

L. 2.

50

127107



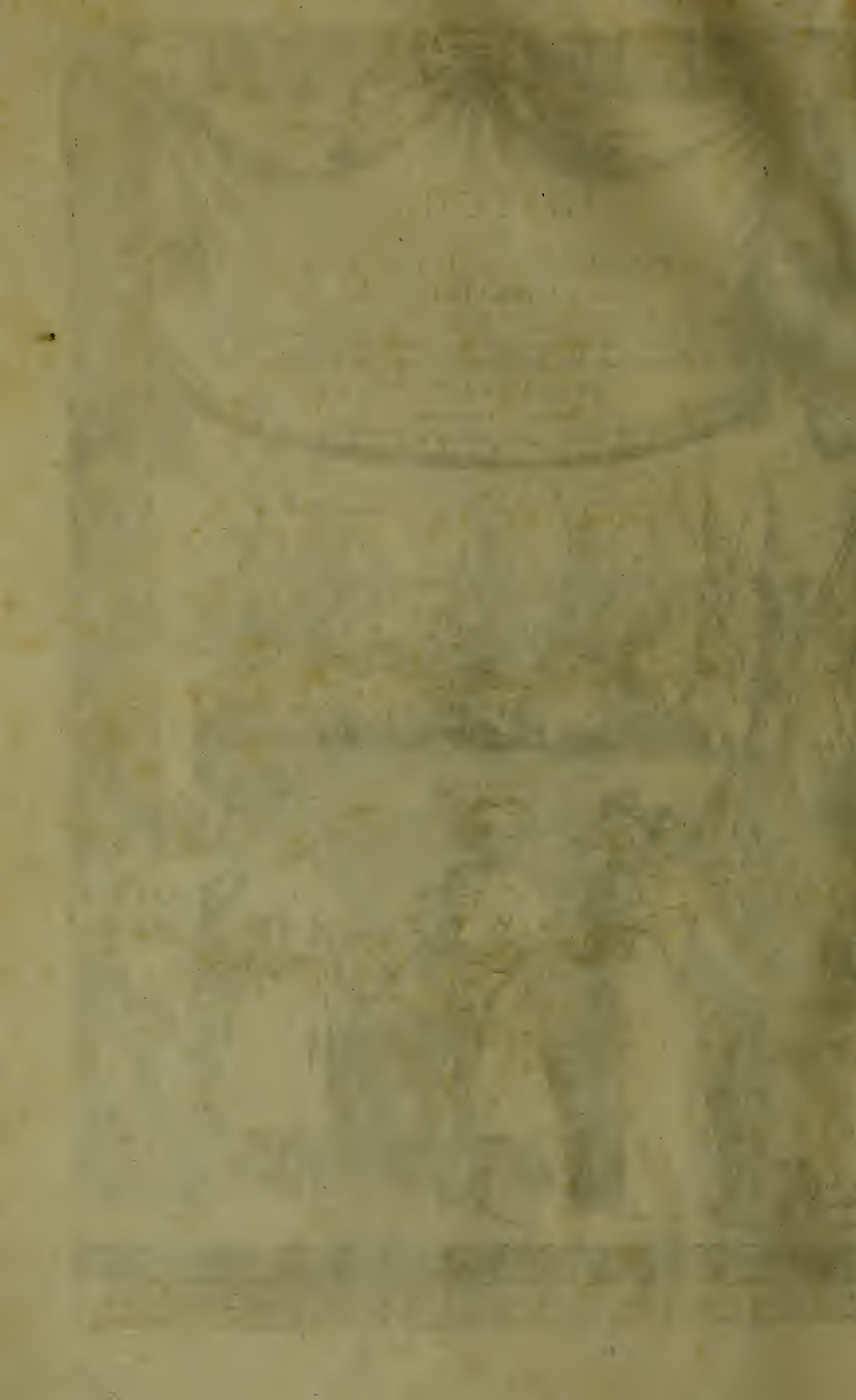
HISTOIRE
DE
BARBARIE, ET DE SES
CORSAIRES.

Par R. P. F. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la
Faculté de Paris, M.^{re} et Supérieur du Convent de l'ordre de la S.
Trinité et Redemption des Captifs fondé au Chasteau de Fontaine-blau.

SECONDE EDITION.

Recuë et augmentée.





HA5
D1673h

HISTOIRE
DE
BARBARIE,
ET DE SES
CORSAIRES.

DES ROYAVMES, ET DES VILLES D'ALGER, DE TYNIS,
de Salé, & de Tripoly.

DIVISEE EN SIX LIVRES.

OV IL EST TRAITTE' DE LEVR GOVERNEMENT,
*de eurs Mœurs, de leurs Cruantez, de leurs Brigandages, de leurs Sor-
tiliges, & de plusieurs autres particularitez remarquables.*

ENSEMBLE DES GRANDES MISERES ET DES CRVELS
tormens qu'endurent les Chrestiens Captifs pamy ces Infideles.

Par le R. P. Fr. PIERRE DAN, Bachelier en Théologie de la Faculté de
Paris, Ministre & Supérieur du Conuent de l'ordre de la S. Trinité & Re-
lemption des Captifs fondé au Chasteau de Fontaine-bleau.

SECONDE EDITION.

Reuüe & augmentée de plusieurs Pieces, par le mesme Auteur.

Avec ne Table tres ample des Chapitres & des Matieres:



495026
29.7.49

A PARIS;

Chez PIERR. ROCOLET, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy,
u Palais, aux Armes du Roy & de la Ville.

M. DC. XLIX.

Auec priuilege du Roy, & Approbation des Docteurs.



AVROY.



SIRE,

La mesme consideration par qui la Nature & les Loix de la Prudence nous obligent de recourir promptement aux remedes des maux qui nous pressent, & d'implorer l'assistance de ceux qui en peuuent arrester le cours, me donne la hardiesse de me prosterner aux pieds de vostre Maiesté, pour luy offrir cette Histoire de Barbarie & de ses Corsaires. Car à tant de cruautéz & de voleries que la tolerance & l'impunité leur font pratiquer iournellement à la commune ruïne des Chrestiens, il n'y a point d'autre remede que la Iustice de vos Armes, à qui sans doute le Ciel en a reserué la vengeance. Ce que ie ne publierois point si hautement pour ne me rendre suspect de flatterie, si la Renommée ne m'auoit déia deuancé, en le faisant sçauoir à toute la terre. En effet, SIRE, les merueilles de vostre Pieté, & ce Zele incomparable que vostre Maiesté témoigne auoir pour l'accroissement des Autels, & de la gloire de Celuy qui fait les Monarques, me sont autant de preuves certaines que vous estes ce grand Roy des François, par qui l'Empire des Turcs & des Barbares est menacé de ruïne. Déia, SIRE, nous aurions veu ces effets de vostre Valeur contre ces Infideles, si les diuerses factions des ennemis de vostre Couronne nous enuians ce bon-heur, n'en auoient ius-

E P I S T R E.

ques à present destourné vos Armes victorieuses. Nous esperons neantmoins d'en voir un iour le succez conforme à nostre desir; Et qu'en une si haute entreprise qui doit combler vostre Maiesté de benedictions Et de celestes faueurs; vos fideles suiets animez par vostre exemple rempliront la Barbarie d'exploists merueilleux de leur courage. Car il est à croire qu'ayans l'honneur de vous suiure, ils ne seront pas moins portez à seconder vos glorieux desseins, que leurs Peres le furent sous Louys VII. des Vertus duquel vous n'avez pas moins herité que du Sceptre. Assurement, SIRE, leur Zele Et leur Valeur ne cederont point à ceux de ces anciens François, qui allerent contre ces Barbares; Et nous leur verrons renouveler ce fameux exemple de Generosité, dont nos Histoires empruntent un de leurs plus beaux ornemens. SIRE, vostre Maiesté sçait que ces inuincibles Guerriers enuoyent des quenouïlles Et des fuseaux à tous les ieunes gens, qui faute de cœur Et de Pieté, ne vouloient pas accompagner leur Prince en une si sainte guerre.

C'est le moins que nous en devons esperer, SIRE, puis que vostre Maiesté mesme, suiuant les traces de tant de grands Roys ses Predecesseurs, sera la premiere à leur ouvrir le chemin qui les doit conduire aux victoires. Ainsi combattant pour la cause de Dieu, à l'imitation des Roys vos Deuanciers, vous ferez paroistre que vous portez iustement le nom de Roy tres-Chrestien, Et que vous sçauiez pratiquer cette excellente doctrine d'un des plus celebres Peres de l'Eglise qui assure; Que ny la grandeur du courage, ny les ennemis domtez, ny les batailles gagnées, ny les suiets soumis, ny les bons succez d'un long Et paisible Regne, ne font pas le comble de la felicité des Roys; veu que plusieurs Princes Infideles se peuuent vanter d'un bon-heur semblable; Mais qu'à bon droit ceux-là se peuuent dire heureux, qui s'employent de tout leur pouuoir à augmenter le culte Et la gloire de Dieu, qui le craignent comme enfans obeyssans, Et qui font tout leur possible affin de regner plutôt pour iamais dans le Ciel, que pour un temps sur la terre.

E P I S T R E.

Ces veritez, *SIRE*, m'obligent de vous regarder, comme l'infaillible Libérateur de tous les peuples affligez, & particulièrement de ces pauvres Captifs, qui chargez de fers & de chaînes par l'inhumanité des Corsaires Barbares, attendent leur déliurance de vostre Valeur, & ne cessent de prier Dieu pour la conservation de vostre Maiesté. Le mauuais traitement qu'ils reçoivent de ces infideles ne peut estre mis en doute, & ie ne l'ay que trop appris par les choses que i'en ay veües. Ayant eu l'honneur d'en rendre compte à Vostre Maiesté au retour de mon voyage, i'ay iugé depuis qu'elle n'auroit possible pas des-agréable que ie luy en offrissse l'Histoire particuliere. Je l'ay doncques mise en lumiere, pour donner de plus amples memoires à vostre Maiesté, & la remercier tres-humblement des biens-faits dont il luy a plû m'honorer, sur tout en agreant mon seruice dans sa Royale Maison de Fontaine-bleau. C'est là, *SIRE*, qu'en nostre Couuent, fondé par la Pieté des Roys vos Predecesseurs, & maintenu par vos liberalitez, ie ne cesse d'adresser mes vœux au Ciel, & de faire des sacrifices à Dieu, avec tous mes Confreres, à ce qu'il luy plaise vous combler de prosperitez continüelles, & me conseruer à iamais le bon-heur d'estre,

SIRE,

De vostre Maiesté,

Le tres-humble, tres-obeissant,
& tres-fidele sujet & seruiteur,
DAN.



P R E F A C E.

QU'EX qui décriuent les faits illustres du Grand Alexandre, disent, que ce Prince se fioit si fort en l'esperance de ses Conquestes, que s'estant mis vn iour à distribuër liberalement tout ce qu'il auoit, à la reserue de quelques petits meubles, il suruint vn de ses fauoris, qui le pria d'auoir agréable qu'il se ressentit des effets de sa generosité. Ce qu'Alexandre trouua de si bonne grace, qu'à l'instant mesme il luy donna ce peu qui luy restoit, & le mit si fort dans l'admiration par ceste action heroique, qu'il ne pût s'empescher de luy dire; & quoy, Sire, donnant tout comme vous faites, qu'est-ce que vous vous reseruez? A quoy ce genereux Monarque ayãt répondu, qu'il se reseruoit l'esperance seule; l'esperance me suffit doncques, repartit son fauory; & puis que ie me contente d'y prendre part comme vous, elle me doit tenir lieu de tous les biens que vous me sçauriez faire, dont ie vous remercie infiniment.

Donnant au public ceste Histoire, si l'on me demande quel en est le motif, ie répondray avec Alexandre, que c'est l'esperance, non pas des cõquestes d'aucune chose du monde, puis qu'il y a déjà long-temps que mes vœux & ma profession m'en ont fait dépouiller; mais bien qu'il se trouuera des personnes qui lisans icy les cruantez & les barbaries que souffrent les esclauës Chrestiens, sous la tyrannie des Mahometans, ennemis mortels de nostre Foy, en seront touchez de pitié, & se porteront volontiers à secourir de leurs charitez ces pauvres Captifs, pour en moyenner la déliurance. L'Ordre dont j'ay l'honneur d'estre, qui par son institution ne se propose pour but que le rachapt des Chrestiens, & qui pour la mesme fin, selon le temps & les occasions oblige ses Religieux à faire voyage parmy ces Barbares, m'a esté vn motif assez puissãt pour écrire de cette matiere. Aussi est-ce ceste consideration, & non pas la vanité de le pouuoir traiter assez dignement, qui m'a

P R E F A C E.

donné la hardiesse de me glisser dans la foule de tant d'escriuains dont nostre siecle est fecond, & qui sçauent si bien s'acquitter des ouurages qu'ils entreprennent. En celuy-cy ie me tiendray assez bien recompensé de ma peine, si le public en profite, cōme ie desire; Et si ie suis des premiers qui ay mis la main à l'œuure sur ceste matiere des Corsaires, cela n'ostera pas aux autres la gloire d'y pouuoir trauailler, ny d'acheuer vn tableau que ie n'auray qu'ébauché; au contraire ce me fera toujours trop d'honneur de leur auoirourny des memoires tres-fideles, & tres-veritables, que j'ay recueillis de plusieurs bons Autheurs, dōt les principaux sont cottez à la marge, pour donner plus de créance à ce discours.

Quant aux memoires des choses de nostre Siecle, ie les ay apprises en Barbarie des Consuls Frāçois, & de ceux de quelques autres nations qui y resident; Comme aussi de plusieurs Chrestiens esclaués, & mesme de quelques Turcs & Renegats, dequoy j'ay toujours tâché de m'informer particulierement, y adjoûtant ce que j'en ay veu moy-mesme sur les lieux.

Que si ie fais porter à ce liure le titre d'Histoire de Barbarie, & de ses Corsaires, ce n'est pas pourtāt mon intention d'en faire vne Histoire generale; car veu les diuers changemens des nations qui ont habité ce pays-là, & les funestes éuenemēs qui les ont accompagnés & qui en ont rendu la connoissāce douteuse & les memoires obscurs; il seroit difficile de venir à bout d'vn si penible trauail, à moins que d'y employer vn long-temps.

Ie ne me suis doncques proposé que d'escrire icy l'Histoire particuliere de Barbarie; il est vray que pour celle de ses Corsaires, ie ne pense pas y auoir rien obmis de tout ce qui s'en peut dire. Outre que pour luy donner plus de lumiere, & quelque peu d'ornement, ie l'ay enrichy de diuerses remarques que j'ay tirées des bons Autheurs, & particulierement des saintes Lettres. Que si l'on m'alegue que l'Histoire estant vne narration simple & veritable, qui doit estre claire & succinte, elle n'a pas besoin par consequent de telles additions, ny de semblables parures pour l'embellir; Ie répondray là dessus qu'avec ce que celle-cy a toutes ces conditions, & que son sujet & sa matiere m'ont semblé requerir que j'en vsasse de ceste sorte; ie ne manque point d'ailleurs de plusieurs exemples de quelques bons Autheurs, qui ont adjoûté à leurs ouurages de semblables digressions, & de pareils embellis-

P R E F A C E.

semens. Au reste, ie n'expose au iour ce petit ouurage que comme Apelles, avec le pinceau ou la plume en la main, pour en corriger les défauts qu'y pourront remarquer les habiles gens, que le sçauoir & l'experience rendent capables de juger des ouurages; mais aussi avec la volonté de me seruir de la mesme repartie de ce noble Peintre, contre ceux qui par caprice & par vn dégoût de toutes choses, plûtoft que par vne veritable connoissance, en voudront dire leur sentiment.



Approbation du Reuerendissime Pere General.

N O v s Frere Louys, Docteur és Saints Decrets, General & grand Ministre de tout l'Ordre de la Sainte Trinité, & Redemption des Captifs, Commissaire & Visiteur Apostolique, specialement estably en tout iceluy par nostre Saint Pere le Pape Urbain VIII. Conseiller & Aumosnier de sa Majesté tres-Chrestienne. Ayans veu l'Approbation des Docteurs en Theologie pour la presente *Histoire de Barbarie, & de ses Corsaires*, faite & composée par nostre cher Confrere le Pere Frere Pierre Dan, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Ministre & Superieur de nostre Conuent de la Sainte Trinité, fondé au Chasteau Royal de Fontaine-Bleau, &c. En suite du voyage fait par luy en ce pais-là pour la Redemption des Captifs; Nous donnons permission audit Dan de mettre au iour & faire imprimer icelle Histoire, esperant que Dieu en sera honoré, que le public en receura de la satisfaction, & qu'elle excitera de la pitié & de la compassion en l'ame des Chrestiens, pour le soulagement des Captifs detenus parmy les Infidelles. Donné en nostre Conuent des Mathurins de Paris dudit Ordre, sous nostre seing manuel, celuy de nostre Secretaire, & le contre-séel de nostre generale Administration, ce dix-septième d'Octobre, mil six cens trente-six.

LOVYS, General.

*Du Mandement de nostre Reuerendissime
Pere General, R A L L E Secretaire.*



Approbation des Docteurs.

Nous sous-signez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris : Certifions auoir leu & diligemment examiné le li-
ure intitulé, *Histoire de Barbarie, & de ses Corsaires, &c.*
Composé par le Reuerend Pere Frere Pierre Dan, Bache-
lier en Theologie en ladite Faculté, Ministre & Superieur du Con-
uent de l'Ordre de la Sainte Trinité, & Redemption des Captifs,
dit des Mathurins, fondé au Chasteau de Fontaine-Bleau, Conseil-
ler, Aumosnier & Chapelain ordinaire du Roy: Auquel nous n'a-
uons rien trouué contraire à la Foy de l'Eglise Catholique, Aposto-
lique & Romaine, ny aux bonnes mœurs. Fait à Paris le deuxième
Septembre 1636.

H. BACHELIER.

F. I. BOUCHERAT.



TABLE DES LIVRES ET DES CHAPITRES, ET DE LEURS SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Des mots de BARBARE, & de BARBARIE;

- | | | |
|------|---|-----------|
| I. | C ORSAIRES de Barbarie heritiers de la malediction, & de la terre de Cham. | 2. |
| II. | La Barbarie est un theatre sanglant, où il s'est ioué quantité de Tragedies. | là mesme. |
| III. | Etymologie du mot de Barbare. | 3. |
| IV. | Le nom de Barbare diuersement pris. | 4. |

DESCRIPTION DE LA BARBARIE.

CHAPITRE II.

- | | | |
|------|---|-----------|
| I. | L A Barbarie est vne des principales parties de l'Afrique. | pag. 5. |
| II. | Plusieurs Royaumes, & contrées en la Barbarie. | là mesme. |
| III. | Le Mahometisme Sette en credit parmy les Barbares. | 6. |
| IV. | Famille des Miramomolins illustre iadis en Barbarie. | là mesme. |
| V. | Athlas Roy de Barbarie, où est vne montagne qui en porte le nom. | 7. |
| VI. | Diuerfes familles illustres de la Barbarie. | là mesme. |

T A B L E

DES PLUS SIGNALEZ CORSAIRES ANCIENS.

CHAPITRE III.

- I. **E** *Tymologie du mot de Corsaire.* pag. 9.
 - II. **E** *Qu'il y a fort long-temps qu'on a commencé de courrir les mers.* pag. 11.
 - III. *Des Pyrates de Cilicie.* pag. 12.
 - IV. *Moyens d'arrester les courses de ceux de Barbarie.* pag. 13.
 - V. *Des plus fameux Corsaires de l'Antiquité.* pag. 14.
 - VI. *Cinq remarquables outre les precedens.* pag. 15.
-

DES PLUS FAMEVX CORSAIRES MODERNES.

CHAPITRE IV.

- I. **A** *Benchapella premier celebre Corsaire de la Barbarie.* 18.
 - II. **A** *Corsaires de Barbarie en grande vogue, dès l'an mille trois cens nonante.* là mesme.
 - III. *Hariaden Barberouffe grand Corsaire.* pag. 19.
 - IV. *Noms de plusieurs autres Corsaires.* pag. 10.
 - V. *L'an mille cinq cens nonante les Corsaires d'Alger ne faisoient aucune course sur les François.* 23.
 - VI. *Plus grand nombre de Corsaires aujourdhuy en Alger, qu'en tous les autres lieux de la Barbarie.* là mesme.
-

DE L'INIMITIE' DES TVRCS, BARBARES, MAVRES, Arabes, & autres peuples Mahometans contre les Chrestiens.

CHAPITRE V.

- I. **S** *Athan, ennemy de l'homme, a tousiours cherché les moyens de le perdre.* 26.
- II. *Il suscite Mahomet & sa Sette, pour essayer de ruyner l'Eglise de Dieu.* là meime.
- III. *Les Mahometans attentent volontiers à la vie des Chrestiens; où il est parlé du mot d'Assassin.* 27.
- IV. *Costume en Barbarie de se servir d'un Chrestien en l'execution d'un Turc criminel, & pourquoy.* 28.
- V. *De la Sette des Raphdis.* 29.
- VI. *Zeile des femmes de Barbarie, & des Marabous, pour la ruyne de*

DES CHAPITRES.

- la Religion Chrestienne.* 30.
 VII. *Les Turcs ne mangent d' aucuns animaux que les Chrestiens ont tuez.* 37.
 VIII. *Injures des Turcs & des Barbares contre les Chrestiens.* 37.
 IX. *Pourquoy les Corsaires de Barbarie viuent ensemble en si bonne intelligence.* là mesme:

POVRQVOY DIEV PERMET QVE LES FIDELES soient Esclaves.

CHAPITRE VI.

- I. **D**ieu fait vne estime particuliere des Justes, & c'est pour cela qu'il les espreuue. là mesme.
 II. *La vertu n'est iamais si forte que dans les aduersitez.* 35.
 III. *De la captiuité des Israélites.* là mesme:
 IV. *Raisons pour prouuer que Dieu ayme ceux qu'il afflige.* 36.
 V. *Instruction pour les Esclaves que les Infideles oppriment.* 37.

VOYAGE DE L'AVTHEVR EN AFRIQVE ET particulierement en Barbarie.

CHAPITRE VII.

- I. **R** Apport du premier mobile avecque la volonté des Superieurs. 39.
 II. *L'Autheur part de Paris, & sejourne quelque temps à Marseille.* 40.
 III. *Remarque touchant les Isles de Majorque & de Minorque.* 41.
 IV. *Arriuée de l'Autheur en Barbarie.* 42.
 V. *Entrée d'un nouueau Bascha en la ville d'Alger, avec les ceremonies qui s'y firent.* 43.
 VI. *Presens des Turcs à l'arruée d'un Ambassadeur.* 44.
 VII. *Tromperie & auarice du Bascha d'Alger.* 46.

RETOVR DE L'AVTHEVR EN FRANCE.

CHAPITRE VIII.

- I. **L**'Autheur part d'Alger pour aller au Bastion de France, où il est traité de quelques villes de cette coste d'Afrique. 49.
 II. *Description de la ville de Bonne.* 51.
 III. *D'un Sielon, Meteoire merueilleux.* 52.
 IV. *Description du Bastion de France en Barbarie.* 54.

DES TABLE

V.	La Calle ancienne ville d'Utique.	58.
VI.	Aueuglement merueilleux en la personne d'un Esclave.	59.
VII.	L'Autheur amene à Paris quarante & deux Captifs; Et ils y entrent en ordre de Proceſſion ſolemnelle.	60.
VIII.	Roolle des Esclaves rachéptez.	63.
IX.	Passe-port du Roy.	64.
X.	Certificat donné à chacun des Captifs rachéptez.	65.

LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE' DES PYRATES D'ALGER,
De Tunis, de Salé, & de Tripoly, avec plusieurs remarques
touchant ces villes & ces Royaumes.

RELATION PREMIERE.

I.	A Strologie iudiciaire condamnée.	pag. 70.
II.	Faux zele des Mahometans.	là meſme.
III.	La figure de la main eſt en veneration aux Mahometans.	pag. 71.
IV.	Ils uſent de la figure de la main contre les charmes.	là meſme.
V.	Senateurs de l'Arcopage representez ſans mains.	là meſme.
VI.	Larrons auoüez dans quelques Republicques.	pag. 72.
VII.	De la grande eſtime où ſont les Pyrates parmy les Barbares.	là meſme.
VIII.	Faineantiſe & vanité des peuples de Barbarie.	là meſme.
IX.	Comparaiſon de la Barbarie avec la Paillardie de l'Apocalipſe.	p. 73.
X.	Pourquoy le grand Turc ſouffre les Corſaires.	là meſme.
XI.	Qui luy ſont à un grand auantage.	pag. 74.

DE DIVERS CHANGEMENS ADVENVS AV ROYAVME
d'Alger, & de quelques particularitez ſur le meſme ſujet.

CHAPITRE PREMIER.

I.	I Nſtabilité des choſes humaines.	76.
II.	Ceux d'Alger auparauant libres, ſe donnent volontairement à Selim Eutemi.	78.
III.	Progrez des armes de Pierre Nauarre dans l'Eſtat d'Alger.	là meſme.
IV.	Nouvelle reuolution aduenüe par la mort de Ferdinand Roy d'Eſpagne.	pag. 79.
V.	Aruch Barberouſſe meurt Roy d'Alger, apres en auoir uſurpé l'Eſtat tyranniqueement.	pag. 80.

DES CHAPITRES.

- VI. *Il laisse pour successeur Cheridin Barberousse son frere.* 81.
VII. *Description du Royaume d'Alger, & de l'estat où il est à present.* 82.
-

DE LA VILLE D'ALGER; DE DIVERS NOMS qu'on luy a donnez, & de ce qui s'y voit aujourd'huy de plus remarquable.

CHAPITRE II.

- I. **A**ntiquité de la ville d'Alger, & sa description. 87.
II. **D**e ses Jardins, de ses Bastimens, de ses Mosquées, de ses Por-
tes, & de ses Forteresses principales. là mesme.
III. *De la garde qu'on y fait d'ordinaire.* pag. 92.
IV. *De trois differentes sortes de langues qu'on y parle.* là mesme.
V. *Des Consuls que diuerses Nations y tiennent.* 93.
-

DE LA MILICE D'ALGER.

CHAPITRE III.

- I. **C**eux d'Alger ne se gouvernent que par les maximes de la guerre.
pag. 95.
II. *Ils mettent l'autorité souveraine en la force de leurs armes.* là même.
III. *Estat de leur Milice, telle qu'elle est aujourd'huy.* pag. 96.
IV. *Degrez & prééminences militaires parmy eux.* pag. 97.
V. *Exemple remarquable, pour monstrier en quelle estime ils ont leurs
soldats.* pag. 99.
-

DU DIVAN, OV DU CONSEIL D'ESTAT ET DU gouvernement d'Alger.

CHAPITRE IV.

- I. **C**eux d'Alger ne se maintiennent que par le vice. là mesme.
II. **D**u Diuan, & de l'ordre de ses Officiers. 101.
III. *Les affaires qui s'y traittent, sont proposées & résolues en langue Tur-
que.* 102.
IV. *Maniere de deliberer dans le Diuan.* là mesme.
V. *Ignorance & brutalité de ceux qui s'y assemblent.* là mesme.
VI. *De leur animosité contre le Bascha.* 103.

TABLE

DE PLUSIEURS CHOSES MEMORABLES ET particulieres, arriuées en Alger.

CHAPITRE V.

- I. **D**V siege mis deuant Alger par l'Empereur Charles le Quint; Et de la perte de son armée. pag. 105.
- II. D'un Marabou, & de trente & deux hommes des principaux de la ville de Tremessen, écorchez tous vifs par ceux d'Alger. pag. 107.
- III. Du traitement par eux fait à un Chaoux enuoyé par le grand Turc. pag. 109.
- IV. Histoire des Coulolis chassés d'Alger; Et de leur infortuné succez. p. 111.
- V. D'une entreprise sur Alger par l'intelligence du Roy de Couque. pag. 114.
- VI. Traitté de Paix fait en l'an mil six cents vingt-huict avec les Corsairés & la Milice d'Alger, touchant le commerce des François. pa. 117.
- VII. Autre Traitté de Paix des Holandois avec les mesmes Corsaires. p. 122.
- VIII. Armement d'un escadre de six vaisseaux des Estats d'Holande & de l'execution memorable qu'ils firent de 25. Corsaires deuant la ville d'Alger. 124.
- IX. Treize vaisseaux armez de la part de sa Majesté tres-Chrestienne & enuoyez en Barbarie particulièrement en Alger pour y retirer les François Captifs. pag. 126.
- X. Defaite de seize galeres, & de deux brigantins des Corsaires d'Alger, de Tunis, & autres lieux de Barbarie par les Venitiens. pag. 130.
- XI. Autre defaite de deux camps d'Alger par les Maures, à raison de la Lisne. pag. 132.
- XII. Redemptions de plusieurs Captifs François faites en Alger par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, és années 1643. 1645. & 1646. avec diuerses particularitez sur ce sujet. pag. 136.

RELATION SECONDE.

DV ROYAVME DE TUNIS, ET DE SES particularitez.

CHAPITRE I.

- I. **L**'Afrique & la Barbarie tombent sous la domination des Sarrasins. 155.
- II. Fondemens du nouveau Royaume de Tunis. 156.
- III. Anciens Roys de Tunis. là mesme.

DES CHAPITRES.

- IV. *Articles & alliance de Charles quint, & de Muley Assez.* pa. 158.
V. *Raisons pourquoy Muley Assez fit alliance avec Charles quint.* p. 159.
VI. *Araxar frere de Muley Assez, a recours au Turc.* pag. 160.
VII. *Sinam Bascha se rend maistre de tout le pays de Tunis au nom du Grand Seigneur.* pag. 161.
-

DE L'ESTAT AVQVEL EST AVIOVRD'HVY LE Royaume de Tunis.

CHAPITRE II.

- I. **O**fficiers de la Cour des anciens Roys de Tunis. pag. 162.
II. **L**es Baschats n'ont pas l'authorité à Tunis qu'ils ont ailleurs pag. 163.
III. *Cara Osman est declaré chef des Ianissaires.* là mesme.
IV. *Officiers du Diuan de Tunis.* là mesme.
V. *De la Milice des Ianissaires.* 164.
VI. *Ancienne estendue du Royaume de Tunis.* là mesme.
VII. *Excellens hommes sortis de Tunis.* là mesme.
VIII. *Revenu du Royaume de Tunis.* 165.
-

DE LA VILLE DE TUNIS.

CHAPITRE III.

- I. **F**ondation de la ville de Tunis. 166.
II. **S**a Situation. pag. 167.
III. *Fort de la Goulette.* là mesme.
IV. *Siege mis deuant Tunis par Sainct Louys.* là mesme.
V. *Les Maurisques chassez d'Espagne, ont fort peuplé tout ce pays-là.* pag. 169.
VI. *Mort d'Issouf Day de Tunis.* là mesme.
VII. *Ssta Morat declaré Day, apres Issouf.* pag. 170.
-

DE PLUSIEURS CHOSES MEMORABLES arriüees à Tunis.

CHAPITRE IV.

- I. **D**voyage de Saint Louys à Tunis, où il mourut, & du siege que les François y mirent. 173.
II. *Ambitieuse cruauté d'Amides, pour usurper le Royaume de Tunis.* page. 177.

TABLE

- | | | |
|-------|---|-----------|
| III. | <i>De quelques familles de Chrestiens conseruées à Tunis , de temps immemorial.</i> | pag. 180. |
| IV. | <i>Traittté de Paix fait entre les Cheualiers de Rhodes & le Roy de Tunis.</i> | pag. 182. |
| V. | <i>Voyage fait à Tunis, par l'ordre du feu Roy Henry le Grand, pour la seureté du commerce & la deliurance des Esclaues François.</i> | p. 183. |
| VI. | <i>Hardie entreprise sur vingt deux vaisseaux de Tunis brûlez au port de la Goulette.</i> | pag. 191. |
| VII. | <i>Rachapt de trente six François Captifs de Tunis, par les Religieux de l'ordre de la S. Trinité, dits vulgairement les Mathurins.</i> | pa. 193. |
| VIII. | <i>Six vaisseaux des Corsaires de Tunis pris à la Goulette par les Galeres de Malte.</i> | pag. 195. |
| IX. | <i>Autre rachapt de quarante-un Esclaues François fait à Tunis par lesdits Religieux 1641.</i> | pag. 197. |
-

RELATION TROISIÈME.

DES CORSAIRES DE LA VILLE ET REPUBLIQUE de Salé.

CHAPITRE I.

- | | | |
|------|--|-----------|
| I. | D <i>iuers changemens dans l'Etat de Salé.</i> | pag. 202. |
| II. | D <i>Maurisques chassez d'Espagne, grands Corsaires.</i> | pa. 203. |
| III. | <i>Ils se rendent maistres de la ville & du Chasteau de Salé.</i> | pa. 206. |
| IV. | <i>Le siege y est mis deuant par les gens de l'Empereur de Marroc.</i> | là m. |
| V. | <i>Conditions de Paix.</i> | là mesme. |
| VI. | <i>Estenduë de l'Etat de Salé.</i> | là mesme. |
-

DE LA VILLE DE SALE.

CHAPITRE II.

- | | | |
|------|--|-----------|
| I. | A <i>ntiquité de la ville de Salé, & de la fertilité du pays.</i> | pa. 208. |
| II. | A <i>son port, & ses vaisseaux ordinaires.</i> | pag. 209. |
| III. | <i>Son Gouvernement, & sa Justice.</i> | là même. |
| IV. | <i>Estat de la ville, tel qu'il est à present.</i> | pag. 210. |
| V. | <i>Son reuenu.</i> | là mesme. |
| VI. | <i>Ses Mosquées & ses Cimetieres.</i> | là mesme. |
| VII. | <i>Ville de Rabat, proche de Salé.</i> | là même. |

DES CHAPITRES.

DE QUELQUES TRAITTEZ AVEC LES CORSAIRES
de Salé, touchant la paix & le commerce libre pour les François.

CHAPITRE III.

- I. **T**raitté avec les habitans de Salé. 211.
- II. Eloge de Louys treiziesme. là mesme.
- III. Embarquement des sieurs de Rasilly, du Challard & Palot. là mesme.
- IV. Indicieuse remonstrance de l'Alcaide Ceron aux principaux de Salé. pag. 213.
- V. Articles & capitulations avec ceux de Salé. pag. 214.
- VI. Armement de quelques vaisseaux du Roy de la Grande-Bretagne, pour retirer les Anglois Captifs de la ville de Salé. pag. 218.
- VII. Rachapt de quarante Esclaves François, fait à Salé par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité dits vulgairement les Mathurins. pag. 223.

DU ROYAVME DE MARROC, ET DE QUELQUES
particularitez d'iceluy.

CHAPITRE IV.

- I. **S**ituation du Royaume de Marroc, & ses Prouinces. pag. 228.
- II. Quand a commencé le Royaume de Marroc. là mesme.
- III. Origine du nom de Miramolin, ou Miramulmin. pag. 229.
- IV. Origine des Cherifs ou Xerifs Roys de Marroc. là mesme.
- V. Ce que c'est que la Gazua parmy les Barbares & Infideles. pag. 230.

DE LA VILLE DE MARROC.

CHAPITRE V.

- I. **F**ondation & antiquité de la ville de Marroc. pag. 231.
- II. Anciens Palais & bastimens de la ville. là mesme.
- III. Trois pommes d'or enchantées à Marroc. 232.
- IV. Vingt cinq portes autresfois à la ville de Marroc. là mesme.
- V. Nombre des Chrestiens Captifs à Marroc. là mesme.
- VI. Monnoye d'or & d'argent à Marroc. 233.

T A B L E

DE QUELQUES TRAITTEZ ENTRE LES ROYS DE France & de Marroc, pour la liberté du Commerce.

CHAPITRE VI.

- I. **T**raitté premier. page 235.
- II. **A**rticles de Paix. pag. 238.
- III. **L**ettre du Roy de Marroc au Roy tres-Chrestien. pag. 240.
- IV. **Q**uelques autres articles. pag. 242.

D V R O Y A V M E D E F E Z.

CHAPITRE VII.

- I. **R**oyaume de Fez des plus anciens de Barbarie. pag. 245.
- II. **I**dris, premier Roy de Fez. là mesme.
- III. **A**bdul Mumin Roy de Marroc conqueste le Royaume de Fez. pa. 246.
- IV. **L**a race des Merins enuabit le Royaume de Fez. là mesme.
- V. **L**e Royaume de Fez retourne sous la puissance du Roy de Marroc. pag. 247.
- VI. **P**rouinces & fertilité du Royaume de Fez. là mesme.

D E L A V I L L E D E F E Z , E T D E S E S P A R T I C V L A R I T E Z .

CHAPITRE VIII.

- I. **O**rigine du nom de Fez. pag. 248.
- II. **L**a ville de Fez fort considerable pour ses escholes, & ses edifices. pag. 249.
- III. **M**osquées fort grandes à Fez & des plus riches de toute la Barbarie. là mesme.
- IV. **G**rand nombre de Chrestiens Captifs à Fez. là mesme.

R E L A T I O N Q V A T R I E S M E .

D E S C O R S A I R E S D E T R I P O L Y D E B A R B A R I E .

CHAPITRE I.

- I. **Q**uelques raisons touchant la Souueraineté de Tripoly. 250.
- II. **L**es Chrestiens ayant possédé ce Royaume, le perdirent sous l'Em-

DES CHAPITRÈS.

- pereur Sultan Solyman.* pag. 251.
III. *Mamet Bey, Renegat Grec, y commande aujourd' huy en Souverain.*
pag. 252.
IV. *Reuenu de tout l' Estat.* là mesme.
V. *Son estenduë.* là mesme.
-

DE LA VILLE DE TRIPOLY DE BARBARIE.

CHAPITRE II.

- I. **V**ille de Tripoly, retraite à Pyrates. pag. 253.
II. *Les Cheualiers de Malte arrestent la violence de leurs courses.*
pag. 254.
III. *Estat present de ceste ville.* pag. 255.
IV. *C'estoit autrefois le pays des Lotophages.* là mesme
-

DES CORSAIRES DE LA VILLE DE SAINCTE Maure.

CHAPITRE III.

- I. **S**ainte Maure autrefois peuplée de Corsaires. là mesme.
II. *Sa situation & ses dépendances.* là mesme.
III. *Prise de cette ville par les Cheualiers de Malte.* pag. 157.
IV. *Les Turcs l'ont depuis fortifiée.* là mesme.
-

DE LA VILLE DE TETVAN.

CHAPITRE IV.

- I. **D**ès anciennes Pyrateries de ceux de Tetuan. pa. 259. al. 269.
II. *Ils sont commandez aujourd' huy par le Santon Layasse.* là
mesme.
III. *De la ville de Cioute.* pag. 270. al. 260.
IV. *Rencontre des vaisseaux Turcs tousiours dangereuse.* là mesme.
V. *Redemption de cent seize Captifs retirez de l'Esclauage de Tetuan,*
par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité. pag. 271.
al. 261.

TABLE

RELATION CINQUIÈSME.

DE PLUSIEURS PARTICVLARITEZ TOVCHANT
la Religion des Turcs; Et pareillement des Maures & des
Arabes de Barbarie.

CHAPITRE PREMIER.

- | | | |
|-------|--|-----------|
| I. | Grande ressemblance de Mahomet à l'Ante-Christ. | pa. 264. |
| II. | Le libertinage & la force ont estably le Mahometisme. | là mesme. |
| III. | Naissance de Mahomet, & ses impostures diuerses, secondées par l'Apostasie de Sergius. | pag. 265. |
| IV. | De l'Alcoran. | là mesme. |
| V. | De la Priere appellée Sala. | pag. 268. |
| VI. | Les Mahometans ont en horreur la chair de pourceau. | pa. 269. |
| VII. | De leur Ramadan, ou de leur Carefme. | pag. 270. |
| VIII. | Feste solemnelle de la naissance de leur faux Prophete. | pa. 272. |
| IX. | De leurs Mariages. | pag. 274. |
| X. | De la maniere d'enseuelir les morts, & de leurs Cimetieres. | pa. 275. |
| XI. | Description ridicule du Paradis des Mahometans. | pag. 276. |

DE QUELQVES CHOSES FORT REMARQVABLES
touchant la vie, les Mœurs, les Coustumes, & la Police des Maures,
Turcs, Renegats, & Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE II.

- | | | |
|-------|---|--------------|
| I. | Trois sortes de peuples differens qui habitent la Barbarie. | là m. |
| II. | Des maisõs de Barbarie: De leurs meubles, & de leurs vestemens. | page 279. |
| III. | Parure des femmes, & leur maniere de s'habiller. | pag. 280. |
| IV. | Extrême ialousie de leurs maris. | pag. 281. |
| V. | Leur façon de viure ordinaire, & leurs diuertissemens. | là m. & 282. |
| VI. | Vsage des bains & des estuues commun parmy eux. | pag. 283. |
| VII. | Des formalitez de leur Iustice. | là mesme. |
| VIII. | Merueilleuse integrité d'un de leurs Juges, qu'on appelloit Ara-Cadi. | page 284. |
| IX. | De leurs Mesquites, ou de leurs Escholes. | pag. 286. |
| X. | De leurs charmes & superstitions. | là mesme. |
| XI. | Ils abhorrent le blaspheme & les quereles sanglantes. | 287. |
| XII. | L'Aumosne est fort recommandée parmy les Mahometans. | là mesme. |

DES CHAPITRES.

DES ARABES QUI HABITENT LES CAMPAGNES de Barbaries.

CHAPITRE III.

- I. **L**es Arabes n'ont pû estre exterminéz de la Barbarie, où ils ont introduit le Mahometisme. là mesme.
- II. Leur façon de viure est fort differente de celle des Turcs. pa. 290.
- III. Leur libertinage prouué par l'exemple d' Abdala. pag. 292.
- IV. De leurs Doüars, & de leurs Barraques. là mesme.
- V. De la maniere dont ils s'habillent. pag. 292.
- VI. De leur nourriture ordinaire. là mesme.
- VII. De leurs Capitaines, & de leurs armés. pag. 293.
- VIII. De leurs complimens. là mesme.
- IX. De leurs Mariages. pag. 294.
- X. De leurs sepulture. pag. 295.

LIVRE TROISIEME.

DE LA MANIERE D'ARMER DES VAISSEAVX DE Course, vfitée à ceux d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoly.

CHAPITRE I.

- I. **E**Strange auarice des Pyrates de Barbarie. pag. 298.
- II. Leurs preparatifs pour aller en Course. là mesme.
- III. Leur equipage, & leurs munitions de guerre. là mesme.
- IV. Ils ostent leur Banniere en partant du port, & pourquoy. pag. 299.
- V. Combat d'un vaisseau de Barbarie, & d'une Polacre de Marseille. là mesme.
- VI. Causes du grand auantage que les Corsaires ont sur la mer. pa. 301.
- VII. Leur fureur extrémé dans le combat. là mesme.

DE LA DISTRIBUTION QUE LES CORSAIRES font de leurs prises.

CHAPITRE II.

- I. **L**es Corsaires font ordinairement un inuentaie des marchandises qu'ils prennent, & les partagent diuersement. la mesme.

T A B L E

- II. *Ce que les soldats ont de butin leur tient lieu de paye.* 305.
III. *Mutinerie des Iannissaires, pour aller en course.* 306.
-

NOMBRE DES GALERES, DES BRIGANTINS, & des Fregates qu'ont les Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE III.

- I. **G**rande commodité des Galeres. pag. 307.
II. Les Corsaires ont dés long-temps accoustumé d'en user. là mesme.
III. Les leurs different beaucoup de celles des Chrestiens. là mesme.
IV. Denombrement de celles qui estoient au port d'Alger, en l'an 1588.
pag. 308.
-

DES VAISSEAVX RONDS, ET DEVIS QVEL temps les Pyrates ont commencé d'en user.

CHAPITRE IV.

- I. **L**es noms des méchans sont odieux aux gens de bien. pag. 310.
II. Pyrateries de Simon Dancer, Corsaire Flamand. pag. 311.
III. De deux autres fameux Pyrates Anglois. 312.
IV. Estrange hardiessè des Corsaires de Barbarie. là mesme.
V. Grand ravaage fait en Irlande par Morat Rays. pag. 313.
VI. Des routes que les Pyrates ont accoustumé de prendre en la mer de
Leuant. là mesme.
VII. Denombrement des nauires ronds qu'ont les Corsaires de Barbarie.
pag. 315.
-

DE CE QV'IL Y A D'ESCLAVES CHRESTIENS en Barbarie, & des grandes prises que les Turcs & les Corsaires ont faites.

CHAPITRE V.

- I. **E**stranges violences exercées sur les Chrestiens par les Corsaires de
Barbarie. pag. 316.
II. Des prises de ceux d'Alger depuis trente ans. pag. 317.
III. Nombre des Esclaves d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoly.
page 318.
IV. Eualuation de leurs prises. pag. 320.

DES CHAPITRES.

- V. *Des grandes pertes faites sur la mer, & particulièrement par les Hollandois.* là mesme.
-

DES SACRIFICES, DES VOEVX, DES SORTILEGES, & des ridicules ceremonies que les Corsaires, Turcs & Mau- res font sur la mer.

CHAPITRE VI.

- I. **S***uperstition des Corsaires de Barbarie odieuse au Ciel.* pa. 322.
II. **D***u sacrifice qu'ils font de plusieurs Moutons.* pag. 323.
III. *D'une oblation de deux cruches d'huile, pour appaiser la tempeste.*
là mesme.
IV. *D'une autre ceremonie ridicule qui se fait avec quantité de flambeaux allumez.* pag. 325.
-

D'VNE AVTRE ABLVTION BIEN ESTRANGE que les Corsaires font sur la mer.

CHAPITRE VII.

- I. **L***es Pyrates de Barbarie confondent ensemble la Religion & l'Im-
pieté.* pag. 326.
II. *Cause ridicule de leurs ablutions.* pag. 327.
III. *D'un charme qu'ils font avec un clou, en derision de la sainte Croix.*
là mesme.
-

D'VN SORTILEGE AVEC DEUX FLECHES ET DV Sacrifice d'un Coq que font les femmes de ces Corsaires.

CHAPITRE VIII.

- I. **L***es Mahometans sont fort addonnez à la Magie & aux sortileges.*
pag. 328.
II. *Estranges effets de leurs charmes.* pag. 329.
III. *De la creance qu'ils ont en leurs superstitions.* là mesme.
IV. *Du Sacrifice d'un Coq, & pourquoy.* là mesme.

TABLE



LIVRE QUATRIESME.

Où sont comprises plusieurs particularitez touchant les Renegats.

QUE L'APPREHENSION DES TOVRMENS QUE les Turcs font endurer à leurs Esclaues, en reduit plusieurs à se faire Renegats.

CHAPITRE I.

- I. **L** Es Mahometans persécutent diuersement les Esclaues Chrestiens. 332.
- II. *Leurs artifices, pour les attirer à se faire Renegats.* pag. 334.
- III. *Des cruantez qu'ils pratiquent d'ordinaire.* là mesme.
- V. *Exemple de leur inhumanité en la personne d'un ieune Captif Prouençal.* pag. 335.
- V. *La plupart des Renegats ne le sont qu'en apparence.* pag. 336.
- VI. *Les volontaires sont plus cruels que les Turcs mesmes.* là mesme.

DES RVSES ET AVANIES DONT VSENT LES TVRCES & les Barbares, pour forcer quelqu'un à se faire Renegat.

CHAPITRE II.

- I. **E**Xtrauagance des Turcs & des Corsaires de Barbarie. 338.
- II. **E** De trois differentes Auanies, ou fourberies qu'ils pratiquent contre leurs Esclaues pour les faire Renegats. là mesme.
- III. *Histoire sur ce sujet d'un ieune esclaué Olonnois.* pag. 340.
- IV. *Du nombre des Renegats, hommes & femmes, qui sont à present en Barbarie.* pag. 341.

DE DIVERS AVTRES MOTIFS QUI PORTENT quelquesfois les Esclaues à se faire Renegats.

CHAPITRE III.

- I. **L**'Homme qui se laisse aller à sa passion, est tousiours mal conseillé. 242.
- II. *Cette verité se preuue par huit principaux motifs, qui portent les Esclaues Chrestiens à se faire Renegats.* pag. 243.

DES CHAPITRES.

- III. *Les intereſts temporels font que les méchans oublient Dieu.* là meſme
 - IV. *Histoire à ce propos aduenüe au temps du Roy S. Louys.* pag. 344.
 - V. *Diuers exemples de l'eſtat damnable, où meurent les Renegats.* p. 345.
-

DES CEREMONIES DONT VSENT LES MAHOMETANS
quand quelqu'un ſe fait Renegat, & quand il eſt circoncis.

CHAPITRE IV.

- I. **R** *Vſes de l'Impoſteur Mahomet, pour mieux eſtablir ſa fauſſe Sette.*
pag. 348.
 - II. *De la reſſemblance qu'il y a de la Circonciſion des Iuiſs à celle des
Turcs.* pag. 349.
 - III. *Des ceremonies qui s'oſeruent en la Circonciſion d'un Renegat.*
là meſme.
 - IV. *Des noms propres dont vſent les Turcs, les Maures, & les Arabes.* 350.
 - V. *Magnificence publique quand quelque perſonne conſiderable prend
le Turban.* pag. 352.
 - VI. *Ceremonie particuliere, lors qu'un Iuiſſe fait Renegat.* là meſme.
-

DES CRVELS SVPLICES QUE LES TVRCES ET LES BAR-
bares font ſouffrir aux Renegats, quand ils ont taſché de ſe ſauuer
en Chreſtienté, avec pluſieurs Histoires ſur ce ſujet.

CHAPITRE V.

- I. **D** *E vingt Renegats, & de pluſieurs Eſclaves executez à mort; pour
s'eſtre voulu ſauuer.* pag. 356.
 - II. *D'un ieune Renegat Breton bruſlé en Alger.* pag. 359.
 - III. *De l'inuention dont vſa un Renegat de Boulongne en Picardie, pour
s'enſuir de Tunis.* pag. 361.
 - IV. *D'un Marinier du Havre de Grace lapidé à Salé.* pag. 364.
 - V. *Hardie entrepriſe de trois ieunes Bretons Renegats; pour ſe ſauuer
d'un vaiſſeau Corſaire.* pag. 368.
-

COMME LES RENEGATS SE SAVVENT QUELQUE
fois dans des vaiſſeaux qu'ils emmeinent.

CHAPITRE VI.

- I. **V** *N grand deſplaiſir eſt ſouuent une entrée à une grande fortune.*
pag. 370.

TABLE

- II. *Histoire à ce propos d'un Corsaire Renegat natif de la Rochelle. là mesme.*
-

QVE LES RENEGATS QVI TOMBOIENT ENTRE
les mains des Chrestiens, estoient autrefois punis de mort.

CHAPITRE VII.

- I. **L** *Es Corsaires ne gardent leurs Renegats que pour leurs interests propres.* pag. 373.
- II. *Les Barbares se sont plusieurs fois vangez de la punition que les Chrestiens ont faite des Renegats.* pag. 774.
- III. *Quelques exemples sur ce sujet.* là meime.
-

DE L'ACCROISSEMENT QVE LES RENÈGATS ONT
toujours donné, & qu'ils donnent encore à present à la puissance du Turc, & à celle des Corsaires.

CHAPITRE VIII.

- I. **L** *Es Turcs ont accoustumé de couvrir leur vice d'un faux pretexte de Religion & de Vertu.* pag. 375.
- II. *Raisons pour lesquelles ils se seruent des Renegats, & les honnorent des plus hautes charges de leur Empire.* 376.
- III. *Des enfans de tribut; & de quelle façon ils les éleuent* là même.
- IV. *Raisons de la fortune des Azamoglans, & enfans de tribut.* pa. 377.
-

QVE LES PLUS GRANDS CAPITAINES QV'AYENT
eules Turcs, & les Barbares, ont esté presque tous Renegats: où
il est fait mention de quelques-vns.

CHAPITRE IX.

- I. **H** *Ibraim Bascha Renegat Grec, rend de grands services à l'Empire du Turc.* pag. 377.
- II. *Le mesme fait Ariaden Barberouffe.* là mesme.
- III. *Trois autres fameux Renegats.* là mesme.
- IV. *La ville d'Alger deffenduë par Assan Aga Renegat.* pag. 378.
- V. *Autre signalé Capitaine Renegat.* là mesme.
- VI. *Malte assiegée par le conseil des Renegats.* là mesme.
- VII. *Plusieurs Renegats contribuent fort pour le siege de Rhodes.* pa. 380.
- VIII. *Haute fortune du Renegat & grand Capitaine Nassuf.* là mesme.

DES CHAPITRES.

SVITE DES MATIERES CONTENVES AVX CHAPITRES
precedens.

CHAPITRE X.

- I. **L'**Armée de saint Louys deffaitte en Egypte, par le moyen des Renegats. pag. 382.
- II. Origine des Renegats appelez Mammelus. pag. 383.
- III. Que signifie le mot de Mammelus, ou Mammeluchs. là mesme.
- IV. Renegats iadis & encore à present la force principale de Marroc, & de Fez. là mesme.
- V. Le mesme estoit du Royaume de Tunis. pag. 384.
- VI. Les Corsaires de Barbarie ne subsistent que par les Renegats. là m.

LIVRE CINQVIESME.

DV TRAITTEMENT QVE LES CORSAIRES FONT AVX
Chrestiens, aussi-tost qu'ils les ont pris.

CHAPITRE I.

- I. **D**ivers artifices des Turcs, & des Corsaires, de Barbarie. pa. 387.
- II. **D**éguisement des Esclaves pour les flechir à pitié. pa. 388.
- III. Exemples sur ce sujet. là mesme.
- IV. Ruses des Pyrates pour sçavoir qui sont ceux qu'ils ont pris. pag. 389.

DE LA VENTE QVI SE FAIT PVBLIQVEMENT DES
Esclaves Chrestiens dans les villes de Barbarie; Et du mauuais traitement que les Corsaires leur font.

CHAPITRE II.

- I. **L**es Barbares ont perdu la lumiere de la Foy, & celle de la Raison. pag. 391.
- II. Du Batistan, place d'Alger, où l'on vend les Esclaves. pag. 392.
- III. Maniere de les exposer en vente dans les Bazars. là mesme.
- IV. Du procedé tyrannique dont vsent ceux qui les marchandent. là m.

DV TRAITTEMENT QVE FONT LES TVRCS AVX
Chrestiens captifs, qu'ils prennent par terre dans les armées.

CHAPITRE III.

- I. **M**axime tyrannique des Turcs. pag. 395.
- II. **M**Del'insolence qui suit leurs victoires & leurs conquestes. là m.

T A B L E

- III. *De la vente qu'ils font de leurs prisonniers de guerre.* là mesme.
 IV. *Leurs violences en la personue des filles & des femmes faites captives.* pag. 396.
 V. *Esclaves de diverses nations en Turquie.* là mesme.
-

DES SUPPLICES QUE LES TURCS FONT ENDOURIR
 aux Esclaves, afin qu'ils se rachètent plutôt, & à plus grand prix.

C H A P I T R E I V.

- I. **A** *Varice naturelle aux Turcs.* pag. 397.
 II. *Des artifices dont ils usent pour sonder leurs Esclaves.* pa. 398.
 III. *De diverses sortes de supplices qu'ils leur font sentir.* là mesme.
 IV. *Ils sont ennemis mortels des courages altiers.* pag. 399.
 V. *Ils ostent à leurs Esclaves toute sorte de consolation.* pag. 400.
-

QUE LES ALARMES ET LES FAUX BRUITS FONT SOUVENT
 courir fortune aux Esclaves d'estre battus, & mesme tués par les ruës.

C H A P I T R E V.

- I. **L** *Es Infidelles tiennent pour une œuvre meritoire le mal qu'ils font aux Esclaves Chrestiens.* pag. 401.
 II. *Divrerses sortes d'outrages qu'ils pratiquent entr'eux.* 402.
 III. *Des faux bruits qu'ils font courrir pour les perdre.* là mesme.
 IV. *Deux exemples là dessus.* pag. 403.
-

DES DIVERS EMPLOIS QUE LES BARBARES ONT
 accoustumé de donner à leurs Esclaves.

C H A P I T R E V I.

- I. **L** *Es Esclaves sont tousiours aduantageux aux Turcs & aux Barbares, lesquels y mettent differemment le prix.* pag. 404.
 II. *Les plus considerables sont ceux qu'ils tourmentent le plus, & pourquoy.* pag. 405.
 III. *De l'argent qu'ils en reçoivent, & de la composition qu'ils font avec eux.* là mesme.
-

DES GRÂNDS MAUX QU'ENDOURENT LES CHRESTIENS
 Captifs dans les Galeres des Turcs.

C H A P I T R E V I I.

- I. **C** *Eux que les Barbares tiennent Esclaves, n'ont point de sens qui ne souffre.* pag. 408.

DES CHAPITRES.

- II. *Des violences qui leur sont faites pour les forcer à ramer.* pag. 409.
 - III. *De l'extreme soif qu'ils sont contraints d'endurer.* là mesme.
 - IV. *Quelques exemples à ce propos.* là mesme.
-

DES BAGNES, OV DES PRISONS OV L'ON enferme les Esclaves.

CHAPITRE VIII.

- I. **L**A Turquie & la Barbarie sont comme un enfer aux pauvres Captifs. pag. 411.
 - II. Description des Bagnes, ou des prisons où les Barbares les mettent. là mesme.
 - III. Des grandes misères que les Esclaves y souffrent. pag. 412.
 - IV. Qu'il y a dans Alger plusieurs Bagnes diuërsément appellez. là même.
 - V. Des Bagnes de Tunis, de Salé, de Tripoly, & de Constantinople. là m.
-

DES DIVERSES SORTES DE SUPPLICES DONT LES TVRCS & ceux de Barbarie font mourir les Esclaves Chrestiens.

CHAPITRE IX.

- I. **D**Annables effets de l'iniustice. pag. 413.
 - II. Elle est inseparable d'avec la cruauté parmy les Mahometās. 414.
 - III. Preuve de l'un & de l'autre, par les diuers supplices dont ils persecutent les Chrestiens Captifs. pag. 415.
-

QUE LES ESCLAVES SE SAVVENT QUELQUESFOIS; MAIS que ce n'est pas sans s'exposer à d'extremes dangers.

CHAPITRE X.

- I. **D**es charmes des Turcs, pour faire reuenir leurs Esclaves fugitifs. pag. 419.
- II. D'un homme de Maiorque bruslé en Alger, pour auoir voulu enleuer quelques Esclaves. pag. 422.
- III. D'un Esclave de Bretagne, qui eust les oreilles couppees pour s'en estre enfuy de Salé. pag. 423.
- IV. De quelle façon plusieurs se sauuent par mer. pag. 424.
- V. D'un Esclave sauué miraculeusement de la ville de Tunis. là mesme.
- VI. De quatre Matelots de Morbian, qui se deffrent de dix-sept Turcs. pag. 422.

T A B L E

- VII. *Stratageme d'un Esclave Flamand, pour se rendre maistre d'un vaisseau Corsaire.* pag. 427.
-

DES CHAPELLES QV'IL Y A DANS LES VILLES
des Corsaires de Barbarie, & comment on y celebre le
diuin seruice.

CHAPITRE XI.

- I. **R**aisons pour lesquelles les Mahometans souffrent aux Chrestiens
d'auoir des Chapelles. pag. 429.
II. De la permission qu'ont quelques Esclaves d'aller à la Messe. pa. 430.
III. Des Chapelles d'Alger, de Tunis, de Tripoly & de Salé. pag. 431.
-

DES AVANIES ET DES DESORDRES QVE FONT
quelquesfois les Turcs en Barbarie, dans les Chapelles
des Chrestiens.

CHAPITRE XII.

- I. **S**acrilege fait par le Mesuar dans la Chapelle de la S. Trinité. p. 433.
II. Autre impieté commise par le mesme bourreau. là mesme.
III. Faux pretexte pour authoriser ces desordres. là mesme.
-

DE LA MANIERE D'ENSEVELIR LES
Chrestiens captifs.

CHAPITRE XIII.

- I. **L**ouable coustume de l'Eglise en la sepulture des deffunts. pag. 434.
II. Des ignominies que font les Mahometans aux Chrestiens captifs
que l'on porte en terre. là mesme.
-

D'VNE DEFFENCE FAICTE EN ALGER EN L'AN
mille six cens trente-quatre, d'enseuelir aucuns Esclaves depen-
dans de la Couronne d'Espagne.

CHAPITRE XIV.

- I. **L**es Turcs & les Corsaires de Barbarie sont naturellement enclins
à la vengeance. pag. 436.
II. Deux exemples pour confirmer cette verité. là mesme.

DES CHAPITRES.

DV PRIX DES ESCLAVES, ET DV DROICT QU'ILS PAYENT.
aux villes des Corsaires de Barbarie, quand ils en sortent.

CHAPITRE XV.

- I. **L** Es Esclaves sont plus ou moins estimez selon leurs qualitez bonnes ou mauvaises. pag. 438.
- II. Ils ne peuvent se dire libres, qu'auparavant ils ne fassent apparostre de leur rachapt. là mesme.
- III. Lettre d'affranchissement, ou carte de franchise. pag. 439.
- IV. Les droicts qu'on fait payer aux Captifs sont differens, selon les lieux de leur Esclavage. pag. 440.

DV MARTYRE DE QUELQUES ESCLAVES CHRESTIENS
pour la defense de leur foy.

CHAPITRE XVI.

- I. **D**'Un ieune homme de Marseille rompu tout vif, & bruslé à Tunis pour son zele à defendre la vraye Religion. pag. 442.
- II. Du martyre de Dom Pedro de Caruajal, Esclave en Alger. pag. 444.
- III. De la grande cruauté d'un Corsaire d'Alger, exercée sur trente-six François, pris dans un vaisseau de Marseille. pag. 446.
- IV. Des inhumanitez commises contre plusieurs Chrestiens captifs, par la tyrannie de Muley Abdelmelech, Roy de Marroq. pag. 449.

LIVRE SIXIESME.

DE L'INSTITVTION ET FONDATION DE L'ORDRE
de la Sainte Trinité, & Redemption des Captifs.

CHAPITRE I.

- I. **D**iuers Ordres de seruiteurs de Dieu en l'Eglise. pag. 453.
- II. Celuy de la Sainte Trinité est un effet tres-particulier de la Providence Diuine. là mesme.
- III. Les bien-heureux Iean de Matha & Felix, ont esté les fondateurs de cet Ordre. là mesme.
- IV. La cause & les euenemens de son institution ont esté miraculeux. 455.
- V. Des diuers Conuents de ce mesme Ordre, & de son estat fleurissant par toute la Chrestienté. pag. 456.
- VI. Nombre de ses Prouinces & de ses Religieux. 457.

TABLE

DE LA PREMIERE REDEMPTION DES CAPTIFS, FAICTE
à Marroq, l'an 1109. par les Religieux de la Sainte Trinité.

CHAPITRE II.

- I. **A**umosnes faites au B. Jean de Matha, pour la Redemption des Chrestiens captifs. pag. 456.
- II. Il fait un second voyage à Rome. pag. 459.
- III. Deux Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité deputez Commissaires à Marroq. là mesme.
- IV. Lettre du Pape Innocent III. à Miramomolin, Roy de Marroq. là m.
- V. Cent huitante six Esclaues racheptez. pag. 460.

DE LA SECONDE REDEMPTION FAITE A TUNIS,
où se void le nombre des Chrestiens Captifs racheptez par les
Religieux du mesme Ordre.

CHAPITRE III.

- I. **D**E plusieurs Esclaues racheptez à Tunis, par le Bien-heureux fondateur de l'Ordre de la Sainte Trinité. pag. 462.
- II. Il passe la mer miraculeusement, estant poursuiuy par des Corsaires. pag. 463.
- III. Du grand nombre de Redemptions faites autrefois par ce saint Ordre pag. 464.
- IV. Raisons pour lesquelles il ne s'en fait pas tant aujourd'huy. là m.
- V. Autre Redemption notable faite en Hongrie. 465.

DES SERVICES QUE LES RELIGIEUX DE LA SAINTE
Trinité ont rendus aux armées Chrestiennes contre les Infidelles, sous
Philippe Auguste, S. Louys, & autres Princes.

CHAPITRE IV.

- I. **G**Loricuse entreprise de Philippe Auguste, & de Saint Louys. là mesme.
- II. Efforts incroyables des Religieux de la Sainte Trinité dans les contrées infidelles. pag. 467.
- III. Preuves des Auteurs de ce temps-là pour confirmer cette verité. là mesme.

De plusieurs hommes de condition rachetez par les Religieux de la S. Trinité;
& des fondations qu'ils ont faictes de diuers Couvents.

CHAPITRE V.

- I. **C**oustume des Infidelles en la vente des Captifs Chrestiens. 469.
- II. Histoire memorable de Geoffroy Baron de Chasteau brian. 480.
- III. Zele & recognoissance de plusieurs personnes de haute condition envers l'Ordre de la Sainte Trinité. pag. 481.

DES CHAPITRES.

- IV. *Histoire admirable de Gilbert des Essars.* pag. 482.
V. *Du Marechal de Boufficaud.* pag. 483.
IV. *Conuents de la fondation de saint Louys.* là mesme.
-

DES DIFFICVLTEZ QVI SE RENCONTRENT DANS
le rachapt des Captifs ; & des grands dangers où s'exposent les
Religieux de cet Ordre.

CHAPITRE II.

- I. **I**Ly a tousiours des difficultez dans les hautes entreprises. pag. 475.
II. **R**aïsons de la peine qu'il y a d'ordinaire à rachepter les Esclaves. 477.
III. **G**rand miracle en faueur de quelques Peres Redempteurs. là mesme.
IV. **A**ction charitable de Laurens Figuera, Euesque de Sagontine. 478.
-

DE QUELQUES RELIGIEUX DE CET ORDRE, QVI SONT
morts parmy les Infidelles, en la fonction de racheter les Captifs.

CHAPITRE III.

- I. **D**E la captivité déplorable de trois Religieux de l'Ordre de la S.
Trinité. pag. 481.
II. **D**es grands maux qu'apporta aux Esclaves Chrestiens la prise d'un
nauires d'Alger, par ceux de la Republique de Genes. là mesme.
-

SVITTE DE L'HISTOIRE PRECEDENTE, OV IL EST
fait mention d'une pluye miraculeuse.

CHAPITRE IV.

- I. **L**ettre adressée au Pere Prouincial de Castille, par les Reuerends
Peres de l'Ordre de la Sainte Trinité, detenus captifs en Al-
ger dans le Bagne du Roy. pag. 383.
II. **D**es exercices Spirituels faits par eux mesmes dans la prison, & par
les autres Esclaves Chrestiens. pag. 484.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

PRIVILEGE DV ROY.



NOUS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Prenoists, leurs Lieutenans, & tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien amé le Reuerend Pere Frere Pierre Dan, Bachelier en Theologie de la faculté de nostre Ville de Paris, Ministre & Superieur du Conuent de l'Ordre de la Sainte Trinite & Redemption des Captifs fondé en nostre Chasteau de Fontainebleau, Nous a fait remonstrer qu'il a composé reueu & augmenté la seconde Edition de *l'Histoire de Barbarie & de ses Corsaires*, laquelle il desireoit faire imprimer s'il nous plaisoit luy octroyer nos Lettres sur ce necessaires, qu'il nous a tres-humblement fait supplier luy vouloir octroyer. A CES CAUSES, nous auons permis & par ces presentes permettons audit Reuerend Pere Frere Pierre Dan, de faire Imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra, ladite seconde Edition de *l'Histoire de Barbarie* pendant le temps & espace de sept ans, à compter du iour qu'elle sera acheuée d'Imprimer, faisant tres expresses Inhibitions & deffences à tous Imprimeurs & Libraires, s'ils nont droit ou charge de l'Exposant, de les Imprimer ou faire Imprimer, ny mettre en vente durant ledit temps, sous quelque pretexte que ce soit, en l'estenduë de nostre Royaume ou ailleurs, à peine de quinze cens liures d'amande pour chacune contrauention, confiscation des exemplaires, & de tous despens, dommages & Interets: A la charge qu'il en sera mis deux Exemplaires en nostre Bibliotheque & vn en celle de nostre tres-cher Feal le Sicur Segulier Cheualier Chancelier de France; & afin que ledit exposant jouyssé paisiblement de nos presentes grace & permission, Nous voulons que mettant vn Extraict d'icelles au commencement ou à la fin de chacun des Exemplaires ils soient tenus pour bien & deuëment signifiez: & qu'à la collation foy soit adioustée comme au present Original. Si vous mandons & à chacun de vous en droit foy, enioignons que du contenu en ces presentes vous ayez à faire iouyr ledit Exposant & ceux qui auront droit d'iceluy, sans souffrir ny permettre qu'ils y soient troublez ny empeschez, cessans & faisans cesser tous troubles & empeschemens au contraire; Car tel est nostre plaisir. Donné à Saint Germain en Laye, le douzième iour d'Octobre, l'an de grace mil six cens quarante-huict, & de nostre regne le sixiesme.

Par le Roy en son Conseil.

signé, *LEON* Sieur de Courbenalier.

Et scellé du grand sceau de cire jaune.

Et ledit Reuerend Pere Frere Pierre Dan, a cedé & transporté son Privilege cy-dessus à Pierre Rocolet, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy & de la Ville, pour en iouyr conformément à l'accord fait entr'eux, le vingt-deuxième iour d'Octobre 1648.

Acheué d'Imprimer le 23. Nouembre 1648.

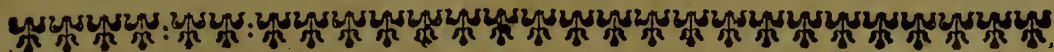
Les Exemplaires ont esté fournis.



HISTOIRE DE BARBARIE, ET DE SES CORSAIRES.



LIVRE PREMIER.



Des mots de BARBARE, & de BARBARIE.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

- | | |
|--|--|
| <p>I. Corsaires de Barbarie, héritiers de la malediction & de la terre de Cham.</p> <p>II. La Barbarie est un theatre sanglant, où il s'est ioüé</p> | <p>quantité de Tragedies.</p> <p>III. Etymologie du mot de Barbare.</p> <p>IV. Le nom de Barbare diversément pris.</p> |
|--|--|

I
Corfaires de
Barbarie, heri-
tiers de la ma-
lediction & de
la terre de Chã.



OV S ceux qu'une extrême passion de haine ou de bien-veillance a poussez à publier hautement les deffauts ou les merites des hommes, selon qu'ils en detestoient la memoire, ou qu'elle leur estoit chere; ont toujourns creu que pour les représenter au naturel, il en falloit tirer le sujet de l'extraction, du nom & du lieu de leur naissance. C'est vne verité si cogneuë de tout le monde,

qu'ayant à l'appuyer de nouvelles preuues, ie n'en scaurois trouver de plus fortes que chez ces ennemis iurez du nom Chrestien, naiz à la commune ruine de la société ciuile; I'entends ces fameux Voleurs, & ces Corfaires impitoyables dont i'ay entrepris d'escrire icy l'Histoire. Bien que leur pernicieuse façon de viure, n'apprenne que trop, qu'il n'est point de vice si enorme soit-il, qu'ils n'ayent tourné en habitude; ie ne croy pas neantmoins en dire assez, si ie n'adioûte pour comble à tous les reproches qu'on leur peut faire, qu'ils doiuent leur extraction au traistre Cham second fils de Noé, qui maudist iustement cet Ingrat pour les grands crimes dont il le trouua noircy; Et qu'ainsi ils ont herité de sa malediction aussi-bien que de sa demeure, si leur pays, comme l'asseurent quelques Auteurs, est cette mesme terre de Cham, dont il est parlé dans les saintes Lettres. Quoy qu'il en soit, quelques Monstres dénaturez qu'engendre l'Affrique, elle n'en produit point de si cruels dans toute son estenduë, que les peuples de cette contrée, qu'on appelle Barbarie: Tellement qu'on peut bien dire d'eux, qu'ils sont en effet les plus barbares de tous les hommes.

II.
La Barbarie est
vn Theatre à
diuerses Tra-
gedies.

Genebrard au
liure premier
de sa Chrono-
logie, en l'an du
môde 1675. dit,
qu'à cause de la
malediction de
Noé, donnée à
Canaam fils de
Cham, les Can-
anéens & plu-
sieurs peuples

Possible aussi qu'à raison de cela, cette region comme maudite, a toujourns esté le theatre funeste, où le libertinage, l'heresie & l'impie-té ont représenté à la veuë de tout le monde vne infinité d'actes sanglans & tragiques. Diuers peuples qui l'ont de temps en temps habitée, tous infideles & inhumains, tels qu'ont esté les Goths, les Vandales, & les Sarrasins, ont ioüé les principaux personnages de cette Tragedie. Ie ne parle point des Phœniciens fortis d'Egypte, ny des Romains, ny des Grecs. Les vns & les autres eurent à leur tour la possession de cette vaste contrée d'Affrique: mais les Sarrasins l'osterent à ces derniers, qui l'auoient euë depuis l'Empire de Iules Cesar, iusques à celuy d'Heraclius. Les Chrestiens mesmes durant les plus violentes persecutions de quelques Empereurs Romains, apres la mort du grand Constantin, inuiolable deffenseur de la Foy, y conseruerent avec zele les Autels sacrez, & précherent hautement la gloire d'un Dieu crucifié pour le salut du monde. De sorte

qu'il est bien à croire, que par des soins infatigables ils eussent taché d'establir entierement la vraye Religion dans ces contrées des Infideles, si par vne reuolution déplorable les Sarrafins ne s'en fussent rendu maistres. En quoy veritablement ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils les ont toujourns depuis possédées, & les possèdent encore à present sous les noms de Maures & d'Arabes, sectateurs & partisans du faux Prophete Mahomet.

Or de quelque façon que se doiuue prendre le nom de BARBARE, tant y a qu'on trouuera ie m'asseure, qu'il n'est pas mal conuenable à ces peuples brutaux, si l'on se donne la peine d'en rechercher l'etymologie. La pluspart la tirent du mot BARBAR, qui signifie murmure: Car au temps que les Arabes commencerent d'habiter ce pais-là, ils appellerent ainsi les Africains de Numidie, ou de la petite Afrique, où estoit autrefois Carthage, & où se void auiourd'huy Tunis. A quoy i'adjouste, qu'ils donnerent encor ce nom à ceux de l'une & de l'autre Mauritanie, à sçauoir la Cefarienne & la Tyngitane, qui par les Royaumes & les Villes d'Alger, de Maroc, & de Fez, se rendent particulièrement remarquables. Ce fut donc à cause d'un certain accent brusque, & d'une maniere de parler assez rude, que les Arabes nommerent Barbares ces peuples d'Afrique, pource qu'à les ouyr parler d'abord, ils prirent plustost leur langage pour un bruit & un murmure confus, que pour des paroles significatiues & bien articulées. Peut-estre aussi que pour la mesme raison nous auons accoustumé d'appeller barbare la diction de ceux qui parlent mal, ou qui ne prononcent pas comme il faut. A quoy sert de preuue l'autorité d'un ancien Comique, qui se mocquant de Næuius, quoy qu'il fust Poëte Latin, l'appelle Barbare, comme s'il eust voulu dire que ce n'estoit qu'un ignorant, qui ne sçauoit presque point parler.

Que si l'on m'allegue là-dessus qu'à le prendre en ce sens-là l'on n'auroit pas beaucoup de raison d'appeller Barbares les Corsaires de Barbarie; pource que de la façon qu'ils parlent auiourd'huy la langue des Maures & des Arabes, ils suiuent entierement l'usage du pays, soit en l'accent, soit en la prononciation; Je puis respondre à cette obiection, que tout cela n'empesche pas qu'on ne les puisse qualifier à bon droict de ce tiltre de Barbares, non seulement à cause de leur demeure en un pays qui en porte le nom; mais pour leur infidelité detestable, puisée dans les erreurs de leur Alcoran. C'est luy qui leur fait parler des choses diuines en termes impies; & qui leur inspire des sentimens si contraires à la verité Chrestienne, qu'il ne se peut rien imaginer de plus faux, ny de plus prophane que ce qu'ils en disent. Aussi sont-ils si brutaux, & si hors du sens-commun en la description qu'ils font de Dieu, de sa Nature, & de ses diuins attri-

d'Afrique (où est auiourd'huy la barbarie) ont esté reduits à la seruitude des peuples d'Europe & d'Asie. A raison de quoy (adjouste le mesme Auteur) ces Barbares ont eu des Rois presque tous estrangers, comme les Perses, les Grecs, les Sarrafins, & à present les Arabes, & les Turcs.

III.

Etymologie du mot de *Barbare*.

Ioan. Leo Afric. part. 1.

D'autres disent, que les noirs d'Afrique & de barbarie sôt de cette couleur, à raison de cette malediction de Noé, & non pour le trop grand voisinage du Soleil, attendu qu'il y en a d'autres aussi proches qui ne sont pas noirs.

Plautus.

4 Histoire de Barbarie.

burs, qu'il paroist assez qu'en leurs opinions ils n'ont rien de raisonnable, & par consequent que c'est leur faire iustice, que de les appeler Barbares. Il y a trois autres raisons encore pour appuyer celle-cy.

IV.
Le nom de *Barbare* diuersément pris.

La premiere, d'autant que ce mot a tousiours esté pris par les anciens Auteurs, & particulièrement par Lucian, pour signifier des gens de neant, conceus de la plus basse lie du peuple, & nais dans les ruës, comme les gueux, tels que sont les Corsaires de Barbarie, hommes abiects, s'il en fut iamais, d'extraction infame, de condition seruile, & qui sont à vray dire le honteux rebut de toutes les Nations de la terre.

La seconde, d'autant que le nom qu'ils portent, a tousiours esté le plus illustre epithete de ces esprits mercenaires & mal faits, qui ont vne auersion naturelle pour les bonnes lettres, & qui ne sçauoient souffrir ceux qui en font profession. A raison de quoy n'estants pas capables de conuerser avec eux, ils les fuyent & les detestent, à l'exemple de ces Indiens ridicules, qui maudissent le Soleil, parce qu'ils n'en peuuent supporter l'éclat. Tels sont les Pyrates que nous descriuons icy. Il n'est pas possible qu'ils ayent rien d'humain, puis qu'ils sont ennemis des sciences humaines; qu'en leurs mœurs & en leurs humeurs sauuages ils tiennent plus de la beste que de l'homme; & que leurs plus hautes qualitez aussi sont celles qui peuuent tenir en fougue leur naturel farouche & brutal.

Cicero pro Fontio.

La troisieme raison & la principale qui les rend dignes plus que tous autres du nom de Barbares, c'est la profession expresse qu'ils en font, & qui leur est naturelle: Car s'il est ainsi, comme le remarque vn des plus grands hommes de l'Antiquité, qu'il faille donner ce titre à tous ceux que leurs actions cruelles & detestables ont noircis d'une eternelle infamie; A qui peut-il estre plus proprement attribué qu'à ces malheureux Corsaires de Barbarie, qu'on peut appeler les fleaux de la Nature, les pestes du genre humain, les Tyrans de la liberté commune, & les bourreaux vniuersels de l'innocence, qu'ils violentent sans cesse par des cruautez incogneuës au reste des hommes, & qui surpassent de beaucoup celles des tygres & des lions qui naissent en leur pays? Aussi n'estoit-ce pas sans sujet que les Romains, les plus polis, & les plus ciuilisez de tous les peuples du monde, appelloient Barbares les Nations qui n'estoient point ou dans leur alliance, ou sous leur Empire; c'est à dire, qui n'auoient point appris d'eux, ny l'art d'obeyr & de commander, ny les loix de la conuersation ciuile, qui leur pouuoient former entierement & polir l'esprit. Voilà pour ce qui est du nom de *Barbare* & de *Barbarie*; Je viens maintenant à sa description, & aux particularitez qui en dépendent.



DESCRIPTION DE LA BARBARIE.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. La Barbarie est vne des principales parties de l'Afrique.</i></p> <p><i>II. Plusieurs Royaumes & Contrées en la Barbarie.</i></p> <p><i>III. Le Mahometisme, Se-
ête en credit parmy les Bar-
bares.</i></p> | <p><i>IV. Familles des Miramo-
molins, illustres iadis en Bar-
barie,</i></p> <p><i>V. Atlas Roy de Barbarie,
où est vne montagne qui en
porte le nom.</i></p> <p><i>VI. Diuerses familles illustres
de la Barbarie.</i></p> |
|---|--|



BN cette partie du monde à qui les Geographes font porter le nom d'Afrique, est située la Barbarie. Elle s'estend du costé d'Occident, au delà du destroit de Gibraltar, depuis la mer Atlantique, où sont les Isles Canaries & le Mont Atlas, iusques au Leuant près de l'Egypte, tout le long de la coste de la mer Mediterranée. De là s'auançant dans les deserts du costé de Midy, elle aboutit au pais des Negres, autresfois appellé la Numidie interieure, maintenant BILE DVLGERID, dans les montagnes du grand Atlas.

ORTELIUS,

I. La barbarie est vne des principales parties de l'Afrique.

Elle contient de ce costé-là les Regions de la Numidie, où estoit autresfois Carthage, & où l'on voit maintenant la ville de Tunis, ensemble les deux Mauritanies, fameuses par les Royaumes de Tremessan, de Bugie, de Constantine & de Bone, qui sont aujourd'huy

II. plusieurs Royaumes, & contrées en la Barbarie.

ceux d'Alger, de Coucque, de Fez & de Maroc.

Deuers l'Orient elle a le Royaume de Tripoly, qui contient presque tout le pays de Barcha iusques en Egypte, outre la Lybie extérieure Cyrenaique & Marmarique, qui sont encore de son estenduë.

Florus liu. 2. ch. 2. rapporte, parlant de cette partie d'Afrique, où est maintenant la Barbarie, que les Romains ayant enuoyé Attilius Regulus contre les Carthaginois, il ne luy fallut pas seulement combattre des hommes, mais aussi des Serpens, l'un desquels qu'ils treuuerent à Bragada, qui, selon quelques autres Auteurs auoit six-vingts pieds de long, fit bien de la peine à leur armée.

Elle n'est point par tout également temperée ny par conséquent également fertile : Car ayant, comme elle a, près de huit cens lieuës d'estenduë; selon que le pays approche plus ou moins, ou du Leuant, ou du Couchant, ou du Midy, ou du Septentrion; il est aussi plus ou moins recommandable pour les choses qu'il produit, & pour le temperament de l'air. Le plus pur est dans les Regions qui font la coste de la mer Mediterranée, depuis le Destroit iusques en Egypte, qui est ce qu'il y a de meilleur en toute la Barbarie. Mais quant aux autres contrées qui auangent le plus dans la terre-ferme & vers le Midy, il n'y a point de doute que pour leur intemperie & leurs chaleurs excessiues, elles sont tout à fait steriles & infructueuses. Aussi ne sont-elles habitées de personne dans leurs sablons & dans leurs vastes campagnes; Et peut-on bien dire qu'elles sont de vrais deserts pour les creatures raisonnables, non pour les quadrupedes & les reptiles; n'y ayant point de lieu dans le monde où se voyent plus de Lyons, de Leopards & de Tygres, ny plus de Serpens & de Dragons de toutes les sortes. Il est vray que pour suppléer aux defaux de cette engeance de bestes farouches & venimeuses, le pais a cela de bon que d'abonder en excellens cheuaux, l'extrême viftesse desquels, & leur merueilleuse facilité à manier, les font par tout estimer.

III.
Le Mahometisme Secte en credit parmy les Barbares.

Mais ce que ie treuue de pire parmy ces peuples Barbares, c'est l'estrange superstition qui tyrannise leurs consciences par la violence qu'ils se font eux-mesmes, sous les fausses loix du Mahometisme. Car bien qu'elles ne soient fondées que sur des extrauagances & des impietez manifestes, ils s'y attachent si fort neantmoins, qu'ils font leur felicité de mourir martyrs de Mahomet, & de se sacrifier pour luy avec vne obeïssance qui n'est pas moins ridicule qu'elle est au eugle, pour vne mauuaise cause. Ce qu'il me seroit aisé de montrer icy, n'estoit que ie me reserue d'en déduire les particularitez plus au long, & dans l'ordre requis, quand ie parleray séparément cy-apres des Villes & des Royaumes d'Alger, de Tunis, de Salé, de Tripoly, qui sont les principales contrées de toute la Barbarie, avec les Royaumes de Marroc, & de Fez.

IV.
Famille des Miramomolins illustres iadis en Barbarie.

Ie me contenteray seulement de dire maintenant que depuis que les Maures & les Arabes la possèdent, elle a esté diuersement gouvernée par plusieurs familles de ces Infideles, dont les vnes ont esté les Miramomolins, c'est à dire Roys des Croyans & des Fideles; tiltre

qu'un temps fut que ces Barbares donnerent à tous leurs Souverains, ainsi que long-temps auparavant les Roys de la mesme Mauritanie & Barbarie portoient tous le nom d'Athlas Roy de ce pays-là, en suite de celuy que les Anciens feignoient porter le Ciel sur ses espaules, parce qu'il auoit esté le premier qui auoit remarqué le cours du Soleil, de la Lune, & de tous les autres Astres: ce que les Poëtes ayas déguisé par leurs fictions ordinaires, disent que ce premier Athlas fut frere de Prométhée, lequel ayant esté aduertty par l'Oracle, qu'il se donnast garde du fils de Iupiter, il ne voulut iamais pour cette raison receuoir personne pour loger en sa maison: ce que Persée fils de Iupiter & de Danaé portant avec déplaisir, outré de colere & de vengeance contre cét Athlas, il luy monstra aussitost la teste de Gorgone, à l'aspect de laquelle ce Roy fut à l'instant changé en vne montagne qui porte encore ce nom auiourd'huy, & est vne des merueilles de la Barbarie où elle est située, estant si haute que l'on n'en peut voir le sommet; ce qui a donné de là occasion à ces Anciens de dire, que cét Athlas Roy de la Mauritanie & Barbarie portoit le Ciel sur ses espaules; C'est ce que i'ay voulu vn peu tout à dessein amplifier; comme vne remarque fait à propos à l'égard de la Barbarie & de ses anciens Roys.

V.
Athlas Roy de
Barbarie, où est
vne montagne
qui en porte le
nom.

Et pour reuenir aux Miramomolins, ce fut vn de cette race nommé Mahomet Enacer Roy de Marroc, qui apres plusieurs descentes des anciens Maures & Affricains en Espagne, y vint aussi en personne avec vne tres-puissante armée, l'an mille deux cens dix, où il conquist plusieurs places, & ne se contentant de ses victoires, sur l'Espagne, vint en France quelques années apres, à sçauoir l'an mille deux cens seize, où il fut suiuy d'vne multitude de Maures & de Barbares qui composoient vne puissante armée; mais il y fut genereusement combattu & défait par les François en la bataille de Naues, ou plaines de Thoulouse: ce qui luy donna tant de dépit qu'il s'en retourna en Barbarie tout honteux & chargé de confusion, ce qui fut cause que ses suiets le mépriserent à vn tel point qu'il en mourut peu de temps apres, outré d'vn extrême regret.

A ces Miramomolins ont succédé les Morauides, qui furent certains rebelles qui se reuolterent contre eux, & leur rauirent l'Empire de la Barbarie.

En suite desquels ont regné les Almohades, les Mouleys, & depuis les Merins, qui particulièrement se rendirent maistres des Royaumes de Fez & de Marroc en la Mauritanie Tingitane.

VI.
Diuerfes familles
illustres de la
Barbarie.

En fin apres tous ceux-cy ont esté les Cherifs, qui regnent encore maintenant ausdits Royaumes.

Outre lesquels ont esté encores autresfois les Calyphes, sous les tiltres de Roys & de Checs de diuerfes côtrées de Barbarie, iusques

à ce que le Grand Seigneur & Empereur des Turcs, depuis environ cent ou six-vingts ans, s'est rendu Souuerain de la plus-part de la Barbarie, comme des Royaumes de Tunis, d'Alger, & de Tripoly; mais non pas des Royaumes & des Villes de Marroc, & de Fez qui ne releuent point de luy; mais ont leurs Roys ou Empe-reurs souuerains, & tous de la Secte Mahometane.



DES PLUS SIGNALEZ CORSAIRES ANCIENS.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

- | | |
|---|---|
| <p><i>I. Etymologie du mot de Corsaire.</i></p> <p><i>II. Qu'il y a fort long-temps qu'on a commencé de courir les mers.</i></p> <p><i>III. Des Pyrates de Cilicie.</i></p> | <p><i>IV. Moyens d'arrester les courses de ceux de Barbarie.</i></p> <p><i>V. Des plus fameux Corsaires de l'Antiquité.</i></p> <p><i>VI. Cinq remarquables, outre les precedens.</i></p> |
|---|---|



A y long-temps douté si ie deuois faire entrer ce Chapitre dans cette Histoire, iugeant qu'il seroit possible plus à propos de laisser enseuelis dans l'oubly ceux dont il est icy fait mention, que d'en renouueller la memoire. Que si quelque chose m'a mis dans cette irresolution, ç'a esté la crainte que i'ay euë d'offenser les ames sensibles à la pitié, en leur representant des Corsaires qui n'en ont iamais eu non plus que les monstres de leur pais. Mais apres auoir bien consideré que la vie de ces infames voleurs nais dans la Barbarie, estoit le principal suiet de ce Liure, i'ay creu qu'il ne seroit pas inutile de rapporter ici les nós, & les faits des plus signalez d'entr'eux en suite de ceux qui les ont precedez, soit dans
le siecle

le siecle des Grecs, soit dans celuy des Romains.

Je commenceray donc par l'etymologie de leur nom, qui est celuy de **CORSAIRE**. Quelques-vns la tirent du mot de Corse, peuple qui habite l'Isle de Corse, l'une des principales de l'Italie, située en la mer Mediterranée, entre la Barbarie & la coste de Genes, qui est l'Etat dont elle dépend. Ils fortifient leur opinion de ce qu'autresfois les Corfes, comme le remarque vn ancien Auteurs, qui les fait d'un naturel cruel & sauvage, n'aymoient rien tant qu'à s'accommoder du bien d'autrui, principalement au temps que les Sarrasins & les Maures possedoient cette Isle, d'où ils s'en alloient faire des courses sur mer le long de la coste d'Italie.

I.
Etymologie du
mot de COR-
SAIRE.

Strab. lib. 5.
Geogr.

Mais il est bien plus vray-séblable que le mot de Corsaire viét du Latin *currere*, qui signifie courir; Car le propre de cette engeance de voleurs, qu'on appelle autrement ecumeurs de mers, est d'y estre toujours aux aguets, & d'y faire des courses continüelles, en donnant la chasse à tous les Nauires qu'ils rencontrent, pour se saisir de la personne & des biens de ceux qui en sont maistres. Voila pour ce qui est du mot de Corsaire.

Quant à celuy de Pyrate, ie trouue que le mot de Pyra, anciennement parmy les Atheniens, vouloit dire le mesme que fraude & artifice, ce qui donna suiet aux Grecs, de nommer Pyrates, ceux qui par volou tromperie troubloient les passages, & le commerce de ceux qui se mettoient en Mer, d'où depuis la pluspart des autres Nations, ont donné le nom de Pyrates à ces voleurs, & forbans qui courent les mers, & rauissent le bien d'autrui.

Il est bien vray toutefois que ce mot n'a pas tousiours esté pris en mauuaise signification, selon que quelques-vns en escriuent: il estoit en tel honneur parmy les anciens Danois, peuples d'Allemagne, qu'ils n'appelloient point autrement que Pyrates, leurs Princes, & Capitaines qui commandoient leurs Vaisseaux, sur mer. Et se remarque encore que dés l'an de salut huit cent nonante-sept, comme escrit Asserius Euesque Anglois, qui viuoit de ce temps-là, Alfredus Roy d'Angleterre, voulant mettre ordre aux courses des Danois, mit quelques vaisseaux en mer, pour garder ses costes & aduenües de son Royaume, & appelle cet Auteurs, Pyrates les Capitaines, lesquels commandoient ces vaisseaux, qui est autant que s'il les eut voulu nommer gardiens & deffenseurs.

Orbié que les mots de Corsaire, & de Pyrate de quelque façon qu'on les explique, aient toujours esté pris plus en mauuaise part, en toutes les langues & par tous les peuples, principalement par les Romains & les Grecs; si est-ce qu'il faut bien prendre garde de ne s'en point seruir abusiuement, & de ne pas mettre au nombre des Pyrates ceux

*Saxo Gramma.
ecc. lib. 7. Hist.
Danor.*

qui font mestier d'aller en course, plustost pour les interests publics que pour les leurs propres. Tels sont dans quelques Republiques Chrestiennes plusieurs hommes signalez, infatigables & aguerris au possible, qui poussez d'un ardent desir de rendre le commerce sur la mer plus libre qu'il n'est, hazardent leurs vies pour la purger de tels voleurs, qui ne s'exercent journallement qu'à troubler la tranquillité publique. Par eux se doiuent entendre les Barbaires, les Turcs, & les autres Infidelles irreconciliables ennemis des Chrestiens. Car tant s'en faut que la consideration de la Justice diuine & humaine, ny celle de la vie ciuile & du droit de gens les empeschent de les mal traiter, qu'au contraire ils croyent faire de bonnes œuures, quand ils les peuuent prendre à leur auantage, & les inquieter par leurs courses & leurs larcins ordinaires.

Ce n'est non plus mon dessein de blasmer icy sous ce nom de Corsaires, les Russiens ou les Cauzaques, peuples qui habitent la Russie Meridionale, la Volinie & la Podolie; Bien qu'on les fasse passer pour grands Pyrates, comme gens qui courent sans cesse la mer-noire; on ne doit point neantmoins leur imputer à blasme leurs courses, puis qu'estant Chrestiens, ils ne les font que contre les ennemis de la foy. Ce qui reüssit si bien au Roy de Pologne, dont ils sont sujets, que par ce moyen il trauaille fort le Turc, qui ne sçait comment y resister; Car pour grande que soit sa puissance, si est-ce qu'il n'a pû jusques aujourd'huy s'opposer aux hazardeuses entreprises de ces Cauzaques. Aussi est il vray qu'ils vont quelquesfois jusques à trois ou quatre lieuës de Constantinople, avec leurs Caïcs tant seulement, qui sont de petits vaisseaux de rame, en chacun desquels il n'y a, la pluspart du temps, que trente ou quarante soldats. Leur flotte ordinaire est d'environ cinquante de ces barques, qui sont fort legeres: de maniere qu'avec elles ils donnent la chasse aux Turcs le long de leur coste, & osent bien mesme descendre à terre, où ils font d'estranges degasts dans les villages qui sont sur la mer-noire, & qui dépendent du grand Seigneur. Que si de hazard il leur arriue d'estre poursuiuis de ses Galeres, alors ils se sauuent promptement vers les Palus Meotides. Comme ils ont gagné ces marecages, ils enfoncent d'abord leurs barques sous l'eau, où ils demeurēt long-temps cachez. Et d'autant que cela leur seroit difficile, s'ils n'auoient de quoy respirer, ils vsent pour cét effet de certaines canes assez longues, dont ils tiennent vn bout en leur bouche, & l'autre hors de l'eau. Ils sont en cét estat jusques à la nuit, qui n'est pas plustost venuë qu'ils retirent leurs Caïcs, & se sauuent à la faueur des tenebres; Ce qui leur est si auantageux, qu'oultre que par ce moyen ils s'échappent de leurs ennemis, ils surprennent aussi par fois quelques-vnes de leurs Galeres.

*Le sieur des
Hayes en son
Voyage de Le-
uant. Fol. 321.*

Que si pour entamer nostre principal sujet, nous le voulons pré-
 dre dans sa source, & rechercher l'origine des Corsaires, nous au-
 rons sans doute bien de la peine à la trouuer: Quelques-vns sem-
 blent en tirer le commencement de Iason & des Argonautes ses
 compagnons dont les faictz memorables sont si fort celebrez dans
 les Escrits des anciens Poëtes, disans qu'il entreprit à ce dessein de
 courir les mers avec son vaisseau & que par la Toyson d'Or, qu'il
 conquist, nous est signifié qu'il alla piller les Scythes lesquels abon-
 doient en or, qu'ils reuilloient de certains torrens près du mont de
 Caucafe, quoy que toutefois Plutarque rapporte la conqueste de
 cette riche Toyson d'Or, en vn autre sens bien contraire, à sçauoir
 au gain aduantageux du traffic, qui au moyen de la nauigation de
 ces Arge-nauchers, lesquels auoient nettoyé la mer des Pyrates,
 rendirent le commerce libre & assuré, estant alors deffendu par
 toute la Grece, à qui que ce fut de nauiger en vn vaisseau où il y eut
 plus de cinq personnes, à la reserue de Iason que la Valeur, & les
 hauts faits ayant rendu signalé, auoit seul merité la nef d'Argo, pour
 purger la mer de tels voleurs. Que cela soit ainsi, ou non, tant y a que
 delà l'on peut au moins iuger qu'il y a long-temps que ce mestier est
 en vogue, & que diuers peuples ont eu le bruit de s'y estre addónez,
 par le rapport de plusieurs Autheurs. Polybe fait mention entre les
 autres des Illyriens, & des Etoliens, lesquels ayant joint ensemble
 leurs forces & leurs vaisseaux, incommoderent quantité de gens,
 par le moyen de leurs brigandages & de leurs courses, qui les rendi-
 rent odieux à toute la Grece. Florus remarque le mesme de ceux
 des Isles Baleares, appellées au jourd'huy Majorque & Minorque,
 dont ie me reserue à parler plus amplement cy-apres. Ces peuples,
 dit-il, se picquoient si fort autrefois du nom & du mestier de Pirates,
 qu'avec leur humeur brutale & sauuage ils n'apprehendoient, point
 de s'embarquer dans de chetifs vaisseaux mal équippez, pour don-
 ner la chasse à tous ceux qu'ils rencontroient sur la mer; Ce qu'ils
 tournerent si fort en coustume, tant ils aymoient à voler, qu'ayant
 apperceu de loing l'armée nauale des Romains, & conçu de gran-
 des esperances de butin, ils eurent bien la hardiesse d'aller au de-
 uant, & l'attaquerent avec tant de furie à grands coups de fon-
 des, qu'ils couvrirent tous leurs vaisseaux d'une gresle de cailloux.
 Mais comme toute leur fougue n'estoit que brutalité, ils furent
 contraints enfin de ceder au courage de leurs vainqueurs, qui les
 mirent à la raison, & les traiterent comme ils meritoient.

Mais parmy tous les Corsaires de l'Antiquité, il ne s'en est jamais
 treuue, ce me semble, de plus pernicious, ny de plus à craindre, que
 ceux de la Cilicie, aujourd'huy nommée Caramanie. Leur puissan-
 ce alla si auant, qu'ils firent vne flotte de mille vaisseaux de course,

II.
 Qu'il y a long-
 temps qu'on a
 commencé de
 courir les Mers.

*Pol. lib. 4.
 Natal. Comtes
 lib. 6. myth. cap.
 8.*

*Plutar. in The-
 seo.*

Lib. 3. cap. 8.

III.
Des Pirates de
Cilicie.

Plut. in Pöp.

quel'on tient auoir esté si bien équipéz & si lestes, que toutes les pouppes des galleres estoient dorées, les rames argentées, les tapis de pourpre, & les couuertures de mesme. Comme de leur brigandage naissoit leur luxe, ils l'entrenoient avec tant de moleste & de superfluité, qu'outre les soldats necessaires au combat, ils auoient dans leurs vaisseaux quantité de gens à gages, qui ne seruoient qu'à leur faire passer le temps. Les vns leur flattoient l'ouye par l'harmonie des instrumens de musique, & les autres leur chatouilloient le goust par la delicatesse des viandes les plus exquises. Ainsi apres s'estre enrichis de la dépoüille & du butin de quantité de Nauires, ils attaquoient chacun hardiment: Ils croyoient toute resistance au dessous de la leur; & ne marchandoient iamais à combattre, pource que toute leur guerre n'estoit qu'une violence de brigands, & qu'ils la faisoient au milieu des pompes & des delices. Ce qui les asseuroit d'ailleurs, c'estoit qu'ils auoient pour leur retraite plusieurs Villes maritimes, où se jettoient tous les iours parmy eux des hommes de marque & d'execution, pour les grands auantages qu'on leur faisoit. Se voyans donc avec ces forces, leur temerité ne fut pas moins haute que leur puissance, & leur fit prendre les armes contre les Romains, qu'ils attaquèrent diuersement par mer & par terre. En effet, comme ils estoient toujourns en embusches pour surprendre les passans, vsant licencieusement de leur fortune; elle leur fut si fauorable, qu'ils prirent vn iour deux Preteurs, à sçauoir Sextilius & Belinus, vestus à la Romaine, de longues robes de pourpre, marques de leur dignité, & accompagnez de leurs Officiers, qu'ils amenoient avec eux. Ils en firent autant vne autre fois à la fille d'Anthoine, dont ils se saisirent à la campagne, sans respecter ny sa persone, ny celle de son pere, qui auoit solennellement receu l'honneur du triomphe: L'on tient mesme qu'on ne la pût retirer à moins que de gagner avec adresse leurs principaux Chefs, & de payer pour sa rançon vne tres-grande somme d'argent. En vn mot, ces Corsaires se rendirent si redoutables sur mer, que par l'espouuante qu'ils y jetterent, le commerce sembla perdu tout à fait, & la capitale Ville du monde se vit en danger d'estre reduitte aux extremitez, à faute de viures. Mais enfin pour éuiter vn plus grand malheur, les Romains tous d'un accord se resoulurent d'y remedier par le moyen d'une puissante armée qu'ils mirent sur pied, sous la conduite du vaillant Pompée.

En cette entreprise l'experience de ce Chef fut secondée de la fortune; Et il la sçeut joindre à sa valeur avec tant d'adresse, qu'il vint à bout de tous ces Pirates en peu de temps. Car comme il sçeut que pour faire leurs courses ordinaires, & aller en queste apres les Marchands, ils auoient diuisé leurs forces; il en fist de mesme des

siennes, & sépara sa flotte en plusieurs escadres. C'estoit son dessein de faire occuper tous les ports & tous les passages par ses Lieutenans, comme il aduint en effet. Gellius eut ordre d'aller en la mer de Toscane, Plotius de courir celle de Sicile, Gratilius de gagner le Golphe de Lygurie, & Pomponius celuy des Gaules; Torquatus de ne bouger des Isles Baleares, Neron d'attendre au destroit de Calis, dit aujourdhuy Gibraltar, Lentulus de tenir la mer de Lybie, Marcellinus celle d'Egypte, & le jeune Pompée l'Adriatique. De cette façon, de si adroits Capitaines s'estans saisis des principaux ports, ces Pyrates mal-aduisez se treuuerent enfermez sur mer comme dans des toiles, tandis que de son costé le grand Pompée ayant fait voile en la Cilicie, où les plus redoutables d'entr'eux s'estoient fortifiez, il les deffit tous, & restablit par ce moyen le commerce, dont ils auoient empesché le cours.

*Florus lib. 3.
cap. 6.*

Cette deffaite, dont la description n'est pas hors de nostre propos, me semble la plus memorable qui soit auenuë au temps des Anciens; Et si ie l'ay déduite vn peu au long, c'est parce qu'apparemment elle nous enseigne les moyens de ruiner les courses & les brigandages des Pyrates de Barbarie. Ce qui ne seroit pas difficile à mon aduis, si les Princes Chrestiens ausquels appartiennent les Villes & les Isles qui sont sur la mer Mediterranée, & qui possèdent les forteresses du destroit de Gibraltar, & des autres mers du Levant, conspirans tous au commun bien de la Chrestienté, tenoient toujours prests plusieurs vaisseaux bien équipez, & pleins de soldats aguerris, pour donner la chasse à ces Barbares, & s'opposer à leur violence. Ce bon ordre les ruïneroit, ie m'assure: Et il est à croire qu'on les defferoit en peu de temps, ou qu'ils se perdroyent d'eux-mesmes si durant cinq ou six ans seulement on essayoit de reprimer leurs courses, pour empescher que la mer ne leur fust plus libre.

IV.
Moyens d'arrester les courses de ceux de Barbarie.

A ces fameux Corsaires de l'Antiquité, dont i'ay fait mention en general, en peuuent estre adjoûtez plusieurs autres particuliers, qui n'ont pas esté des moindres en ce mestier. Tel est celuy dont il est parlé dans vn ancien Autheur, qui sans le nommer, en fait vn conte bien agreable. Ce Pyrate, dit-il, ayant fait amas de quantité de Nauires & de richesses, à force d'escumer les mers & de les courir fut enfin couru luy-mesme par vn certain Roy qu'il appelle Antiochus. Il luy sçeut si bien donner la chasse, qu'apres vne longue resistance, il le contraignit de luy demander composition. Le Roy la luy accorda, & par elle il fut conclud, que le Pyrate auroit la moitié de ses vaisseaux, & que le demeurant seroit pour Antiochus. Comme il fut donc question de faire ce beau partage, le Roy voulant tenir sa parole, & pareillement oster le moyen à ce Corsaire de faire ses voleries ordinaires (qu'il esperoit de continuër à l'aduenir sous

*Valer. max.
lib. 7.*

la promesse qu'Antiochus luy auoit faite de luy rendre la moitié de ses nauires, qui luy pouuoient encore suffire à courir les mers) les fit tous couper par le milieu, & luy donna la moitié de chaque vaisseau, retenant l'autre pour luy; Dequoy le Pyrate ne fut pas moins estonné, qu'Antiochus en fut aise, pource que par cette action aussi plaisante que juste, il satisfit à sa parole, & empescha que celuy qui auoit tant fait de maux sur la mer, n'en commist encore d'autres à l'aduenir.

V.
De plusieurs
Corsaires an-
ciens.

Que s'il ne tenoit qu'à recourir aux exemples, pour prouuer l'antiquité de ces illustres voleurs, nous en trouuerions de reste dans les ouurages des Grecs: Mais ie me contenteray de rapporter à ce propos ce qui aduint au grand Alexandre. Comme ce Monarque vogueoit vn iour sur la mer avec vne puissante flotte, il rencontra fortuitement vn Corsaire, nommé Dionides chargé du butin de plusieurs vaisseaux qu'il auoit pris. Il ne fallut point de tesmoignage que le sien propre pour le conuaincre, si bien que sans autre forme de procez le voila déclaré criminel, & condamné à la mort. Voyant donc qu'en cette cause Alexandre estoit Iuge & partie, il prit bien la hardiesse de luy dire, qu'à tort il l'auoit ainsi jugé, & qu'il ne le pouuoit faire mourir, à moins que de se declarer luy-mesme le plus grand Pyrate du monde. Car adjoûta-il, ie n'ay iamais couru que la coste de cette mer, avec vn pauvre petit vaisseau où la necessité m'a ietté pour chercher à viure; au lieu que par vne pure ambition, toy qui possedes tant de richesses, tu voles tout le monde, il y a si long-temps, avec vne flotte d'un nombre infiny de vaisseaux; Repartie qui toucha si viuement ce Prince, qu'elle luy fut profitable depuis, & l'obligea de pardonner à celuy qui l'auoit faite.

Mais si la mer n'estoit point exempte de Corsaires sous l'Empire d'Alexandre, elle ne l'estoit non plus au temps de Iules Cesar; Car *Plu. in Iul. Caf.* en sa jeunesse, comme il fuyoit la haine de Sylla, qui luy tramoit des embusches de toutes parts pour l'oster du monde; Apres qu'il eut passé quelque temps à la Cour de Nicomede, & qu'il se fut mis sur mer, le malheur voulut pour luy qu'il tombast entre les mains des Corsaires, dont le chef & le Capitaine se nommoit Alcamon. Pour s'en tirer doncques au plustost, il enuoya querir sa rançon. Cependant il demeura parmy eux, sans apprehender ny sa captiuité, ny les desplaisirs que ces infames luy pouuoient faire; Au contraire, pour leur tesmoigner qu'il estoit par tout Cesar, il les mesprisoit comme ses esclaves, bien que luy-mesme fust leur captif. Que s'ils faisoient tant soit peu de bruit, quand il luy prenoit enuie de reposer, il leur enuoyoit dire hardiment par quelqu'un des siens, qu'il les feroit tous pendre, s'ils ne cessoient de l'importuner, & leur repetoit ce mesme langage toutes les fois qu'ils luy faisoient quelque chose qui

ne luy plaisoit pas. Eux cependant prenoient pour vn jeu ce qu'il disoit tout de bon. Il le sceut bien tesmoigner depuis, lors qu'apres auoir esté leur prisonnier trente-huit iours, & s'estre rachepté par vne somme d'argent qu'on luy apporta; il arma tout aussi-tost quelques vaisseaux, courut apres ces brigands, les mit en déroute, les vainquit, & se fit maistre de leur butin; En suite dequoy, pour leur tenir la parole qu'il leur auoit donnée, il en fit pendre les vns, & mettre en croix les autres.

Plusieurs semblables de ces infames brigands, se sont encore signalés par leurs larrecins & leurs cruautéz, dans les siecles passez, desquels ie ne veux charger ces cahiers, pour conclure enfin ce Chapitre, aprestoutefois que i'auray icy donné place à ces cinq autres fuiuans, dont les inhumanitez ont esté si grandes qu'à peine les peut-on croire.

Cinq remar-
quables outre
les precedens:

MILTAS est vn de ceux-là, qui du regne de Denis Roy Siracuse, donnoit la crainte & l'espouuante sur les mers du Leuant à tout le monde, & mena cette vie de Corfaire l'espace de trente ans, où il fit de grands maux à ceux de Rhodes, & leur vola vne infinité de richesses. Il se remarque qu'estant enfin pris par ces Rhodiots, qui furent long-temps à luy donner la chasse, il confessa que outre ses larrecins qui montoient à plusieurs millions, il auoit encore tué de ses mains propres plus de cinq cens hommes, & noyez plus de quarante mille, & bien trente mille qui estoient morts de maladie, lors qu'il les tenoit forçats en la Chiourme, de ses galeres.

Après celuy-cy, nous donnerons place à Stilico: ce Corfaire ayât exercé ce beau mestier de Pyrate l'espace de seize ans, le Roy Demetrius fut contraint de mettre vne puissante armée sur mer, & fut pris, non sàs se deffendre vaillamment où il vendit sa vie & sa liberté bien cherement à Demetrius, lequel comme il l'interrogeoit pourquoy entre tous les autres il auoit si mal traité ses sujets, parce que luy respondit-il, tu as fait mourir mon pere injustement, & m'as banny de mon país avec autant peu de raison, ce qui me fait te dire hardiment (maintenant que ie vois ma vie qui s'en va estre immolée à ta Tyrannie) que tu apprennes à estre plus juste, & qu'il est dangereux de ietter vn homme dans le desespoir, & d'offenser celuy qui mesprise sa Vie.

CHIPANDAS natif de la ville de Thebes fut vn autre Corfaire du temps de Cyrus, ses forces estoient si grandes qu'il auoit cent trente galeres bien armées avec lesquelles il écumoit toutes les mers: ce qui obligea Cyrus d'armer contre ce Pyrate qu'il prit, & par vne iuste punition de cét insigne voleur, il mit en fuite ses compagnons, & purgea la mer de telle sorte de brigands.

AMONICHIDES, dont parle Thucydide, fut vn autre grand Cor-

faire natif de Corinthe, auquel l'on attribue l'Usage des galeres à trois espalliers par banc, & qui par ses brigandages, à tant fait parler de luy parmy les Anciens.

Le finiray par Cleonides qui estoit en vogue du regne de Ptolomée, & fut l'un des plus cruels Corsaires dont il soit fait mention en l'antiquité, homme sans foy & sans parole, aussi bien que sans humanité, en quoy la nature sembloit l'auoir marqué tout à dessein, car il estoit louche & boiteux, ses larrecins & l'excez de sa rage qu'il exerçoit contre ceux qu'il prenoit estoit si grand que l'on eut esperé plus de ressentiment & de compassion, des Tygres & des Lyons les plus cruels, que de ce voleur & Corsaire infame: il tomba enfin entre les mains de Ptolomée, qui pour expier les crimes de ce bourreau sans pitié, & le donner pour exemple de chastiment à telle sorte de brigands, faisoit tous les iours tremper quelque vn de ses membres dans de l'huile bouillante, iusques à ce qu'il mourut petit à petit parmy ces justes tourmens.





DES PLUS FAMEUX
 CORSAIRES
 MODERNES.

CHAPITRE IV.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Abenchapella premier celebre Corsaire de la Barbarie.</i></p> <p><i>II. Corsaires de Barbarie en grande vogue dès l'an mille trois cens nonante.</i></p> <p><i>III. Hariaden Barberousse grand Corsaire.</i></p> <p><i>IV. Noms de plusieurs au-</i></p> | <p><i>tres Pyrates.</i></p> <p><i>V. l'an mille cinq cens nonante les Corsaires d'Algerne faisoient aucune course sur les François.</i></p> <p><i>VI. Plus grand nombre de Corsaires au iourd'huy, en Alger, qu'en tous les autres lieux de la Barbarie.</i></p> |
|---|--|

DE ces Exemples des anciens Corsaires Grecs, & Romains, desquels il a esté parlé au Chapitre precedent, ie passe à ceux des Barbares, & des Turcs, qui ne sont pas à vray dire si vieux, ny si nouveaux aussi qu'il n'y ayt long-temps que ces Infidelles menent cette vie de brigands, & font des courses sur les Chrestiens.

Si nous croyons à vn Auteur celebre, il y a déjà sept à huit cens ans que ces Barbares ont commencé ce mestier de Corsaire; car il remarque qu'en l'an de Salut six cens nonante-huit, vn certain Sarrazin & Mahometan nommé Abenchapella, courroit les mers;

Guenare en ses Epist. dor. lin. 2. avec septante galeres, & cent autres vaisseaux, lequel quittant l'Asie, passa à la coste d'Afrique pillant tout ce qu'il treuvoit, & par mer, & par terre, avec ces particularitez qu'il ne ruinoit point les villes & les lieux qui faisoient joug, & se rangeoient de gré sous sa Tyrannie; mais aussi avec cette cruauté que iamais il ne voulut mettre en Liberté aucune personne qu'il eut pris, homme au reste vaillant, & tres-riche, & comme il alloit ainsi escumant les mers, ayant appris que parmi les Maures de la Mauritanie Tyngitane, il y auoit grande guerre Ciuile, il s'y en alla avec toutes ses forces, & s'estant mis de la partie, gagna des principaux d'entre ces Maures, au moyen de quoy il s'empara de ce pays, & de gré ou de force y planta le Mahometisme, & y mit pareillement en credit la Pyratèrie, qui depuis a presque tousiours rauagé les mers, & ietté la crainte du brigandage à tous ceux qui y traffiquent: & est vray-semblable que cét Abenchapella a esté le premier Corsaire d'entre ces Barbares, & infidelles.

Froissard vol. 4. Chap. 2.

II.
Corsaires de Barbarie en grand credit dès l'an 1390.

Nos Histoires disent à ce propos, que dès l'an de Grace mille trois cens nonante les Pyrates de Barbarie troubloient déjà bien fort le commerce surmer, & le repos de la Chrestienté. Ce qui fit que ceux de la Republique de Gennes, que cette affaire touchoit particulièrement, à cause de leur trafic, & des grands rauages que ces voleurs faisoient le long de leur coste, penserent aux moyens de s'opposer à leurs courses, & d'en arrester la violence. Et dautant qu'ils s'estimoient trop foibles pour venir à bout d'une si forte entreprise, ils s'auiserent d'enuoyer les principaux d'entre eux vers Charles Sixieme, pour le prier de les secourir, & de leur donner vn Prince du Sang, pour estre General de leur armée, contre les Corsaires & les Barbares d'Afrique. En effet cette Ambassade fut si agreable au Roy & à toute la France, que sans la declaration de sa Majesté, portant deffenses à tous Gentils-hommes de son Royaume, d'en sortir, sans sa permission expresse, à cause qu'il n'y auoit pas long-temps que la tréue estoit accordée entre la France & l'Angleterre; il n'y a point de doute que la pluspart de cette Noblesse eust fait volontiers ce voyage d'outre-mer. Le Roy doncques pouffé par le zele qu'il auoit pour la Religion, & par les prieres des Genoïs, leur donna pour General de cette armée le Duc de Bourbon, Prince le plus accomplý de son siecle. A cét illustre chef se joignirent, avec la permission de sa Majesté, plusieurs Seigneurs de haute naissance, tels que furent Philippes d'Artois, Comte d'Eu, Beraut Comte de Clairmont, Iean de Vienne, Admiral de France, & ainsi des autres, dont ie ne fais point mention. Il y eut aussi quantité de Flamans & d'Anglois, parmi lesquels se fist remarquer Iean de Beaufort, bastard du Duc de Lenclastre. De sorte qu'au rendez-

vous de l'armée qui estoit à Gennes, on y compta jusques à quatorze mille Gentils-hommes, sans y comprendre les autres soldats, dont les Genoïs auoient fait de toutes parts de grandes leuées. Tellement qu'il falloit bien que cette armée fust puissante, puis qu'elle estoit composée de tant d'hommes aguerris, & d'une flotte de trois cens galeres, & de cent nauires ou vaisseaux ronds. Auecque toutes ces forces neantmoins, elle ne fit presque point d'effet contre ces Barbares; Car ayant pris bord à leur coste, deuant la ville d'Affrica, *Froissar, ch. 113.* qui estoit pour lors extrêmement forte & opulente, elle eut la mer si contraire, qu'apres auoir esté battuë de la tempeste durant trente iours qu'elle mist à faire ce trajet, qui se fait quelquesfois en moins de dix ou de douze, elle fut enfin contrainte de faire retraite. Et certainement il n'y eut ny Capitaine ny soldat, qui ne demeurast d'accord qu'il leur estoit impossible de forcer cettè place-là, que par la famine, ou par vn long siege; Ce qu'ils ne pouuoient aucunement, à raison des incommoditez de l'armée, où il y auoit quantité de maladies, que les excessiues chaleurs du païs auoient causées. D'ailleurs ces Barbares les incommodoient extrêmement par les frequentes allarmes qu'ils leur donnoient soir & matin, outre que les viures & les eaux douces commençoient à leur manquer: Tellement que toutes ces considerations jointes ensemble, les obligerent à leuer le siege, & à faire voile pour s'en retourner. Voila de quelle façon en parle Froissar; En cela contraire à vn autre Historien, qui dit qu'il y eut vne grande bataille entre les Chrestiens & les Barbares, qui eurent du pire, & que plusieurs assauts furent donnez contre la Ville, avec grande perte des assailants; Ce qui abattit si fort le courage des Genoïs, qu'ils se virent reduits à traiter avec ces Barbares, par où ils donnerent sujet à tous les autres Chrestiens de se retirer. Or de quelque façon que cette affaire se soit passée, tant y a pour reuenir à nostre sujet, qu'on n'entreprit cette guerre que pour essayer de mettre remede aux brigandages de ces Pyrates, qui dès ce temps-là troubloient les Chrestiens, & les incommodoient grandement en leur commerce.

La mer a esté depuis toujours couuerte de corsaires Turcs & Barbares, qui ont fait par tout d'horribles rauages, & commis des cruauitez inouyes. Mais par dessus tous ceux-cy s'est fait remarquer Hariaden, dit autrement Barberouffe. C'estoit vn Renegat Grec, natif de l'Isle de Methelin, & fils d'un potier de terre. Les Chrestiens n'eurent jamais de si cruel ennemy que luy, qui se rendit si puissant & si fameux par ses voleries, qu'au retour d'Hongrie, Sultan Solyman l'enuoya querir, & le fit Bascha & Admiral de ses mers en l'an mil cinq cens trente-quatre. Il n'eut que trop de bonheur en l'exercice de cette charge, comme l'éprouuerent à leur dom-

Iuuenal des Vrsins.

III
Hariaden Barberouffe grand Corsaire.

mage Dom Hugues de Moncade, Portonde, & André Doria, Gener al des galeres d'Espagne.

Mais sa fin mal-heureuse fit voir combien Dieu est juste vengeur de tels impies, car apres vne infinité de maux qu'il auoit commis, bouffi de l'orgueil de plusieurs heureux succéz qu'il auoit eu en ses entreprises, & par le bon-heur de ses affaires se promettant encore vne plus fauorable suite de prosperitez, ayant chassé le Roy de Tremessen, hors de son Royaume, combien qu'il fut More & Mahometan comme luy, & voulant entreprendre contre la ville d'Oram tenuë par les Espagnols, qui y auoient vne forte garnison, s'estant ainsi acquis l'inimitié des Chrestiens, & de quelques Mores; les vns, & les autres conspirerent sa perte, le poursuiuirent les armes au poing, & l'obligerent à vne honteuse fuite par laquelle cherchant son salut, il fut pris & tué avec tous ses plus-confidens, auquel apres que l'on luy eut coupé la teste, elle fut portée en Espagne, & mise au bout d'une picque on la promena le long de la coste & des villes Maritimes, pour rejoüir les peuples en la ruine de ce Roy des Corsaires qui auoit fait tant de brigandages, & causé tant de malheurs.

*Paul Ion: lib.
33. Hist.*

De tant de maux déplorables que ce Demon pernicieux fit aux Fideles, fut imitateur en suite Cheridin Barberouffe son frere, qui fut aussi vn autre fameux Corsaire, dont ie parleray amplement cy-apres, dans le traicté de la ville d'Alger.

La Barbarie en eut vn encore, qu'on appelloit Halicot, qui ne se fit pas moins redouter que les precedens; Car il se remarque qu'il fit vne fois esclaves jusques à huit cens Chrestiens, qu'il enferma dans vne grande cauerne au bourg de Sercelle, qui est au Royaume d'Alger. Mais ils furent tous mis en liberté par André Doria, qui donna la chasse à ce Pyrate avecque les galeres d'Espagne.

IV.
Noms de plusieurs autres Corsaires.

Enuiron ce mesme temps estoit aussi fort en vogue Mamy Lipparoto, Turc de nation, lequel ayant esté pris au Phare de Messine avec sa galere de vingt-trois bancs, par celles de Malte, y fut pendu avecque tous les Officiers & les Renegats qui s'y trouuerent dedans: Ce qui fut cause qu'un peu apres les autres Corsaires ayant pris Nicolas dit des Roches, Cheualier François, le firent mourir à coups de baston pour se vanger de la mort de leurs compagnons; Et il est bien certain que tout autant de Cheualiers qui fussent tombez entre leurs mains, n'en eussent pas esté quittes à meilleur marché, si la Religion n'eust arresté de ne faire point mourir les Renegats ny les Corsaires à l'aduenir. La mort de ce Cheualier fut sceuë par vn autre nommé Anthoine du Binier qui alloit reconnoistre l'Armée de Barberouffe, lequel ayant veu ou rencontré vn vaisseau Turc chargé d'huile qui alloit en Alexandrie, le prit apres l'auoir

*Hist. de Malt.
liu. 11. chap. 11.*

longuement combattu, d'où il deliura plusieurs Chrestiens Esclaues, qui luy raconterent la mort & les aduantures de ce Cheualier, qui portoit de gueule à vn cheuron & trois Croix d'or.

Après tous ceux-cy il faut faire suiure l'inhumain Dragud, la memoire duquel sera toujors detestable aux pauvres Esclaues. Il estoit natif de Mentescely, village qui est proche la Ville de Rhodes, fils d'un pauvre païsan, & comme il gardoit vn troupeau, âgé alors d'environ douze ans, passa vn maistre Canonier qui considerant cét enfant de bonne apparence & qui marquoit quelque chose de genereux, le demanda à son pere & l'emmena au Caire, où il luy apprit son art, en quoy il se rendit des plus adroits & des mieux entendus, delà quelque temps après se voyant vn peu de bien qu'il auoit gagné, il alla en Alexandrie, où il se mit avec quelques Corsaires, estant d'un quart ensemble dans vn petit brigantin qu'ils auoient, avec lesquels ayant fort profité par leurs Brigandages, cela luy donna le moyen d'armer seul vne bonne galere qui l'enrichit fort. Et comme alors la renommée de Barberouffe estoit grande par tout, elle l'inuita de l'aller treuuer en Alger, où il estoit: là ayant fait preuue de son adresse & de son courage en la prise de plusieurs vaisseaux de Chrestiens marchands, cela le mit si auant dans l'esprit de Barberouffe qu'il luy donna la charge & la conduite de plusieurs galeres où il signala sa valeur, & Barberouffe estant mort, Sultan Solyman le declara chef de tous les Corsaires de Barbarie: il alloit ordinairement en course avec vne trentaine de galeres. Ses forces estoient si grandes qu'il eut bien la hardiesse d'assiéger la ville Boniface, qui est la Capitale de l'Isle de Corse, qu'il prit à composition, laquelle composition il ne garda pas bien: car il y mit presque tout à sang, possible dépité de rage & piqué de vengeance contre ceux de Genes, dont Boniface & toute cette Isle dépend, de ce que ayant esté vne fois pris esclaue par eux, quelque temps auparauant ils l'auoient exposé (comme vn insigne Corsaire, & infame Renegat) à la risée du peuple, la barbe à demy rasée.

Ce Barbare ayant long-temps couru les mers, sans se laisser iamais d'assassinats ny de volleries, se vid à la fin inuesty par André Doria, aux Isles de Gerby, où il le tint assiégé avec vingt galeres qu'il auoit; Mais le malicieux Corsaire jugeant bien qu'il ne pouuoit sortir de là par le port, sans estre battu par Doria, qui estoit beaucoup plus fort que luy, & qui toutesfois n'osoit auancer à cause de l'artillerie de la forteresse, s'aduisa d'une ruse bien subtile pour se tirer de ce destroit; qui fut de se seruir de la comodité d'un petit canal assez proche de là, où à force de bras & d'autres inuentions, il fit transporter à peu de bruit toutes ses galeres, & ainsi gagna la plaine mer. Avec ce qu'il s'eschappa de cette sorte, il eut tant de bon-heur en sa fuite,

qu'ayant fait récontre d'une galere de Sicile, & d'un grand vaisseau chargé de viures, il les prit tous deux, & renforça la Chiourme de ses galeres de tout ce qu'il y trouua de Chrestiens, tandis que Doria l'attendoit à la sortie du port où il n'estoit plus. Enfin ce Barbare qui auoit fait respandre tant de sang, respandit le sien pour la dernière fois d'un coup de canon qui luy fut tiré de Malte, que Sultan Solyman Empereur des Turcs tenoit assiegée, en l'an mil cinq cens soixante-cinq. J'auois oublié, qu'auant Dragud, coururent les mers avec d'estranges violences trois autres Pyrates, qui n'estoient pas moins odieux que luy. Le premier se nommoit Sinam, autrement le Iuif, qui auoit vingt-quatre fustes & vne galere: Le second Haidam de Smyrne, surnommé CHASSE-DIABLE; Et le troisième Halliert, qui commandoit à quatre fustes & à deux galeres; Et tous ceux-cy joincts ensemble avec Barberouffe, se crurent bien assez forts pour entreprendre sur Calis, ville d'Espagne, près de l'emboucheure du destroit de Gibaltar.

A ces Pyrates celebres succeda le Renegat Occhialy, Calabrois de nation, qui pour les grands seruices rendus à Sultam Selim, fut fait par luy Roy d'Alger. L'Histoire remarque qu'avec toutes ses malices il ne fut pas moins vaillant qu'ingenieux & rusé, comme il le fit bien paroistre en diuerses entreprises, qui luy reüssirent heureusement. En la bataille de Lepanthe, où il commandoit en qualité d'Admiral, il donna de si hautes preuues de courage & d'experience, que peu s'en fallut qu'en ce combat naual, avec cent vaisseaux il ne détournast le cours de la victoire, qui panchoit déjà du costé des Chrestiens. Mais comme il vid qu'on le repoussoit vertement, & que les Turcs auoient du pire, il eut recours à la fuite, en laquelle il vfa d'une merueilleuse adresse; & pour ne tout perdre, il rassembla peu à peu le reste de ses vaisseaux: En quoy certes il se monstra si adroit & si courageux, que sa retraite se fist toujourns en combattant, jusques à ce qu'à la faueur de la nuit il se sauua, & reprit la route du Leuant. Il estoit de si vile extraction (ainsi que la pluspart de ces Corsaires & Renegats) que la pauureté de son pere l'auoit reduit à estre porcher. En effet quand les Turcs le prirent en vne descente qu'ils firent en la Calabre, il gardoit les pourceaux, & parce que lors de sa prise il estoit en vne si extrême necessité, que la teigne le mangeoit, les Turcs le surnommerent Fertas, qui veut dire parmy eux le Teigneux.

Or pource que ie n'affecte pas icy de nommer ces Pyrates par ordre, il ne faut point que ie passe sous silence, qu'auant tous ceux dont ie viens de parler, fut grandement redouté l'imperieux Curtogly, Turc de nation, & Corsaire impitoyable, qui plus que personne porta Solyman à faire la guerre à ceux de la ville de Rhodes, &

qui par ses artifices en aduança fort le siege: A quoy le poussa particulièrement vn desir insatiable de se vanger des Cheualiers de cette Isle, pour s'estre opposez souuent à ses voleries, & en auoir empesché l'effet par la chasse qu'ils luy auoient plusieurs fois donnée; outre qu'ayant mis à mort deux de ses freres, ils en tenoient encore vn esclau dans leur ville. En ce mesme temps estoit encore en grand credit Amurat Rays, Corsaire qui rendit de signalez seruices à Sultan Solyman, durant & auparauant le siege de Rhodes, où la mort arresta le cours de ses cruautez & de ses pyrateries; les Turcs en faisoient si grande estime que pour perpetuer sa memoire, ils luy ont basty vn superbe tombeau en vn fauxbourg à trois cens pas de Rhodes.

Durant ce siege estoit encore en vogue Orthogut, vn autre fameux Pyrate, que les insignes cruautez & brigandages n'ont pas moins rendu renommé parmy ces Barbares & infidelles.

Il s'en est trouué d'autres encore dans le Royaume de Tunis, qui pour auoir raffiné ce beau mestier, n'ont que trop fait parler d'eux, depuis trente ou quarante années. Tels ont esté Cara Osman, Turc de nation, Sta Morat, General des galeres, & tel est encore aujourd'huy Issouf Dey, comme il se verra plus ample-ment cy-apres.

Aces derniers, quelques habiles qu'ils fussent, n'ont point cédény en meschanceté, ny en stratagemes ceux du Royaume d'Alger. Leurs principaux Chefs ont esté Iaffart Rays, & Morat Rays, dont tous ceux de son mestier s'estudioient d'imiter l'adresse. Aussi estoit-elle si grande, qu'en l'an milcinq cens nonante-huit estant venu à Marseille avec quatre galeres, il treuua moyen de se sauuer de celles de Florence, qui l'attendoient au nombre de six à la sortie du port, aux Isles du Chasteau d'If, que le grand Duc de Toscane tenoit alors: En quoy veritablement la dexterité de ce Pyrate fut merueilleuse. Car bien qu'il y eust toutes les apparences du monde qu'il ne pouuoit eschapper, il le fit neantmoins, & passa si viste ayant demonté les chambres de poupe de ses galeres, qu'il gaigna l'aduantage à son aise, auant qu'estre reconnu de celles de Florence, qui coururent en vain apres luy. Dequoy le Duc s'irrita si fort, qu'il fit trancher la teste à celuy qui en estoit General, pour auoir failly vne si belle prise, qu'il croyoit luy deuoir estre assuree. I'obmets quantité d'autres Corsaires de la ville d'Alger, qui ne se sont que trop fait connoistre au grand prejudice de toute la Chrestienté. Tels qu'ont esté Faret Bey, Aly Pichiny, duquel il y a encore aujourd'huy en Alger vn Bagne où prison qui porte son nom, parce qu'il l'auoit fait bastir, où il mettoit ses esclaves: Aly Mamy, Aripagy, Assan Portugais, & vne

V.
L'an 1590. les Corsaires d'Alger ne faisoient aucunes courses sur les François.

VI.
Plus grand nombre de Corsaires aujourd'huy en Alger, qu'en tous les autres lieux de la Barbarie.

infinité d'autres desquels il sera par cy-apres au denombrement de leurs vaisseaux. Aujourd'huy, mesme il y en a beaucoup plus qu'en tous les autres endroits de la Turquie & de la Barbarie, comme il se remarquera plus particulièrement par la suite de cette Histoire. Que si ie n'ay pas esté assez ponctuel à rapporter par le menu leurs noms & leurs brigandages, c'est que le nombre m'en a semblé si grand, qu'au lieu d'un simple Chapitre, il faudroit assurément vn volume entier, pour les y comprendre tous.





DE L'INIMITIE
DES TURCS,
 BARBARES, MAUVRES,
 ARABES, ET AUTRES PEUPLES MA-
 HOMETANS CONTRE LES CHRESTIENS.

CHAPITRE V.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Sathan ennemy de l'homme, a tousiours cherché les moyens de le perdre.</i></p> <p><i>II. Il suscite Mahomet & sa Secte, pour essayer de ruiner l'Eglise de Dieu.</i></p> <p><i>III. Les Mahometans attentent volontiers à la vie des Chrestiens; où il est parlé du mot d'assassin.</i></p> <p><i>IV. Coustume en Barbarie de se servir d'un Chrestien en l'execution d'un Turc criminel, & pourquoy.</i></p> <p><i>V. De la Secte des Raphdis.</i></p> | <p><i>VI. Zele des femmes de Barbarie, & des Marabouts, pour la ruine de la Religion Chrestienne.</i></p> <p><i>VII. Les Turcs ne mangent d'aucuns animaux, que les Chrestiens ont tué.</i></p> <p><i>VIII. Iniures des Turcs & des Barbares contre les Chrestiens.</i></p> <p><i>IX. Pourquoy les Corsaires de Barbarie vivent ensemble en si bonne intelligence.</i></p> |
|--|--|

I.
Sathan ennemy
de l'homme a
toujours cher-
ché les moyens
de le perdre.



E n'est pas sans vne grande raison que par la bouche
mesme de l'eternelle Verité, Sathan est appellé
L'HOMME ENNEMY, puis que c'est pour nous en-
seigner qu'il n'est point de ruse, d'artifice, ny de for-
ce, dont il ne se serue pour le surprendre & le perdre.

* C'estoit S.
Ignace, comme
le remarque S.
Hierosme au
Catalogue des
Escruuains sa-
crez.

Ainsi apres qu'en l'œuvre miraculeuse de la creation, Dieu eust
esgalement fait paroistre les merueilleux traits de sa bonté toute-
puissante, & semé par maniere de dire le premier homme, comme
vn froment bien trié, tel que se disoit estre vn S. Martyr * del'Egli-
se naissante, exposé à la rage des lions; le diable cét HOMME EN-
NEMY de Dieu & des hommes, y sursema tout aussi-tost la zizanie;
& par vne forte batterie qu'il dressa contre le pauure Adam, le fit
trébucher de la grace dans l'abyssme du peché. Ce fut luy-mesme
qui continuant dans sa malice, sollicita le premier bourreau qui fut
iamais à tremper ses mains dans le sang innocent de son frere
Abel; pour monstrier par là que desia son dessein n'estoit autre que
de faire la guerre aux fidelles; luy qui arma contre eux les mains
violentes d'un Neron, d'un Domitian, d'un Diocletian, d'un Iu-
lian l'Apostat, & de semblables Tyrans; & luy-mesme qui voyant
leurs persecutions déracinées par l'heureuse conuersion du grand
Constantin, & par la ruine des Iuifs, suscita contre l'Eglise les
blasphemes des Arriens, & les impietez horribles de tels autres
Heresiarques.

*Frumētum Chri-
sti sum, dentibus
bestiarum molar,
vt panis mundus
inueniar.*

II.
Sathan suscite
Mahomet & sa
Secte, pour ef-
fayer de ruiner
l'Eglise.

Mais comme il vid enfin que ces machines n'estoient pas assez
puissantes, il ramassa toutes ses forces ensemble; & au commen-
cement de l'an six cens, il sema la plus perniciose & la plus dam-
nable zizanie que l'on eust encore veüe. Il se seruit pour cét effet
du maudit Sergius Moine Apostat de Constantinople, entaché
de l'heresie de Nestorius, & qui s'estoit échappé du Cloistre, pour
la crainte qu'il auoit d'estre puny de ses crimes. Ce malheureux
confident des débauches de Mahomet, luy fournit en conferant
avec luy ce confus & perniciose amas d'erreurs, d'impietez, d'ex-
trauagances & de blasphemes, que ce faux Prophete des Turcs a
debitez dans son Alcoran, & dont il a miserablement empoisonné
la plus grande partie du monde. L'ignorance & la superstition ont
couué cette peste, que la Tyrannie a fait esclorre parmy les ames
craintiues; & peut-on bien dire qu'il n'y eut iamais de persecution
contre l'Eglise, ny plus dangereuse, ny plus cruelle que celle-cy,
puis qu'il y a mille ans qu'elle dure. Aussi s'est elle tournée contre
les Chrestiens en vne haine irreconciliable & mortelle; Et cette
haine ne procede d'autre source que de l'impieté de ces Barbares,
qui ont abandonné le culte du vray Dieu, pour se rendre supposts
& Ministres de Satan. Et d'autant que leur persecution n'a pour

objet que la ruine des Fideles, c'est pour satisfaire à leur damnable dessein, qu'ils ne cessent de les opprimer par l'iniustice de leurs armes. A quoy les incite sur toutes choses la ridicule imposture de leur faux Prophete, qui se vante dans son Alcoran, que Dieu luy a promis & iuré solemnellement, qu'il recompensera de la Couronne du Ciel, tous ceux qui auront combattu contre les ennemis de sa loy (dont ils sçauent bien qu'il n'y en a point de plus à craindre que les Chrestiens) & que soit qu'ils triomphent d'eux, ou qu'ils meurent dans les combats, ils possederont les felicités de leur Paradis imaginaire. C'est à raison de cela, que lors qu'ils celebrent leur BAIRAM, comme qui diroit leurs Pasques, apres auoir fait vne infinité de ceremonies, ou plustost de singeries estranges dans leurs Mosquées, ils acheuent cette belle Feste par vne priere solemnelle qu'ils font contre les Fideles. Par cette priere ils demandent à Dieu qu'il luy plaise exterminer entierement les Princes Chrestiens, ou les faire armer les vns contre les autres, afin que par cette diuision & cette mauuaise intelligence, ils puissent cependant estendre les bornes de leur Loy & de leur Empire. Enforcez d'vne si abominable doctrine, ils se portent iusques à la rage contre les Chrestiens, & cherchent diuers moyens de leur nuire.

Ce que practiquent particulièrement tous les Corsaires de Barbarie, qui appellent œuures meritoires les tourments qu'ils font souffrir aux Chrestiens, & se persuadent que ce mauuais traitement efface tous leurs pechez; pource, disent-ils en leur folle croyance, qu'ils agissent directement contre les ennemis de Dieu.

Ainsi ceux qui parmy eux se veulent mettre en estime, n'ont rien si à cœur que cette persecution: & plus elle est grande, plus ils croyent témoigner de zele pour leur Loy; par où vous pouuez iuger à quel point en sont reduits les pauures Esclaves.

Mais entre les autres, les Arabes & les Maures Mahometans ont cette brutalité si fort enracinée en leur ame, que s'il leur aduient de tuer vn Chrestien, ils s'estiment asseurez par là de s'en aller droit au Ciel, pour y iouyr des sales delices que Mahomet leur a promises. C'est ce qui leur donne aussi la hardiesse d'attenter si volontiers à la vie des Chrestiens, & qui fait que ceux d'entr'eux qui voyagent en Turquie & en Barbarie, n'osent aller bien auant à la campagne, & dans le país, s'ils ne sont ou déguisez en Maures, ou vestus à la Turquie, ou accompagnez de quelques Iannissaires Turcs; ce qui s'appelle en ces quartiers-là aller en Carauanne.

Ce fut cette mesme erreur inspirée par les Demons, qui poussa tant d'assassins, ou, comme disent quelques-vns, tant d'Arfacides,

III.

Les Mahometans font gloire d'attenter à la vie des Chrestiens.

Des Assassins, ou des Arfacides.

à se ietter dans les armées Chrestiennes, qui s'estoient croisées pour le recourement de la terre-Saincte. Là ces Mahometans sous de faux pretextes, & déguisez pour n'estre connus, s'en alloient tuer les principaux Chefs, sans apprehender ny les supplices, ny la mort mesme; Au contraire, ils mettoient en cela le plus haut poinct de leur gloire, & croyoient assurement s'ouvir vn chemin au Ciel par ces horribles assassins: D'où est venu, si ie ne me trompe, le mot d'Assassin, dont nous vsons d'ordinaire, pour signifier vn meurtrier de propos deliberé. Ils faisoient bien encore pire, rant ils estoient forcenez de rage: car depuis qu'ils auoient pris vne fois cette sanglante resolution contre quelque Prince Chrestien, ils passoient iusques dans ses Estats, pour l'executer.

Le sieur de Joinville, fol. 188. Vieil de la Montagne, & la tyrannie.

L'Histoire le remarque en la vie de S. Louys, qui se vid en hazard de la perdre, par l'execrable attentat du Vieil de la Montagne, Prince des Assassins, ainsi nommé, à cause que les terres de son Empire, estoient entre le pais de Tyr, & les montagnes de Phenicie. Ce Tyran fut si cruel & si hardy, que d'enuoyer en France deux de ses sujets, pour y tuer ce saint Roy; Et s'il l'aduertit depuis de cette conspiration, ce ne fut pas tant pour aucune repentance qu'il en eust, que pour ses interets propres; ayant iugé qu'il luy seroit plus aduantageux d'auoir alliance avecque luy, que de l'oster du monde, par la violence & le meurtre dont il faisoit profession expresse.

Joinville, fol. 188.

Vn Historien de ce temps-là, remarque fort bien à ce propos, que ce Vieil de la Montagne, qu'il nomme autrement, *le Prince des Beduins*, ne sortoit iamais pour aller aux champs, qu'il ne fist marcher deuant luy vne maniere de Herault, qui portoit sa hache d'armes; le manche de laquelle estoit tout couuert d'argent, avec quantité de cousteaux qui pendilloient à l'entour. Avec cette enseigne redoutable il faisoit alte de temps en temps, & s'adressant aux passans; *Tournez vous arriere* (leur crioit-il en sa langue) *& fuyez de deuant celuy qui porte la mort des Roys entre ses mains.* Apres ce tesmoignage, il n'en faut point d'autre, pour monstrier que la haine de ces Infidelles contre les Chrestiens, est montée à vn si haut poinct, qu'elle surpasse toute autre sorte d'inimitié.

C'est pour la mesme raison encore que les Corsaires de Barbarie, & particulièrement ceux d'Alger ont cette coustume, quand par Ordonnance de Iustice on veut faire mourir vn Turc, de se seruir pour cette execution d'vn Esclaue Chrestien, qui est seulement accompagné du Bourreau, qu'ils appellent le *Mesuar*. Où il est à remarquer qu'ils prennent pour cette action le premier Esclaue qui se rencontre, sans le choisir autrement; & que s'il refuse d'y consentir de gré, on l'y contraint à coups de baston. Ce qui est

IV.

Coustume en Barbarie de se seruir d'vn Chrestien, en l'execution d'vn Turc Criminel.

cause que toutes les fois qu'on doit executer quelque Turc par l'Ordonnance de la Iustice, la plus-part des esclaves se cachent dès qu'ils le sçauent, afin de n'estre employez à cet infame mestier. Que s'il ne s'en trouue point par les ruës, le Mesüar en va prendre quelque vn dans les prisons, qu'ils appellent *Bagnes*, ou bien il y mene le Turc condamné, & le fait executer par tel esclave que bon luy semble. Car bien qu'à le prendre en general, les esclaves ayent presque tous vne auersion pour cela; si est-ce qu'il s'en trouue tousiours quelque vn qui plus déterminé que les autres, fait volontiers ce sanglant office, n'ayant non plus de pitié de ces Barbares, qu'ils en ont des Chrestiens.

Or comme ie ne pouuois pas bien m'imaginer pourquoy cela se faisoit, i'eus la curiosité d'en apprendre la cause, & la demanday pour cet effet à quelques Turcs que ie connoissois; qui me responderent que leur Mesüar estant leur compatriote, il n'estoit ny juste, ny bien-seant qu'un Mussulman, c'est à dire un Fidele, trempast ses mains dans le sang de son frere, puis qu'ils estoient tous deux d'une mesme Loy: A raison dequoy ils employoient un Chrestien qu'ils sçauoient estre ennemy de leur Religion, afin que le patient Turc estant executé par luy, sa mort en fust plus meritoire: Car ils sont si fols que de croire le merite des bonnes œuures, quoy qu'ils en haïssent la pratique.

Outre ceux-cy, il se trouue encore vne certaine Secte de Mahometans appelez Raphdis, qui est vne petite nation laquelle habite en la haute Galilée, & en la Phenicie, qui beaucoup plus superstitieuse que les autres Turcs, porte encore vne telle haine aux Chrestiens, que leur rencontre est à ces Infidelles en telle horreur, qu'arriuant que dans leur chemin ils en voyent quelque vn, ils luy crient de loing, ou luy font signe qu'il ait à se destourner, l'obligeant de passer au dessous du vent, & en cas qu'il ne le fasse promptement, ils se iettent dessus & l'outragent de coups, pour ne se voir immondes & infectez (disent-ils en leur folle creance) de l'air qui auroit touché à ce Chrestien, & sont de plus si abusez, qu'ils se donnent bié de garde de manier ce qu'il auroit touché, ny aucune chose qui luy auroit seruy; que s'il leur arriue d'en faire rencontre de quelque vn, aussi-tost par un zele extrauagant de leur secte maudite, ils s'écrient leuant les yeux au Ciel, Grand Dieu, que ie t'ay d'obligation de ce que tu ne m'as fait Chrestien comme ce pourceau: c'est ainsi qu'ils appellent par mépris les Chrestiens.

A ces témoignages de la grande inimitié de ces Mahometans contre les Chrestiens, il faut adiouster vne coustume qu'ils ont: C'est qu'à chaque fois qu'il leur prend enuie de se signaler par quelque grand acte de deuotion à leur mode, ils s'en vont trouuer

V.
De la secte des
Raphdis.

Des Marabous,
Religieux
Turcs.

leurs Marabous, qui sont comme leurs Religieux & leurs Prestres, qu'ils tiennent pour Saints, ceux-là principalement qui demeurent hors des Villes, où ils vivent en Hermites, & les sollicitent ardemment de vouloir prier Dieu pour eux, & pour l'extirpation des Chrestiens.

VI.
Zeile des femmes Turques contre les Chrestiens.

Mais les femmes Turques entre les autres sont fort plaisantes, & se montrent extraordinairement zelées. Celles d'Alger s'en vont souvent visiter deux certains Marabous, nommez Cydi Amatonis, & Cydi Adaraman, dont l'un demeure hors la porte de Babaloy, & l'autre près de celle de Babafon. Comme ils sont tenus d'elles pour saints, aussi sont-ils les Oracles qu'elles consultent avec reuerence, sur tout quand leurs maris sont allez en course; Car elles leur font alors quantité d'aumosnes & de presents, pour les obliger à prier Dieu pour eux, afin qu'ils fassent bon voyage contre les Chrestiens, & quantité de prises, ou de Galymes, qui est le mot dont ils vsent pour exprimer leurs larcins & leurs brigandages. Cependant, ces Marabous leur promettent toute sorte de bons succez, & n'est point de forme qu'ils ne prennent, pour authoriser leur hypocrisie. Quelquesfois mesme quand la verve les emporte, & qu'ils sont gros de l'entousiasme de Mahomet, ils heurlent brutalement plustost qu'ils ne crient, afin de mieux debiter leur deuotion pretenduë. Alors par plusieurs paroles confusément prononcées, ils souhaitent vn heureux voyage à ces maudits Corsaires, & prient leur faux-Propete de leur estre tellement fauorable, qu'ils s'enrichissent du butin gagné sur les Chrestiens, & en mettent plusieurs à la chaisne.

L'inimitié de ces femmes passe encore si auant, que comme elles ne sont pas capables de porter les armes, & par vne guerre ouuerte ruiner les Chrestiens, elles sont neantmoins si portées de haine en leur endroit, que la plus-part en mourant laisse quelque chose par testament, pour leur faire la guerre, ou pour achepter des armes, ou pour fondre de l'artillerie, tesmoin le canon que la Sultane femme de l'Empereur Mahomet second, laissa pour cet effet, par son testament, pour le salut de son ame, & dont cet Empereur Turc se seruit si volontiers contre les Chrestiens.

Pour comble de leur inimitié contr'eux, pource qu'ils sçauent en quelle veneration ils ont la Croix (qu'un saint Docteur appelle la clef du Ciel, dont le Sauueur du monde s'est voulu seruir pour ouvrir le Paradis) afin de les offencer au dernier poinct, ils mettent deux doigts en forme de Croix, puis par vne impieté digne de mille supplices, ils crachent dessus, & dégorge de leur bouche puante vn cloaque de saletez & de paroles abominables.

Cruce clavis paradisi est, Cruce Christi aperuit paradysum.
D. Chrysoft.
hom. de diuit.

Auecque cela ils ont tellement en horreur tout ce qui vient des

Chrestiens; que les pluszelez en leur Loy ne mangent iamais des viandes qu'ils ont apprestées, comme les croyans immondes & polluées par leur attouchement; Aussi quand ils parlent d'eux, pour tous éloges & titres d'honneur qu'ils leur donnent, ils les appellent d'ordinaire chiens, traistres, luifs, & hommes sans Dieu & sans foy; A quoy ils adioyent pour comble le mot de *Chupeque*, qui signifie en leur langue, chien vilain & enragé.

Mais autant que ces Corsaires, Turcs & Barbares, ont d'animosité contre les Chrestiens, autant ont-ils de bonne volonté les vns pour les autres; de quoy certes ie me suis estonné assez souuent; Car il y a toutes les apparences du monde qu'il y deuroit auoir de la diuision entr'eux, à cause de l'inegalité de leurs forces. Ainsic'est vne merueille bien estrange que ceux d'Alger, qui sont les plus puissans & les plus craints, s'accordent si bien avec ceux de Tunis, de Salé, & de Tripoly, & ces derniers avec que les autres, veu que tous ensemble estant d'un mesme mestier, il est difficile qu'en leurs mutuelles voleries, il ne se rencontre des obstacles qui les mettent en dissension. Et toutesfois cela n'arriue point parmy eux; & ie m'en estonne d'autant plus que c'est le naturel des meschans (entre lesquels ceux cy tiennent le premier rang) de craindre tousiours que les autres ne s'aduancent à leur preiudice.

Cela se voit par épreuue en toute sorte de conditions, dans lesquelles il y a tousiours de l'enuie entre gens de mesme estoffe. Il y en deuroit donc bien auoir en ces Pyrates, puis que cette auersion se rencontre parmy des bestes qui ne sont pas si à craindre qu'eux. Ainsilisons nous que la Belette est naturellement ennemie des autres animaux, qui font comme elle la guerre aux souris; sur tout d'une espece de couleures, qui dans les maisons des champs s'attaquent aussi à cette vermine. Or cette inimitié de la Belette & des Serpens, procede, selon Aristote, de ce qu'ils ne peuuent souffrir que l'un prenne part à la chasse ny à la proye de l'autre.

Cela presuppposé, l'on pourra dire de mesme, comme i'ay remarqué cy-deuant, que les Pyrates de Barbarie ne deuroient non plus estre d'accord ensemble, que les animaux dont ie viens de parler, puis qu'il est presque impossible que dans leurs courses & pyrateries ordinaires, le profit de l'un ne soit la perte de l'autre. A quoy neantmoins il n'est pas incompatible qu'on ne responde, qu'estans tous voleurs, ils peuuent viure sans diuision, puis que les meschants se plaisent d'ordinaire avec leurs semblables; si ce n'est qu'on veuille alleguer encore que cette paix en laquelle ils se maintiennent, est ce qui les fait valoir, comme leur donnant moyen de s'assister au besoin, & de ioindre leurs forces ensemble, quand ils se rencontrent pour donner la chasse aux Chrestiens.

VII.

Les Turcs ne mangent d'aucuns animaux tuez par les Chrestiens.

VIII.

Iniures ordinaires aux Turcs contre les Chrestiens.

IX.

Raisons de la bonne intelligence des Corsaires de Barbarie.

Mustella serpentes impugnat, eum præcipue qui mures venatur, videlicet ea de causa, quia & ipsa etiam & mures persequitur.
Arist. lib. 9.
Hist. anim. cap. 6.

D'ailleurs, cette vnion mutuelle fait qu'ils manquent rarement de munitions, pource que les vns en accommodent les autres; Comme par exemple, ceux d'Alger prennent des rafraichissemens à Salé, lors qu'ils passent le destroit pour aller sur l'Ocean; ou s'ils vont en Leuant, ils s'en fournissent à Tunis: Et ainsi par ces mutuels offices, ils entretiennent ensemble leur bonne intelligence. Mais bien que toutes ces raisons soient assez fortes & assez considerables, si faut-il pourtant qu'on m'aduoüe que le principal motif qui oblige ces Barbares à viure paisibles entr'eux, c'est l'auersion naturelle qu'ils ont contre les Chrestiens, qui est si grande, que pour auoir moyen de leur faire plus de mal par leur vnion mutuelle, ils ayment mieux relascher de leurs interests propres, que la diuiser & la rompre.





POVRQVOY
DIEV PERMET
QVE LES FIDELES
SOIENT ESCLAVES:

CHAPITRE VI.

- | | |
|---|---|
| <p>I. Dieu fait une estime particulière des Justes, & c'est pour cela qu'il les éprouve.</p> <p>II. La Vertu n'est iamais si forte que dans les aduersitez.</p> <p>III. De la Captiuité des</p> | <p><i>I</i>fraëlites.</p> <p>IV. Raisons pour prouuer que Dieu ayme ceux qu'il afflige.</p> <p>V. Instruction pour les Esclaves, que les Infideles oppriment.</p> |
|---|---|

QVELQUES-VNS des plus sçauans d'entre les Hebreux, considerans combien plaisent à Dieu les ames des Iustes, qui n'aspirent qu'à faire ses saincts Commandemens, ont tres-bien dit, qu'elles sont comme vn beau bouquet en la main du Souuerain Createur, qui le voit & le flaire sans cesse, pour ne luy estre pas moins agreable par la diuersité de ses fleurs, que pour la douce odeur qui s'en exhale. Cette mysterieuse pensée monstre en peu de mots le merueilleux soin que la diuine prouidence a tousiours eu de ses Fideles; puis qu'estre en la main de Dieu, c'est reposer heureusement sous l'ombre de sa protection; A quoy se rapportent les paroles de la Sapience, qui dit, *Les ames des Iustes sont en la main de Dieu, & le tourment de la*

I.
Dieu éprouue les Iustes, pour ce qu'il les estime.
Hebrai quidam ad hac verba. Fasciculus virtutum [id est Iustorum] apud Dominum Deū, 1. Reg. c. 25. Sapient. 3.

mort ne les touchera point. Et toutesfois c'est vne merueille bien digne de consideration que son eternelle prouidence, comme si elle manquoit de pouuoir, ou qu'elle eust perdu le souuenir de ses seruiteurs, permette qu'ils tombent si souuent dans les pieges des Infideles, ennemis iurez de son nom, & qu'ils vivent miserablement sous les fers d'une captiuité qui leur est insupportable. Car s'il est vray qu'il les ayme, comme il le faut croire, & qu'il prenne plaisir à les voir, comment souffre-t'il qu'ils soient ainsi punis & tyrannisez?

La principale réponse que i'ay à faire à cette proposition, outre les autres raisons que i'estendray cy-apres, est que Dieu enuoye des afflictions aux ames des iustes, pour les exercer par ce moyen, & mettre leur patience à l'épreuue : Car comme l'Orfevre iuge de la bonté de l'or en le iettant dans le feu où il se raffine; Dieu tout de mesme éprouue les siens dans la fournaise des afflictions.

C'est ainsi que le confessoit vn grand Prophete, vray miroir de patience, lors qu'il parloit de soy-mesme dans le comble de ses miseres, & sur vn fumier tout plein d'ordures, d'où comme d'un haut theatre il publioit par son exemple le merite de cette sainte vertu.

Ce fut de la mesme sorte que Dieu voulut éprouuer le bon Tobie, qui dans les saintes lettres est proposé pour vn vray suiet d'imitation à tous ceux qui sont tombez en misere, & qui traissent leur vie dans les disgraces d'une cruelle captiuité. Ce saint vieillard ayant esté fait esclau sous le regne de Salmanasar Roy des Assyriens, ne perdit iamais courage; & quelques maux qu'il souffrist en sa condition, il demeura tousiours ferme dans le chemin de la verité, & du vray culte de Dieu; Car nous lisons de luy, que par vn ardent zele d'amour & de charité, il assistoit sans cesse les autres esclaves ses compagnons, & leur faisoit part tres-volontiers de tout ce qu'il auoit en sa disposition. Aussi receut-il de la bouche d'un Ange cette instruction salutaire, que plus le merite de ses bonnes œuures l'auoit eleué à ce haut titre d'honneur d'estre agreable à son Dieu, & plus il estoit necessaire qu'il fust rauallé par les aduersitez, afin que sa patience en fut mieux éprouuée.

Mais pourquoy cette épreuue? pource qu'encore que les hommes promettent facilement, & qu'ils n'ayent que trop souuent plus de paroles que d'effets, Dieu desire neantmoins de tirer des témoignages de leur constance, pour voir si parmy les trauerfes & les tempestes du monde, qui font faire naufrage à la plus-part des mortels, ils demeureront fermes en la foy, & en l'amour qu'ils luy doiuent, pour reconnoissance de ses bien-faits. De maniere que ce luy est vn suiet d'une ioye incomparable, que d'appercevoir le cœur du

*Quasi aurum
quod per ignem
probatum probauit
Dominus.
Iob. cap. 23.*

*Quia acceptus
eras Deo, necesse
fuit ut tentatio
probaret te.
Tob. cap. 12.*

iuste inébranlable dans les supplices, & tel que celuy de cette va-
leureuse Pucelle qui fut trouué tout entier au milieu des flammes,
par qui son corps auoit esté réduit en cendre.

*Jeanne d'Arc,
dite la Pucelle
d'Orleans.*

Et certainement il est si vray, que toutes les autres vertus sont in-
ferieures à celle de la constance dans les disgraces de la fortune,
qu'il n'est pas iusques à ceux qui n'ont point esté éclairés de la lu-
miere de la foy, qui dans les plus obscures tenebres de la nature
n'ayent conneu cette verité. Cela se prouue par l'exemple du plus
moral de tous les anciens Philosophes, qui dit que les Dieux pren-
nent plaisir à voir les grands hommes lutter contre le malheur,
quand il leur en arriue quelqu'un.

II.

*La vertu ne pa-
roist iamais si
bién que dans
les aduersitez.*

Ce fut pour cela que le premier de ceux qui ont iamais signalé
leur foy par vn acte remarquable, i'entends le Patriarche Abraham,
sçeut si bien vaincre tous les sentimens les plus tendres qu'inspire
la force de l'amour paternel pour la conseruation des enfans, qu'il
se vid sur le terme d'immoler son fils vnique, pour montrer par là
que les coups les plus sensibles ne le touchoient point, pourueu
qu'il peût obeïr à sô Dieu, à raisô de quoy il appella *le Seigneur voit*,
le lieu qu'il auoit destiné pour cette douce sanglâte execution; afin
d'enseigner à tout le monde que sa Maïesté Diuine prend vn extrême
plaisir à voir vne ame qui ne perd point courage dans les plus
fortes disgraces, & qui leur resiste sans s'estonner, quand il s'agi-
roit mesme de la mort d'un fils qu'il faudroit sacrifier. C'est donc au
plus fort de leurs miseres que les gens de bien se doiuent consoler,
& les Chrestiens captifs se refoudre à ne point plier sous le fardeau
de leur esclavage, mais à porter constamment leurs chaisnes, sur la
creance qu'ils doiuent auoir que Dieu les regarde, & qu'il se plaist
grandement à voir que par la patience ils se couronnent de palmes,
& s'eleuent des trophées de gloire.

*Ego verò non mi-
ror si quamdam
voluptatem ca-
pianr Dij, dum
spectant magnos
viros luctantes
cum aliqua cala-
mitate.*

*Seneca: Quod
in virum, &c.*

*Appellauitque
Abraham nomē
loci illius Domi-
nus videt.
Genes. 22.*

Il permit pour ce suiet que les Israëlites, qui estoient comme ses
enfans eleus, trempassent si long-temps dans la captiuité d'Egy-
pte: Car ce qu'ils enduroient pour son nom, luy estoit vn objet ex-
tremément agreable. Aussi fist-il vne infinité de prodiges en leur
faueur, apres auoir conneu leur foy par épreuue, & voulut que leur
patience triomphast avec honneur de la malice des Egyptiens. Luy-
mesme encore les fist possesseurs de leurs plus grandes richesses,
pour recompenser les seruices qu'ils leur auoient rendus; & leur ou-
urit vn passage pour leur salut à trauers les vagues impetueuses de la
mer rouge, qui englutirent les Egyptiens. Il n'y eut donc point
d'autre motif de la captiuité des Israëlites, que celuy dont i'ay par-
lé cy-dessus, ce peuple ayant alors tousiours témoigné son zele
pour la defence des Autels & de la gloire de Dieu.

III.

*De la captiuité
des Israëlites.*

L'on peut dire de plus, que s'il arriue souuent que Dieu enuoye

I V.
Raisons pour
prouver que
Dieu ayme ceux
qu'il afflige.

des afflictions aux Fideles, iusques à les soubmettre à la puissance des Barbares qui les chargent de pesantes chaines, c'est pour les punir de leurs pechez, & satisfaire par tels chastiments au larcin qu'ils ont fait de l'obeïssance deuë à ses loix qu'ils ont méprisées. Ainsi lisons-nous qu'estant irrité contre les Hebreux, bien qu'il les eust autresfois si fort chers, qu'il sembloit n'auoir de graces ny de faueurs que pour eux, il les abandonna finalement sous Nabuchodonozor, à la mercy des Caldéens en la captiuité de Babylone; car il permit à ces peuples incirconcis de les traiter en esclauues, & les opprimer de miserables continuelles, puis que l'aveuglement de leurs fautes les auoit precipitez dans le mépris des loix de leur Créateur.

Baruc. cap. 1. &
2.

Aussi est-ce le iuste reproche que leur fait le Prophete Baruc, qui ne laisse pas toutesfois de les consoler, & de les flatter d'une esperance de liberté, s'ils veulent auoir recours au Ciel, & se resoudre à la penitence. *L'on vous a vendus aux Gentils (dit-il) non pas pour vous perdre, mais pource que vous auez irrité la clemence du Seigneur, qui pour cela vous a liurez à la fureur de vos ennemis.* Et à vray dire, puis que vous auiez perdue le souuenir des biens-faits de vostre Dieu, qu'en deuez-vous attendre qu'une iuste punition?

Difons en suite que les afflictions par qui les pecheurs sont instruits, & mis dans le chemin du deuoir, produisent en eux le mesme effet que les Poëtes ont attribué fabuleusement à la Lyre d'Orphée, par les charmes de laquelle il sçeut tirer des enfers son Eurydice. Je veux dire que par elles ils apprennent à reconnoistre leurs fautes, & à s'en corriger à l'aduenir: si bien qu'à force d'implorer la misericorde de Dieu, ils se tirent peu à peu du precipice où le peché les auoit iettez. C'est l'instruction que nous donne vn sainct personnage, lors que parlant de l'aduersité, il dit qu'à la premiere leçon qu'un si bon maistre d'escole luy auoit faite, l'ignorance qui aveugloit son entendement, s'estoit éuanouïe, & auoit fait place à la science de son salut. Et sans mentir quand il arriue que le pecheur comme vn autre prodigue, perdant tout respect enuers son pere & son Createur, se laisse emporter à toute bride, & comme vn cheual fougueux, apres ses desordres & ses passions déreglées, il n'y a point de meilleur moyen de le retenir que celuy de l'aduersité, qui est comme vne forte barriere qui l'empesche de passer outre dans ses débauches. L'Eternelle Verité l'asleure ainsi par vn de ses Prophetes; *S'il arriue (dit-il) que l'ame iuste se soit retirée de sa iustice, s'abandonnant à l'iniquité; ie luy mettray aussi-tost deuant les yeux pour obstacle & pour achoppement, l'affliction & la peine,* comme le traduit selon le texte Hebreu, vn ancien Pere des plus versez en la langue sainte. Nous ne pouuons donc plus mettre en doute, que les afflictions que Dieu nous enuoye, ne soient des marques de son

*Si iustus auerterit
se à iustitia, &
fecerit iniquita-
tem, ponam cor-
ram eo offend. cu-
lum.*

Ezech. cap. 3.
*Dabo tormen-
tum in faciem
eius, traduit S.
Hierosme.*

Amour. Que s'il est permis d'vser d'une comparaison prophane en vne chose si vniuersellement receüe dans les sainctes lettres, nous pouuons dire qu'il est des aduersitez comme de ces pommes d'or, dont l'Empereur Commodus auoit accoustumé de se ioier avec ses fauoris; car lors qu'il sçauoit qu'ils banquetoient en quelque lieu, il s'y en alloit aussi-tost, & sans estre veu, les en fraploit pesse-messe; Ce qui troubloit quelque temps leur feste, iusques à ce que venant à ouuir ces pommes, ils les trouuoient pleines tantost d'eaux de senteur, tantost de petits billets qui leur faisoient sçauoir qu'il donnoit aux vns vne bonne somme d'argent, & aux autres quelque charge des principales de son Empire.

A toutes les raisons que nous auons cy-deuant alleguées, nous pouuons adjoüster pour conclusion, que Dieu permet que ses Fideles soient faits esclaves des ennemis de son nom, afin que les ames Chrestiennes se faisant admirer de ces Barbares, & par l'éclat de leurs vertus, & par leur patience incomparable, leur seruent d'exemple à les imiter, & à quitter leurs erreurs, puis qu'il est vray que les bons exemples sont plus puissans à persuader que les raisons mesmes. Belle & saincte instruction pour les pauvres esclaves, qui gemissent sous la tyrannie des Infideles. Elle leur apprend qu'il faut que leurs actions soient toutes pures, s'ils en veulent esperer la recompense qui est deuë aux iustes, & que par leur patience exercée dans les trauaux que ces Barbares leur font souffrir icy-bas, ils gagneront la Couronne Celeste; Comme au contraire, ils doiuent bien apprehender le iuste iugement de Dieu, s'il arriue que blesans leur religion & leur foy, par vne infame & detestable façon de viure, ils seruent de pierre de scandale & d'achoppement à ceux qui les tyrannisent. Que si pour les animer à la patience, ils desirent que ie leur propose quelque exemple dont ils puissent profiter, ie ne leur en sçauois donner vn meilleur que celui d'un ancien Pere, qui se rendit des plus signalez de son temps par ses illustres actions, & par le merite de sa vie. Ce Sainct personnage se voyant enuironné de quantité d'Infideles, comme pourroit estre vn Cerf par vne meute de chiens affamez, ne peust iamais estre ébranlé par eux, ny mis hors des bornes de la patience. Car quelques efforts que fissent ces Infideles pour la luy faire perdre, tout cela ne leur seruoit de rien. Au contraire, plus ils le persecutoient à force d'iniures, & mesme de coups, plus ils remarquoient en luy de moderation & de modestie Chrestienne, au milieu des violences qu'ils luy faisoient; Ce qui fut cause qu'apres luy auoir bien fait la guerre ils luy demanderent vn iour, si les miracles de Iesus-Christ estoient si grands qu'on les publicoit, & qu'il eust à leur en dire quelques-vns; A quoy ce bon Vieillard fist vne responce qui n'est pas moins remarqua-

V.
Instruction
pour les Esclaves
que les Infideles oppri-
ment.

Cassianus in col.
lat.

ble qu'elle est digne d'estre imitée: Car en les regardant fixement & sans crainte; Sçachez (leur dit-il) qu'entre les autres miracles qui ont signalé la vie de Iesus-Christ, mon Dieu & mon Sauueur, ce n'en est pas vn des moindres de m'auoir appris à souffrir patiemment pour l'amour de luy, & pour la gloire de son nom, tant d'injures & de violences que vous me faites. Cette réponse est assurement vne leçon aux ames Chrestiennes, qui leur apprend à imiter ce Saint personnage, & à ne s'estonner non plus que luy parmy les fers & les chaines où les ont reduits leurs ennemis, dont il vaut bien mieux qu'ils soient esclaves, que s'ils l'estoient de Sathan par le moyen du peché.





V O Y A G E
DE L'AVTHEVR
EN AFRIQVE,
ET PARTICVLIÈREMENT
EN BARBARIE.

CHAPITRE VII.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Rapport du premier mobile avec la volonté des supérieurs.</i></p> <p><i>II. L'Authheur part de Paris, & sejourne quelque temps à Marseille.</i></p> <p><i>III. Belles remarques touchant les Isles de Maiorque & de Minorque.</i></p> <p><i>IV. Arrivée de l'Authheur</i></p> | <p><i>en Barbarie.</i></p> <p><i>V. Entrée d'un nouveau Bascha en la Ville d'Alger; avec les ceremonies qui s'y firent.</i></p> <p><i>VI. Presens des Turcs à l'arrivée d'un Ambassadeur.</i></p> <p><i>VII. Tromperie & avarice du Bascha d'Alger.</i></p> |
|--|---|



OMME en l'œconomie des spheres celestes, la Divine providence a estably vn tel ordre, qu'elles suiuent toutes le train & le branle du premier mobile, iusques-là mesme qu'en leur mouuement naturel elles n'agissent que par le moyend'une haute intelligence; Ainsi en quelque estat que ce soit, si le gouvernement en est bon, & particulièrement en celuy où l'on fait vne profession expresse de fouler aux pieds les vanitez de la terre, c'est la volonté des supe-

I.
Rapport du premier mobile avec la volonté des supérieurs.

Arist. li. 8. Phys. cap. 6. & Plat. lib. 1. de legib.

rieurs qui doit regler celle des personnes qui dépendent d'eux, puis qu'il a pleu à Dieu, que par leur exemple & leur sage conduite, elles formassent les actions de leur vie.

Puis qu'en tout le cours de la mienne, il est raisonnable que ie suiue l'ordre qui m'est donné par mon Superieur; m'ayant esté commandé par nostre Reuerendissime Pere General, de m'en aller en Barbarie, pour y deliurer quelques esclaves Chrestiens, le merite de l'obeissance & de la charité, me firent tres-volontiers entreprendre ce voyage. Quelques-autres de nos Confreres, furent pour cét effet eleus avec moy en nostre Chapitre General, qui fut tenu à Cerfroy, maison capitale de l'Ordre de la sainte Trinité, prés de Meaux en Brie, le dix-neufiéme iour de May mil six cens trente-vn; Et nous fusmes tous infiniment aises qu'il se presentast vne si bonne occasion de satisfaire aux vœux de nostre profession, qui nous oblige d'exposer nos vies à toute sorte de dangers, quand il s'agit de la deliurance des pauures Captifs, que les Infideles ont reduits aux fers, & sous les rigueurs d'une tyrannie insupportable. Nous prismes donc la benediction de nostre Reuerendissime, avec les ceremonies & les prieres en tel cas accoustumées dans nostre Ordre: Apres lesquelles ie me tins prest pour mon partement, comme i'eus ma Commission & vn Passe-port du Roy. A cela fut jointe pour cette Redemption vne notable somme d'argent, prouenuë tant de la taxe de nos Conuents, & des maisons que nous auons dans les Prouinces de France, de Champagne & de Picardie, de Normandie & de Flandres, que des aumosnes particulieres des gens de bien que l'on ramasse d'ordinaire dans nos Eglises. A quoy certes contribua grandement de son industrie & de ses soins le R. P. Claude Ralle, Procureur General de la mesme Redemption.

II.

Partement de
l'Authour, &
son seiour à
Marseille.

Muny de toutes ces choses, ie party de nostre Conuent des Mathurins de Paris, avec vn autre de nos Confreres, nommé le Pere Iean Escofier, le vnziéme Mars mil six cens trente-trois; & quinze iours apres, nous eusmes encore deux compagnons qui nous suiui-
rent, sçauoir le P. Barthelemy de Puille, & le P. Michel François. Ayant pris la route de Marseille, nous y arriuasmes le second d'Avril, avec esperance qu'apres y auoir fait quelque seiour, nous nous embarquerions au plustost pour Alger en Barbarie; qui de toutes les Villes que les Infideles tiennent, est celle où il y a plus de Chrestiens captifs, & où on les traite plus cruellement. Mais comme nous auions ce dessein, nous apprismes que les Turcs & les Barbares, ne vouloient permettre aux Esclaves François aucune sorte de redemption, ny de sortir hors de leurs terres, qu'on ne leur eust premierement rendu certains Corsaires Turcs, qu'on retenoit forçats à Marseille, & pour lesquels ils promettoient de donner en échange

échange trois cens quarante-deux Esclaues François, francs & non vendus, qu'ils gardoient à cette fin.

Sa Maïesté tres Chrestienne n'en fut pas plustost aduertie, que touchée de pitié de voir languir miserablement vn si grand nombre de ses subjets, elle y voulut donner ordre: Et commanda pour cét effet au sieur Samson Napollon, lors Gouverneur du Bastion de France, en Afrique, d'accommoder cette affaire le plustost qu'il luy seroit possible. Mais comme c'est l'ordinaire des plus sainctes entreprises d'estre tousiours trauerfées, sur le point que celle-cy s'acheminoit peu à peu, par l'entremise du mesme Napollon, le malheur voulut que l'onzième de May suiuant, il fut tué à Tabarque, & nostre voyage differé. L'aduis en estant venu au Roy, il fit incontinent subroger à cette Commission le sieur Samson le Page, premier Heraut d'armes de France, du titre de Bourgongne, homme qui sçait également bien, & la langue & les affaires de Turquie. L'ordre de sa Commission portoit, qu'il passeroit en Alger, pour y traiter de cét échange, & d'autres affaires dont sa Maïesté le chargea. Elle ordonna mesme que pour en hastier l'execution, on eust à luy liurer soixante & huit Turcs & Maures d'Alger, qui estoient sur les Galeres: Ce qui ne se peust expedier si tost, à cause de quelques autres ordres qu'il luy fallut attendre de la Cour.

Les ayant receus, il s'embarqua pour Alger, & moy avec luy, le Mercredy douzième de Iuillet, l'an mil six cens trente-quatre. Nous donnasmes voile au vent sur les neuf à dix heures du matin; & l'eufmes si fauorable, qu'apres auoir passé le Golphe de Leon, sans aucun danger, bien qu'il y en ait beaucoup, à cause de quantité de vents de terre qui s'y entre-choquent à l'enuy; le Vendredy suiuant enuiron les deux heures apres disner, nous découurismes les Isles de Maiorque & de Minorque, que les Anciens ont nommées Baleares, du nom de Baleë compaignon d'Hercule. Elles ne sont pas moins estimées pour la beauté & la fertilité de leur terroir, que pour auoir eu autresfois vn peuple fort aguerry, & qui excelloit sur tout à ruer de la fronde; la coustume de ces insulaires étant, que pour y dresser leurs enfans, & les accoustumer à tirer iuste, ils attachoient leur desjeuné en quelque lieu haut eleué, d'où il falloit qu'ils l'abbatissent, s'ils le vouloient auoir. Elles ont esté longtemps de la Couronne d'Aragon, & sont maintenant de celle d'Espagne: Et dautant qu'elles ne sont éloignées de Barbarie que d'enuiron trois cens mille, pour empescher la descente des Corsaires, on l'a fortifiée de plusieurs tours, & de quelques bastions. Ces Isles ont autresfois esté le Domaine de cét ancien Geryon si fameux dans les escrits des Poëtes: car ils ont feint qu'il auoit trois corps, ou parce qu'ils estoient trois freres ensemble, qui viuoient dans vne ami-

III.

Remarque touchant les Isles de Maiorque & de Minorque.

Florus li. 3. cap. 3.

*Natal. Comes
Mythol. lib. 7.
cap. 1.*

tié si parfaite, qu'il sembloit qu'eux trois ne fussent qu'un; ou possible, à cause qu'il estoit Roy de ces deux Isles, & d'une autre appelée EBVE, assez proche de l'Espagne : A quoy l'on peut adjoûter que les Anciens souloient dire de luy, qu'il auoit un chien à deux testes, pour monstrier qu'il estoit également puissant sur mer & sur terre. Nous continuâmes nostre nauigation à la faueur d'un vent frais maëstral, & auançâmes si bien la nuit suiuaute, que le lendemain matin à la diane, nous descourîmes vers TADELIS la coste de Barbarie: dequoy certes nos mariniers & nous aussi, fûmes bien estonnez & bien aises tout ensemble : car il se trouua qu'en quatre iours nous auions fait plus de six cens mille, bien que toute la nuit precedente nous n'eussions fait voile que du trinquet seulement ; de maniere que le Samedy suiuant quinzième du mesme mois, nous mouillâmes l'anchre au port d'Alger.

IV.
Arriué de
l'Autheur en
Barbarie.

Ce iour-là se tint le grand Diuan, ou le Conseil d'Etat, lequel assemblé en corps, & aduertiy de nostre arriué, enuoya quelques Officiers exprés pour nous y conduire, & nous faire donner audience. Apres que le sieur le Page y eut fait entédre le principal sujet de sa Commission, & la volonté du Roy, il nous firent tous un bon accueil; ce qui n'empescha pas toutefois qu'il ne fust proposé en plein Diuan, qu'il falloit oster la Banniere de France de dessus nostre vaisseau, au plus haut duquel nous l'auions arborée. Ils alleguoient pour leurs raisons que cette Banniere ainsi déployée dans leur haur estoit vne marque de Souueraineté, & partant qu'on ne deuoit pas souffrir cela, puis que leur honneur y estoit interessé. Mais toutes leurs raisons ne furent pas assez fortes pour celles du sieur le Page, qui les sceut si bien persuader, que durant tout le temps que nous fusmes en Alger; la Banniere y demeura; Il est vray qu'il nous fallut oster de nostre nauire le gouuernail & les voiles, & les mettre à terre au magasin de celuy qui gardoit le port; la coustume estant que dés l'heure mesme qu'il est abordé au mole quelque vaisseau, ou Chrestien, ou Turc, ou marchand, ou autre, on se saisit des voiles & du timon, de peur que les esclaués ne les enleuent, & qu'ils ne se sauuent, comme il sera dit plus amplement cy-apres.

Or pource que nous n'estions venus là que pour traiter de paix, & qu'à cette fin nous ne parlions que d'échange, de rachapt, & d'accommodement; ayant pour ce sujet amené trois Turcs du nombre de ceux qui estoient à Marseille, le Bascha & le Diuan ordonnerent, qu'il seroit fait un cry public par toute la Ville, portant expresse deffences à quique ce fut, d'offenser l'Ambassadeur de France (qualité qu'ils donnent ordinairement à tous ceux qui leur sont enuoyez de la part du Roy) ny aucun de sa compagnie, sur peine de n'auoir plus de teste, qui est le terme dont ils vsent quand ils veu-

lent menacer quelqu'un de le faire mourir. A cette ordonnance ils en adjousterent vne autre, par laquelle il fut resolu, que tous les François esclaves, francs & non vendus, que l'on employoit au travail du Mole (y en ayant quelquefois iusques à quarante à qui l'on faisoit tirer des chariots tous chargez de grosses pierres, qu'ils amenoient de loin au plus fort des violentes chaleurs de ce pais-là) seroient dès l'instant mesme déchargez de ce travail. En effet cela fut ainsi executé, au grand soulagement de tous ces pauvres Captifs, qui dans le comble d'une ioye incomparable, remercioient Dieu de cette faueur, & le prioient pour sa Maiesté tres-Chrestienne, en reconnoissance du soin qu'elle auoit eu de les faire tirer de cette misere, & pour l'espoir qu'ils auoient que par la mesme faueur, ils se verroient bien-tost deliurez des fers & de la cruelle seruitude, où les auoit miserablement reduits la tyrannie de ces Barbares.

Cependant, nous fûmes trouuer celuy qui fait les affaires pour la Compagnie du Bastion de France; & comme il reside d'ordinaire dans la Ville d'Alger, nous nous logeasmes chez luy le mieux que nous pûmes, à la façon du pais. Là dans la chambre la plus commode ie dressay vn Autel, & tant que ie demeuray dans Alger, i'y celebray tous les iours la saincte Messe, où assistoient plusieurs Captifs, desireux de participer à ce sainct Sacrifice, & d'y faire leurs deuotions; dont i'en oyois quelques-uns en confession, & les consolais le mieux qu'il m'estoit possible.

Le Lundy suiuant arriua de Constantinople, ou de la Porte du Grand Seigneur vn nouveau Bascha, pour estre Vice-Roy d'Alger; au deuant duquel la Ville enuoya deux Galeres mieux équipées qu'à l'ordinaire, pour luy faire plus d'honneur. L'entrée qu'on luy fist, me sembla fort belle, & i'en remarquay assez bien les ceremonies, qui furent telles.

V.
Entrée d'un
nouveau Bascha
dans Alger.

Les Officiers du Diuan assemblez en corps, au nombre de quinze cens, le furent receuoir au port; où comme il descendit de sa Galere, furent tirez plus de quinze cens coups de canon, tant des fortresses de la Ville, que de tous les Nauires de course, dont il y en auoit plus de quarante prestes à faire voile.

I. Marchoit l'Aga accompagné de deux Tambours, & des Chaoux du Diuan.

II. Suiuoit l'Escruiain avec les vingt-quatre AIABASCHIS qui sont les principaux Conseillers d'Estat.

III. Alloient deux à deux les BOVLOVCBASCHIS, ou les Capitaines des Ianissaires, avec leurs grandes plumes sur le turban,

IV. Tenoient rang les ODABASCHIS, Lieutenans ou Caporaux de la Milice.

V. Marchoient apres eux six iouëurs de Haut-bois à la Turque, avecque certains Maures meslez parmy; dont les vns jouïoient des cymbales, les autres des flûtes, & tous ensemble faisoient vn bruit si estrange, que si cela se deuoit appeller harmonie, i'aduouë que celle-cy estoit plus capable de faire peur que de donner du plaisir, horsmis à ceux qui auoient accoustumé d'ouyr de si estranges concerts.

Suiuait le nouveau Bascha, couuert pour marque de paix d'une grande veste blanche. Il montoit vn barbe extremément beau, richement harnaché: Car il auoit vn frontail d'argent tout semé de pierreries, le mors & les estriers de mesme, la bride & les resnes de soye, toutes chargées de turquoises, & vne housse de broderie artistement trauillée. En cét équipage & en cét ordre, il fit son entrée dans la Ville, & fut mené au logis qui est destiné pour les Baschas, que l'on appelle la Maison du Roy. Nous luy donnasmes loisir de se reposer ce iour-là, & celuy d'apres, qui estoit vn Lundy. Le Mardy matin le sieur le Page le fut visiter, & en eut audience, où ie l'accompagnay. Nous n'eûmes pas sujet de nous plaindre de sa reception, veu qu'elle fut assez honorable. L'ayant trouué assis sur vn grand tapis à la Perfienné, & appuyé sur deux riches carreaux, le sieur le Page s'assid aussi près de luy; sans que l'un ny l'autre se decouurissent; Aussi n'est-ce pas la coustume du pais, mais bien de se prendre les mains apres les auoir posées sur le cœur, qui est la façon de saluër, dont les Turcs & les Barbares ont accoustumé d'vser, quand ils veulent faire vn compliment. Apres cette premiere audience, nous retournâmes en nostre logis, en attendant d'en auoir vne seconde au prochain Diuan. Le iour en estant venu, qui fut le Samedy suiuant, nous y fûmes tous ensemble, pour acheminer nostre affaire, & tascher d'auoir quelque responce. Mais ny cette fois-là, ny huit iours apres, nous ne peûmes rien auancer; Car le Bascha nous enuoya dire par nostre truchement, qu'estant nouveau venu en ce pays-là, & n'ayant pas encore connoissance des affaires d'Alger, ny mis ordre aux siennes, il prioit le sieur le Page de patienter iusques à huitaine; Et par ce moyen trois semaines se passerent, sans que nous peussions rien auancer.

VI.
Presens des
Turcs à l'arri-
uée d'un Am-
bassadeur.

Cependant, l'artificieux Bascha luy enuoya pour present, tant de sa part qu'au nom de la Ville, vn bœuf, six moutons, deux douzaines de poules, quatre douzaines de pains tous chauds, comme plus estimez entr'eux, & plus à leur goust, & six douzaines de flambeaux de cire; dequoy le sieur le Page se reuencha genereusement, non pas en pain, ny en viande, mais en plusieurs riches presens, de

montres d'or & d'argent, comme aussi en quantité d'étofes de foye, & de fins draps d'écarlate ; ce qui pleût fort au Bascha, que la seule esperance du gain auoit attiré dans Alger, dont il auoit achepté bien cher le Gouvernement & la Banniere.

Ces presents ainsi faits de part & d'autre, nous fûmes visiter le Bascha, qui pendant tout ce temps-là, se fit accorder au Diuan que l'affaire de l'Ambassadeur de France luy seroit entierement remise, pour en disposer à sa volonté. N'estant donc plus question que de s'adresser à luy seulement, puis que luy seul auoit toutes les voix des autres ; nous voila à le solliciter & à le poursuiure plus que nous n'auions encore fait, sans que le sieur le Page obmist en cela, ny diligence ny soin. Il luy demanda de la part du Roy, que tous les François esclaves, ou francs ou vendus luy fussent liurez, & mis en liberté, pour auoir esté pris contre les Articles de la paix (contenus au liure suiuant, chap. 5. nombre 6.) qui en l'an mil six cens vingt-huit, auoit esté solemnellement traitté, entre sa Maiesté tres-Chrestienne & la Milice d'Alger ; Et pareillement qu'on eut à restituer toutes les marchandises & tous les vaisseaux que ceux d'Alger auoient pris iniustement sur les Marchands François ; offrant de rendre en échange soixante & huit Turcs de leur país, qui estoient detenus à Marseille. Mais c'estoit trop demander à des Vautours & à des Tygres infatiables, qui ne viuans que de proye, en prennent par tout, & ne rendent iamais rien : Aussi le Bascha se rebuta grandement de cette proposition, disant qu'il la vouloit communiquer au Diuan, qu'elle estoit fort importante, & que l'execution luy en sembloit tres-difficile : Mais il ne disoit cela que pour nous amuser cependant, & nous tenir en longueur. Nous le reconnûmes à quelques iours delà, qu'il nous dist pour répose, Que le Diuan ne pouuoit entendre à cette proposition, de rendre tous les François vendus, ny les marchandises & les vaisseaux pris, sans ruiner plusieurs particuliers qui les auoient acheptez de bonne foy. Le sieur le Page apres plusieurs instances sur cét article, voyant qu'il ne pouuoit rien auancer, luy proposa, qu'à tout le moins les trois cens quarante-deux esclaves François luy fussent liurez, & qu'il y eust entre eux vne nouvelle confirmation de paix, afin que les Corsaires d'Alger ne peussent à l'aduenir faire aucune prise sur les vaisseaux des Marchands François ; Ce que le Bascha promit de faire accorder au Diuan ; Mais l'effet témoigna bien que sa pensée ne s'accordoit nullement avec sa parole ; puis qu'au lieu de la tenir, apres nous l'auoir donnée, il pratiqua le contraire, & s'efforça d'obtenir du Diuan, le pouuoir de vendre tous les François qui estoient esclaves francs ; de la vente desquels il esperoit retirer plus de cent mille francs, comme en effet il en eust bien eu cette somme.

VII.
Insigne fourbe-
rie du Bascha
d'Alger.

Sur ces entrefaites, le sieur le Page se presenta au Diuan, où il renouuelle les propositions susdites, à sçauoir; Que suiuant les lettres que le Diuan auoit écrites à sa Maieité, les François francs luy fussent du moins rendus en échange des esclaués Turcs qu'on detenoit à Marseille. Mais le Bascha, que ces deux propositions choquoient, & qui n'auoit aucune enuie d'y entendre, pratiqua sous-main plusieurs femmes de son intelligence, qui avec des lettres supposées, qu'elles disoient auoir receuës de leurs maris, vindrent à la porte de L'ALCASSAVE, & se mirent à crier, CHARALA, CHARALA, c'est à dire iustice de Dieu, demandant qu'on la leur fist contre nous; pource, adjoustoient-elles, que les Galeres de France auoient vendu leurs maris à Malte; Et partant, qu'il estoit bien raisonnable qu'on les leur rendist, auant que de mettre en liberté aucuns esclaués François.

Cette plainte est ecoutée au Diuan, & trouuée iuste: Le sieur Samson s'y oppose, & la soustient fausse, disant qu'il ne s'est vendu aucuns Turcs à Malte; ainsi le Diuan se passe, sans que nous en puissions tirer aucune raison que d'attendre encore. Cependant, le Bascha fait le fâché, comme s'il s'interessoit bien fort dans nostre affaire, quoy que ce fust luy qui en empeschoit le succez, en attendant qu'il eust mieux nouié sa partie, afin de nous pouuoir tromper ouuertement: Aussi n'y manqua-t'il point à quelque temps de là; Et sur la creance qu'il eust que le Diuan seroit fauorable à sa demande, il proposa qu'il luy fut permis d'exposer en vente tout ce qu'il y auoit d'esclaués francs, qui estoient François: Mais ceux du Diuan s'y opposerent directement, comme ils virent qu'en cela il ne cherchoit que ses interests, & dirent tous d'une voix qu'ils vouloient absolument deliurer leurs freres Mussulmans, c'est à dire les Fideles qui estoient à Marseille, & les auoir en échange de ces trois cens quarante-deux François qu'ils gardoient il y auoit si long-temps.

Or ce qui déplaisoit le plus au Bascha dans tout le cours de cette affaire, estoit, que le Diuan, sans le consentement duquel il ne pouuoit rien refoudre, luy auoit bien donné permission de traiter avec le sieur le Page pour cet échange, mais non pas de vendre ces esclaués; Comme d'un autre costé ce qui nous fâchoit bien fort, c'estoit le renuoy que le Diuan auoit fait au commencement de nostre affaire, qu'il auoit mise entre les mains du Bascha. De cette façon, il se trouuoit que nous estions tous mécontents les vns & les autres, à sçauoir le Bascha, de ce que sa perfidie & ses mauuais desseins nous estoient conneus, & qu'il n'auoit pû obtenir du Diuan ce qu'il desiroit si fort; & nous pareillement de ce que luy nous auoit trompez, en nous manquant de parole. Aussi comme il ne pouuoit par

aucune raison nous empescher de nous plaindre de son mauuais procedé; pour s'en excuser il eut recours à vne nouvelle fourberie, qui fut de nous faire entendre que ce n'estoit pas luy qui auoit demandé que l'on vendit les esclaves francs, mais que cela s'estoit fait à la poursuite & instance du vieux Bascha, qui l'auoit precedé en cette charge. Or comme nous estions fort assurez du contraire, le sieur le Page le voulut bien faire connoistre au Diuan; où il remonstra; Que veu la mauuaise volonté que le Bascha témoignoit auoir pour son affaire, il ne pouuoit en façon quelconque, & ne vouloit plus traiter avec luy, demandant pour cét effet son renuoy par deuers le Diuan mesme.

Mais quelque instance qu'il fit là dessus, il ne pût se deuelopper des artifices du Bascha, qui le fit solliciter par quelques siens Confidens, d'en venir à vn accommodement, avec assurance qu'il es-sayeroit de le contenter. Ils traittent donc derechef ensemble, & le Bascha s'offre d'abord à donner autant de François qu'il y auoit de Turcs à Marseille; A quoy le sieur le Page répond, qu'il veur auoir tous les François francs, & qu'autrement cét échange ne se peut faire.

En suite de tout cela, le Bascha fist vne nouvelle proposition, & dist qu'il ne pouuoit entendre à cét accommodement, si on ne luy donnoit de l'argent; Or bien qu'il en demanda vne somme assez notable; si est-ce que le sieur le Page ne laissa pas de la luy accorder, à l'instance que luy en firent les esclaves francs: Mais comme le Bascha se vid pris au mot, il saigna du nez, & dist que son intention estoit, qu'on fit reuenir les Turcs de Marseille, premier que de renuoyer les François pour qui l'on traittoit. Ce qui ne sembla nullement raisonnable au sieur le Page, qui sçauoit trop bien que ces Barbares ayant vne fois leurs Compatriotes, se mocqueroient de luy, & ne se soucieroit plus de traiter; Et partant il ne voulut nullement entendre à vne chose si ridicule, & luy dist pour réponse; Que dans le mesme vaisseau où l'on renuoyeroit les François, il feroit reuenir tous les Turcs de Marseille, & que luy cependant demeureroit en ostage dans Alger, avec tous ceux de sa compagnie; Ou bien, que le Diuan enuoyeroit en France deux de ses Officiers en ostage près du Roy. Ces deux propositions estant faites au Bascha, il n'accepta ny l'une ny l'autre; par où le sieur le Page iugeant qu'on ne faisoit que l'amuser, il demanda au Diuan, qu'il peust repasser en France, pour y rendre raison à sa Maiesté de sa negociation; Ce que le Bascha voulut empescher sous-main, & y fist tout son possible, de peur qu'il auoit que ceux d'Alger ne remissent toute la faute sur luy, s'il arriuoit que sa Maiesté portast contre eux la iustice de ses armes. Mais enfin, comme il vid qu'il ne pouuoit s'op-

poser à ce congé; pour mieux pallier sa malice, il fit entendre, qu'il n'auoit pû traiter avec l'Ambassadeur de France, qu'auparauant il n'eust fait rendre les Turcs, que les François (disoit-il) auoient vendus esclaves à Malte, & en quelques autres lieux de la coste d'Italie; Et qu'à raison de cela l'Ambassadeur s'en retournoit auprès du Roy tres-Chrestien. A quoy il adjousta; Qu'il y auoit plus de Turcs d'Alger esclaves à Marseille, que l'on ne luy en auoit offert, & qu'il mettroit ordre à l'vne & à l'autre affaire, apres que l'Ambassadeur seroit de retour en France.

J'auois cependant deliuré quelques Captifs, & me promettois qu'avec vne grande somme de deniers que j'auois pour cét effet apportée, j'en rachepterois quantité d'autres, apres que le sieur le Page auroit mis en liberté les trois cens quarante-deux François, francs & non vendus. Mais comme j'appris que le Diuan auoit ordonné qu'aucun François franc ou rachepté, ne pourroit estre fait libre pour s'en aller en terre Chrestienne, qu'on n'eust auparauant renuoyé en Alger les Turcs & les Maures qu'on detenoit à Marseille, & mesme que plusieurs qui s'estoient racheptez, n'auoient peu obtenir cette permission; cela m'empescha d'en rachepter dauantage; De maniere que ie remis cette affaire à nostre retour en Alger, quand l'accommodement seroit fait. Ainsi apres auoir passé en Barbarie les mois de Iuillet, d'Aoust, & de Septembre, durant les plus ardentés chaleurs de l'Esté, & souffert outre cela vne infinité de peines & de trauaux, nous fûmes contraints de nous en retourner; & nous embarquasmes pour cét effet dans le mesme vaisseau que nous auions freté à Marseille, pour nostre navigation.



R E T O U R DE L'AUTHEUR EN FRANCE.

CHAPITRE VIII.

- | | |
|---|---|
| <p><i>I. L'Autheur part d'Alger pour aller au Bastion de France, où il est traité de quelques Villes de cette Coste d'Afrique.</i></p> <p><i>II. Description de la ville de Bonne.</i></p> <p><i>III. D'un Sielon, Meteore merueilleux.</i></p> <p><i>IV. Description du Bastion de France en Barbarie.</i></p> <p><i>V. La Calle, ancienne ville d'Vtique.</i></p> | <p><i>VI. Aueuglement merueilleux en la personne d'un Esclau.</i></p> <p><i>VII. L'Autheur amene à Paris quarante-deux Captifs; Et ils y entrent en ordre de Procession solennelle.</i></p> <p><i>VIII. Roolle des Esclaves racheptez.</i></p> <p><i>IX. Passe-port du Roy.</i></p> <p><i>X. Certificat donné à chacun des Captifs racheptez.</i></p> |
|---|---|



Es mécontentemens que nous auions receu en Alger, estoient si grands, qu'apres le mauuais traitement du Bascha qui les auoit causez, & l'ordonnance du Diuan donnée à nostre des-avantage, nous eussions eu tort de seiourner plus long-temps en cette Ville maudite. Nous fismes donc voile le Ieudy vingt & vnième Septembre, iour de S. Mathieu, enuiron les neuf heures du matin, &

I.
Partement de
l'Autheur pour
aller au Bastion
de France.

fortismes de ce malheureux lieu le plus viste que nous pûmes, sans considerer si le vent nous estoit fauorable, ou non, tant nous auions d'enuie d'en estre dehors. Il le falloit bien aussi, quand mesme nous ne l'aurions pas voulu, puis que c'est la coustume en Alger, que la visite estant faite dans vn vaisseau, par quelques Officiers du Diuan, & par l'Alcaïde, qui a l'intendance des droicts de la Doüanne, il faut en mesme temps que celuy qui a la garde du port, rende le gouuernail & les voiles; qu'on n'a pas si-tost attachez, qu'on est contraint de démarer, quelque temps qu'il fasse; Ce que ces Barbares obseruent ponctuellement, de crainte qu'ils ont que quelques esclaves ne se sauuent: Tellement que pour ceder à cette necessité, il faut prendre le vent le mieux que l'on peut; & s'il n'est propre, se resoudre à courir la mer, à sa mercy, en attendant qu'il se change.

Comme nous fûmes donc à la voile, nous prîmes la route du Bastion de France, qui vers le Leuant, est eloigné d'Alger de trois cens soixante milles: Et d'autant que nous costoyâmes tousiours la Barbarie, allant terre à terre, sans nous en eloigner que d'une lieuë pour le plus; Nous eûmes le plaisir de voir tout à plain cette vaste estenduë de païs, qui est le long de la Coste. Mais parmy ce contentement, vn Grec Leuant nous estant contraire, avec ce que la mer estoit haute, & qu'à trauers l'obscurité de l'air, le tonnerre & les esclairs se méloient ensemble, avec vn bruit effroyable, nous fûmes contraints de relascher iusques au lendemain matin, du costé des Isles de Majorque. Là nostre Pilote auoit resolu de donner fonds, si le vent ne nous eust esté plus fauorable que nous ne pensions; car il se changea de bonne fortune; Et le mesme jour, qui estoit vn Vendredy vingt-deuxième, il nous fist voir Tadelis, petite Ville, eloignée de quarante milles d'Alger. Continuant nostre route, apres auoir fait six-vingts milles de chemin, depuis nostre partemēt, nous apperceûmes la ville de Bugie, autresfois fort grande, & peuplée de quantité de Corsaires, que la beauté de son port y attiroit de toutes parts: mais maintenant elle est fort ruinée, & il ne s'y voit aucuns nauires de course; Ce que ceux d'Alger, de qui elle depend, empeschēt le mieux qu'ils peuuent, & ne permettent non plus qu'en toute l'étenduë de leur Royaume, si ce n'est en leur Ville, on équipe aucun vaisseau pour courir la mer, de crainte qu'ils ont que cela ne diuertisse & ruine entierement le commerce de leurs Pyrateries. Cette mesme ville seruit autresfois de retraite à l'Empereur Charles-Quint, apres la perte de son armée nauale deuant Alger, aduenü l'an 1541. Il est vray qu'encore qu'il l'eust choisie comme vn port assure, à ce qui luy estoit resté de vaisseaux apres ce débris, la mer ne l'en fauorisa pas dauantage. Ceux d'Alger y ont vn assez bon

chasteau, & vne garnison de quelques cinq cens Ianissaires, qu'ils y tiennent ordinairement, pource qu'ils sçauent bien que cette place leur est d'importance, & que pour ruiner leur ville & le pais d'alentour, il faut premierement se rendre maistre de ce lieu, à cause de la commodité de son port, qui est si bon & si grand, que soit en Hyuer ou en Esté, plusieurs vaisseaux y peuuent estre à l'abry.

Après auoir passé Bugie, nous doublâmes le Cap de Gigery, assez conneu par le grand nombre de singes qu'on y va prendre pour les transporter ailleurs. A quarante milles plus haut nous vîmes l'Estore, village fort renommé pour son antiquité, joint que le port en est bon, quoy que petit, à huit lieuës de là ou enuiron, se void la ville de Constantine, où sont encore des restes de son ancienne grandeur fort remarquables, laquelle on tient estre la CIRTA IVLIA de Ptoloméé; que quelques vns prennent pour la demeure du Roy Massinissa: Elle est aussi du Royaume d'Alger.

*Ortelius in The-
sauro & Lino
Sanuto.*

Le Samedi vingt-troisième nous passâmes à Bonne, jadis Hyp-
ponne, que ceux du pais appellent BEDERNA, en leur langue Mo-
resque. Elle n'est pas tant recommandable pour la bonté & la ferti-
lité de son terroir (à raison de quoy, disent quelques vns, on luy a
donné le nom de Bonne) que pour auoir esté le Siege Episcopal de
S. Augustin, ce grand Docteur de l'Eglise; lequel après y auoir pas-
sé vne bonne partie de ses iours en œuures deuotes, y fit échan-
ge de la condition mortelle, en vne vie eternelle & glorieuse.
Cette ville qui est au bord de la mer, sur la pente d'une petite colli-
ne, regarde du costé de midy, ayant vne plage qui luy sert de port.
La forteresse en est assez bonne, & assez bien munie d'artillerie.
Ceux d'Alger y tiennent d'ordinaire vn Aga, & deux cens Ianissai-
res en garnison. Elle a de bonnes murailles, ensemble quelques
tours quarrées, qui seruent à la fortifier. Avec tout cela neantmoins
la ville est petite, & les ruës en sont fort estroittes: si bien qu'on peut
dire qu'il ne luy reste plus rien de sa premiere beauté, ny de ce haut
lustre où elle estoit au temps de S. Augustin, ayant esté plusieurs
fois ruinée par les Vandales & par les Sarrafins, qui l'assiégerent &
la prirent la mesme année que ce bien-heureux Prelat y mourut, qui
fut l'an de Iesus-Christ quatre cens quarante.

II.
Description de
la ville de Bon-
ne.

A vn quart de lieuë de la ville, vers le midy, est remarquable vne
grande plaine, où restent encore les vestiges du Conuent qu'y fit
bâtir ce grand Saint, lequel y menoit vne vie tout à fait Religieuse
& Apostolique; Et par les marques qui s'y voyent des fondemens
de l'Eglise, on iuge à peu près qu'elle auoit bien cent pas de long, &
trente de large.

L'an mil six cens quarante & vn, le 19. d'Aoust, sept ans après que
i'eu veu ce mesme lieu là, le Pere Archange de l'Isle Augustin Des-

chauffé, estant au Bastion de France, obtint permission du Bascha d'Alger d'aller visiter ce reste d'Eglise, & sur le bruit que ce Pere y alloit chercher vn tresor, que par tradition ceux du pais croyent y estre, ce mesme Bascha pour le preuenir, y fit fouïller par tout assez profondement, & pour tout tresor, y furent trouuez seulement deux corps inhumez en vne mesme fosse depuis vnze ou douze cens ans, ainsi qu'il se iustifia alors par vn écrit graué sur vne pierre en forme d'Epitaphe. Ces corps par vne merueille bien grande, estoïent presque tous entiers, & paroïssioïent assez frais, & de bonne odeur, pour y estre depuis vn si long-temps. Assez prés des ruines de ce bastimēt, il y a vne fort belle & grāde fontaine, que les Maures du pais appellēt encore auiourd'huy du nom de S. Augustin. Cette créāce s'est parmy eux establie tellemēt de pere en fils, qu'elle est à present telle qu'elle estoit du temps de ce Sainct. Ce qu'ils disent, si iene me trompe, pource qu'ils n'ont point d'eau, ny meilleure, ny plus legere que celle-là; à cause dequoy ceux de la ville en boient presque tous, bien qu'ils ayent quantité de puits & de cisternes. Voila en quel estat est auiourd'huy vne Cité autresfois si fleurissante, & maintenant si ruinée.

L'an mil six cens sept, six galeres de Florence, avec cinq vaisseaux, où commandoient quelques Gentils-hommes François, faisans en tout enuiron deux mille soldats, en surprirent la forteresse, où ils taillerent en pieces toute la garnison; & ayant pillé vne partie de la ville, en amenerent esclauēs à Ligorne, enuiron dix-huict cens personnes, hommes, femmes & enfans.

I I I.

D'vn Sielon, Meteore merueilleux.

LE Dimanche vingt-quatrième estans à quatre milles de Bonne, nous fûmes tous estonnez que sur les six à sept heures du matin, nostre Patron & quelques autres mariniers apperceurent & nous monterent à vne demie lieuë de mer, tirant vers la terre, vn certain Meteore, qu'ils appellent vn Sielon. Les accidens qu'ils nous dirent en estre arriuez autresfois, leur donnerent de l'apprehension. Car il nous raconterent à ce propos, que l'an mil six cens trente, vn pareil Meteore auoit renuersé au port de Seide en Leuant, vne Polacre d'vn Patron de Marseille, nommé Pinateau; d'où il s'ensuiuit que le mesme vaisseau fut enfin coulé à fonds, & le nocher noyé, les autres mariniers s'estans sauuez à la nage. Ce recit

nous donna l'alarme bien fort, & nous fit recourir aux prieres: Et d'autant qu'il nous fut dit par les mariniers, qu'en telle rencontre ils auoient accoustumé de reciter l'Euangile de S. Iean, qui commence *IN PRINCIPIO*, &c. ie la dis tout haut, & nous apperceusmes vn peu apres qu'insensiblement ce Meteore se dissipa. Ils nous apprirent en suite, que pour le diuertir & le rompre, ils souloient charger leurs canons à balles, ce qu'auoit desia fait nostre canonier, avec dessein de tirer contre. Quelques autres par vne maniere de superstitions, s'imaginant de le dissiper, le coniurent avec vn couteau à manche noir, en faisant le signe de la Croix, & y entre-mesleat quelques paroles en forme de prieres.

Ce Sielon, & autres semblables Meteores, se forment ordinairement en la saison de l'Automne, qui estoit le temps de nostre nauigation. A ce que i'en pû connoistre, c'estoit vn nuage fort épais & noir, en forme d'vn demy Arc-en-Ciel, ou plustost vne colonne, qui nous paroissoit de la grosseur de quinze à vingt pieds de diametre: la longueur en estoit d'environ cent brasses. De l'vn de ses bouts elle sembloit toucher les nuées, & de l'autre la mer, d'où elle attiroit en l'air, à la maniere d'vne syringue, vne tres-grande quantité d'eau, & faisoit de gros boüillons, puis se tenant quelque peu suspenduë, elle tomboit peu à peu, tournoyant en façon de vis & de deligne spirale; Et ainsi quand ce Meteore attrape vn nauire par le masts, il n'est pas incomparable que l'eleuant tant soit peu, il ne le renuerse enfin, & le submerge par cette abondance d'eau qui tombe dedans: En effet, celuy que nous vismes, en enleua plus de cinq cens muids, au iugement de tous ceux de nostre nauire. Je ne dis rien des autres que nous apperceusmes depuis, & il me suffit d'auoir parlé de celuy cy.

Après auoir euité vn danger si apparent, ce mesme iour sur les onze heures du matin, nous arriuasmes au Bastion de France. La premiere chose que ie fis, apres estre descendu à terre, fut de m'en aller celebrer la sainte Messe, où le sieur le Page, & les autres de nostre compagnie assisterent tous, & l'ouïrent deuotement. Nous rendîmes graces à Dieu, de ce qu'il luy auoit plû nous faire aborder en celieu, où pour vn témoignage que nous y estions les bien-venus, tous les canons furent déchargez, & il se fit vne salve de mousquetades par les soldats de la garnison qui est ordinairement dedans.

I V.

DESCRIPTION DV BASTION DE FRANCE
en Barbarie.

CE Bastion est au bord de la mer Mediterranée, en cette Coste de Barbarie, que l'on appelle communément la petite Afrique, & l'ancienne Numidie. Il est à quelques cent milles de Tunis, & regarde directement le Nord, du costé duquel il a pour borne la mer, qui bat ses murailles, & vne petite plage où abordent d'ordinaire les barques de ceux qui vont pescher le corail: ce qu'ils font de cette sorte. Ils ont vn grand rést attaché à de longues cordes, pour ce qu'il y a quelques fois iusques à cinquante brasses d'eau dans les endroits où ils font leur pesche. En ce rést ils mettét de grosses pierres, pour le faire aller au fonds; si bien que par la violence de l'eau, & du courant, il entre sous des rochers en certaines grottes extrêmement creuses, & faites en forme de voutes, où croist le corail, & où il s'attache, ayant ses branches qui pendent en bas. Comme ils iugent donc à peu prés que leurs filets sont engagez dans ces grottes, qu'ils appellent baumes en Prouençal, ils se mettent à les retirer, & par ce moyen ce costé du rést qui touche la voute, en arrache le corail qui tombe dedans.

Il y a deux grandes cours en ce bastion, la premiere desquelles est vers le Nord, où sont les magasins à mettre les bleds & les autres marchandises, avec plusieurs autres chambres basses, où logent quelques officiers du Bastion; & cette cour est assez grande. L'autre qui est beaucoup plus spacieuse, se ioint à la plage dont nous auons parlé cy-dessus, où l'on retire les bateaux & les fregates. Au bout de celle-cy, se voit vne belle & grande chappelle toute voutée, que l'on nomme sainte Catherine, au dessus de laquelle il y a plusieurs chambres, où logent les Chappelains & les Prestres du Bastion. Le Cimetiere est au deuant; Et vn peu à costé, entre la Chappelle & le iardin, se remarque l'hospital, où l'on traitte les soldats, les officiers, & les autres personnes malades. Entre ces deux cours, du costé de midy, il y a vn grand bastiment tout de pierre, & de figure quarrée: c'est la forteresse, qui est couuerte en plate-forme, munie de deux perriers, & de trois moyennes pieces de canon de fonte. Là mesme est le corps de garde, & le logement des soldats de la garnison, diuisé en plusieurs chambres.

Familles d'Arabes.

A dix pas hors de la porte du Bastion qui regarde la terre-ferme,

il y a quelques vingt familles d'Arabes qui se tiennent là pour le ser-
uice de la forteresse. Ils demeurent sous des tentes avec tout leur
mesnage, poulles, cheuaux, bœufs, & autre bestail, ce qu'ils appel-
lent en leur langue vne *BARRAQUE*; & toutes ces tentes iointes en-
semble, vn *DOÛAR*, comme qui diroit vn hameau, ou vn village.
Durant le seiour que nous y fîmes, ie prenois vn extrême plaisir à
visiter ces Arabes dans leurs barraques, par le moyen d'un des leurs
qui parloit franc, & me rendoit raison de tout ce que ie luy deman-
dois. Mais il me disoit sur tout quantité de choses touchant leurs
coustumes & leur maniere de viure, dont ie fais vn chapitre parti-
culier au Liure suiuant, apres auoir parlé des Corsaires de Barbarie.
Pendant que nous fûmes-là, ie remarquay qu'il y auoit bien quatre
cens hommes, tant soldats & officiers, que gens de trauail. Ils sont
d'ordinaire tous entretenus aux despens du Bastion, horsmis les Co-
railliers, ausquels la Compagnie paye le corail par liure, à raison du
prix dont ils ont conuenu, à condition toutesfois que ceux qui en
font la pesche, n'en oseroiēt vendre ny donner tant soit peu, sur pei-
ne de perdre leurs gages. Ceux qui font là leur demeure sont Fran-
çois, dont il y en a eu iusques à sept ou huit cens, au temps que le
feu sieur Samson Napollon en estoit Gouverneur. On y fait ordinai-
rement vn trafic auantageux & riche, qui est de quantité de corail,
de bled, de cire, de cuirs, & de cheuaux barbes, que les Maures &
les Arabes voisins y viennent vendre à tres-bon prix, & que l'on
transporte par apres en Prouence.

Or dautant que depuis la premiere impression de cette Histoire
de Barbarie, il s'est passé en ce Bastion beaucoup de choses confide-
rables, i'ay crû à propos de les remarquer icy, selon les memoires
qui m'en ont esté enuoyez.

Où il est à noter qu'en Nouembre mil six cens trente sept, sa Ma-
iesté tres-Chrestienne fit venir vne flotte de treize vaisseaux de guer-
re, sous la charge du sieur de Manty Admiral de cette flotte, pour
aller en Alger, y retirer de gré ou de force, tous les François Captifs;
mais le malheur d'un furieux orage estant suruenu, peu apres que
cette flotte eut fait voile de la Coste de Prouence, la dispersa en sor-
te que le sieur de Manty ne l'ayant pû rejoindre, se trouua seul avec
son vaisseau Admiral deuant Alger, où n'ayant sçeu obtenir l'effet
de son voyage, à sçauoir d'en retirer les François esclaués, & voyant
qu'il ne le pouuoit alors par la force, avec ce seul vaisseau, il decla-
ra la guerre à ceux d'Alger, mettant l'Estendart rouge en poupe,
avec menace d'y retourner en bref, avec vne si grande force qu'ils
les contraindroit à la raison; puis fit voile à l'instant, & estoit en vo-
lonté de faire lâcher alors tous ses canons contre cette ville, s'il n'en
eut esté retenu par la consideration d'un plus mauuais traitement

que l'on eut pû faire aux François esclaves qui estoient dans cette maudite ville; & touchant cet armement & entreprise de cette Flotte, dont quelques vaisseaux en prirent quelques-vns de ces Barbares d'Alger, le Lecteur peut voir ce que i'en escriis bien amplement cy-apres, au second Liure, Chapitre cinquième, nombre onzième.

En fuite doncques de cette guerre declarée, ceux d'Alger apprehendans le retour du sieur de Manty, penserent qu'il se falloit precautionner contre iceluy, & à ce sujet ils firent vne exacte visite de leur Port, & de toutes leurs Places qu'il munirent & fortifierent de nouveau.

Et quoy que le Bastion de France soit beaucoup éloigné d'Alger, si se persuaderent-ils qu'il ne l'estoit pas tant que le sieur de Manty retournant n'y vint aborder, ou pour le moins y prendre des rafraichissemens, & sur ce resolurent de le ruiner.

Mais afin de ne point faire paroistre l'apprehension qu'ils auoient du sieur de Manty, ils firent courir le bruit que ce qu'ils auoient resolu d'enuoyer au Bastion de France, n'estoit que parce que Aly Pichiny Capitaine general de leurs galeres, auoit perdu vn vaisseau chargé de bled, & d'autres marchandises qu'il faisoit venir de Tunis, que les vaisseaux de cette Flotte de France auoient pris s'en retournans, comme il estoit vray, & que par droict de repressaille, ils enuoyoient saisir tout ce qui estoit au Bastion.

En effet Aly Pichiny arme toutes leurs galeres, avec quelques autres vaisseaux, & le treizième iour de Decembre audit an, aborde au Bastion, & fait entendre au Gouverneur qu'il passe outre, ne luy decourant point son dessein. Et parce que cette place n'est qu'un lieu de commerce, & qui n'est pas de defence contre vne armée, avec ce que ce Gouverneur ne sçauoit pas ce que le sieur de Manty auoit fait deuant Alger, il reçoit Aly Pichiny, & tous les siens. Ce Barbare ne s'y void pas plustost le plus fort, qu'au mesme temps il se fait des personnes, & des marchandises qui estoient dedans, fait charger le tout sur ces galeres, & ayant enleué les portes & les fenestres de ce Bastion, & trois cens dixsept personnes qu'il y fait esclaves, s'en reuient en Alger, ayant premierement pillé & ruiné le Cap de Rose, & la Cale, où en ces lieux là, il y auoit de petits forts dependans de ce Bastion, & où se retiroient quelques personnes pour la pesche du Corail.

Ce Bastion ainsi ruiné, demeura en cet estat, & tous ceux qui y auoient esté pris, iusques au septiesme iour de Iuillet mil six cens quarante, que le sieur de Coquier, de la part du Roy tres-Chrestien, traitta avec ceux d'Alger, aux conditions, que les François pourroient rétablir ce Bastion, & continuer le mesme commerce qu'ils y auoient

y auoient fait auparauant, en effet il a esté remis & restably.

Par ce mesme traitté, toutes les personnes qui auoient esté prises au Bastion, ont esté mises en liberté, & tous les François francs, & non vendus qui estoient Captifs audit Alger. Plusieurs autres articles ont esté aussi accordez par ces Barbares, comme est celuy-cy tant de fois iuré & promis, & si mal obserué; à sçauoir, de ne plus faire de course sur les vaisseaux François, ce qui n'empesche pas qu'ils ne continuënt encore à leur ordinaire. Vn peu auparauant mourut ledit sieur de Manty.

Tout ce qu'il y a de pais aux environs du Bastion, a des plaines, & des vallées assez fertiles, que les Maures cultiuent, le reste n'est que sable & desert.

Il s'y void aussi quantité de bois de haute-futaie, & des taillis fort épais, qui sont autant de repaires à Sangliers, à Tigres, & à Lions, à la chasse desquels vont tous les iours les Maures & les Arabes. Quelques farouches que soient ces animaux, on ne laisse pas de les appriuoiser.

Et ie puis bien dire à ce propos, que lors que i'estois au Bastion, il y auoit vn grand Lion, & vn Tygre, tous deux si priuez, qu'ils alloient par tout, sans faire mal à personne, iusques là mesme qu'assez souuent lors que nous nous promenions, ils s'en venoient nous flatter, & en faisoient de mesme quand nous nous mettions à table, afin que nous leur donnassions à manger.

En l'an mil cinq cens soixante & vn, ce Bastion fut commencé par deux Marchands de Marseille, qu'on appelloit Thomas Linche, & Carlin Didier. Il écheut depuis en la possession du sieur de Moissac, & tomba en ruine insensiblement, parce qu'on en negligea les reparations.

Bastion de France, par qui commencé.

Mais enfin, l'an mil six cens vingt-huiët, il fut rebasty & augmenté de beaucoup par le feu sieur Samson Napollon, qui le mit en meilleur ordre qu'il n'auoit iamais esté. Il est presque à la sortie du Royaume d'Alger, dont il releuc, & à l'entrée de celui de Tunis. Le sieur le Page en prit possession en qualité de Gouverneur nommé par sa Maïesté, puis il visita le Cap Negre, le Cap de Rose, le fort de la Calle, & toutes les autres dependances de la Forteresse: En suite dequoy, apres qu'il eut fait prestre le serment de fidelité pour le Roy, à tous les soldats & Officiers qui y estoient, & estably des Lieutenans en tous les lieux qui releuoient du Bastion de France, où nous demeurâmes dix iours, à la fin le troisiésme d'Octobre nous en partîmes dans vne fregate, & allâmes à la Calle, autrement dit Mascarez, à sept milles plus haut vers le Leuant, qui est le port du Bastion, où se mettent les barques & les grands vaisseaux qui viennent pour y charger.

V.
La Calle an-
cienne ville
d'Utique.

Libr. 5. Geogr.
Afr.

Il y a tant de vieilles mazures & de cisternes en ce lieu-là, qu'il est à croire que ce fut autrefois quelque bonne & grande Ville: En effet, plusieurs Maures me dirent que ces ruines, non pas celles de Biserte, ou de Port-farine, comme veulent quelques-vns, sont les deplorables restes de l'ancienne Utique, si renommée par la mort de Caton cét invincible Romain. Aussi lisons-nous dans l'Histoire, qu'Utique estoit bien plus éloignée devers Carthage, & plus du costé d'Occident, que n'est ny Biserte, ny Port-farine, selon la remarque de Ptolomé, & le témoignage de Liuvio Sanuto. Quoy qu'il en soit, ces lieux-là sont aujourdhuy tous ruinez, & la Calle n'est plus qu'un Doïar de Maures qui y habitent sous des tentes, comme c'est leur ordinaire. Il est vray qu'il y est encore resté vne Mosquée, où ils font leur Sala, c'est à dire leurs prieres; & comme ils la tiennent vne des plus anciennes de toutes celles de Barbarie, l'on y porte quelquefois enterrer des Maures de plus de quarante lieues loin.

Illes Stecades.

Là, nous mêmes les voiles au vent sur les cinq heures du soir, à la faueur d'un Levant Siroc, nous éloignant le plus que nous pûmes des Illes de S. Pierre, & de celles de Sardaigne, que nous laissâmes à main droite vers le Levant, de peur des Corsaires, qui vont la souuent faire du bois & de l'eau, & donner le suif à leurs nauires. Le 9. du mois, sur les six à sept heures du matin, nous decourûmes les Illes d'Ieres, autrefois appellées STECADES, en la Coste de Prouence; & un peu auant midy, nous donnâmes fonds au port de Marseille, d'où le sieur le Page partit quelques iours apres, afin d'aller à la Cour, pour y rendre compte au Roy des euenemens de son voyage, & prendre un nouuel ordre de sa Maïesté pour retourner en Barbarie.

Cependant les autres Peres & moy, qui estions deputez pour la Redemption des Captifs, considerans que le sieur le Page pourroit bien tarder long-temps, auant qu'auoir ses expéditions pour son retour en Alger, fûmes d'avis de traouiller de nostre costé, & de faire en sorte qu'il ne fut point dit que nous fussions venus là inutilement. Nous nous resolûmes doncques en l'attendant, avec le consentement de nostre Reuerendissime Pere General, d'employer vne partie de nos deniers à Tunis, pour la deliurance de quelques François que nous scauions y estre Captifs, & de garder l'autre pour Alger, quand nous y retournerions, & que sa Maïesté en auroit donné l'ordre. En effet, les R. R. Peres que j'ay nommez cy-deuant, ensemble le R. Pere Charles d'Arras & moy, traouillâmes si bien à cette affaire, pour en auoir le succez, qu'il plût à Dieu nous le donner tel que nous le desirions. Car trois mois apres il nous fit tant de grace, que de la Ville de Tunis, nous racheptâmes quarante & deux François esclaves.

Le plus considerable d'entr'eux estoit natif de Roüen, & se nommoit

Noel Dubois, âgé de soixante & douze ans. Il y en auoit trente & vn qu'il trempoit dans cette misere, ayant esté captif à Constantinople vingt-neuf ans, & deux à Tunis.

Parmy tous ceux-cy, nous en trouuâmes vn autre, qui par vne merueille bien étrange ne fut esclau que cinq iours, & ne vid iamais la Barbarie, quoy qu'il y eut demeuré tout ce temps-là. Il s'appelloit Sebastien Lombar, natif de Marseille, & n'estoit âgé que d'environ dix-sept ans. Son auanture est si extraordinaire & si memorable, qu'elle merite bien que nous la rapportions icy, pour le contentement des curieux.

Ce ieune garçon s'estant embarqué pour marinier dans vn gallion de Gennes qui s'en alloit à Lisbonne, ce nauire fit rencontre de plusieurs Corsaires de Tunis, qui luy donnerent la chasse : Mais comme il ne manquoit ny de canon, ny de bons hommes, & se defendoit fort bien, il arriua par malheur qu'un boulet ardant que ces Pyrates tirerent, tomba dans les poudres du gallion, où il mit le feu, & fit sauter dans la mer la plus-part des mariniers, du nombre desquels estoit celuy-cy, à qui la poudre brûla les mains & tout le visage, iusques à luy faire perdre la veuë. Les Corsaires cependant accoururent avec leur esquif pour le tirer hors de l'eau; & en firent de mesme de ses compagnons, qu'ils menerent esclaves à Tunis. Le Bascha le voyant ieune, le voulut auoir tout aussi tost, esperant de le faire guerir, pour l'enuoyer au Grand Seigneur à Constantinople, où il y auoit apparence qu'on le contraindroit de prendre le Turban, à cause de sa grande ieunesse. Mais Dieu qui le voulut sauuer par cette disgrâce d'aveuglement, permit qu'il n'en guerit point tant qu'il fut à Tunis. Durant tout cecy, le Bascha, qui par le rapport que luy en auoit fait quelque Chirurgien, iugeoit apparemment que ce ieune garçon ne recouurerait iamais la veuë, & qu'ainsi il luy seroit inutile & à charge, s'auisa pour son profit qu'il valoit mieux s'en défaire. Le voila doncques vendu, & mis au nombre des autres esclaves que nous auions racheptez, avec lesquels il sortit de Barbarie : mais à peine fut-il à Marseille, qu'il vid aussi clair qu' auparauant, & guerit insensiblement de sa brûleure.

A nostre arriuée, toute la Ville se resioüit de l'heureuse deliurance que nous auions faite. Et d'autant que nous auons là vn Conuent des plus anciens de la Ville, & où il y a vn bon nombre de Religieux, ils se preparerent tous à nous venir receuoir au port, avec les Captifs que nous amenions. Ils firent pour cet effet vne Procession fort solénelle le cinquième d'Auril, sur les deux heures apres midy. Là se trouuerent avec vne fort belle Musique, Messieurs du Chapitre de la Majour, qui est la Cathedrale, & vinrent nous receuoir à la sortie de nostre vaisseau, chantans le TE-DEVM. Toutes les Par-

VI.

Aueuglement
merueilleux en
la personne d'un
esclau.

roiffes, & quelques Conuents de la Ville les accompagnoient. Deux cens Confreres & Penitens de la Trinité marchoient les premiers; Et apres tout le Clergé, fuiuoient deux à deux nos quarante-deux Esclaves, chacun desquels portoit vne chaisne sur l'épaule, & vn scapulaire de nostre Ordre: Les autres Peres qui les auoient rachetez & moy, marchions de suite; Et apres nous, Messieurs les Consuls. Nous arriuâmes ainsi à nostre Conuent, à trauers vne grande foule de peuple, & y rendîmes graces à Dieu. De là, nous fûmes à l'Eglise de la Majour, où apres le Sermon que ie fis, nous retournâmes au Conuent; & là tous nos Captifs furent logez & traittez le plus charitablement qu'il nous fut possible.

VII.

L'Autheur ame-
ne à Paris, qua-
rante-deux es-
claves.

Le lendemain fixième du mois, nous partîmes de Marseille pour nous en aller à Paris, & passâmes par la Ville d'Aix, où nous fîmes encore la Procession: Nous fûmes en suite à Lambesc, à Arles, à Tarascon, & en Auignon, où nous auons des Conuents. Puis prenans le grand chemin de Lyon, nous allâmes à Neuers, où fut faite encore fort deuotement vne belle Procession. Là Madame la Princefse Marie, fille aisnée de son Altesse de Mantouë, nous assista fort de ses charitez, en faueur des pauvres Captifs; Ce qu'elle fit d'autant plus volontiers, qu'il y auoit desia quelques années qu'elle estoit touchée de grande deuotion enuers la saincte Trinité, & pour le rachapt des Esclaves; Ce qui luy a fait du depuis honorer grandement nostre Ordre de sa bien-veillance. De Neuers, nous continuâmes nostre voyage iusques à Fontaine-bleau, où nous fîmes les mesmes actes de deuotion que nous auons faits aux autres endroits: Et dautant que nos captifs estoient fatiguez, nous les fîmes reposer en nostre Conuent trois iours durant: à la fin desquels nous nous remîmes en chemin, avec vn extrême contentement de nous voir si proches de Paris.

Nous y entrâmes par la porte S. Antoine, à vne heure apres midy, le vingtième de May audit an mil six cens trente-cinq, & y fûmes receus solemnellement par les Religieux de nostre Conuent des Mathurins, qui vinrent à nostre rencontre avec les cierges allumez, & rendirent signalée cette ceremonie publique par vne tres-belle procession qu'ils firent, dont l'ordre estoit tel.

Ordre de la
Procession.

Deux Archers de la Ville ayans des hoquetons & des halebardes, & deux Bedeaux avec eux, marchoient à la teste de la Procession. Quatre-vingts Confreres de Nostre-Dame de Bonne-Delivrance les fuiuoient pieds nuds, deux à deux, & reuestus de leurs Aubes. Ils auoient chacun vne couronne de laurier sur la teste, & en la main vn gros cierge de cire blanche, où dans vne ouale qu'on y auoit attachée, se voyoit peinte vne croix rouge & bleuë, entre deux branches de palmes. Les Religieux marchoient apres, separez en

deux Chœurs, & fuiuis d'un assez bon nombre d'Archers de la Ville, en mesme équipage que les premiers.

A cette deuote troupe en fut iointe vne autre de quarante ieunes enfans, qu'on faisoit attendre deuant l'Eglise des Religieuses de sainte Marie. Ils auoient de petits roquets de fine toile, avec vne branche de laurier en main, & vne guirlande sur la teste. Prés d'eux estoit vn corps de Musique, composé de plusieurs excellens Chantres de Nostre-Dame, & de la sainte Chapelle. Comme ils eurent pris leurs ordres tous ensemble, ils furent droit à la porte S. Antoine, pour nous y receuoir, & les Captifs racheptez. Cependant, il n'est pas à croire combien se trouua grande la foule du peuple, qui accourut pesse-messe de toutes parts, pour voir cette Procession, qui depuis la porte S. Antoine, iusques à nostre Eglise des Peres Mathurins, se fit voir avec l'ordre suiuant.

I. Les Exempts de la Ville marchoiert les premiers, fuiuis de quatre Archers, & de deux Trompettes.

II. Vn Archer portant vn grand Guidon de camelot blanc, où estoit peinte vne Croix rouge & bleuë, avec les armes de nostre S. Pere le Pape, & celles du Roy.

III. Deux autres Trompettes, ayant comme les premiers des Banderolles de camelot blanc, avec vne grande Croix rouge & bleuë, bordée de frangettes rouges, blanches & bleuës, & les cordons de mesme, selon l'ordinaire des Guidons, & des Bannieres de l'Ordre.

IV. Deux Bedeaux qui deuançoient la Croix, apres laquelle alloient deux à deux les Confreres de Nostre-Dame de Bonne-Deliurance, habillez comme i'ay dit cy-dessus, & fuiuis du premier Chœur des Religieux.

V. Les quarante ieunes enfans dont nous venons de parler: L'un d'eux portoit vn Guidon de taffetas blanc, où estoient peints à genouïls deux Anges, tenans vne Croix rouge & bleuë, avec ces mots pour deuisse, REDEMPTIONEM MISIT DOMINVS POPVLO SVO: & à ses costez il y en auoit deux autres, tenant le grand Cordon du mesme Guidon, auprés duquel estoient aussi deux Archers.

VI. Le corps des Musiciens suiuy du dernier Chœur des Religieux.

VII. Les quarante & deux Captifs racheptez; le premier desquels accompagné de deux Freres Conuers de nostre Ordre, qui auoient aydé à les conduire de Marseille à Paris, portoit vne Banniere de damas blanc, où estoit peint d'un costé vn Ange reuestu de l'habit de l'Ordre, tenant avec les bras croisez les chaines de deux Esclaves, qui estoient à ses genouïls, & de

l'autre, des Religieux qui les rachetoient d'entre les mains des Turcs.

VIII. Vn autre Captif au milieu de tous ; qui se faisoit remarquer par vn Guidon qu'il soustenoit, où estoient dépeintes les armes del'Ordre, qui sont vne Croix rouge & bleuë, ourrelée de huit Fleurs-de-lys en champ d'azur, & tymbrée d'une Couronne Royale.

IX. Les Reuerends Peres deputez pour la Redemption des Captifs, & leurs associez, suiuis de plusieurs Archers.

Voila quel fut à peu près l'ordre de cette Procession triomphante, laquelle enuiron les quatre heures de releuée, se rendit en nostre Eglise, où le S. Sacrement estoit exposé. Comme elle y entra, dedans, les Trompettes & les Orgues se firent ouïr à l'enuy. Alors nostre Reuerendissime Pere General, reuestu de son habit ordinaire, avec l'Estole par dessus, ayant receu les Captifs, qu'il embrassa tous l'un apres l'autre, & qui furent rangez aux enuiron de l'Autel, fit les prieres qu'on a accoustumé de faire en telle ceremonie. Cependant, les Bannieres & les Guidons furent exposez autour du grand Autel, & le TE-DEVM fut solennellement chanté en Musique; En suite dequoy Monsieur Habert, Abbé de Cerisy, fit vn tres-docte & tres eloquent Sermon, où se trouuerent plusieurs personnes de haute consideration; entr'autres, Monseigneur le Chancelier Seguier, pour lors Garde des Sceaux de France, Messieurs les Illustres & Reuerendissimes Euesques d'Auxerre & de Nismes, quantité de Conseillers d'Etat & de Maistres des Requestes, & plusieurs Dames de condition.

Le lendemain matin vingt & vnième du mesme mois, nous fûmes en pareil ordre que dessus, horsmis la Musique, remercier Dieu & sa saincte Mere, en la grande Eglise qui luy est consacrée; Où apres le deuot Salut que l'on chanta deuant son Image, nous allâmes à S. Nicolas des Champs, pour y celebrer la Messe, ce qui s'y fit solennellement, & le Sermon fait par Monsieur d'Hardiuiers, Docteur de Sorbonne, alors Curé de S. Benoist, & maintenant Archeuesque de Bourges. De là, nous retournâmes à nostre Conuent; où apres que nous eûmes confessé & communié ces pauures Captifs, que nous inuitâmes à remercier Dieu de la grace qu'il leur auoit faite de les deliurer de l'esclavage des Turcs; nous donnâmes des habits à ceux qui en auoient besoin, & autant d'argent qu'il leur en falloit pour s'en retourner en leur pais. Avec cela ils eurent vn certificat de leur rachapt, pour en faire foy, en cas que la necessité le requist. I'ay iugé à propos de mettre icy leurs noms, & le lieu de leur naissance, afin que personne n'en puisse douter à l'aduenir.

- A** Lain le Clerc, natif de S. Malo en Bretagne.
 Amour Germain, de S. Malo.
 André Baron, de Marseille.
 Anthoine Paulian, d'Antibe.
 Claude Maucuit, de Bondy lés Paris.
 Claude Truche, de S. Jean de Luz en Gascongne.
 François Cournot, de Credon en Bretagne.
 François Diep, des Sables d'Olonne.
 François David, des Sables d'Olonne.
 François de la Ruë, de Roüen.
 François Perier, de Lyon.
 • Gabriel Cocordon, de Marseille.
 Guillaume Clery, de S. Malo.
 Jacques Medard, de Paris.
 Jacques Roche, de Fecan.
 Jean Lienne, de Courtray.
 Jean Parroleau, des Sables d'Olonne
 Jean Derene, du Port-Louys en Bretagne.
 Jean Senes, de Dieppe.
 Jean Humel de Granville, en basse Normandie.
 Jean Coste, d'Aurignac en Gascongne.
 Jean Gaudefré, des Sables d'Olonne.
 Jean Parfon, de S. Malo.
 Jean Vincent de S. Bonnet, en Dauphiné.
 Julien Alanni, de Vennes en Bretagne.
 Leon Pille, de Lyon.
 Louys le Blanc, de Bourdeaux.
 Matthieu Lambert, de S. Martin de Ré, pais d'Aunis.
 Matthieu Gazet, Chirurgien de Dieppe.
 Michel Anjubault, de Change au Mans.
 Michel Estayat, d'Anuers.
 Noël du Bois, de Roüen.
 Philippes Gilles, de Carentan.
 Pierre Tafil, de Toulon.
 Pierre Laurent, de S. Malo.
 Pierre Aragon, de S. Malo.
 Pierre Denty, de Dierue en Bretagne.
 Pierre Boyer, de S. Malo.
 Robert Randon, de Fecan.
 Robert Daltry, du Havre de Grace.
 Sebastien Lombart, de Marseille.
 Sebastien Maue, de Conquet en Bretagne.

C'est la véritable Relation de mon voyage de Barbarie, dont i'auois fait dessein de ne point déduire les particularitez en cette Histoire. Mais quelques-vns de mes amis, qui sçauent juger des choses par la raison, m'y ont inuité, iusques à me dire que ce recit y estoit entierement necessaire. Je n'l'ay donc point mis icy, ny par vanité, ny par aucune ostentation que ie desire tirer en faueur de mon Ordre, mais plustost par vne maniere d'obeïssance, & pour ne laisser rien à desirer au sujet de cette Histoire.

I X.

PASSEPORT DV ROY, EN FAVEUR DE
l'Authent, & de ses associez.



Le R. P. Frere Pierre Dan, cy-deuant Maistre & Superieur de Chelles, l'est maintenant du Conuent de la sainte Trinité de Fontainebleau.

NOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre; A tous nos Lieutenans Generaux, Gouverneurs de nos Prouinces & Villes, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, Iuges, ou leurs Lieutenans, Maires, Consuls, & Escheuins de nosdites Villes, Gardes establis aux Portes d'icelles, en nos Places & Chasteaux, & sur nos Ports, Peages & Passagés, & autres nos Officiers & sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qu'il appartiendra, Salut. Les General & Ministres de l'Ordre de la sainte Trinité, Redemption des Captifs, dits des Mathurins, ayant député en leur Chapitre general dudit Ordre, les Peres Frere Pierre Dan, Bachelier en Theologie, Ministre de Chelles, pour la Prouince de France, Frere Iean Escoffié, Ministre de Soudé, pour la Prouince de Champagne, Frere Barthelemy de Puille, Bachelier en Theologie, Ministre du Conuent de la sainte Trinité, de Doüay, pour la Prouince de Picardie, & Frere François Michel, Ministre du Conuent de saint Eloy de Mortagne, pour la Prouince de Normandie, affin d'aller faire le rachapt & redemption des Chrestiens détenus esclaués en Alger, Tunis, Tripoly de Barbarie, & autres lieux d'outre-mer, & aux plus commodes selon l'institution de leur Ordre; Nous voulons & vous mandons par ces presentes, signées de nostre main, que vous ayez à les laisser seurement & librement passer, séjourner & reuenir, ensemble les Captifs par eux racheptez, avec tous leurs deniers que nous leur auons permis & permettons de porter, pour faire ledit rachapt par chacune de nos Prouinces,

Iurif.

Jurisdiction, & destroits, comme aussi leurs seruiteurs, bagages, & équippages, sans leur faire mettre, ou donner, ny souffrir leur estre fait, mis, ou donné aucun trouble ny empeschement, ains toute la faueur & assistance dont ils peuuent auoir besoin; & ce nonobstant les Ordonnances, sur le transport de l'argent hors de nostre Royaume; ausquelles, attendu que lesdits deniers doiuent estre employez en œuures pies, nous auons déroge & dérogeons pour cette fois, & sans tirer à consequence par lesdites presentes. Voulons en outre que vous permettiez ausdits quatre Religieux susnommez, de traiter tout ce qu'ils treuueront necessaire & à propos, pour la prompte execution du rachapt des pauures Chrestiens. Mandons aussi à tous Consuls & Vice-Consuls de la nation Françoisse, establis aux Ports & Eschelles de Leuant, & de tous autres Havres, d'assister & fauoriser lesdits Religieux, & tout ce qui dépendra de leur charge: Car tel est nostre plaisir. Prions & requerons tous Princes, Potentats & Republicques, nos bons amis, de donner ausdits Religieux, seur & libre passage en leurs Terres, Jurisdiction & Seigneuries, & leur départir pour cét effet de leur voyage, tout confort & assistance, offrant de faire le semblable en pareil cas. Donné à S. Germain en Laye le sixième iour de Fevrier, l'an de grace mille six cens trente-trois: Et de nostre regne le vingt-troisième. Signé, LOVYS. Et plus bas. Par le Roy, BOVTHILLIER. Et scellé du grand sceau en cire jaune.

X.

CERTIFICAT DONNE' A CHACVN
des Captifs racheptez.

RATER Ludouicus Decretorum Doct̄or, maior ac Generalis Minister totius ordinis sanctissima Trinitatis, & Redemptionis Captiuorum, à Sanctissimo Domino nostro Papa Urbano Octauo in eodem uniuerso Commissarius, ac Visitator Apostolicus specialiter deputatus, Christianissimaque Maiestatis Consiliarius & Eleemosynarius, Uniuersis presentes litteras inspecturis, salutem in Christo uero Redemptore. Faciebat tabernaculum Beseleel iuxta exemplar quod Moysi fuerat in monte ostensum. Et nos etiam similitudinem Redemptionis habentes uiuam in Christo Iesu super Caluarie montem, ubi non auro, aut argento, sed magno sui sanguinis pretio effusi, in imas terra partes descendens, tetromor-

tis vinc̄tos carcere liberavit, eduxitque de tenebris in lucem, lux ipse captivam ducens captiuitatem, iuxta illud exemplar facere semper conati sumus, verbis, scriptis, commendationibus, ipsoque effectiuo opere, erga pauperes Christianos in mendicitate & ferro detentos à Barbaris, ut assererentur in libertatem Filiorum Dei. Emisimus nuper in Barbariam Africæ cum benignissimis com meatu litteris Christianissimi, Clementissimi, Iustissimi, ac Triumphatoris Casaris nostri Gallici Ludouici Decimi-tertij. RR. PP. Fratres nostros Petrum Dan, in sacra Theologia Baccalaureum, ac domus nostræ de Honore Dei prope Calam. Ioannem Escoffier, de Soudeio, Bartholomæum de Puille in sacra Theologia Baccalaureum, de Duaco. Michaëlem François S. Eligij de Mauritania Ministros, qui nullis sudoribus, nullis laboribus, nullis angustiis, non sibi ipsis parcentes; quin potius spretis huius seculi vanitatibus, varietatibusque gaudentes pro nomine Iesu Redemptoris contumeliam pati, è Thunisijs Barbarica seruitute tandem huc ad nos quadraginta duos Captiuos Christianos multa expensarum mole deduxerunt vigesima Mensis Maij anni currentis. Inter quos repertus est N. natus N. Diæcesis N. Nos post gratiarum actionem, eundem in sua remeantem, his nostris commēdatitiis litteris nostræque fidei testimonio hoc, censuimus comitandum. Proinde quanta possumus humilitate rogamus Illustrissimos, ac Reuerendissimos Ecclesiarum Præsules, cæterosque earundem piissimos ac Sacratissimos Ordines, Celsissimos, Excellentissimosque Principes, Toparchas, Dynastas, Iustitiæque summates Clarissimos, quatenus non nostræ infirmitatis, sed eius quæ est in Christo Iesu liberatore Charitatis intuitu, euntem ac transeuntem sua benignissimâ gratiâ, suis præsiidijs, sua astite & assistente misericordia completti non dedignentur, quò sine tristitia, sed cum gaudio redux post grauem peregrinationem in Patriam à charissimis sibi sanguine & necessitudine iunctis gratulabundè excipiantur. Gratia, & Pax à Deo & Domino nostro Iesu omnibus multiplicetur. Datum Parisiis apud S. Mathurinum sub signis manualibus nostro, & Secretarij nostri, ac contra-sigillo maioris nostræ administrationis, die vigesima tertia Maij anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quinto. Ludouicus Generalis.

De mandato Præfati Reuerendissimi Patris ac Domini Generalis nostri,
 Ralle Secretarius.

TRADUCTION DE CÈ CERTIFICAT.

NOus Frere Louys, Docteur és Sainctes Decrets, General & grand Ministre de tout l'Ordre de la Sainte Trinité, & Redemption des Captifs, Commissaire & Visiteur Apostolique specialement estably entout iceluy par nostre S. Pere le Pape Urbain huitiesme, Conseiller & Aumosnier de sa Maiesté Tres-Chrestienne. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut en Iesus-Christ, vray Redempteur. Beseleel fit autresfois le Tabernacle, selon l'exemplaire qui en auoit esté monsté à Moïse en la Montagne. Et nous ayans aussi deuant les yeux la viue representation de la Redemption faite par nostre Seigneur Iesus-Christ, sur le Mont de Caluaire, où non par or, ny argent, mais par le grand prix de son sang épanché descendant aux parties plus profondes de la Terre, a rachepté les Captifs de la prison cruelle de la mort, & les a retiré des tenebres à la lumiere, comme estant luy-mesme la lumiere, qui a mené captiue la captiuité. Suiuant ce sacré modele, nous nous sommes tousiours efforcez de secourir par paroles, par écrits, par recommandations, & par œuure, les pauures Chrestiens qui gemissent sous les fers & les miseres parmy les Barbares, afin de les mettre en la liberté des enfans de Dieu. Or n'a guiere ayans enuoyé en Barbarie d'Afrique, avec lettres fauorables de recommandation de nostre Roy tres-Chrestien, tres-Clement, tres-Iuste & Triomphant Louys Treiziesme, Les Reuerends Peres Freres Pierre Dan Bachelier en Theologie, Iean Escoffié, Barthelemy de Puille, & Michel François, Ministres & Superieurs des Maisons & Conuents de l'Honneur-Dieu prés Chelles (maintenant du Conuent de Fontainebleau) de Soudé, de Doüay, & de Mortagne, lesquels prenans volontiers à gré les peines, & les trauerfes qu'il conuient souffrir en tel employ & voyage, voire mesme bien ioyeux & resolu, apres auoir méprisé les vanitez & attaches du monde, d'endurer toute sorte d'opprobres, iusques à exposer leur vie pour le saint Nom de nostre Redempteur Iesus-Christ. Enfin, ils nous ont icy amené de l'esclauage barbare de Tunis (non sans vne grande despense qu'il a conuenu faire) quarante-deux Chrestiens Captifs, le vingtième iour de May de l'année courante. Du nombre desquels s'est trouué N. natif de N. Diocese de N. qui apres auoir rendu action de graces, s'en retournant en son País, auons iugé à propos, de luy donner les presentes Lettres de recommandation & Certificat. Partant, autant qu'il nous est possible, nous prions les tres Illustres, & tres-Reuerends Prelats des Eglises, & autres constituez

en charges & dignitez en icelles, Tres-hauts, & tres-excellens Princes, Gouverneurs, Magistrats, & Officiers principaux de Iustice, à ce que non à nostre egard, mais au respect de la Charité qui est en Iesus-Christ Libérateur, ils daignent assister de leur faueur, graces, & secours le susdit, en sorte que sans tristesse, mais bien avec vne sainte ioye retourné en son país, apres vn si long & penible voyage, il y puisse estre gracieusement receu par ses parents & alliez. La Grace, & la Paix soit augmentée à vn chacun par nostre Dieu & Seigneur Iesus-Christ. Donné à Paris en nostre Conuent des Mathurins dudit Ordre de la Sainte Trinité, sous nostre Seing manuel, & celuy de nostre Secretaire, & contre-seel de nostre generale administration, ce vingt-troisiéme de May, mil six cens trente-cinq.

LOVYS GENERAL.

Du mandement de nostre Reuerendissime Pere General.

RALLE Secretaire.

FIN DV PREMIER LIVRE.





HISTOIRE
DE
BARBARIE,
ET DE SES
CORSAIRES.
LIVRE SECOND.

Où il est traité des Pyrates d'Alger, de Tunis, de Salé,
et de Tripoly.

Avec plusieurs remarques touchant ces Villes & ces
Royaumes.

RELATION PREMIERE.

- | | |
|--|---|
| <p>I. Astrologie judiciaire con-
damnée.</p> <p>II. Faux Zele des Mahome-
tans.</p> <p>III. La figure de la main est
en veneration aux Ma-</p> | <p>hometans.</p> <p>IV. Ils usent de la figure de
la main, contre les charmes.</p> <p>V. Senateurs de l'Areopage
representez sans mains.</p> <p>VI. Larrons auoüez dans</p> |
|--|---|

quelques Republicues.

VII. De la grande estime où sont les Pyrates parmy les Barbares.

VIII. Faineantise & vanité des peuples de Barbarie, & les grands gains que font ses Corsaires.

IX. Comparaison de la Barbarie avec la Paillarde de l'Apocalypse.

X. Pourquoi le Grand Turc souffre les Corsaires.

XI. Qui luy sont à un grand avantage.



EX qui suiuant l'opinion des Astrologues iudiciaires, attachent la bonne ou la mauuaise fortune aux influences des Astres, & qui veulent que leur Empire soit absolu sur la naissance des hommes, se persuaderont facile-

I.
Astrologie iudiciaire condamnée.

D. August. lib. 9. de Ciu. Dei, cap. 6. Et Euseb. lib. 14. de preparat. Euangel. c. 4. Aul. Gell. lib. 4. noct. Attic. appelle sçs les Astrologues iudiciaires.

II.
Faux zele des Mahometans.

Nam si violandū est ius, regnandi gratiā violādum est, &c. Suet. in Jul. Cas cap. 30. Cic. lib. 3. Offic,

ment en oyant parler des brigandages que font les Corsaires de Barbarie, qu'il n'y a point d'autre Planete qui preside à leur natiuité que celle de Mercure, puis qu'ils le font Prince des voleurs, & que les Poëtes aussi luy donnent cette mesme préeminence : Mais pour m'arrester à vne plus saine doctrine que celle de ces refueurs, que les saincts Peres de l'Eglise, & mesme quelques Autheurs prophanes ont refutée; le dis que l'inclination ardante qu'ont ces Pyrates au larcin, ne procede point d'aucune conjoncture des Astres, mais bien d'vne insatiable conuoitise qui les possede, & pareillement tous ces Barbares, qui font profession comme eux du libertinage & des impietez de l'Alcoran.

Or comme ils n'ignorent point que ce mestier est odieux & infame de foy, pour l'authoriser en quelque maniere ils le couurent d'un specieux pretexte de Religion. Ils disent pour cet effet que le zele qu'ils doiuent aux Autels, & aux preceptes de leur Prophete, les oblige à prendre le bien des Chrestiens, afin que leur ostant les moyens qui leur peuuent donner quelque auantage sur eux, ils en fassent à Mahomet vn Sacrifice plus agreable. Aussi fut-ce le masque trompeur, dont ce maudit homme sçeut si bien déguiser ses violences & ses malices, que par le moyen de cette erreur, & de plusieurs autres, dont il a remply sa fausse Religion, il fit prendre les armes pour sa defence à quantité de Bandoüilliers & de Volontaires, avec lesquels il ietta les fondemens de ce prodigieux Empire d'Orient, que la force des Otthomans a depuis eleué à ce haut point de grandeur & de tyrannie où il se void aujourd'huy. Possible aussi fust-ce pour cela qu'il prit le Croissant pour sa deuisse, pour monstrier, comme disoit vn ancien Conquerant, quoy qu'en termes secrets, mais assez intelligibles, qu'à l'insatiable desir de regner

est attachée ie ne sçay quelle excuse tyrannique, qui sans auoir esgard aux loix, semble authoriser l'ambition & la violence des Vsurpateurs.

Ie ne sçay encore si ce ne fut pas pour cette mesme raison, qu'un iour comme les disciples & les partisans de l'imposteur Mahomet se plaignoient à luy de ce qu'il leur auoit osté l'usage des images, il ne leur fit point d'autre réponse, sinon que prenant du papier, & trempant ses mains dans de l'ancre, il imprima ses cinq doigts dessus. Aussi est-ce la seule figure qu'ils ont depuis reuerée, & pour laquelle ils témoignent auoir vne veneration particuliere, au temps de leur RAMADAN, ou de leur Careme. Ce que leur faux Prophete ne fit pas sans vne malice expresse, comme s'il leur eust voulu dire par cette ceremonie, que la plus belle image à laquelle ils peussent adresser leurs vœux, estoit celle de la main, dont ils se deuoient seruir adroitement à prendre le bien d'autruy, & particulièrement ce-luy des Chrestiens leurs ennemis, de la dépouille desquels il falloit qu'ils s'enrichissent, afin que profitans de leur perte, ils en fussent plus agréables à Mahomet.

III.
La figure de la main est en veneration aux Mahometains.

C'est de cette mesme figure des mains, dont ils ont accoustumé de faire tant de cas, qu'ils s'en seruent d'ordinaire comme d'un souverain remede contre les charmes, qui sont fort communs parmy eux: car ils en ont toujours quelques-vnes représentées sur les murailles de leurs maisons, ne deussent-elles estre que de chaux.

IV.
Ils vsent de la figure de la main contre les charmes.

Et pour cette mesme raison encore, ils en donnent d'argent, ou de cuiure à leurs petits enfans, qui les portent attachées à leurs bonnets: De maniere qu'à tels voleurs conuiendroit fort mal de les peindre, comme on faisoit autresfois, les sages Senateurs de l'Areopage des Atheniens, que l'on representoit sans mains, comme personnes incorruptibles, & qui ne sçauoient aucunement l'art de prendre; au lieu que ces auares Corsaires sont cômme autant d'Harpies & de Briarées, qui en prennent par tout, & ne s'exercent qu'à dérober. Ainsi pouuons-nous bien dire (sans comparaison toutes-fois) qu'avecque la mesme passion que nos Caualliers vont à la chasse du Cerf, ou du Sanglier, ces coureurs des mers vont à celle des vaisseaux où il y a des Chrestiens; ce qu'ils appellent aussi donner la chasse, par vne allusion à celle des animaux. Que s'ils ne se montrent que trop bons chasseurs de ce costé-là, on leur peut bien donner encore la qualité de subtils pescheurs, non pas de poissons, mais d'hommes; puis qu'apres auoir coulé à fonds quelques nauires, comme ils ont reduit ceux qui estoient dedans, à se ietter dans l'eau pour se sauuer à la nage; Il n'est pas à croire combien ils prennent de plaisir à les en retirer avec leurs esquifs, non pour aucun dessein

V.
Senateurs de l'Areopage representez sans mains, & pourquoy.

qu'ils ayent de les garantir du naufrage; mais bien pour les faire esclaves, & les vendre à ceux qui leur en donneront dauantage. Que s'il est vray, qu'il y ait certains peuples Septentrionaux, qu'on appelle Cannes de mer, pource qu'ils ne bougent de cét Element; l'on peut encore plus iustement nommer ainsi ces maudits Pyrates, puis qu'ils passent le meilleur de leur vie sur la mer, où ils n'ont pas plustost fait vn voyage, que s'estans munis de rafraichissemés, & équippez de nouveau, ils retournent à leurs chasses ordinaires.

VI.
Larrons auoüez
dans quelques
Republiques.

En cela certes, leur estat ne cede point à quelques anciennes Re-
publiques, parmy lesquelles les larrons ne viuoient pas seulement en pleine liberté, mais y estoient encore admis aux droicts de bourgeoisie: Car on les tenoit en quelque sorte pour gens profitables au public, en ce que leur merueilleuse souplesse à dérober, entretenoit la vigilance des Citoyens, & leur faisoit auoir l'œil sur leurs biens, de peur que des gens de ce mestier-là, ne s'en accommodassent. A quoy se rapporte ce que nous lisons des Lacedemoniens, qui souffroient volontiers les larrons, pourueu qu'ils ne fussent trouuez sur le fait; témoin ce ieune garçon, qui ayant dérobé vn petit Renard le cacha dans son sein, & ayma mieux se laisser déchirer le ventre par cét animal, que de crier tant soit peu, de peur d'estre decouvert: tellement que cét excés de patience fut cause qu'il en mourut soudainement.

VII.
De la grande
estime où sont
les Pyrates par-
my les Barba-
res.

Il se voit donc bien par là, que des nations toutes entieres autho-
risoient autresfois le larcin, puis qu'elles auoient assez de tolerance pour le permettre. Mais dans les principales Villes de Barbarie, qui sont Alger, Tunis, Salé, Tripoly, & quelques autres, il est ensemble permis, voire glorieux à quiconque s'en mesle, i'entends pour l'effet de la Pyraterie. Ceux qui voyagent en ce pais-là, le peuuent sçauoir, & ne manquent pas d'exemples qui leur apprennent, que tous ces Barbares en general, ne fauorisent personne à l'égal des Corsaires, pource qu'ils doiuent à leurs brigandages tout ce qu'ils ont de munitions, de forces & de richesses; si bien qu'ils les tiennent pour les seuls arcs-bouttans, par qui leur Estat & leur Royaume se soustiennent.

VIII.
Faineantise &
vanité des peu-
ples de Barbarie,
& les grands
gains que font
les Corsaires.

Aussi à vray dire, sans leur apuy, ce seroit peu de chose que de la Barbarie, veu que les peuples qui l'habitent, ne se meslent presque d'aucun trafiq, comme gens faineans, & qui n'ont point d'industrie à gagner leur vie, par vn honeste trauail: C'est pourquoy ils ont accoustumé de se vanter insolemment, qu'il n'est point de mestier, ny plus auantageux, ny plus riche que le leur; par le moyen duquel, disent-ils, en courant les mers, ils trouuent dans les vaisseaux estrangers tout ce qui leur est necessaire pour l'vsage de la vie. Par l'adresse
qu'ils

qu'ils ont à les arrester, tantost ils en surprennent qui sont chargez de vin & de bled; bien que toutesfois cela ne les touche gueres; à cause qu'en leur país ils ne manquent point de viures; tantost ils saisissent les draps & les toiles que l'on transporte de France en Espagne, & en Italie; les lingots d'or & d'argent, ensemble les drogues & les espiceries qui viennent des Indes, & vne tres-grande quantité de soyes & de cotons que l'on enleue tous les ans du grand Caire, de Smirne, de Seide, d'Alexandrete, & d'autres lieux du Levant: Tellement qu'on peut bien dire que les marchands, qui pour faire quelque gain, hazardent si loin leurs biens & leur vie, ne travaillent la plus-part du temps, que pour ces larrons impitoyables, qui trouuent abondamment sur la mer, vne bonne partie des richesses qui viennent des Indes & du Perou, qu'ils enuahissent à main armée.

A ces brigandages, dont ils font gloire, est joint vn amas de toute sorte de vices qui regnent impunément parmy eux; Et peut-on bien asseurer, que depuis six-vingts ans & plus, qu'ils font le métier de Pyrates, cette impunité attire dans leurs Villes, comme en vn azyle de brigandage, toute sorte de voleurs, & d'autres gens de mauuaise vie. Que s'il me falloit faire vn parallele d'vne si malheureuse contrée, où les crimes les plus noirs font leur demeure, & sont en leur element, ie ne la pourrois mieux comparer qu'à cette paillardie de l'Apocalypse, qui montée sur la beste à plusieurs testes, & tenant vne coupe à la main, enyure par la douceur de ses charmes, tous les peuples de la terre. En effet, ne sont-ce pas les amorces du vice, qui appellent tous les iours dans ces maudites villes de Barbarie, tant de méchans hommes de toutes sortes de nations, soit Mahometans, soit mauuais Chrestiens, Grecs, Russiens, Portugais, Espagnols, François, Anglois, Flamans, Allemands, & autres, qui abandonnent le culte du vray-Dieu, pour sacrifier au diable, en se faisant Renegats? Ajoûtons à cecy, que par cette beste de couleur rouge, & par les noms de malediction & de blaspheme dont elle estoit toute parsemée, nous sont mystiquement representées les cruautez des Infideles, exercées sur tant de pauures Chrestiens, dans le sang desquels ils trempent leurs mains; Et pareillement les ignominieuses iniures qu'ils ont accoustumé de leur dire, ne les appellant point autrement que chiens, Iuifs, traistres, & hommes sans foy.

Mais dauant qu'on me pourroit demander pourquoy le Grand-Seigneur ne met point quelque ordre aux brigandages de ces Barbares, & d'où vient qu'il souffre que contre ses defences, ils font aussi-tost des courses sur ses alliez, tels que sont les François,

IX.

Comparaison
des Corsaires de
la Barbarie avec
la Paillardie de
l'Apocalypse.
Apoc. i 7. cap.

X.

Pourquoy le
grand Turc
souffre les Corsaires.

les Anglois, les Venitiens, & les Hollandois, que sur les autres qui luy sont ennemis declarez; A cela i'ay à répondre, qu'encore que ces Corsaires se disent subjets, & mesme esclaves du Grand-Seigneur; ce n'est pas toutesfois avec vne vraye submission d'hommage & de reconnoissance, tel que le vassal est obligé de la rendre à son Souuerain; car ils ne le reconnoissent que lors qu'il leur plaist; ne luy payent aucuns droicts, & ne daignent mesme obeir à ses commandemens, s'ils ne leur sont agreables. Ce qui fait voir que n'estoit la crainte qu'ils ont, que s'ils n'estoient sous sa protection, les Princes Chrestiens les ruineroient facilement, & se feroient maistres de leur pais, ils ne le reconnoistroient en aucune sorte, à l'imitation des Roys de Fez & de Marroc, qui s'empeschent bien de releuer de luy, quoy qu'ils soient Mahometans; Aussi sçait-on bien qu'encore qu'en leurs Villes & en leurs Estats, ils souffrent vn Bascha, qui est comme vn Vice-Roy, si est-ce qu'il n'y peut agir que de l'authorité du Diuan, où il n'entre point, s'il n'y est mandé, & n'est receu en cette qualité de Bascha, que par ostentation, & par forme d'obeissance.

D'ailleurs, bien que par les apparences, l'Empereur des Turcs témoigne assez qu'il n'auouë nullement les courses de ces Pyrates, il ne laisse pas neantmoins d'en estre content, & semble le vouloir bien, pource qu'en la Barbarie, ils luy sont comme autant de defences & de ramparts pour la conseruation de tous ses pais voisins. En effet, il se remarque qu'il permet bien à ses alliez de courre sur les Pyrates, de les faire esclaves, & mesme de les mettre à mort, quand ils en font rencontre sur mer; sans que toutesfois il endure en aucune sorte qu'on entreprenne sur leur pais, ny qu'on les attaque dans leurs terres. Avec cela, ils s'en sert quelquesfois en ses armées nauales, comme il fit autresfois contre l'Empereur Charles V. dans la Barbarie mesme; Et pareillement en la bataille de Lepante, & au siege de Malte, sous Sultam Solyman, où ceux d'Alger, que l'Histoire appelle les Braues, s'en allerent les premiers, avec quantité de galeres & de vaisseaux tous pleins de viures & de munitions de guerre.

XI.

Qui luy sont à vn grand auantage.

Or pour faire voir plus nettement toutes les particularitez qui regardent ces Corsaires, ie diuiferay ce liure en autant de Relations, qu'il y a de Villes qui font profession de Pyraterie, comme sont celles d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoly, me contentant d'en rapporter les choses les plus considerables, sans m'arrester à de longues descriptions, à quoy ie ne suis pas d'auis de m'amuser, puis que c'est mon dessein de faire icy vne simple Histoire, & non pas vne Geographie.

Que si traittant de ces Villes, ie ne tiens l'ordre que tiendroit vn Geographe, puis que si i'auois à le suiure, il me faudroit commencer, ou par Tripoly, ou par Salé, qui sont le long de la Coste de Barbarie, l'vn au Leuant, & l'autre au Couchant; c'est que i'ay iugé qu'au lieu d'auoir égard à cela, il valoit bien mieux que ie donnasse d'abord dans le fonds des choses les plus essentielles à mon ouurage; Voila pourquoy ie commence par Alger, comme par la plus puissante de toutes les Villes que tiennent auourd huy les Corsaires; puis ie mets en suite celles de Tunis, de Salé, & de Tripoly, selon que le nombre des Pyrates & des esclaves qui s'y voyent; les rend plus ou moins fameuses.



K ij



DE DIVERS
CHANGEMENS
ADVENVS AV ROYAVME
D'ALGER, ET DE QUELQUES
particularitez sur le mesme sujet.

CHAPITRE PREMIER.

- | | |
|---|---|
| <p><i>I. Instabilité des choses humaines.</i></p> <p><i>II. Ceux d'Alger auparavant libres, se donnent volontairement à Selim Eutemi.</i></p> <p><i>III. Progrez des armes de Pierre Navarre, dans l'Estat d'Alger.</i></p> <p><i>IV. Nouvelle revolution aduenüe par la mort de Fer-</i></p> | <p><i>dinand, Roy d'Espagne.</i></p> <p><i>V. Aruch Barberousse meurt Roy d'Alger, apres en auoir usurpé l'Estat tyranniquement.</i></p> <p><i>VI. Il laisse pour successeur, Cheridin Barberousse, son frere.</i></p> <p><i>VII. Description du Royaume d'Alger, & de l'estat où il est à present.</i></p> |
|---|---|

I.
Estrange reuolution des choses du monde.
Arist. lib. de mundo.



Le plus grand de tous les Philosophes, apres s'estre bien trauaillé l'esprit, à rechercher pourquoy Dieu auoit donné à la machine de la terre, la forme ronde plustost qu'une autre, n'en rend point d'autre raison, sinon que c'estoit pour faire voir la perfection de ce Chef-d'œuvre admirable par cette figure, estimée la plus noble &

la plus accomplie de toutes: Mais bien que cela ne soit pas mal pensé, ie ne des-auouë pas neantmoins le sentiment de ces autres, qui ont crû que Dieu auoit fait le monde tout rond, pour monstrier par là l'inconstante reuolution des choses de la terre, qui par vn perpetuel flux & reflux, changent à tout moment, & de posture & de face; par où certainement il semble que le Souuerain Createur nous ait voulu secrettement inspirer dans l'ame cette diuine pensée. Qu'il y a des biens plus solides & plus durables que ceux d'icy bas, à sçauoir les celestes, auxquels il faut que nous attachions puissamment nos affections, pour en estre possesseurs asseurez, puis qu'il n'y a rien parmy nous qui ne soit incertain & perissable; De cette verité rendent vn euident témoignage tant de riches & puissantes Monarchies, des Grecs, des Perses, des Medes, & des Romains, dont il ne nous est resté que la memoire tant seulement. Mais sans en rechercher des preuues ailleurs, l'Estat d'Alger que nous décriuons icy, nous le confirme clairement. Cette contrée auoit l'honneur autresfois d'estre la principale de toute la Mauritanie, sous l'ancien Roy Iuba, lors qu'il tenoit le party de Pompée contre Cesar. Elle estoit redoutable aux Nations Estrangeres, & par le bruit de son nom, & par la force de ses armes; Et toutesfois, ny l'un, ny l'autre n'ont pû empescher qu'elle n'ait esté sujette, comme le reste du monde, à l'instabilité des choses humaines. Cette grandeur fleurissante s'est flêtrie avec le temps, & s'est veüe transportée, tantost à Constantine, sous l'Empire de Caligula, qui diuisa ce Royaume en Mauritanie Cesarienne, & Tingitane; tantost à Bugie, où elle fut contrainte de se soumettre à la domination des Gots; puis à Hipponne, auiourd'huy nommée Bonne, sous la tyrannie des Vandales, & finalement à Tremecen, ou à Teleusin, durant le regne des Sarrasins, des Maures, & des Arabes, qui diuiserent l'Afrique en diuers Royaumes.

En suite de tout cela, plusieurs siecles s'estans écoulez, Abufé-
riz puissant Roy de Tunis, ayant conquis la Ville de Bugie, & par
le droit qu'il y auoit, & par la force des armes, en voulut gratifier
Abdala Haziz, le plus ieune de ses enfans, erigeant pour cet effet
cette Prouince en Royaume, par le moyen de quelques autres terres
voisines qu'il y annexa. Cependant, ce nouveau Roy apres la
mort de son pere, désirant d'estendre plus loin les bornes de son
Estat, par vn excez d'ambition, fit naistre luy-mesme vn different,
qui luy seruit de pretexte pour prendre les armes contre le Roy de
Tremecen. Il se declara donc contre luy, & l'affaire alla si auant,
que ceux d'Alger, la Ville desquels n'est éloignée de Bugie, que
d'environ trente lieuës, & qui dépendoit alors de cette Ville de
Tremecen, se trouuerent fort incommodez de la violence & des

Abuferiz Roy
de Tunis.

courses importunes de ce nouveau Prince; Ce qui fut cause, que soit qu'ils eussent plus de passion pour leurs interests particuliers, que pour leur Roy legitime, ou qu'ils ne le crussent pas assez fort pour les deffendre; tant y a qu'eux, & quelques-vns de leurs voisins, trouuerēt moyen des'accommoder avec Abdala Haziz, à condition, qu'en luy payant tous les ans, par reconnoissance, vn certain tribut, dont ils tomberent d'accord, ils demeureroient libres à l'aduenir, & pourroient s'eriger ensemble en forme de Republique.

Prise des Villes de Bugie, & d'Oran, par le Comte Pierre Nauarre.

II.

Ceux d'Alger auparavant libres, elisent pour leur Souuerain Selim Eutemi.

Cela continua de cette sorte, iusques à l'an mil cinq cens dix, que le Comte Pierre Nauarre, s'estant rendu maistre des Villes d'Oran, & de Bugie, au nom de Ferdinand Roy d'Espagne, épouuenta si fort ceux d'Alger, que d'apprehension qu'ils eurent de tomber en sa puissance, ne se croyans pas assez forts, pour pouuoir assseurer leur Ville & leur liberté, ils se donnerent volontairement à Selim Eutemi. Ce Maure grandement puissant, & qui estoit XEQUE, & Prince des Arabes, habitans de MUTIJAR, qui sont certaines grandes campagnes proches d'Alger, les maintint en sa protection, & affermit leur repos durant le cours de quelques années; mais enfin, voila que suiuant l'ordinaire vicissitude des Estats, & des choses de la terre, la Ville d'Alger, & toutes ses dépendances, tomberent sous l'Empire des Turcs, par le moyen d'Aruch Barberouffe. Mais auant que ce mesme changement arriuaft, ces Barbâres qui faisoient desia le mestier de Corsaires, avec quelques brigantins qu'ils auoient, continuans leurs brigandages, attirerent à leur exemple en la Coste de Barbarie, quantité de Maures d'Espagne, principalement lors que Ferdinand eut gagné sur eux le Royaume de Grenade; ce qui aduint l'an mil quatre cens quatre-vingts-douze. A quelque temps de là, ce Roy qui voyoit apparamment les grands dommages que receuoient ses sujets de cette Ville & de ses Corsaires, qui ne cessoient de courir les Isles prochaines, principalement celles de Majorque, de Minorque, & de Leuise; resolut enfin, de denicher ces oyseaux de proye, ou à tout le moins, de les reduire à tel poinct, qu'ils ne pourroient à l'aduenir, plus faire de courses, ny continuer leurs brigandages, qu'avec bien de la peine. Il enuoya pour cēt effet, encore vne fois le mesme Pierre Nauarre, avec vne puissante armée, contre la Ville d'Alger, qui se voyant fort pressée, du consentement de son Xequ Selin, ploya sous le joug de Ferdinand, avec promesse de luy payer pour hommage, certain tribut tous les ans, & de ne faire à l'aduenir aucunes courses sur mer. Or comme Ferdinand sçauoit fort bien qu'ils pourroient difficilement quitter leur mestier, s'ils n'y estoient forcez par quelque puissant obstacle, il fit faire vne forteresse en Alger, dans vne petite Isle, où est aujourd'huy le Port, & y mit quelques deux

III.

Progrez des armes de Pierre Nauarre, dans l'Etat d'Alger.

cens hommes en garnison , avec quantité de munitions , & de viures.

Ces Barbares ainsi rangez par la force, furent quelque temps sans pouuoir troubler aucunement le commerce, ny le repos des Chrestiens. Mais comme la mort qui n'épargne non plus les sceptres des Rois, que les houlettes des Bergers, eût osté du monde Ferdinand, ce qui aduint en l'an mil cinq cens seize, ces voleurs infames recommencerent leur train ordinaire, & comme Infideles qu'ils estoient, ne se souindrent plus de la foy, qu'ils auoient solennellement donnée à vn Roy dont ils estoient tributaires; Au côtraire, voyât que sa mort leur presentoit vne occasion fauorable de secoüer le joug des Chrestiens, ils enuoyerent de leur part vers Aruch, ou Hariaden Barberouffe, dont nous auons parlé cy-dessus, qui de Grec qu'il estoit, deuenü Renegat Turc, auoit volé sur la mer de grandes richesses, & gagné le titre du plus redoutable Corsaire de son temps. Quand les deputez d'Alger le furent trouuer, il estoit à Gigery petite Ville, où il y a vn assez bon port, à cent quatre-vingts milles d'Alger; Toute la priere qu'ils luy firent, fut de ramasser ses vaisseaux & toutes ses forces, pour les venir deliurer de la puissance des Chrestiens, avec promesse que s'il leur faisoit cette faueur, ils la sçauoient fort bien reconnoistre. Barberouffe infiniment aise de cette recherche, qui luy sembla la meilleure de toutes les occasions qu'il eut sçeu auoir d'acheminer son dessein, & de contenter la secrette ambition qu'il auoit de se rendre Souuerain d'Alger, ne se laissa pas beaucoup solliciter par les prieres de ces gens-là, & leur promit tres-volontiers toute sorte d'assistance. Ayant donc armé en mesme temps six Galliottes qu'il auoit, où il mit cinq cens Turcs naturels, avec quelques autres vaisseaux de Corsaires, tous Mahometans; qui l'estoient venu voir à Gigery, en qualité d'amis, & qui luy fournirent encore des hommes & de l'argent; il donna ordre à leur partement. Avec ces forces, auxquelles il adjoûta celles de la Ville de Gigery, qui le reconnoissoit pour son Prince, composées de trois mille Maures ses sujets, qu'il enuoya par terre, & iointes à celles des trois cens autres Turcs, il vint en Alger, dont les habitans le receurent avec applaudissement; & seconderent le bon accueil que leur fit Selim Eutemi leur Xeque. La premiere chose qu'il fit à son arriuée, fut de battre avec tout son canon, la petite forteresse que les Espagnols auoient faite. En suite de cela, quelques iours apres il ne fit que trop paroistre, que l'ambitieux desir de regner, est vn Tyran si cruel & si puissant, que toutes les courtoisies & tous les biens-faits qu'on sçauroit dire, n'ont pas assez de charmes, pour empescher ses actes tragiques & sanglants: Car ce Prince sans foy, que Selim auoit logé dans son Palais, où par le bon traitement

IV.
Nouvelle redolition aduenue en Barbarie, par la mort de Ferdinand Roy d'Espagne.

Ceux d'Alger implorent le secours d'Aruch Barberouffe.

Mort tragique de Selim Eutemi.

qu'il luy faisoit, il luy donnoit d'inaillibles témoignages de sa bienveillance, ne laissa pas pour cela de conspirer contre luy; De maniere que l'occasion de s'en défaire s'estant présentée, il n'y manqua point, & l'estrangla luy-mesme dans vn bain, où selon la coustume des Mahometans, il se lauait premier que de faire sa priere.

Voila cependant, que le bruit de cette mort soudaine s'épand par toute la Ville, dont les habitans ne sçauent à qui en imputer la cause; Et bien qu'un seul Barberouffe en soit l'autheur, il fait mine neantmoins d'en auoir regret, & proteste qu'il la veut vanger. Comme cela se passe ainsi, les siens qui sont les plus forts dans la Ville, le declarent hautement Roy d'Alger, & s'obstinent si fort à le vouloir, que les Maures n'osans s'y opposer, le reconnoissent pour tel, & le proclament leur Souuerain, l'an de grace mil cinq cens seize. Ainsi finit le Xequé Selim, le fils duquel encore fort ieune, apprehendant que Barberouffe ne luy ioüast le mesme tour qu'à son pere, s'enfuit à Oran, ville éloignée d'Alger de cinquante lieuës, tirant vers le destroit. Le Marquis de Comares, Gouverneur de cette place, le receut courtoisement, & l'enuoya en Espagne au Cardinal Ximenes, qui apres la mort du Roy Ferdinand, se vid chargé de toutes les affaires du Royaume, en l'absence de Charles-Quint, nepueu du Roy defunt, qui estoit alors en Flandre encore ieune.

Il arriua donc l'année suiuaute, mil cinq cens dix-sept, que le fils de ce mesme Selim vint en Alger, pour y recouurer son pais, que Barberouffe auoit vsurpé. Son armée nauale estoit de plus de dix mille Espagnols, sous la conduite de François de Vera leur General. Mais elle ne fut pas plustost à la plage deuant la Ville, qu'il survint vne si furieuse tempeste, qu'elle dissipa miserablement toute cette flotte, avec la perte de la plus-part des vaisseaux, & des gens de guerre. Que si quelques-vns se sauuerent à terre, leur fortune n'en fut pas meilleure; pource qu'ils ne peurent esquiuer la fureur de ces Barbares, comme ils auoient euité celle de la mer.

v.
Aruch Barberouffe meurt
Roy d'Alger.

Aruch Barberouffe ayant regné quelque temps en Alger, la mort ne l'épargna non plus que Selim, apres laquelle Cheridin Barberouffe son frere, fut déclaré Roy & Seigneur d'Alger, du commun consentement de toute la ville. Alors ce Prince qui passoit pour homme de cœur & d'esprit, considerant qu'il ne pourroit se maintenir en la Souueraineté, qu'avec bien de la peine, s'il n'estoit puissamment appuyé, rechercha la protection du Grand-Seigneur, auquel il écriuit pour cet effet, par vn homme exprés, qu'il s'aduifa d'enuoyer à Constantinople, avec quelques presens pour l'Empereur. Il luy remonstra que feu son frere, s'estant rendu Seigneur d'Alger, & d'une partie de la Barbarie, il auoit eu le bon-heur de luy succeder, mais qu'il apprehendoit fort de ne se pouuoir maintenir;

Et

Et partant, qu'il prioit tres-humblement sa Hauteſſe, & ſa Maieſté Imperiale, de le vouloir proteger, & ſon Eſtat, contre les forces des Chreſtiens, luy proteſtant que toute ſon ambition eſtoit, de releuer d'un ſi grand Monarque, afin que les bornes de l'Empire Turc en fuſſent d'autant plus elargies en Barbarie. Le Grand-Seigneur luy accorda volontiers cette requête, & luy enuoya pour cét effet, deux mille Turcs naturels; avec permiſſion à tous les autres qui voudroient paſſer en Barbarie, d'afſiſter le meſme Barberouſſe, leur donnant pouuoir de iouir à l'aduenir dans l'Eſtat d'Alger, de toutes les libertez, & de tous les priuileges octroyez aux Ianniſſaires en Turquie. Depuis ce temps-là, le Grand-Seigneur a touſiours enuoyé en Alger, des Roys, ou des Vice-Roys, que l'on appelle autrement Baſchas, qu'il change ordinairement de trois en trois ans, ou quand bon luy ſemble.

Le Royaume d'Alger, tombe ſous la proteſtion du Grand-Seigneur.

Ce Royaume a pris accroiſſement peu à peu, par le moyen de ces Roys. Car l'an mil cinq cens dix-ſept, Aruch Barberouſſe, conquit les Villes & les Royaumes de Tenez, & de Tremecen, l'un à trente lieuës d'Alger, du coſté du Ponant, & l'autre à cinquante & deux, vers le meſme endroit. Cheridin ſon frere prit pareillement le Cole, & la Ville de Bonne; puis Sala, Rays & Baſcha en l'an mil cinq cens cinquante-cinq, ayant mis ſur pied vne armée de trois mille Turcs, & de trente mille Maures, s'empara de Bugie, qui luy fut renduë à compoſition de la vie ſauue, par Alonſe de Peralte, qui commandoit dans cette place. Mais eſtant de retour en Eſpagne, apres vne action ſi laſche, le Roy ſon maïſtre luy fit trancher la teſte, pour apprendre à tous ceux à qui l'on a fié vne place d'importance, qu'il eſt de leur deuoir, d'y mourir les armes à la main, pluſtoſt que de ſe rendre honteuſement, & ſans faire aucune reſiſtance. En ſuite de ces progrès, ceux d'Alger en ont fait d'autres encore plus grands, & ont mis leur Eſtat à ce haut point de grandeur, où il ſe void auïourd'huy.

VII
Conqueſtes de Cheridin Barberouſſe, apres auoir eſté déclaré Roy d'Alger, à la place de ſon frere.

Il a d'eſtenduë, plus de cent ſoixante & dix lieuës, à le prendre le long de la Coſte de la mer Mediterranée, qui le borne du coſté du Nord, depuis le Leuant, vers Tabarque, iuſqu'au Royaume de Tunis, & au Couchant, tirant vers Oran, près du Royaume de Fez.

Il aboutit au païs des Negres, qui eſt ſablonneux & inhabité preſque par tout.

De cette façon, il contient toute la Mauritanie Ceſarienne, & vn peu de la Numidie, où il y a quelques Villes, Bourgs & Villages, comme Tremecen, Conſtantine, Bonne, Bugie, Tenez, Gigery, le Cole, Leſtore, Tadelis, & fort peu d'autres.

Dans les meilleures de ces places, ils tiennent vne petite garniſon

de Iannissaires, avec vn Aga qui leur commande; ce qu'ils font, sans doute, pour empescher que les Chrestiens n'y descendent, & que les habitans de ces lieux-là, ne se reuolent, quand il est question d'en tirer les droicts, comme il leur arriue bien souuent.

VII.
Description du
Royaume d'Al-
ger, & de l'estat
où il est à pre-
sent.

Toutes ces Villes & ces Bourgades ne sont pas beaucoup peuplées: Ceux qui les habitent, sont gens qui different de nation, & de Religion aussi: Il y a mesme des Turcs naturels, que la misere a fait sortir de Leuant, ensemble des Maures & des Arabes: Mais on y void sur tout vne quantité de Iuifs & de Maurisques, de ceux qui depuis quelques années ont esté chassés d'Espagne, dont ils appellent Andaloux ceux qui sont sortis de Grenade & d'Andalousie; & Targarins ces autres qui leur viennent des Royaumes d'Aragon & de Catalogne.

Quant aux campagnes, ce ne sont que Maures & qu'Arabes, qui les habitent. Ils font leur demeure le long des ruisseaux & des riuieres, à cause de la commodité de l'eau, & n'ont pour toutes maisons, que certaines tentes de dix ou douze pas de long, & de six de large. Et s'assemblent-là quelques fois, iusques à cent ou deux cens, ce qu'ils appellent vn DOÛAR, comme i'ay dit cy-deuant; & chaque mesnage particulier, vne BARRAQUE, de quoy ie parleray plus au long à la fin de ce liure.

Or bien qu'il y ait en Barbarie, beaucoup d'endroits sablonneux & pleins de montagnes, il ne laisse pas toutes fois d'y auoir en diuers lieux, quantité de bois de toutes les sortes.

Là se voyent pesle-mesle, plusieurs bestes fauves & noires, comme cerfs, chevreuls, tygres, lyons, porcs-espics, herissons, leopards, autruches, gazelles, & chebres sauvages.

Parmy tous ces animaux, est remarquable celuy qu'ils appellent vn Gapar, qui est comme vn grand chien, ayant vne teste de loup, des oreilles de renard, & des pieds de chat: le ne parle point icy des serpens, ny des autres reptiles, dont l'abondance y est aussi grande qu'en aucun lieu de la terre.

Avec tout cela neantmoins il y a le long de la mer; sur tout du costé de Bonne, de Constantine, & de Tremecen, de tres fertiles vallées, & de fort belles campagnes, qui produisent quantité de fourrages & de fruiçts, principalement des poires & des pommes. Il est vray qu'ils n'y sont pas si bons qu'en France, & qu'ils ne se gardent pas si bien.

Les prouisions
de bouche sont
à grand marché,
dans Alger.

Mais entr'autres choses, c'est vn pais où la volaille, & les autres viandes sont en tres-grande abondance, & par consequent à fort bon marché: Car la liure de mouton n'y vaut ordinairement que cinq aspres, qui sont enuiron vn sol de nostre monnoye, celle de bœuf, huit deniers, vne poule deux sols, vne perdrix, dont il y

en a quantité, six blancs au plus, & vn levraut trois ou quatre sols.

Quant au pain, il y est à si bon compte, qu'on n'en scauroit manger pour plus de huit deniers par iour.

Et ne faut pas s'estonner de cette grande abondance qu'il y a de poulles & de perdrix, qui procede de ce qu'elles y couvent sept ou huit fois l'année. Avec cela, elles y eleuent facilement leurs petits, à cause qu'il n'y fait presque point de froid, si ce n'est sur les plus hautes montagnes: Tellement que l'Automne, & l'Hyuer sur tout, se passent en pluyes & en vents, par la violence desquels la *Coste de Barbarie* est si perilleuse qu'elle en rend les Ports mal assurez, & fait faire naufrage à quantité de vaisseaux. *Coste de Barbarie dangereuse.*

Pour ce qui regarde le reuenu de ce Royaume, les vns le mettent à six cens mille ducats par an, & les autres à quatre cens cinquante; cela n'est pas bien assureé toutesfois, pource qu'il est tantost moindre, & tantost plus grand. Ce qui le rend casuel, c'est qu'il prouient des cottisations & des taxes des domaines qui se leuent sur les marchandises, aux Villes, Bourgs, & Villages, & de l'impost qu'on met tous les ans sur les Iuifs. Voyla ce qu'il y a d'assuré; car pour le reste, il ne l'est pas tant, puis qu'il se leue sur les vaisseaux, & sur les marchandises que les Corsaires prennent, à raison de dix pour cent: Or est-il que telles prises sont quelquesfois grandes, & quelquesfois petites, mais tousiours trop grandes pour les marchands Chrestiens, ausquels il en couste souuent le bien & la liberté.

Il s'est veu des années, comme en mil six cens quinze, & mil six cens seize, qu'ils ont fait des prises qui se montoient à plus de deux ou trois millions. Mais l'an mil six cens trente-quatre que i'y estois, à peine en firent-ils pour l'armement & entretenement des vaisseaux de course: A raison de quoy, le Bascha se vid bien en peine pour la paye des Iannissaires, qu'il est obligé de faire à ses despens, en cas qu'il n'y ait assez de fonds du reuenu des années courantes; Que si de hazard il y manque, en tel cas ils le mettent en prison, comme i'y vids mettre le vieux Bascha, homme de quatre-vingts ans, que sa barbe blanche, & son corps foible & tremblant, ne pûrent garantir de cét affront, tant ces Barbares sont impitoyables, quand il est question de payement & d'argent. *Grandes prises faites par les Corsaires.*

Aussi se remarque-t'il, qu'ils en ont autresfois pilé quelques vns dans vn grand mortier de bronze, qu'ils ont dans leur Magasin, ou dans leur Chasteau del'Alcassaue. En effet, c'est le supplice dont ils ont accoustumé de menacer leurs Baschas; leur avarice & leur infidelité les poussant iusques-là, que pour l'interest de leur paye, ils ne feignent point de violer le respect qu'ils doiuent à leur Grand-Seigneur, en la personne de ses Vice-Roys. Le reste de leur reuenu se prend sur les LISMES, c'est à dire, sur les tailles, & sur les

Emprisonnemēt du vieux Bascha.

cottifations que l'on fait à la campagne, sur les Maures & sur les Arabes, où il y a plus d'incertain que de certain; bien que toutes-fois cette recolte ne se fasse qu'avec beaucoup de peine: Et voicy comment ils y procedent, n'ayans point de receueurs à la campagne, pource que s'ils en auoient, il faudroit qu'ils eussent tousiours vne armée sur pied.

Leuée des tailles
dans le Royau-
me d'Alger.

Tous les ans doncques, ceux d'Alger mettent aux champs trois compagnies de Ianissaires, chacune desquelles est composée de deux ou trois cens hommes, qu'ils renforcent plus ou moins, selon qu'ils voyent que la necessité le requiert. Ils enuoyent ces Camps-volans, l'un à Tremecen, auquel ils en font aussi porter le nom, l'autre du costé de Bonne & de Constantine; Et le troisieme vers le midy, iusques au país des Negres, bien auant dans les deserts; & ce voyage est le plus fascheux de tous, pource qu'ils y font sept ou huit mois. Chacun de ces Camps est gouverné par vn Aga, ou par vn Capitaine general, sous la conduite duquel les soldats bien armez s'en vont par tout le país, leuer cette Lisme sur les Doüars & les Barragues des Arabes, qui ne payét d'ordinaire que par contrainte & par force: Car comme c'est vn Royaume de libertinage, de tyrannie & d'impicté, ceux qui le gouvernent, y sont aussi fort mal reconnus par les Arabes & par les Maures qui leur sont sujets. Ils sçauent à peu prés en quel temps ces Exacteurs seueres & aguerris les doiuent venir visiter; tellement que sans attendre leur arriuée, ils rompent leur beau mesnage, ils transportent leurs tentes, & touchent deuant eux tout ce qu'ils ont de bestail, avec lequel ils se retirent dans les montagnes, où l'auantage du lieu leur fait esperer qu'ils auront moyen de s'exempter de cette Lisme, en cas qu'on les y veuille contraindre. C'est à raison de cela, que ces rondes ne sont iamais qu'au temps des moissons, durant lequel ceux qui vont ainsi en queste, cottisent chaque Doüar, selon qu'ils l'estiment riche, & qu'il est peuplé; Que s'ils n'en peuuent tirer de l'argent, ils faisissent en tel cas, & leur bestail, & leur bled; iusques-là mesme, qu'ils enleuent quelquesfois leurs enfans.

Or c'est à vray dire, vne merueille bien estrange, qu'un de ces Camps, qui n'est d'ordinaire composé que d'environ trois cens hommes, viennent si facilement à bout de ces Arabes, & de ces Maures, bien qu'ils s'assemblent quelquesfois iusques à sept ou huit mille, avec leurs armes ordinaires, qui sont la hazegaye & le cimenterre: ce qui monstre assez le peu d'adresse & d'assurance qu'ont ces gens-là: Il est vray que ceux des Camps, qui ont charge de faire telles leuées de deniers, sont tous hommes aguerris, qui ont de bons mousquets & d'autres armes à feu, dont ils se sçauent fort bien seruir.

L'Escruiain du Diuan, qui est comme le Secretaire d'Etat, dresse ces Camps ordinairement, estant du deuoir de sa charge, d'en régler l'ordre: Ce qu'il fait de cette sorte. Il tient vn roolle pardeuers luy, de tous les soldats qui ont paye dans la milice; & de ce roolle il en tire vn nombre complet, y mettant chacun selon le rang de sa réception, & selon le temps qui est écoulé depuis qu'il n'a fait ce voyage; car ils sont tous obligez de le faire à leur tour, sur peine d'estre cassez à la paye: Et bien qu'ils soient tous gens de pied, la pluspart du temps, il leur est permis neantmoins d'auoir vn cheual à eux, si bon leur semble. Quant à l'ordre de ces Camps, & de leur milice, il est si bon & si bien réglé, qu'il n'y a point de goujats, & fort peu de bouches inutiles: Que si quelques-vns ont des esclaués, ce sont les Chefs seulement, ausquels il est permis d'en auoir, pour panser leurs cheuaux, & y prendre garde.

La veille du iour qu'ils partent d'Alger, ils s'assemblent tous hors de la ville, où ils campent sous des tentes. Il y a de dix en dix, vn Bouloucbachi, ou vn Odabachi, qui commandent aux soldats, en qualité d'Officiers de la milice; & vn Cuisinier du Diuan, qui a soin d'apprester à manger pour ces Chefs. Les soldats ont d'ordinaire leur pain de munition, avec vn peu d'huile & de vinaigre, ou du ris, ou du couscous: Que s'ils veulent auoir de la viande, & telles autres prouisions de bouche, il faut qu'ils les acheptent de leur argent; mais sans se mettre en si grands frais, ils ne sçauent que trop bien l'art d'en auoir de ces Maures, ou pour mieux dire, d'en dérober, quand ils en trouuent. La Lisme ou la taille estant leuée, ils la portent en Alger, où ils rendent compte en plein Diuan des deniers qu'ils ont receus.

Où il est à remarquer, que le plus grand auantage qui reuienne aux soldats de ces penibles voyages, c'est qu'ils en rapportent force plumes d'Autruches, principalement ceux qui vont au Camp, dans les deserts vers le Midy, où il y en a quantité qui se vendent chèrement par apres; Et c'est vne marchandise dont on se peut charger avec fort peu d'incommodité.



DE LA
VILLE D'ALGER;
 DE DIVERS NOMS QV'ON
 LVY A DONNEZ, ET DE CE QVI
 s'y void aujourd'huy de plus remarquable.

CHAPITRE II.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Antiquité de la Ville d'Alger, & sa description.</i></p> <p><i>II. De ses Jardins, de ses Bastimens, de ses Mosquées, de ses Portes, & de ses Forteresses principales.</i></p> | <p><i>III. De la garde qu'on y fait d'ordinaire.</i></p> <p><i>IV. De trois différentes sortes de langues qu'on y parle.</i></p> <p><i>V. Des Consuls que diverses Nations y tiennent.</i></p> |
|---|--|



EVX qui veulent rendre plus illustre la gloire de quelque Ville, ont tousiours accoustumé de commencer par le nom, & par l'éloge de celuy qui l'à fondée: c'est ce qui nous manque, ayant à parler de celle d'Alger; puis qu'il ne nous est resté aucune memoire de son premier fondateur, ny aucune cognoissance du temps qu'elle a esté bâtie: Nous ne devons pas neantmoins en estre beaucoup en peine, veu qu'il n'y a rien à louer en elle, & que tout y est vn sujet de blâme, estant, comme elle est, la plus abominable de toutes les Villes qu'on ait iamais veües. Cela n'oste rien pourtant à son antiquité; puis qu'il est certain, comme nous auons remarqué cy-dessus, qu'elle estoit desia la capitale de la Mauritanie, au temps du Roy Iuba, & qu'il y tenoit sa Cour d'ordinaire.

I.
 Antiquité de la
 Ville d'Alger.

L'Histoire remarque à ce propos, qu'après la mort de ce mesme Roy, son fils ayant esté pris & mené en triomphe à Rome par Iules Cesar, sceut témoigner vne si grande moderation dans la disgrâce de sa captiuité, qu'il gagna les cœurs de tous les Romains par le haut esclat de son merite, & de ses vertus incomparables. Ce qui fut cause qu'Auguste, ayant succédé à Iules, rendit à ce ieune Prince la liberté qu'il auoit perduë, & le remit dans les Estats de son pere: De maniere que pour reconnoissance d'un si grand bien-fait d'Auguste, ayant rebasty tout de nouueau cette mesme Ville qu'on appelloit IOL, il voulut qu'on y ajoustât le mot de CÆSARIA; si bien que depuis elle a tousiours esté nommée IOL, ou IVLIA CÆSARIA, comme il se void en quelque medailles de Claudius & d'Antonin.

Or qu'Alger soit cette Ville que les Anciens ont appellée IOL, cela paroist clairement, en ce que les descriptions que les anciens Geographes en ont faites, & les marques qu'ils en ont données, ne se verifient en pas vne des villes de Barbarie, qu'en celle-là. Quelques vns ont voulu dire encore, qu'elle fut premierement appellée MESGRANA. Mais cela me semble hors de toute apparence, attendu que ny Strabon, ny Ptoloméë, ny les autres Autheurs qui ont esté curieux de faire des recherches Geographiques, n'en parlent aucunement, ny de ce peuple non plus. Quoy qu'il en soit, de tous les noms qu'elle peut auoir eus autresfois, celui d'Alger luy est aujourd'huy resté; ce qui est arriué de cette sorte.

Les Sarrasins & les Arabes, estans venus faire leur course en Afrique, s'y débordèrent de toutes parts, comme des torrens impetueux, & y firent d'estranges raiages. Auec cela, comme si à l'imitation des Gots, ils eussent pris plaisir à ruiner entierement tout ce qui publioit la grandeur & la magnificence de l'Empire Romain, ayant pris garde que ce mot de IVLIA CÆSARIA en estoit vne marque apparente; & ne voulant pas ruiner cette Ville, ils s'auiserent d'en changer le nom. Ils l'appellerent donc ALGEZAIR, qui signifie vne Isle en Arabe, pource qu'elle est située tout auprès d'une petite Isle, où est aujourd'huy le Mole de son Port (car la mer bat ses murailles du costé du Nort.) De maniere que ce nom luy est tousiours demeuré depuis, bien qu'on l'ait diuersement corrompu, les vns l'appellant ALGER, & les autres ARGER, ou ARGEL.

Bien que son terroir soit pour la plus-part assez montagneux, il ne laisse pas routesfois d'estre fort bon & fertile, soit en ses vallées, soit tout le long de la mer. Là se voyent de tres beaux iardins, & mesmes des vignes que les Maurisques y ont plantées: Tellement qu'à huit & dix lieuës d'alentour, l'on compte iusqu'à dix-huit mille iardins, qui sont comme des fermes, qu'on appelle en langage

La Ville d'Alger, pourquoy ainsi appellée.

II.
Ses iardins.

Franc MACERIES, où ilstienent quantité d'esclaves, pour y cultiver la terre, & y garder leur bestail.

Ses Bâtimens.

Cette Ville, qui a toutes ses maisons blanchies de chaulx, dedans & dehors, paroist extrêmement belle, quand on l'aborde par mer. Car elle se presente insensiblement à la veüe, comme par certains degrez, & va tousiours en montant, à la façon d'un amphitheatre; Ce qui procede de ce qu'estant sur la pente d'une petite colline, elle fait voir plainement & à découuert, toutes ses maisons, qui n'ont pour toict que des terrasses, du haut desquelles on a le plaisir de regarder la mer, sans que ses bâtimens s'empeschent l'un l'autre. Or quoy qu'elle soit quarrée, si est-ce qu'elle paroist bien moins large par le haut que par le bas; ce qui arriue, selon les regles de la Perspective, à cause du defaut de la veüe, qui se termine en forme pyramidale.

Ses Ruës.

Ses ruës sont pour la plus-part si estroites, que deux hommes bien à peine y peuuent aller de front. Il faut neantmoins excepter celles qui aboutissent aux portes de la Ville. Ils les font ainsi estroites, afin qu'elles en soient plus fraisches, à cause que les chaleurs s'y font sentir avec violence. Les maisons n'y sont que d'un étage, toutes basties de brique & de terre, mais enduites & lanées de chaulx, sans auoir par le dehors, ny beauté, ny ordre d'architecture. Elles ne laissent pas pourtant d'estre assez belles par le dedans. On les paue d'ordinaire de petits quareaux de terre de diuerses couleurs, ouurage à la Mosaïque; Il y a quatre galleries en haut & en bas, avec une basse cour au milieu. Les chambres, plus larges que longues, ne prennent iour que par les portes, qui sont fort grandes, & toutes de la hauteur du plancher: Il est vray que celles qui sont sur la ruë, ont quelques fenestres. Elles n'ont presque point de iardins, & sont toutes fort pressées, telle estant la forme des bâtimens de toutes les autres villes des Corsaires & de Barbarie.

Logement du Bascha d'Alger.

La plus belle maison d'Alger, est celle du Bascha, ou du Vice-Roy, qui est presque au milieu de la Ville, & n'a pour toutes choses remarquables, que deux petites galleries l'une sur l'autre, soustenues de plusieurs colonnes de marbre & de porphyre à double rang, avec quelques enrichissemens à la Mosaïque. Il y a pareillement deux basses cours, la premiere desquelles plus spatieuse que l'autre, est enuironnée de galleries, où le Diuan se tient le Samedi au sortir de l'Alcassave, le Dimanche, le Lundy, & Mardy.

Casseries, ou Funduques, logemens des Janissaires.

On y voit encore neuf autres maisons assez agreables, & que l'on appelle CASSERIES, ou FUNDUQUES: Les Janissaires, ausquelles elles seruent de logement, y ont une chambre de huit en huit; & quoy qu'ils soient plusieurs en nombre, ils sont neantmoins si propres, qu'en tous leurs appartemens on ne void aucune saleté. Aussi est-il

est-il vray qu'il y a plusieurs esclaves du Diuan, destinez pour auoir soin de les tenir nettes, avec ce que les Turcs ont cela de particulier, d'estre fort propres en leurs logemens. Outre ceux-cy, il y en a encore six autres fort grands, qu'ils appellent les BAGNES, qui sont les prisons où ils tiennent enfermez les esclaves Chrestiens. Bagnes, ou prisons des esclaves. Que si l'on veut compter à peu près toutes les maisons d'Alger, il s'y en trouuera du moins enuiron quinze mille, qui sont, comme i'ay dit cy-dessus, toutes fort ferrées, & où demeurent quelques-fois dans vn seul logement, cinq ou six mesnages.

Plusieurs m'ont asseuré que cette Ville est peuplée de plus de cent mille habitans, soient Turcs naturels, soient Maures, Ianissaires, Esclaves, & Iuifs.

De ces derniers, il y en peut auoir enuiron neuf à dix mille, auxquels il est permis d'y faire leurs Synagogues, & vn libre exercice de leur Religion. Pour tout cela neantmoins, ils n'y sont pas mieux traittez qu'en toute la Chrestienté. Car outre les imposts dont on les charge, il est permis à chacun, & mesme aux Chrestiens, de leur faire mille affronts. On les discerne d'avec les autres, par vn bonnet qu'ils sont obligez de porter, qui doit estre noir, & tout le reste de leur habillement aussi.

Le circuit de cette Ville, est d'enuiron cinq quarts de lieuës; & dans cét enclos, il y a plusieurs Mosquées où ils font leur SALA, dont la principale est celle qui se void le long de la muraille, proche de la mer, qu'ils appellent la grande Mosquée, bien qu'elle n'ait rien de remarquable, non plus que les autres. Circuit de la Villed'Alger. Grande Mosquée.

Quant aux hostelleries, ils n'en ont point; si bien qu'il faut nécessairement que les Turcs & les Maures qui viennent-là, cherchent à loger chez quelqu'vn de leur connoissance. Que s'il y arriue des Chrestiens libres, ou des Marchands, ils ne peuuent prendre logis chez les Turcs; mais bien aux maisons des Iuifs, qui ont leur quartier à part dans la Ville, & dont il y en a touûjours quelques-vns qui tiennent des chambres pour cét effet, si ce n'est que de tels Marchands, pour estre en leur particulier, ayment mieux louer vn logis dans la Ville; ce qui leur est permis en tel quartier qu'ils aduisent.

Mais au lieu de ces hostelleries, il y a quantité de rauernes & de cabarets, qui ne peuuent estre tenus que par les Chrestiens captifs: Ils y vendent d'ordinaire du pain, du vin, & des viandes de toutes les sortes. Là se rendent pesse-melle les Turcs & les Renegats, pour y faire leurs débauches; Et bien que l'usage du vin leur soit tres-expressément deffendu par leur Loy, si est-ce qu'ils ne se soucient gueres de la violer, & il se passe fort peu de soirs qu'il n'y ait touûjours quelque yvrongne parmy eux, qui traite insollement les Chre- Des Cabarets d'Alger.

ftiens, s'il en rencontre, iufques à les fraper bien fort, & à les bleffer le plus fouuent.

Des Portes.

Il y a d'ordinaire fix portes ouuertes, & quelques autres murées.

La premiere est celle de BABASON, qui regarde le Leuant. En fon faux-bourg, qui est fort petit, ont accoustumé de loger les Marchands Maures & Arabes, qui apportent des prouifions à la Ville. Ce fut de ce costé-là que Charles-Quint la battit, & par où il l'assiegea. Là mesme on execute les Turcs à mort, & l'on y en void tousiours quelques vns qui sont enganchez, comme ils disent, ou accrochez aux murailles, ainsi qu'il sera monstré plus amplement cy-apres.

La seconde, qu'on appelle la Porte-neuue, est de ce mesme costé, par où l'on va au Chasteau de l'Empereur.

La troisieme, est la porte de l'Alcassave, ainsi nommée, parce qu'elle est proche de cette mesme maison, qui est comme l'Arcenal & le magasin où l'on tient les munitions de guerre.

La quatrieme, est dite BABALOÛETTE, qui regarde le Ponant. Au deuant de cette porte, est vne place que ces Barbares ont destinée, pour y faire mourir les Chrestiens, plusieurs desquels y ont receu, & y reçoient encore à present la Couronne de martyre, ayant mieux souffrir tous les supplices imaginables, que de renoncer au culte du vray Dieu, pour suiure les impietez de Mahomet; Et c'est le seul lieu de la Ville où ils sont executez à mort.

Hors de cette mesme porte, est le Cimetiere des Turcs, qui a près d'une lieuë d'estenduë; au bout duquel tirant vers la mer, est celuy des Iuifs, & tout auprès celuy des Chrestiens, que la mer arrouse fouuent de ses vagues.

Description du Mole & du Port.

La cinquiesme, est la porte du Mole, ainsi dite, pource qu'elle y aboutit directement. Ce Mole est vne grande masse de pierre, à peu près en demy rond; Sa largeur est de six ou sept pas; & sa longueur de plus de trois cens. De cette énorme structure se forme le Port, où se voyent ordinairement plus de cent vaisseaux, soit de course, ou autres. Ils y sont si malasseurez en Automne & en Hyuer, à cause d'un vent Grec Tramontane, que l'an mil six cens dix-neuf, ils y en perdit vingt-cinq en vn seul iour. On l'appelle encore la porte de la Doüanne, à cause que c'est là qu'on a accoustumé de la payer.

La sixiesme & derniere porte, est au bord de la mer, tout contre l'Arcenal des nauires, & se nomme en langage Franc, la porte de la PISCADERIE. Où il est à remarquer, qu'en quelques-vnes de ces portes, il y a tousiours trois ou quatre Turcs en garde, avec de gros bastons en main, dont ils ne joüent que trop fouuent sur les espaulles des pauures esclaves, quand ils en voyent passer par là; ce

qu'ils font la plus-part du temps pour leur plaisir, & par vn malicieux caprice.

L'on compte à present plus de cent fontaines dans la Ville d'Alger, depuis vingt-cinq ans seulement, au lieu qu'autresfois il n'y auoit que des cisternes. Vn Maurisque nommé maistre Mouffe, de ceux qui furent chassez d'Espagne, en l'an mil six cens dix, & mil six cens onze, les y a faites, par le moyen d'un Aqueduc, qui vient de deux lieuës hors de la Ville; Et il est bien à croire que cét ouurage a cousté beaucoup de sueur & de peine aux pauvres Chrestiens captifs, qui dans les plus violentes chaleurs, n'ont cessé d'y trauailler, comme ils font encore tous les iours au bastiment du Mole du Port.

De ses Fontaines.

Les murailles de la Ville sont assez bonnes, partie de brique, partie de pierre, avec des tours quarrées, & quelques bastions, dont les meilleurs sont vers la porte de BABASON, où il y a de profonds fossez: & du costé de la mer, la muraille est sur le roc, où se vont rompre les vagues.

De ses Murailles.

Le viens maintenant aux forteresses de cette Ville, qui sont en assez bon nombre, & toutes basties regulierement à la moderne.

La premiere est du costé du Leuant, flanquée au sommet d'une montagne, d'où l'on peut incommoder grandement la Ville, & la battre en ruine. On la nomme le Chasteau de l'Empereur, pource que Charles-Quint, ayant mis le siege deuant Alger, en l'an mil cinq cens quarante & vn, dont nous parlerons cy-apres, y commença cette forteresse, que les habitans ont fait acheuer depuis. De la façon qu'elle se void auioird'huy, elle sert à la ville de Citadelle, où il y a pour l'ordinaire vne garnison de cent hommes, avec plusieurs pieces de canon.

La seconde est appelée le CHASTEAV-NEVF, ou des sept Cantons, parce qu'il y a sept angles. Cette forteresse est entre la Ville & le Chasteau de l'Empereur, tirant vers le Midy, à cinq cens pas de la Ville.

La troisieme est L'ALCASSAVE, qui est de fort grande estenduë dans la Ville, & fait vne partie de la muraille, entre le Leuant & le Midy.

La quatrieme est au Ponant, à trois cens pas hors de la porte Babaloüette, flanquée sur la pointe d'un petit rocher, au bord de la mer.

La cinquiesme est vn bon Boulevard, mais petit, tout auprès de la porte du Mole, vers la grande Casserie. Là sont remarquables cinq grosses pieces de campagne, qui du costé de la mer deffendent le Port. Mais il s'y void sur tout vn fort beau canon à sept bouches, qui sert à garder l'entrée de la porte:

La sixiesme est vne petite Isle sur des escueils, au milieu du Mole. Elle est pentagone, ou à cinq angles, en forme de tour, sur laquelle il y a cinq grandes pieces d'artillerie, pour la deffence dudit Mole du Port.

La septiesme est vne autre petite tour à l'entrée du mesme Port, vers le bout du Mole, où l'on fait la garde, & où pour l'adresse des navigateurs, on met quelquesfois de nuit vn grand phanal. Il est gardé par huit Maures, qui font la sentinelle le long du Mole, & par vne douzaine d'autres, qui sont à l'entrée dans vn bateau.

Il y a sur ce Mole, soixante & six pieces de canon, toutes de fonte grandes & petites, mais la plus-part éuentées; Aussi ne sont-elles là en partie, que pour vne marque de la victoire que ceux d'Alger gagnerent sur ceux de Tunis, lors qu'en l'an mil six cens vingt-sept, ils défirent leur armée; si bien que ces mesmes pieces d'artillerie leur demeurèrent. Parmi celles-cy, il y en a sur tout quatre moyennes fort bonnes, deux desquelles sont venuës de Simon Dancer, grand Corsaire Flamand, dont il sera parlé plus amplement cy-apres.

III.
De la garde ordinaire d'Alger.

Or bien que cette Ville ait toutes les forteresses que nous venons de nommer, elle ne laisse pas toutesfois d'estre commandée de toutes parts, horsmis du costé de la mer, pource qu'il y a quantité de collines & de montagnes, par où l'on peut la battre en ruine. Les garnisons qu'on met dedans, ne sont destinées que pour la garde de la Ville. Avec cela, le MESVAR, ou le bourreau suiuy de plusieurs valets, ne manque point à chaque nuit de faire la ronde, & la patrouille par toutes les grandes ruës. Car pour les petites, on les ferme presque toutes si-tost que le iour commence à défaillir. Que si de fortune le Mesuar rencontre quelqu'un, dont l'excuse ne luy semble pas legitime, il s'en saisit aussi tost, & le meinë en prison. Le lendemain, il en fait son rapport au Diuan, ou au Cadi; Et si le prisonnier est si malheureux qu'il ne puisse payer de raisons le Iuge, ou appaiser le Mesuar à force d'argent, cette rencontre luy couste quelquesfois cent ou deux cens coups de baston, dont il ne peut se garantir autrement, qu'en vuidant sa bourse, tant il est vray que là, aussi-bien qu'ailleurs, l'or & l'argent sont de puissantes amorces.

IV.
De trois langues différentes qui sont en vſage dans les Villes des Corsaires.

L'on parle ordinairement en Alger, à Tunis, à Salé, & aux autres Villes des Corsaires de Barbarie, trois sortes de langues différentes. La premiere, est l'Arabesque, ou la Mauresque, qui est celle du pais. La seconde, est la Turque, qui n'a rien de commun avec celles des Arabes & des Maures; Et la troisieme, celle qu'ils appellent le Franc, dont on vſe communément pour se faire enten-

dre; ce qui est vn barragouin facile & plaissant, composé de François, d'Italien, & d'Espagnol.

Chaque Nation qui tient vn Ambassadeur à la Porte du Grand-Seigneur, a vn Consul en la Ville, par qui se terminent les differens qui peuuent arriuer entre gens de mesme país. Il a pareillement son Chancelier, avec le sceau du Roy: & en cette Chancellerie se passent les actes & les affaires que ceux de la nation ont à démesler ensemble. Ce qui se fait moyennant trois pour cent, que le Consul a droit de prendre sur toutes les marchandises de ceux de sa nation, qui arriuent-là pour en faire commerce. Mais il est aussi obligé de les garantir à ses despens, de toutes les supercheries & auarices que les Turcs & les Arabes leur pourroient faire: Et le mesme se pratique dans toutes les autres villes de Corsaires.

V.
Des Consuls de
diuerses Na-
tions.

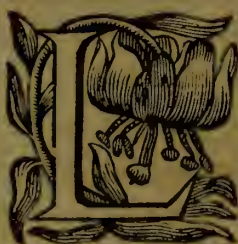




DE LA MILICE D'ALGER.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Ceux d'Alger ne se gouvernent que par les maximes de la guerre.</i></p> <p><i>II. Ils mettent l'authorité souveraine en la force de leurs armes.</i></p> <p><i>III. Estat de leur Milice,</i></p> | <p><i>telle qu'elle est aujourdhuy.</i></p> <p><i>IV. Degrez & préeminences militaires parmy eux.</i></p> <p><i>V. Exemple remarquable, pour monstrier en quelle estime ils ont leurs soldats.</i></p> |
|--|--|



Es Atheniens sollicitez par Neptune & par Minerue, de choisir ou l'un ou l'autre, pour donner un nom à leur Ville, & en estre la Diuinité tutelaire, furent d'avis de se tenir à la protection de celuy d'entr'eux qui leur feroit un plus agreable present. Alors Neptune ayant frapé la terre de son Trident, en fit sortir un beau cheual; leur voulant monstrier par là, que comme cet animal est naturellement courageux & né à la guerre, il les y porteroit aussi, & les feroit fleurir par les armes. Mais voila qu'en mesme temps la Déesse Minerue frapa de sa Lance contre terre, si bien qu'il en sortit un oliuier verdoyant, tout chargé de fruits: Par où elle leur voulut donner à connoistre, qu'elle leur feroit gouter à l'aduenir les incomparables douceurs de la Paix, dont l'Oliuier est le symbole & la marque: De maniere qu'à l'instant mesme, les Atheniens qui n'aymoient rien tant qu'à cultiuier les bonnes lettres dans un Estat pacifique, & à qui les fruits de la guerre ne sem-

bloient pas moins amers que ceux de la paix leur estoient doux, adjudgerent tres-volontiers à cette Deesse, la conseruation & la garde de leur Ville.

Ceux d'Alger tout au contraire, comme Barbares qu'ils sont, & ennemis de la Concorde, ont donné à Neptune & à la guerre, ce que les Atheniens attribuerent iustement à Pallas & à la Paix. Car contre le commun ordre de tous les Estats qui furent jamais, ils ont mis toute leur Politique dans les armes, & fondé sur les seules maximes de la guerre, l'entier gouvernement de leur Ville, & de leur Royaume.

I.
Gouuernement
d'Alger, fondé
sur les seules
maximes de la
guerre.

Or bien que ce soit la seule Milice des Janissaires qui commande aujourd'huy par tout dans Alger; si est-ce que cette maniere de gouvernement n'a pas toujourns esté semblable: Car au temps qu'Ariaden Barberouffe se rendit maistre de cette Ville, & que son frere Cheridin luy succeda, ils commanderent tous deux souuerainement: Mais cette forme d'Estat, a changé parmy ceux d'Alger, depuis que le Grand-Seigneur leur a enuoyé des Baschas, ou des Gouverneurs; D'où ils s'est en suiuy quelques fois, que cette Milice venant à se reuolter, a estably les vns, & chassé les autres. A quoy le Grand-Seigneur n'a pas trouué bon de donner ordre, de crainte de les aigrir, & de les diuertir entierement de son obeïssance. Voila pourquoy, comme il sçait tres-bien le naturel de ces Barbares, & les troubles qu'ils luy pourroient causer, s'il vsoit de quelque violence contr'eux, il se contente d'y enuoyer de sa part, vn Bascha qui represente sa personne, & qui prend garde seulement que rien ne se fasse contre le seruice de sa Hauteffe.

De la Milice
des Janissaires.

Par où l'on peut voir, comme ce Bascha, ou ce Vice Roy, a tous les honneurs de l'Estat, reserué le Gouuernement, & qu'ainsi cette Milice a insensiblement vsurpé dans Alger l'authorité souueraine: Car pour considerable que soit le Bascha, il ne peut rien resoudre que de l'avis des Chefs de cette Milice, ny mesme se trouuer au Diuan, si on ne le mande.

II.
Ceux d'Alger se
sont rendus sou-
uerains par les
armes.

L'on peut donc bien dire, que c'est maintenant vn Estat qui tranche du Souuerain, au lieu que les autres Baschas & Beglerbeys, qui commandent dans les Prouinces de l'Empire Othoman, horsmis aussi ceux de Tunis & de Tripoly de Barbarie, Villes de Corsaires, sont absolus sur les Janissaires. Ainsi depuis que la Milice d'Alger s'est mise en possession de l'authorité souueraine, il ne s'y passe rien que par l'ordre exprés d'elle-mesme, qui dans les Declarations & les Edits qu'elle fait, parle toujourns en ces termes de haute préeminence.

*Nous grands & petits, de la puissante & invincible Milice d'Alger
& de tout son Royaume, auons arresté & resolu, &c.*

Mais pour mieux sçauoir ce qui regarde cette Milice, ie suis d'auis que nous en parlions premierement en particulier, en attendant qu'au chapitre suiuant nous traittions par ordre de son Diuan, & de son gouuernement.

III.
Estat de la Milice
d'Alger.

Quand ie considere cette Milice, ie me la represente telle qu'un Basilic, que la nature a couronné comme Roy des Serpens, mais dont les regards sont cõtageux & mortels. Elle tout de mesme porte la mort dans les yeux, tant elle est funeste à tous ceux à qui elle se propose de nuire; & ce n'est que sa tyrannie qui luy a mis la couronne sur la teste.

Les Renegats
peuent tirer
paye, s'ils ne sõt
libres & francs.

Elle est composée de vingt-deux mille hommes, dont les vns sont Turcs naturels de Leuant, & enfans de Turcs, qu'ils appellent *Cov-LOLIS*, & les autres Renegats, ou estrangers, ou naiz dans le pais. Il faut qu'il y ait touïjours des Turcs naturels, afin que l'auantage soit égal entr'eux & les Renegats, sans que les vns se puissent préualoir de la foiblesse des autres. Les Renegats neantmoins ne peuuent estre soldats, ny tirer paye dans cette Milice, s'ils ne sont libres & francs; c'est à dire, s'ils n'ont trouué moyen de se rachepter eux-mesmes, ou si leurs Patrons ne leur ont donné les droicts de franchise; Ce qu'ils font quelquesfois apres en auoir esté bien seruis, ou quand ils se sont faits Renegats à leur sollicitation. Car bien qu'un Chrestien captif prenne le Turban & se fasse Turc, il ne laisse pas toutesfois de demeurer esclau, par l'une ou l'autre des manieres que ie viens de dire.

Que s'il arriue qu'il y ait peu de Turcs naturels en ceste Milice, ou pour estre morts, ou pour s'en estre retournez en leur pais, alors les nouveaux Baschas qui viennent de Constantinople en amenant d'autres avec eux, ou bien l'on en va querir en Leuant: De maniere qu'en tel cas l'on prend les premiers venus, & bien souuent de pauvres bergers, ou autres semblables gens que l'on dresse aux armes.

Les Maures &
les Arabes sont
exclus des char-
ges & honneurs
de la Milice
d'Alger.

Les Maures ny Arabes, ne peuuent auoir charge en cette Milice, afin d'oster le soupçon qu'on pourroit auoir, qu'estans originaires du pais, ils ne conspirassent secrettement ensemble, pour en chasser les Turcs & les Renegats, & se donner l'autorité souueraine. On n'y admet point non plus les Maurisques qui ont esté chafsez d'Espagne. Que s'il est question d'enrooller quelqu'un, ce qui ne se fait pour l'ordinaire que dans Alger, c'est la coustume d'aller trouuer l'Aga, qui est le Chef de la Milice, ou le Colonel, ou le General,

General, ensemble l'Escrivain du Diuan, qui prennent les noms de ceux qui s'enroolent, & les mettent tout aussi-tost à la paye, qui est Paye des soldats enroollez. quatre doubles parmois, châque double valant dix sols monnoye de France. Ils ont de plus tous les iours quatre pains d'amonition de deux liards la piece, de nostre monnoye. Que si de hazard ils sont mariez, comme ils le peuuent-estre, ils n'ont point de pain, & peuuent demeurer dans la Ville avec leur famille.

Cette paye s'accroist d'un double par lune, autant de fois qu'il se trouue que ceux qui la tirent, ont esté aux Camps pour receuoir les Lismes & les Tributs des Maures, ou qu'il vient quelque nouueau Bascha; & toutes les fois aussi qu'il est nay quelque enfant male au Grand-Seigneur. Ainsi telle solde va montant iusques à quarante doubles par lune, sans qu'elle puisse à present aller plus haut, pour quelque Officier que ce soit. C'est le reglement qu'ils ont fait depuis quelques années, à cause qu'il ne se trouuoit pas assez de fonds pour payer la solde à toute la Milice. D'elle-mesme encore se tirent tous les soldats des garnisons, qui sont espars dans les Villes frontieres du Royaume, que l'on change de six en six mois, & qu'on appelle les Pubes, dont on compose aussi les Camps, comme nous auons dit cy-dessus.

Or quand il est question d'armer vn vaisseau de course, parmy les autres soldats, il y en a tousiours quelqu'un de cette Milice, dont il en demeure trois ou quatre mille dans Alger, pour la garde de la Ville, & pour s'en seruir aux affaires qui se pourroient presenter. Logemens des Janissaires. Quant à leur demeure, elle est d'ordinaire dans neuf grandes maisons, qu'ils appellent CASSERIES, & là ou ailleurs, ils peuuent travailler du mestier qu'ils sçauent. En quoy certes, ce qui leur donne plus de courage, c'est que le moindre d'entr'eux peut paruenir, quand il en est temps, & à son rang de reception, à estre Chef de cette Milice; car ils montent de degré en degré, & d'office en office, jusques à la qualité d'AGA, sans qu'il y ait ny faueur, ny consideration quelconque, qui puisse changer cet ordre. Et d'autant qu'il est impossible de le sçauoir autrement, que par le rang & les noms de ces Officiers, il est à propos que ie les mette icy, commençant par les plus bas iusques aux plus hauts.

I. De simples soldats & Janissaires, qu'ils appellent OLDACHIS, Oldachis. apres l'auoir esté quelque temps, leur rang venant, ils sont faits BIQVELARS, autrement, Cuisiniers du Diuan, qui est le premier degré Biquelars. pour monter aux grands Offices suiuaus. Ces BIQVELARS, sont ceux qui dans les Casseries, aux garnisons, aux Camps, & aux armées, ont soin d'apprester à boire & à manger aux Officiers, & aux Chefs principaux de cette Milice.

II. De BIQVELARS & de Cuisiniers, ils deuiennent ODABACHIS, Odabachis.

c'est à dire Caporaux des Compagnies, ou Chefs de quelques Escadres, dont le nombre des soldats n'est pas réglé; car il est tantost de dix, & tantost de vingt. Ceux-cy ont par lune six doubles de paye, en attendant qu'elle leur soit augmentée, comme nous auons dit ailleurs; & portent pour marque d'honneur vn grand feutre large de demy pied, qui leur pend sur le dos plus d'vn pied de long, avec deux longues plumes d'autruches.

Bouloucbachis.

III. De la charge d'ODABACHIS, ils montent à celle de BOVLOVCBACHIS, ou de Capitaines, que l'on reconnoist par vne piece de cuir doré, qu'ils portent sur le Turban, en forme de pyramide, & vn panache fort haut.

Ajabachis.

IV. De BOVLOVCBACHIS ils deuiennent AJABACHIS, qui ne sont que vingt-quatre, & comme les principaux du Diuan.

Aga, ou General de la Milice.

V. De la qualité d'AJABACHIS, ils s'eleuent à celle d'AGA, Chef, ou Colonel general de toute la Milice. Il ne peut estre que deux mois au plus dans cette charge, & quelques fois mesme on en change cinq ou six en vn iour, quand ils n'en sont pas iugez capables par le Diuan; où m'estant trouué vne fois, i'en vis changer iusques à trois en vn quart-d'heure. Mais quelques chetifs qu'ils soient, à tout le moins ont-ils l'honneur d'auoir presidé au Diuan, bien que quelques fois il n'ayent pas esté assis en la chaire de l'AGA, ny declarez tels: Et en tel cas, le Bascha est obligé de leur donner à chacun vne veste d'écarlatte.

Manfulagas.

VI. Apres la dignité d'AGA, ils tiennent rang de Manfulagas, c'est à dire qu'ils sont tels que nos Veterans, appelez des Romains EMERITI MILITES: car ils ne sont plus obligez alors à aucune faction de soldats, & ne laissent pas neantmoins, tant qu'ils viuent, de receuoir leur paye, qui est d'environ quarante doubles, qui valent vingt liures de nostre monnoye. Que si le Diuan veut choisir vn Chef, ou vn General, soit pour les Camps, soit pour les Armées, il les prend d'ordinaire parmy ces MANSVLAGAS, pource qu'ils sont hommes d'experience, & adroits aux armes.

Soldats en estime.

Or tous ceux de cette Milice sont tellement en estime parmy eux, qu'ils ne font point estat d'vn homme s'il n'est soldat; bien qu'assez souuent les principaux d'entre ces Officiers; soient gens de mestier, comme Cordonniers, Serruriers, & autres: Aussi n'y a-t'il aucun qui ose frapper vn de ces soldats, s'il ne l'est comme eux, & si pour punition de sa faute il ne veut auoir le poing coupé. Où il faut remarquer qu'ils ne sont point iusticiables des CADIS, ou des Iuges ordinaires, mais seulement de l'AGA, ou de son CHAIA, qui est son Lieutenant.

Armes des soldats d'Alger.

Le mousquet & le cimenterre, sont les armes qu'ils ont accoustumé de porter, quand ils vont à la guerre, ou aux camps, ou en course,

& non autrement. Adjouſtons icy que du nombre de ces OLDACHIS, ou ſimples Ianiffaires, L'AGA en tire quatre, quel'on appelle SOLACHI, qui ſont de la garde du Baſcha: Auffi ont ils chez luy leur logement & leur table, joint qu'ils ſont les ſeuls qui portent le cimenterre: & que pour eſtre diſcernez d'avec les autres, ils ont ſur leur Turban, vne maniere de petite tour de cuiure doré, avec vn panache fort haut, fait de plumes de heron.

Ce qu'il y a de remarquable en cette Milice, c'eſt qu'encore qu'elle ſoit compoſée de quantité d'hommes de nation differente, comme Turcs, Grecs, François, Eſpagnols, Italiens, Flamands, Anglois, Allemands, & autres; la police ne laiſſe pas d'en eſtre ſi bonne, qu'ils vivent tous dans vne grande concorde, & ſans ſe quereler que fort rarement. Que ſi de fortune l'vn d'entr'eux met la main au cimenterre, ſoit par rencontre ou autrement, avec deſſein de fraper, alors tous ceux qui ſe trouuent là preſens, ſont obligez de ſe ietter ſur luy, pour l'empescher de paſſer outre, & de le déferer au Diuan, pour y eſtre pny.

Je finiray ce Chapitre par vne gentille remarque, pour faire voir combien ſont eſtimez parmy ces Barbares tous ceux generally qui tirent paye, comme enroulez en cette Milice. Il y a quelques années, que parmy pluſieurs Lyons qu'on auoit appriuoifé, & qui alloient par les ruës d'Alger, il y en eut vn qui entra dans la cour où ſe tenoit le Diuan; & là meſme deuant toute l'Assemblée, il s'alla ietter aux pieds du Baſcha, & ſe mit à le flater, rugiffant d'vne façon pitoyable, comme ſ'il euſt ſemblé ſe plaindre. Le Baſcha jugea tout auffi-toſt que cét animal auoit faim, & que n'ayant point de maiſtre particulier, (car il eſtoit au commun, & couchoit emmy les ruës) perſonne n'auoit eu ſoin de luy donner à manger. A raiſon de quoy, du conſentement du Diuan, il ordonna qu'à l'aduenir, ce Lyon auroit la paye d'vn Ianiffaire, pour eſtre employée à ſa nourriture: mais d'autant qu'vn mois apres le Lyon vint à mourir, il fut arreſté en plein Diuan, qu'il ſeroit enterré avec ceremonie, & porté par quatre Ianiffaires, pour memoire de ce qu'il auoit eſté de leur Milice, & qu'il auoit tiré paye comme eux.

V.
Histoire notable
d'vn Lyon.



DU DIVAN,
 OU DU
 CONSEIL D'ESTAT,
 ET DU GOUVERNEMENT
 D'ALGER,

CHAPITRE IV.

- | | |
|---|---|
| <p>I. Ceux d'Alger ne se maintiennent que par le vice.</p> <p>II. Du Divan, & de l'ordre de ses Officiers.</p> <p>III. Les affaires qui s'y traitent, sont proposées & résolues en langue Turque.</p> | <p>IV. Maniere de deliberer dans le Divan.</p> <p>V. Ignorance & brutalité de ceux qui s'y assemblent.</p> <p>VI. De leur animosité contre le Bascha.</p> |
|---|---|

I.
 Ceux d'Alger
 ne subsistent que
 par le vice.



Le diuin Platon parlant du bonheur des Republiques, a dit avec autant de raison que de verité, qu'elles seroient heureuses, lors que les Sages y regneroient, ou que les Roys apprendroient à philosopher. Mais l'Estat d'Alger semble s'opposer directement à cette doctrine; puis qu'il s'en faut beaucoup que ceux qui en ont le gouvernement, ayent les moindres qualitez qui sont requises à la sagesse: Et toutesfois, comme si la fortune auoit choisi sa demeure dans leur Ville, elle la fait prof-

perer de iour en iour, & en richesses & en puissance, s'il est vray qu'on doive appeler prosperité, ce qui ne subsiste que par le vice, & qui n'a point d'autre fondement que la tyrannie.

Le Diuan, à proprement parler, est le Conseil d'Etat, tant de la Ville que de tout le Royaume. Il est composé de tous les Officiers de la Milice, & se tient quatre fois la semaine, à sçavoir le Samedi, qui est le iour du grand Diuan, le Dimanche, le Lundy, & le Mardy; Le premier iour en la forteresse de l'Alcassave, & les trois autres dans la grande cour, en la maison du Bascha. Luy-mesme pour grand qu'il soit, n'y peut assister, s'il n'y est appelé de la part du Diuan, par ses Chaoux, ou ses Huissiers, qui vont exprés à son logis pour l'enaduertir, & du pied de l'escalier, où ils s'arrestent, le saluent par trois fois, criant le plus haut qu'ils peuvent, comme s'ils parloient à quelque sourd. Voicy quel est l'ordre, & quelle la séance des Officiers.

Le Bascha ne peut assister au Diuan, s'il n'y est appelé.

I. L'AGA, Chef de ce Conseil, & de toute la Milice. Il est assis en la place la plus honorable, en qualité de President, & propose tout ce qui doit estre mis en deliberation, pour le resoudre dans l'assemblée. Que si le Bascha y est mandé, il dit simplement son avis comme vn autre, & n'y peut rien terminer de son autorité.

II.
Ordre des Officiers du Diuan.

II. L'Escruiain, ou le Secretaire du Diuan, qui escrit tout ce qu'on y conclud, & en tient registre.

III. Lesvingt-quatre AJABACHIS, qui sont les Officiers de la Milice les plus proches de la dignité d'Aga. Ils sont assis en la mesme cour, le long d'une gallerie, où chacun d'eux a son rang, selon l'ancienneté de sa reception.

IV. Les BOVLOVCBACHIS, qui peuvent opiner, & donner leur voix ainsi que les autres.

V. Les ODABACHIS, & quelquesfois aussi les MANSVLAGAS, qui sont mandez quand il y a de grandes affaires d'Etat à resoudre.

VI. Les CHAOVX du Diuan, & ceux-cy par le deuoir de leur charge, sont là pour executer les Ordonnances & les commandemens de ce Conseil, qui est composé pour l'ordinaire, de plus de sept ou huit cens personnes. Car les principaux Officiers de la Milice y ont séance; & tous ceux d'entr'eux qui sont à la Ville, ont accoustumé d'y assister; ce qui fait qu'il y a quelquesfois en ce Diuan, plus de quinze cens personnes, principalement quand tous les Officiers y sont, les MANSVLAGAS, & les ODABACHIS y compris. Ces derniers, & les BOVLOVCBACHIS, qui font le plus grand nombre des Conseillers d'Etat, & des Officiers, se tiennent

Merueilleuse
patience de quel-
ques Officiers
du Diuan.

debout au milieu de la basse cour, chacun en son rang. Ils demeurent-là quelquesfois six ou sept heures, au Soleil, à la pluye, & au vent, ayans tous les mains croisées l'une sur l'autre, sans qu'il leur soit permis de les oster que pour quelque necessité, ny de porter non plus aucunes armes, non pas mesme vn cousteau, de peur qu'il n'y ait du tumulte. Ceux qui ont là des affaires, soient Chrestiens, ou Turcs, ou Maures, se peuuent tenir à l'entrée de la cour, le long de laquelle vont & viennent certains Chaoux avec des cruches pleines d'eau, pour presenter à boire à ceux qui en veulent.

III.
Les affaires du
Diuan, sont pro-
posées & con-
cluës en langue
Turque.

Toutes les affaires de ce Diuan, sont proposées & resoluës en langue Turque; si bien qu'il faut de necessité que tous les Officiers l'entendent & la parlent, autrement ils n'y peuuent estre admis; Et cela se pratique ainsi parmy eux, pour donner à connoistre par là, qu'ils releuent de l'Empire du Turc. C'est pour cela mesme, qu'il y a toujourns au Diuan vn interprete des langues, dont on se sert d'ordinaire pour entendre les Chrestiens & les Maures, quand ils ont à presenter quelque plainte ou quelque requeste; n'y ayant point là de nation qui n'ait son truchement pour expliquer sa pensée. Ces Officiers & ces Conseillers d'Estat ainsi assemblez, l'Aga propose tout haut ce de quoy il est question s'adressant premiere-ment au Bascha, s'il y est, & aux vingt quatre AJABACHIS: En suite de quoy il fait passer la parole parmy tous ceux du Diuan, pour en tirer leur auis & leur resolution; ce qui se pratique de cette sorte.

IV.
Maniere d'opi-
ner, & de déli-
berer au Diuan.

Après que les quatre Officiers, que l'on appelle BACHOVLDA, ont ouy la proposition de l'Aga, ils la font entendre à tout le Diuan à haute voix, & sans sortir de leur rāg. La parole ainsi passée iusques au dernier des Officiers, remonte des vns aux autres, avec vn bruit & vn hurlement estrange, quand il arriue que la chose n'est pas au goust de l'Assemblée; Et alors l'Aga donne ses conclusions, selon que le retour de la parole a esté pour ou cōtre la proposition qui s'est faite. Cependant en ce confus mélange d'opinions, ils n'observent la plus-part du temps, ny Ordonnances, ny Loix; & sont contraints de conclure indifferemment l'affaire, ou iuste, ou injuste, selon qu'il plaist à ces beaux Conseillers; qui pour estre la plus-part gens de mestier, ne sçauent, ny lire, ny escrire; & ne suiuent par consequent en leurs auis ridicules, que le mouuement de leur passion, & de leur ignorance brutale.

V.
Ignorance &
brutalité de
ceux du Conseil
d'Alger.

Je diray à ce propos, qu'une fois entre les autres, qui fut le vingt-sixiesme Aoust, l'an mil six cens trente-quatre, m'estant trouué à ce Diuan, où i'auois à faire, il y suruint vn grand differend, entre le

Bascha & ceux de l'Assemblée: Le bruit en fut tel, ou pour mieux dire, les hurlemens en furent si grands, que ie ne pense pas auoir iamais rien ouy de si épouventable. En cette émotion, ils se pouf-
soient les vns les autres, avec dessein de se ruër sur le Bascha, & sem-
bloient marchander entr'eux, à qui seroit le premier à leuer le bras
pour fraper. Car c'est la coustume, que celuy qui commence la se-
dition, en haussant les mains qu'il tient croisées dans l'Assemblée,
est asseuré, que soit qu'il ait droict ou non, on le saisit aussi-tost pour
le mettre en vn sac, & le ietter dans la mer. Ce qui n'aduint pas icy
neantmoins, pource qu'à la fin, le Bascha & l'Aga trouuerent
moyen d'appaiser tout ce tumulte.

VI.
Animosité des
Officiers du Di-
uan contre le
Bascha.

Seditieux punis.

Où il est à remarquer encore, que les femmes qui ont des plain-
tes à faire, assemblent quelquesfois jusqu'à cent de leurs parentes
& amies, qui toutes voilées s'en vont à la porte du Diuan, crier,
CHARALA, c'est à dire, IUSTICE DE DIEV, & sont tres-volontiers
écoutées.

Femmes assem-
blées au Diuan.





DE PLUSIEURS CHOSES
MEMORABLES ET PARTICULIÈRES
ARRIVÉES EN ALGER.

CHAPITRE V.

- | | |
|---|---|
| <p><i>I. Du siege mis deuant Alger, par l'Empereur Charles-Quint, & de la perte de son armée.</i></p> <p><i>III. D'un Marabou, & de trente-deux hommes des principaux de la Ville de Tremecen, écorchez tout vifs par ceux d'Alger.</i></p> <p><i>III. Du traitement pareux fait à un Chaoux, enuoyé par le grand Turc.</i></p> <p><i>IV. Histoire des Coulolis chassez d'Alger, & de leur infortuné succès.</i></p> <p><i>V. D'une entreprise sur Alger, par l'intelligence du Roy de Couque.</i></p> <p><i>VI. Traitté de paix, fait en l'an mil six cens vingt-huit,</i></p> | <p><i>avec les Corsaires & la Milice d'Alger, touchant le commerce des François.</i></p> <p><i>VII. Autre Traitté de paix des Holandois, avec les mesmes Corsaires.</i></p> <p><i>VIII. Armement d'un escadre de six vaisseaux des Estats d'Holande, & de l'executiõ memorable qu'ils firent de 25. Corsaires deuant la Ville d'Alger.</i></p> <p><i>IX. Treize vaisseaux armez de la part de sa Maiesté Tres-Chrestienne, & enuoyez en Barbarie, particulièrement en Alger, pour y retirer les François captifs 1637.</i></p> <p><i>X. Désfaite de seize galeres, & de</i></p> |
|---|---|

Et de deux brigantins des Corsaires d'Alger, de Tunis, Et autres lieux de la Barbarie, par les Venitiens, mil six cens trente-huict.

XI. Autre defaite de deux Camps d'Alger par les Maures, à raison de la Lisne, 1638. Et 1639.

I.

Siege mis deuant Alger par l'Empereur Charles V.

SI ce n'estoit mon dessein d'éuiter autant qu'il me seroit possible, la prolixité de ce Chapitre, ie le pourrois grossir aisément d'une assez bonne quantité d'auantures, assez dignes d'estre sçeuës ; mais ie me contenteray d'en rapporter icy quelques-vnes des plus memorables, & commenceray par celle-cy de l'Empereur Charles-Quint.

Ce Prince en l'an mil cinq cens quarante- & vn, ayant mis sur mer vne armée de vingt-deux mille hommes, composée de dix-huict galeres, & de cent gros nauires, sans y compter les barques & les tartanes, ny les autres petits vaisseaux, où il auoit mis les principaux de la noblesse d'Espagne & d'Italie, avec vn bon nombre de Cheualiers de Malte, fut prendre terre à la Coste de Barbarie, en vn Cap appellé MATIFOV. Depuis ce lieu jusques à la Ville d'Alger, s'estend vne plage d'environ quatre lieuës, l'abord de laquelle est extrêmement fauorable aux galeres. Là il descendit avec son armée, & y fit bastir en peu de iours vne forteresse, quel'on appelle encore auiourd'huy LE CHASTEAV DE L'EMPEREUR.

Cap de Matifou.

Voyla cependant toute la Ville d'Alger en alarme, potrice qu'il n'y auoit alors que 800. Turcs, & six mille Maures, homes de neant, & peu aguerris ; D'ailleurs elle estoit en ce temps-là fortifiée de murailles, & sans aucuns dehors : De maniere qu'à raison de sa foiblesse, & des grandes forces de l'Empereur, elle ne pouuoit apparamment manquer d'estre prise. En effet, on l'attaqua de si bonne façon, que l'armée alla iusques aux portes, où le Cheualier de Saignac, François de nation, se fit remarquer sur tous les autres, par les merueilles de son courage : Car ayant repoussé les Turcs, qui auoient fait vne sortie iusques à la porte qu'on appelle BABASON ; & y voulant entrer avec eux, comme il vid qu'on la luy ferma, il y planta son poignard, & l'y laissa fiché bien auant. Il arriua donc à force de

Belle action du Cheualier de Saignac.

battre la Ville, que les assaillans l'affoiblirent de telle sorte, qu'en de si grandes extremitez les assiegez perdirent courage, & se resolurent de la rendre.

Effet diabolique d'une forcierié, pour la déliurânce d'Alger.

Mais comme ils estoient dans ce dessein, voila qu'une fameuse forcierié de la Ville, que l'Histoire ne nomme point, s'en alla trouver Assam Aga, qui commandoit dedans, & le pria de tenir-bon encore neuf iours, avec assurance que dans ce temps-là il verroit infailliblement Alger déliuré de ce siege, & toute l'armée ennemie dissipée. En effet la chose ne manqua pas d'arriuer de la façon qu'elle auoit dit: Car le vingt-huitième iour d'Octobre en la mesme année, il survint vne pluye cōtinuelle sur terre, & sur la mer vne tourmente si furieuse, que l'on voyoit les nauires se hauffer iusques dans les nuës, & tout à l'instant se precipiter dans les abysses de l'eau: De maniere que d'une tempeste si effroyable s'ensuiuit la perte de quinze galleres, & de plus de cent vaisseaux; Ce qui fut cause que l'Empereur voyant son armée ruinée par le mauuais temps, & suiuite de la famine, causée par le debris de ses nauires, où estoit la meilleure partie des viures & des munitions de guerre, fut contraint de leuer le siege, & de faire voile en Sicile, où il se retira avec les pitoyables restes de cette flotte.

Tempete effroyable, & ce qui en arriua.

Charles V. est contraint de leuer le siege de deuant Alger.

Cependant cette forcierié estant recogneuë pour liberatrice d'Alger, en fut richement recompensée, & le credit de ses charmes autorisé: Tellement qu'on y a souffert depuis assez librement le fortilege, dont les principaux de la Ville, & ceux mesmes qu'ils estiment les plus saincts d'entr'eux, tels que sont les Maraboux Religieux de leur Secte, font la pluspart profession sous vne belle apparence de certaines reuelations qu'ils disent auoir de leur Propheete Mahomet.

Imposture de ceux d'Alger.

Aussi est-ce pour cela que ceux d'Alger pour couvrir la honte & le reproche qu'on leur pourroit faire de s'estre seruis d'une forcierié dans le danger de ce siege, disent que la perte de l'armée de Charles-Quint, fut causée par les prieres d'un de leurs Maraboux, nommé CIDY VTICA, qui estoit alors en grand credit, non en qualité de magicien, mais d'une personne de sainte vie. Depuis pour memoire de cet éuenement, ils luy ont dressé hors de la porte de BABASON, vne petite Mosquée, où il est enseuely, & où ils entretiennent à son honneur quantité de lampes ardantes: Iusques-là mesme qu'ils y vont quelques fois faire leur Sala, pour vn témoignage de plus grande veneration.

Icy vne chose est bien à remarquer, qu'en l'an mil six cens trente-sept, sur la fin de Nouembre, comme ceux d'Alger visitoient exactement le Mole de leur Port pendant vn tres-grand calme, apprehendans vn puissant armement de France, dont ils auoient esté me-

naffez par le fleur de Manty, chose merueilleuse qu'ils apperceurent hors & vn peu au dessus dudit Mole, vne galere au fonds de l'eau, laquelle paroiffoit enfablée de poupe en prouë avec tous ses bancs. Comme personne viuante n'auoit veu, ny ouy parler de cette galere, cela estonna fort vn chacun, & inuita la plus-part de la venir voir : de la retirer entiere il n'y auoit pas moyen, mais ce que l'on pût faire, ce fut d'en tirer trois canons fort beaux & entiers, & par les armes de Charles-Quint qui estoient dessus, il fut reconnu que cette galere estoit du debris de l'armée nauale de cet Empereur, il y auoit cent moins trois ans, dont nous venons de parler.



I I.

D'un Marabou, & de trente-deux hommes des principaux de la Ville de Tremessen, écorchez tout vifs par ceux d'Alger.

C'EST vn meschant mestier que celuy des Factieux, puis qu'on void d'ordinaire finir miserablement par leurs propres artifices, ceux qui ont esté les boute-feux & les auteurs des seditions populaires, comme il nous est démontré par l'Histoire suiuiante.

Vn certain Marabou de Tremessen, Ville qui releue d'Alger, apres s'estre mis dans vne haute estime parmy le peuple, par des superstitions & des impostures voilées d'hypocrisie, & qui le faisoient passer pour saint personnage, témoigna trop bien qu'il n'estoit rien moins que ce qu'on le croyoit estre : Car il parut assez par son ambition déreglée, qu'il entretenoit plus ses pensées des choses de la terre, que de celles du Ciel, bien que par sa profession prétenduë il ne deust estre obligé qu'à la seule contemplation des merueilles celestes. Cét Imposteur sorty de la cellule où il faisoit sa retraite, pratiqua les principaux de la Ville de Tremessen, leur faisant acroire qu'il auoit eu plusieurs fois de secrettes reuelations de leur Prophete Mahomet, qui fâché de voir leur Ville sous la tyrannie de ceux d'Alger, à qui elle auoit autresfois imposé des Loix, comme estant la capitale de tout ce país-là, sous le tiltre du Royaume de Tremessen, luy auoit inspiré les vrais moyens de secoüer bien-tost le joug de cette domination tyrannique.

Il adjousta là-dessus, qu'il tenoit de Mahomet vn secret particulier pour venir à bout de leurs ennemis; qui estoit, que tous ceux qui se

Hypocrisie d'un ambitieux, voilée d'un faux pretexte de Religion.

Imposture du Marabou.

joindroient avec luy, prenans les armes à ce dessein, n'auroient aucun mal en combattant, pource que les mousquets de leurs ennemis ne pourroient prendre feu; Joint que lors qu'ils les penseroient fraper, ou de leurs dards, ou de leurs cimenterres, ils s'émousseroient en mesme temps, au lieu que les leurs porteroient coup infailliblement, & qu'ils feroient d'estranges executions. Leur ayant fait goulster ces raisons, & autres semblables, voila qu'il assemble vne puissante armée de Maures & d'Arabes, qui se tiennent prests pour forcer la Ville & le Chasteau, où ceux d'Alger ont d'ordinaire vne assez bonne garnison.

Eux cependant aduertis de cette rebellion, consultent l'affaire dans le Diuan, & assemblent aussi-tost quelques Janissaires & soldats de la paye, dont ils en ont toujourn vn grand nombre dans leur Ville; qui fort bien armez, & en bon ordre, accourent incontinent contre ces rebelles, pour les ranger au deuoir. A leur abord, ils trouuent en teste ce Marabou les armes à la main, avec lesquelles il leur presente le combat. Ceux d'Alger l'acceptent à l'heure mesme; & quoy qu'ils ne fussent guere dauantage d'onze ou douze cens contre dix mille, ils déchargent neantmoins leurs mousquets si à propos sur ces rebelles, qu'ils les mettent en déroute. Avec cet auantage ils les poursuiuent, & les tiennent de si prés, qu'à la fin ils les taillent en pieces, & font quantité de prisonniers. Mais ils prennent entr'autres le Marabou, chef de cette sedition, & avec luy trente-deux des principaux, qu'ils firent à l'heure mesme écorcher tous vifs; puis ayant remply leur peau de paille, ils s'en retournerent en Alger, tous glorieux de cette victoire; faisant porter par les ruës au baut d'vne pique, les peaux de ces rebelles défaits, qui estoient comme des fantosmes, dont s'honoroit leur triomphe.

L'on apprit depuis que ce Marabou se mesloit de sortilege, comme font la plus-part de leurs faux Religieux, qui suiuent les erreurs de l'Alcoran, & que le diable l'auoit ainsi trompé, en luy promettant que les armes de ses ennemis n'auroient aucune puissance sur luy, ny sur tous ceux de son party: ce qui arriua l'an mil six cens vingt-sept.

Défaite des rebelles par ceux d'Alger.

Et leur punition.

Marabou sorcier.



I I I.

*Du traitement par eux fait à vn Chaoux, enuoyé
par le grand Turc.*

CEux qui sçauent tant soit peu les affaires de la Porte de l'Empereur des Turcs, n'ignorent pas que l'Estat de Venise est du nombre de ceux qui tiennent là des Ambassadeurs. Or il y a peu d'années qu'en enuoyant vn ordinaire vers le Sultan, qui tient aujourd'huy le sceptre de cette Monarchie, il arriua que faisant trajecter tout ce qu'il luy falloit d'équipage pour demeurer à Constantinople, le nauire où estoient tous ses meubles, fit rencontre de quelques Corsaires d'Alger, qui s'en saisirent incontinent, & l'emmenèrent en leur Ville. Ils n'y furent pas plustost que ce butin se partagea selon la coustume. On eut beau leur dire que l'on enferoit des plaintes au grand Seigneur, qui s'interesseroit là dedás, pource que ces biens appartenoient à vn Ambassadeur qui estoit à sa Porte; Ils ne laisserent pas pour cela de s'en saisir, sans s'émouuoir de tous ces discours; l'effet neantmoins s'en ensuiuit quelque temps apres: car il arriua que le Sultan instruit de l'affaire, fut supplié de faire rendre cette prise.

Equipage de
l'Ambassadeur
de Venise pris
par les Corsai-
res d'Alger.

Et de ce qui s'en
ensuiuit.

Voyla donc qu'en mesme temps il dépescha tout exprés de Constantinople vn Chaoux, avec des lettres de commandement à ceux d'Alger, de faire restitution de ce butin. A son arriué il est receu honorablement, & on luy rend le respect qu'on iuge estre deu à sa qualité. Il fait entendre d'abord qu'il a des lettres pour le Diuan, qui ne manque point de s'assembler incontinent. Il déduit au long le sujet de son voyage, & les lettres sont leuës si hautement qu'vn chacun les peut entendre. Or comme c'est la coustume de ne rien resoudre au Diuan, que du consentement de tous; Le Bascha qui s'y trouue leur remonstre; Quel'obeissance & le respect qu'ils doiuent à leur Sotuerain, les obligent à rendre cette prise. Là dessus, il fait passer la parole par le Diuan pour en sçauoir leur aduis; Mais ils s'en émeuent tous, disant que cela n'est pas juste, & repetent ce langage entr'eux avec vn bruit effroyable.

Emotion dans
le Diuan.

Après cela, pour colorer leur des-obeissance de quelque beau pretexte, ils remonstrent que ces lettres ont esté obtenuës par sur-prise; qu'on a mal informé le Grand-Seigneur, & qu'il est trop juste

Chaoux honteusement châssé.

pour vouloir fauoriser le party des Chrestiens ses ennemis & les leurs, au préjudice des Mussulmans, ses vrais & fideles sujets. Tous ceux du Diuan se mutinerent alors, & s'adressans à ce Chaoux qui estoit là present, se mirent à luy dire mille injures, sans respecter en aucune sorte sa qualité. Ils s'irriterent tous contre luy, de ce qu'il auoit eu l'impudence de se charger d'une commission qu'ils croyoient injuste, en l'appellant chien, traistre, & cruel ennemy de leur loy. En suite de tout cela, ils se virent sur le poinct de le des-chirer en pieces, tant ils estoient transportez & de colere & de rage contre luy. A la fin leuans le masque, & perdans tout respect à leur Souuerain, ils resolurent de le chasser honteusement du Diuan, qui estoit alors assemblé à l'Alcassave, & l'executerent incontinent. Mais auparauant ils luy firent poser ses souliers, disant qu'il estoit indigne de marcher sur leurs terres; & le traissant jusques au Port, avec vn excez de furie, le mirent dans vn vaisseau, & le renuoyerent ainsi avec ignominie.

Le Grand-Seigneur irrité de cét affront, & de cette des-obeissance, s'en fust volontiers vangé, n'eust esté qu'il fut contraint de supporter cette injure, pour les raisons ordinaires qui l'obligent à ne point chastier ces Barbares. Car avec ce qu'ils sont trop éloignez de sa Porte, il sçait trop bien que ce sont des Corsaires & des voleurs, qui n'ont rien de raisonnable, & qui se vantent eux-mesmes de le tenir plustost pour leur protecteur contre les Chrestiens, que pour leur souuerain Seigneur.

Les Corsaires d'Alger ne reconnoissent qu'en apparence le Grád Seigneur.

Aussi est-il vray que leur Estat n'a que le nom de Royaume, puis qu'en effet ils en font vne Republique, sans apprehender beaucoup le Grand-Seigneur. Ce qui les assure ainsi, c'est la connoissance qu'ils ont qu'il n'a garde de les abandonner par raison d'Etat, puis qu'ils sont, comme ils disent, le boulevard de l'Empire Turc en Barbarie, contre la puissance des Chrestiens. Par où l'on peut voir, ce me semble, combien estranges & monstrueux sont les effets de l'auarice, quand elle possede vne fois vn peuple brutal & ignorant, comme est celui-cy.



I V.

*Histoire des Coulolis chassés d'Alger, & du malheureux
sucez de leur entreprise.*

PARMY tant de passions qui font la guerre à nostre ame, & la Effets du desespoir. mettent à la gchenne, il faut bien dire que celle du desespoir n'est pas des moindres, puis qu'elle est si violente, que bouleversant la raison & tous les sens, sur tout quand elle semble appuyée sur quelque apparence de justice, elle met incontinent les armes à la main de ceux qu'elle possède, pour leur faire exercer des actes sanglans & funestes. Cette verité se confirme par mille sortes d'exemples, & particulièrement par celui-cy arriué en Alger, que j'ay appris estant sur les lieux de plusieurs personnes dignes de foy, pour en auoir esté témoins oculaires: D'ailleurs, la playe en est aujourd'huy si fraische & si nouvelle, qu'elle saigne encore dans le país, en diuerfes familles grandement riches, interessées en cette affaire.

Pour auoir vne claire intelligence de l'histoire que j'ay à rapporter, il faut remarquer que c'est la Milice qui gouerne la Ville & le Royaume d'Alger. Elle est composée de Turcs naturels venans du Authorité de la Milice dans Alger. Leuant, de quelques-vns de la Ville & des enuirs, qu'ils appellent COVLOLIS en leur langue, c'est à dire enfans du país, & de plusieurs Renegats de toutes sortes de nations, lesquels à leur rang montent à tous les honneurs & à toutes les dignitez du Royaume; charmes tres-puissans pour animer les courages de ceux de cette Milice!

Or comme la conuoitise de regner s'estant vne fois emparée des hommes ambitieux, les pousse à des extremitez estranges, jusques à les reduire insolemment à violer la justice, & fermer les yeux à la raison; Cette passion voulant semer la discorde parmy ceux d'Alger, embrasa tellement le cœur des Coulolis, qu'ils ne peurent l'éteindre que par leur propre ruine. Ils estoient en fort grand nombre dans les honneurs & les charges du Diuan, composé de tous les Coulolis puissans dans le Diuan. Chefs de la Milice: Tellement qu'on se persuada sur quelques auis que l'on pût auoir, ou comme me dirent quelques-vns, on se fit acroire par des raisons vray-semblables, qu'estans puissans & en alliances, & en biens de fortune, ils se vouloient rendre maistres

Grand Diuan
assemblée.

d'Alger, pour ne se voir commandez par des estrangers, dont le nombre estoit plus grand dans le Diuan, que de ceux d'entr'eux. Sur cette apprehension, voila qu'on assemble vn grand Diuan, composé de plus de dix-huict cens personnes. L'on y propose d'abord de remedier bien viste à cet accident, qui s'enalloit embraser la Ville, & ruiner tout l'Estat; ce qui n'est pas plustost mis en auant, qu'on prend resolution de chasser tous les Coulolis, Officiers du Diuan.

Coulolis chaf-
sez d'Alger.

A l'heure mesme il leur est fait commandement de sortir de la Ville dans deux iours, & du Royaume dans vn mois, à peine de la teste, avec defences à toutes personnes de les retirer chez eux. A cette Ordonnance on adjousta; Qu'aucun Coulolis ne pourroit à l'aduenir s'éleuer aux charges de la Milice, ny à celles du Diuan; ce qui fut aussi-tost publié, & executé en suite, enuiron la fin de l'an mil six cens vingt-neuf. Ainsi apres cette publication, plusieurs de ces Coulolis, qui ne voulurent pas mettre leur vie en danger, s'en allerent ailleurs, & cederent à la violence de cet Arrest; Mais il y en eut d'autres aussi, qui ne la pouuant souffrir, ne pûrent se resoudre non plus à quitter entierement le pais, & se cachèrent en quelques maisons hors de la Ville, sur l'esperance que leurs affaires s'accommoderoient avec le temps, & qu'ils pourroient auoir permission de retourner en Alger.

Punition exem-
plaire.

Quelques mois se passent cependant, sans qu'il se parle plus d'eux, parce qu'on les croit bien éloignez du Royaume: Mais durant cet interualle, l'on en reconnoist quelques-vns par la Ville, où ils alloient déguisez. On s'en saisit aussi-tost, & par vne punition exemplaire ils sont mis dans vn sac, & iettez dans la mer, afin d'y estre noyez. Deux ans entiers s'écoulent en suite, sans qu'on songe plus aux autres, & il semble que la memoire en soit entierement abolie. Voila cependant que plusieurs de ces bannis s'estans secrettement assemblez iusques au nombre de cinquante-sept, entrent dans la Ville, les vns déguisez en Maures, les autres en femmes, ayans leurs armes cachées sous leurs habits. Ils se rendent ainsi à la file dans l'Alcassave, se saisissent de la porte, & se font maistres de la forteresse.

Quelques Cou-
lolis déguisez
se saisissent de la
forteresse d'Al-
ger.

Le bruit en estant semé par la Ville, tous les habitans en sont en alarme; Ils ne sçauent que penser de cette surprise; l'apprehension de quelque massacre les tient dans la defiance; & tout ce qu'ils peuvent faire pour le mieux, en ce danger, c'est de s'armer promptement. On somme les Coulolis de se rendre; mais ils ne se connoissent point à cela, & ne s'y peuuent resoudre, qu'à condition qu'ils seront remis en leurs premieres charges, & qu'on reuoquera l'Ordonnance donnée contr'eux. Que si quelque chose les encourage,
c'est

c'est l'esperance qu'ils ont, que s'estans saisis d'une si bonne forteresse, tous leurs parens & amis, prendront aussi-tost les armes pour se jeter dans leur party, avec les autres qui se trouveront interessez en cette cause.

Mais tant s'en faut que la chose arriue comme ils se la promettent, qu'au contraire il n'y en a pas vn seul qui ose se declarer pour eux. Comme on refuse doncques d'entendre à leurs propositions, pource qu'on sçait bien qu'estans en si petit nombre dans vne si grande place, il ne sera pas difficile de les auoir, ils sont sommez de-rechef, bien que toutesfois en vain, pource qu'ils ont les oreilles fermées pour ceux qui ne les veulent point ouuir à leurs remonstrances. On se resoud là-dessus de leur donner vn assaut, où plusieurs soldats en viennent à l'escalade, tandis que d'un autre costé l'on fait jouër le petard, qui enfonce la porte, par où plusieurs soldats entrent à la foule dans le Chasteau.

Alors quelques-vns de ces Coulolis, qui préuoioient bien qu'on les forceroit assurement, & qu'estans pris ils expieront leur crime, par les plus cruels supplices qui se peüssent inuenter, firent courage de desespoir, & prirent resolution de se perdre avec leurs ennemis, plustost que de se rendre à leur mercy. Comme ils virent donc la place remplie de gens de guerre, qui s'en alloient fondre sur eux, ils mirent le feu au magasin des poudres, qui estoient dans des caues sous cette place, & perdirent ainsi la plus-part de ceux qui s'y trouuerent: Car cét effort violent eut vn tel effet, & les ruines en furent si grandes, que se renuersant sur plusieurs maisons voisines, il y en eut plus de cinq cens d'abatuës par le bouleuersement de cette forteresse, qui pour estre en pante, & au lieu le plus haut de la Ville, y fit d'estranges dégats en tombant. Aussi tient-on que de cét embrasement, & de cette cheute, perirent plus de six mille personnes, hommes, femmes, enfans; & plusieurs esclaves Chrestiens, y finirent aussi leurs jours.

Ceux d'entre ces rebelles, qui s'échapperent fortuitement de cét incendie, furent saisis aussi-tost, & condamnez à finir leurs jours par les plus cruels supplices qu'on leur peust faire sentir. Les vns furent rompus tous en vie, & les autres crucifiez sur des eschelles, où l'on cloüa leurs bras & leurs jambes: Il y en eut aussi qu'on attacha par le corps à des ganches, qui sont de grands crocs de fer, où ils vécurerent en langueur quatre jours durant; d'autres que l'on empala cruellement, & quelques-vns qui furent enfoncez dans la terre jusques aux espauls, & mis entre quatre murailles.

En ce miserable estat, comme on les pourmenoit par les ruës, vn Bouloucbachi, qu'on appelloit Acmamet, vn des Officiers du Diuan, fut si cruel & si inhumain, que voyant passer vn de ces malheu-

Vaine sommation.

Les Coulolis forcez dans l'Alcaissane, y mettent le feu.

Estrange ruine.

Rebelles punis de diuers supplices.

reux, qu'on auoit attaché en croix à vne eschele, & lié sur vn cheual, il luy mordit le bras, & en arracha la piece qu'il mangea, disant qu'il l'eust volontiers deuoré, si on le luy eust permis.

Forteresse d'Alger rebastie.

Cependant, le Bascha & le Diuan firent trauailler le plus promptement qu'ils peurent aux reparations de cette place, & mirent ordre pour cet effet, que tous chefs des maisons y apportassent chacun vne pierre, & y vinssent trauailler, ou y enuoyassent quelqu'un à leur place. Mais le Bascha principalement ne s'y espargna pas, & ne laissa point passer de iour sans voir ce trauail; jusques-là mesme, que pour encourager ses ouuriers, & les réjouyr, il amenoit avec luy sa musique, à sçauoir ses tambours, ses fifres, & ses haut-bois, qu'il faisoit joüer ensemble. Ainsi tel qu'un autre Amphion, qui par les doux accords de sa lyre, charmant les pierres & les rochers, en bastit la Ville de Thebes; celuy-cy de mesme au son de ces instrumens refit cette fortresse, qui est maintenant plus belle qu'auparauant; ce qui arriua l'an mil six cens trente-trois, le premier iour de Iuillet.



V.

D'une entreprise sur Alger, par l'intelligence du Roy de Couque.

Roy de Couque peu considerable.

POUR bien sçauoir cette Histoire, il faut premierement remarquer, qu'à trente lieuës d'Alger se void vn lieu qu'on nomme le Couque, couuert de montagnes extrêmement fortes, & dont les auenuës tres-difficiles, sont gardées par les Arabes & par les Maures qui les habitent. Ceux-cy vivent sous la domination d'un Roy, qui n'en tient ny Cour, ny train qui soit digne de ce haut titre qu'on luy donne, & ne laisse pas toutesfois d'estre reconnu par les Maures de ces montagnes, qui luy obeïssent comme à leur Chef, pour l'obliger à les proteger. Et d'autant que ce pais est enclaué dans les terres qui releuent du Royaume d'Alger, ceux de cette Ville ont pour cela touïjours essayé de ruiner ce Roitelet, & tout son petit Estat; A cause dequoy il est touïjours sur ses gardes, & assez mal avec eux.

Entreprise sur Alger.

Cela donna sujet au Roy d'Espagne de le pratiquer secrettement, pour faire reüssir le dessein qu'il auoit de long-temps d'entreprendre sur Alger; à quoy son Conseil trauailla de cette sorte, au

commencement de l'an mil six cens trois. Il y auoit vn Religieux de S. François, nommé le Pere Matthieu, qui pour auoir esté esclau long-temps en ce pais là, en auoit fort bien appris la langue, & pratiqué souuent avec ce Roy de Couque. Comme il fut donc de retour en Espagne, il continua touïjours son intelligence avec ce Prince, & fit en sorte qu'il luy promit de donner entrée en son pais à quelque garnison Espagnole. Il s'offrit de plus à luy liurer vne petite forteresse, qui se voit à l'entrée de ces montagnes, sur l'esperance qu'il se disoit auoir, que si ses forces estoient jointes vne fois à celles du Roy d'Espagne, il pouuoit agir plus seurement contre ceux d'Alger, & leur donner bien de la peine. Apres auoir ainsi conclud leur dessein, ils prirent iour pour l'executer.

Intelligence se-
crette du Pere
Matthieu, Reli-
gieux Espagnol.

Mais il arriua cependant, que le Diuan & la Milice d'Alger en eurent auis : Tellement qu'à l'heure mesme ils mirent sur pied vne bonne partie de leurs Ianissaires & soldats de paye, pour s'en aller assieger cette place. Ils y furent donc avec cette resolution, & firent sommer Abdala, neveu du Roy de Couque, qui commandoit dedans, qu'il eut à la rendre; comme en effet il la rendit lâchement à composition, & découurit cette entreprise au Bascha d'Alger, nommé Soliman de Catagne, Renegat Venitien. Ce Bascha bien aise de la sçauoir, promit à Abdala cinquante sultanins, pour chaque teste des Espagnols de cette menée, & deux cens pour celle du Pere Matthieu qui en estoit l'auteur.

Place renduë à
ceux d'Alger
par Abdala, ne-
ueu du Roy de
Couque.

Entreprise dé-
couuerte.

Cette affaire ainsi concludë, quatre galeres d'Espagne, commandées par le Vice-Roy de Majorque, arriuerent au jour assigné en vne plage assez proche de la mesme forteresse, avec vn bon nombre de soldats, & vne somme de cinquante mille escus. Abdala ne manqua point de se trouuer au rédez-vous de ces galeres, accópné de quantité de Maures, avec lesquels il témoignoit estre extrémement joyeux de cette arriuée des Espagnols. Le Pere Matthieu le voyant, & ne se défiant point de luy, prend terre aussi-tost, avec quatre-vingts hommes des principaux de ces galeres; & tous deux traittent ensemble de l'entreprise dont ils estoient déjà conuenus avec le Roy de Couque. Mais comme il ne void point le Prince son fils, qui luy auoit esté promis en ostage, il le demande aussi-tost; Et sur la responce que luy fait Abdala, qu'il est en la forteresse où il l'attend; le Pere Matthieu se défiant de quelque trahison, se veut secrettement retirer; mais Abdala & les siens l'en empeschent, & se iettant sur luy, le tuënt miserablement, & avec luy tous les autres qui sont descendus à terre.

Stratageme
d'Abdala.

Espagnols ven-
dus par Abdala,
& mis à mort
par ses gens.

Comme cela se passoit ainsi, le Vice-Roy, qui à son grand regret estoit témoin de cette sanglante tragedie, se vid sur le poinct de mettre à bord tous les soldats qui estoient dans ses galeres, pour

Retraite du Vi
ce-Roy de Ma-
jorque.

Triomphe fan-
glant.

Traistres tou-
jours mal re-
compensez.

Galatian de
Sesse, Gouver-
neur du Cha-
teau du Goze.

secourir le Pere Matthieu; Mais quand il vint à considerer que les Maures estoient en grand nombre, & qu'il y en auoit possible encore plus en embuscade, il fit promptement leuer les ancrs de ses galeres, & faisant retraite, abandonna tous ceux d'entre les siens, qui estoient là descendus à terre. Alors le traistre Abdala, pour auoir les sultanins que le Bascha d'Alger luy auoit promis, ayant fait trancher les testes à tous ces Espagnols, les fit conduire en Alger, chacune portée par vn Maure, & mise au bout d'vne pique. Avec cette pompe barbare & sanglante, ils entrerent dans la Ville, faisant de ces dépouilles funestes, les principales pieces de leur triomphe. Or bien qu'au rapport d'vn de mes amis, qui se trouua là present, il n'y eut jamais de puanteur plus insupportable, que celle qui s'exhaloit de ces testes, qui l'obligea de se retirer bien viste; si est-ce qu'elles sembloient vn doux parfum à ces Maures, qui pour estre accoustumez au meurtre, ne se rebuttoient point de telle senteur, & en faisoient gloire parmy les acclamations & les réjouyssances publiques.

Après auoir ainsi pourmené ces testes, & les auoir mises sur les murailles de la Ville, Abdala s'adressant au Bascha, luy demanda pour chacune d'elles, le nombre des sultanins, dont ils estoient conuenus ensemble; mais au lieu de la recompense qu'Abdala, s'estoit promise de cette execution tragique, il en receut vne reprimande du Bascha, qui luy dit, que par ces testes, du prix desquelles il estoit demeuré d'accord, il entendoit les personnes mesmes, non pas mortes, mais pleines de vie; Qu'il n'en auoit que faire autrement; Et que si elles eussent esté viues, comme il esperoit, le Roy d'Espagne les eut sans doute bien cherement rachepées, & entre les autres celle du Pere Matthieu.

L'on peut voir par là, qu'en quelque lieu qu'il y ait des traistres, soit en Barbarie, ou ailleurs, ils sont par tout mal recompensez, & que si les Grands aiment quelquesfois les trahisons, ils en haïssent toujours les auteurs. Ce qui fut encore vne marque évidente de l'insigne tromperie de Soliman Bascha enuers Abdala; De quoi toutesfois, il ne faut pass'estonner, puis que telles supercheries sont ordinaires aux Turcs.

Cela nous est confirmé par cette autre action de Sinam Bascha. Cét Infidele ayant pris le Chasteau du Goze, appartenant aux Cheualiers de Malte, où commandoit Galatian de Sesse, & où plusieurs Chrestiens s'estoient retirez, fuyant les forces des Turcs; Il arriua finalement, que le mesme Galatian fut contraint de se rendre à composition, comme il vid qu'il ne pouuoit plus tenir contre leur armée. Les conditions qu'il proposa, furent; Que Sinam Bascha laisseroit aller en liberté deux cens des plus qualifiez qui fussent dans le

Chasteau, avec ce qu'ils pourroient emporter; Mais ce nôbre sembla trop grand à Sinam, qui n'accorda que la déliurance de quarante personnes, encore voulut-il que cela se fist promptement; & que sans autre delay on eust à luy ouvrir les portes de cette place. Galatian s'y resolut doncques, & accepta l'offre de Sinam, qui faisant entrer son armée dans le Chasteau, y commit de grandes cruauitez, & mit à la chaisne tout ce qu'il y trouua de personnes.

Galatian mesme n'en fut pas exempt; & comme il se voulut plaindre au Bascha, de ce qu'il ne luy tenoit point la parole qu'il luy auoit donnée, qui estoit de laisser aller en liberré quarante personnes des plus apparantes de son party; alors l'Infidele pour se mocquer de luy, & couvrir sa malice d'une ridicule apparence de probité, eut recours à cette supercherie Turque. Ayant fait choisir dans la place quarante personnes des plus âgées, il luy fit offre de les renvoyer libres, disant qu'en vne Ville bien policée, les vieillards estoient les premiers & les principaux d'entre le peuple: par où il vouloit faire accroire qu'en les déliurant, il satisfaisoit à sa parole. Mais comme ce beau raisonnement n'estoit que fourberie, aussi ne pouuoit-il contenter le Cheualier Galatian; l'intention duquel estoit que le Bascha donneroit la liberté à quarante des Cheualiers qui estoient avec luy, comme aux plus qualifiez, & aux plus considerables guerriers qui fussent en cette place du Goze.

Perfidie de Sinam Bascha.



VI.

Traitté de paix, fait en l'an mil six cens vingt-huit, touchant le commerce des François avec les Corsaires & la Milice d'Alger.

SA Majesté tres-Chrestienne ayant appris que les Pyrates d'Alger faisoient quantité de courses & de brigandages sur les nauires François, donna les ordres necessaires au sieur Samson Napollon, Gentil-homme de sa Chambre, pour negocier la paix & la liberté du commerce entre ses sujets & ceux d'Alger. Il y arriua avec trois nauires au commencement de Septembre, l'an 1628. Le Diuan & la Milice d'Alger s'estant assemblez pour luy donner audience, plusieurs propositions furent faites de part & d'autre, qui aboutirent enfin à vn Traitté de Paix, dont les conditions & les articles escripts en Turc, ont esté ainsi traduits.

Le sieur Samson Napollon, est député pour la liberté du commerce.

Au nom de Dieu soit-il, l'an mil trente-huit des années du Prophete, & le vingtième jour de la lune de Maran (qui est à nostre compte le dix-neufième Septembre) mille six cens vingt-huit, en l'inuincible Ville d'Alger.

Le tres-puissant & tres-glorieux Empereur des Mussulmans, qui est l'ombre de Dieu sur la face de la terre, nous ayant honorez de ses saincts commandemens, en consideration de son trescher & parfait amy l'Empereur de France, dont il plaise à Dieu augmenter la gloire: Nous auons receu de sa part, & par l'entremise de son bien amé le Capitaine Samson Napollon, les deux canons que Simon Danfer nous auoit enleuez; & par mesme moyen nos freres Mussulmans, qui estoient esclaves dans ses galeres, nous ont esté déliurez: lesquels commandemens, canons & Mussulmans, nous sont venus dans le Port de cette inuincible Ville d'Alger, en la presence du tres-illustre Seigneur Ossein Bascha, dont Dieu augmente les jours, ensemble de l'Aga, Chef de la Milice, du Mouphti, du Cady, des défenseurs de la Loy; Et generalement de tous ceux du grand Diuan, ou Conseil d'Etat, où nous auons leu publiquement les lettres de commandement du tres-haut Empereur des Mussulmans, contenant ces paroles.

Lettre du grand
Turc à ceux
d'Alger.

Vous, ô mes esclaves de la Milice d'Alger, auez autresfois vécu en freres avec les François, & toutesfois il vous est adueni depuis de les traiter comme ennemis; ce que ie sçay estre arriué par les pratiques de quelques meschans, qui ont commis des actes d'hostilité contre le deuoir & la iustice: C'est pourquoy ie veux maintenant, que tout le passé soit aboly, & que sans vous souuenir des iniures receuës, vous teniez à l'aduenir, lesdits François pour freres & pour amis.

En suite dequoy, tous generalement, & grands & petits, ayans respondu ces mots; *Nous desirons que cela soit, & voulons tous obeir aux commandemens de nostre Empereur, duquel nous sommes esclaves; Nous aurions pareillement fait lecture des lettres d'amitié de l'Empereur des François, dont voicy la substance.*

Lettre du Roy.

Comme par la lettre que i'ay receuë de mon tres-cher & parfait amy l'Empereur des Mussulmans, les iours duquel soient heureux, il me témoigne son intention, qui est que nos subiets de part & d'autre, viuent desormais en amitié, & en bonne intelligence; Je le desire aussi de mesme, & cette paix me sera fort agreable.

• Pour ne déroger donc point à cette paix, tous ceux du Diuan assemblez en corps, ont solemnellement promis & juré de la conser-

uerinviolable, demeurant d'accord pour cette fin de la declaration qu'ils ont faite des articles suiuans.

I. Qu'à tous les esclaves Mussulmans, refugiez des païs de leurs ennemis, & abordans la France, sera donné libre passage d'aller en Alger; Auec défences aux Gouverneurs des Villes frontieres du Royaume de France, & à toutes autres personnes, de rendre ny vendre lesdits Mussulmans à leurs ennemis.

II. Qu'à la rencontre qui se fera des nauires de France & d'Alger, les vns & les autres s'estans reconnus, se donneront des nouvelles reciproques, comme vrayes & bons amis, sans que ceux d'Alger puissent aller dans les vaisseaux François, pour y prendre ny changer aucune chose, comme des voiles neuues pour de vieilles, des cables, des canons, des munitions de guerre, non plus que tout autre sorte de prouisions: Et pourront encore moins menacer ny battre les Patrons, les Escriuains, & autres personnes du nauire, pour leur faire déposer par force des choses contraires à la verité.

III. Qu'en cas qu'il arriue qu'apres le rapport des Patrons, Escriuains, ou Mariniers, & leurs declarations bien & deuëment faites, lesdites barques ou nauires François, se trouuant chargez de marchandise de compte des ennemis du Grand-Seigneur, ils seront menez en Alger, où apres auoir payé leur nolis, il sera permis aux Patrons de s'en retourner, & de faire voile où bon leur semblera; leur estant expressément enjoint de ne celer telles marchandises, de crainte de perdre le credit de leursdits nolis.

IV. Qu'il sera permis à ceux d'Alger de faire esclaves tous les François qu'ils trouueront dans les nauires de guerre de leurs ennemis, & qui seront mariez & habituez en leurs terres.

V. Qu'apres que les nauires François auront reconnu des vaisseaux d'Alger, & parlementé avec ceux qui seront dedans; s'il leur aduient de les attaquer, & de commencer à combattre les premiers; en cas qu'ils soient pris, ils seront faits esclaves, ainsi qu'il est porté par le commandement dudit Grand-Seigneur.

VI. Que ceux d'Alger ne pourront en façon quelconque prendre aucuns garçons, pour les contraindre par force à renier leur foy, ny les faire non plus tailler ou circonciure, vsant contr'eux de violences & de menaces: Et en cas qu'il arriue que quelque François veuille de son mouuement se declarer Renegat, il sera conduit deuant le Diuan, où sans aucune contrainte, il dira tout haut quelle loy il veut tenir.

VII. Si quelque Rays des nauires ou des barques d'Alger, fait rencontre des vaisseaux François, & si sans croire à la parole, ou au témoignage du Capitaine, ou de l'Escriuain qui sera dedans, il ne laisse pas de s'en saisir; Seront ses barques & ses nauires, avec les

marchandises que les François diront leur appartenir, menées au port d'Alger; & à leur abord on fera venir en plein Diuan lesdits Escrivains & Capitaines, où apres les auoir interrogés en termes pleins de douceur & d'amitié, sans leur faire aucunes menaces; s'ils persistent à dire que les biens desdits vaisseaux appartiennent aux François, ils seront incontinent relâchez, & tels Rays chastiez arbitrairement.

VIII. Qu'on ne pourra faire esclaves ceux qui seront natifs des pais ennemis, & mesme mariez & habitans en France; Que si dans les nauires desdits ennemis, se rencontrent aussi quelques François passagers, on ne pourra non plus les mettre à la chaisne, pourueu qu'ils soient vrayz sujets de l'Empereur de France.

IX. Et dautant que ceux de la Milice d'Alger qu'on aura choisis pour estre Rays, & Capitaines des galeres & des nauires de guerre, ne contreuiendront iamais à ce traité de paix; Et que neantmoins il n'est pas incompatible qu'il ne soit violé par quelques Maures, Tagarins, & autres gens de mauuaise vie, qui faisant rencontre de quelques nauires ou barques Françoises, les pourroient bien conduire à Salé, ou en d'autres terres ennemies de la France, ce qui tourneroit directement au preiudice de cette paix, au blasme de ceux d'Alger, & au dommage de cette Eschele; Afin de preuenir ces inconueniens, & s'asseurer contre telles violences, il y sera mis vn si bon ordre, qu'on essayera de diuertir tous les obstacles qui pourroient empescher ceux d'Alger d'y reuenir, apres en estre partis: Défendant aussi qu'on n'ait à faire aucun estrange Rays des galeres ou des nauires.

X. Promettons generalement de part & d'autre, & nous obligeons par le present Traité, d'observer ponctuellement tous & chacuns les Articles des capitulations de paix, faites & concluës entre nos deux Empereurs, dont il plaist à Dieu augmenter la gloire & les prosperitez.

XI. Suiuant lesquelles capitulations, nous voulons que les Bouloucbaschis, ny autres tels Officiers du Diuan, ou de la Milice, ne puissent à l'aduenir, pour quelque cause que ce soit, entrer dans la maison du Consul de France: Que s'il y en a quelqu'un qui pretende de luy quelque chose, alors vn Chaoux du Diuan l'appellera, avec toute sorte d'honneur, pardeuant l'Aga Chef du Diuan, où les formalitez de la justice seront exactement obseruées, afin qu'il ne soit donné aucuns troubles ny empeschemens audit Consul, & qu'on le traite avec tout respect.

XII. Qu'en cas que du costé des François, ou de ceux d'Alger, il y eut quelque mauuais homme qui vint à commettre quelque action noire, & qu'il choquist directement ces Articles, comme
contraire

contraire aux capitulations Imperiales; Quelque occasion que tels méchans puissent auoir suscitée au préjudice de cette paix, elle ne sera point neantmoins discontinuée en aucune sorte, ce sujet n'estant pas capable de la faire rompre; mais seront telles personnes punies d'un cruel genre de mort: Et tous ceux qui contreuendront à ce Traitté, auront la teste tranchée.

Et afin de faire obseruer de poinct en poinct le contenu de ces Articles; En la presence du tres-Illustre Oissein Bascha, de Mouffé Aga, Chef de la Milice, des Seigneurs Mouphty & Cady, défenseurs de la Loy, de tous les sages & anciens, de ceux qui prient sans cesse le tres-haut Dieu; Et generalement deuant tous ceux du Diuan, & du Conseil de l'inuincible Milice d'Alger, Nous grands & petits, tous d'un commun accord & consentement, à la gloire & honneur des Empereurs, suiuant leurs sacrez commandemens & leurs capitulations, auons conclu cette paix, avec promesse confirmée par nostre serment, de la maintenir inuiolable; En foy de quoy, nous auons fait faire plusieurs copies des presens Articles, toutes semblables, scellées & signées de la main des susnommez, l'une desquelles sera gardée dans la Caisse du sacré tresor du Diuan; & les autres seront enuoyées à l'Empereur de France, & aux lieux où il les faudra faire obseruer.

Voilà les Articles de cette paix avec ceux d'Alger, dont on ne recueillit point alors d'autre fruit, sinon qu'ils rendirent quelque vaisseau François, & plusieurs Esclaves, dont les principaux furent les Patrons Louys Sorribe, & Pierre Carbonnel, avec ce qu'il y auoit de marchandises. Que s'il faut parler sincerement de tels Traitez, avec ces Corsaires de Barbarie, il est certain que le commerce en tireroit de grands aduantages, si non obstant leur parole donnée & jurée solemnellement, ils n'y contreuenoient à la premiere rencontre, quand il y va de leurs interets: tescmoin ce mesme Traitté, qu'ils ne garderent que fort peu de temps, apres en estre demeurez d'accord; faisans naistre à tous propos quelque nouvelle difficulté, pour pallier lâchement leur perfidie & leur manquement de parole.

Les Corsaires
de Barbarie
n'ont ny parole,
ny foy.



VII.

*Autre Traitté de paix des Holandois , avec les
mesmes Corsaires.*

COMME c'est vn témoignage d'un Estat bien gouverné, & lequel ne se peut promettre, que de grands progresz, quand ceux qui en manient le timon, veillent soigneusement à parer aux coups qui le menacent de ruine; Aussi est-ce la gloire qui est deuë aux Estats & Prouinces vnies des Pays-bas, lesquels considerans les extrêmes pertes qu'ils souffroient sur mer en la prise de leurs vaisseaux, & en l'esclavage de leurs hommes, par les vaisseaux & les galeres Turques, & par les Corsaires de Barbarie, cela les obligea d'enuoyer exprés vers Sultan Achmat, pour traiter d'alliance avec luy, & moyenner vne défense de sa part à tous ses sujets de Barbarie, d'entreprendre d'oresnauant sur aucun de leurs vaisseaux, mais traiter de paix, & estre de bonne intelligence avec eux.

Les Estats d'Holande deputent à Constantinople & en Barbarie.

En effet, le Sieur Corneille de la Haye, s'acquitta si bien de son Ambassade & Commission, que trois mois apres son arriuée à Constantinople, l'Alliance fut iurée entre l'Empereur des Turcs, & les Prouinces vnies des Pays-bas.

En suite de quoy les Holandois passerent en Barbarie, & traiterent de paix avec ces Corsaires, particulierement avec ceux d'Alger, aux conditions & articles suiuan.

I. Que le Traitté de paix fait à Constantinople par Sultan Achmat, avec les Seigneurs des Estats & Prouinces vnies, & le Prince d'Orange, seroit gardé, sans en rien y contreuenir, entre les Holandois & ces Corsaires, & ce d'autant que les Holandois employent leur force par mer & par terre, contre les Espagnols, & ne cessent de leur faire la guerre.

II. Que les Holandois Esclaues és Royaumes d'Alger, & de Tunis, ou autres endroits del'Empire Turc, seront tous mis en liberté, sans payer aucun rachapt.

III. Que les Holandois & les Corsaires, se secoureront les vns les autres, & tiendront pour communs amis, ou ennemis, ceux qui les attaqueront.

IV. Que reciproquement, tant les nauires des Holandois, que ceux d'Alger, pourront en toute assurance, & liberté, prendre

port en leurs havres, y demeurer & en sortir quand ils voudront, à la reserve seulement que les Holandois seront obligez de faire paroistre de leurs passeports aux vaisseaux & Gouverneurs d'Alger, & de Tunis, & faire serment si leurs nauires ne sont point chargées d'aucunes marchandises qui appartiennent aux Espagnols, ou autres subjets d'Espagne.

V. Que joignants leur force ensemble, & leurs nauires, ils feront la guerre aux vaisseaux Espagnols, & aux Italiens dépendans des Couronnes d'Espagne.

VI. Que les Holandois pourront tenir cy-apres vn Consul de leur nation en Alger, pour assurance de leur commerce, avec les mesmes droicts & priuileges que celuy qui reside à la Porte du Grand-Seigneur.

VII. Que tous les Holandois, & leurs nauires, comme aussi ceux d'Embde, pourront en toute seureté & liberté, trafiquer en tous leurs ports, & havres.

Ces choses ainsi resoluës & accordées, à Constantinople & en Barbarie, se bloient promettre aux Holandois, vn libre cōmerce sur la mer, sans iamais pouuoir plus apprehēder les courses des Pyrates de Barbarie, & cōme ils voguent sur cette apparence & esperance, peu de temps apres ils apprennent à leurs dépends, que parmy ces Barbares & infideles Corsaires, c'est s'appuyer sur vn mauuais fondement, que de s'asier à leur foy promise & jurée : car ces mesmes Pyrates, rencontrans à la coste & riuere de Gennes, deux vaisseaux Holandois, ils leur donnerent la chasse, en prirent vn, apres s'estre vaillamment défendu, & l'autre ne pouuant plus resister à leurs efforts, fait courage de desespoir, & se refoud de se perdre en perdant ses ennemis; En effet, comme ceux qui estoient dedans, voyent que plusieurs de ces Pyrates auoient accroché ce vaisseau, & estoient entrez dedans, au mesme instant ils mettent le feu à leurs poudres, qui enleuent le tillac, & les brûle tous: ce que desia auparauant ils auoient assez souuent pratiqué, vns de ce coup de desespoir, pour donner l'épouuante, & faire apprehender vne autre fois à ces Corsaires, & Barbares, l'entrée & l'attaque de leurs vaisseaux.



VIII.

Armement d'un Escadre de six vaisseaux des Estats d'Hollande, & de l'execution memorable qu'ils firent de 125.

Corfaires, devant la Ville d'Alger.

Violateurs de la
foy publique
chastiez.

LEs Anciens Romains voulans monstrier l'importance qu'il y a de garder la foy publique, & le iuste chastiment que meritent ceux qui violent ses loix sacrées, firent dresser vne riche statuë de la Vengeance dans leur Capitole, joignant celle de Iupiter, laquelle tenoit vne foudre en main, pour dire que les violateurs de la foy publique, tost ou tard ressentent la punition de leur perfidie. C'est cette iuste vengeance dont se seruirent les Holandois, l'an mil six cens vingt-quatre, quand apres auoir traitté de paix avec les Corfaires d'Alger (de laquelle il a esté immediatement parlé cy-dessus) avec la foyiurée & promesse de la part de ces Barbares, de ne plus faire de course sur eux, les Holandois voyans que ces infames voleurs violans la foy publique, continuoient leurs brigandages, pillans leurs vaisseaux, & mettans leurs hommes à la chaisne, ils se resolurent d'armer six de leurs vaisseaux de guerre, sous la conduite du Capitaine Lambert, lequelayant l'ordre requis, partit d'Hollande, & fit voile en Alger, pour en auoir raison; or comme il estoit prest de passer de l'Ocean en la mer Mediterranée, il fit rencontre de deux vaisseaux Pyrates d'Alger, lesquels il attaqua viuement, & les mit à fond, apres en auoir tiré à son bord, cent vingt-cinq de ces Barbares, qui estoient dedans, lesquels à l'instant il mit à la chaisne.

Cette heureuse rencontre donnant esperance de quelque plus grand progrez au Capitaine Lambert, il passa le destroit, & vint mouïller l'ancre devant Alger, avec son Esquadre de six vaisseaux, & se met en veüe, à la portée du canon devant cette Ville, mettant aussi tost l'Estendard rouge en signe de guerre. Comme ceux d'Alger voyent la hardiesse & la resolution de ces vaisseaux, ils députerent vn Officier de leur Diuan, pour sçauoir ce qu'il demandoit; à quoy le Capitaine Lambert respond, qu'il est là enuoyé de la part des Estats d'Hollande, pour retirer de gré ou de force, tous leurs vaisseaux, & leurs hommes qu'ils leur auoient enleuez, & qu'il auoit avec luy, cent vingt-cinq Turcs & Maures, d'ot il ne māqueroit

point de faire iustice, & de les faire pendre aux antenes de ses vaisseaux en leur presence, s'il n'auoit bien-tost response & contentement en sa demande: Cecy est rapporté en plein Diuan, qui enuoye dire au Capitaine Lambert, que dans quelques iours l'on luy feroit response, & qu'il auoit satisfaction; mais c'estoit pour l'amuser, tandis que ces Barbares se preparent pour tascher de le surprendre; ce que preuoyant bien, & considerant qu'il y auoit apparence qu'il n'auoit point d'autre response que d'attendre encore, au mesme temps, il fait pendre tous ces Turcs & ces Maures, qu'il tenoit dans ses vaisseaux, commande d'en lier & attacher vne partie dos à dos, & les ietter ainsi en mer, où ils se noyerēt, & le reste il le fit pendre aux antenes de ses vaisseaux, en la presence de ceux d'Alger, qui voyoient de leur port & de leurs murailles, cette sanglante execution, puis ayant lasché tous les foudres de ses canons contre cette maudite Ville, il leua aussi-tost l'ancre, & fit voile pour s'en retourner.

Cependant Alger est en allarme & en tristesse de cette prompte execution; mais qui en estoit la cause, que la perfidie de ces infames Corsaires & Barbares? Les principaux d'entre eux, eussent bien voulu quel'on eut rendu tous les esclaves Holandois, iugeans bien qu'ils ne manqueroient point de faire d'autres prises sur eux, & qu'ils feroient encore pareil châtiment; mais l'interest des particuliers qui auoient achepté ces esclaves, ne vouloient point entendre à les rendre sans rachapt.

Lambert s'en retournant fait encore rencontre de deux vaisseaux d'Alger, dont il se rend maistre, & à l'instant, se resoud à venir derechef deuant cette Ville, où il fait la mesme demande que dessus, & que si en bref il n'a fauorable response, il ne manquera point de faire pareille justice de ces Turcs & Maures qu'il vient de prendre, entre lesquels il y auoit plusieurs Rays & Janissaires des principaux d'Alger, où ils estoient la plus-part mariez. Cela les estonne, avec ce que leurs femmes & leurs amis, apprehendans le iuste courroux de Lambert, s'en vont faire leur plainte au Diuan, où il fut ordonné, quel'on donneroit contentement au Capitaine Lambert: ce qui fut fait promptement: car alors l'on rendit tous les esclaves Holandois, & mesme les Renegats qui vouloient s'en retourner, lesquels ils pressoient, tant ils auoient peur d'une prompte execution des leurs, en échange desquels l'on les rendit tous.

Quant aux vaisseaux & marchandises des Holandois qu'auoient pris ces Corsaires, il n'y eut pas moyen de les auoir, parce qu'ils estoient allés en mer, & les marchandises vendues deçà delà, & ainsi le Capitaine Lambert, glorieux de cette entreprise si heureusement executée, reuint en Hollande. Ce qui toutesfois depuis n'a pas

empesché que ces Corsaires n'ayent continué leur brigandage, aussi-bien contre les Holandois, que contre les autres nations Chrestiennes.



IX.

Vne Flotte de treize vaisseaux arméz de la part du Roy Tres-Chrestien, & enuoyez en Barbarie, particulièrement en Alger, pour y retirer les François captifs

Liu. 1. chap. 1.

NOUS auons fait voir cy-dessus en la relation de nostre voyage de Barbarie, comme la fourberie d'Issouf Bascha d'Alger, & les mécontentemens que nous y auions receus, par ses secrettes menées nous obligea, le sieur Samson, le Page, & moy, en l'an mil six cens trente-quatre, de retourner de cette maudite Ville, sans auoir pû rien auancer en nostre Commission, d'en retirer les esclaves François qui y estoient en grand nombre, ce que nous tachames d'exécuter par toutes les voyes raisonnables & d'accommodement.

Or sa Majesté tres-Chrestienne, desireuse de tenter encore quelques moyens pour ce mesme sujet, & obliger ces Barbares à rendre lesdits esclaves de gré ou de force, fit armer au mois de Novembre de l'an mil six cens trente-sept, treize vaisseaux de guerre, sous la charge du sieur de Manty Admiral de cette flotte, laquelle estoit fort bien munie, & d'hommes vaillans, & des plus beaux vaisseaux qui se pouuoient voir, entre autres des deux grands Galions de Marseille estimez les deux plus belles pieces de cette qualité, qui soient point auioird'huy sur la mer.

Cét appareil sembloit se promettre vn tres-heureux succez, si par vn malheur inopiné causé par vne disgrâce de temps & d'orage qui suruint tout à coup, cette flotte ne se fut veüe dissipée, car à peine auoit elle quitté la Coste de Prouence, & particulièrement la rade de Toulon, où s'estoit fait cet armement, qu'une furieuse tempeste l'ayant accueillie, quelques-vns des vaisseaux de cette flotte, furent contraints de relascher aux Isles d'Ieres, les autres au Gourgean, & aux Martegues, voire mesme il y en eut qui furent poussez iusques à Malte, & l'Admiral en l'Isle de Corsegue, au port & ville d'Ayasse, sans qu'ils se peussent iamais r'assembler, tant la tourmente fut grande qui dura trois iours.

Cependant le sieur de Manty & le sieur Samson le Page, prenans conseil de ce qu'ils deuoient faire, resolurent, voyans la tempeste vn peu plus appaisée, de continuer leur voyage en Barbarie: ce qu'ils firent, & apres dix ou douze jours de mauuais temps, arriuerent enfin en Alger, où ils mouillèrent l'ancre à la rade, & là croyoient y trouuer le reste de leur Flotte, au moins quelques-vns de leurs vaisseaux: mais il n'y en auoit aucun. Comme ils se voyent là vn peu au calme, ils font sçauoir au Bascha & au Diuan, la cause de leur arriuée, & la Commission qu'ils ont du Roy tres-Chrestien, de traiter de la liberté des Esclaues François, detenus par ceux d'Alger, & que pour cét effet, ils auoient avec eux dans cè vaisseau, les Esclaues Turcs qu'ils auoient retirez des galeres de France, pour en faire échange avec les François francs & non vendus, & que pour les autres l'on aduiferoit les moyens, ou par rachapt, ou par autre voye.

Et pour cét effet, il y auoit dans ce mesme vaisseau deux de nos peres & Religieux, à sçauoir le Pere Jean Escoffié, & le Pere Antoine Basyre, avec vne somme notable d'argent, lesquels estoient deputez des Prouinces de France, pour y rachepter le plus qu'ils pourroient de François, au cas que l'on ne les pût auoir par autre voye: & c'estoit la proposition que nous auions déjà faite en ce mesme lieu, ledit sieur Samson le Page, & moy, en l'an mil six cens trente-quatre.

Le Bascha & le Diuan enuoyent pour réponse, que l'on leur donnera contentement en bref: sur cette esperance, comme l'on attendoit d'heure en heure, le sieur de Manty se promenant sur le tillac près du mas de Mezane, il fut en vn instant surpris d'vne Apoplexie, & porté à mesme temps dans sa chambre, où la veine luy ayant esté ouuerte, la parole luy reuint, & demeura neantmoins perclus de la moitié du corps, ayant au restel l'esprit fort sain, & ne laissant pour cela de prendre connoissance de tout ce qui se passoit au vaisseau, & de faire les commandemens comme auparauant.

Vn iour se passe sans auoir réponse, & le lendemain le Bascha mande d'auoir patience, cependant toute la nuit suiuite furent touiours veus force feux au Mole du Port: ce qui fit soupçonner que ceux d'Alger durant cette remise, ne machinassent quelque trahison pour surprendre ce Galion, ou pour y mettre le feu; ce qui en effet estoit à craindre: D'ailleurs que ce vaisseau seul n'estoit pas bastant de se deffendre contre quantité de vaisseaux de ces Corsaires qui estoient en ce Port. C'est pourquoy apres auoir attendu jusques à neuf à dix heures du matin, voyant que personne ne venoit apporter responce, le sieur de Manty fit leuer l'ancre, & mettre à l'in-

stant l'Estendard rouge sur la poupe du Galion, pour signal de guerre declarée contre ces Barbares, & le vaisseau commençant à vouloir faire voile, l'on vid fortir du Mole d'Alger, vn Esquif venant à bord du Galion, dans lequele estoient deux Turcs, à sçauoir le Gardien du Port, & Mamy Truchement de la nation François, qui apportoient lettre au sieur Samson le Page, de la part du Vice-Consul, où il mandoit que comme le Bascha auoit proposé l'affaire du Roy de France en plein Diuan, les Ianiffaires s'estoient souleuez luy demandans leur païe avec tant de tumulte, que force luy auoit esté de se sauuer en la maison d'vn Marabou, où il auoit demeuré toute la journée, & que cela auoit empesché qu'il ne luy fit responce plus tost; mais ces raisons ne contentans point ces Messieurs, qui estoient sur la défiance de ces infideles, ils resolurent enfin leur départ: Alors le sieur de Manty estoit en volonté de faire lascher contre cette Ville, tous les canons de ce vaisseau, où il y auoit plus de soixanté pieces, & à l'instant faire voile; & de fait, que c'estoit sa resolution de battre cette Ville en ruine, s'il eut eu là toute sa Flotte, au cas qu'il n'eust eu raison de ces Corsaires; car elle estoit si forte & bien munie, qu'il n'eust point craint tous ces Pyrates, avec toute leur force: mais enfin la resolution de tirer contre cette Ville fut changée, de peur que l'on n'en fit porter la peine aux Esclaves François; & ce vaisseau apres vn monde de hazards & de difficultez, reuint prendre port à Toulon, d'où il estoit party, & vn chacun fut bien fasché de ce que la disgrace du temps auoit si malheureusement empesché le bon dessein & l'armement de cette Flotte, à l'aduantage des François Captifs, & à l'honneur de la France. Voicy les noms de ces vaisseaux, & de ceux qui leur commandoient.

I. Le premier estoit le grand Galion de Marseille, commandé par le sieur de Manty Admiral de la Flotte, & Capitaine de ce vaisseau, homme des mieux versé en la marine qui s'estoit point veu, & son Lieutenant estoit le sieur Portenier, & son Enseigne le sieur Dommartin. Il y auoit trois cens hommes dans ce Galion.

II. Le second vaisseau estoit l'autre Galion de Marseille, appellé la Pellicorne, commandé par le sieur de sainte Maure.

III. Le troisiéme estoit appellé le Coq, commandé par le sieur Commandeur de Chasteluz.

IV. Le quatriésme, le vaisseau nommé la Magdeleine, commandé par le sieur de Trillois.

V. Le cinquiésme estoit la Magdeleine du Havre, où commandoit le sieur du Mé.

VI. Le sixiésme le S. Michel, qui auoit pour Capitaine le sieur de Boisife.

Le septiésme

Le septiesme estoit appellé l'Intendant, commandé par le sieur Ferrat. VII.

Le huitiesme l'Aigle, où commandoit le Cheualier de Senante. VIII.

Le neufiesme appellé la Geneuiefue, où estoit le sieur d'Ar-rerac. IX.

Le dixiesme estoit le Sainct Louys de S. Jean de Luz, commandé par le sieur la Chesneë. X.

Le onzième s'appelloit l'Empereur, qui auoit pour Capitaine, le sieur de Casenat. XI.

Le douziesme estoit vn Brusslau, où commandoit le sieur Fanton. XII.

Le treiziesme estoit vn autre Brusslau, commandé par le sieur Bana. XIII.

Or tout l'aduantage qui arriua de cet armement, ce fut que le susdit Commandeur de Chasteluz costoyant la Barbarie, entre Alger & Tunis, en attendant le susdit Galion Admiral, fit rencontre d'une Tartane, & le lendemain d'un nauire, tous deux d'Alger, lesquels estoient chargez de bled, & de balles de marchandises, estimées à la valeur de douze mille escus, outre soixante & dix Turcs pris, desquels il y auoit vn Cherif, vn Chaoux, trois Bouloucba-chis, & vingt-deux Ianiffaires, tous d'Alger, avec plusieurs Chre-ttiens esclaves François, Espagnols & Anglois, à qui au mesme temps l'on donna gratuitement la liberté.

Vn mois ou enuiron apres cette prise, ceux d'Alger, dépitez de cette perte, enuoyerent cinq vaisseaux de guerre au Bastion de France, lequel ils surprirent, & amenerent tous ceux qui estoient dedans, en Alger, avec tout ce qui s'y trouua de commoditez. Mais par vn traité & accommodement fait en l'année mil six cens qua-rante, entre le Roy & le Diuan d'Alger, ils ont tous esté rendus, en échange de ces Turcs qui auoient esté pris par le Commandeur de Chasteluz, comme aussi tous les autres esclaves François francs, pour les autres Turcs qui estoient aux galeres de France à Marseil-le, ainsi qu'il a esté remarqué cy-dessus.



IX.

*Défaite de seize galeres, & de deux brigantins des Corsaires
d'Alger, de Tunis, & autres lieux de la Bar-
barie, par les Venitiens,*

COMME nous ne pouuons entendre qu'avec vn extrême re-
gret les brigandages & voleries de ces insignes Corsaires de
Barbarie; Aussi est-ce avec grand plaisir que nous en apprenons le
iuste chastiment qui s'en fait quelquesfois selon les rencontres, en
voicy vn des plus remarquables, qui se soit veu il y a long-temps.

L'an mil six cens trente-huict, ceux d'Alger, de Tunis, & d'au-
tres endroits de Barbarie, ayans ramassé ensemble leurs galeres, au
nombre de seize, avec deux brigantins, à dessein de faire vn puis-
sant effort, non seulement pour escumer les mers, mais encore
pour faire quelques entreprises sur terre, au grand dommage des
Chrestiens, se mirent à la voile prenant la route de la mer de Le-
uant, où ils firent rencontre de quelques vaisseaux Chrestiens,
qu'ils prirent, & apres auoir mis à la chaîne tous ceux qu'ils trouue-
rent dedans, cela leur semblant trop peu pour assouuir leur cruauté,
ils coururent toute la Coste du Royaume de Naples, & de la Pouille,
où ils descendirent en plusieurs endroits, pillèrent plusieurs vil-
lages de ces costes, y mirent le feu, & apres vne infinité d'horribles
cruautez qu'ils y exercerent, chargez de butin & d'vne infinité de
Chrestiens, de tout sexe, & de tout âge, se remirent sur mer, tous
glorieux d'auoir executé de telles & si insignes voleries: De là ils s'al-
lerent enfermer dans vn Port vers la Velonne, qui est terre du Turc,
pour là se rafraichir, puis continuer leurs brigandages, où ils au-
roient encore possible fait de plus grands maux qu' auparauant, si
Dieu vangeur des iniquitez, n'eust arresté le cours & les prosperi-
tez de ces infames Pyrates, par le moyen qui suit.

Les galeres de Venise, au nombre de vingt, avec les deux galea-
ces, que cét Estat tient d'ordinaire pour la garde de son Golfe,
estans alors en la Cephalonie, furent aduerties du rauage qu'a-
uoient fait les galeres de ces Barbares, & du Port où elles estoient,
ce qui leur fit prendre la resolution de les combattre, & pour cét ef-
fet, les veinrent enfermer à l'entrée du Port, dont l'emboucheure
estoit estroite, & là à mesme temps, les attaquèrent à coups de

canon, & en coulerent quatre à fonds, non pas sans se bien deffendre au commencement; mais enfin, ces Corsaires voyans que la partie n'estoit pas tenable pour eux, & qu'ils auoient déjà perdu quatre de leurs galeres, abandonnerent les autres, se retirans promptement à terre, où ils se sauuerent avec le plus d'équipage qu'ils pûrent, & ces galeres Venitiennes s'emparerent des douze autres qui restoient de ces Corsaires, & des deux brigantins.

Le bruit fut alors que cette Flotte de Venize, ayant trouué dans ces vaisseaux ennemis iusques à trois mille six cens trente-quatre Chrestiens Captifs, leur auoit donné la liberté; ie ne disconuiens pas de ce nombre de Chrestiens Esclaués; mais ie diray seulement, que par vn memoire qui me fut vn peu apres enuoyé de Marseille, de la part d'un Esclau de ce nombre, appartenant à Aly Pichini General de ces galeres de Barbarie, lequel s'estoit sauué de cette troupe, il apert que les Venitiens ne mirent point en liberté ces Esclaués Chrestiens, d'autant que ces Corsaires les ayans ostez de leurs galeres, comme ils virent que leurs affaires alloient mal, les mirent à terre, où ils se sauuerent & les emmenerent ailleurs, & que les Venitiens n'eurent que le corps des vaisseaux, ne pouuans poursuiure plus auant ces fuyards, à cause qu'ils estoient en terre du Turc, & en pais d'ennemy.

Quoy qu'il en soit, il est tout assureé, que ces galeres de l'Estat de Venise, ont rendu en ce poinct vn grand seruice à la Chrestienté, ayans osté à ces Infideles, les moyens alors de pouoir mettre si-tost sur mer vn tel armement de galeres.

Il est bien vray que le Grand-Seigneur ayant appris cette défaite, fut extrêmement indigné contre cet Estat, proposant de luy faire la guerre à cette occasion; non pas, disoit-il, parce qu'il auoit ruiné cette Flotte de Corsaires, mais d'autant qu'il l'auoit attaqué sur ses terres, & dans vn de ses Ports: mais cette Republique ayant fait entendre à cet Empereur des Turcs, plusieurs raisons valables qui l'auoit porté à ruiner cette Flotte de Barbares, a r'habillé cette affaire, & appaisé le Grand-Seigneur, moyennant deux cens mille sequins que luy porterent le 28. d'Octobre de l'an mil six cens quarante, les sieurs Foscarin & Treuisan, Ambassadeurs ordinaire, & extraordinaire de cet Estat.



X I.

*Défaite de deux Camps d'Alger, par les Maures,
à raison de la Lisme.*

POVR bien entendre la suite de ce narré, il faut presupposer ce que nous auons déjà remarqué, que la coustume est en Alger, d'enuoyer tous les ans trois Camps, autrement quelques compagnies de gens d'armes & Ianissaires, pour recueillir la Lisme (qui est comme en France la Taille) parmy les Maures & Arabes, qui habitent les campagnes.

Or l'an mil six cens trente-huict, au mois de Septembre, ceux d'Alger ayans appris comme les Maures du costé de la Ville de Constantine, ne vouloient point payer cette Lisme, ils enuoyerent vn Camp vn peu plus fort que l'ordinaire, pour les y contraindre: les Maures ayans appris ces nouuelles, s'armerent au mieux qu'ils peurent, & se resolurent à se bien défendre, entre autres deux Checs, qui sont comme Chefs & Capitaines de certains cantons & villages ambulatoires de ces Arabes, l'vn de ceux-cy nommé Calet, & l'autre Benaly. Sur ce Morat Bey qui auoit ordre de recueillir cette Lisme, & qui demeuroit à Constantine, voyant les Maures en cette genereuse resolution, & qu'ils estoient beaucoup plus forts que luy, enuoye en Alger pour auoir secours, lequel ne manque point de venir promptement, au nombre de deux cens tentes, chacune de vingt-hommes, que l'on auoit recueillies des garnisons & soldats de paie, qui sont d'ordinaire en la Ville, & aux Fortereses es enuiron, le tout montant à prés de quatre mille hommes, conduits par Caït Issouf. Ceux-cy se fians sur leur force, & sur ce que d'ordinaire, vne poignée de ces soldats de paie de cette Milice d'Alger, comme gens bien dressez aux armes, auoient accoustumé de défaire vn grand nombre de ces Maures & Arabes des campagnes, comme personnes peu duites à manier les armes, & qui pour l'ordinaire n'en ont point d'autres que des Hazegaïes, ne sçachans ce que c'est d'armes-à-feu, se resolurent d'attaquer viuement ces Maures, qui auoient composé vn corps d'armée de plus de dix mille hommes, tant de pied que de cheual.

Morat Bey ayant joint ses troupes au nombre de quatre ou cinq cens hommes (qui est l'ordinaire des Camps) à celles de Caït

Issouf, donnoit tous les jours quelques escarmouches à ces Maures rebelles, qui se deffendoient bien, ce que considerant Caït Issouf, & entendant que ces Maures prenoient pretexte de ne point payer la Lisme, à cause de Morat Bey, disans qu'ils vouloient vanger le sang du frere de Benaly vn de leurs Checs, que Morat Bey auoit fait mourir; ce fut pourquoy Caït Issouff croyant auoir ces rebelles par la douceur, traitta secrettement avec eux de leur liurer Morat Bey, sçachant que par ce moyen il feroit plaisir à ceux d'Alger, soit pour oster ce pretexte à ces rebelles, soit parce que Morat Bey estoit extrêmement riche, & que par sa mort, ceux d'Alger heriteroient de sa dépoüille.

Cependant, Morat Bey est secrettement aduertý du dessein que Caït Issouf a de le perdre, il feint de ne le pas sçauoir, & comme il est inuité par celui-cy, de donner d'vn costé sur ces Maures, tandis qu'il attaqueroit de l'autre; il s'y porte vaillamment, mais comme il void que Caït du dessous, & que les Maures faisans couragé de desespoir, ont mis en déroute vne bonne partie des troupes de Caït, & qu'il se retiroit ramassant le reste de ses gens, il ne manqua point aussi de se dégager de la mellée, où tandis que celui-cy se retiroit, les Maures poursuiuent Caït, font vn plus grand carnage sur ses gens qu'auparauant, & le contraignent à vne fuite honteuse, avec le peu qu'il pût ramasser des siens. Son dessein n'estoit pas aussi au commencement d'attaquer de bon ces Maures, & ce qu'il en faisoit, n'estoit que pour y engager Morat Bey, & le faire prendre par ces rebelles; mais le combat s'estant échauffé de part & d'autre, cela fut cause qu'il fut ainsi surpris, avec ce que Morat Bey le voyant engagé, ne le vint point secourir, estant bien aise de cette défaite, quoy qu'il ne le témoignast pas ouuertement, pour se vanger de la trahison que Caït luy auoit brassée.

La nouvelle de cette défaite est rapportée en Alger, & Caït pour s'excuser de sa mauuaise conduite, & de son malheur, tasche d'en rejeter le manque sur Morat Bey, donnant à entendre qu'il l'auoit abandonné au fort du combat; mais comme Morat Bey auoit de puissans amis en Alger dans le Diuan, il appaisa cet orage qui le menaçoit de naufrage; ce ne fut pas toutesfois sans qu'il luy en coustast beaucoup.

Or l'inuention & les moyens dont se seruirent les Maures en cette défaite de ceux d'Alger, ce fut qu'ils ramasserent vn grand nombre de Chameaux, qu'ils chargerent tous par les costez, chacun de deux sacs remplis de sable, puis attacherent ces animaux l'vn à l'autre, tous de front, & les picquans viuement, les firent courre sur l'armée d'Alger, qui de là se mit vn peu en desordre. Alors ces Maures venans apres, & se couurans par le moyen de ces Chameaux, &

L'inuention dont se seruent les Maures, pour deffaire le camp d'Alger.

de ces sacs de sable qu'ils portoient, esquiuerent la descharge de la mousquetterie de ceux d'Alger, & à l'instant se ietterent dessus, & avec leurs hazegaïes & leur cimenterres en firent vn grand carnage.

L'année mil six cens trente-neuf en suiuant, le Diuan & Milice d'Alger voulant se vanger de cet affront, dressa encore vne autre petite armée pour aller contre ces Maures, mais elle ne leur reüssist pas plus heureusement que la premiere, car elle fut encore défaite, au moyen de ce que ceux-là estans vn bien plus grand nombre que ceux-cy, ils les inuestirent de toutes parts, leur retrancherent le moyen d'auoir des viures, & estoient en resolution de les laisser mourir de faim & de soif, si vn certain Marabou en grande estime de saincteté, n'eut intercedé pour eux, leur faisant donner la vie aux conditions.

I. Que ceux d'Alger d'oresnauant ne les inquieteroient plus pour la Lisme.

II. Qu'ils s'en retourneroient en Alger par le mesme chemin qu'ils estoient venus, sans se destourner ny à droite, ny à gauche, à peine d'estre toustaillez en piecés.

III. Qu'ils rebastiroient le Bastion de France, & les eschelles & lieux qui en dépendent, d'autant que pour leur plus grande commodité, c'estoit là ou quelquesfois ils alloient vendre & debiter leurs marchandises, dont ils y receuoient de bon argent, de quoy ils auoient cy-deuant païé la Lisme, (aussi la ruine de ce Bastion estoit vne des raisons qu'ils alleguoient pourquoy ils ne l'auoient pas pû payer.)

IV. Qu'ils restabliroient tous les Coulolis dans Alger, & aux honneurs & charges, dont on les auoit chassés & frustrez iniustement.

Tous lesquels articles furent ainsi accordez par ce Camp de Janissaires d'Alger, tant la faim & la necessité les pressoit, & qu'ils auoient peur des forces de ces Maures & Arabes reuoltez, qui les tenoient si bien inuestis.

Cela ainsi fait, ce Marabou se met en teste du Camp d'Alger, dit que quiconque l'attaquera, sera maudit de Dieu, & de Mahomer, & le reconduit dans Alger, où il est fort mal reconnu des Algeriens, du bon office qu'il leur vient de rendre: car pour couvrir la honte que leur Camp a receu des Maures, ils disent qu'ils ne luy ont point d'obligation; qu'ils se sont vaillamment défendus, & que s'ils ont eu quelque petit desauantage des Maures, ç'a esté luy qui en a esté la cause, au moyen de ses charmes qui ont empesché l'effet de leurs mousquets, avec ce qu'ils auoient esté trahis (adjoustoient-ils) par Amet Ogy, (c'est à dire, Escriuain ou Secretaire de leur Diuan)

En quoy est à remarquer leur malice, car peu apres leur défaite,

se voyans honteusement vaincus de la sorte, ils en rejettent encore la faurè à Amer Ogy, l'un des plus riches & des plus puissants d'Alger, & qui estoit vn des Chefs à conduire ce Camp, & sur ce le prennent, le chargent de chaînes, enuoyent en Alger, dire qu'il est cause de la perte du Camp, & ce qu'il plaist au Diuan que l'on en fasse, lequel mande quel'on le fasse mourir par le chemin, de crainte que le ramenant en Alger pour le punir, il n'y eut quelque sedition, à cause du grand credit & des amis qu'il y auoit, cela est aussi-tost executé: Amer est estranglé, & ce Camp rentrant en Alger, se saisit de tous ses biens, de tous ses esclaves, & font tout vendre pour la paie de la Milice.

Et d'autant qu'ils ne luy trouuent pas tant d'argent qu'ils esperoient, le croyant riche de plus d'un million de piaftres (qui sont pieces de cinquante-huict sols de nostre monnoye) l'on prend sa femme, on la tourmente à diuerses fois, pour declarer où son mari a caché son tresor, elle dit qu'elle n'en sçait rien; on recommence à la tourmenter par le moyen de quelques chats que ces cruels Barbares enferment l'un dans son calçon, l'autre dans son sein, qui l'égratignent, mais elle persiste toujors dans sa negation.

Mamet Ogy auoit vn ieune Renegat, auquel il se fioit fort, & qui auoit la garde de ses papiers, & sçauoit le secret de ses affaires, ils le prennent, le pendent par les pieds, le battent, & luy font souffrir d'autres tourmens pour apprendre de luy, où est l'argent de son Patron & Maistre, il respond n'en rien sçauoir.

Enfin, cette femme pour éuiter la rage de ces cruels, considerant que si elle ne composoit avec eux, elle estoit en danger de perir parmy les supplices, compose à cinquante mille piaftres, & sur cette promesse, l'on la laisse, mais plus morte que viue.

Cét Amer Ogy, que i'ay connu, comme i'estois en Alger, estoit vn homme de grand iugement, assez bon aux Esclaves, & en estime d'une grande probité; il auoit enuiron soixante ans, quand ces Barbares l'ont fait mourir; voila les supercheres & traits ordinaires, de la malice de ces Barbares.



XII.

Quelques Redemptions d'un grand nombre de François Captifs, faites en Alger, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, és années 1643. & 1645. avec plusieurs belles particularitez sur ce sujet.

CE que ie place icy ces œuures signalées de Charité, n'est pas moins pour en perpetuer la memoire à la posterité, que pour l'inuiter à seconder les soins de nos Peres, en vn si noble employ qui passe dans les sainctes Lettres pour vn acte des plus notables de pieté. L'an mil six cens quarante-deux le Pere Lucien Herault, ayant esté deputé avec Frere Boniface du Bois, pour passer en Barbarie, au rachapt des Chrestiens Captifs; ils partirent de Cerfroid (Maison Capitale de nostre Ordre, distante de treize à quatorze lieuës de Paris) le 4. d'Aoust, & arriuerent à Marseille le 18. du mesme mois, & là s'estans mis en mer avec le Patron Maillan qui leur fournit d'un bon vaisseau, selon le prix qu'ils en estoient conuenus ensemble, firent voile en la Ville d'Alger, où ils prirent port le dernier iour de Ianuier de l'année suiuiante 1643. apres auoir supporté de furieuses orages qui les tinrent long-temps sur mer, avec de grands hazards, & qui les obligerent de se mettre durant trois sepmaines, à l'abry d'une petite Isle, près la Ville d'Ancole, à la coste d'Afrique, à trois cens milles ou enuiron d'Alger, où quelques Maures qui habitent cette Isle, firent bien leur possible, de ne les pas moins incommoder qu'auoit fait la tourmente. Ainsi arriuez en Alger, avec la somme de 24000. liures, ils sont accueillis assez humainement par le Bascha qui sçauoit que leur arriuée luy apporteroit quelques auantages, & par presens, & par le rachapt qu'il esperoit de quelques siens Esclaues, qui fut possible la cause qui gagna ce Bascha, à faire vn nouveau Traitté avec ledit Pere Lucien, touchant les droicts de Doüanne qui se paient en Alger, au sujet des Captifs racheptez, dont voicy la teneur & copie.

Traitté entre le Bascha, & le Diuan d'Alger, d'une part, & le Pere Lucien Heraut, & Frere Boniface du Bois, Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, & Redemption des Captifs, d'autre-part, fait le premier iour de Mars, mil six cens quarante-trois.

A SA MAIESTE' ROYALE ET
TRES-CHRESTIENNE.

AYANT veu & reconnu l'intention de vostre Maiesté, suivant ce que nous ont fait entendre les Peres Religieux qui sont venus en cette Ville, à dessein de traiter, qui est que nous fissions bon passage à l'aumosne de vostre Royaume, & ce faisant, nous seroit apporté pour rachapter les vassaux de vostre Maiesté. Ce que nous accordons & assureurons, à ce qu'ils puissent venir sans aucune défiance ny apprehension, qu'il leur soit fait mauuais passage; Et pour plus de seureté, nous auons fait ce nostre sauf-conduit en la forme & maniere qui s'ensuit.

En cette ville, le premier iour du mois de Mars 1643. selon la supputation de vostre Royaume, sont venus traiter pour l'aumosne, le Pere Lucien & le Pere Boniface, pour la parole & moyen desquels nous accordons de bailler ce sauf-conduit assurant par la nostre, comme vassaux fideles & loyaux de nostre Grand-Seigneur, que tout ce qui est compris dans iceluy, leur sera oëtroiyé & accompli, qui est ce qui s'ensuit.

I. Que venant l'aumosne (c'est ainsi qu'ils appellent les deniers pour le rachapt des Captifs) rencontrant quelque embarquement de cette nostre Ville, comme Vaisseaux, Galeres, Barques, Polacres, Carauelles ou Sayties, ne doiuent auoir aucune crainte ou défiance d'eux, d'autant que nous l'auons ainsi commandé à nos Rays ou Capitaines.

II. Que lors que cette aumosne viendra, si poursuuiant son voyage, il succede, comme il peut arriuer, que par mauuais temps, elle relasche en quelque part ou forteresses des nostres, & qu'elle ait besoin de viures, & autres necessitez, nous auons commandé à nos vassaux, qu'ils leur en donnent pour leur argent, & qu'il ne leur soit fait aucun déplaisir.

III. Que lors que l'aumosne, ou les aumosnes arriueront en cette Ville, & qu'ils rachapteront des Esclaues, ils ne payeront, Au Bascha plus de vingt pieces de huit pour chacun.

Au Gardien du Port vn reau, ou reale de huiët (qui est ce que l'on appelle vulgairement, vn piaſtre, ou piece de huiët reales.)

A l'Armin du Baſcha, vne reale de huiët.

A l'Allybaſchi de la Doüanne, vne piece de huiët.

A l'Alcaſſave, qui est le Chasteau de la Ville, trois reales pour teſte.

A Maistre Mouſſe, deux reales & demie de huiët pour teſte.

Au Truchement vne reale de huiët, ce qui s'entend pour la ſortie de chacun Eſclau.

Pour les droiëts de l'entrëe de l'argent ou marchandise, il ſe payera vn pour cent, pour le port, & au Baſcha & à ſon Armin, huiët & demy pour cent.

IV. Nous auons commandé ſuiuant la couſtume qu'ils acheteront quatre Eſclaves de la Doüanne, & non plus, & vn de l'Alga, qui pour lors ſera en la Chaire, (c'est à dire qui ſera alors en affaire) avec quoy ſe concluent tous autres droiëts exceptez les cydeſſus mentionnez.

V. Nous auons de ſurplus commandé aux fermiers des cuirs & cires, qu'ils ne puiſſent par force bailler ny cuirs, ny cires, eſtant argent des Eſclaves.

VI. Nous promettons ſous noſtre parole, qu'au Pere Redempteur qui reſte en cette Ville, l'autre s'en retournant, que perſonne ne ſera ſi oſé del'offenſer, d'effet, ny de paroles, à peine de châtiment, ny qu'aucun le puiſſe par force obliger à rachepeter quelque Eſclau, ſi ce n'est la volonté deſdits Peres Redempteurs.

VII. Quë ſi entre les Chreſtiens qui ſeront racheptez, il arriue quelque excez ou deſordre, les ſeuls Peres Redempteurs en prendront connoiſſance, ſans qu'aucune iuſtice y puiſſe auoir égard.

VIII. Et ſ'il arriue en voſtre Royaume, comme il peut eſtre, que vous preniez aucunes de nos nauires, pour cët effet & conſideration, le rachapt ne ſera point retenu, & ne luy ſera fait aucun mauuais paſſage, mais receura au contraire toute la courtoisie poſſible.

Toutes ces conditions ſe ſont faites pardeuant noſtre Conſeil, & Diuan, & promettons les bien accomplir & fidelement, ainſi que l'on verra par les effets, lors que Dieu aura amené ladite aumofne, lequel garde voſtre Maieſté. Fait les an & iour que deſſus.

Traduit de la langue Turqueſque en François, par le commandement du Surintendant des Fabriques d'Alger, ſigné Ally Hommera fils de Maistre Mouſſe, en preſence du Truchement Morat.

Ce traité ſembloit aucunement conſiderable; mais outre qu'il n'auoit pas eſté fait avec autorité, commel'on auoit donné à entendre, ſa Maieſté tres-Chreſtienne y eſtant meſme intereſſée,

à cause que ces droicts exigez par ces Corsaires & Barbares, sur la sortie des Captifs François, est contre les traittez faits avec la France & le Grand-Seigneur; c'est d'ailleurs que ce n'estoit qu'une fourberie du Bascha & du Diuan d'Alger, pour mieux decevoir nos Peres, côme nous allons voir par le mauuais traitement que ces mesmes Religieux vont recevoir de ces Infideles. Ainsi le Pere Lucien Heraut croyant auoir fait vn grand coup par ce traité, rachepre quarante-huict Esclaves, puis s'embarquant les amene à Marseille, le 26. de Iuillet, ayant laissé en Alger, Frere Boniface Conuers son compagnon en ostage, & pour consoler les autres Esclaves iusques à son retour, ou premier que d'entrer, la Ville les fit séjourner peu loin du Port en vne Isle, pour se purger du mauuais air de contagion, sur la crainte qu'ils n'en eussent pris au Cap de Gigery, qui en estoit infecté, & lequel n'est pas beaucoup éloigné d'Alger; Et bien qu'il mourut alors vne ieune enfant qu'ils auoient rachepre, il fut iustificié, par la visite qui en fut faite, que ce ne fut pas de peste; mais de quelques incommoditez qu'il receut en cette Isle, causées des ardenes chaleurs du Soleil, & des rosées du serain & de la nuict, qui estoient capables de noyer ce qui n'auoit pas esté brûlé de iour.

L'on leur vouloit faire acheuer la quarantaine en ce mesme lieu, mais là, les Religieux de nostre Ordre, obtinrent par leurs prieres & sollicitations, que l'on eut égard aux incommoditez qu'ils souffroient, si bien qu'il n'y demurerent que quinze iours, au bout desquels, nos Religieux les vinrent recevoir au Port Processionnellement, d'où ils les menerent à la Majeur, qui est l'Eglise Cathedrale de Marseille; rendre graces à Dieu, accompagnez des Penitens & Confreres de la Sainte Trinité; & de là entrerent en nostre Conuent, où ils furent traittez deux jours durant, avec toute la charité possible.

En estans partis, ils se mirent en chemin pour Paris, passerent par Aix, par l'Ambesc, par Saint Remy, par Arles & par Tarascon, où en toutes ces Villes, il y a des Conuents de nostre Ordre, puis trauesant le Rhosne, allerent à Beaucaire, à Nismes, à Montpellier, & à Narbonne, où en ces deux dernieres Villes, ils furent receus avec vn merueilleux accueil, par les Religieux des Conuens que nous y auons, & arriuez à Toulouze, les Peres de nostre Conuent en estans aduertis, allerent au deuant, avec vne solemnelle Procession, & les traitans trois iours durant, les menerent à l'Eglise Cathedrale, & en diuers autres lieux de deuotion.

De Toulouze, ils s'embarquerent sur la Garonne, pour le soulagement d'un si long voyage, & se mirent à terre en la Ville d'Agen; D'où ils passerent à Bordeaux, puis à Blaye, à Saint Iean d'Angely, à Xainte, à Poitiers, à Tours, à Orleans, puis à Estampes, où ils

furent receus charitablement par les Religieux de nostre Conuent, & de là pour quelque consideration estant trauersez à Meaux, là nos Religieux les y receurent avec la mesme charité qu'aux autres maisons de l'Ordre.

D'où ils allerent à Paris, & y arriuerent le 20. de Septembre audit an 1643. & par vne heureuse rencontre, eurent le bien d'estre veus & bien confiderez de la Reyne, sa Maiesté alors qu'ils y faisoient leur entrée par la porte de saint Antoine, estant suruenü au milieu de la ruë, qui fit arrester son carrosse, & toute sa suite, pour voir passer cette troupe de Captifs, accompagnez du Pere Lucien, leur Redempteur & Conducteur, & de quelques autres Religieux, qui de ce pas entrerent en l'Eglise de saint Geruais, puis à Nostre-Dame, & de là, passerent au Louure, où ils furent presentez au Roy, qui fut long-temps à les interroger, iusques au retour de la Reyne, qui estoit allée en deuotion aux Religieuses de Sainte Marie.

Le lendemain iour de saint Matthieu, l'on fit vne seconde Procession, de saint Martin des Champs, à saint Leu saint Gilles, où fut celebrée solemnellement la Messe, & la Predication faite par Monsieur Amariton Predicateur du Roy; ce qu'estant acheué, ils continuerent en mesme ordre leur Procession, iusques aux Peres Iacobins de la ruë neufue saint Honoré.

Cela fait, ils sortirent de Paris, & les Captifs de Roüen, de Diepe, & de saint Malo, furent conduits à Ponthoise, & là receus par les Religieux de nostre Conuent, puis trauerferent à Beauuais, & se rendirent quelques iours apres à Roüen, où se fit vne celebre Procession, depuis l'Eglise de saint Maclou, iusques à l'Eglise Cathedrale de nostre Dame, & la Predication faite par le Pere du Pont, l'vn des Conducteurs de cette fidele troupe; Ainsi toutes ces pieuses actions finies, l'on congedia les Captifs, apres leur auoir donné chacun le Certificat de leur rachapt, & de l'argent pour les conduire en leur pais.

*NOMS DE CES CAPTIFS RACHEPTEZ,
l'an mil six cens quarante-trois.*

- A**ndré Poiret, dit la Garanne, de S. Euroux en Normandie.
 Auzerel, natif de la Rochelle.
 Antoine Quinson, de Marseille.
 Antoine Lieutenant, de Marseille.
 Alexandre Goiram, de Marseille.
 Charles Nattes, de Marseille.
 Des Cures, natif de Roüen.
 Des Bois, natif de la Fleche.
 Des Croix, de saint Malo.
 Dominique de Hyriad, de Bayonne.
 Estienne le Breton, de saint Malo.
 François du Montet, de Marseille.
 François Buez, de Digne.
 Guillaume Parcot, de saint Brieu.
 Jean Barbier, de Roüen.
 Jean Tremois, d'Honfleur.
 Jean Guillaume, de Chastelleraut.
 Jean Millet, de Granville.
 Jean Carol, dit la Croffe, de S. Paul de Leon.
 Jean Arson, de saint Malo.
 Jean le Gouverneur, de saint Malo.
 Jean Martin, de Marseille.
 Jean Faure, d'Arles.
 Jean Laurent, d'Ollone, qui mourut en Alger, huit iours apres
 son rachapt, à force des coups & du mauuais traitement qu'il
 auoit receu de son Patron Turc.
 Jacques Roger, de Monainuille, natif d'Orleans.
 Jacques Piliat, de la Rochelle.
 Jacques de Beaubras, de saint Malo.
 Jacques Treal, de Morlais.
 Iuon Cheualier, de S. Malo.
 Louys Guerin, de la Rochelle.
 Louys Audiere, d'Olleron.
 Louys Rabaton, de Marseille.
 Michel de la Ville Parisien, de la Paroisse S. Leu S. Gilles.
 Martin d'Aruftigny, de saint Iean de Luz.
 Nicolas Herué, de saint Malo.
 Pierre Boiuin, dit la Cour, de Limoges.

Pierre le Moine, de S. Malo, qui mourut sur mer au retour.

Pierre Rouland, de Marseille.

Pierre Iobin, de sainct Brieu.

Paul Orlandi, d'Arles.

Philippes Rapon, de Nantes.

Quentin Vatel, Parisien, de la Paroisse de S. Leu S. Gillés.

Simon Pierre, de sainct Malo.

Thomas Barré, de sainct Valery en Caux.

Thomas Moisson, de Diepe.

Vincent, de Marseille.

Zacharie Colinet, d'Ollone.

Et ce ieune enfant qui mourut au Port de Marseille, duquelie n'ay pû sçauoir le nom.

Cependant, le Pere Lucien qui auoit laissé en Alger, Frere Boniface du Bois, son compagnon, en ostage, pour assurance de quelque somme, ayant promis au Bascha, & au Diuan d'Alger, de retourner au plus tard, au mois de Iuin ensuiuant, pour leur apporter cette somme, mit tous ses soins pour recouurer de l'argent, & par les bontez & la bien-veillance de la Reyne, obtint permission de faire vne'queste generale dans la Ville de Paris, sa Maiesté nommant à chaque Paroisse, deux Dames, qui allerent recherchant des aumosnes & charitez, par les maisons les plus considerables, dont en voicy vn estat.

I. Fut donné par la Reyne Regente, 1000. liures.

Fut questé & trouué au Louure, par Mademoiselle de Neüillan, 1404. liures.

A S. Nicolas des Champs.

Par Mesdames du Til, & Brissonnet, 954. liu. sept fols.

A Sainct Paul.

Par Madame la Marechale de Sainct Gerent, en son quartier, 338. liures 15. fols.

Aux Saincts Innocents.

Par Mesdames Pijart & Parques, 28. liures. 15. fols.

A S. Estienne du Mont.

Par Madame de Meziere, 178. liures 10. fols.

A S. Martin Fauxbourgs S. Marcel.

Par Madame 21. liu. dix fols.

A Sainct Hypolite.

Par Madame 20. liures.

A Saincte Geneuiefue des Ardents.

Par Mesdames Carteron & Gallot, 25. liures 8. fols.

Liure second.

143

	A la Sainte Chappelle.	
Par Mesdames Cheualier, & Reuerand,		208. liu. 15. fols.
	A Sainte Opportune.	
Par Mesdames Moutule & Rousseau,		68. liu.
	A Sainte Magdeleine.	
Par Mesdemoiselles Luçon, & Buffer,		36. liu. 8. fols.
	A Saint Eustache.	
Par Mesdames Cartier & Viot,		1403. liu. 11. fols.
	A Saint *	
Par Madame		49. liu. 16. fols
	A S. Mederic.	
Par Mesdames de Champigny & Boissy.		1035. liu.
	A S. Symphorian.	
Par Mademoiselle de Choisy,		24. liu.
	A Saint Landry.	
Par Madame Godefroy,		103. liu. 12. fols.
	A Saint Roch.	
Par Madame de Mauroy,		539. liu.
	A Saint *	
Par Madame		33. liu. dix fols.
	A S. Germain le vieil.	
Par Mesdames Prouanchere & Poquelin,		94. liu. 5. fols.
	A S. Christophe.	
Par Madame		35. liu.
	A S. Nicolas du Chardonnet.	
Par Mademoiselle Lamy,		163. liu. 5. fols.
	A Saint Iosse.	
Par Madame Melian,		59. liu. 6. fols.
	A S. Barthelemy.	
Par Madame de la Porte,		138. liu. 9. fols.
	A S. Germain de L'Auxerrois.	
Par Mesdames Chaumont & Cauault,		866. liu. 2. fols.
	A S. André des Arts.	
Par Mesdames de Chasteau-Vieux, & Coigneux,		1036. liu.
	A Saint Geruais.	
Par Mesdames le Roux & le Feure,		700. liu. 5. fols.
	A S. Iean en Greue.	
Par Madame la Comtesse Blaim,		286. liu. 5. fols.
	A S. Leu S. Gilles.	
Par Mademoiselle des Bordes,		65. liures.
	A S. Iacques de la Boucherie.	
Par Mesdemoiselles Goussillion, & Barbier,		169. liu.

- A S. Laurens.
Par Mesdames la Ramée & le Roy, 49. liures.
A S. Benoist.
Par Madame de la Noue, 177. liu.
A S. Louys en l'Isle.
Par Mesdames Foras & la Grange, 250. liu. 7. sols.
A. Sainct Seuerin.
Par Mesdamoiselles Noel & Metuier, 170. liu.

Aueccesaumosnes & charitez de Paris, fut recueillie encore vne grande somme en diuerses Prouinces, qui furent jointes à quelques taxes de nos Couuents de France, le tout montant à près de cinquante mille liures, que le Pere Lucien mit entre les mains du sieur Frarin, pour les faire tenir en assurance à Marseille, ce qu'il fit avec beaucoup de soin & de charité, augmentant cette somme de trois cens liures qu'il donna pour sa part, remettant outre ce, près de mille liures qui luy estoient deuës pour ses droicts de change iusques à Marseille.

Ainsi le Pere Lucien, ayant mis ordre à son voyage, prit avec luy pour compagnon, le Pere Guillaume Dreilhac Religieux de nostre Couuent de Cerfroid, en l'absence de Frere Boniface du Bois, qu'il auoit laissé en ostage à Alger, comme nous auons dit, puis passa en Bretagne, où à Nantes, il toucha quelques aumosnes, que la pieté du President de Ioncheres leur fit trouuer, non obstant les empeschemens qu'un Frere Couuers de l'Ordre de la Mercy y vouloit apporter, pretendant qu'elles luy deuoient estre distribuées, à cause de quatre Esclauues qu'il auoit avec luy, qui luy faisoit faire autant de bruit, que s'il en eut effectiuement rachepté cinquante.

Les Religionnaires de la Rochelle, ayant aduis de ce voyage en Barbarie, du Pere Lucien, firent quelques poursuites pour trouuer de l'argent, pour faire rachepter les Captifs de leur creance, & le sieur Mestrezat escriuit à ce Pere, qu'il feroit quester dans toutes leurs Eglises de France à ce sujet; Mais ce Pere ne voyant pas cet argent bien prest pour l'attendre, il semit en chemin pour Marseille, où l'Intendant de la maison du General des Galeres d'Alger (qui estoit vn Iuif Renegat) l'attendoit avec grandes impatiences, beaucoup moins toutesfois pour ce que pouuoit deuoir ce Pere, que pource que les Religieux de l'Ordre de la Mercy, qui estoient engagez à son Maistre, de douze mille escus, luy vouloient donner en payement, le transport des pretentions imaginaires qu'ils auoient contre nos Peres, leurs affaires & les nostres non plus que leur Ordre, n'ayant rien de commun ensemble, leur institution estant d'Espagne, & la nostre de France.

Ce n'estoit pas là la satisfaction que le Iuif Renegat vouloit, mais c'estoit vn nouveau sujet de contention, qui se renouellera lors qu'ils seront en Alger. Le Pere Lucien estoit déjà bien aduertty qu'on s'y preparoit à le battre en ruine, à quoy preuoyant pour tascher de rompre ce coup, cela l'obligea de faire instance pour auoir de nouvelles assurances de ceux d'Alger. Le Cheliby qui est le General des Galeres, luy en enuoye, & pour luy oster tout ombrage, & luy témoigner toute assurance, luy escriuit la Lettre suiuite, par laquelle l'on pourra reconnoistre par la suite, le peu de confiance que l'on doit auoir à la parole des Turcs.

Copie de la Lettre du General des Galeres d'Alger, enuoyée au Pere Lucien Heraut, à Marseille.

Reuereud Pere Lucien, i'ay entendu dire que vous ne voulez venir en Alger, pour la crainte qu'avez que ne prenions vostre argent en payement des autres Peres (qui sont ceux de la Mercy) qui sont allés en France avec mon Iuif Renegat; C'est pourquoy ie vous donne à entendre, & faits sçauoir par la presente, que vous n'avez aucune peur de cela, ie vous promets sur ma firme, que vous ne perdrez aucun argent avec nous, & serez mieux receu qu'auparauant, puis que nous ferons bien payer ce qu'ils nous doiuent, ie suis tres-content de ce que vous avez satisfait mon Juif, touchant l'ordre que ie luy auois donné, & vous prie d'en auoir encore soin, & le deffendre en tous droicts que besoin le requerra; car ie vous jure que si n'en est esté moy; que Frere Boniface vostre compagnon, que vous avez icy laissé, eut esté mal-traitté de ses creanciers; mais ie l'ay toujours deffendu attendant vostre retour, & le deffendray derechef, & vous aussi lors que vous serez de retour vers nous, & principalement des debtes des autres dits Peres (qui sont ceux de la Mercy) dont vous avez peur. Aussi ie vous aduise que touchant l'affaire de Mahomet Rays, nommé Negrille, que l'amenant en vostre compagnie à Alger, ou qui que ce soit, suiuant vostre ordre, ie vous assure & promets sur cette firme, que Monsieur de la Tour sera franc & libre de tout, suiuant l'obligation que s'est obligé le sicur Male-musa, ne s'offrant autre chose, sinon que ie vous remercie de ce que vous m'avez enuoyé. En témoin de ce, i'ay signé & scellé la presente, par le commandement de la Doïane, comme Commis & Gouverneur de cette Ville d'Alger, deputé par icelle.

Aly Pichilin Gouverneur & Capitaine General de la mer
& terre d'Alger, ce 22. Decembre, 1644.

Et plus bas est le lieu du sceau, & la confirmation du Diuan. Et à costé est escrit. Cette marque est de Ragep Hocha, qui a traduit de langue Turquesque en François la presente.

Pour l'intelligence de ce qui est dit en cette Lettre, touchant les Religieux de la Mercy, il faut remarquer que c'est que ces Peres, ayans fait vne redemption en Alger, quelque année auparauant, ils s'y estoient engagez de la somme de douze mille escus, sans auoir preueu à leurs affaires, ny à la consequence de cette debte, & pour cette assurance y auoient laissé vn des leurs, nommé le Pere Sebastien Brugiere, ce qui a bien trauerfé les Religieux de nostre Ordre, en ce pays-là, & qui sera en partie la cause de la mort du Pere Lucien parmy les Barbares, comme nous verrons plus amplement dans la suite de ce narré.

Tant y a que le Pere Lucien, apres auoir receu cette Lettre, se tenant aucunement assure sur icelle, se refoud à vn second voyage en Alger, auquel Monsieur l'Euesque de Marseille, donna de la part de Monsieur le Bailleul, Sur-Intendant des Finances, vne Chapelle bien garnie, & beaucoup de linges pour l'Eglise de la Sainte Trinité, & pour l'Hospital des malades, l'vn & l'autre estant dans le baigne, ou prisons du Roy en Alger.

L'embarquement de ce Pere avec son compagnon, & le Renegat Iuif, ensemble de l'aumosne que porterent nos Peres, & de plusieurs marchandises, se fit le Mardy 8. de Mars, mil six cens quarante-cinq, faisant voile du Chasteau Dy, avec vn vent Maïstral favorable, qui les poussa à l'Isle de Majorque, d'où ils passerent à Bugia, & y arriuerent le 14. du mesme Mois, le mauuais temps les obligeant d'y prendre terre, & d'y saluër l'Aga, qui commande à la fortresse, qui les receut assez gracieusement, apres que le Pere Lucien luy eut fait quelques presents, sans lesquels l'on ne reçoit point de faueur parmy les Turcs & les Barbares.

Enfin, sortis de Bugia, ils arriuent en Alger, où ils n'eurent pas si tost saluë Cheliby, qui leur auoit escrit avec tant de témoignages de bien-veillance, que quarante ou cinquante de ces Barbares, enuoyez de sa part, leur osterent sept cens piastrès, ou pieces de huit, qu'ils auoient sur eux, leur disàs qu'ils estoient bien aduertis qu'ils en auoient iusques à seize mille, sans ce qu'ils auoient en marchandise. Ils en firent leur plainte au Cheliby, qui leur dit, que ce qu'il auoit permis qu'ils fussent foüillez, estoit d'autant qu'il ne les pouuoit pas fauoriser, iusques à leur remettre les droicts d'entrée d'vne si grosse somme, toutesfois qu'il leur promettoit de leur faire iustice.

C'est toute la raison qu'ils en peurent auoir, se voyans contraints de se retirer, dont ils allerent loger chez le Consul de France; Qui n'est que le commencement de leurs trauerfes; car à peine sont ils arriuez, que Cheliby recommençant sa persecution contre le Pere Lucien & son compagnon, il les mande chez luy, ausquels il fit lecture d'vne lettre, que le Pere Faure Religieux de la Mercy, luy

auoit fait tenir pour vn autre Religieux de la Mercy là present, à scauoir le Pere Sebastien susnommé, laquelle ne contenoit autre chose qu'une longue excuse du deffaut de leur payement, disant par vne supposition mensongere, qui ne tendoit qu'à perdre nos Peres Redempteurs, qu'ils auoient volé les sommes qu'ils luy auoient préparées. En suite dequoy, ce Pere Sebastien de la Mercy, les fit assigner au Batistan, qui est vn lieu public, où l'on traite des affaires des Estrangers, ou de celles de la vente des Esclaves, chacun y plaida sa cause, en presence de plus de deux mille personnes, Turcs, Maures, Iuifs, Renegats, & de quelques Esclaves; ce Religieux de la Mercy, demandant que l'argent de nos Peres Redempteurs Lucien, & Dreilhac, fut employé à son dégagement, où eux au contraire, deffendant leur cause & celle des Captifs, firent paroistre visiblement, par bonnes attestations & témoignages au Cheliby, qu'ils n'auoient rien de commun avec les Religieux de la Mercy, & que l'argent qu'ils auoient recueilli en France, leur auoit esté donné purement & simplement, pour employer au rachapt d'un bon nombre d'Esclaves; & non point au dégagement des Religieux de la Mercy.

Après cette longue contestation, ils furent renuoyez chez le Consul, & si le Pere Lucien n'eust appaisé alors les Esclaves, qui se voyoient presque racheptez, il est certain, qu'ils se fussent portez à des extremitez estranges contre ce Religieux de la Mercy.

Mais quoy que fissent le Pere Lucien & son compagnon, si eurent-ils bien de la peine à parer à toutes les parties que l'on leur auoit dressées, & il fallut malgré eux ceder au pouuoir du Cheliby, & s'accómoder à la plus-grand part de ce qu'il desiroit: ce qui les obligea de donner assez à vil prix, les marchandises qu'ils auoient apportées, pour y profiter à l'auantage des Esclaves en Alger, au lieu d'argent, iusques-là, que Cheliby vouloit contraindre ces Peres, à prendre vingt de ses Esclaves François, qui n'estoient pas les plus considerables, à deux cens piastres chacun, si bien que pour éuiter vne partie de l'orage qui les menaçoit de ce costé-là, ils furent conseillez d'en prendre dix à son compte, & en suite, faisant debiter toutes leurs marchandises, en employerent l'argent au rachapt de cent-dix Captifs.

Cependant, après cet employ, comme ils se dispoisoient pour leur retour en France, la Reyne escriuit au Pere Lucien, pour rachepter trois Peres Capucins François, qui depuis peu estoient Captifs en Alger, voicy la teneur de la Lettre.

AV REVEREND PERE LUCIEN HERAVLT,
Religieux de l'Ordre de la Trinité, & de la
Redemption des Captifs.

Reverend Pere, *ſçachant que vous eſtes ſur le point de vous embarquer pour Alger, où vous eſtes enuoyé pour le rachapt des Eſclaves Chreſtiens qui y ſont, ie vous fais celle-cy, pour vous recommander tres-particulierement les Peres Anaclet de l'Affay, Theophile de Rennes, & Hilarion de Boſcof Capucins, de la Province de Bretagne, detenus Captifs audit Alger, auxquels ie deſire que vous procuriez la liberté, par preference à tous autres; vous aſſurant que j'apprendray avec ioye, les nouvelles de leur deliurance, pendant que ie prie Dieu vous auoir*

Reuerend Pere, en ſa ſaincte
Garde ANNE.

A Paris, le deuxieſme
Mars, 1645.

Le GRAS, Secretaire.

L'honneur de receuoir cette Lettre de ſa Maieſté, luy fut à grand contentement, mais ce qui le mit bien auſſi en peine, fut qu'elle luy fut à tard enuoyée, non pas à Marſeille, mais en Alger, où il auoit déjà employé ſon argent & ſes marchandises au rachapt des Captifs, iuſques à la concurrence de ce qu'il pouuoit auoir: dans cette conjoincture le voila bien ſurpris, n'ayant plus dequoy pouuoir ſatisfaire au commandement de ſa Maieſté: ſi luy falloit-il trouuer moyen d'y obeir.

A cet effet, il ſe reſoult doncques d'emprunter de l'argent, & auſſi-toſt va trouuer leur Patron, c'eſt à dire leur Maiſtre, pour traiter de prix avec luy, lequel ayant eſté aduertiy du commandement que le Pere Lucien auoit receu de la Reyne (car ces Peres Capucins l'auoient dit à quelques Captifs) ſe tint ferme du prix, diſant qu'il en vouloit mille piaſtres pour chacun, & faiſant bien le reſolu, juroit ſur ſa vie & ſur ſa Loy, que ſi on ne les racheptoit à ſon mort, qu'il leur alloit donner la falaque, en ſorte qu'apres leur auoir oſté leurs robes, il leur donneroit tant de coups qu'il ne leur demeureroit partie entiere ſur leurs corps; ce qu'il auroit alors executé, tant il teſmoignoit de chaleur, voyant que le Pere Lucien ne vouloit

conuenir à ce prix, si ces Peres Capucins ne se fussent doucement esquiez, s'estans allé cacher dans vn autre Bagne, iusques au lendemain que plusieurs Esclaves firent tant par leurs prieres, qu'ils adoucirent ce Barbare, comme ces mesmes Peres me l'ont raconté, passant par ce lieu de Fontainebleau, au retour de Barbarie.

Cependant le Pere Lucien bien aduertty, que s'il ne traittoit promptement pour ces bons Peres, il y auoit à craindre qu'il ne les pourroit plus auoir, & que ce cruel maistre estoit à la veille de les perdre; enfin, il moyenne si bien, qu'il en fait le marché à cinq cens cinquante piaftres pour chacun, qui est enuiron quinze cens liures monnoyé de France, & par là les met en liberté, comme déjà il auoit fait de l'autre, qui estoit Frere Hilarion de Boscof Conuers, lequel appartenoit à vn autre Patron, pour le rachapt duquel il auoit donné cent septante cinq piaftres.

Après cela, comme le Pere Lucien se vid engagé pour cet emprunt, il iugea encore necessaire de rachepter vn enfant & vn ieune homme de Dinan en Bretagne, ce qu'il fit, & de là se resoud à demeurer en ostage dans Alger, pour assurance de cette somme, renuoyant en France le Pere Guillaume Reillhac & Frere Boniface, avec vne partie des Captifs qu'il auoit racheptez au nombre de cent dix, desquels le Diuan ne voulut qu'ils ramenassent que quarante, commandant que les autres demeurassent avec le Pere Lucien, iusques à ce que la somme empruntée fut enuoyée de France, & huit iours après leur depart d'Alger, ils arriuerent à Marseille, où ils furent receus avec les mesmes ceremonies & charité, que ceux desquels nous auons parlé bien amplement cy-dessus. Dont partant pour Paris, au trauers le Dauphiné, le Lionnois, & Forest, se mirent à Roüanne sur la riuere de Loire, & prirent leur chemin par ce lieu de Fontainebleau, où ie les receus en nostre Conuent avec toute la charité qui me fut possible, apprenant d'eux vne bonne partie de tout ce narré, & arriuerent à Paris, le 10. d'Aoust, mil six cens quarante-cinq, où ils firent vne Procession solemnelle ainsi que les precedentes.

De là, le lendemain ils allerent au Palais Royal, avec toute cette fidele troupe: la Reyne tesmoigna qu'elle estoit fort satisfaite de voir ces Peres Capucins racheptez par son commandement, au deuant desquels, & de tous les autres Captifs, alors mesme les Peres Capucins du Conuent de la ruëneufve Saint Honoré, au nombre de six à sept vingt, les vinrent receuoir à la sortie du Palais Royal, & les conduirent chez eux processionnellement; puis l'on donna congé à tous les Esclaves de se retirer chacun en son pais, après estre muny d'vn Certificat de son rachapt, & ayans receu quelque argent pour leur voyage) selon la coustume.

Or comme ie reserve à traiter vn peu amplement de la vie, de la captiuité & de la mort du Pere Lucien en l'Histoire de la vie des Illustres Captifs que ie tiens preste pour donner au public dans peu de temps. C'est pourquoy ie me contenteray d'en dire peu icy pour ne tenir ce discours en lógueur. Ce Pere dót la patiéce & ses autres vertus le rendoiét recómandable, mesme parmy ces Barbares, se vid si fort pressé par ces Infideles, qu'il eut bien de la peine à combattre, & à se garantir des mauuaises parties que l'on luy brassoit; Et ce qui le toucha le plus, fut quand à l'occasion des debtes des Religieux de la Mercy, l'on le met en prison, luy qui n'auoit point de communication avec eux, & qu'à ce mesme sujet l'on vouloit reuendre les Esclaues qu'il auoit mis en liberté.

Enfin, apres de cruelles persecutions qu'il a souffertes en Alger, il y est mort le 28. iour de Ianuier mil six cens quarante-six, avec des tesmoignages d'vne vertu & d'vne saincteté bien considerable, le Diuan permit que des Prestres Esclaues portassent son corps iusques dans la Chappelle du Bagne ou prison de la Douiane, & apres vn seruice solemnel qui là luy fut fait, il fut transporté & enterré hors la ville, au cimetiere des Chrestiens, qui est à la porte de Babaloüet.

*NOMS DE CES CAPTIFS RACHEPTEZ,
l'an mil six cens quarante-cinq.*

LE Reuerend Pere Anaclet de Lassay.
 Le Reuerend Pere Theophile de Rennes.
 Frere Hilarion de Boscof, tous trois Capucins, les deux Prestres & le dernier qui n'est que Frere Conuers.
 Le Baron de la Tour de Courpon de Sens, eschangé pour Negrille Raye ou Capitaine Turc.
 Le Sieur du Sauzay.
 La Damoiselle Renée Iourdart sa femme.
 Ieanne Fouché sa seruante, tous de Nantes.
 Alexandre Potier, de Lifieux.
 Antoine Aland, de Dauphiné.
 Barthelemy Aubert, de Sainct Malo.
 Barthelemy Aubarreaux, d'Antibes.
 Claude Filand, de Sainct Benoit sur Loire.
 Estienne Poyard, de Sainct Chaumont en Forest.
 Guillaume le Tural, de Sainct Malo.

Guillaume Roman, de Bayonne.
 Gabriel Garnier, de Nantes.
 Iean Thomas, de S. Malo,
 Iean François Martin, de Marseille.
 Iean Seboin, des fables d'Ollone.
 Iacques Fromantin, de Dieppe.
 Iacques le Roux, de Gersé.
 Iulien Hingart, de Sainct Malo.
 Louys Brassié, de Marseille.
 Laurens Breau, de Marseille.
 Laurens Boyer, de Liolle.
 Michel Boiuin, de Coustance.
 Michel de la Borde, de Bayonne.
 Michel Poiteuin, de Quilbœuf.
 Michel Barré, de l'Isle de Rais.
 Oliuier Cresté, de Sainct Malo.
 Pierre Calaur, d'Aix.
 Pierre Aubaneaux d'Antibes.
 Pierre le Leolle, de Dieppe.
 Pierre Suard, de Bayonne.
 Pierre Capin, de Lion.
 Pierre le Cheualier, de Sainct Brieu.
 Paul Laures, d'Antibes.
 Remond Daleter, de Marseille.
 Sebastien Causic, de l'Isle de Ruis, Euesché de Vannes.
 Toussainct Michel, de Marseille.

La mort du Pere Lucien, ainsi suruenuë en Alger, comme il poursuiuoit la sortie du reste des Captifs qu'il auoit rachepitez, cela causa bien des difficultez parmy ces pauures Chrestiens qui sembloient ne plus esperer leur liberté, quand quelques mois apres à la poursuite & sollicitation de nos Peres, le sieur Barault de nouveau enuoyé Consul en Alger par sa Maiezté tres-Chrestienne, entreprit cette affaire, de laquelle il vint à bout, au moyen qu'il promit en son nom de payer les debtes du Religieux de la Mercy, pour lesquelles ils estoient arrestez comme nous auons déjà remarqué.

Enfin, ils sortent d'Alger, & faisans voile prennent port à Marseille, où les Religieux de nostre Conuent les receurent processionnellement, & les traiterent charitablement, puis les amenerent à Paris, le dernier iour de Decembre, mil six cens quarante-six; ayant passé par le Dauphiné, par le Lionnois, par la Bourgogne, & par la Champagne, où les Religieux de nos Conuens de la Gloire de Dieu, de Bar-sur-Seine, & de Troye, les receurent en Procession, avec de belles ceremonies, & les traiterent fort charitablement. Voicy leurs noms.

Abraham Saffray, del'Euesché de Lisieux.

Antoine la Plaise, de Cahors en Quercy.

Bartellemy Sicard, d'Arles.

Baltazard Gaureau, de Martegues.

Estienne l'Abbé, de Coutances.

Estienne de la Mare, du Havre de Grace.

François Iourdanet, de Nantes.

François Filand, de S. Benoist sur Loire.

Guillaume Caluar, de Morbian.

Gabriel Escoubat, de la Tremblade.

Guillaume Potier, del'Euesché de Lisieux.

Gerault la Fonte, de Cahors en Quercy.

Iean Salomon, de S. Malo.

Iean Bauffet, de S. Malo.

Iean le Corre, Bas-Breton d'Andiere.

Iean Rolan, de Morbian.

Iean le Guel, de Morbian.

Iean le Corre, de Morbian.

Iean Bourdic, du Croisil.

Iean Colon, Doriol.

Iean Ricman, de Dieppe.

Iean du Mas, de Cassis.

Iean Iouan, du Havre de Grace.

Iean Tardif, du Havre de Grace.

Iean Fromantin, de Dieppe.

Iean Barbier, de Nantes.

Iean Perron, de Roiën.

Iean Arnout, de Ionfac.

Iean Aubert, de Dinan.

Iacques Celier, de Lisieux.

Iacques le Breau, de la Rochelle.

Louys Tanquerel, de Coutances.

Martin Helaine, de Coutances.

Michel Cadossi, de S. Malo.

Maurice du Croy, d'Arles.

Noel Lesné, de Coutances.

Pierre Hubert, de S. Malo.

Pierre le Marec, de Morbian.

Pierre Blandin, dit S. Hilaire, d'Orleans.

Pierre Restout, de l'Euesché de Lisieux.

Pierre Priuois, du Havre.

Pierre Bouquet, du Havre.

Pierre Chefneau, de la Rochelle.

Pierre Gerault, de Sainte Coloigne, près de Lyon.
 Pierre Sicard, de Vitré.
 Pierre le Cheualier, de S. Bricu.
 Pierre Souche, d'Arles.
 Pierre le Roux, de Courances.
 La Damoiselle Paule Ollandy, d'Arles.
 La Damoiselle Ollandy, sa fille.
 Philippes Poirier, d'Orleans.
 Robert Cadelay, de S. Malo.
 Robert Thibundeau, d'Orleans.
 René Rouuaux, de Saint Lazare.
 Thomas la Trutte, de Saint Malo.
 Thomas la Truitte, de Dinan.
 Toussainct Michel, de Marseille.

Il y ena encore quelques autres, dont l'on n'a pû auoir les noms, s'estans retirez dans leur pays en faisant chemin.



RELATION SECONDE.

DES CORSAIRES DE TVNIS.

C'Est vne remarque assez considerable, qu'un Auteur moderne rapportée, qu'au Royaume de Calicut, dans vn profond marescage, naissent certains grands serpens à quatre pieds, tels à peu pres que des Crocodiles, que ceux du pais reuerent avec tant d'honneur & de crainte, qu'il est deffendu sur peine de la vie d'en ruer aucun, quoy qu'ils soient si venimeux, que de leur seule morsure, ils donnent la mort à quantité de personnes; En quoy veritablement, ce qu'il ya de plus ridicule, c'est leur estrange superstition, qui va jusques à ce point, que le Roy de ce pais-là, fait bâtir à ces contagieux animaux, de petites loges, pour s'y retirer sans incommodité, & sans danger d'estre noyez quand les eaux viennent à croistre, ou par quelque desbordement, ou par la violence des pluyes. Que si quelqu'un leur demande pourquoy ils font cela, c'est, disent-ils, pource qu'il ne se peut faire que ces serpens n'ayent quelque chose de diuin, veu qu'autrement il ne seroit pas possible que leur morsure peust si promptement faire mourir les personnes; Ce qui est à vray dire, vne réverie bien digne de ces peuples brutaux & sauvages, par laquelle ils s'attaquent directement à l'eternelle bonté, les effets de laquelle sont si doux & si benins, qu'ils tendent

Ludovic. Verco-
mannus, en son li-
ure des Voyages
des Indes.

Estrange super-
 stition de ceux
 de Calicut.

asseurément à la conseruation, & non pas à la perte des hommes.

Corfaires d'Alger pires que des serpens.

Suiuuant la superstition de ces peuples des Indes, il est à croire apparamment, que si les Corfaires de Barbarie estoient parmy eux, ces Indiens ne manqueroient point sans doute, de leur dresser des autels, comme à des demy-dieux, ny de leur bastir de superbes Palais, puis qu'estans pires que des serpens contagieux, par le noir venin de leur malice, ils causent la mort à vne infinité de personnes, apres les auoir ruinées miserablement de biens, & despoüillez de la liberté, qui est le plus riche trefor de la vie.

Mais dautant qu'à voir le recit que ie fais icy de plusieurs particularitez, touchant les Estats, les Villes, & les Royaumes de ces Pyrates, quelqu'un se pourroit persuader, qu'à l'exemple de ces Indiens qui reuerent les serpens qui les tuënt, ie semble en quelque façon, eleuer des trophées à ces Barbares, ou à tout le moins m'estendre par trop sur vn si mauuais sujet; A cela, ie n'ay qu'à respondre, que ie tiendrois cette Histoire pour imparfaite, si traittant de tels Pyrates, ie ne faisois voir ponctuellement les lieux qui leur seruent de retraite, & les particularitez de leurs Estats, en descouurant par mesme moyen qu'il y a dans l'Antiquité des choses illustres & memorables, qui condamnent leur barbarie, & leur infame façon de viure: D'ailleurs, ie m'assure que les plus iudicieux ne trouueront pas hors de propos, que ie commence par ces petits traittez qui en font mention, pour parler en suite plus particulierement des mœurs, cruautéz, sortileges, & brigandages de ces peuples, afin qu'il n'en reste rien à dire. Ayant donc fait voir cy-deuant l'Estat d'Alger, l'ordre de cette Histoire requiert, que nous traittions maintenant du Royaume & de la Ville de Tunis.



DV ROYAVME DE TVNIS, ET DE SES PARTICVLARITEZ.

CHAPITRE I.

- | | |
|---|---|
| <p><i>I. L' Afrique, & la Barbarie, tombent sous la domination des Sarrasins.</i></p> <p><i>II. Fondemens du nouveau Royaume de Tunis.</i></p> <p><i>III. Anciens Roys de Tunis.</i></p> <p><i>IV. Articles, & alliance de Charles- Quint, & de Muley Assez.</i></p> <p><i>V. Raisons pourquoy Mis-</i></p> | <p><i>ley Assez fit alliance avec Charles- Quint.</i></p> <p><i>VI. Araxar frere de Muley Assez, a recours au Turc.</i></p> <p><i>VII. Sinam Bascha, se rend maistre de tout le pays de Tunis, au nom du Grand- Seigneur.</i></p> |
|---|---|



Es Sarrasins à qui Mahomet donna ce nom, afin que luy & les siens, se peussent dire descendus de Sarra, femme d' Abraham, & qu'ils nes'appellassent plus Agariens de sa seruante Agar, s'estans iettez en Asie, & en Afrique, sous la baniere de ce faux Propete, y firent vn tel progrez par la violence de leurs armes, secondées du libertinage, & de l'impunité de toutes sortes de vices, qu'ils virent en peu de temps grossir insensiblement leurs troupes, qui forcerent plusieurs peuples à suiure l'impieté de l'Alcoran, & à

I.
L'Afrique & la Barbarie, tombent sous la domination des Sarrasins.

*Marmol part. 1.
lib. 1. cap. 27*

s'affujettir sous vne domination si cruelle & si tyrannique que celle des Turcs. Leur faux Prophete s'en estant rendu Souuerain à force de ruses & d'artifices, fut si heureusement secondé par ses heritiers & successeurs, qui prirent la qualité de Caliphes, que sous Osmen, ou Autumar, troisieme Caliphe, Hucba, ou Ocuba Ben Nafich, son Lieutenant en Afrique, défit entierement les Romains; Aussi fust-ce luy qui ruina de fonds en comble, la belle ville de Carthage, apres plusieurs violences qu'elle auoit déjà souffertes, & qui du debris de cette mesme ville, autrefois si fleurissante, en bastist celle de Tunis. A quoy neantmoins s'opposent quelques Autheurs, qui disent que les fondemens en furent iettez long-temps auparauant par les Afriquains.

II.
Fondemens du
nouveau Royau-
me de Tunis.

L'Afrique, & la Barbarie, estans ainsi sous la domination des Sarrafins, Abelchit Afriquain de nation & Mahometan de Religion, homme d'esprit & d'authorité, apperceuant quelque temps apres, que ces Barbares auoient mis le Siege de leur Empire dans la ville du Caire en Egypte, qu'un de leurs Caliphes appellé Mahuias, auoit bastie, dressa là dessus, le plan & le proiet de ses ambitieux desirs; Car pour authoriser sa nouvelle domination, il l'establist à Cairouan, à cinquante lieuës de Carthage, déjà démolie. Or bien que Cain, alors Caliphe d'Egypte & des Sarrafins, estant aduertty de cette rebellion, mit aussi-tost vne puissante armée sur pied, par le moyen de laquelle il estouffa en leur naissance tous les desseins d'Abelchit, qui se flattant du secours de ses compatriotes, se promettoit déjà dans son regne vne longue, & heureuse suite d'années, si est-ce que ses enfans sceurent si bien maintenir son Sceptre, que celuy d'entre eux quel'on appelloit Hibraim, ietta les fondemens du nouveau Royaume de Tunis, où il tint sa Cour, & fit cette ville la Capitale de son Estat.

Cependant, son autre frere establit le sien à Bugie: Eux & leurs enfans furent vn assez long-temps paisibles possesseurs de leurs Royaumes, iusques à ce que par la rebellion de leurs peuples, ils tomberent sous la domination du Roy de Marroc; Mais enfin les plus proches Arabes, ayans assiegé la ville de Tunis, la prirent à force d'armes, & avec elle tout le Royaume, où ils se sont maintenus depuis, durant plusieurs siecles, par vne longue suite de Rois.

III.
Anciens Roys
de Tunis.

Et pour auoir vne plus parfaite connoissance des affaires, & des successeurs de ce Royaume, il faut prendre le cours de cette histoire de plus haut, & remarquer que pendant que les Arabes voisins de Tunis, s'estoient ainsi reuoltez contre le Roy de Marroc, vn certain Capitaine nommé Abdul Hely, que ce Roy y enuoya avec vne bonne armée pour y maintenir son authorité, mania si dextrement les affaires, qu'au lieu de faire la guerre à ces Arabes rebelles, il les

gagna par presens, & par certaines contributions qu'il leur payoit chacun an, du consentement du Roy de Marroc, qui continua le gouvernement à Abdul Hely; Et apres luy à Abu Zacharias son fils, homme non moins adroit & vaillant que son pere, lequel profitant des troubles & des guerres qui suruinrent, entre les Beni Merins, & Almohades; avec ce que le Royaume de Marroc commençoit vn peu à perdre de son credit & de son pouuoir, il se declara ouuertement Roy & Seigneur de Tunis, s'estant rendu si puissant & redoutable, que personne ne l'osa attaquer.

Son fils Abu Ferez, apres la mort de son pere, ayant recueilly la succession, & pris la Couronne, & le Gouvernement de Tunis, poussé de l'ambition ordinaire à la plus-part des Grands, d'estendre les bornes de son Estat, & de son autorité, en trouua vne belle occasion, sur le rencontre des guerres qui estoient alors entre les Roys de Marroc, de Fez, & de Tremessen, & parce que ce dernier estoit plus proche de ses terres, il l'attaqua le premier, & l'obligea à luy payer quelque tribut annuel, ce qu'il fit plus volontiers, que de se voir ruiné par ce nouveau Roy de Tunis, à qui la fortune rioit, & fauorisoit de tous costez. Peu s'en falut que le Roy de Fez ne se vid obligé à pareille contribution, & difficilement s'en fut-il garanty, si adroitement il n'eut recherché d'alliance & d'amitié, ce Roy de Tunis.

Mais comme les enfans heritiers des biens & des successions de leur pere, n'heritent pas tousiours quád & quand de leurs vertus, & de leurs merites: De mesme ne fit pas Nutman fils d'Abu Ferez, car il fut aussi malheureux en ses affaires, que son pere y auoit eu de bonheur, & il se vid fort mal-traitté par le Roy de Fez.

Hacmen recueillit le debris de cét Estat, & apres luy son fils Abu Barc, autant & plus malheureux que son Ayeul; car à peine auoit-il le Sceptre en la main, qu'vn sien proche parent, nommé Yahaia, luy tramât vne trahison, le tua, & s'empara en suite du Royaume. Mais côme Dieu ne permet pas qu'vn Estat acquis par perfidie, & cimété par la tyrannie, soit de longue durée; Aussi ne fut pas celuy de Yahaia, car AbdulMumen son nepueu, luy ayant liuré vne bataille, non seulement défit son armée, mais encore le tua, & se fit declarer Roy de Tunis, auquel succeda vn sien fils, appellé Zacharias, qui ne vescu pas long-temps, & mourut sans enfans: ce qui apporta du changement en cét Empire, en sorte que ceux de Tunis, apres sa mort, eleurent Abu Camen son cousin, homme que ses vices rendirent fort desagreable à ses sujets, qui pour cette raison se reuolterent contre luy, & lesquels neantmoins il sceut ranger à leur deuoir; de façon qu'il laissa Muley Mahamet son fils, paisible possesseur de la Couronne de Tunis: & celuy-cy estoit pere de Muley Assez, ou

Muley Assan, dernier Roy de la race des anciens Roys de Tunis, lequel estant chassé de sa ville, & de son Royaume, par Araxar son frere, assisté de Barberouffe Roy d'Alger, eut recours à l'Empereur Charles-Quint, qui par le moyen d'une puissante armée qu'il mit surmer, restablist Muley Assez en ses Estats, aux conditions suivantes, qui furent accordées entre ces deux Princes, le vingt-huictiesme iour du mois de Juillet, l'an mil cinq cens trente-cinq.

IV.
Articles & alliances de Charles-Quint, & de Muley Assez.

I. Que le mesme Muley Assez, ou Muley Assam enuoyeroit tous les ans à Charles-Quint, & à ses successeurs, deux faucons, & deux cheuaux de Numidie (quelques-vns disent six cheuaux, & douze faucons) avec ces choses, que le dit Muley Assez y manquant, pour la premiere fois, il payeroit pour amande la somme de cinquante mille escus; pour la seconde deux fois autant; & pour la troisieme, encourreroit la peine de rebellion, & de leze-Majesté.

II. Qu'il tiendroît tousiours le party de l'Empereur, & seroit autant ennemy des Turcs, qu'amy des Chrestiens, ausquels il permettroit l'exercice libre de leur Religion.

III. Qu'il payeroit tous les ans la solde de mille ou douze cens Espagnols, que l'Empereur tenoit au Fort de la Goulette.

IV. Qu'il ne seroit permis à l'aduenir à l'Empereur, ny à ses Successeurs, d'assaillir, ny de prendre par force ou autrement, aucunes places du Royaume de Tunis, appartenantes audit Muley Assez, à la reserue de la Goulette.

Ce Traitté de Paix, futiuré solennellement par ces deux Princes, l'Empereur en ayant fait le serment sur la Croix, & sur les saintes Euangiles. Ce que Muley Assez ratifia de mesme de son costé, ayant pour cet effet à demy tiré son cimenterre, sur le tranchant duquel il porta la main, prenant à tesmoin son Prophete Mahomet, & son Alcoran.

Alors Charles-Quint, en memoire de ce secours qu'il auoit donné à Muley Assez, & de ce que ses armes auoient esté si heureuses en ce voyage de Barbarie, & pour reconnoistre la valeur de ceux qui l'auoient suiuy en cette guerre, institua vn Ordre de Cheualerie de la Croix de Bourgogne, dont les Colliers estoient composez de deux bastons en sautoir, & au dessus en cœur, il y auoit vn rabet, avec cemot à l'entour BARBARIA.

Et quant à cette Croix & ce rabet, il l'auoit emprunté de son Bisayeul Duc de Bourgogne, qui ayant difficulté avec le Duc d'Orleans son nepueu, prit les deux bastons nouëux en sautoir, avec vn rabet qu'il fit mettre en ses monnoyes, en ses drapeaux, & en ses estendars.

Mais pour reuenir à Muley Assez, comme ce Roy pensoit iouyr des fruiçts de la paix, & sembloit se tenir assure de l'entiere fidelité

de ses subjets, il éprouua derechef l'instabilité des choses du monde, par la perfidie de son fils Amydes, qui pour posséder le Royaume de Tunis, l'vsurpa laschement sur son pere, & le confina dans vne prison, apres luy auoir creué les yeux, comme nous dirons plus amplement cy-apres.

Or premier que finir ce Chapitre, il ne sera point hors de propos, de mettre icy les causes qui obligerent Muley Assez d'auoir recours à l'Empereur Charles-Quint, lesquelles sont telles.

Muley Mahamet, pere de Muley Assez, ayant regné long-temps, eut plusieurs enfans de diuerses femmes, entre lesquels, il aymoit particulièrement Muley Assez, quoy que le plus ieune de tous, parce qu'il paroissoit le plus vaillant, & le mieux né, priuant ainsi de la Couronne de Tunis son aîné, appelé Mamon, d'autant qu'il estoit fort vicieux, & que par vne trahison & vn excez d'ambition, il auoit conspiré contre luy de le chasser de son Royaume, pour raison de quoy il le tenoit en prison sous bonne garde; Et quant à Araxar & Bethedy, ses autres enfans, ils estoient de si mauuaise vie, que cela luy donnoit sujet de ne les pas aymer. Muley Assez estant doncques celuy pour lequel il auoit plus d'inclination, d'ailleurs qu'il l'auoit eu d'une femme Arabesque, des plus illustres en noblesse, & en alliance qui fut en tout cet Estat, & considerant qu'il estoit déjà fort chargé d'années, il resolut de declarer dès son viuant, ce sien fils Muley Assez son legitime heritier & successeur de sa couronne: ce qu'il fit au contentement de la plus-part de ses subjets qui ay moyent Muley Assez, pour ses bonnes qualitez, plus que tous les autres enfans de Muley Mahamet, qui peu apres cette declaration, mourut au grand regret de ses peuples, de qui il estoit extrêmement chery, parce qu'il estoit vn Prince fort benin, & qui les soulageoit autant qu'il pouuoit.

v.
Raisons pour
quoy Muley
Assez fit allian-
ce avec Charles-
Quint.

Comme Muley Assez se void alors seul maistre de cet Estat, considerant les pretentions que Mamon son frere aîné detenu en prison auoit sur cette Couronne de Tunis, il iugea que pour s'affermir en son Estat, il falloit faire mourir son frere Mamon, & il n'y manqua pas aussi-tost.

Araxar vn de ses autres freres, apprenant cette mort, & se voyant alors l'aîné, craignant de receuoir pareil traitement que son frere Mamon, se retira aupres d'Abdala, vn puissant Xequé de la Numidie, duquel espousant la fille, il luy promit du secours, & les moyens pour tascher de recouurer la Couronne de Tunis, où sa naissance, & le droit d'ainesse, luy donnoit de iustes pretentions. Muley Assez aduertie du départ de son frere, en est si viuement picqué, qu'il entre en vne furie tout à fait brutale & barbaresque, qui luy fait appre-

hender de se voir bien-tost attaqué d'Araxar, & de quelques autres siens freres, d'où vient qu'au mesme temps il fait arrester tous ses freres, ses sœurs, oncles, tantes, cousins & cousines, & autres proches parents qui descendoient du sang Royal de Tunis, & par vne cruauté brutale, commande quel'on creue les yeux à tous les mâles, & que pour les femmes elles soient soigneusement ferrées en prison.

VI.
Araxar frere de
Muley Assez a
recours au Turc.

Cependant Araxar assisté de son beau-pere, ayant leué vne forte armée, se met en campagne, & vient pour assieger la ville de Tunis, Muley Assez va au deuant avec vne puissante armée, la bataille se donne, où il a du dessous, ce qui l'oblige à se retirer promptement à Tunis, Araxar considerant qu'il n'estoit pas encore assez fort, cela l'obligea à rechercher l'assistance de Cairadin Barberouffe, grand Corsaire, duquel nous auons parlé, & qui pour lors commandoit au Royaume d'Alger au nom de l'Empereur des Turcs, ce fameux Pyrate luy promettant toute sorte de secours, luy remonstre que pour acheminer heureusement son entreprise, il luy estoit à propos qu'il fit vn voyage à Constantinople, où il l'accompagneroit, & que là il se pouuoit promettre toute sorte de faueur, & d'estre puissamment assisté de Sultan Soliman, qui lors regnoit à l'Empire Turc, il s'y achemine charmé de si belles promesses, & en effet, y est tres-bien receu en apparence : Barberouffe ruzé au possible, au lieu d'assister Araxar, comme il luy auoit promis, le trahit secrettement, & remonstre à Soliman, que le Prince Araxar estant alors en sa puissance, c'estoit vn moyen à sa Hautesse Imperiale, de s'emparer de la Couronne de Tunis, pour l'vnir à son Empire; cét aduis est fort volontiers escouté par Soliman, qui dresse vne armée nauale, sous pretexte de donner secours à Araxar, & comme elle est sur le point de faire voile, il fait arrester Araxar, & fait partir Barberouffe avec cette armée, donnant à entendre à ce Prince Tunisien, qu'il ne le retenoit que iusques à ce que Barberouffe eut mis les Tunisiens en leur deuoir de les receuoir, comme leur legitime Prince, où au mesme temps, il l'enuoyeroit avec vn appareil digne de sa maison.

Tandis qu'Araxar ainsi detenu, se flatte de ces belles promesses, Barberouffe descend en Barbarie, & vient deuant Tunis pour l'assieger, Muley Assez ne se voyant pas assez fort pour soustenir vn siege contre Barberouffe, & croyant, comme aussi les Tunisiens, que le Prince Araxar fut en cette armée, & que cela ne porta ses sujets à se reuolter contre luy, & le liurer à son frere, joint que ses cruantez commençoient à le rendre odieux à ses sujets, il iugea qu'il luy estoit plus expedient de sortir de la ville, ce qu'il fit promptement, & se retira vers vn sien oncle maternel, nommé Dorat,

Dorat, lequel estoit fort puissant parmy les Arabes d'Vled Aix.

Barberouffe entré à Tunis, y fait reconnoistre par force Sultan Soliman pour leur Prince, & Souuerain, tandis que Muley Assez, se voyant foible pour se preualoir contre de si puissans ennemis Soliman & Barberouffe, se resolut d'auoir recours à l'Empereur Charles-Quint, qui le secourut, & remit au Royaume de Tunis, aux conditions rapportées cy-dessus.

Mais enfin Sinam Bascha, dit autrement Cygale, abolit entièrement, & la memoire, & la race des anciens Roys Maures, qui commandoient souuerainement au Royaume de Tunis: car Sultan Selim, l'ayant enuoyé de Constantinople, avec cent soixante galeres, & plusieurs nauires, où il y auoit quarantè mille hommes de guerre, il se rendit maistre de tout le país; ensemble du Fort de la Goulette, & de toutes les autres places que les Espagnols tenoient dans ce Royaume de Tunis, qui depuis a toûjours demeuré sous la puissance, & souueraineté du Grand-Seigneur, comme il se verra plus amplement au Chapitre suiuant.

VII.

Sinam Bascha se rend maistre de tout le país de Tunis, au nom du Grand-Seigneur.





DE L'ESTAT

AVQVEL EST AVIOVRD'HVY

LE ROYAVME DE TVNIS.

CHAPITRE II.

- | | |
|---|---|
| <p><i>I. Officiers de la Cour des anciens Roys de Tunis,</i></p> <p><i>II. Les Baschas n'ont pas l'autorité à Tunis qu'ils ont ailleurs.</i></p> <p><i>III. Cara Osman est déclaré Chef des Janissaires de Tunis.</i></p> <p><i>IV. Officiers du Diwan.</i></p> | <p><i>V. De la Milice des Janissaires.</i></p> <p><i>VI. Ancienne estendue du Royaume de Tunis.</i></p> <p><i>VII. Excellens hommes sortis de Tunis.</i></p> <p><i>VIII. Reuenus du Royaume de Tunis.</i></p> |
|---|---|

I.
Officiers des anciens Roys de Tunis.



LE Turc s'estant emparé de la Ville, & du Royaume de Tunis, y ruina quant & quant, ses Roys, & la splendeur de leur Cour, qui estoit belle & magnifique; car outre les Grands de l'Estat, & les principaux Officiers de la Couronne, qui n'abandonnoient guere la maison du Roy, ils auoient aussi leurs Capitaines des Gardes du Corps, avec leurs soldats, les vns armez d'arcs, & les autres qui portoient vne façon de pertuisanes, & d'halebardes; & quand ils sortoient en campagne, ils estoient toujours suiuis d'une Compagnie de Cheuaux-Legers, tous Renegats, sur la valeur desquels ils se confioient fort.

Outre ces Officiers, ils auoient encore ceux de leur Conseil, &

de leurs Finances, & toute sorte d'autres personnes qui contribuoiēt à la Splendeur, Grandeur & Maiefté Royale, ce qui ne se void plus maintenant en cet Estat, y ayant seulement vn Bascha qui y commande au nom du Grand-Seigneur, lequel le change tous les trois ans, ou quand il luy plaist.

Cela n'a pas empesché néanmoins que cette manière de Souveraineté n'ait receu plusieurs fois de grands changemens; Car dès le temps que les Turcs, s'estans faits maistres de Tunis, en ostèrent la possession aux Maures (lesquels avec quelques Arabes, sont les naturels habitans du Pays, & tous de la secte de Mahomet) il est vray que les Baschas y gouvernent comme Souverains, sous l'autorité du Grand-Seigneur; mais à quelques années de là, les Janissaires & les soldats de la païe, qui font le nombre de six ou sept mille, partie Turcs du Levant, & partie Renegats, avec quelques Maures du País, s'estans liguez contre les Baschas, leur osterent l'autorité qu'ils auoient, ne leur laissans seulement quel honneur, & le droict de payer les Janissaires.

En suite de cela, ils dresserent leur Diuan, ou Conseil d'Estat, sur le plan de celuy d'Alger, & en firent de mesme du gouvernement de la Milice.

Cela dura iusques à l'an mil cinq cens quatre-vingts quatorze, qui fut le temps auquel Cara Osman, Turc de nation, Janissaire ou soldat de Tunis, & autresfois Cordonnier, sceut si bien gagner le cœur des Janissaires, à force d'artifices & de largesses, qu'ils le declarerent leur Chef, en l'honorant du tiltre de Day: De sorte que le Diuan, la Milice, ny le Baschâ mesme, n'oserent depuis rien arrester, ny resoudre que de son aduis, tant il se rendit absolu sur eux.

A celuy-cy a succedé en rang & en autorité, Issouf Day, Turc aussi de nation, qui de simple Janissaire qu'il souloit estre, y commande absolument aujourd'huy, bien qu'il y ait vn Bascha de la part du Grand-Seigneur: Mais ce Bascha n'a quel honneur, & non pas le Gouvernement de Tunis, ny du Royaume: Il est vray qu'afin que la Milice des Janissaires n'eust sujet de se mécontenter de cette absoluë autorité, Cara Osman & Issouf Day, ont toujours vsé d'un certain temperament de puissance, à n'entreprendre, ny resoudre aucune affaire importante, sans la communiquer premierement au Diuan, qui est composé de quelque nombre d'Officiers, tiré d'entre les Janissaires; & voicy comment.

Il y a l'Aga, & son Chaya, autrement son Lieutenant, douze ODABASCHIS de la Milice, vingt-quatre BOVLOVCBASCHIS tous les plus anciens, deux Escrivains, & six Chaoux, au lieu de cette im-

II.
Les Baschas n'ont pas l'autorité qu'ils ont ailleurs.

III.
Cara Osman est déclaré Chef des Janissaires de Tunis.

Grande autorité d'Issouf Day.

IV.
Officiers du Diuan.

portune multitude d'Officiers qui se voyent dans le Diuan d'Alger. Ceux-cy jugent des affaires du País, apres en auoir pris l'aduis d'Issouf Day, la volonté duquel donne le branle & le contre-poids à tout ce qu'il veut; outre les Cadis, qui ont l'administration de la Iustice ordinaire.

V.
De la Milice des
Ianissaires.

Quant à la Milice des Ianissaires, elle est disposée comme en Alger, sans qu'il y ait difference, ni d'Officiers, ni de reglemens, ni de priuileges. De cette soldatesque, on tire deux Camps par an, pour aller leuer la Lisme & les tributs parmy les Maures & les Arabes de la campagne: Ques'il ya quelque chose de particulier à l'égard de celle d'Alger, c'est que les Maures, qu'ils appellent ZOÛANES, peuuent estre de cette Milice. Aussi y en a-il plusieurs, sans que toutesfois ils passent le nombre des Turcs, ni des Renegats, pour empescher qu'estans naturels du País, ils n'ayent moyen de se préualoir de cét auantage.

VI.
Ancienne gran-
deur du Royau-
me de Tunis.

Pour ce qui regarde la grandeur de ce Royaume, il s'en faut beaucoup qu'elle soit telle qu'autresfois: car il est certain, qu'il contenoit jadis toute la Numidie, la petite Afrique, les Villes & les Estats de Bonne, de Constantine, de Tripoly de Barbarie, & autres País; qui le long de la coste de la mer, auoient plus de deus cens lieues d'estenduë. Il est borné maintenant vers le Ponant, des terres d'Alger, prés de Tabarque & de Bonne; & du costé de Leuant, de celles de Tripoly: Tellement que ce qu'il a de plus vaste, est au Midy, vers la contrée des Negres, ne possedant proprement que les lieux où estoit jadis Carthage.

VII.
Excellens hom-
mes sortis de
Tunis.

Le Royaume de Tunis, sous le nom de cette ancienne Ville, autrefois si fleurissante, se peut aujourd'huy vanter d'auoir donné naissance à des hommes extrêmement aguerris: Tels estoient les Carthaginois, & entre les autres ces deux fameux Capitaines Asdrubal & Hannibal, qui par des effets d'une valeur incroyable, ont eu l'honneur d'auoir disputé long-temps, & maintenu leur liberté, contre les plus vaillans de tous les Romains. Le mesme se fait remarquer encore par plusieurs saincts personnages que ce país a produits. Les principaux ont esté, le docte Tertullien, cét ancien Pere del'Eglise, S. Cyprien, S. Fulgence, le Pape Gelasius I. & par dessus tous, l'incomparable S. Augustin, sans y comprendre parmy les Autheurs prophanes, l'ingenieux Terence, Poëte Comique, ny quantité d'autres grands hommes. A quoy j'adjoûte, que diuers Conciles Oecumeniques y ont esté tenus; Ce qui monstre assez à quel poinct de gloire ce Royaume s'est veu anciennement eleué, au lieu que par vn changement déplorable, ceux qui l'habitent à present sont tellement décheus de l'honneur, de la vaillance, & de la

doctrine de leurs Ancestres, qu'ils sont les hommes du monde les plus grossiers, & qui n'ont rien de recommandable, soit pour la grandeur du courage, soit pour la gloire des lettres.

Les principales Villes restées de cet ancien Royaume, sont Tunis & Souffe, autrement nommée Suza, ville maritime, à quelques vingt-cinq lieuës de Tunis, du costé du Levant. Elle a esté autrefois grande & forte, mais aujourd'huy c'est peu de chose que d'elle. Il est vray que le Port en est assez bon, où ceux de Tunis tiennent d'ordinaire leurs vaisseaux de course, n'en ayant point de meilleur.

Villes restées de l'ancien Royaume de Tunis.

Le petit Bourg de Biserte, se void encore vers le Ponant, à dix lieuës de Tunis, dont les habitans y ont leurs galeres en Hyuer, pource que le Port n'en est pas mauuais; pour le deffendre, ils y entretiennent dans la Forteresse vne garnison de gens de guerre.

L'Isle de Gerby, est pareillement vn des endroits le plus remarquable de ce pais-là, à cause du grand commerce que plusieurs riches marchands y font d'ordinaire: Elle releue de Tunis, comme aussi le Bourg d'Africa, & la Mahomette, ville maritime, qui est à cinquante mille de Tunis: Ce fut là, que par vn malheur bien déplorable, sept galeres de Sicile, & trois de Malte, estans abordées le quinziesme d'Aouust, mil six cens cinq, quatorze cens soldats furent presque tous défaits par les Maures, qui le lendemain apporterent à Tunis, six cens de leurs testes en triomphe, dont ils eleuerent vn trophée dans leur Ville, outre six-vingts Esclaues qu'ils y vendirent.

Isle de Gerby.

Africa, & la Mahomette.

Malheur déplorable.

Tout le reuenu de ce Royaume est casuel, aussi bien que celuy d'Alger, comme n'ayant rien d'asseuré que ce qui prouient de la Doüane des marchandises, & de la taxe que l'on impose sur les Iuifs. Tout le reste vient des prises que font les Corsaires, à raison de dix pour cent, & des Lismes, ou leuées de deniers que les Camps font tous les ans sur les Arabes & sur les Maures, le tout se montant à plus de deux cens mille ducats.

VIII.
Reuenu du Royaume de Tunis.



DE LA VILLE DE TVNIS.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Fondation de la Ville de Tunis, incertaine.</i></p> <p><i>II. Sa scituation.</i></p> <p><i>III. Fort de la Goulette.</i></p> <p><i>IV. Siege mis devant Tunis par S. Louys.</i></p> <p><i>V. Les Maurisques chassés</i></p> | <p><i>d'Espagne, ont fort peuplé tout ce pais-là.</i></p> <p><i>VI. Mort d'Issouf, Day de Tunis.</i></p> <p><i>VII. Sta-Morat, déclaré Day apres Issouf.</i></p> |
|--|--|

I.
Fondation de la
Ville du Tunis,
incertaine.

*Belleforest en la
vie de S. Louys.*



PREs, auoir parlé cy-deuant du Royaume de Tunis, & fait voir en general ce qu'il y a de plus considerable; l'ordre de cette Histoire semble requerir que nous traittions en particulier de sa Ville capitale, que les Maures appellent TVNIS, qui donne le nom à tout le Pais, comme auoit fait auparauant Carthage, à toute l'estenduë de ses terres. Je ne m'arresteray point à sa fondation, puis que j'ay déjà fait voir que les vns en attribuent la gloire à quelque peuple d'Afrique, & les autres à vn certain HV C B A, à quoy toutesfois ne s'accorde point vn Autheur moderne, qui veut qu'elle ait esté comme l'Arcenal de tout l'Estat des Carthaginois. Aussi n'est-elle éloignée que d'environ trois ou quatre milles de l'ancienne Carthage, dont il n'y est resté pour toutes marques, qu'un

peu de vieilles mazures. Là mesme, il y a plusieurs jardins & MASSES, ou metayries, remplies de quantité de beaux fruits, comme pesches, grenades, figues, oliues, & dates, non moins admirables en leur grosseur, qu'en leur exquisite bonté. On y void de plus en certains endroits quelques terres labourées; & peut-on bien dire maintenant de cette grande Ville, qui fut autrefois emulatrice de la valeur des Romains, aufquels elle donna de la terreur vn assez long-temps, ce qu'vn ancien Poëte a dit de Troye la grande.

Le bled croist maintenant où fut Troye autrefois.

Iam seges est, ubi Troia fuit. Ouid.

La Ville de Tunis est à quelques douze milles de la pleine-mer. Elle a du costé de la Tramontane le Golphe, ou l'Estang de la Goulette, qui s'aduance assez près de la Ville. L'abord n'est pas difficile aux vaisseaux à l'entréc de ce mesme Estang, pource que le fonds y estant bon, ils y prennent port sur le fer. Mais ils ne peuuent aller plus loin, à cause qu'il n'y a pas assez d'eau; ce qui fait qu'on est contraint de décharger les marchandises, que l'on met dans des faloupes & de petits bateaux, pour les conduire jusques à Tunis desus le Lac, qui a près de quatre lieues de longueur.

II.
Scituation de Tunis.

A son emboucheure est le Fort de la Goulette, non pas tel qu'il fut basti par Charles-Quint, quand il prit Tunis, ce qui aduint en l'an mil cinq cens trente-cinq. Car quelques années apres, les Turcs ayant assiegé cette place, l'enleuerent de force sur les Espagnols, qu'ils firent tous passer par le tranchant de leurs cimenterres, & la ruinerent miserablement, à la reserue d'vn seul bastion, qu'ils fortifierent pour la deffence du Port, & de l'emboucheure de ce Lac. Ceux de Tunis y ont pour l'ordinaire vne garnison de cinquante soldats de leur Milice, & vn grand magasin, où ils serrent les voiles des vaisseaux qui abordent-là, car ils apprehendent que les esclaves Chrestiens ne les enleuent pour se sauuer; à quoy tiennent l'œil soigneusement les gardes du Port.

III.
Fort de la Goulette.

Du costé de Midy, Tunis est enuironnée de montagnes, dont les vallées sont grandement bonnes & fertiles: Mais en tous les autres endroits, principalement vers l'Occident, les terres y sont fort seiches & sablonneuses.

Qualitez du terroir de Tunis.

Je apporteray à ce propos ce que racontent nos Historiens, quand ils parlent du siege que Saint Louys mit deuant Tunis, qui fut continué par son fils Philippe III. dit le Hardy. Ceux de Tunis, disent-ils, voyant que l'armée Chrestienne qui les tenoit assiegez, les incommodoit extrêmement, que les enseignes estoient déjà déployées, que les tambours commençoient à battre, & que leurs ennemis estoient en estat de les aller forcer dans leur camp, & dans les retranchemens qu'ils auoient hors de la Ville, ou de les attirer à

NANGIS.
Chronique de S. Denis.

IV.
Siege mis deuant Tunis par S. Louys.

vne bataille, s'aduiferent d'une ruse qui leur réussit assez heureusement. Car vn vent impetueux s'estant leué tout à coup, qu'ils iugerent leur estre fauorable, & tout à fait contraire aux Chrestiens, ils prirent quantité de pelles, & de semblables outils, avec lesquels, à force de remuer la terre, ils eleuerent tant de sablon en l'air; qu'ils l'épaissirent de tourbillons & de nuages, que le Soleil ne pût dissiper d'un assez long-temps. Ce qui incommoda si fort les soldats, qu'ils faillirent d'estre perdus, tant cette poussiere leur remplit les yeux, la bouche, les oreilles, & les narines, iusques à leur oster presque l'usage de la respiration: De maniere que cette ruse de ces Barbares, fut capable de diuertir pour cette fois, & mesme de rompre l'entreprise des Chrestiens; Ce qui n'empescha pas neantmoins, que quelques iours apres, ceux de Tunis ne fussent contraints de se rendre à leurs armes victorieuses, comme il se verra plus amplement au Chapitre suiuant.

Circuit de Tunis.

Quant au circuit de cette Ville, il est d'environ vne lieuë; & quoy que les murailles en soient assez bonnes, si est-ce qu'elle n'est pas beaucoup forte, comme n'ayant aucuns fossez, ny point d'autre Forteresse que l'Alcassave, où loge le Bascha, & où il y a garnison de Ianiffaires.

Ses Fauxbourgs.

Elle a eu autresfois de bons fauxbourgs, & en a encore aujourd'huy vers le Ponant, vn assez grand & fort beau, du costé de Biserte, & vn autre qui mene à Souffe vers le Leuant.

Ses Portes.

Il ya plusieurs portes, qu'ils appellent BAB en langage Maure & Arabesque, comme BAB VASOVQVE, BAB CARTHAGE, BAB ELBAAR, BAB ASSEIRE, BAB ELMENAR, & ainsi des autres, qui n'ont rien de remarquable.

Ses Ruës.

Ses ruës sont fort estroittes, & ses maisons mal basties, où il y a par tout des terrasses: Elle est fort peuplée neantmoins, & sert de retraite à quantité de Iuifs, lesquels y ont plusieurs Synagogues, & vn libre exercice de leur Religion, moyennant vn grand tribut qu'ils payent annuellement.

Ses principaux Bastimens.

Les plus considerables de ses bastimens sont quelques Mosquées de Turcs, & plusieurs CASSERIES, ou FONDVQVES, comme ils les appellent, qui sont de grandes maisons destinées pour le logement des Ianiffaires, & des soldats qui tirent paye.

Ses Bagnes, ou ses prisons.

Là se voyent encore plusieurs grands logis, qu'ils appellent BAGNES, où l'on enferme les Esclaves Chrestiens; Et en tous ces lieux-là, il y a des Chappelles où l'on dit la Messe, & où les Chrestiens peuuent assister au seruice diuin.

Chappelle de S. Anthoine.

Mais entre les autres, il y en a vne fort grande, appelée S. Anthoine, qui est vn peu hors la porte de la Ville, où l'on dit la Messe

en route

en toute liberté, sans qu'il soit permis à aucun Turc, de l'empeschèr en façon quelconque.

Aussi à vray dire, les Marchands Chrestiens, & autres, sont beaucoup mieux receus à Tunis, qu'en aucune autre Ville de Barbarie; ce qui procede sans doute, de ce que la Milice n'y a pas le mesme pouuoir qu'en Alger, & que le gouvernement absolu y est entre les mains d'un seul, qui est Issouf Day, homme fort traittable pour un Turc, & assez amy des Chrestiens.

Les Chrestiens sont assez bien traittez dans Tunis.

Auprès de la mesme Eglise de S. Anthoine, est un Cimetiere clos & fermé, où l'on enseuelit les Chrestiens: Car pour les Cimetieres des Turcs, ils sont tous à l'entour de la Ville, & il s'y en void quelques uns enrichis de marbre, avec leurs petits jardins remplis de fleurs, selon la saison.

Cimetiere des Turcs.

Un Autheur rapporte, que cette Ville estoit autresfois peuplée d'un grand nombre de Marchands, & d'ouuriers de toiles, qui en faisoient d'extrêmement fines, quel'on recherchoit de toutes parts: mais ce commerce n'est plus aujourd'huy comme il a esté.

Liuid Sannio, lib. 5. Geogr. Afric.

Quelques Maurisques, de ceux qui en l'an mil six cens neuf & dix, furent chassez d'Espagne, y ont planté force vignes, & peuplé la campagne, où ils ont basti des Villages & des Bourgs, & appris à ceux du pais plusieurs sortes de mestiers, par où la Ville de Tunis s'est fort enrichie. Il est vray que ce luy est d'ailleurs vne extrême incommodité de n'auoir ny riuere, ny ruisseau, ny puits, ny fontaine; mais des cisternes tant seulement, où l'eau se ramasse, quand il pleut, sans qu'ils en ayent d'autre à boire.

V.
Les Maurisques chassez d'Espagne, ont peuplé le pais de Tunis.

L'adjoûteray en cette nouvelle edition, un Memoire qui m'a esté donné par un de nos Peres, reuenant naguere de Tunis, faire vne Redemption de quarante Captifs François, qui porte plusieurs choses qui concernent ce Chapitre.

La premiere, que depuis peu Issouf Day, cy-dessus nommé, a fait conduire à Tunis d'un lieu loïn, vne fontaine, par le moyen d'un aque-duc de pierre, avec de grandes voutes & arcades, en des vallons, le tout qu'il a fait à ses frais & despens, estant un des plus riches de tout le pais; & pour faire encore plus paroistre sa magnificence, a fondé deux escus de rente annuelle & perpetuelle, pour l'entretien de cette fontaine.

La seconde chose, est que le mesme Issouf Day, est mort naguere à Tunis, apres y auoir gouverné, sous la qualité de Day, vingt-neuf ans en reputation d'un grand homme de bien, selon les loix du Mahometisme. Il estoit aussi en grande estime, & fort aymé du peuple, qui a tesmoigné de tres-grands regrets de sa mort; par son testament, il a ordonné de faire l'aumosne tous les iours, à perpetuité,

VI.
Mort d'Issouf Day de Tunis.

de quatre cens pains aux pauvres ; à sçavoir, à cent Turcs naturels, à cinquante Maures, ou Arabes, & à cinquante Andaloux, autrement dits Maurisques, aumosne qui n'a point manqué depuis sa mort, & pour l'entretien de laquelle, il a laissé vn grand fonds.

Ses enfans luy ont fait dresser auprès de la grande Mosquée, où il est enterré, vne riche sepulture, sous vn beau dôme, de trente pieds ou enuiron de diametre, dont les murailles sont toutes enrichies de diuers marbres fort exquis, au milieu duquel il ya vne colomne de marbre blanc, haute d'vn pied & demy, & vn grand turban de mesme matiere posé dessus.

VII.
Sta-Morat, de-
claré Day, après
Issouf.

La troisieme chose icy à remarquer, est, qu'vn Renegat Genoïs, nommé Sta-Morat, a succédé à cét Issouf, en qualité de Day de Tunis: ce qui s'est pratiqué en cette sorte. Issouf Day auoit en sa maison vn Renegat, appelé communément Mamy Ferrarois, parce qu'il estoit natif de cette Ville d'Italie. Celuy-cy, comme Intendant de sa maison, gouernoit toutes ses affaires, de maniere qu'il estoit en grande consideration à Tunis. Apres la mort d'Issouf, qu'il tient cachée, il en donne secrettement aduis à Sta-Morat, General des Galeres, & luy propose de poursuiure à se faire declarer Day, & qu'à son refus il en va faire la recherche: celuy-cy bien aise de telles nouvelles, le prie de l'assister en cette affaire, avec promesse de ne luy en pas demeurer ingrat: Mamy, au nom d'Issouf Day, mande à l'instant tous les Principaux, & du Diuan, & de Tunis (tenant touiours cette mort secrette.) Il leur fait entendre, comme Issouf Day se voyant malade, les prie instamment qu'en considerant la qualité & les merites de Sta-Morat, ils luy fassent cette faueur, que s'il vient à deceder, ils n'en mettent point d'autre que luy en sa place. Ceux-cy qui n'osoient des-obliger Issouf Day, (le croyant touiours viuant) le luy promettent, & pour assurance, en dressent vn acte qu'ils signent, se proposans bien en eux-mesmes, que cette mort arriuant, ils pourroient reuocquer ce qu'ils auoient fait, & en disposer apres, comme ils le iugeroient mieux: Mamy feignant de porter cét escrit à Issouf Day, apres auoir donné congé à la compagnie, le donne à Sta-Morat; qui à l'instant aydé de ses amis, s'en va à la Forteresse, declare la mort d'Issouf Day, fait voir cét acte de son election, & sur ce, se fait sans difficulté de ce lieu; en change les gardes, & y en met d'autres de ses creatures, & peu apres fait publier par toute la ville, la mort d'Issouf Day. Quelques vns de ceux qui auoient signé cette election, voulurent alors s'y opposer; mais il estoit trop tard; car comme ils sceurent que Sta-Morat s'estoit déjà rendu maistre des places fortes de la ville, ils se turent, &

ainsi il est demeuré paisible, & reconnu d'un chacun à Tunis, où il commande aussi puissamment que son deuantier, après auoir gagné l'affection du peuple, par vne bonne police qu'il a mis en la ville, notamment sur le reglement des viures qui y sont à présent, à prix plus raisonnable, selon le pays, qu'ils n'estoient auparauant, & peu à peu, vsant de son autorité, il s'est fait craindre & redouter des plus puissans; mais au reste blasmable en ce point de n'auoir pas reconnu les bons offices qu'il auoit receu de Mamy, lequel il a fait assassiner secrettement, reuenant des champs à la Ville, parce que le grand credit de celuy-cy, comme l'on croit, luy donnoit de la jalousie.





DE PLUSIEURS CHOSES
MEMORABLES ARRIVEES A TUNIS.

CHAPITRE VI.

- | | |
|--|--|
| <p>I. Du voyage de saint Louys à Tunis, où il mourut, & du siege que les François y mirent.</p> <p>II. Ambitieuse cruauté d Amides, pour usurper le Royaume de Tunis.</p> <p>III. De quelques familles de Chrestiens conseruées à Tunis parmy les Infidelles, de temps immemorial.</p> <p>IV. Traitté de paix & de Tresues, pour 31. an, entre les Grands-Maistres & Cheualiers de Rhodes, & le Roy de Tunis.</p> <p>V. Voyage fait à Tunis, par l'Ordre du feu Roy Henry le Grand, pour la seurete du commerce, & pour la</p> | <p>deliurance des Esclaves François.</p> <p>VI. Hardie entreprise sur 22. vaisseaux de Tunis, brûlez aux port de la Goulette.</p> <p>VII. Rachapt de 36. François Captifs fait au Royaume de Tunis, par les Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité.</p> <p>VIII. Six vaisseaux des Corsaires de Tunis, pris au port de la Goulette, par les Galeres de Malte.</p> <p>IX. Autre rachapt de quarante & un Esclaves François faits à Tunis, par lesdits Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité.</p> |
|--|--|

Voyage de Saint Louys, à Tunis.



A pieté des Roys de France s'est toujours signalée, depuis le commencement de cette Monarchie Chrestienne; soit en la deffence des Souverains Pontifes; soit en l'advancement & au progres de l'Eglise. Ils en ont donné des preüves manifestes en ce qu'ils ont plusieurs fois entrepris de grands voyages outre-mer, & porté leurs armes victorieuses dans les contrées des Infidèles: Ce qu'ils ont fait sans doute par vne particuliere inspiration venuë du Ciel; & par vn ardent desir qu'ils ont eu de recouurer les lieux saints; où le Sauueur du monde a voulu que fussent accomplis les admirables Mysteres de nostre salut. Tellement qu'avec beaucoup de raison le grand S. Gregoire parlant de ces deuots Princes, les a toujours honorez du tiltre de tres-excellens; iusques-là mesme qu'en vne mesme lettre qu'il escrit à Childebert, il les eleue aussi haut par dessus tous les autres Roys, que ceux-cy le sont sur le commun des hommes. A cause dequoy les Papes ses successeurs leur ont toujours donné le glorieux Epithete de **TRES-CHRISTIENS**.

Merueilleuse pieté des Roys de France.

D. Gregor. magn. Epist. 24. 28. 30. lib. 6.

Ainsi le valeureux Charles Martel entreprit courageusement la deffence de Grégoire III. contre Luitprand, Roy de Lombardie; qu'il obligea de rendre à l'Eglise toutes les terres que par la force des armes il luy auoit iniustement rauies. Ainsi Pepin animé du mesme zele que son pere; fit voir par effet qu'il tenoit à vne haute gloire la deffence du S. Siege; lors qu'il contraignit Astolphe Roy des Lombards; de restituer à l'Eglise l'Exarchat de Rauennes, qu'il luy auoit osté sous le Pape Estienne II. Ainsi l'inuincible Charlemagne ne cedant en rien à la pieté de ses Predecesseurs tres-illustres, se declara publiquement cõtre Didier Roy de Lombardie, pour la deffence d'Adrien I. qu'il maintint genereusement; & remit en son Siege le Pape Leon; Et ainsi finalement Louys le Debonnaire, & Charles le Chauue; se monstrerent inuiolables en l'assistance qu'ils donnerent au Pape lean VIII. A tout cela on peut adjouster, que comme par les efforts de leurs armes; & par la grandeur de leur courage, ces excellens Princes combattirent vaillamment pour la cause de l'Eglise; Philippe I. & Philippe II. surnommé l'Auguste; ne tesmoignerent pas moins de zele par leurs voyages d'outre-mer, qu'ils

Generosité de Charles Martel;

de Pepin;

de Charlemagne;

& de Louys le Debonnaire.

entreprirent contre les Infideles, pour la deliurance de quantité de Chrestiens, que ces Barbares opprimoient & tenoient esclaves.

Ardant zele de
S. Louys pour
le recouurement
de la Terre-
Sainte.

Mais il faut aduoier que S. Louys a de beaucoup enchery sur tous les Roys, par l'incomparable zele qu'il a tesmoigné auoir pour le recouurement de la Terre-Sainte, & pour la conuersion des ames, que les impietez de Mahomet auoient perduës. Les preuues qu'il en a données en sont des tesmoignages irreprochables, & principalement en ses voyages d'outrè-mer.

Prise de Da-
miette.

Il entreprit le premier, l'an de nostre salut, mil deux cens quarante-huict, & s'embarqua pour cét effet le septiesme d'Aoust au port de Marseille, d'où il arriua en Cypre, le dix-septiesme Septembre suiuant. De là, il fit voile en Egypte, & aborda heureusement en la ville de Damiette. Apres l'auoir prise, il y changea les Mosquées en Eglises, & y establiss la Religion Chrestienne, pour exterminer les impostures del'Alcoran. Mais soit que par les afflictions, comme avec vne pierre de touche, Dieu voulut éprouuer la patience de ce saint Roy, où soit que les pechez des Chrestiens eussent irrité la Majesté diuine, tant y a qu'elle permit que ce grand Prince fut pris captif par les Sarrafins, & son armée deffaite.

Accident déplorable.

Inhumanité des
Infideles, contre
les Chrestiens.

Le Sire de Ioinville, qui eut part comme les autres à ce funeste accident, remarque, pour en auoir esté tesmoin oculaire, que la cruauté de ces Infideles, fut alors si grande contre les Esclaves Chrestiens, qu'apres les auoir traittez indignement avec toute sorte de violences & de supplices, ils enfermerent à part les plus qualifiez d'entr'eux, comme les Princes & les Seigneurs, dont ils sçauoient bien qu'ils tireroient vne fort bonne rançon, & mirent ceux de moindre condition dans vn grand enclos, d'où les faisant sortir les vns apres les autres, ils les sollicitoient insolemment à renier la Foy Chrestienne; De manière qu'ils destinoient à la circoncision ceux d'entr'eux qui se declaroient Renegats, non pas tant d'vne franche volonté, que par l'aprehension de la mort qu'ils voyoient inéuitable; & tranchoient la teste à tous les autres, qui poussez d'vn ardent zele à la Foy de Iesus-Christ, disoient hautement, que pour quelque tourment que ce fust, ils ne vouloient point renoncer à la Religion Chrestienne.

Belle responce
de S. Louys.

Ils furent mesme si effrontez, qu'à force de menaces ils la voulurent faire abjurer au Roy, & le reduire à suiure les impietez de Mahomet, avec dessein de l'élire pour leur Souuerain, apres la mort de leur Sultan, s'ils ne l'eussent point veu si ferme en la Religion des Chrestiens: Mais ils se trouuerent bien loin de leur compte, avec vn Prince si ennemy de leurs damnables erreurs; & qui les detestant de tout son possible, leur respondit hardiment; *Qu'il n'y auoit point de mort, quelque cruelle qu'elle fust, qu'il ne choisist tres-volontiers,*

plustost que d'auoir la moindre pensée de se laisser persuader vne chose si abominable. A la fin, comme il n'est rien, si difficile soit-il, que ces Barbares, & particulièrement les Turcs, ne feissent pour de l'argent; la Royne qui estoit alors à Damiette, ayant enuoyé pour la rançon du Roy & des autres prisonniers quatre cens mille francs, qui estoit alors vne somme tres-notable, luy procura la liberté, & à tous les siens; De maniere qu'un peu apres il s'en retourna en France, avec un extrême regret de n'auoir pû accomplir ses saincts desirs.

Raçon du Roy,
& des autres pri-
sonniers.

Après un accident filamentable, & si sensible à tous les gens de bien, il y auoit quelque apparence que ce grand Prince ne penseroit plus à de semblables voyages; & toutefois, l'amour de Dieu & du prochain, joint à l'ardant zele qu'il auoit pour la conuersion des Infideles, luy en fit entreprendre un autre depuis. Car ayant appris que le Roy de Tunis, qui estoit Mahometan de Religion, auoit dessein de se faire Chrestien, il se resolut pour cet effet de passer en Barbarie. Il semit doncques sur mer, suiuy d'une puissante armée nauale, avec laquelle, sur la fin de Iuin, en l'an mil deux cens soixante-neuf, il s'embarqua à Aiguemorte, qui estoit alors un bon port de mer, d'où elle s'est depuis retirée; & faisant voile en Afrique, alla mouïller l'anchre au Port-farine, que les vns veulent auoir esté l'ancien havre de Carthage, assez proche de Tunis, & les autres la ville d'Vrique.

Autre voyage
de S. Louys.

Aygue-morte,
autres fois port
de mer.

A son arriuée, croyant estre bien receu du Roy de Tunis, pour auoir ouy dire qu'il desiroit embrasser la Foy Chrestienne, comme en effet cet Infidele en auoit semé le bruit, pour empescher que les Chrestiens n'allassent fondre sur ses Estats, il fut bien estonné de voir le contraire, & qu'il le traitta d'abord avec des actes d'hostilité: Ainsi ce procedé l'obligea de recourir à la force, par le moyen de laquelle, & malgré tous les obstacles des Maures & des Arabes du pais, il entra dans le pais de Tunis avec vne puissante armée, assiegea la Ville, & s'appresta pour luy donner diuers assauts.

Cependant des maladies contagieuses, comme fièvres, pourpres, dissenteries, & autres semblables, infecterent peu à peu l'armée Chrestienne; si bien qu'outre les soldats qu'elles emporterent en grand nombre, il y eut quantité de Chefs & de grands Seigneurs qui en moururent, & entre les autres Jean Tristan, l'un des fils du Roy, & le Legat de sa Sainteté. Le Roy mesme n'en fut pas exempt, & tomba malade dans sa tente d'une dyssenterie, qu'il osta du monde un peu apres; Mais auant qu'en sortir, il s'y disposa par diuers actes de deuotion & de pieté. Car s'estant fait mettre sur un liect couuert de cendres, pour tesmoigner sa penitence, & tenant ses bras croisez, il ne cessa de prier tant qu'il eut de vie; la fin de laquelle luy fut vne entrée à des felicitez infinies. Or comme il n'auoit entrepris

Maladies con-
tagieuses dans
l'armée Chre-
stienne.

S. Louys tombe
malade.

ce voyage que pour la conuersion du Roy de Tunis, & de tout ce pais-là; aulli fut-il ouy plusieurs fois reperant ces charitables paroles vn peu deuant que rendre l'esprit : *Pour l'amour de Dieu, tra-uailions à planter la Religion Chrestienne en ces contrées; O qui sera ce-luy que nous pourrons choisir pour enuoyer prescher la Foy Euangelique au Roy de Tunis.*

Paroles remar-
qual-les.

Mort de Saint
Louys.

Philippe III. dit
le Hardy, luy
succede.

Le Roy de Tu-
nis demande la
paix aux Chre-
stiens.

Articles de Paix.

Retour de Phi-
lippe en France.

La mort d'un si grand Prince n'apporta pas moins de ioye aux en-nemis, qu'elle causa de regret à toute l'armée Chrestienne. Mais sur le poinct que ces Barbares se croyoient deliurez de ce siege, & se promettoient déjà la victoire, ils furent tous estonnez que Phi-lippe III. dit le Hardy, fils de S. Louys, qui estoit en ce camp-là, ayant esté déclaré & reconnu digne successeur du sceptre de son pere, les pressa si fort, qu'il les obligea de rendre leur Ville, avec des conditions & des Articles tels qu'il pleust à ce jeune Prince.

Le Roy de Tunis se voyant ainsi rangé au deuoir, demanda la paix volontairement, & on fut long-temps à la conclure: Mais enfin apres plusieurs aduis & deliberations, le Conseil jugea que c'estoit imprudence de s'arrester à la prise de Tunis, puis qu'on ne pouuoit garder cette Ville, à moins que d'y tenir vne grosse garnison; joint que difficilement cela se pouuoit, tant pour l'eloignement du se-cours des Chrestiens, que pour le grand nombre de Maures & de Barbares qu'il y auoit dans le pais; & partant qu'il valoit bien mieux receuoir les offres du Roy de Tunis, qui estoient honorables & auantageuses pour les Chrestiens, que d'attendre imprudem-ment que la contagion, qui emportoit tous les jours quantité de personnes de l'une & de l'autre armée, eut tout fait perir: De ma-niere que suiuant cet aduis, on accorda les Articles, qui furent tels.

I. Que le Roy de Tunis rembourseroit les frais de toute l'armée Chrestienne, par vne grande somme d'or qu'il payeroit.

II. Que tous les Chrestiens qui habiteroient dans ses terres, y viuroient à l'aduenir avec vn libre exercice de leur Religion, & y pourroient bastir des Eglises, ou des Chappelles.

III. Qu'il mettroit en liberté tous les Chrestiens qui estoient esclaves en son Royaume.

IV. Qu'en cas qu'il se trouuast quelque Maure, qui touché par les exhortations des Chrestiens, voulut receuoir le S. Baptesme, il ne luy seroit fait ny donné empeschement.

V. Que le Roy de Tunis ne leueroit plus de dix pour cent, com-me il auoit accoustumé de faire, sur les Marchands Chrestiens, qui viendroient trafiquer en ses ports.

Ces Articles ainsi accordez, Philippe s'en retourna en France, sans auoir pû executer le dessein du feu Roy son pere, qui estoit de passer

passer de Tunis en Egypte, contre le Sultan de Babylone; A quoy seruit d'obstacle en partie la foiblesse de son armée, outre que la necessité de ses affaires le rappelloit en son Royaume, pour y dissiper les factions qu'y faisoient en son absence, quelques esprits broüillons & seditieux, qui n'auoient pour but que la ruine publique.



I I.

De l'ambitieuse cruauté d'Amides, pour usurper le Royaume de Tunis.

CEX qui ont comparé l'ambition au feu, ont fort bien représenté la nature de cette passion, puis que semblable à cet Element auide, elle deuore tout, & qu'elle porte les enfans mesmes à violer méchamment les sainctes loix du deuoir qu'ils sont obligez de rendre à leur pere.

Effets de l'ambition.

Il n'en faut point d'autre exemple que celuy d'Amides, ou d'Amida, fils de Muley Asses, Roy de Tunis, dont nous descriuons icy l'ingratitude succinctement. Ce jeune Prince oubliant tous les respects qu'il deuoit naturellement à celuy qui l'auoit mis au monde, commit contre luy l'action la plus noire, & la plus sanglante qu'il soit possible d'imaginer. Car au lieu de prendre part aux justes intersts de son pere, que ses sujets rebelles auoient injustement chassé, sous pretexte, disoient-ils, qu'ayant fait alliance avec Charles V. il s'estoit rendu son tributaire; Il se seruit en partie de leurs mécontentemens, pour le déposseder de son Estat.

Ingratitude d'Amides.

En quoy certes, il ne considéra non plus que ces factieux, que dans l'extrême necessité de ses affaires, son pere auoit esté contraint de recourir à ce Prince, pour rentrer en son Royaume, d'où, comme nous auons dit cy-deuant, Araxar son frere l'auoit chassé, avec autant d'injustice que de cruauté: Tellement que l'imperieux Amides, aueuglé de l'ambition de regner, s'empara du Royaume, en l'absence de son pere, qui estoit refugié à Naples; à l'exclusion duquel, il se fit declarer Roy par la meilleure partie du peuple, qu'il sceut pratiquer par ses artifices, avec resolution de se perdre, plustost que de relascher tant soit peu de cette prise.

Muley Asses reuint cependant à Tunis, avec quelques forces, & deux de ses enfans, dont l'un se nommoit Naassar, & l'autre Abdala.

Muley Asses reuint de Tunis.

Amides fait
mettre en prison
son pere, & ses
deux freres.

A son arriuée, trouuant son fils Amides armé contre luy, il essaye de le ramener à son deuoir, par de belles remonstrances. Mais que pouuoient les paroles enuers celuy à qui l'ambition auoit bouché les oreilles, & fermé les yeux de telle sorte, qu'il n'estoit pas capable de voir autre chose que ce qui flattoit sa passion? Voyla donc qu'ils s'efforcent tous deux de s'establir en la souueraineté qu'ils croyent leur estre deuë. Mais tandis que Muley Affes fait sa partie d'vn costé, Amides luy dresse vne ambuscade de l'autre, & le surprend avec Naassar & Abdala ses deux freres. Ayant fait cette prise, il les met tous trois en prison, sous vne bonne & seure garde, tandis qu'il pense aux moyens d'asseurer son Sceptre, & d'affermir sa Couronne.

Cela n'empesche pas toutesfois que les larmes de son pere, & le miserable estat où il le void reduit, ne luy fassent vn peu balancer sa resolution. Il se persuade tantost que cét emprisonnement luy doit suffire, se representant l'ignominie qui ternira sa memoire, s'il aduient que ses cruauitez aillent plus auant; puis changeant d'humeur tout à coup, il dit à par soy qu'il n'en faut pas demeurer là; sur tout quand il considere, qu'ayant déjà souillé d'incestes les femmes de son pere, qui selon la fausse loy de Mahomet, en auoit vn ferrail tout plein, ses crimes sont si énormes, & les effets de sa rebellion si manifestes, qu'il en doit apprehender le chastiment, s'il aduient que la fortune luy soit si contraire, qu'elle retire son pere de cette captiuité.

Estrange resolu-
tion.

Acte abomina-
ble.

Comme il est donc en cette inquietude d'esprit, à la fin l'ambition l'emporte sur ses irresolutions, & luy fait conclure la mort d'vne personne qui luy a donné la vie, & pareillement celle de ses deux freres: Toutesfois lors qu'il se void sur le poinct d'en venir à ces tragiques executions, l'horreur de ses crimes dont il est touché, détourne ce funeste dessein, & lui inspire que ce sera les punir assez que de leur faire creuer les yeux; ce qu'il fait executer en mesme temps, jugeant bien que cét aueuglement les rendroit incapables à l'aduenir de luy oster la Couronne. En quoy certes est considerable la justice du Ciel, qui vange tost ou tard les actions tyranniques: Car ce mesme Muley Affes auoit injustement exercé de pareilles cruauitez sur deux de ses oncles, en leur faisant arracher aussi les prunelles des yeux.

L'on remarque encore de luy, qu'il estoit si voluptueux, que rien ne luy estoit trop cher, pourueu qu'il y trouuaft des delices; entre autres, faisant vne despense excessiue en parfums & en odeurs, qu'il ay moit extrêmement; mais aussi qui par vn coup de la Iustice de Dieu, fut cause, que pensant fuir les cruauitez de son fils Amydes, il fut reconnu par l'odeur de ses parfums, & receut ce cruel traite-

ment de l'aveuglement de celuy dont il sembloit qu'il ne deust esperer que des consolations.

Et qui sçait si ce n'estoit point encore vn traict de la colere diuine, enuers ce voluptueux Prince, qui pour mieux gouster le plaisir de la Musique, qu'il ay moit avec passion, se faisoit bander les yeux, afin de n'estre point diuertey de ce contentement par les autres sens.

Il se lit de luy qu'estant à Naples, l'on farcissoit les viandes que l'on luy seruoit en table, de tant d'odeurs & de parfums, qu'en la despense, & es parties de sa bouche que le Controlleur, ou Maistre-d'Hostel de sa maison tenoit, l'on trouua qu'un paon & deux faisans, reuenoient à cent ducats pour les apprester, selon l'odeur & le goust que l'on auoit coustume de seruir ses viandes sur sa table; Aussi quand se venoit à despecer ses viandes, l'odeur en parfumoit, non seulement sa sale, mais encore ses chambres & tout son Palais, voire mesme ce parfum se faisoit sentir par les ruës proches & voisines.

Ce malheureux Prince reduit en ce déplorable estat, languist long-temps dans vne prison avec ses deux fils, & fut vn exemple des diuers changemens de la fortune, à ceux qui sceurent considerer la sienne. Mais enfin, quelques-vns de ses plus fideles seruiteurs, inuiolables en l'affection qu'ils luy deuoient, comme à leur Souuerain Prince, jugeant bien que tost ou tard, Amides ne manqueroit pas d'adjouster à ses autres crimes, celuy de la mort de son pere & de ses deux freres, trouuerent moyen de les enleuer de la prison; Ce qu'ils firent si secrettement, qu'auant que personne les découurit, on les mist en lieu de seureté. Car ils furent amenez à Naples, selon quel-

Muley Affes, & ses deux fils amenez à Naples.

Vn peu apres, le Tyran Amides ayant appris cette fuite, fist rechercher tous ceux que le soupçon & la crainte, plustost que la verité, luy persuaderent auoir encore de l'affection pour le Roy son pere: Tellement que pour assouuir sa rage contr'eux, il commanda qu'on eust à les saisir, & à les couper tous vifs par plusieurs morceaux, prenant vn plaisir extrême d'en faire curée à ses chiens, afin que l'apprehension de ses cruauitez inouyes, étouffast dans l'ame des autres, l'affection qu'ils pourroient auoir conseruée pour son pere infortuné.

Cruauitez inouyes du Tyran Amides.

Il vescut en cette tyrannie, enuiron treize ou quatorze ans, à la fin desquels il apprit à son dommage, par vn reuers de fortune, qu'il n'est point de sceptre plus mal assésuré, que celuy qu'un Vsurpateur arrache des mains de ses plus proches. Car apres auoir eu guerre avec deux autres de ses freres, qui pour quelque temps le chasserent de son Royaume, où neantmoins il se restablist; à la fin

Sultam Selim se rend maistre de l'Etat de Tunis.

ple, luy rauist, & à tous ceux de sa race, le sceptre de Tunis; Si bien que ce cruel Prince se veid contraint de passer le reste de ses iours assez miserablement.



III.

De quelques familles de Chrestiens conseruées à Tunis, & autres lieux de Barbarie, parmy les Infidelles, de temps immemorial.

L'ON dit, & Olaus le Grand en porte tesmoignage, qu'en vne certaine contrée Septentrionale, se trouuent de hauts rochers, sur lesquels la foudre & le tonnerre tombent souuent, où par vne merueille extraordinaire, ces orages qui taschent de les ruiner, releuent d'autant plus leur gloire, en ce que la cheute de cette foudre y forme de ces rochers de hautes pyramides, qui embellissent à merueille ce lieu. Certes, ie ne trouue rien qui represente mieux la fermeté & la perseuerance de certains Chrestiens de Tunis, dont il s'agit de descrire icy les louanges. Nous auons veu aux Chapitres precedens, les grands progresz que l'Eglise Chrestienne auoit fait en Afrique, & en Barbarie, és premiers siecles, & comme les Sarrafins, Turcs, & autres infideles, ayans rauagé ces pays dés longtemps, en auoient banny cette saincte creance, en y establisant les impietez de leur Alcoran.

Rabatins anciens Chrestiens de Tunis.

Or ce n'est pas vne petite merueille, de considerer que nonobstant la haine mortelle de ces Barbares, quelques familles Chrestiennes s'y soient perpetuées de pere en fils, parmy leurs persecutions & leurs attaques, qui n'ont de rien seruy qu'à eleuer des trophées de gloire à cette petite troupe de Chrestiens. Les Maures & ceux du pays les appelloient Rabatins, à cause du lieu de leur demeure ordinaire, appelée Rabat, qui estoit proche de Tunis, où ils auoient comme vne forme de petit Temple, & d'Eglise, où ils conseruoient au mieux qu'ils pouuoient la pieté & doctrine Chrestienne, auéc vn si grand éclat de merites & de vertus, que les Roys de Tunis, vn temps fut, que s'asseurans en leur fidelité, en tiroient des hommes de probité & de courage, pour la garde de leurs corps.

L'Empereur Charles-Quint, ayant assiegé & pris cette Ville de Tunis, auéc vne puissante armée, l'an mil cinq cens trente-cinq,

comme nous auons déjà remarqué, fut extrêmement estonné, quand il apprit le recit & l'estat de la bonne vie de ces Chrestiens, & soit qu'il fut meu de pitié de la souffrance de ces bonnes gens parmy ces Infidelles, qui auoient encore beaucoup à pâtir parmy les guerres de ce pays tout en armes, ou soit qu'il reconnut qu'ils auoient aussi besoin de quelques instructions, il les fit conduire à Naples, & là leur pourueut de quoy s'entretenir.

- Sçauoir depuis quel temps ils estoient en ce pays-là, c'est ce qui ne se peut dire au vray. Quelques-vns estiment qu'il y auoit plus de huit à neuf cens ans, qu'ils y gardoient la Loy Chrestienne, dès le temps que les Chrestiens en furent chassés par les Sarrafins & les Mahometans. Pour le moins est-il vray-semblable, qu'ils s'y estoient conseruez depuis que Sainct Louys, & son fils Philippe le Hardy, ayans mis le siege deuant cette ville, en obligea le Roy aux conditions & articles rapportez cy-dessus; à sçauoir notamment que tous Chrestiens pourroient viure en toute liberté & seureté de conscience, en l'estenduë de tout ce Royaume de Tunis.

Le mesme se remarque encore d'autres familles de Chrestiens appelez Farfanes, qui demeuroient en Barbarie en la ville de Mar- Autres anciens Chrestiens au Royaume de Maroc, appelez Farfanes. roc, lesquels de temps immemorial, y viuoient & faisoient profession du nom Chrestien: ce qui fut reconnu sous les regnes de Ferdinand troisieme Roy de Castille, & depuis sous celui de Iean premier de ce nom.

Vn Autheur rapporte que pas loin de Maroc, dans les montagnes d'Athlas, autrement dits les Monts clairs, estant en ce pays-là, Diego de Torres en l'Hist. des Cher. Chap. 79 comme il alloit à Tarudant, il vid plusieurs Maures, qui se vantoient d'estre descendus des Chrestiens, qu'il y auoit en ces quartiers-là, quand les Sarrafins les conquirent, où ils vécutent Chrestiens encore plusieurs siecles apres; mais n'estans secourus de personne, ils se veirent enfin contrainsts de se ranger en la creance de l'Alcoran; Et adiouste ce mesme Autheur, que sur le grand chemin de ces montagnes de Maroc à Tarudant, il logea chez vn nommé Cydi Mahomet, qui tenant encore de pere en fils quelque lumiere de la Religion Chrestienne, logeoit volontiers les Chrestiens, & luy raconta, comme parmy eux ils auoient vne cloche dans vne grotte, & certains liures du temps des Chrestiens, pour memoire comme ils descendoient d'eux, & la clef de ce lieu qui se donnoit aux aînez, laquelle il gardoit: ce qui est vn tesmoignage tout asseuré, comme autresfois la Religion Chrestienne a esté en credit, & en autorité en ce pays-là, principalement du temps de Sainct Augustin.



IV.

*Traitté de Trefues, pour 31. an, entre les Grands-Maistres,
& Cheualiers de Rhodes, & le Roy de Tunis.*

ENTRE tous les Ordres militaires qui ont esté instituez pour la deffense de la Religion Chrestienne, celuy de Saint Iean de Hierusalem (où il a commencé) est l'vn des plus celebres, & qui luy a rendu de plus signalez seruices.

Les Cheualiers de cet Ordre, s'estans rendus maistres de la Ville de Rhodes, l'an mil trois cens neuf, qu'ils prirent sur les Infideles, sous Othoman premier, Empereur des Turcs, l'ont possedée l'espace de deux cens treize ans, d'où depuis ils furent appellez Cheualiers de Rhodes; mais à peine y estoient-ils establis, que ledit Othoman y mit le siege l'an suiuant de leur establissement, lequel il fut contraint de leuer, pressé de l'armée d'Amedée Duc de Sauoye, qui les vint secourir.

Plusieurs sieges
mis deuant la
Ville de Rhod-
des.

Vne autre fois, ils furent encore assiegez par le Sultan d'Egypte, en l'an mil quatre cens quarante-quatre, où apres cinq années de siege, il fut contraint de le leuer honteusement.

Or l'an mil quatre cens quatre-vingts, ayans eu certain aduis, que Mahomet second, se preparoit à les venir assieger, comme de fait, il n'y manqua pas le vingt-troisiesme de May, audit an, avec vne tres-puissante armée de cent mille combattans, cela les obligea à chercher les moyens de se bien deffendre: ce qu'ils firent si genereusement, sous leur Grand-Maistre Pierre d'Aubusson, François de nation, qui y fut blessé de cinq playes notables en vn assaut, repoussant les Turcs, que Sultan Mahomet se vid forcé à leuer le siege, & s'en retourner honteux & plein de confusion.

Louys onzième
secourt la ville
de Rhodes.

Entre autres moyens, dont ces Cheualiers se seruirent pour leur deffense, ce fut de rechercher l'assistance des Princes Chrestiens, où sur tous les autres, le Roy Louys onzième se monstra tres-affectionné: car ledit Grand-Maistre luy ayant donné aduis par le Commandeur de Blanchefort (qui luy porta de sa part des oyseaux & vn leopard) des desseins du Turc sur leur ville, & des grandes necessitez où elle estoit, cela porta le Roy à obtenir de sa Sainteté (qui estoit Sixte Quatriesme) vn Iubilé par toute la France, d'où l'on recueillit vne somme notable, laquelle fut employée aux fortifica-

rions de la Ville & Chasteau de Rhodes, & aux autres necessitez de la Religion.

Le Sieur d'Aubuffon frere dudit Grand-Maistre, sur ces nouvelles, partit promptement de France, & vint au secours de Rhodes, & comme il estoit homme de cœur & de bonne conduite, il fut eleu Capitaine general de la Ville, où estant mort, le Grand-Maistre son frere, fit apporter son corps en France, & fut enterré en l'Eglise de Montelle Vicomte, dont il estoit Seigneur.

Or le Grand-Maistre, considerant que moins l'on a d'ennemis, mieux l'on se deffend, il iugea à propos avec le Conseil de la Religion, de traiter de trefue (sous le bon plaisir du Pape) avec le Soudan d'Egypte, & le Roy de Tunis, & laissant les articles touchant le Soudan, ie me contenteray de rapporter icy le Traitté, & les Articles qui furent accordez avec le Roy de Tunis, dont le premier estoit.

I. Que tous les ans, deux nauires du Roy de Tunis, avec ses subjets, pourroient entrer au port de Rhodes, & que l'on les accommoderoit de logis, & de magasins à leurs despens, & qu'elles payeroient dix pour cent, & la moitié de cela pour le commerce.

II. Que si quelque vaisseau de la Religion, ou de ses subjets, venoient à rompre près des ports & places du Roy, les habitans seroient tenus de leur prester aide, & les conseruer sans rien prendre, & que les vaisseaux du Roy les rencontrans en mer, ne leur feroient aucun dommage, ny ceux de la Religion à ceux du Roy.

III. Que si le Grand-Maistre & la Religion, auoient quelque nauire portant mille tonneaux & au dessus, se trouuant en Alexandrie, ou sur les biens du Roy, les Marchands & subjets du Roy, seroient tenus d'aller avec le nauire du Grand-Maistre & de la Religion, ou de ses subjets, en leur payant les droicts accoustumez, & en les deffendans & conseruans, eux, & leurs meubles, contre tous ennemis.

IV. Que toute nauigation & commerce seroient libres entre les deux partis, & que les vns ne donneroient empeschement ny dommage aux vaisseaux & subjets de l'autre, & specialement que les Mussulmans subjets du Roy, seroient assurez & bien-venus par tous les lieux de la Religion, & leur seroit permis de se pouruoir de maisons & magasins à leurs despens, & sauf les droicts du commerce, & tous reciproquement se pouruoiroient de viures & rafraichissemens les vns sur les lieux des autres.

V. Que le Grand-Maistre & la Religion, tiendroit vn Consul à Tripoly, qui iouyroit des priuileges accoustumez.

VI. Que le Grand-Maistre, & la Religion, & leurs subjets, tiroient quand bon leur sembleroit, trente mille muids de froment,

des terres du Roy de Tunis, lesquels seroient francs de toutes impositions, quelque temps de cherté que ce fut.

VII. Qu'auenant qu'un nauire conduisant des Maures sujets du Roy, fut pris, offensé, & endommagé, le Roy en estant aduerty, feroit arrester en ses ports les Marchands, & saisir les marchandises de la Nation qui auroit fait cette iniure & dommage, iusques à ce qu'il fut pleinement réparé.

VIII. Cette paix concludë & arrestée, pour trente & vn an, & reserué que celuy qui la voudra rompre, en donnera aduis deux ans auparauant au parti contraire.

Ce Traitté & Articles ainsi accordez, furent signez de part & d'autre, en suite de quoy Hierosme Barbo Marchand de Rhodes, fut enuoyé à Tunis par le Grand-Maistre, pour faire la charge de Consul; ce qui monstre en quelle consideration & quel pouuoir estoit alors le Roy de Tunis, puis que ces valeureux Cheualiers auoient procuré cette trefue.

Ce fut à la verité vn coup d'Estat, & bien proietté par le Grand-Maistre, que cette paix & trefue, tant avec le Soudan d'Egypte, que le Roy de Tunis, & qui fut si fauorable à ces Cheualiers, qu'ils sceurent bien se deffendre pour ce coup, contre Sultan Mahomet; mais qui n'empescha pas neantmoins par vn malheur deplorable, & de grand preiudice pour toute la Chrestienté, que quarante-deux ans apres; à sçauoir en l'an mil cinq cens vingt-deux, cette ville fut assiegée par Sultan Soliman second, avec quatre cens voiles, & trois cens mille hommes de combat, où en sept mois de siege, furent tuez plus de cent mille Turcs; & fut enfin cette ville renduë à composition, la veille de Noel, où le lendemain Soliman fit son entrée, & voyant le Grand-Maistre de Villiers l'Isle-Adam homme de cœur, de prestance & d'âge, se tournant vers les siens, il dit: I'ay pitié de ce bon homme là, lequel il faut qu'en ce vieil âge où il est, il sorte par force de sa maison. Et apres la perte de cette ville, lesdits Cheualiers n'ont eu aucune retraitte assuree, iusques en l'an mille cinq cens trente, quel'Empereur Charles-Quint leur fit don de l'Isle de Malte, d'où depuis ils ont esté appelez du nom de cette Isle.

Perte de la Ville de Rhodes.

V.

Voyage fait à Tunis, par l'Ordre du feu Roy Henry le Grand, pour la seureté du commerce, & pour la deliurance des Esclaues François.

C'EST vne chose bien remarquable dans les saintes lettres, & fort glorieuse pour les grands Roys, qu'ils n'y sont pas seulement honorez du tiltre de Dieux; mais y sont encore appelez boucliers & rondaches de la terre; Par où il est declaré que Dieu leur ayant mis en main la puissance & l'autorité, il faut qu'ils en vsent avec resolution, principalement pour la deffence de leurs subiets. C'est le digne Eloge qu'entre tous les Monarques François, a merité veritablement le feu Roy Henry le Grand, dont les merites incomparables, ne mourront iamais en la memoire des gens de bien. Ce grand Prince, commel'Hercule Gaulois, ayant coupé les testes de l'Hydre, c'est à dire, de la Rebellion, tourna toutes ses pensées à la protection de ses peuples, dont il estoit le bouclier & le Dieu tutelaire icy bas: & leur communiquant ses graces & ses faueurs, tascha par toutes sortes de soins, de les rendre fleurissans par dessus toutes les autres nations.

Pourcette fin, il fit publier par tout son Royaume, plusieurs belles Ordonnances touchant la manufacture; & sçachant que le commerce, principalement celuy qui se fait sur mer, est ce qui enrichit les Estats, par la communication & par l'abondance de toutes sortes de marchandises, il mit ordre qu'il fut restably en France, mieux qu'il n'auoit iamais esté. Mais ayant appris en mesme temps, que les Corsaires de Barbarie, de Tunis, & d'Alger, le trauer soient extrêmement, & y faisoient de grandes prises, & des nauires François, & de ceux des autres nations Chrestiennes; Il donna charge au sieur de Breues (qui estoit alors son Ambassadeur à la Porte de Mahomet troisieme) de luy en faire ses plaintes; Dequoy certes, ledit sieur de Breues s'acquita si dignement, & fist si bien sçauoir au Grand-Seigneur les intentions de sa Majesté tres-Chrestienne, qu'apres quelques poursuites, il obtint de luy vne deffence tres-expresse à aous ses subiets, & particulieremēt aux Corsaires de Barbarie, d'entreprendre en aucune sorte sur les nauires François; A quoy fut joint vn cōmandement exprés, de rendre les marchādises,

Le Prophete Dauid parlant des Roys, les appelle des Dieux, au Psalm. 45. *Quoniam Dij fortes terra, vehementer eleuati sunt*, par ce mot de Dieux, entendant les Roys, & ceux qui ont charge sur le public. Oū Aquila & S. Hierosme traduisent selon l'Hebreu: *Quoniam senta terra, sine Reges, vehementer eleuati sunt*, appellant les Roys du monde des rondaches & des boucliers.

Loüange du feu Roy Henry le Grand.

Restablissement du commerce de France.

Plainte de l'Ambassadeur de France à Mahomet 3.

les vaisseaux, & les esclaves qu'ils auoient pris sur eux; Enuoyant pour cét effet vn des Officiers de la Porte, qu'on appelloit Mustafa Aga, pour faire sçauoir ses volontez, & en haster l'exécution.

Barthelemy de Cuer, Renegat Marseillois, & Medecin de Sultan Mahomet, enuoyé en Ambassade au feu Roy Henry IV.

Et certainement le Sultan se porta d'autant plus volontiers à toutes ces choses, qu'ayant connoissance de la valeur des François, cela l'auoit obligé quelque temps auparauant d'enuoyer vn Ambassadeur au Roy avec de tres-riches presens, & des lettres, dont le sommaire estoit; Qu'il desiroit fort, qu'en maintenant l'alliance qui estoit entr'eux, il n'entraist en aucun traitté contre luy avec les autres Princes Chrestiens; Qu'il auoit osté au Bascha de Tunis son Gouvernement, pource qu'il estoit d'intelligence avec quelques Corsaires Anglois, qui se retiroient à la Goulette, où ils partageoient leurs voleries; Que celuy d'Alger auoit eu le mesme traitement; Que pour la bonne intelligence qu'il souhaittoit estre conseruée entr'eux, elle luy feroit plaisir d'empescher qu'aucun François n'allast au seruice de l'Empereur, qu'il ne qualifioit que Roy de Vienne; & de faire rappeler tous ceux qui y estoient, entendant par eux le Duc de Mercœur, & autres Seigneurs de France, qui trauersoient entièrement le progres de ses armes en Hongrie. Avec cela, cét Ambassadeur auoit charge expresse de prier le Roy de moyenner quelque sorte de paix, ou de treue, entre l'Empereur d'Allemagne, & Sultan Mahomet son maistre, qui auoit de grandes guerres ailleurs.

Relation du voyage de Monsieur de Breues à Tunis.

Cependant, le sieur de Breues ayant de la Porte du Grand-Seigneur, toutes les expéditions qui luy estoient necessaires; enuiron le commencement de l'année mil six cens cinq, partit de Constantinople, où il auoit demeuré vingt-deux ans, en qualité d'Ambassadeur de France. S'estant embarqué avec Mustafa Aga, il fit voile en Barbarie, & prit port à la Goulette, le dix-septiesme de Iuin. Le lendemain de son arriuée, le Bascha de Tunis le fit regaler d'vn present de quatre bœufs, d'autant de moutons, & de deux douzaines de poules. Et parce que les vaisseaux ne peuuent passer plus auant vers Tunis, il luy enuoya vn Chaoux avec trois beaux barbes, dont le principal, quel'Ambassadeur deuoit monter, estoit richement paraçonné, ayant vn harnois garny de larmes d'argent doré, avec vne housse de velours cramoisi rouge; & à l'arçon de la selle vne masse d'armes d'argent, qui est vne marque d'honneur, dont se signalent les Grands de Turquie. En cét équipage le sieur de Breues entra dans Tunis, où à moitié du chemin furent au deuant de luy en fort bon ordre, tous les Chefs de la Milice & du Diuan, BOVLOV-BASCHIS & autres, qui le saluerent, criant par trois fois, Hov, Hov, Hov, & l'accompagnerent iusqu'au logis qui luy auoit esté préparé à la Ville.

A voir cette reception, & ce bon accueil, il n'y auoit personne qui ne creut que celuy à qui l'on faisoit tant d'honneur, receuroit sans doute vn parfait contentement en cette negociation: mais la suite tesmoigna tout le contraire; Et ce qu'ils le traiterent si bien d'abord, ne fut que pour satisfaire en partie au commandement que leur en auoit fait Mustafa Aga, de la part du Grand-Seigneur. Car quand il fut question de leur représenter que sa Majesté Othomane leur commandoit de rendre tous les vaisseaux, toutes les marchandises, & tous les Esclaves François qu'ils auoient pris en course, ce fut alors que leurs complimens commencerent à se refroidir; Dequoy neantmoins le Bascha n'estoit pas fort satisfait, & eust bien voulu donner au sieur de Breues le contentement qu'il esperoit, pource qu'estant à la Porte, il auoit receu de luy de grandes faueurs. Mais son pouuoir n'estoit pas absolu; & ce mesme Cara Osman, dont nous auons parlé cy-deuant, l'auoit vsurpé en gagnant les Iannissaires. C'estoit donc le seul Oracle qu'il falloit consulter, & de qui dépendoient les responses & les executions contraires ou fauorables. Le Diuan fut tenu exprés pour resoudre cette affaire, & le sieur de Breues ne manqua pas de s'y rendre. Là furent leuës publiquement les lettres du Grand-Seigneur, & Cara Osman n'en eut pas plustost ouy le contenu, que transporté de colere, il dit tout haut; Qu'il ne pouuoit pas defferer aux commandemens du Sultan, puis qu'il estoit si mal informé, ny rendre non plus les prises que leurs Corsaires auoient faites sur les François; & que si cela se deuoit souffrir, il ne falloit plus parler de leur Milice, qui seroit ruinée en peu de temps.

Fourberie des
Corsaires d'Al-
ger.

Mécontentemēs
du Bascha.

Insolence de
Cara Osman.

A ces raisons, & à plusieurs autres qu'il allegua, furent jointes celles de Mehemet Bey, General des Galeres de Tunis, homme factieux, qui par ses menées avec Cara Osman, diuertist entierement la bonne volonté de ceux qui auoient quelque inclination à l'obeissance qu'ils deuoient à leur Grand-Seigneur. Cependant le sieur de Breues, qui avec Mustafa Aga, auoit déjà sejourné longtemps à Tunis, & pressé l'affaire de tout son possible; considerant que ces Barbares ne pouuoient goustier aucunes raisons, & qu'au lieu d'obeir au commandement qui leur estoit fait touchant sa negociation, ils parloient déjà comme rebelles, jugea pour le mieux, qu'il luy en falloit tirer tout ce qu'il pourroit: Tellement qu'il ménagea cette affaire si adroitement, qu'après diuerses poursuites, où furent jointes d'extrêmes difficultez, il obtint enfin; Que tous les Esclaves François luy seroient rendus, voire mesme tous les Renegats, qui l'estoient par force; & ceux aussi qui de leur bon gré se declareroient Chrestiens. Mais sur ce dernier article, ces Infideles intimiderent les Renegats, auxquels ils firent entendre en particu-

Nouvelle reso-
lution de M. de
Breues.

Extrême ma-
lice des Infide-
les.

Effets de la négociation de M. de Breues.

lier, qu'on ne leur auoit proposé cela, que pour éprouuer s'ils seroient fermes en la loy de Mahomet; & que s'ils se declaroient Chrestiens, ils seroient brûlez tout aussi-tost: Le contraire arriua neantmoins: car le Diuan estant assemblé, & les Renegats appelez, tous ceux qui se dirent Chrestiens, furent rendus au sieur de Breues, qui les ramena en France avec les autres Esclaues: Ce qui fut à vray dire, vne des choses les plus remarquables que l'on ait veuës parmy les Turcs, qui ne sont pas seulement inuiolables obseruateurs de leur Loy, mais qui tiennent pour vn des plus grands crimes qu'ils sçauoient faire, de permettre qu'un Renegat se rende derechef Chrestien.

Après que ces choses se furent ainsi passées, & que le sieur de Breues eut reconnu qu'il ne deuoit esperer en aucune sorte de r'auoir iamais ny les vaisseaux, ny les marchandises des François, il s'auisa iudicieusement qu'il falloit à tout le moins assseuer le commerce pour l'aduenir, & le rendre libre parmy ces Corsaires, pour la nation Françoisse; ce qui l'obligea de faire ce compromis avec eux, & de passer ces Articles-

Articles passez avec ceux de Tunis.

I. Qu'ils ne troubleroient plus les François, & n'empescheroient en façon quelconque par leurs courses, ny leur nauigation, ny leur traficq ordinaire.

II. Qu'ils ne permettroient plus que les pyrates Anglois, ou autres, fussent receus en aucun port dépendant de leur juridiction.

III. Que s'il y en venoit quelques-vns, ils s'offroient à faire restituer au Consul de la nation Françoisse, tout ce que lesdits Corsaires se trouueroient auoir pris sur elle, & d'en faire vne justice exemplaire.

Ce furent les trois Articles qu'ils passerent au sieur de Breues, qui de son costé leur accorda les quatre suiuaus, sous le bon plaisir toutesfois de sa Majesté tres-Chrestienne.

I. Que tous actes d'hostilité par eux commis contre les François, seroient oubliez à l'aduenir.

II. Qu'on ne les rechercherait en aucune sorte, de toutes les prises qu'ils auroient faites sur les nostres.

III. Que dans le terme d'un an pour le plus, on leur rendroit libres tous les Turcs qui estoient dans les galeres de France.

IV. Que les nauires, galeres, galiotes, brigantins, & fregates de l'Estat de Tunis, auroient vn libre abord en tous les havres de France, où ils seroient receus comme vaisseaux d'alliez, & s'y pourroient fournir, si bon leur sembloit, de rafraichissemens & de viures.

Or bien que tout cecy accordé, semblaist peu de chose, à l'égard

des commandemens du Grand-Seigneur, c'estoit beaucoup neantmoins à bien considerer les conditions & les coustumes de ces Barbares. Et j'ose bien dire que c'estoit tout ce qu'on eut peu desirer d'eux, s'ils se fussent monstrez inuiolables en leur parole, & s'ils n'eussent pratiqué depuis ce dire commun qu'ils ont toujors à la bouche; que s'il leur falloit garder la foy promise, ils ne seroient plus Turcs, mais Chrestiens. Par où l'on peut voir facilement, combien peu defèrent aux volontez de leur Grand-Seigneur, ces peuples Barbares & Infideles; & que s'ils n'apprehendoient sa puissance, ils ne le reconnoistroient en aucune sorte.

Corfaires, hommes sans foy.

Le sieur de Breues ayant conclu ce Traitté, partit aussi-tost de Tunis, & fit voile en Alger, accompagné de Mustafa Aga, pour y traiter avec les Corfaires de cette Ville, & y aduancer, s'il estoit possible, autant ou plus qu'avec ceux de Tunis. Mais il y aduança encore moins, pource que la Milice d'Alger, que ses forces rendent insolente, & laquelle, comme nous auons déjà monstté, est souueraine & absoluë, dist resolument que l'on ne vouloit entendre à aucun Traitté. Pour tout cela neantmoins, le sieur de Breues ne s'effaroucha point d'abord; & sçachant que l'on pouuoit beaucoup sur ces esprits mercenaires, en pratiqua quelques-vns secrettement, pour gagner les autres, & porter à vn Traitté le Diuan & la Milice. Cela ne luy seruit de rien neantmoins, & quelques soins qu'il y apportast, il n'en pût venir à bout. De sorte qu'apres auoir bien consideré, qu'avec tout son sejour en Alger, qui auoit esté assez long, il n'auoit non plus auancé que le premier iour, quelques poursuittes qu'il eut faites; & apprehendant d'ailleurs que ces Barbares ne luy jouïassent quelque mauuais tour, comme ils l'en menaçoïët fourdement, il fit voile en France, où il reuint sans auoir pû faire aucune chose en Alger.

M. de Breues part de Tunis.

Et puis que nous traittôs des soins que Henry le Grád & le sieur de Breues, apporterent pour le commerce des François, & pour reprimer les brigandages des Corfaires de Barbarie, il ne sera point hors de propos d'employer icy ce que ledit sieur de Breues obtint sur ce sujet du Grand-Seigneur, au traitté qu'il fit avec sa Hauteffe, par l'ordre de Henry le Grand, en datte du mois de May, mil six cens quatre, renouuellant l'ancienne alliance qui estoit entre ces deux Monarques & leurs Estats. Où le Sultran en l'article dix-neufiesme, apres auoir monstté l'vtilité que ses sujets de Barbarie receuoient des François, & comme son vouloir & celuy du feu Empereur Mahomet son pere, auoit tousiours esté de faire cesser les violences & depredations de ses mesmes sujets de Barbarie; ce qui auroit meu à diuerses fois leurs Hauteffes, d'enuoyer leurs ordres & commandemens à lesdits sujets, de mettre aussi-tost en liberté les François

detenus esclaves, & leur restituer leurs facultez, sans que pour cela ils ayent discontinué leurs actes d'hostilité. Enfin voicy ce qu'en ordonna le Sultan.

Nous pour y remedier, commandons par cette nostre Capitulation Imperiale, que tous les François soient mis en liberté, & leurs facultez restituées. Declaronons qu'en cas que lesdits Corsaires continuent leurs brigandages, à la premiere plainte qui nous en sera faite par l'Empereur de France, les Baschas & Gouverneurs des pays de nostre obeissance, esquels iceux Corsaires font leur demeure, seront tenus restituer les dommages & pertes qu'iceux François auront faites, & seront priuez de leurs charges, & ne sera besoin d'autre preuue du mal-fait, que la plainte qui nous en sera faite, de la part dudit Empereur de France, ou de ses lettres Royales.

Et en l'Article XX. voicy ce qu'il adjouste.

Nous consentons aussi, & aurons agreable, si les Corsaires d'Alger & de Tunis, n'observent ce qui est porté par cette nostre Capitulation, que l'Empereur de France leur fasse courir sus, les châtie, & les priue de ses ports; & protestons de n'abandonner pour cela l'amitié qui est entre nos Maiestez Imperiales. Approuuons & confirmons les commandemens qui ont esté donnez de nostre feu pere pour ce suiet.

Et en l'Article XXI. voicy ce qu'il dit.

Nous permettons aussi que les François nommez & aduoüez de leur Prince puissent venir pescher du poisson & du corail, au golfe de Stora Courcoury, lieu dépendant de nostre Royaume d'Alger, & en tous autres lieux de nos costes de Barbarie; & en particulier, aux lieux de la Jurisdiction de nosdits Royaumes d'Alger & de Tunis sans qu'il leur soit donné aucun trouble ny empeschement. Confirmons toutes les permissions qui ont esté données par nos Ayeuls, & singulierement par nostre feu pere, touchant cette pesche, sans qu'elles soient suiettes à autre confirmation, qu'à celle qui en a esté faite de toute ancienneté.

Et apres plusieurs autres Articles, il finit ainsi.

Ce que nous promettons & iurons par la verité de Dieu tout-puissant, Createur du Ciel & de la terre, & par celle de l'ame du chef de ses Prophetes, & par la teste de nos Ayeuls & Bisayeuls, de ne contrarier, ny contreuenir à ce qui est porté par ce Traitté de Paix & Capitulation, tant que l'Empereur de France sera constant, & ferme à la conseruation de nostre amitié: acceptons des à present la sienne, avec volonté de la tenir chere; & en faire estime: & telle est nostre intention & promesse Imperiale. Voila qui fait voir quels ont esté les soins de Monsieur de Breues, pour l'auancement & progres du commerce libre des François, en toutes les Terres & Estats du Grand-Seigneur, particulièrement en Barbarie, & qui montre quant & quant, combien ce Monarque des Turcs, auoit desir d'entretenir la paix avec les François,

& d'empescher les courses & les pyrateries de ses subjects de Barbarie, sur lesdits François; mais iamais il n'a pû gagner cela sur eux, tant ils sont vrayement Barbares, & ne tiennent compte de ses commandemens que comme ils leur plaisent, trouuant touïjours occasion de beaux pretextes pour couvrir leur malice, ainsi que nous auons déjà remarqué ailleurs.



V I.

Hardie entreprise sur 22. vaisseaux de Tunis, brûlez au port de la Goulette.

QVELQUES Corsaires Anglois s'estans mis dans l'intelligence de ceux d'Alger, avec lesquels ils couroient la mer, y auoient si bien ietté l'épouuente par leurs brigandages ordinaires, que le commerce s'y ruinoit de iour en iour, sans qu'il se parlât d'autre chose que de nauires par eux brûlez, ou pris, ou coulez à fonds. Or comme il n'est rien impossible à vn grand courage, le sieur de Beaulieu, dit Briaille, Gentil-homme Poiteuin, qui auoit ouy parler de ces desordres, & qui desiroit de tesmoigner également, & sa valeur, & son zele à sa patrie, ayant obtenu permission du Roy, arma au Havre de Grace, vn gallion & vne parache, où commandoit le Capitaine du Tor; & vers le commencement d'Avril, en l'an mil six cens neuf, ayant leué l'anchre, se mit à courir la mer, pour voir s'il n'y feroit point rencontre de quelques-uns de ces Pyrates.

Embarquement
du sieur de
Beaulieu.

Or bien qu'en quelque façon il semblast'estre blasmable de se hazarder avec si peu de vaisseaux contre les Corsaires qui estoient beaucoup plus forts que luy, & qui ne combattoient iamais qu'à leur auantage; sçachant neantmoins que ces Tygres deuenoient Cerfs, quand on leur sçauoit resister courageusement; Il tenta la fortune, avec resolution de donner hardiment la chasse à tous ceux qu'il rencontreroit: Comme il eut donc pris sa route vers la coste d'Espagne, il découurit au Cap de sainte Marie, vn nauire Anglois, où commandoit vn grand Corsaire, nommé le Capitaine Bonel. Luy cependant, qui auoit accoustumé de donner la chasse aux autres, voyant que Beaulieu la luy donnoit, se mit en deffence, & combattit vaillamment. Mais comme il se vid tenu de prés, il voulut mettre son salut en sa suite; Ce fut en vain toutesfois, pource que

Bonel Corsaire
Anglois, est
pris.

Et executé à
Marseille.

son ennemy l'ayant joint, le contraignit de se rendre. Comme il l'eut donc fait son prisonnier, il l'amena à Marseille, où estant conuaincu de plusieurs insignes volleries, il fut condamné à mort, & eut la teste tranchée sur la fin de Iuin, en la mesme année mil six cens neuf.

Action memo-
rable.

A cét exploict de courage, ce valeureux Capitaine en adjoûta vn autre bien-tost apres: car ayant rencontré au Cap de Gatte vn vaisseau de Tunis, commandé par vn Corfaire, qui auoit avec luy cent Turcs bien armez, il l'aborda sans le marchander, & l'attaqua si vertement, qu'il s'en rendit maistre; Tellement qu'il amena à Marseille tous les Turcs qui se trouuerent dans le vaisseau, & en augmenta la chiourme des galeres.

En suite de ces deux actions, il fit celle-cy, qui fut la plus recommandable de toutes. Ayant appris qu'au port de la Goulette, il y auoit vingt-deux nauires, tant de ceux dont ces Pyrates se seruoient dans leurs courses ordinaires, que de quelques-autres qu'ils auoient depuis peu pris & volez; Et considerant qu'oster à des larrons les moyens de continuer leurs brigandages, c'estoit faire vne œuure agreable à Dieu, & tres vtile au public; Il resolut d'aller mettre le feu à leurs vaisseaux, & de haster l'execution de cette entreprise. Estant pour cét effet parti de Marseille, il fut poussé par vn vent Maestral, droit en la coste de Barbarie; Mais comme il fut sur le poinct d'en approcher, vn autre vent contraire le ietta en Sardaigne, où il fit rencontre d'vne escadre de six nauires d'Espagne, commandez par Dom Iean Faicharde, qui ayant appris le dessein du sieur de Beaulieu, desira d'estre de la partie; ce qu'il ne pût honnestement luy refuser.

Brûlement de
vingt deux vais-
seaux au port de
la Goulette.

Comme donc en chacun de ces vaisseaux de Tunis, qui estoient au port de la Goulette, il n'y auoit pour toutes gardes, qu'vn ou deux hommes, soit que ceux de Tunis se fiasent sur la deffence du fort, ou qu'ils creussent qu'on ne les pourroit enleuer, parce qu'ils en auoient osté le gouuernail & les voiles; outre qu'ils ne pensoient pas qu'il y eust personne qui osast entreprendre dessus, estans sous la garde de la forteresse; toutes ces choses ensemble furent entierement fauorables, au dessein de ces deux Capitaines. Pour le faire reüssir, ils mouïllèrent l'anchre à l'entrée du port, hors la portée du canon. En suite de quoy ils mirent en mer tout ce qu'ils auoient de lanches, d'esquifs, & de petits bateaux de rame, avec vn assez bon nombre de soldats, & s'approchant de ces vaisseaux de Corfaires, y ietterent force feu d'artifice, avec tant de bons succez, qu'ils les brûlerent tous, iusques au nombre de vingt-deux, ensemble les Turcs qui les gardoient.

Cela se passoit ainsi, quand les nouvelles en vinrent à ceux de
Tunis,

Tunis, d'où sortirent en mesme temps plusieurs soldats, pour y apporter quelque remede. Mais comme de là jusques à la Goulette, il y a bien quatre lieuës, les vaisseaux se trouuerent tous brûlez, auant que pouuoir estre secourus. Cependant, les Ianissaires de la forteresse ne manquerent pas de décharger sur les Chrestiens, & leurs canons & leurs mousquets; mais pour estre trop éloignez de leurs vaisseaux, ils ne les peurent endommager; Et ainsi cette entreprise estant heureusement executée, toutes les lanches, les faloupes, & les petits bateaux regagnerent le bord de l'escadre de Beaulieu, & Faicharde, dont l'un reprit la route de France, & l'autre celle d'Espagne, sans auoir fait perte d'un seul homme.



VII.

*Rachapt de 36. François Captifs fait au Royaume de Tunis,
par les Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité,
dits vulgairement les Mathurins.*

COMME la Redemption des Chrestiens Esclaves qui gemissent sous les fers & la tyrannie des Infideles, est vne des œures de Charité la plus recommandable; Aussi est-ce ce qui m'oblige icy à donner lieu à ce Narré, pour ne perdre la memoire de celle-cy, faite par les Religieux de nostre Ordre des Prouinces de France, en l'année mil six cens trente-huiët. Le Pere Philippe Audruget, & le Pere Athanase des Hayes, ayans esté commis pour cet effet, avec vne somme d'argent assez notable, prirent la route de Prouence, d'où ils s'embarquerent, firent voile en Barbarie, & prirent port à la Goulette, & de là le lendemain arriuerent en la Ville de Tunis, où apres quelques mois de sejour, & y auoir rachepié de l'esclavage des Barbares & impitoyables Corsaires de ce lieu, trente-six Captifs, tous François, ils les amenerent à Marseille, & de là à Paris, qui fut le vingt-troisiesme de Nouembre, audit an, desquels voicy les noms, & le lieu de leur naissance.

ANthoine Pourquoi, de Toulon, en Prouence.
Ange Rostan, de la Cadiere, en Prouence.
Anthoine Dourmet, de Toulon.
Bertrand Despal, de Bayone.
Barthelemy le Breun, de Toulon.

Noms des Captifs rachepiez.

Baptiste Cordille, du Castelet.
Barthelemy Brun.
Claude Aimé, de Marseille.
Claude Sisteron, de la Ciouta, en Prouence.
Daniel Ballade, de la Rochelle.
Daniel Sauelle, de Toulon.
François Rosier, de Marseille.
François Moulet, de Marseille.
François de Moligny, de Toulon.
Honoré Bioumet, de Sixfours en Prouence.
Honoré Beaucier, de Sixfours.
Honorat Audibert, de Toulon.
Jean Dodin, des Sables d'Olonne.
Jean de Latte, de Bresse.
Jacques Tiffonnier, de Toulon.
Jean Fabre, de Marseille.
Jacques Esprit, de Marseille.
Jean Guilet, des Sables d'Olonne.
Jean le Boyer, de Breste en Bretagne.
Louys Sangar, de Toulon.
Laurens Touche, de Sixfours.
Leon Audibert, de Sisteron en Prouence.
Nicolas Allardon, de Toulon.
Pierre Martin, de l'Isle de Ré.
Pierre Chinot, de Saint Malo, en Bretagne.
Pierre Iuste, de Toulon.
Pierre Bremon, de Marseille.
Pierre Amielle, de Toulon.
Pierre de la Violette, d'Auignon.
Robert le Gouar, du Port Louys, en Bretagne.
Roland Guiard, des Sables d'Olonne.



VIII

Six vaisseaux des Corsaires de Tunis, attaquez & pris au port de la Goulette, par les Galeres de Malte.

QUIC ON QVE considerera attentiuement les effets genereux de ces illustres Cheualiers de Malte ; trouuera que i'auray bien raison, si ie dis qu'il n'est pas plus naturel au feu d'échauffer, & d'estre en vne continuelle actiuité, qu'à ces braues guerriers d'estre touïjours en la recherche des occasions pour se signaler par les beaux faits, à l'auüantagé de la Chrestienté, selon leur institution; & sans aller bien loïn mandier des preuues de cette verité, en voicy vne considerable. Le Seigneur Lascaris (qui est de la langue de Pro- uence & Grand-Maistre de cét Ordre) ayant eu auis que les Galeres des Corsaires de Tunis, autrement dites de Biserte, estoient pres- tes d'aller en cours pour continuer leur brigandages ordinaires à la commune ruine des Chrestiens, & qu'elles estoient alors à Port- farine, lieu peu distant & dépendant de Tunis, resolut d'enuoyer les six galeres de la Religion pour les y combattre, où en quelque autre lieu qu'elles fussent; pour cét effet, ayant donné les ordres requis & muny ses galeres de soixante Cheualiers, tant de secours que volontaires, avec les autres qui estoient alors de Carauane, le tout reuenant au nombre de deux cens, elles firent voile en Barba- rie, & s'approchant de Port-farine, le Prince Federic de Landgra- ue, General de ces galeres, enuoya le Commandeur de Bois-bou- dran, avec vne falouque, pour reconnoistre ce port; & voir si ces galeres ennemies y estoient encore, lequel ayant rapporté qu'elles n'y estoient plus, & qu'il n'y auoit aucun vaisseau, il dépêcha en- core la mesme falouque, avec vn Caicq, où estoit le compagnon du pilote Real, pour aller vers Biserte, & là, à la faueur de la nuit, re- connoistre si elles ne seroient point en cét autre port; mais enfin, n'en ayant rien pû decouurir, l'on jugea qu'elles pourroient estre à la Goulette, qui n'est qu'à quatre lieuës de Tunis: surquoy la re- solution est prise d'y aller; & comme ces Galeres Chrestiennes s'en approchent, estans déjà au Cap de Carthage, elles eurent aduis qu'elles n'y estoient pas non plus; mais bien qu'il y auoit six gros vaisseaux des Corsaires de Tunis, lesquels estoient sous la forteresse. Cela leur fit prendre la resolution de les y aller combatre, & les pren-

Galeres de Tu- nis, dit autre- ment, de Biserte, à cause que c'est leur port ordi- naire, dependant de Tunis.

dre, ou les couler à fonds, afin de diminuer autant les forces de ces infideles & ennemis jurez du nom Chrestien, au mesme temps, elles voguent & passent droict vers ces vaisseaux qui les ayans apperceus, s'estoient déjà mis sur la deffensive, & nonobstant l'artillerie du Fort, & de ces vaisseaux barbares qui tiroient sur ces braues Cheualiers pour empescher leurs approches, ils estoient de forte animez de courage qu'ils passerent outre & vinrent inuestir les ennemis, où le Prince Federic leur General, allant le premier, attâqua avec sa galere Capitane le galion de Caraoges fameux Corsaire: les autres galeres à l'exemple de leur Capitane & Generale, se porterent aussi si genereusement en ce combat, que les Barbares se voyans hors d'espoir de se garantir de ces furieuses attaques, & que leur perte estoit asseurée, minuterent leur fuite: entre autres Caraoges qui à la faueur de son esquif, & quelques autres se iettans en mer à nage, se sauuerent promptement dans le Fort. Cependant, nos valeureux Cheualiers se rendent maistres de ces six vaisseaux ennemis, & de quantité de Corsaires qui estoient restez dedans, avec vn grand nombre de Chrestiens Captifs, qui ne furent pas moins joyeux de cette prise, que ces infideles en receurent de déplaisir, puis que les vainqueurs donnans la loy aux vaincus, mirent alors en liberté ces pauures Chrestiens qui gemissoient sous les fers de ces Turcs, auxquels ils firent prendre la condition de ceux-là, ie veux dire, les rangerent sous le joug de l'esclavage, puis tirans hors du port ces vaisseaux ennemis, quoy que l'artillerie de la forteresse tiraist sans cesse sur eux, qui en tua & blessa quelques-vns, mais peu, remorquerent ces vaisseaux, & retournerent à Malte, avec la gloire de ce signalé combat, & de cette notable prise, où il fit beau voir leur entrée: car ces six galeres de la Religion, chargées des estendards & bannieres Turquesques traïsantes, pour tesmoignage de cette victoire sur ces ennemis, traïsnoient aussi apres elles ces six vaisseaux, où estoit arborée la banniere de Malte.

Ce combata esté d'vn grand auantage pour la Chrestienté, d'autant que dans peu de iours ces vaisseaux s'en alloient en cours, où ils n'auroient pas manqué de faire de grandes pyrateries sur les Chrestiens, au hazard de la vie & de l'esclavage de plusieurs.

Et l'honneur a esté d'autant plus grand à ces illustres Cheualiers, qu'ils se peuuent vanter d'auoir fait essuyer vn affront à vn des plus signalez Pyrates qui soit point aujourd'huy, & qui pour sa grande reputation en ce beau mestier de voleur, porte le titre & la qualité de Generalissime des Corsaires.



I X.

Autre rachapt de quarante & vn Esclaues François faits à Tunis, par lesdits Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité.

L'ACCIDENT suruenu d'un furieuse orage, qui en l'an mil six cens trente-sept, empescha l'effet d'une flotte de treize vaisseaux du Roy tres-Christien, qui alloient en Alger, & aux autres Villes des Corsaires de Barbarie, pour y retirer de gré ou de force tous les François Esclaues, & les empeschemens qu'auoient apporté le Bascha, & le Diuan dudit Alger aux Peres Commissaires & Deputez de nostre Ordre pour la Redemption; à sçauoir le Pere Iean Escoffié, Maistre de la Maison de l'Honneur-Dieu près Chelles, & le Pere Anthoine Basire, Maistre & Superieur du Couuent de Chaalons en Champagne, accident dont il a esté parlé cy-dessus; Liu. 2. Chap. 5.
 * tous ces obstacles, dis-je, furent le motif qui obligea ces Peres, à nombre 9. changer le dessein qu'ils auoient d'y employer vne somme notable d'argent, qu'ils portoient pour ce saint œuure de Charité.

Or se voyans donc frustrez de l'esperance qu'ils auoient d'Alger, cela leur fit prendre la resolution de tenter la voye de Tunis. Pour cet effet, ils partent de Marseille, le vingt-deuxiesme de Ianuier, de l'année mil six cens quarante & vn, & du port de la Seine près de Toulon, où ils s'embarquent le cinquiesme de Feurier, & arriuent heureusement au port de la Goulette, & de là à Tunis, le neufiesme du mesme mois, où ils prennent logis chez le sieur Maure, Consul pour la nation Françoisise; Tous ioyeux & loüans la Diuine Bonté de se voir en vn lieu où il y auoit de quoy exercer leur charité, & faire l'employ de leurs deniers enuers vn grand nombre de Captifs; ce que depuis si long-temps ils recherchoient: les voila bien estonnez, quand apres auoir salüé le Day (qui est comme le Roy de ce pais-là) & luy auoir communiqué leur commission, il ne leur veut pas permettre d'achepter & retirer aucun Esclaue de Tunis, disant pour raison que le Grand-Seigneur est en meilleure intelligence avec le Roy de France, qu'il ne fut iamais, qu'il rende les Turcs qui sont dans les galeres de Marseille, & il rendra les François, & que les vns & les autres ne doiuent pas estre mis au rachapt: c'estoit le pretexte dont il couuroit sa malice. Il ne se peut pas croire combien ce refus

causa vn sensible déplaisir à ces Peres, qui employent tous moyens, & reïterent leurs prieres pour fléchir ce Barbare, qui n'a point d'oreilles pour les entendre.

Comme ils se voyent en cette extremité, sçachans que Dieu est le Pere de misericorde, & de consolation, & qu'en vn sujet de telle charité, comme est celuy-cy de la Redemption des Fideles Captifs, il ne manque point de remede, & d'assistance enuers ceux qui implorent sa bonté, voila pourquoy quittans toute esperance de la terre, ils luy adressent leurs vœux & leurs prieres, & au mesme temps il les exauce, leur faisant naistre vne occasion & heüruse rencontre, de quoy en employans leurs deniers, ils puissent s'en retourner contents: tel fut le moyen.

En ce mesme temps que le Bascha fait refus, arriuent à Tunis deux barques chargées de François Captifs, que quelques Marchands d'Alger y venoient vendre, nos Peres s'y transportent aussitost, & de là viennent trouuer ce Day, qu'ils prient avec grande instance, de leur permettre, que puis qu'il ne veut qu'ils racheptent aucun François Esclaue de Tunis, à tout le moins, qu'il leur fasse cette faueur, d'employer leur argent en l'achat de ceux qui estoient dans ces deux barques: à quoy d'abord il ne voulut point entendre; mais à force de prieres & d'importunitéz, ils le fléchirent, sur la remonstrance qu'ils luy firent que ces Esclaues n'estans point de ses terres, il n'y auroit pas d'interest.

Mais parce que apres auoir rachepté tous ceux de ces barques, ils virent qu'ils auoient encore des deniers de quoy en pouuoir retirer d'autres, ils traiterent secrettement avec des Marchands de Tunis, qui à l'insceu du Day, leur en vendirent quelques-vns de cette mesme Ville, qu'ils embarquerent au mesme temps; & la nuit du seiziesme d'Auril, estans à la Goulette, ils se mirent en mer, & firent voile droit à Marseille, où ils arriuerent le vingt-sixiesme du mesme mois, non sans auoir couru vne grande risque d'vn vaisseau Corsaire d'Alger, qui estoit à l'anchre, & au guet pas loin de ce port, mais dont ils échaperent le peril estans partis de nuit.

La nouvelle de leur retour avec leurs Chrestiés racheptez, au nombre de quarante, estant sceüe, toute la Ville est en allegresse; les vns y courent pour voir si parmy cette fidele troupe, il n'y a point quelques-vns de leurs parents ou amis, & les autres pour loüer Dieu d'vne telle œuvre de Charité, tandis que les Religieux de nostre Conuent de cette mesme Ville, les viennent receuoir, & avec vne Procession solemnelle, accompagnée de deux cens & plus de Confres & Penitens de la Trinité, ils les cõduisent pour en rendre action de graces à Dieu, en l'Eglise Cathedrale, dite la Majour, & de là les amenant en nostre Conuent, parmy le son des trompettes, & les

salues des canons de la plus-part des vaisseaux du port, & de quelques autres de la Ville.

Or ce qui occasionna vn redoublemēt de ioye, à l'arriuée de cette fidele troupe, ce fut qu'il y auoit déjà long-temps qu'une sterile seicheresse auoit presque tout desolé le terroir de Marseille, & à peine cette procession fut elle acheuée, qu'il suruint vne douce pluie dans toute la contrée, continuant quelques iours, laquelle humecta si gracieusement la terre, que les biens profitans, l'année en fut abondante, & fertile, dont plusieurs attribuoient la cause aux prieres de ces pauvres Captifs, & au merite de cette bonne œuvre de la Redemption.

Cette ceremonie ainsi acheuée à Marseille, ils en partent le dernier d'Auril; passent par le Dauphiné, & arriuent à Paris le Ieudy, vingt-troisiesme du mois de May. Les Religieux de nostre Conuent des Mathurins, les furent receuoir en Procession à la porte de S. Anthoine, enuiron vne heure apres midy, assistez d'un grand nombre d'Archers de la Ville, de quatre trompettes, de six-vingts Confreres de la Confrerie de Nostre-Dame de bonne Deliurance tous pieds nuds, tenans chacun vn cierge, où estoit vne targette sur laquelle se voyoit vne Croix de l'Ordre, rouge & bleuë. Puis suiuit vne troupe de ieunes enfans richement vestus qui de rochets d'une fine toile, qui de robes de tafetas blanc, avec des écharpes de grand prix. Apres lesquels marchoit vn Chœur de Musique, puis le Chœur des Religieux, & le tout en mesme ordre & ceremonie que nous auons representée cy-dessus * celle qui fut faite à mesme sujet, le vingtiesme de May, mil six cens trente-cinq.

Liu. 1. Chap. 8.
nomb. 7.

Avec cette difference toutesfois qu'en celle-cy, il y auoit cela de remarquable, que les Esclaues estoient conduits deux à deux, par vingt ieunes enfans au milieu, reuestus d'une robe de satin blanc, & vne grande Croix rouge & bleuë sur l'estomach, ayans des ailes, comme l'on dépeint les Anges, & avec de grands cordons de soye, attachez au bras de chacun Esclaue. En suite desquels marchoient les deux Peres Redempteurs, tenans chacun vne palme en main.

Arriuez en nostre Eglise des Mathurins, Nostre Reuerendissime Pere General les receut & embrassa tous aupres du grand Autel, le *Te-Deum* fut chanté en Musique, & le Sermon fait par Monsieur le Prieur Oger.

Le lendemain au matin, l'on alla en mesme ordre à la grande Eglise de Nostre-Dame, où fut chanté vn Salut deuant son Autel, & de là à sainct Eustache, où fut chantée vne grande Messe par les mesmes Religieux, & la Predication faite par le Reuerend Pere le Page, puis l'on reuint finir toutes les ceremonies en nostre

Conuent, & le iour de la Tres-Saincte Trinité ensuiuant, qui estoit le vingt-sixiesme du mesme mois, les Captifs furent communiés de la main de nostre Reuerendissime Pere General, puis ayans tous receu l'argent necessaire qui a coustume de se donner à vn chacun pour s'en retourner en son pais, le lendemain l'on les congedia, apres que l'on leur eut à tous donné vn Certificat de leur rachat.

*VOICY LES NOMS DE CES CAPTIFS
racheptez.*

- A**lexandre Berne, natif des Martegues en Prouence.
Adrien Morel, aagé de trente-deux ans, natif de Saint Valery en Caux.
 André Curet, aagé de trente-trois ans, natif de Sixfours en Prouence.
 Antoine Martineng, aagé de 22. ans, natif de Sixfours.
 Antoine Denans, âgé de 20. ans, natif de Sixfours.
 Batthelemy Icard, âgé de 24. ans, natif de Sixfours.
 Bernard Colombe, âgé de 28. ans, natif de Sixfours.
 Charles Denis, âgé de 26. ans, natif de S. Malo.
 Daud Blane, natif de Marseille.
 François Thomas, âgé de 58. ans, natif de la Cadriere.
 François Machonnier, âgé de 45. ans, natif de Sixfours.
 François Malet, âgé de 50. ans, natif de Thoulon.
 François Martineng, natif de Sixfours.
 Guillaume Denans, âgé de 38. ans, natif de Sixfours.
 Heruien Gontar, âgé de 16. ans, natif de Martegues.
 Honoré Bourlon, âgé de 34. ans, natif de Thoulon.
 Honoré Perquier, âgé de 40. ans, natif de Sixfours.
 Honoré Icard, natif de Sixfours.
 Iacques Simon, âgé de 19. ans, natif de Marseille.
 Iean Gourdon, âgé de 39. ans, natif de Marseille.
 Iean Baptiste Brun, âgé de 14. ans, natif de Marseille.
 Iean Martineng, âgé de 50. ans, natif de Sixfours.
 Iean Baptiste Lion, âgé de 25. ans, natif de S. Chamas.
 Iean Negreau, âgé de 20. ans, natif de Roqueuaire.
 Iean Bauden, âgé de 23. ans, natif de Senez.
 Iean Paul Cartier, âgé de 24. ans, natif de Marseille.
 Iean François Brolhe, Chirurgien, natif de Marseille.
 Iean du Bois Orhan, natif de Rennes en Bretagne.

Laurens Daniel, âgé de 28. ans, natif de Sixfours.
 Louys Bert, âgé de 32. ans, natif de Marseille.
 Iean Berardi, âgé de 28. ans, natif de Marseille.
 Louys Barthelemy, âgé de 48. ans, natif de Martegues.
 Louys Lombardon, âgé de 21. ans, natif de Marseille.
 Mathieu Deniset, Chirurgien, âgé de 25. ans, natif de Chasteau-
 landon en Gastinois.
 Pierre Porquier, âgé de 20. ans, natif de Sixfours.
 Pierre Gaultier, âgé de 22. ans, natif de Marseille.
 Pierre Gougeon, âgé de 21. ans, natif de Brignole.
 Pierre Bompert, âgé de 19. ans, natif d'Olioures.
 Raphael Raynaud, âgé de 35. ans, natif de Marseille.
 Siluestre Daniel, âgé de 39. ans, natif de Sixfours.



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]





DES CORSAIRES DE LA VILLE ET REPV- BLIQUE DE SALÉ.

ORIGINE DE LEVR ESTAT.

RELATION TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Divers changemens dans l'Estat de Salé.</i></p> <p><i>II. Maurisques chassez d'Espagne, grands Corsaires.</i></p> <p><i>III. Ils se rendent maistres de la Ville & du Chasteau de Salé.</i></p> | <p><i>IV. Le siege y est mis deuant, par les gens de l'Empereur de Marroc.</i></p> <p><i>V. Conditions de paix.</i></p> <p><i>VI. Estendue de l'Estat de Salé.</i></p> |
|--|--|

I.
Reuolution dás
l'Estat de Salé.



L n'est pas moins honorable aux honestes gens, de se signaler par des exploits de vertu, qu'il est honteux aux meschans de se faire reconnoistre par des actions vicieuses, puis que l'un raualle autant la reputation, quel'autre releue le merite. C'est le juste reproche que l'on peut faire à ceux de Salé; Car l'ancienne gloire de leur Ville, ayant esté fort long-temps enseuelie dans ses propres ruines, caulées par plusieurs guerres du país, ne s'est renouuellée que depuis peu, par les courtes & les brigandages de ceux qui

l'habitent. Elle doit ce changement à la disgrâce des Maurisques que l'on a chassez d'Espagne, il y a vingt-cinq ans, qu'on appelle autrement les Andalouz, ou les Grenadins & les Tagarins : Car bien que long-temps auparavant, cette Ville eut quelques petits vaisseaux de course, lors qu'elle estoit entièrement sous l'Empire du Roy de Marroc, son legitime & souuerain Prince, qui prend maintenant le tiltre d'Empereur; c'estoit neantmoins si peu de chose, qu'à peine s'en parloit-il; Au lieu que les Corsaires de Salé ne sont pas moins fameux maintenant que les plus redoutables de Barbarie, soit pour vn grand nombre de vaisseaux de course qu'ils ont, soit pour la situation de leur havre.

Comme il n'est éloigné du destroit de Gibraltar, que d'environ cinquante lieuës, cela leur donne moyen d'estre toujourns en embuscade, pour aller à la rencontre des nauires marchands qui passent du Ponant en Leuant; & de la mer Oceane en la Mediterranée. A quoy leur sert encore beaucoup, qu'estans Espagnols originaires & Renegats, ils sçauent la langue & le païs, où ils se jettent déguifez, pour épier les vaisseaux, quand ils partent des ports d'Espagne, & des autres endroits; veu mesme qu'ils gagnent souuent la terre, d'où ils enleuent tout ce qu'ils y trouuent de gens le long de la coste, dont ils connoissent les auenuës. Ce qui a fait dire à quelques-vns, que le Roy d'Espagne chassant ces Maurisques de son païs, deuoit en exterminer la race entierement, ou les faire instruire de telle sorte en la Religion Chrestienne, qu'ils oubliassent les vieilles erreurs de l'Alcoran, plustost que de leur souffrir de passer jamais en Afrique & en Barbarie: La raison est, dautant que pour s'estre establis en plusieurs Villes & Royaumes de ce païs-là, ils ont causé depuis vne infinité de maux à la Chrestienté, pour auoir appris aux Infideles, l'vsage & la fabrique des armes, ensemble plusieurs mestiers, & pareillement la situation & la langue du païs, où ils auoient trafiqué.

Cette maudite race de Maurisques, sortie de l'Afrique, enuiron l'an de salut, sept cens douze, ayant enuahy l'Espagne, y a regné six ou sept cens ans, iusques à ce que le Roy Ferdinand cinquiesme, en suite des autres Roys ses predecesseurs, voyant les grands maux qu'ils cauoient aux Chrestiens, & les guerres presque continuelles qu'il falloit auoir avec eux, acheua de les subjuguier entierement, l'an mil quatre cens nonante-deux, parce qu'ils faisoient profession de la Secte Mahometane; Eux se voyans soumis au pouuoir & à l'obeïssance de Ferdinand, embrasserent alors la Religion Chrestienne; mais la plus part en apparence seulement, ce qui leur fit machiner depuis quelques pratiques contre l'Estat.

Les Roys Catholiques en ayans eu connoissance, pour empes-

II.
Courses des
Maurisques
chassez d'Es-
pagne.

cher leurs mauvais desseins, s'estoient contentez de les desarmer, & les charger d'impôts & de subsides, iusques en l'an mil six cens dix, que par vn Edit donné le dixiesme de Ianuier, Philippe troiesme, Roy d'Espagne, leur fit commandement d'en sortir: ce qui fut promptement, & assez seuerement executé, où en cette sortie l'on compta prés d'vn million de personnes de tout âge, de l'vn & l'autre sexe, dont la plus grande partie s'estant embarquée, passa en Afrique & Barbarie; & ce sont ceux desquels nous traittons maintenant.

Les autres se retirerent en Leuant, particulièrement à Pera les-Constantinople, où à peine estoient-ils arriuez, qu'ayans gagné avec de riches presens, le Cady & Iuge, ils eurent le pouuoir de mettre les Iuifs hors de Pera, & d'auoir leurs Synagogues, pour s'en seruir & les conuertir en Mosquées, dont l'vn d'entre ces Iuifs (qui estoit homme de consideration parmi ces miserables) s'estât plaind à ce Cady de l'iniustice que l'on commettoit en leur endroit, il le fit prendre en mesme temps, & commanda que l'on luy donnaist cinq cens coups de baston: ce qui fut à l'instant executé, & n'en fut autre chose.

Cette perfide race de Maurisques, se voyant ainsi fauorisée, osa mesme entreprendre contre les Chrestiens de Pera, les menaçant de leur faire vn pareil traitement que celuy qu'ils auoient receu en Espagne, & eurent l'effronterie de demander leurs Eglises, entr'autres, celle des Cordeliers, & leur maison: ce que possible ils eussent pû obtenir, si l'Ambassadeur de France, qui estoit à la Porte du Grand-Seigneur, n'eut empesché ce coup, avec vne estroite defense, de ne plus faire telle demande contre les Chrestiens. Ce qui n'a pas empesché depuis toutesfois, qu'à toutes les rencontres où ils ont pû, ils ne leur ayent fait, & fassent encore plus de mal beaucoup que les Turcs mesmes.

Du nombre de cette maudite engeance, plus de cent cinquante mille, sortans d'Espagne, passerent en France par S. Iean de Luz, avec permission du Roy, qui meu de pitié & de charité Chrestienne par vne ordonnance donnée à Paris le 22. de Fevrier 1610. leur fit offre de s'habituer & demeurer en ses terres, sous condition expresse de faire profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dont ils seroient obligez de rapporter certificat, passé par deuant l'Euesque de Baïone, ou de ses grands Vicaires, & viure par apres en ladite Religion, sur peine de la vie. Plusieurs en effet s'y arresterent, dont i'en ay veu quelques familles en Prouence & en Languedoc.

Outre la pieté Chrestienne, & l'humanité qui auoit porté le Roy à faire cette offre & ordonnance, en faueur de ces Maurisques, il

pouuoit encore estre touché de cetté consideration, que l'an 1605. ces mesmes Maurisques ennuyez de la domination d'Espagne, auoient enuoyé secrettement quelques deputez en France, vers sa Majesté, par lesquels ils la prioient de les receuoir pour ses tres-humbles & obeïssans sujets, la sollicitant de les seconder en vne entreprise qu'ils proiettoient; à sçauoir, de se reuolter contre le Roy Catholique, & donner entrée à sadite Maïesté en Espagne, où ils promettoient de l'assister d'vne armée de quarante mille combattans, bien resolu à mourir, ou à vaincre, & que pour cet effet, ils auoient caché des armes pour ce nombre-là.

A quoy le Roy fit responce, que Dieu luy ayant fait la grace de naistre Chrestien, & de plus, par vn surcroît de faueur, luy ayant mis en main, le Sceptre & la Couronne d'vn Royaume tres-Chrestien, avec ce que n'aguères la paix auoit esté jurée solemnellement, entre la France & l'Espagne, que pour toutes ces raisons, il ne pouuoit entendre à leurs offres & propositions, & ainsi il renuoya par vn honeste refus, les deputez de ces Maurisques. Ce que i'ay creu à propos d'estendre vn peu au long, pour faire voir leur origine, & les causes de leur bannissement d'Espagne; En suite de quoy il est maintenant question de sçauoir par quels moyens ils se sont établis dans Salé, & comme quoy ils y ont ietté les fondemens d'vne petite Republique, ce qui s'est passé en cette sorte.

Abdelrezzac, ou Abdelmelec, Empereur de Marroc, à qui appartenoit la Ville de Salé, prenant pitié de ces miserables, soit en faueur de sa Religion Mahometane, ou soit qu'il les creut vtils en son Royaume, pour y apprendre les arts & les mestiers à ses sujets, leur permit de s'habituier à Salé, avec les mesmes graces & priuileges, dont auoient accoustumé de iouyr les Naturels du pais. Ils vécrent quelque temps avec l'honneur & l'obeïssance que de vrais sujets doiuent à leur Souuerain; mais ils se relascherent vn peu apres; Et comme ils auoient apporté d'Espagne beaucoup de richesses, ils acheperent quelques nauires, & les armerent en course.

Avec ces vaisseaux, ils se mirent à brigander sur la mer, prenant pour pretexte au commencement, que ce n'estoit qu'aux Espagnols qu'ils en vouloient, & qu'ils cherchoient à se vanger du tort, que par leur bannissement ils pretendoient en auoir receu: Et toutesfois, ce qu'ils en faisoient, n'estoit en effet que pour aller fondre sur les nauires Chrestiens. Ainsi sous vne apparence de commerce, & avec la banniere d'Espagne, qu'ils arboroiert sur leurs nauires, ils prenoient leur auantage sur mer, & s'accommodoient finement du bien d'autruy, se disant touïjours Espagnols, comme ils l'estoient aussi de naissance & de langue. Mais enfin ayant esté reconnus, ils leuerent le masque, & se declarerent ouuertement Pyrates, &

Les Maurisques
sont receus dans
Salé.

Leurs brigandages,
& leur pretexte.

Ils se declarent
Pyrates.

Et traittent mal
les Chrestiens.

ennemis des Chrestiens. Alors comme ils faisoient plusieurs prises, ils en payoient tribut au Roy de Marroc, & luy donnoient dix pour cent, tant des Chrestiens qu'ils faisoient captifs, que des marchandises. Par mesme moyen ils luy bailloient le choix, & à ses Officiers, de prendre les Esclaves qui luy agréoient le plus: D'où il est arriué, que ce sont eux qui luy ontourny la plus-part de ceux qu'il a maintenant, pource qu'en tous les Royaumes, & de Marroc, & de Fez, il n'y a que la Ville de Salé qui ait des vaisseaux de course.

III.
Prise de Salé par
les Maurisques.

Cependant ces Maurisques pernicieux & rufes, se voyans en credit, & craints à Salé, comme les mieux armez & les plus adroits de la Ville, & n'ayans point abandonné l'ambition Espagnole, pour en auoir quitté le país, chercherent l'occasion de secouer le joug de leur Prince; & l'ayant trouuée, ne manquerent pas d'executer, ou par finesse, ou par force, vne entreprise qu'ils auoient secrettement tramée. Par elle, ils se rendirent maistres de l'Alcassau, ou du Chasteau de Salé, & par mesme moyen de la Ville. Cela fait, ils desarmerent les Maures, ils mirent dehors les Naturels du país, ils chasserent les Officiers que l'Empereur de Marroc y tenoit; Et pour auoir des gens dont ils se peussent asseurer, ils appellerent à leur secours quantité d'autres Maurisques, par l'ayde desquels ils commencerent à se fortifier, avec resolution de se maintenir les armes à la main.

IV.
Siege inutile.

L'Empereur de Marroc ayant aduis de cette rebellion de Salé, y enuoya tout aussi-tost vne armée, qui mit le siege deuant; mais la Ville ne fut pas si bien attaquée, qu'elle ne fut encore mieux deffenduë; Car elle fut secouruë par vn certain Santon & Marabou reuolté, appellé Layasse, ennemy juré de cét Empereur; ce qui l'obligea finalement à leuer le siege, & à traiter avec ces rebelles, à condition; Qu'ils le reconnoistroient pour Souuerain; Qu'en qualité de ses tributaires, ils luy presenteroient tous les ans quelques Esclaves;

Le Santon
Layasse, ennemy
juré de
l'Empereur de
Marroc.

V.
Articles aduan-
tageux à ceux de
Salé.

Qu'il leur donneroit des Officiers, pour leur rendre la justice; Et que touchant la Ville, & l'Alcassau, il leur en laisseroit la garde. Comme ces Articles n'estoient pas mauuais pour eux, aussi les accorderent ils assez volontiers; afin de se mieux establir. Car ils scauoient bien qu'ils le feroient avec le temps, comme ils ont fait aujourd'huy, qu'ils ont chassé tous les Officiers de Marroc, & estably vn Diuan, dont ie me reserue à parler au Chapitre suiuant. Tellement que cette Ville située au milieu de la Monarchie de Marroc, y est maintenant erigée en forme de Republique; Il est vray que l'Estat n'en est pas grand, puis qu'il n'a dans toute son estenduë que la Ville mesme, & quelques Doüars, ou Villages d'Arabes, qui se voyent aux enuirs. Et neantmoins, pour ne point fascher l'Empereur de Marroc, ces vsurpateurs continuënt tous les ans, de luy

VI.
Estenduë de l'E-
stat de Salé.

faire present de diuers Esclaves, & des plus belles marchandises qu'ils vollent sur mer, comme Corsaires, se disans toûjours sujets de ce Prince, qui cependant est contraint de se contenter de ces petits devoirs; pource qu'il layme bien mieux les auoir à cette condition, que les obliger à s'allier avec le Santon & le Marabou Layasse, qui est ennemy de son Estat.

Il n'y a gueres que proche de Salé, vne mine de fin estain a esté trouuée, qui est maintenant de grand reuenu; voicy comme la rencontre en fut faire. Quelques Bergers gardans leurs troupeaux en la campagne, entre Salé & la Ville de Tetuan, & faisans du feu pour se chauffer, s'apperceurent que leur foyer se conuertissoit en estain; ils en prirent qu'ils firent voir, que l'on reconnut fort excellent, & iamais n'auoit-on ouy parler de cette mine, dont plusieurs vaisseaux de Marseille vinrent apres se charger.

Et comme le reuenu en est grand, il y eut alors vn grand debat entre le Santon Layasse, & vn autre Santon, nommé Sidy Bembouker, aussi puissant queluy en ce pais-là, l'vn & l'autre pretendant que cette mine estoit sur sa terre: enfin ils se sont accordez qu'elle seroit à moitié, & que le profit qui en reuiendroit, se partageroit également entre eux deux.





DE LA VILLE DE SALÉ

CHAPITRE II.

- | | |
|--|--|
| I. <i>Antiquité de la Ville de Salé, & la fertilité du pais.</i> | <i>qu'il est à present.</i> |
| III. <i>Son port, & ses vaisseaux ordinaires.</i> | V. <i>Son reuenu.</i> |
| III. <i>Son gouvernement, & sa Justice.</i> | VI. <i>Ses Mosquées, & ses Cimetieres.</i> |
| IV. <i>Estat de la Ville, tel</i> | VII. <i>Ville de Rabat, proche de Salé.</i> |

I.
Antiquité de la
Ville de Salé.



Si l'Antiquité donne du lustre à vne Ville, & la rend recommandable, celle de Salé doit bien prendre part à cette gloire, puis que Ptolomée & Pline Autheurs anciens & celebres, en font mention, sous le nom de Sala, où la reuolution des temps a seulement changé vn a en e, qui fait peu de difference de l'vn à l'autre.

Fertilité du
pais.

Cette Ville de l'ancien domaine du Royaume de Fez, vny il y a déjà long-temps à celuy de Marroc, d'où elle n'est éloignée, que d'environ trente lieuës, est située en vn plat-pais, dont le terroir, bien que sablonneux, est neantmoins grandement fertile en bled, & en bestail, particulièrement en volaille; qui s'y donne à si bon marché, que les perdrix & les poulles n'y valent que deux sols la piece. Depuis que les Maurisques s'y sont habituez, ils l'ont embellie de plusieurs jardins, peuplez de quantité d'arbres portans du coton, dont ils font des toiles extrêmement déliées, qu'ils appel-
lent

lent cotonnines, que les Turcs & ceux de Barbarie font seruir à leur usage, au lieu d'autre toile de lin & de chanvre. Cette Ville a esté autrefois fort grande, comme il se void encore aujourd'huy par les mazes qui sont restées de ses anciennes murailles: mais elle est à present petite, quoy que forte neantmoins, & bien munie d'artillerie, outre que les Andalouz & les Maurisques qui s'en sont rendus maistres, y font toûjours bonne garde, de peur de quelque surprise.

Son port est petit, & n'est qu'un havre de barre que fait le fleuve BVRAGRAH, autrement dit REBATA, fort large; mais peu profond, n'ayant pas plus d'un pied & demy d'eau; & qui bat un costé de la muraille de la Ville; Il est vray qu'estant sur la mer Oceane, le flux & le reflux qui y entre à certaines heures, luy donnent jusques à xj. ou xij. pieds d'eau; & alors ceux qui sont dans les vaisseaux, font voile en ce port; mais iusques à ce temps-là, il faut necessairement qu'ils demeurent à l'emboucheure de cette riuere; se déchargeant dans la mer, ce que l'on appelle LA BARRE DE SALÉ. Ainsi le peu de fonds de ce havre, fait que les Corsaires de Salé ne se seruent gueres que de vaisseaux legers, comme de carraques; de pinques, & de polacres. Que s'ils perdent d'un costé; pour n'auoir pas des vaisseaux si forts que ceux d'Alger & de Tunis; ils gagnent aussi de l'autre, en ce qu'estans plus vistes & plus legers, ils en donnent mieux la chasse. Ils augmentent tous les iours le nombre des vaisseaux de course de cette sorte; & en ont aujourd'huy plus de trente; au lieu qu'il n'y a pas plus de quinze ans qu'ils n'en auoient en tout que huit ou dix. Depuis que les Andalouz se sont là establis, ils ont basti pour la garde de ce havre vne forte tour, où ils ont mis plusieurs pieces de canon toutes de fonte.

Quant à leur Gouvernement, il est en forme de Republique, ou d'Estat populaire, où les seuls Maurisques & Andalouz ont voix au Diuan, & y concluënt en Souuerains.

Ils elisent tous les ans, à sçauoir au mois de May, deux sortes de Gouverneurs, qu'ils appellent ALCAÏDES, ou CAJAS; l'un de la Ville, & l'autre de l'Alcassave, ou du Chasteau, lesquels jugent souuerainement, assistez de quatre ou cinq Alcaïdes des années precedentes, & n'ont connoissance que des choses qui regardent le faict de la guerre & de l'Estat.

Pour ce qui est de la Iustice ordinaire, tant ciuile que criminelle, ils en donnent l'administration à deux Iuges, qu'ils nomment les Cadis; Et comme ils sont originaires d'Espagne, ils en obseruent encore presque toutes les coustumes & les loix. Car ils ont des hommes parmy eux, tels que nos Procureurs & nos Postulans, qui sollicitent & deffendent le droict des Parties. Ils font des escritures aussi,

II.
Port & vaisseaux
de Salé.

III.
Son Gouverne-
ment.

La Iustice.

bien que fort peu ; ce qui ne s'observe aucunement en tout le reste de la Barbarie, comme nous dirons ailleurs.

IV.
Estat de la Ville
tel qu'il est à
present.

La Ville est assez bien peuplée de Maures, de Turcs naturels, & de Renegats, sans que les vns ny les autres puissent auoir charge dans le Diuan, non plus que dans la Ville, de peur que s'y rendant trop absolus, ils n'en chassent les Andalouz. Tellement que tout ce qu'ils peuuent esperer, c'est d'estre Rays ou Capitaines de vaisseaux de course.

V.
Son reuenu.

Le reuenu de Salé n'est pas grand. Il consiste en la Doüane des marchandises qui y entrent & en sortent, & en celles qui s'y fabriquent & s'y vendent ; comme aussi en ce qu'ils tirent des prises que font les Corsaires, dont ils payent dix pour cent à leurs Recéteurs, qu'ils appellent Escriuains, qui sont élus par le Diuan, deuant lequel ils rendent leurs comptes de trois en trois mois.

VI.
Ses Mosquées,
& ses Cimetie-
res.

Il y a plusieurs belles Mosquées dans la Ville, tout à l'entour de laquelle sont leurs Cimetieres. Ils font tous profession de Mahometisme, hommes & femmes, & sont vestus à la Turquie, comme ceux des autres Villes de Barbarie.

VII.
RABAT, Ville
proche de Salé.

Tout à l'opposite de Salé, n'y ayant que le fleuve de BVRAGRAH entre deux, est la Ville de Rabat, que l'on tient auoir esté puissante autres fois, & de fort grande estenduë ; mais elle est à present en piteux estat, & assez mal peuplée de Maures & d'Arabes, qui sont toujourns en prise & en querele avec ceux de Salé, pource qu'estans fideles à l'Empereur de Marroc, leur legitime Seigneur, ils ne veulent point reconnoistre les Andalouz, ny ceux de leur party, les tenants tous pour rebelles.



DE QUELQUES TRAITTEZ
 AVEC LES CORSAIRES DE SALE,
 TOUCHANT LA PAIX ET LE COMMERCE
 libre pour les François, & pour les Anglois.

CHAPITRE III.

- | | |
|---|--|
| <p>I. <i>Traitté avec les habitans de Salé.</i></p> <p>II. <i>Eloge de Louys Treiziesme.</i></p> <p>III. <i>Embarquement des Sieurs de Rasilly, du Chalard, & de Palot.</i></p> <p>IV. <i>Judicieuse remonstrance de l'Alcaïde Ceron, aux Principaux de Salé.</i></p> <p>V. <i>Articles & Capitulation avec ceux de Salé.</i></p> | <p>VI. <i>Armement de quelques vaisseaux du Roy de la Grande Bretagne, pour retirer les Anglois Captifs de la Ville de Salé.</i></p> <p>VII. <i>Rachapt de quarante & un Esclaves François, fait à Salé, par les Religieux del' Ordre de la Sainte Trinité, dits vulgairement les Mathurins.</i></p> |
|---|--|

I.

Traitté avec les habitans de Salé.



ON remarque de l'Empereur Caligula, qu'il prenoit quelquesfois la cotte-d'armes d'Alexandre, & la massüe d'Hercule, dont il s'escrimoit en l'air, pour tesmoigner par là sa pretenduë valeur à des ennemis imaginaires. Mais nostre inuincible Monarque LOUVIS XIII. s'est bien seruy d'une

II.
Eloge de Louys
Treiziésme.

autre façon de cette mesme massüe, qu'il a prise pour sa deuisse avec ces mots Latins, *ERIT HÆC QVOQVE COGNITA MONSTRIS*. Par elle avec autant de courage que cét Heros infatigable que l'Antiquité vante si fort, il a dompté tous les monstres que la rebellion des mauuais sujets, & la malice des ennemis de sa Couronne, auoient fait naistre dans ses Estats; A quoy ce grand Prince n'eut pas plustost mis remede, & coupé toutes les testes de cette Hydre, qu'ayant pris quel' Afrique, qui a toujors produit vne pareille engeance de monstres, en auoit suscité de tres-dangereux; à sçauoir les Corsaires de Barbarie, qui par leurs courses continuelles, rompoient le commerce de ses sujets, il y voulut donner ordre, & n'attendre pas que ce mal contagieux allast plus auant.

Armement de
trois vaisseaux
de guerre.

Il fit donc armer vne escadre de trois vaisseaux de guerre, l'vn appelé la Licorne, où commandoit le sieur Cheualier de Rasilly, Admiral de cette flotte, & l'autre la Renommée, où estoit le sieur du Chalard, Vice-Admiral, & le sieur Palot estoit au troisiésme. Cés armement s'estant fait sous la charge de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, Grand-Maitre, Chef & Sur-Intendant General de la Nauigation, & du Commerce de France, tous trois par l'ordre exprés de sa Majesté, leuerent les anchres le vingt-deuxiésme de Iuin, en l'an mil six cens trente, & partirent de la rade de S. Martin de Ré, lieu que la chasse qui s'y estoit vn peu auparauant donnée aux Anglois, auoit rendu remarquable. En cette nauigation, ils prirent la route de Barbarie, & arriuerent à la rade de Salé, le vingt-troisiésme iour de Iuillet. Ils y mouillerent l'anchre d'abord, & se firent maistres d'vn nauire de la mesme Ville: En suite de quoy à quelques iours de là, ils donnerent encore la chasse à deux autres vaisseaux de la mesme Ville, qui ne leur échaperent non plus que le premier, si bien qu'ils grossirent leur flotte, & de nauires, & de butin.

III.
Embarquement
des sieurs Che-
ualier de Rasil-
ly, du Chalard,
& Palot.

Vaine esperance
des Corsaires de
Salé.

Cét heureux succez ayant mis en alarme ces Barbares, leur fit chercher le moyen de surprendre nostre flotte. Car ils se persuadoient qu'ayans en leur port dix-sept vaisseaux tous bien armez, le plus grand nombre l'emporteroit; Et qu'ainsi ils leur donneroient facilement la chasse, ou du moins leur feroient leuer l'anchre, pour laisser libre leur havre, où rien ne pouuoit entreralors, ny en fortir non plus, si nos gens ne le vouloient. Mais ayant considéré le bon ordre qu'ils tenoient, & qu'ils auoient à faire à des François, dont ils connoissoient de long temps, & le courage & l'adresse, ils n'oserent hazarder cette entreprise.

Cependant se voyant ainsi pressez, après diuerses resolutions qui ne faisoient que leur donner de nouvelles craintes, ils n'en

trouuerent point de meilleure, que de raualler vn peu leur humeur altiere, farouche, & barbare, en s'humiliant à ce poinct, que de chercher les moyens d'en venir à vn accommodement. Ils employèrent à cela vn de leurs Alcaïdes & Gouverneurs, nommé Ceron, homme de credit & d'autorité parmy eux: Et à vray dire, il trauail-la puissamment à les faire resoudre à s'accommoder avec nous; leur remontrant pour les persuader, quantité de choses qui luy sembloient tres-confiderables, & que i'ay iugé à propos de rapporter icy, comme autant de poincts qui sont honorables & glorieux à la France.

Qu'en l'estat où leur Ville se trouuoit reduite, les voyes de la douceur estoient preferables à tous autres moyens.

Qu'ils tireroient bien plus d'auantage de l'amitié des François, qu'ils n'auroient de satisfaction de leur propre animosité.

Qu'il estoit necessaire de s'allier avec eux, afin qu'à l'aduenir, le commerce fust mutuel entre les vns & les autres.

Qu'en leur ouurant les portes de leur Ville, ils s'ouueroient à eux-mesmes celle de leur assurance.

Qu'il falloit auoir égard au bien de toute la Communauté, pour lequel il importoit grandement que les particuliers peussent negocier sans crainte, & sans courir fortune, ny de leurs moyens, ny de leur vie.

Que tandis qu'ils seroient mal avec les François, cette liberté leur seroit ostée; au lieu que s'ils se mettoient bien avec eux, cette vnion reciproque leur rendroit libre l'entrée & la sortie de leur port, & pareillement de toutes les Villes maritimes de France; Qu'à l'égal de cette paix, ils ne scauroient rien faire, ny de plus utile à leur Communauté, ny de plus dommageable à ceux qui leur en vouloient.

Que le secours qu'ils pourroient tirer des François, osteroit à leurs ennemis l'enuie de les attaquer à l'aduenir, ou affoibliroit à tout le moins les efforts de leur puissance.

Qu'on ne pouuoit mettre en doute que les François ne fussent extrêmement courageux, & touiours prompts à secourir leurs allies au besoin.

Qu'eux-mesmes n'auoient que trop éprouué, à leurs despens, ce que pouuoient ceux de cette Nation, qui leur auoient pris beaucoup de leurs vaisseaux.

Et finalement, qu'ils estoient à la veille de faire des pertes bien plus notables, s'ils refusoient de suiure le conseil qu'il leur donnoit; Qu'au reste ce qu'il en disoit, n'estoit, ny par lascheté, ny par crainte, ny moins encore pour aucun interest particulier; mais pour le seul zele de la verité, & de l'affection qu'il auoit touiours tesmoi-

IV.
Iudicieuse Remonstration de l'Alcaïde Ceron, aux Princes de Salé.

gnée au bien , & au service de la Ville , & de ses Citoyens.

Nouvelle perte
aduenüe à ceux
de Salé.

C'estoient les raisons que leur proposoit cét homme judicieux, & trop retenu pour vn Corsaire , qui neantmoins auoit de la peine à les leur faire gouster ; tant il leur faschoit de se voir reduits à ce point-là. Possible aussi n'y fussent ils jamais venus , n'eust esté l'accident qui suruint en mesme temps , par le moyen duquel , ils se rangerent enfin à ce deuoir. Car estant arriué que plusieurs vaisseaux de Pyrates de cette mesme Ville de Salé , qui retournoient de leurs courses ordinaires , trouuerent les nostres à la rade , ils furent si fort surpris de les voir en si bon ordre , qu'il leur sembla plus à propos de faire retraite que de les attaquer. Le vent leur estant donc fauorable , ils gagnerent promptement le port , & n'y peurent toutesfois entrer si viste , qu'ils ne portassent des marques de la valeur des nostres. Car ils leur tirerent si à point quelques volées de canon , qu'ils tuerent vn Rays , ou vn Capitaine du meilleur de leurs vaisseaux , & blefferent cinq de leurs soldats. Tellement qu'une si fascheuse nouvelle estant venuë à ceux de la Ville , leur abattit le courage , & les fit resoudre à demander la paix aux nostres , qui se fit aux conditions suiuantes.



V.

Articles Et Capitulations avec ceux de Salé.

LE tres-illustre Commandeur de Rasilly , premier Capitaine de l'Admirauté de France , Chef d'escadre des vaisseaux du Roy tres-Chrestien , en sa Prouince de Bretagne , & Admiral de la flotte qui est à present à l'anchre , à la rade de Salé , & Monsieur du Challard , Gouverneur de Cordouan , & Vice-Admiral de ladite flotte , sous la charge de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu , Grand-Maistre , Chef & Sur-Intendant General de la Nauigation & du Commerce de France , au nom du Tres-puissant , Tres-Chrestien , & Inuincible Roy de France & de Nauarre LOVYS XIII. & en vertu de la Commission de sa Majesté , donnée audit sieur de Rasilly d'une-part ; Et les Illustres Acmet Ben , Haly Bexel , Abdala Ben , Haly Caleris , Capitaines & Gouverneurs de la Ville & Chasteau de Salé , & autres lieux de leur Iurisdiction , pour la Majesté de Muley Busmagnan Abdelmelec , Empereur de Marroc , Roy de Fez , Sus , & Raffles , Seigneur de la Prouince de Dara

& Guinée, & grand Xerife de Mahomet d'autre-part; pour eux, & au nom des habitans de ladite Ville & Chasteau de Salé, & du consentement des Sieurs de leur Diuan & Assemblée, ont dit:

Comme ainsi soit qu'anciennement entré les Royaumes de France & d'Afrique y auroit eu bonne paix & amitié, laquelle depuis peu pour certaines causes & occasions qui à diuers temps se sont offertes, auroit esté interrompuë; à present du conseil & consentement reciproque des Parties, pour remedier en quelque façon aux pertes & dommages causez par la guerre meüë entre ces deux Nations, & pour obuier à ceux qui à l'aduenir pourroient s'en ensuiure, ont esté accordées, establies, & arrestées les trefues & capitulations suiuantes, pour le temps & terme de deux ans, à compter depuis le iour & datte des presentes.

I. Que si quelques vaisseaux du Port de Salé, ont pris aucuns nauires François, depuis le troisieme d'Aoust dernier, jusques au vingt-quatrieme du mesme mois, les habitans de ladite Ville, seront obligez de les rendre & restituer, avec les marchandises & personnes qui estoient dans ces vaisseaux, lors de leurs prises, sans que rien en soit soustrait; & ce conformément à l'acte qui au mesme iour en fut fait au Diuan, à la requisition du Capitaine du Pré Hilary, sans que les Proprietaires des vaisseaux de Salé, y puissent demander ou pretendre droit quelconque; Aufquelles conditions seront pareillement tenus & obligez, & les executeront de poinct en poinct les vaisseaux de sa Maiesté Tres-Chrestienne, & tous les Subjets du Royaume de France.

II. Que durant le temps & espace de deux années, pendant lesquelles ladite treue doit durer, nulle armée ny vaisseaux du Roy de France, ou Sujets d'iceluy, ne pourront faire la guerre; ou exercer acte d'hostilité contre ladite Ville & Chasteau de Salé, habitans, ou lieux de sa Iurisdiction, non pas mesme contre aucun vaisseau qui sera reconnu estre dudit port, lequel il ne sera loisible de molester en lieu ou façon quelconque, ny luy oster par force aucune chose, soit captifs ou reniez sur mer, ou sur terre.

III. Que les vaisseaux de sa Maiesté Tres-Chrestienne, & de tous les Subjets, pourront venir au port de Salé en toute assurance, entré dans la barre, se pouruoir de tout ce qui leur sera necessaire, soit viures, ou autres prouisions, qui leur seront deliurez, à prix moderé, & se retirer quand bon leur semblera, sans que personne les offence, ou leur donne empeschement.

IV. Pareillement, que les Marchands du Royaume de France pourront librement & sans danger, venir au port de Salé, avec leurs nauires & marchandises, & y negocier avec toute seureté & satisfaction, comme en terres d'amis, en payant les droicts accoustu-

mez; Et s'il arriuoit (ce qu'à Dieu ne plaise) que lesdits vaisseaux vinssent à eschoüer sur la barre, à l'entrée ou sortie dudit port de Salé, ou donner de trauersés costes de sa Iurisdiction, les habitans dudit lieu seront obligez de leur prester secours & assistance pour eux sauuer, & mettre en assurance les marchandises, personnes, & munitions, & toutes autres choses à iceux vaisseaux appartenantes, sans prendre aucun droict. Et la mesme obligation auront les Sujets de sa Majesté tres-Chrestienne en ses ports & costes, enuers les vaisseaux dudit port de Salé.

V. Que si quelques vaisseaux d'Alger, Tunis, ou de quelque autre part que ce soit, amenant au port de Salé des François Chrestiens, ou leurs marchandises, & les mettent en vente, ou desirent les aliener aux habitans dudit lieu, ils seront obligez de l'empescher, & ne point consentir à la vente.

Et si par autre voye quelque François estoit conduit, ou par mer ou par terre, dans ledit lieu de Salé, on sera tenu de luy donner passage, le renuoyant en France sur quelque vaisseau, pourueu qu'il ne soit point des ennemis.

VI. Que si les vaisseaux dudit port de Salé prennent quelque vn des vaisseaux ennemis, & que dans iceluy il se trouue quelque François Regnicole dudit Royaume, ceux du lieu seront obligez de luy donner liberté, & luy rendre toutes les marchandises qu'il verifera luy appartenir.

VII. Que d'oresnauant en ladite Ville & Chasteau de Salé, il y aura vn Consul de la nation François, à la nomination de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu; lequel Consul jouyra des libertez & préeminences desquelles ont accoustumé de jouyr les autres Consuls François; Et aura ledit Consul libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, avec tous ceux de sa nation. En outre sera ledit Consul tenu de poursuiure à ses despens les proces qui seront intentez entre les vaisseaux de France, & du Port de Salé, iusques à fin de cause; Et la mesme obligation aura celuy qui de la part dudit lieu de Salé, fera residence au Royaume de France.

VIII. Que si quelque vaisseau du Royaume de France porte des marchandises appartenantes aux ennemis de Salé, elles seront perduës toutes & quantes-fois qu'elles viendront au pouuoir de ceux dudit lieu, lesquels seront seulement obligez de laisser libres les François & Regnicoles de France, avec leurs marchandises, & leur rendre leurs nauires, en payant toutesfois le fret; ce que pareillement garderont les François, à l'endroit des vaisseaux de Salé.

IX. Que tous les vaisseaux du port de Salé, tant de guerre, que
Marchands,

Marchands, ayans commission ou licence du Diuan, pourront aller en toutes les Isles & Ports du Royaume de France, & les seigneuries, & là se pouruoir de toutes sortes de viures & autres choses necessaires, qui leur seront données à prix moderé, & les marchands pourront vendre & acheter les marchandises que bon leur semblera, côme il se fait en terre d'amis, sans que personne les moleste, ou leur fasse empéchement, apres qu'ils aurôt payé les droicts & coustumes.

X. Qu'aucun vaisseau de ceux de Saléne pourra prendre aucun vaisseau ennemy dans les ports & rades de France.

XI. Que si les vaisseaux dudit lieu de Salé ont pris quelques vaisseaux François depuis le vingt-quatriéme d'Aoust dernier (auquel iour les ostages furent rendus de part & d'autre, & cessa l'effect des tréves) jusques au iourd'huy troisiéme de Septembre, les prises seront declarées reciproquement bien faites; mais que ce qui se prédra depuis ledit iour troisiéme de Septébre, iusques à la fin de la tréve, laquelle doit durer deux ans, sera rédu & restitué en la forme sus mentionnée en la capitulation: ce qui s'effectuera de part & d'autre.

XII. Que sa Majesté tres-Chrestienne sera suppliée de commander, que les Andalouz & Maures pris dans la patache de Rays, soient rendus & mis en liberté.

Ainsi ont esté capitulez & conclus les Articles de cette tréve, durant laquelle, si pour le bien & la commodité des deux parties, il s'offre quelque chose qui n'ait pas esté assez bien spécifiée cy-dessus; elle sera deuémét représentée, reçeuë, & accomplie; promettant lesdites parties de tenir pour ferme stable & inuiolable tout ce que dessus, sans que personne y cõtrenuie en aucun temps, ny en aucune maniere, & pour quelque occasion que ce soit. Voulans au contraire que les Rays & Capitaines, ou autres qui seront conuaincus d'y auoir contreuenu, soient rigoureusement chastiez: Car ainsi l'ôt promis, accordé, & signé lesdites parties au Chasteau & rade de Salé, le troisiéme du mois de Septembre, mil six cens trente.

En suite de ce Traitté fut faite vne publication dás la Ville de Salé, de la part du Diuan, portant commandemét à tous leurs habitans, & autres leurs sujets, de declarer & amener tous les captifs François, & les mettre en liberté; avec menace aux contreuenans d'estre recherches & punis. Ce qui fut ainsi executé, moyennant vne assez bonne somme, & toutefois raisonnable, qui fut payée pour le rachapt desdits esclaves quel'on ramena en France: Et le douziéme d'Octobre, lesdits sieurs de Rasilly & du Challard, ayant leué l'anchre & quitté les costes d'Afrique, firent voile en France, pour y rendre compte à sa Majesté de leur voyage & commission.

Publication faite à Salé en suite de ce Traitté.



VI.

Armement de quelques vaisseaux du Roy de la Grand' Bretagne pour retirer les Anglois Captifs de la Ville de Salé.

Les grandes pertes & dommages que les Anglois auoient receus sur mer depuis long. temps par les Corsaires de Salé; les obligea d'armer contre ces Barbares & insignes voleurs, comme auoient déjà fait auparauant quelques autres Princes Chrestiens.

Pour cet effet le Roy de la Grand' Bretagne fit équiper en Ianuier, l'an mil six cens trente-sept, vne flotte de six grands vaisseaux; avec quelques nauires & barques. Elle fit voile de Cathan le quatorziesme Fevrier audit an, & passant à la pointe de Midy, que l'on nomme le Lezard en Cornouaille, elle y sejourna iusques au quatriesme de Mars, d'où elle partit, & apres auoir vogué yingt & vn iour, arriua à la coste d'Afrique, à la veüe de Salé; où elle mouilla l'anchre le vingt-cinquiesme du mesme mois.

Et parce que, pour venir à vne heureuse fin de son entreprise, il falloit mettre bó ordre que rien n'entraist ny, ne sortist du havre de Salé; ce fut aussi à quoy prit bien garde l'Admiral de cette flotte Guillaume Rainsbroug, qui au mesme temps donna son poste à chacun de ses vaisseaux.

Ces Barbares bien estonnez de voir leur Ville ainsi assiegée par mer, iugerent bien que l'issuë ne leur en pouuoit estre que desauantageuse. Chacun de part & d'autre se met sur ses gardes, & le lendemain qui estoit le vingt-sixiesme, l'Admiral Rainsbroug enuoya au Gouverneur de Salé, vne lettre, dont le sommaire estoit, qu'il venoit exprés de la part du Roy de la Grand' Bretagne, pour retirer tous les Anglois; & autres Chrestiens Esclaues qui estoient à Salé, & en toute l'estenduë de son Gouvernement, voire mesme tous ceux qui pouuoient auoir esté vendus en Alger, & autres lieux de Barbarie, par ceux de Salé; comme aussi luy faire rendre tous les vaisseaux, biens, & équipages que ces Corsaires auoient pris sur eux, & que si en bref il ne leur en faisoit raison, il auoit assez de force pour les y contraindre.

Ces nouuelles diuulgüées à Salé, y mirent bien fort l'allarme; combien que ce Gouverneur quelque temps auparauant, sur le

bruit de cette flotte, dont il estoit menacé, eust dit hautement que toutes les puissances des Princes Chrestiens n'estoient pas suffisantes de luy faire peur. Il ne fait point de response, & par son silence, l'Admiral Anglois iugeant qu'il ne parleroit non plus qu'il ne s'y vist contraint, le fait attaquer par sa flotte.

Cependant quelques Esclaves Chrestiens sortent de la Ville, & se mettans à nage, abordent ces vaisseaux Anglois, où ils se sauuent, donnas aduis que si cette flotte ne fut alors à bonne heure arriuée à Salé, ceux de cette Ville estoient en resolution d'enuoyer en bref, leurs vaisseaux de course, dont ils auoient mandé tous les Rays & Capitaines, pour aller faire vne descente aux costes d'Angleterre & d'Irlande, & là enleuer hommes, femmes & enfans, ainsi qu'auoient fait ceux d'Alger, il y auoit déjà quelque temps, ayans avec eux plusieurs Renegats du Pais, qui en sçauoient les adresses & aduenues.

Et combien que les vaisseaux de cette flotte veillassent soigneusement à bien garder chacun son poste, si ne purent ils empescher (parce que la marée estoit haute) qu'un vaisseau de course de ces Barbares lequel reuenoit d'Alger, n'entraist dans ce havre assiegé; mais apres auoir esté presque tout percé de coups de canon, & y fut enfin coulé à fonds par deux vaisseaux de cette flotte qui auoient anchré près du Chasteau, autrement dit l'Alcassave, d'où fut tiré sur eux quantité de coups de canon, & qui se deffendirent aussi si bien contre le Chasteau & la Ville, qu'ils les endommagerent fort, & y tuerent beaucoup de monde, ce qui se passa ainsi le vingt-septiesme du mesme mois.

Deux iours apres, qui estoit le ving neufiesme, celui qui commandoit à la vieille Ville de Salé pour le Santon Layasse qui s'en dit auourd'huy Roy, l'ayant vsurpée depuis peu sur l'Empereur de Marroc, contre qu'il estoit en guerre, trouuant l'occasion aduantageuse contre ceux de la nouvelle Ville de Salé, avec laquelle il est aussi en continuel debat, à cause que celle-cy reconnoist en quelque façon cet Empereur; cela doncques l'inuita de traiter de paix avec l'Admiral Anglois qui l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il vist que c'estoit l'unique moyen de ranger à la raison ceux du Chasteau, & de la nouvelle Ville de Salé, qui sont ceux qui iouyssent du Havre, & qui se meslent de cet infame mestier de Pyrate.

Comme l'on est sur la proposition de ce Traitté, voila les habitans de ces deux Villes (lesquelles ne sont separées que par la riuere dite Buragrah qui compose le port) lesquels entrent en si grand differend les vns contre les autres, que prenans les armes, ils se combattent furieusement le long du riuage, en sorte que plusieurs y demeurent morts, outre vn grand nombre de blesez. Les Anglois

voulans faire paroistre la bonne volonté qu'ils auoient pour ceux-cy qui les recherchoient de paix, enuoyerent vers eux quelques Chirurgiens pour assister leurs blesez, ce qui les inuita encore davantage à traiter, & ce qui anima plus que iamais ceux de la neufue Salé contre la vieille; de façon que ceux-là ayans promptement fait vn pont de batteaux sur la riuere, y passerent, comme estans en plus grand nombre & les plus forts, & les eussent alors tous defaits, si les Anglois ne les eussent obligez à quitter cette entreprise, pour se bien deffendre contre eux qui les pressoient fort, & fut enfin le Traitté de paix conclu en cette sorte entre les Anglois, & le Santon Layasse, & ceux de l'ancienne Ville de Salé ses Sujets, le cinquiesme iour d'Auril, duquel voicy les articles.

I. Le Serenissime Roy de la Grand'-Bretagne, promet au tres-excellent Santon, que sa flotte qui est maintenant à la rade de Salé, fera tous ses efforts pour empescher par mer l'entrée & la sortie des habitans de Salé la neufue.

II. Nullé paix se fera de la part du Roy de la Grand'-Bretagne, sans le consentement du tres-excellent Santon.

III. Les Sujets de l'vn & l'autre Roy auront libre commerce & entrée dans tous les ports des deux partis, pour y achepter & vendre aussilibrement que leurs propres Sujets, & serôt fournis pour leur argent, des viures, de l'eau douce, & des marchandises telles qu'ils en auront affaire, sans qu'il soit permis toutesfois aux nauires de guerre, de se seruir des Ports & Havres les vns des autres.

IV. Le tres-excellent Santon ne fera point aussi de paix avec les habitans de Salé la neufue, sans le consentement du Deputé du Roy de la Grand'-Bretagne, & en cas que la Ville soit prise par ledit Santon, il rendra librement, & sans aucune rançon audit Deputé, tous les Chrestiens Captifs Sujets dudit Roy.

V. Tous les Sujets du Roy de la Grand'-Bretagne qui se trouueront esclaves du tres-excellent Santon, seront mis en liberté sans aucun rachapt, & ne souffrira point qu'il en soit desormais pris aucun.

VI. En cas de ladite paix faite par ledit Santon, il fera en sorte que les Captifs soient deliurez auant la paix confirmée, en suite tous ceux qui ont esté vendus en Alger, & Tunis, & fournira l'argent de leur rachapt.

VII. Si quelque nauire ou vaisseau Marchand est ietté par la tempeste aux costes de l'vn ou de l'autre Roy, il sera traité en amy, & payant la peine & les frais de ceux qui auront aydé à sauuer les marchandises, le Proprietaire du vaisseau pourra les emporter, vendre ou en disposer comme bon luy semblera.

VIII. Leur sera permis reciproquement de transporter sans

aucun empeschement d'un lieu à autre, toutes sortes de marchandises accoustumées.

Voila pour ce qui est de ce traité entre ces deux Souuerains. Or pendant le temps qui se passa durant ce traité, iusques au dixième d'Avril, les Anglois gardans tousiours leurs postes tinrent si bien ce Havre assiegé, qu'aucun vaisseau de ces Corsaires n'y pût entrer ny en sortir, combien que plusieurs qui retournoient de pirater, y fissent beaucoup d'efforts, & furent contraints par leur fuite d'aller prendre port ailleurs.

L'Inimitié entre ces deux Villes continuant plus que iamais, elles le firent bien paroistre le dixième de ce mesme Mois; quand ils recommencerent de nouveau à se battre, où les Anglois ne purent bien alors assister leurs Alliez de la vieille Ville; d'autant que leurs vaisseaux estoient trop loing à l'ancre, & ceux-cy se voyans trop foibles pour leurs ennemis, cela les invita d'enuoyer prier les Anglois de les secourir en cette pressante necessité, leur offrant mesme le gouvernement de leurs Villes & de tous leurs forts pour s'en seruir, & par ce moyen battre & assieger par terre, aussi bien que par mer la nouvelle ville. On les receut en leur offre, & y fut enuoyé à l'instat plusieurs personnes de commandement & des Canoniers qui firent si bien, secondés des Maures de l'ancien Salé, qu'en peu de iours ils brulerent ou coulerent à fonds tous les Vaisseaux des ennemis, à la reserue de trois seulement qui furent garantis au moyen d'un rocher qui les tenoit à couuert dans vn coing de leur port.

Toutes ces rudes attaques, qui auoient beaucoup ruiné cette Ville, avec ce que les viures commençoient à se diminuer, ietta la discorde entre ces assiegez, dont la pluspart estoient si mal contans & lassez si fort de ce siege, que la diuision les my-partit en deux factions, dont la plus forte se saisist de leur Gouverneur qu'elle enuoya prisonnier au Roy de Marroc. Mais pour cela ils ne laissoient pas de tenir fort & se bien deffendre contre les Anglois, qui firent aduancer quelques-vns de leurs vaisseaux, lesquels vinrent si proche de la rade, nonobstant l'Artillerie du Chasteau, qu'ils en estoient à la portée du mousquet, où ils se seruirent si bien à poinct de leurs Canons, qu'ils tüerent plusieurs des assiegez, qui se voyans pressez, offrirent aux Anglois vne partie des Chrestiens esclaves; mais comme l'on tenoit bon pour les auoir tous, avec la restitution de toutes leurs prises, cela les remit en vne nouvelle sedition, les vns proposant de se rendre & leur ville plüost aux Espagnols, qui tiennent la ville de la Mamoure, laquelle n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Salé, les autres se portans fort contraires à cette proposition. Et comme ils sont en ces irresolutions & desordres, le Roy de Marroc, escriuit à l'Admiral Anglois renuoyat dans vn vaisseau avec Robert

Blake marchand & Interprete de l'Ambassadeur de ce Roy, ledit Gouverneur n'aguieres enuoyé à Maroc, le remettant en son ancien gouvernement de la neufve Salé, pourueu qu'il satisfait aux Anglois, touchant la restitution des Chrestiens Esclaves. Les Anglois s'estans saisis de ce Gouverneur, le menacent d'une honteuse mort digne de ses demerites. Il pratique par de belles promesses le moyen de s'en garantir, & propose de faire ce qu'il pourra pour leur faire donner contentement par les assiegez, qui dans l'extreme necessité où ils se voyoient reduits, promettent d'obeir aux commandemens du Roy de Maroc, & recevoir leur ancien Gouverneur; puisque sa Majesté le vouloit ainsi (car il auoit si bien menagé ses affaires à Maroc qu'ayant promis au Roy de luy remettre & conseruer entierement cette neufve ville de Salé, s'il y pouuoit retourner, que ce fut la raison pourquoy le Roy luy renuoya, au lieu de le punir pour estre vn des rebelles de sa Majesté).

En effet ce Gouverneur pratiqua de sorte ces assiegez, par le moyé de ses amys, & l'intelligéce qu'il auoit dás la Ville, d'ailleurs la necessité les pressoit si fort, qu'ils enuoyerét aux Anglois vnze Chrestiens Captifs, promettant de rendre les autres si tost qu'ils auroient lasché & mis sur cette coste leur Gouverneur: à quoy fut satisfait de part & d'autre, le Gouverneur bien reçu, à Salé & trois cens trente-neuf Anglois affranchis, & mis en liberté. Mais pour ce qui est des Vaisseaux, & des biens qu'ils auoient pris, & des Esclaves vendus en Alger, & ailleurs, c'est de quoy ils n'eurent point raison.

En suite de tout cecy la paix fut concludë entre le Roy de la Grand-Bretagne, & celuy de Maroc; qui prédle titre d'Empereur, & alors l'Alcaide la neufue Salé, & quatre de ses principaux habitãs, allerét à Maroc assseurer le Roy de leur fidelité, qu'ils firent mine de garder iusques à ce que le voyant mort, & son Royaume diuisé, & en guerre, ils ont repris leur premier estat de rebellion, & continüent leur Pyraterie, comme par le passé, aussi bien contre les Anglois, que contre les autres nations Chrestiennes, & voila l'assurance & le peu de fidelité qu'il ya de traiter avec ces Corsaires & infideles.



VII.

Quarante-yn Esclaues François racheptez à Salé par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, Vulgairement dits les Mathurins.

Puisque les belles actions meritent d'estre remarquées pour en perpetuer autant la memoire à la posterité, que pour luy seruir d'exemple & de motif, ie fais volontiers le recit suiuant, pour monst^rer les particularitez d'une Charité eminente en suite de quelques autres de pareil sujet rapportées cy-deuant. Nostre Reuerendissime Pere General continuant ses soins ordinaires & tres-particuliers pour moyenner la Redemption des Chrestiens Captifs parmy les Infidelles, selon l'institution de nostre Ordre, & principalement comme François se portant avec vn extrême zele pour ceux de sa Nation, ayant fait recueillir les taxes à quoy nos Conuents de France sont cottisez tous les ans pour ce saint œuure de Charité, jointes à quelques aumosnes d'aucuns particuliers que le R. P. Claude Ralle Procureur General de la Redemption auoit moyennées, fit partir avec sa commission le R. P. Iean Escoffié le 27. de Iuin, mille six cens quarante-yn, lequel estant arriué à Marseille quelques iours apres, traitta pour passer en Barbarie, à la ville de Salé, comme peu auparauant il auoit fait à Tunis, & combien qu'il apportast tous les soins possibles pour cette affaire, si n'en pust il venir à bout qu'un long-temps apres, pour les hazards & difficultez qui se rencontrent d'ordinaire en telle negociation, soit au passage en Barbarie à cause des Corsaires, soit pour le peu d'assurance qu'il y a de traiter avec les Turcs & tels autres Infideles.

*Lin. 1. Chap.
dernier & Lin. 2.
Chap. 4.*

Enfin le rachapt de quarante-yn Captifs se fait à Salé au Royaume de Marroc, & cette fidelle troupe embarquée passe le destroit de Gilbatar, quittant l'Ocean pour entrer en la mer Mediterranée, & prend port à Marseille le vingt deuxieme de Nouembre mille six cens quarante-deux, apres auoir esté couruë quelques iours par les pyrates d'Alger, dont elle échappa plustost par miracle, qu'autrement.

Les Religieux de nostre Conuent de Marseille aduertis de l'arriuée de ces Captifs, les viennent receuoir au port en Procession sollemnelle, qui de-là allerent à l'Eglise Cathedrale, en l'ordre & cere-

monie rapportée cy-dessus au Liure premier Chapitre dernier & au Liure second Chapitre quatrième, nombre neuvième, où ie renuoye le Lecteur, pour ne sembler icy vser de redite, avec cette particularité seulement que ces Esclaves estoient conduits deux à deux par vne troupe de ieunes garçons vestus comme l'on represente les Anges, qui tenans chacun d'eux vne chaisne d'or, les menoient attachez par les bras au lieu de celles de fer dont ils estoient cruellement enchainez en Barbarie.

Toute cette ceremonie ainsi acheuée, cette fidelle troupe de racheptez accompagnée du Reuerend Pere Escoffié, partit le lendemain de Marseille pour Paris, passant par le Dauphiné, où à Vienne se fit encore vne Procession solennelle, à sçauoir en l'Eglise & Prieuré de saint Martin, où depuis quelques années 1639. est establie vne celebre Confrerie de la Redemption des Captifs, sur le titre de la Sainte Trinité par les soins du Reuerend Pere François Voisin Prieur de ladite Eglise, en laquelle se trouuent deia plus de deux mille Confreres de l'vn & l'autre sexe des principaux de la Ville, entre autres Monseigneur l'Archeuesque Mesire Pierre de Villars qui a bien voulu s'en rendre le Protecteur, que des Villes de Lyon, de Grenoble, de Valence, de Romans, & d'autres lieux prochains.

Le lendemain continuant leur chemin non sans grande peine à cause du mauuais temps & de la saison, ils firent telle diligence qu'ils arriuerent à Paris le vingt deuxiême de Decembre, & furent receus processionnellement & en belle ceremonie en l'Abbaye & porte de saint Victor par les Religieux de nostre Conuent des Mathurins en mesme Ordre & compagnie deja descrite ailleurs cy-dessus, où se treuua vn concours de peuple incroyable curieux de voir vne telle œuure de Charité. Le Sermon fut fait en nostre Eglise par le sieur Escalopié Docteur en Theologie.

Ce qui s'acheua le iour d'apres par vne mesme procession & par vne pareille ceremonie qui alla à l'Eglise paroissiale & Royale de saint Germain de l'Auxerois passant par deuant la grande Eglise de nostre Dame, sans y entrer, à cause qu'elle estoit fermée & interdite pour raison d'vn meurtre qui y auoit esté commis le Dimanche auparauant. Là fut celebrée la Messe, au grand Autel par nos Religieux & la Predication faite par le Reuerend Pere Ioseph de Morlaye Capucin, Predicateur fort celebre. La Procession estant de retour les Captifs furent traitez, en nostre Conuent, & quelques iours apres renuoyez en leur pays; ausquels le Reuerend Pere Procureur General de la Redemption, donna à chacun les habits qui leur estoient necessaires, & de l'argent pour les conduire avec vn certificat de leur rachapt, ayans tous auparauant leur depart esté exhortez à la Penitence & sainte Confession. Ce qu'ils firent le iour de Noël

avec

avec des témoignages d'une grande deuotion s'estas tous presentez à ce Sacrement pieds nuds, & furent communiez par les mains de nostre Reuerendissime Pere General.

NOMS DE CES CAPTIFS RACHEPTEZ.

- A**ndré Bernie âgé de 48. ans natif de saint Lazare, Diocese de Vennes.
- Augustin de Hartigue, âgé de 28. ans, natif de Siboul, Diocese de Bayonne.
- Bernard le Roux, âgé de 66. ans; natif de Credon, Diocese de Cornuaille.
- Charles le Roux, âgé de 26. ans, natif de Bouruille, Diocese de Roüen.
- Christophe le Bescoud, âgé de 27. ans, natif du bourg de Rolgof, Diocese de Leon.
- Dominique de Chartre, âgé de 52. ans; natif du Cap-Breton, Diocese d'Aqs.
- Estienne de la Tirache, âgé de 28. ans, natif de Biarts, Diocese de Bayonne.
- Florent Chardot, âgé de 26. ans; natif de Granuille, Diocese de Constance.
- François Bourguignon, âgé de 40. ans, natif de Champagnemouton, Diocese de Xaintes.
- Guillaume Allanic âgé de 40. ans, natif du Croisic, Diocese de Nantes.
- Guillaume Retel, âgé de 31. an, natif de Bayonne.
- Jacques de Loffet, âgé de 27. ans, natif de Bayonne.
- Jacques Trichet, âgé de 20. ans, natif des Sables d'Olonne, Diocese de Luçon.
- Jacques Sanel, âgé de 32. ans, natif du Croisic Diocese de Nantes.
- Jacques Mahé, âgé de 38. ans, natif du Croisic, Diocese de Nantes.
- Iean de Guerre, âgé de 50. ans, natif du vieil Boucau, Diocese d'Aqs;
- Jacques Daguerre, âgé de 24. ans, natif de Siboul Diocese de Bayonne.
- Iean la Garande âgé de 35. ans, natif de Bayonne.
- Iean du Mora, âgé de 53. ans, natif du Cap-Breton, Diocese d'Aqs.
- Iean de Bernos âgé de 33. ans, natif du bourg saint Esprit, Diocese d'Aqs.
- Iean Ferrand âgé de 22. ans natif du Hayre de Grace, Diocese de Roüen.

Iean Boucher , âgé de 28. ans , natif de saint Vallery en Caux ,
Diocese de Roüen.

Iean Ledresser , âgé de 70. ans , natif du Conquet , Diocese de
Leon.

Iean Bougard , âgé de 25. ans , natif du Havre de Grace , Diocese
de Roüen.

Iean de Borde du Viuié âgé de 24. ans , natif de Bayonne.

Iean le Voisin âgé de 58. ans , natif de Vennes.

Iean Guillou âgé de 28. ans , natif du bourg sainte Marie , Dio-
cese de Nantes.

Iean Chartry , âgé de 22. ans , natif des Sables d'Olonne , Diocese
de Luçon.

Iean Naudin âgé de 55. ans , natif de Broüage , Diocese de Xaintes.

Louys Golfre , âgé de 35. ans , natif de Blaye , Diocese de Bourdeaux.

Luc Gros , âgé de 33. ans , natif du Havre de Grace , Diocese de
Roüen.

Martin de Hibaniette âgé de 30. ans , natif de Siboul , Diocese de
Bayonne.

Mathurin Rousseau , âgé de 46. ans , natif de saint Gilles , Dio-
cese de Luçon.

Mathurin Intard âgé de 29. ans , natif des Sables d'Olonne , Dio-
cese de Luçon.

Maurice Rolé Gentil-homme âgé de 30. ans , Irlandois , natif de
la Ville & Diocese de Limeric.

Pierre Valentin âgé de 29. ans , natif de la Ville & Diocese de
Marseille.

Pierre de Caux , âgé de 24. ans , natif de Bucau , Diocese d'Aqs.

Pierre Brunel âgé de 60. ans , natif de Dieppe , Diocese de Rouen.

Pierre Maderan , âgé de 28. ans , natif de saint Guedas , Diocese
de Vennes.

Robert l'Euesque âgé de 60. ans , natif du Havre de Grace , Dio-
cese de Roüen.

Simon Hecharte , âgé de 20. ans , natif de Bidarte , Diocese de
Bayonne.



DV ROYAVME

DE MARROC, ET DE QVEL-

QUES PARTICVLARITEZ D'ICELVY.

CHAPITRE IV.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Situation du Royaume de Marroc, & ses prouinces.</i></p> <p><i>II. Quand a commencé le Royaume de Marroc.</i></p> <p><i>III. Origine du nom de Miramomolin ou Mira-</i></p> | <p><i>mulmin.</i></p> <p><i>IV. Origine des Cherifs ou Xerifs Rois de Marroc.</i></p> <p><i>V. Ce que c'est que la Gazua parmy ces Barbares, & infideles.</i></p> |
|--|---|



E m'estois proposé de ne point traiter icy du Royaume & des Villes de Marroc, & de Féz, parce que ce ne sont pas retraites ordinaires des Corsaires, estant l'une & l'autre Ville en terre ferme; mais dautant qu'il y a eu, & qu'aujourd'huy il s'y trouue encore vn grand nombre de Chrestiens Captifs; D'ailleurs que ces Villes sont les lieux principaux des plus notables Royaumes de la Barbarie, cela m'a donné sujet en cette nouvelle edition, de leur donner place en cette Histoire. Je les mets en suite de Salé (quoy que membre & Villerebelle du Roy de Marroc) dautant que mon principal dessein estle sujet des Corsaires, dont cette ville de Salé est aujourd'huy vne retraite notable de ces infames voleurs, côme

aussi à cause que le Royaume de Marroc a tousiours esté plus considéré & plus remarquable que celuy de Féz, c'est pourquoy ie commence par celuy-cy, pour traiter en suite de l'autre.

I.
Situation de la
Ville de Mar-
roc, & ses Pro-
uinces.

Ce Royaume tire son nom de sa Ville principale qui est Marroc, & est situé en la partie plus occidentale de la Barbarie vers le mont Athlas. La mer Océane ou Athlantique luy sert de borne au Nort, & le Royaume de Féz du costé du Leuant; lequel contient vne bonne partie de la Mauritanie Tingitane.

Sept grandes Prouinces composent ce Royaume, à sçauoir Marroc, Sus, Gezule, Duquelle ou Ducale, Tedlete, Heë, & Hafcore, lesquelles luy fournissent de tout ce qui est nécessaire à la vie humaine.

Le Mahometisme est la Secte que professent tous ceux du pays, & en leurs façons de vie ils suiuent la pratique & les coustumes des autres habitans de la Barbarie, quelques petites particularitez exceptées, qui ne sont pas autrement considerables.

Pour ce qui est du Gouvernement il a tousiours esté monarchique, comme il est encore à present; mais il a esté tellement agité & changé, qu'il ne se trouue guiere d'Estat, qui ait plus souffert de guerres & de troubles que celuy cy.

Son Roy est entierement Souuerain, ne releuant point de l'Empereur des Turcs, & mesme prend aujourd'huy le titre d'Empereur de l'Afrique, & de la Barbarie, & a son Conseil d'Estat, & ses Officiers, tant pour le ciuil que pour la guerre. Il estoit autresfois fort puissant possédant toute la Barbarie, où sont aujourd'huy les Royaumes de Tunis, d'Alger, de Tremessan, & de Féz, mais il est réduit maintenât sous l'estenduë des sept Prouinces cy-dessus nommées.

Il n'y a pas encore trop long-temps, lors que le Royaume de Féz, estoit vny avec celuy-cy, & qu'ils ne reconnoissoient qu'un seul Souuerain, que Muley Abdala Roy de Marroc en l'an de Salut mil cinq cens soixante & vn, fit vne armée de deux cens mille hommes, assiegeant alors la ville de Mazagan sur les Portugais, & maintenant peut encore mettre sur pied cinquante mille combattans Maures & Arabes ses Sujets.

Leo part 1. &
Marmol. part 1.
lib. 2.

II.
Quanda com-
mencé le Royau-
me de Marroc.

Ce Royaume commença enuiron l'an mille cinquante & vn, au moyend'un certain Affriquain appelé Abu Terisien, ou Abin Texfin Chec, d'une contrée d'Afrique, & comme il estoit homme fort riche & d'execution, & qu'il se veit fort en credit parmy le peuple, celaluy donna la hardiesse & l'ambition de prendre les armes pour conquerir quelquesterres, & se rendre maistre & Souuerain, ce qu'il menagea avec tant de dexterité, que voyant les Arabes qui possédoient presque toute la Barbarie, il enuoya certains moyncs de sa

Sete, appelez Marabous, prescher contre ces vsurpateurs de la Barbarie, qui souleuerent les peuples, où alors ayant mis sur pied vne forte armée d'Affriquains, & d'autres peuples de la Numidie, il entra en Mauritanie Tingitane, conquist les contrées qui composent aujourd'huy le Royaume de Marroc, & tint sa Cour en la ville d'Agmet, & pour se donner plus de credit, il se fit appeller Amir ou Emir el Muminin, qui signifie Empereur & Chef des fidelles, que depuis l'on a déguisé en celuy de Miramomolin ou Miramulmin.

Texfin fils, de ce premier Roy de Marroc succedant aussi bien à l'ambition de son pere comme à son Royaume, porta ses armes contre le Roy de Féz, se rendit maistre de ce Royaume, & passant plus auant rendit ses tributaires les Rois de Tremessan, de Tunis, & de Bugie, & de là establist son siege Royal en la ville de Marroc, qu'il fit bastir, quoy que quelques-vns assurent que son pere l'auoit déjà commencée, & que celuy-cy l'acheua seulement, & voulut prendre le mesme titre que son pere auoit pris, à sçauoir **A M I R E L M V M I N I N**, l'Empereur des fidelles. Ainsi ce Royaume a demeuré vn long-temps en cette famille, & en celle des Merins, par vne longue suite de Rois, iusques enuiron l'an de Salut mil cinq cens dix-neuf, que certains Xerifs ou Cherifs s'en rendirent maistres, & l'vsurperent par vne maniere autant subtile que tyrannique & injuste que nous deduirons cy-apres en peu de mots.

Dom Emanuël Roy de Portugal l'an mille cinq cens deux, ayant fait de grandes conquestes sur les Maures en la Barbarie & Afrique, en suite de Dom Iean son predecesseur, cela donna si fort l'allarme à ces Barbares qu'ils ne manquerent point aussi-tost à se mettre en armes. Or de ce temps-là il y auoit en ces quartiers vn certain Cacic appellé Mahomet ben Amet homme rusé & sçauant és sciences naturelles, & sur tout grand Magicien, qu'vn beau semblant de Sainteté faisoit fort respecter d'vn chacun, se faisant appeller Cherif, où Xerif nom fort honoré parmy ces infidelles, qui appellent ainsi tous ceux lesquels se disent descendus de leur faux Prophete Mahomet. Cét homme ambitieux au possible auoit trois enfans dont le premier se nommoit Abdel Quibir, l'autre Hamet, & le troisiéme Mahamet, & les ayans instruits és sciences où il estoit bien versé, & sur tout en l'art de piperie & de ruse, s'en seruit pour seconder ses ambitieux desseins, les ayant enuoyé premierement faire vn pellerinage à la Meke & à Medine, afin d'acquerir plus de reputation. Cela leur ayant ainsi reüssi, à leur retour ils sont choisis l'vn pour estre precepteur des enfans du Roy de Féz, & les deux autres pour Alfaquis & Docteurs de leur Loy en vn College à Féz: & comme pour lors les Portugais aduançoient fort en leurs conquestes sur les terres de ces Barbares, ces nouveaux Docteurs & Alfaquis obtinrent du

III.
Origine du nom
de Miramomo-
lin.

IV.
Origine des
Cherifs Roys
de Marroc.

v.
Ce que c'est que
la Gazua parmy
ces Barbares.

Roy de Féz, par l'aduis de leur père, de faire publiervne maniere de croisade (qu'ils appellent en terme du pays la Gazua) contre les Portugais & Chrestiens, le Roy leur ayant donné pour cét effet vn tambour, vne enseigne & vingt hommes de Cheual pour les accompagner, avec des Lettres de recommandation à ses amis. Les voila aussi tost en campagne prechans partout & inuitant les peuples à prendre les armes contre les Chrestiens qui faisoient de grands progresz en leur pays. Vne infinité de monde les suit, leur pere est fait General de ces troupes qui estoit à quoy il aspiroit pour acheminer son dessein ambitieux. Ils reüssirent en plusieurs rencontres; mais la mort ayant couché au tombeau ce pere & malicieux homme, arresta ses conquestes.

Ses enfans instruits des desseins de leur pere, poursuivent ses entreprises, & menagent si bien leur fortune, qu'estans en grand credit, & fort puissans, ils pratiquent l'amitié de Muley Nacer Bugentuf Roy de Marroc, que les vns disent qu'ils tüerent, & les autres qu'ils le firent empoisonner avec vn gasteau, estant à la chasse. Tant ya qu'ils firent en sorte de se rendre maistres de Marroc & petit à petit de tout le Royaume, qui fut l'an mille cinq cens dix-neuf.

Le Roy de Féz entendant ces nouvelles de la mort du Roy & de la prise de Marroc, par ces freres Cherifs, se resolut de leur faire la guerre, reconnoissant, alors mais trop tard, les mauuais desseins de ces ambitieux (voilez du pretexte de pieté). Enfin comme ils estoient extrémement rusez, ils sçeuient adroitement appaiser ce Roy, luy enuoyans faire hommage, & se declaras ses tributaires & vassaux.

Cela ainsi pratiqué ces deux freres & nouveaux Roys diuiserent le Royaume entre-eux, le tout par apres tomba entre les mains d'vn seul, les autres estans morts, & les enfans de celuy-cy, menagerent si bien leur fortune qu'ils s'emparerent peu de temps apres du Royaume. Voila l'Origine des Cherifs famille des Roys qui regnent aujourd'huy au Royaume de Marroc.



DE LA VILLE DE MARROC.

CHAPITRE V.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Fondation & antiquité de la Ville de Marroc.</i></p> <p><i>II. Anciens Palais & bastimens de la Ville.</i></p> <p><i>III. Trois pommes d'or enchantées à Marroc.</i></p> | <p><i>IV. Vingt-cinq portes autrefois à la Ville de Marroc.</i></p> <p><i>V. Nombre des Chrestiens Captifs à Marroc.</i></p> <p><i>VI. Monnoye d'or & d'argent à Marroc.</i></p> |
|---|--|



Ette Ville n'est pas des plus anciennes de la Barbarie; puisque l'on en tire l'origine & la fondation d'Abu Texfin ou Issouf Texfin son fils, qui regnoit enuiron l'an mille cinquante & vn, comme nous auons remarqué au Chapitre precedent; mais aussi en recompense elle est bien l'une des plus remarquables de tout le pays; Soit parce qu'elle est le séjour principal des Roys ou Empereurs de Marroc, & qu'elle donne le nom à tout le Royaume, soit encore pour plusieurs choses tres-confiderables qu'elle contient.

Sa situation qui est en vne grande campagne, ne la rend pas moins belle que la grandeur & circuit de ses murailles qui font paroistre qu'elle a esté encore plus grande & magnifique en plusieurs restes & vieux Vestiges, de quelques anciens Palais & plusieurs Mosquées, & Colleges ruinez par diuers changemens & guerres Ciuiles du pays.

Le Palais du Roy qui s'y void aujourd'huy est beau & grand; mais qui n'est rien en comparaison de ce qu'il a esté autresfois, quoy qu'à present il ait encore plusieurs Cours enuironnées de colomnes de

I.
Fondation de la
Ville de Mar-
roc.

II.
Anciens palais
& bastimens de
la Ville.

marbre, & quelques iardins enrichis de plusieurs belles fontaines; avec vn parc où l'on tient plusieurs animaux Sauvages.

III.
Trois pommes
d'or enchantées
à Marroc.

Entre - autres choses remarquables de cette Ville ce sont deux grandes & anciennes Mosquées, en l'une desquelles tout au haut se voyent trois grosses pommes d'or quel'on tient estre du poids de six cens liures, qu'une Reyne de ce pays-là y fit poser, l'une sur l'autre en vne grande barre de fer, avec imprecation de malediction à quiconque les en voudroit oster, & que par certains enchantemens & sortileges elle obligea les Demons à les si bien garder, que personne ne les en pût oster, afin de perpetuer sa memoire par cette merueille: ce qui semble bien vray, veu qu'elles s'ont ainsi demeurées iusques à present, quoy que plusieurs Roys ayent eu dessein de les oster, pour s'en seruir aux necessitez de cet Estat.

IV.
Vingt-cinq por-
tes autrefois à
Marroc.

Cette Ville a eu autresfois iusques à vingt-cinq portes, à chacune desquelles il y auoit vn Capitaine, & mille hommes de garde, qui estoit vn témoignage de la grande puissance des Roys de Marroc: maintenant elle n'en a plus que cinq ou six ouuertes, & n'a plus ce nombre de soldats. Aussi est-elle beaucoup décheuë de son ancienne splendeur & puissance, & il ne s'y void pas ce grand nombre d'habitans qui occupoient cette grande Ville; toutefois elle se peut vanter d'estre encore aujourd'huy peuplée autant que aucune autre de la Barbarie; quoy qu'elle contienne en son pourpris plusieurs lieux vastes & qui ne sont point habitez.

Elle est fort riche à cause de son trafficq & de la fertilité de son terroir: les Viandes y sont à vn juste prix, & comme en Alger & à Salé. Dans cette Ville se void vn grand nombre de Iuifs lesquels y ont libre exercice de leur Religion avec leurs Synagogues, mais du reste fort mal traittez d'imposts & de subsides, comme en toutes les autres Villes de Barbarie.

V.
Nombre des Es-
claues Chrestiens
à Marroc.

Quant aux Chrestiens qui y sont Esclaues, ils reçoient le mesme traitement de ces Barbares que dans les Villes de Corsaires: l'on en a compté autresfois iusques à plus de cinq ou six mille, quand les Roys d'Espagne & de Portugal faisoient la guerre en ce pays-là, & apres la deffaite du Roy Dom Sebastien. Il y en a encore beaucoup, & ils y sont amenez de Salé, de Tetuan, & d'Alger où des marchands les viennent vendre. Comme aussi de ceux qui sont pris des Villes que le Roy d'Espagne possède encore en Afrique & Barbarie, à sçauoir Oram, la Mamoure, le Pignon de Velez, Mazagan, Sioute ou Septe, l'Arrache & autres places.

Cette Ville ne manque pas d'eau: car outre ses fontaines, elle a plusieurs petits canaux qui passent dedans lesquels sont tirez d'une riuere appelée Tensist, ou Tancifit, qui n'est qu'à vne demy-lieuë ou enuiron de la Ville, & a vn beau & grand pont.

Dans

Dans cette Ville sont deux grandes Cauës, qu'ils appellent Matamours, en langage franc dans lesquels l'on enferme les Chrestiens Captifs. Au reste cette Ville a de fort belles ruës, & de grandes places, où ils tiennent les marchers, qu'ils nomment le Soc ou Zoc.

Et pour ce qui est de la monnoye il y en a d'or, d'argent & de cuivre, & beaucoup differente de celle des autres Villes de Barbarie, & porte aussi d'autres noms. Il y en a trois d'or qui s'appellent le Metical, lequel vaut enuiron cinquante ou soixante solz monnoye de France, le demy Metical qui vaut à proportion & le quart de Metical: les autres monnoyes d'argent sont encore trois en nombre, le Dremessen Guebir, comme autant qui diroit vn grand denier, l'autre Dremen Zegner, & le troisiéme appellé Feluz, laquelle monnoye ils pesent tousiours particulièrement quand il est question de payer vne grande somme: car ils ont des balances exprez & jugent par le poids de ces monnoyes, la somme qu'il doit y auoir.

V.
Monoye d'or, &
d'argent à Mar-
roc.





DE QUELQUES TRAITTEZ
ENTRE LES ROYS DE FRANCE ET
de Marroc, pour la Liberté du Commerce.

CHAPITRE VI.

- | | | |
|-----------------------------------|--|------------------------------------|
| I. <i>Traitté premier.</i> | | <i>roc, au Roy tres-Chrestien.</i> |
| II. <i>Articles de paix.</i> | | IV. <i>Quelques autres arti-</i> |
| III. <i>Lettre du Roy de Mar-</i> | | <i>cles.</i> |

SA Majesté tres-Chrestienne n'ayant point de plus forte passion, que celle de l'advancement & du commun bien de ses Sujets, en a toujours recherché les moyens, quoy que la necessité de ses affaires, trauerfées par les ennemis de son Estat, ne luy ait pû encore permettre de les faire jouyr entierement des fruiçts de la paix, que par ses armes victorieuses il a glorieusement acquise à la France.

Considerant donc combien estoit necessaire à ses peuples la liberté du commercé avec les estrangers, & que ce n'estoit pas assez d'en auoir traitté avec les habitans de Salé, si cét accommodement n'estoit appuyé de l'adueu & de l'authorité du Roy de Marroc, leur legitime seigneur, quoy qu'ils ne le reconnoissent qu'en apparence; Et voulant de plus retirer le reste des esclaves qui estoient dans tout le país de Muley Abdelmelec, Roy de Marroc; elle donna charge aux sieurs de Rasilly & du Challard, qu'en traittant avec ceux de Salé, ils eussent aussi à poursuiure le mesme auprès de ce Prince: Ce que le temps & les difficultez suruenües là dessus ne leur pouuant permettre pour lors, il fallut qu'ils fissent vn autre voyage. Il leur reüssit si heureusement, que par leur sage conduite ils mirent leur negociation au poinct où sadite Majesté leur auoit commandé de la

mettre. Car apres auoir esté long-temps à traiter avec le Roy de Maroc, & auoir combattu toutes les difficultez qui les trauersoient en leur dessein, ils les vainquirent enfin, & firent si bien qu'ils déli-
 urerent cent quatre-vingts esclaves François, qui restoient en tout ce pais-là, outre les deux cens quarante, que le mesme Commandeur de Rasilly auoit racheptez l'année precedente; Et conclurent entre les deux Couronnes de France & de Maroc vn Traitté de paix assez aduantageux, & dont voicy les Articles. Effets de leur negociation.

Traduction de l'original Arabique des Articles de la paix entre l'Empereur de Barbarie Muley el Qualid, que Dieu fasse prosperer, & les sieurs Commandeur de Rasilly & du Challard; au nom & faisans pour l'Empereur de France, suivant la Commission à eux donnée par sa Maiesté tres-Chrestienne, sous la charge de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, grand Maistre, Chef, & Sur-Intendant general de la Navigation & Commerce de France.

AV nom de Dieu tres-misericordieux & tres-pitoyable, auquel tout le monde doit rendre compte par le cõmandement du Tres-haut.

De par l'Empereur puissant & juste, successeur de la maison du Prophete Mahomet, le Roy Muley el Qualid, el Fatimi, el Hasny, el Prophetico; Dieu veuille fauoriser son Royaume, rendre ses armes toujõurs fleurissantes, & sa vie heureuse.

Assistez de la faueur de Dieu, de sa puissance, de sa main droite, & de ses benedictions; Nous voulons que cét excellent Traitté, Imperial & Royal, soit fait & conclud pour le soulagement de tous les maux du passé, & la continiuation de la paix à venir, que nous auons contractée avec le tres-haut & tres-puissant Empereur de France, dans la confiance & la seureté qui se doiuent garder, soit en general, soit en particulier.

A ces causes, sçauoir faisons à tous ceux qui liront ledit Traitté, & qui auront cognoissance de la teneur d'iceluy, que nous faisons alliance de nostre tres-haute Couronne, avec celle de l'Empereur tres Chrestien, qui professe la Loy du Messie, & que nous la contractons par l'entremise de tres-nobles, tres-prudens, & tres-valeureux les sieurs Cheualier de Rasilly, & du Challard, Admiral & Vice-Admiral de la Flotte enuoyée par sa Majesté tres-Chrestienne en nos costes d'Afrique, avec pouuoir de faire signer cét accord pour & au

nom du tres-haut & tres-puissant entre tous les Potentats de la Chrestienté, comme tenant le plus haut siege de valeur & de vertu, l'Inuincible Empereur de France & de Nauarre, fils aîné de l'Eglise, & Protecteur du S. Siege. Dequoy nous sommes contens, afin d'entretenir desormais la paix & la seureté qui ont esté cy-deuant entre nos predecesseurs & les siens; Et pareillement pour donner quelque relasche à la guerre qui s'est depuis ensuiuie; pour oster toutes occasions de maux, de plaintes, & de dommages passez; pour rasseurer les esprits, en les mettant dans le calme; Et finalement pour faire cesser à l'aduenir, & l'esclauage, & le meurtre; cette vnion de volonteze ne pouuant estre que juste, pour la conseruation du commun droict des sujets de l'une & de l'autre Couronne. Apres auoir donc consideré, que les conditions qui seront cy-apres declarées, ont pour fin la tranquillité, le profit & l'assurance, tant des biens que des personnes desdits sujets; Nous les auons accordées & les accordons de la façon qu'elles sont comprises dans les Articles suiuius.

I. Que les differens, les pertes, & les dommages arriuez cy-deuant, entre les sujets de l'une & de l'autre Couronne, seront tenus pour nuls, & comme non aduenus.

II. Que tous les esclaves François qui sont & qui viendront à Salé, à Safi, & aux autres endroits de nos Royaumes, seront à l'instât donnez pour libres, sans qu'on les puisse captiuer à l'aduenir.

III. Que les Maures ne pourront faire esclaves aucuns François de ceux qu'on amenera dans les nauires de Tunis ou d'Alger, non pas mesme apres les auoir acheptez, & qu'ils seront obligez de les rendre libres.

IIII. Que tous les marchands François qui viendront aux ports de nos Royaumes, pourront mettre à terre leurs marchandises, cõme aussi vendre & achepter librement, sans payer autre droict que la dixme & le taualit; à quoy seront aussi obligez en France tous les marchands nos sujets, lors qu'ils y traffiqueront.

V. Que les vaisseaux des François pourront emporter de nos ports tout ce qui leur sera necessaire, en y prenant telle quantité de viures que le temps pourra permettre; & que nos sujets aurõt droict de faire le mesme dans les ports de France.

VI. Qu'en cas que la tourmente vienne à jeter sur nos costes, & sur nos sables, quelques nauires François, aucun de nos sujets ne soit si hardy que de saisir aucune chose desdits nauires, ny aucuns biens generallement quelconques; non plus que de mettre la main sur les hommes: Au contraire, il leur sera permis de retirer, & leurs vaisseaux, & leurs biens, où bon leur semblera; Et pourront les Maures en faire de mesme en France.

VII. Qu'on renuoyera libres avec leurs biens les Chrestiens

François qui seront trouuez dans quelque vn des nauirés que nos sujets auront pris sur les ennemis.

VIII. Que les François pourront establir dans nos ports, en tel lieu qu'ils aduiferont, des Consuls de leur nation, afin que les interets des Chrestiens de leur país soient considerez comme ceux des Maures, & de tous autres, soit en leurs achapts, ou ventes, & qu'ils ayent de quoy estre assiste, en cas qu'on leur fasse quelque tort. Que si telle chose arriue, ils s'en pourront plaindre à nostre Conseil, comme c'est la coustume. Nous voulons de plus, qu'aucun de nos sujets ne les trouble en leur Religion, & que pour en faire exercice, ils puissent auoir des Prestres qui demeurent en quelque lieu que soient establis lesdits Consuls, pourueu neantmoins que ce ne soit que pour lesdits François, & que ceux des autres nations n'y soient point mezlez.

IX. Que tous les differents qui arriueront entre les Chrestiens François, soit en matiere de Iustice, ou d'autre chose, puissent estre vuydez par l'Ambassadeur qui residera en nosdits Royaumes; si ce n'est que les parties veüillent venir par deuant nous pour quelque dommage receu.

X. Que si il arriuoit que les Consuls commissent quelque delict en leurs affaires, il leur sera pardonné.

XI. Que si parmy les sujets qui sont dans nos ports, ils s'en trouue quelques-vns qui soient si hardis que de n'obeir pas au present Traitté de paix, contracté entre nos deux Couronnes, & de prendre quelques François Chrestiens sur mer & sur terre, ils seront rigoureusement chastiez, sans que pour cela neantmoins la paix que nous auons jurée, se puisse aucunement rompre.

XII. Que les nauires de nos ennemis estans dans les ports de France, & en leur protection, les nostres ne les en pourront tirer, & qu'il en sera de mesme aussi des ennemis des François refugiez dans nos havres.

XIII. Qu'à l'Ambassadeur de l'Empereur des François qui viendra en nostre Cour, seront rendus les mesmes respects, qu'à celuy qui residera de nostre part dans la Cour de France.

XIIII. Que si pour quelque different qui pourroit arriuer, ce Traitté de paix contracté entre nous & l'Empereur de France, venoit à se rompre (ce que Dieu ne permette) en tel cas tous les marcháds qui seront dans l'un & l'autre Royaume pourront se retirer avec tous leurs biens où bon leur semblera, pendant le terme de deux mois.

XV. Que les nauires des autres marchands Chrestiens; quoy qu'ils ne soient pas François, venant en nos ports & en nos Royaumes avec la Banniere de France, y pourront traiter comme François, ainsi qu'il se pratique en Leuant, & à Constantinople.

XVI. Que le present Traitté de paix sera publié dans l'estenduë des Empires de Marroc & de France, affin qu'estant sçeu, les sujets de l'une & de l'autre Couronne puissent traiter seurement.

Les XVI. Articles mentionnez cy-dessus, sont pour le bien general & particulier, sans qu'il y ait rien au préjudice, ny des Maurisques, ny des Maures: Car ils ont pour but le soulagement de tous, & la paix vniuerselle, contractée cy-deuant entre nos predecesseurs de l'une & de l'autre Couronne: Et partant nous la concliions par la faueur & les Commandemens de Dieu, avec la promesse d'excuter le contenu desdits Articles, sans y contreuenir en aucune sorte; Et nous obligeons à maintenir inuiolable cette mesme paix que nous auons signée à Marroc le dix-huitième du mois de Safar, qui est le dix-septième Septembre, mille six cens trente-vn. Signé, el Qualid. Et de plus ces mots y sont escrits, *Le present Traitté en langue Arabique sera nul, s'il n'est conforme à celuy que nous auons signé en François, le Cheualier de Rasilly, & du Challard, sous-signez.*



II.

Autres Articles de paix accordez par le tres-haut, tres-puissant, tres-Chrestien, & tres-Auguste Louys Empereur de France, fils aîné de l'Eglise, & Protecteur du S. Siege; à tres-haut, tres-puissant, & tres-magnanime Muley el Qualid, Empereur de Marroc, en vertu du pouuoir & de la Commission de sa Maiesté tres-Chrestienne, donnée aux sieurs Commandeur de Rasilly & du Challard, Admiral & Vice-Admiral des Vaisseaux de sadite Maiesté, à present en la rade de Safi, sous la charge de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, grand Maistre, Chef, & Sur-Intendant general de la Navigation & du Commerce de France.

PRemierement, Que tous les differents de l'une & de l'autre Couronne demeureront nuls à l'aduenir

II. Qu'aucuns Maures, ny autres fujets de l'Empereur de Marroc ne pourront estre captifs en France.

III. Que sa Majesté tres-Chrestienne employera sa faueur pour le rachapt du Marabou nommé Sydi le Regragry, qui est à Malte; ainsi qu'il est porté par la lettre de l'Empereur de Marroc.

III. Que sadite Majesté n'assistera ny aydera les Espagnols contre les fujets dudit Empereur de Marroc; Et en cas qu'il les assiste, les François qui se trouueront pris dans les armemens, seront de bonne prise, comme les Espagnols.

V. Que les François ne traiteront avec les fujets rebelles de l'Empereur de Marroc, tant pour vendre que pour achepter; & ne leur fourniront non plus, ny armes, ny munitions de guerre, ny vaisseaux, ny autre chose quelconque, à sçauoir à Assy Demesse, & autres.

VI. Que si l'Empereur de Marroc à besoin de munitions & de nauires pour son seruice, il en pourra auoir de France, pourueu que ce ne soit pas contre les amis de sa Majesté tres-Chrestienne.

VII. Qu'en France l'on ne forcera les Maures en ce qui sera de leur Religion, non plus que les François ne le feront dans le Royau-me de l'Empereur de Marroc, & sans qu'aucune Iustice contraigne lesdits Maures.

VIII. Que sa Majesté tres-Chrestienne donnera la liberté aux Maures qui sont dans ses galleres de Marseille, & que l'Empereur de Marroc en fera de mesme à tous les François qui se trouueront dans ses ports & ses Royaumes.

IX. Que s'il arriuoit quelque different entre les marchands Maures qui seront en France, l'Ambassadeur de l'Empereur de Marroc y residant les terminera; & que le mesme se fera par l'Ambassadeur ou Consul de France en Afrique.

X. Qu'en cas qu'entre les fujets de sa Majesté tres-Chrestienne, & ceux de l'Empereur de Marroc, il y ait quelque different à déme-ler, tant par mer que par terre, ou aux ports & rades de Barbarie, les François ne pourront faire aucune prise sur les fujets dudit Empe-reur, & restitution leur sera faite; Ce qui s'observera aussi recipro-quement en France.

XI. Que les fujets de sa Majesté tres-Chrestienne ne pourront empescher ny deffendre qu'aucuns Anglois, ou autres nations, puis-sent traffiquer ny porter aucunes armes & autres choses aux fujets rebelles de l'Empereur de Marroc.

XII. Que toutes les Sentences & les jugemens qui seront don-

nez par les Iuges & Officiers de l'Empereur de Maroc, entre les sujets de sa Majesté tres-Chrestienne, & ceux dudit Empereur, seront valablement executez, sans qu'ils s'en puissent plaindre en France, où le mesme se pratiquera entre les sujets de l'Empereur de Maroc, & les François en France.

XIII. Que tous les nauires de France qui traiteront aux Royaumes & ports de l'Empereur de Maroc, ne pourront tirer desdits Royaumes de l'or monnoyé, comme c'estoit la coustume au temps des predecesseurs de sadite Majesté Imperiale; mais pourront transporter toute sorte d'autre or en tibar, lingots & autre or rompu, & non monnoyé; que si on les en trouue saisis, il sera confisqué, en quelque quantité que ce soit.

XIIII. Qu'en cas qu'il aduienne que les ennemis de l'Empereur de Maroc amenant en France quelques-vns de ses sujets, ils seront mis en liberté, de mesme qu'il a esté accordé par les sujets de sa Majesté tres-Chrestienne.

XV. Que les François ne pourront traiter de la paix avec aucun des sujets de l'Empereur de Maroc, que par son autorité, durant que cette paix sera publiée & executée par tout le Royaume de sa Majesté.

XVI. Et finalement, que les presens Articles seront signez & scellez de la main & du séau desdits sieurs Commandeur de Rafilly & du Challard, dont la ratification de sa Majesté tres-Chrestienne sera enuoyée dans vn an à l'Empereur de Maroc. Fait à la rade de Safi, le vingt-quatrième iour du mois de Septembre mille six cents trente-vn. Signé, le Cheualier de Rafilly, & du Challard.

Suyuant ces Articles, lesdits sieurs de Rafilly & du Challard establirent pour Consuls François à Maroc, les sieurs Mazer & du Prat, tous deux Prouençaux; & à Safi le sieur Bourgaronne: joint qu'il fut mis aussi vn Correspondant à sainte Croix, par le sieur de Maze-ly. Toutes ces choses ainsi traitées, ils s'en retournerent en France, & eurent de l'Empereur de Maroc la lettre suiuante pour la porter au Roy.

A LA DEMEVRE QUI EST DANS LES bornes de la Chrestienté, la plus celebre & magnifique; & au Palais tres-éminent, le Palais du tres-Honorable, tres-Noble, & tres-Auguste Empereur, le Roy de Frâce & de Nauarre, l'Empereur LOVIS XIII.

III.

Tiltres & Eloges que l'Empereur de Marroc, donne au Roy de France, & à son Royaume.

CEs lettres du tres-haut Empereur, qui assisté de la grace & faueur diuine, est toujourns heureux, remply de victoires, & dont la Cour tres-illustre est pleine de grandeur & de prosperité, sont enuoyées à la tres-haute, tres-noble, & tres-insigne dignité, de qui le Royaume dans les bornes de la Chrestienté tient le nom & le rang les plus illustres; à la dignité, disie, du tres-éminent, tres-noble, tres-celebre Empereur, le Roy de France & de Nauarre, l'Empereur Louys, fils des grands, magnifiques, celebres, & magnanimes Empereurs, ayant souhaitté gloire à Dieu, souuerain Maistre de toute gloire & Maiesté, duquel l'Empire n'a besoin de pas un Conseiller, ny de l'ayde d'aucun Prince; les louanges duquel ne scauroient non plus estre exprimées par aucune langue, pour éloquente qu'elle soit. Apres auoir rendu les hommages que nous deuous à nostre Seigneur Mahomet, tres-éminent en dignité, & tres-riche en tresors, liberateur des hommes au iour des tempestes du iugement, & demandé à Dieu que le peuple tant celebré de ce Prophete luy soit agreable, qu'il luy plaise le maintenir en sa particuliere protection, & que tous ceux qui l'ayment, persistent iusques à la fin en l'exercice des bonnes & loüables actions: Apres auoir particulièrement fait des prieres pour la prosperité de ce siege tres-haut, Imperial, Prophetique, tres-éminent, tousiours assisté de Dieu, & dans lequel par le moyen de sa force inuincible, le peuple esleu & tous ses supposts sont exaltez, sa memoire & ses vestiges demeurant à l'eternité.

Cette lettre de nostre haute Maiesté a esté escrite du siege de nostre Empire de Marroc, que Dieu conserue par sa gra-

ce & bonté, & par la bonté de son Apostre, lequel ne subsiste que par les assistances continuelles de Dieu, de qui la providence ne cessant iamais de l'assister, sert inseparablement plus à sa deffence, qu'aucune autre de toutes les armes du monde: dequoy nous rendons graces infinies à sa divine Maïesté, à qui seule est le pouvoir, la force, & la puissance.

Je laisse le reste de cette belle lettre, qu'on a fidèlement traduite de la langue des Maures en la nostre, qui est pleine de galimatias, comme lon peut voir par cét échantillon: Aussi est-il vray, que la façon d'escrire de ces Maures, & de ces Barbares, n'est pas moins grossiere, qu'elle est vaine & superstitieuse.

En suite de tout cecy, le sieur du Challard est retourné de son voyage; & pour confirmation de la paix entre le Roy de France & celuy de Marroc, & les habitans de Salé, il a apporté d'autres Articles, qui sont les suiivans:



IV.

Articles accordez entre le très-auguste, tres-grand, très-victorieux, & tres-Chrestien Louys, Empereur, Roy de France & de Navarre, fils aisné de l'Eglise, Protecteur du S. Siege, & Tres-haut, tres-magnanime, & tres-puissant Prince Muley el-Qualid, Empereur de Marroc, Roy de Fez, de Suz, de Souden, &c.

PRemierement, que leurs Majestez desirant relire leur amitié en bonne correspondance, avec sincere & reciproque affection, ayant esté interrompuë par la faute de certains mal intentionnez, dont la punition sera faite, promettent que le traité de la paix cydeuant concluë entre leurs-dites Majestez, au mois de Septembre, mille six cens trente-vn, est & demeurera valablement confirmée en tous ses poincts & Articles, sans qu'à l'aduenir il y puisse estre contrevenu en quelque sorte & maniere que ce soit.

II. Et s'il arriuoit par l'entremise d'aucuns des sujets de leurs

Majestez de contreenir audit traité de paix; que sur la plaincte qui leur en sera faite, les coupables seront chastiez, comme criminels, rebelles, & perturbateurs du repos public; & seront tenus du dommage des parties.

III. Que tous les François détenus esclaves, pris & retenus depuis le traité de paix, seront présentement rendus au sieur du Challard, pour sadite Majesté tres-Chrestienne; & de mesme les sujets du Roy de Marroc, qui luy sont enuoyez par sa Majesté tres-Chrestienne.

IIII. Que les Gouverneurs & habitans des Villes & forteresses de Salé, & autres sujets du Roy de Marroc, rendront tous les François pris & retenus depuis la paix; sans payer aucun rachapt; ce que le Roy de Marroc leur commandera tres-expressément par ses lettres; Et en cas de refus, sa Majesté tres-Chrestienne se servira de ses moyens, sans que la paix d'entre leurs Majestez se puisse rompre.

V. Que les Rays & Capitaines des vaisseaux des sujets du Roy de Marroc qui traffiqueront en France, porteront passe-port de sa Majesté, ou des Gouverneurs des Villes & ports où ils seront équippez; & de mesme tous les Capitaines ou maistres des nauires qui arboreront la banniere Françoisse, seront obligez de porter vn congé de sa Majesté tres-Chrestienne, ou de son Eminence le Cardinal Duc de Richelieu, Pair, grand Maistre, Chef, & Sur-Intendant general de la Nauigation & du Commerce de France.

VI. Ne sera ny pourra estre rien attenté sur les personnes & biens des Consuls de la nation Françoisse, qui seront pourueus desdits Offices par sa Majesté tres-Chrestienne, & establis en chacune des Villes & ports des Royaumes & Empire de Marroc; ains en jouyront avec les priuileges, franchises, préeminences, droicts & libertez appartenans & attribuez ausdits Consuls, lesquels seront assistez pour l'exercice de leur Religion des François & autres Chrestiens, de gens d'Eglise François, qui seront enuoyez pour demeurer avec lesdits Consuls en tous lieux d'Afrique.

VII. Et seront lesdits Articles de paix, du mois de Septembre, mille six cens trente-vn, publiez par toutes les Villes, ports & rades des Royaumes de leurs Majestez.

Lesquels dits presents Articles, seront signez au nom de sadite Majesté tres-Chrestienne par le sieur du Challard, Conseiller en son Conseil d'Estat, & Gouverneur de la tour de Cordoüan, en vertu du pouuoir & commission qu'il en a du vingt-quatrième iour du mois d'Octobre, mille six cens trente-quatre. Signé, LOVIS. Et plus bas, Par le Roy, BOVTHILIER. Scellée du grand scéau de cire jaune, sur double queuë pendante. Fait à Safi, le dix-huitième iour du mois de Iuillet, mille six cens trente-cinq.

Ces Articles bien & deuëment collationnez, & de mesme teneur que ceux que le Roy de Marroc signa de sa main escrits en Arabe, furent baillez au sieur du Challard, (qui signa pareillement ceux escrits en François, au nom du Roy tres-Chrestien) & enuoyez audit Roy de Marroc.

Déliurance de
plusieurs esclaves.

En consequence desquels Articles, qui furent acceptez par les Gouverneurs & habitans de Salé, & signez de part & d'autre le premieriour de Septembre, mille six cens trente-cinq; Et en vertu du present traitté de paix, ledit sieur du Challard a ramené en France, au mois de Nouembre dernier, mille six cens trente-cinq, plusieurs esclaves.





DV ROYAVME DE FEZ.

CHAPITRE VII.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Royaume de Féz, des plus anciens de la Barbarie.</i></p> <p><i>II. Idris, premier Roy de Féz.</i></p> <p><i>III. Abdul Mumin Roy de Maroc, Conqueste le Royaume de Féz.</i></p> | <p><i>IV. La race des Merms, enuahit le Royaume de Féz.</i></p> <p><i>V. Le Royaume de Féz, retourne sous la puissance du Roy de Maroc.</i></p> <p><i>VI. Prouinces & fertilité du Royaume de Féz.</i></p> |
|--|--|



Ntre tous les Royaumes de la Barbarie, qui ont porté ce titre depuis que les Arabes se rendirent Seigneurs de cette partie d'Afrique, celui de Féz n'est pas des derniers, puis qu'il y a sept à huit censans, qu'il est estably, qui fut l'an de salut sept cens Nonante; trois, & de l'Egire cent quatre vingt cinq, ce qui arriua en cette sorte

Idris arriere fils d'Haly, cousin du faux Prophete Mahomet & de sa fille Fatima, se voyant poursuiuy à mort par Abdala Seffec, qui au prejudice d'Haly, s'estoit fait declarer Caliphe & legitime successeur de cette dignité, recherchoit d'exterminer tous ceux de la maison d'Haly: Cela obligea doncques Idris de trouuer assurance de sa vie, par la fuite, & estant arriué en cette partie de la Mauritanie Tingitane, où est ce Royaume de Féz, il y fut en si grand credit déz aussi-tost

I.
Royaume de
Féz, des plus
anciens de la Bar-
barie.

II.
Idris, premier
Roy de Féz.

que ceux du pays eurent fçeu qu'il estoit de la race & prochain parent de Mahomet, des erreurs duquel ils estoient déjà empestez, qu'ils le choisirent volontiers pour leur Seigneur, tant au temporel qu'au Spirituel, où il se rendit si agréable à tout ce peuple, qu'estant mort sans enfans, cela donna vne grande tristesse à tout le pays; mais comme l'on eut appris qu'il auoit laissé enceinte vne sienne esclauue à qui l'interest des biens du monde, auoit fait changer la Religion Chrestienne, pour suiure les impietez de l'Alcoran, cela fut cause qu'ils prirēt vn grād soin de cette femme qui accoucha d'vn fils, auquel l'on donna le mesme nom que portoit son pere, à sçauoir Idris, lequel aussi - tost ils reconnurent pour leur Souuerain, l'ayans fait nourrir soigneusement; & à peine estoit-il capable de porter les armes, que faisant paroistre vne adresse & conduite toute extraordinaire, jointe à vne grandeur de courage, cela luy acquit de sorte l'affection d'vn chacun, & le mit en telle reputation, qu'avec vn bon-heur qui l'accompagnoit en peu de temps, il se rendit maistre de plusieurs contrées voisines, auxquelles ses enfans & ceux de cette race ont succédé de pere en fils durant plusieurs siecles, iusques à ce que Abdul Mumin, Roy de Marroc, conquist ce Royaume de Féz, l'vnissant à celuy de Marroc.

III.
Abdul Mumin
Roy de Marroc
conqueste le
Royaume de
Féz.

Mais comme il n'y a rien d'asseuré sur la terre, & que toutes choses semblent y estre en vne perpetuelle reuolution, principalement en la Barbarie, le theatre des cruantez & des plus grands changemens du monde, le Royaume de Féz, reprit sa premiere autorité & grandeur, iusques à ce poinct qu'estant deuenu vassal de celuy de Marroc, il se veit par après au dessus de celuy-cy, qui fut vn temps qu'il en dépendoit en quelque façon & mesme fut possédé par quelques-uns de la maison de Féz.

Or entre autres familles qui ont regné au Royaume de Féz, les Merins sont les plus remarquables, lesquels l'ont possédé près de trois cens ans, que le premier de cette race nommé Merin, l'enuahit par vne insigne trahison en la sorte qui suit.

IV.
La race des Merins
enuahit le
Royaume de
Féz.

Ce Merin homme d'esprit & d'execution, se voyant en credit & en faueur auprès du Roy de Féz, trama si bien le dessein de son ambition, qu'après la mort du Roy s'estant fait élire tuteur du fils du Roy, qui estoit encore fort jeune, avec le Gouvernement de l'Estat qui luy fut aussi donné durant cette minorité, alors se voyant le pouuoir & l'autorité en main, ce fut ce qui luy donna occasion de commencer son entreprise & jouier au Roy dépoüillé, & pour cet effet il osta des charges & hautes Dignitez du Royaume tous ceux qu'il jugea ne luy pas estre fauorable en son dessein, & subrogeant en leurs places tous ses confidens, au mesme temps il fit courir vn bruit que le petit Prince estoit malade, & apprenant la bonne volonté que le

peuple auoit pour luy de le declarer leur Roy, aduenant la mort de ce jeune Prince leur Seigneur, il ne mit guerre à le faire mourir, témoignant en apparence auoir vn extrême regret de cette mort, pour oster le soupçon que ce fut luy qui en estoit l'Auther comme ill'estoit en effet, & pour ne perdre l'affection qu'il auoit acquise de ce peuple.

Enfin il se maintint de forte qu'il regna par apres paisiblement & tous ceux de cette race prés de trois cens ans, iusques à ce que Dieu vangeur des iniquitez, permit que cette race qui s'estoit renduë maistrësse de cette Couronne par vne notable trahison, la perdist aussi tout de mesme par la perfidie de deux traitres, à sçauoir les Cherifs, qui apres auoir enuahy l'Estat de Marroc (comme nous auons remarqué amplement cy-dessus) se rendirent encore tout de mesme Seigneurs du Royaume de Féz, l'an mille cinq cens cinquante, ayās assiegé la Ville de Féz, & le Roy dernier des Merins homme lasche de courage, s'estant rendu honteusement au Cherif Roy de Marroc, qui depuis en a tousiours dépendu, & a esté vny à celui-cy, ce Royaume de Féz ayant enfin esté aussi laschement perdu par le dernier des Merins, comme le premier de cette race l'auoit cruellement & tyranniquement vsurpé.

V.
Le Royaume de Féz, retourne derechef sous la puissance des Roys de Marroc.

Ce Royaume est en la partie de la Mauritanie Tingitane qui tire plus vers le Leuant, & se termine vers ce costé-là, prés le Royaume de Tremessan, vny maintenant à celui d'Alger.

Ils'esté delong del'Ocean Athlantique, iusques à la Ville d'Azamor, qui le separe du Royaume de Marroc, commençant au Cap Spartel qui joint le détroit de Gilbatar, & continuë depuis ce détroit le long de la mer Mediterranée, iusques aupres de la Ville de Iaffarin ou Zaffaran.

VI.
Prouinces & Fertilité du Royaume de Féz.

L'on le distingue en sept Prouinces à sçauoir Têmesne, Elbabar, Féz, Garet, Errif, Azgar, & Elchaüs.

Ce pays est fort fertile en grains, en legumes & en fruiçts, & porte du coton & des canes de Sucre, miel, & cire; mais a des bois où il se trouue quantité de Lions, & de Tigres. Comme aussi il abonde en échange en quantité de gibier; Et pource qui est du bestail, il n'y a point de lieu en toute la Barbarie, où il s'en voye tant d'où vient que les cuirs y sont à vil prix.

Tout ce Royaume fait profession du Mahometisme, comme tout le reste de la Barbarie. Je reserue les autres particularitez de cét Estat pour le Chapitre suiuant parlant des Villes de Féz ancienne & nouvelle.



DE LA VILLE

DE FEZ, ET DE SES

PARTICVLARITEZ:

CHAPITRE VIII.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Origine du nom de Féz.</i></p> <p><i>II. La Ville de Féz, fort considerable pour ses Escholes, & ses edifices.</i></p> <p><i>III. Mosquée fort grande</i></p> | <p><i>à Féz, & des plus riches de toute la Barbarie.</i></p> <p><i>IV. Grand nombre de Chrestiens Captifs à Féz.</i></p> |
|--|--|



I.
Origine du nom
de Féz.

A Ville de Féz, a tant de choses dignes d'être considérées, qu'elle tient rang des plus notables non seulement de la Barbarie; mais encore de tout le monde.

Quelques-uns estiment qu'elle porte le nom à cause d'une petite rivière, qui passe au dedans appelée Féz, au lieu même où Idris la bastit, combien que tous ne conviennent pas en ce point: car il y en a qui veullét qu'elle soit de beaucoup plus ancienne, & que les Romains, en ayant jetté les premiers fondemens, quand ils possedoient l'Afrique. Quoy qu'il en soit, elle est fort belle & tres-grande, y comprenant la nouvelle Ville, que l'on appelle Féz la neuve, l'une & l'autre ont de belles rues fort larges (contre l'ordinaire des autres Villes de Barbarie, qui sont fort estroites) les maisons y sont bien bastiës & font voir la curiosité & les richesses de ses habitans, lesquels

quels s'adonnent fort au trafficq, pour raisõ de quoy d'as la vieille Ville il y a vn enclos tres-grand entourné de bonnes murailles, avec plusieurs belles issuës qui est la demeure des principaux marchands où ils ont leurs magasins & leurs boutiques, ce qui rend cette Ville des plus peuplées qui se voyent point en toute l'Afrique, & la Barbarie.

A quoy contribué beaucoup la fertilité du terroir & la Cour du Roy de Féz, lequël y a tousiours fait son séjour en vn fort grand Palais qui est dans Féz, la neuue. D'ailleurs que les anciens Roys ont tousiours esté fort curieux de l'embellir & de la rendre recommandable, non seulement par le trafficq; mais encore pour vn grand nombre de sçauans hommes qui y enseignoient en diuers Colleges & escholes qu'il y a. Aussi est-ce comme l'Academie de toute la Barbarie, où sont plusieurs Alfaqis & Docteurs de l'Alcoran, qui y interpretent ce Liure, outre quelques autres maistres qui y tiennēt les petites Escholes, & quelques-vns qui y enseignent les Sciences de Mathematique & de Medecine, quoy que d'vne maniere assez obscure, & qui ne tient rien de ces sciences & de la maniere de les enseigner qui est pratiquée dans les escholes des Chrestiens.

Cette Ville aujourd'huy n'a plus tant de vogue, & n'est plus si fameuse, tant en ses escholes, qu'en son trafficq, comme elle a esté, à cause des Guerres qui ont trauaillé ce pays.

Vne infinité de bastimens fort beaux & grands donnent vn grand esclat à cette Ville, tels que sont plusieurs riches Hospitaux, hostelleries, Estuues, Bains, Escholes, & Mosquées, entre lesquelles il y en a vne qui a plus d'vn quart de lieuë de circuit: ce qui semble presque incroyable; mais ce qu'il sera facile de se persuader, si l'on considère qu'elle a plusieurs petits magasins, & comme petites voutes tout autour, qui y sont faites exprés pour plusieurs choses necessaires à la Mosquée, soit pour les fontaines où les Turcs & Maures, se vont purifier deuant que faire leur Sala & prieres, soit pour y mettre leurs souliers, quand ils entrent en la Mosquée, soit encore pour y mettre les huilles qui sont necessaires pour l'entretien des Lampes, dont il y en a iusques au nombre de neuf cens, lesquelles y brulent tous les iours, la pluspart desquelles sont faites de la dépoüille des cloches des Eglises que ces Infidelles ont pris en Espagne, quand ils s'en rendirent maistres. Aussi cette Mosquée a prés de deux cens escus de rente par iour.

Mais entre les choses qui accusent ses Citoyens de cruauté, & doit ternir tout ce qui y peut estre de marque, c'est vn grand nombre de Chrestiens Captifs, qui y gemissent sous la tyrannie de ces Barbares. Il y en a eu autresfois iusques à cinq ou six mille, le Roy de Féz, en ayant eu à luy seul iusques à mille, lesquels l'on enfermoit dans des Matamores & prisons sous terre, faites en forme de caues.

II:
La Ville de Féz, fort considerable pour ses Escholes & ses edifices.

III:
Mosquées fort grandes à Féz, & des plus riches de toute la Barbarie.

IV:
Grand nombre de Chrestiens Captifs à Féz.



RELATION QUATRIÈSME.

DES CORSAIRES DE TRIPOLY DE BARBARIE.

De l'Etat de Tripoly.

CHAPITRE PREMIER.

- | | |
|--|--|
| <p>I. <i>Quelques raisons touchant la Souveraineté de Tripoly.</i></p> <p>II. <i>Les Chrestiens ayants possédé ce Royaume, le perdirent sous l'Empereur Sul-</i></p> | <p><i>tan Solyman.</i></p> <p>III. <i>Mamet Bey, Renegat Grec, y commande aujour-d'huy en Souverain.</i></p> <p>IV. <i>Reuenu de tout l'Etat.</i></p> <p>V. <i>Son estendue.</i></p> |
|--|--|

I.
Raisons de la
souveraineté de
Tripoly.



L'ESTAT de la Ville & dépendance de Tripoly, porte aujourd'huy le titre de Royaume, soit en suite de ce qu'autresfois il a esté gouverné par quelques Seigneurs, qui apres l'vsurpation qu'ils firent de cette Ville, se donnerent cette qualité, soit pource que dans les Villes de Barbarie, qui ont quelque Estat, les Gouverneurs que le grand Seigneur y enuoye, sont qualiffiez du nom de Baïchas, ou de Vice-Roys, affin que par la quantité de Royaumes que possède le Sultan, la grandeur de son Empire en paroisse davantage.

Or comme il est certain que cette Ville de Tripoly, mesme dès son commencement, a tousiours esté tributaire d'une plus haute

puissance, principalement de celle des Romains, de qui elle releuoit sans doute, quand ils estoient maistres de l'Afrique; & qu'elle est depuis tombée sous la domination des Roys de Marroc, de Féz, & de Tunis, qui l'ont possédée successiuellement; Il est veritable aussi, que ceux de cette mesme Ville ennuyez d'une domination estrangere, en ont à la fin secoué le joug, pour se donner volontairement à vn Prince particulier, éleu parmy eux, sans qu'il se trouue que ses Roys se soient signalez par des actes memorables: Aussi sçait-on bien que ce Royaume n'a iamais esté beaucoup en estime que depuis cent ou six-vingts ans, qu'il s'est veu tantost sous l'Empire des Chrestiens, tantost sous celuy des Turcs.

II.
Ceux de Tripoly, élisent vn Prince.

Les Chrestiens le possederent sous Ferdinand, Roy de Castille & d'Aragon, lequel y enuoya vne puissante armée, commandée par le Comte Pierre Nauarre, qui prit Tripoly, fit le Roy son prisonnier, & l'amena en Sicile. Le Corsaire Barberousse reprit depuis cette Ville sur les Chrestiens, & Charles le quint en ayant chassé les Turcs, la remit aux Cheualiers de Malte, qui la tindrent iusques au siege de leur Ville, aduenu sous l'Empereur Sultan Solyman. Car ce fut en ce temps-là que Sinam Bascha, General de l'armée des Turcs, s'estât emparé de l'Isle de Goze, s'en alla assieger Tripoly, qu'il prit par composition, apres que le Cheualier de Vallier qui y commandoit pour la Religion, l'eut vaillamment deffenduë, estant bien certain qu'à son grand regret il fut contraint de la rendre; A quoy le forcerent les deux garnisons de Calabrois & d'Espagnols, lesquels en qualité de sujets de l'Empereur Charles V. y portoient les armes pour luy. Ces courages lasches ne voulants plus se deffendre, demanderent à sortir bagues-sauues, à condition que Sinam leur fourniroit des vaisseaux pour se retirer à Malte: ce qu'il leur accorda tout aussi-tost: En quoy certes on ne peut nier que la faute de ces soldats Espagnols ne fut tres-grande, n'en déplaise à quelques Escriuains, partisans d'Espagne, qui attribüent malicieusement la perte de cette place au mesme de Vallier, Gentil-homme François, qui en estoit Gouverneur.

II.
Royaume de Tripoly en la possession des Chrestiens.

Sinam Bascha assiegela Ville, & la prend.

Après qu'elle fut ainsi perduë, Sinam Bascha la voulant asseurer aux Turcs, qui l'ont possédée touïjours depuis, y establit & declara Roy Morat Aga: Tellement que le grand Seigneur s'aduifa d'y enuoyer de temps en temps vn Beglerbey ou Bascha, pour y faire entierement reconnoistre sa puissance. Mais il est aduenu depuis que quelques soldats & Officiers de la Milice s'y estans mis en credit, ont peu à peu diminüé l'autorité du Bascha, comme fit à Tunis Cara Osman. D'où il s'est ensuiuy que Mamet Bey, Renegat Grec, de l'ancienne maison des Iustinians, qui gouerne aujourd'huy la Ville & l'Estat, a si bien sçeu faire, qu'en ayant achepté la banniere du

III.
Mamet Bey,
Souverain dans
Tripoly.

grand Seigneur, apres s'estre rendu maistre du Chasteau, il n'y souffre plus de Bascha, & y commande en Souuerain, quoy qu'il ne laisse pas neantmoins de se dire touûjours sujet du Sultan, affin d'estre bien dans son esprit; ayât mesme gaigné les Grands de la porte à force de presens, pour les auoir fauorables. C'est encore pour cela que par maniere de reconnoissance & d'hommage, il enuoye souuent à l'Empereur plusieurs choses de grand prix, & quantité d'esclaves de toutes sortes: Ce qui parust bien à son grand regret en l'an mille six cens trente-quatre, auquel les Cheualiers de Malte luy prirent trois de ses vaisseaux remplis de Maures & de Negres, qu'il enuoyoit à Constantinople.

Mort tragique
d'un Bascha.

Voilà donc comme ce Bey s'est maintenant rendu si fort & si absolu dans Tripoly, qu'il ne s'y fait rien que par son autorité: Car il n'y souffre ny Diuan ny Milice, comme aux Villes d'Alger & de Tunis; mais il choisit tels soldats qu'il luy plaist, qui sont par luy mis en garnison dans le Chasteau, où il se tient d'ordinaire avec vne bonne garde, de peur qu'il ne luy arriue comme à son deuancier, qui ayant vsurpé cette mesme autorité, fut mis à mort par vn de ses esclaves que le grand Seigneur pratiqua, & qui suiuant l'ordre qu'il en auoit, porta sa teste à Constantinople. Ce n'est pas pourtant que le Sultan ne se peust rendre absolu, comme autresfois dans tout l'Estat de Tripoly, s'il y vouloit enuoyer vne armée. Mais estant bien loing de Constantinople, & connoissant l'humeur changeante de ces Barbares, il se contente d'en tirer ce qu'il peut; joint qu'il apprehende que n'estans esloignez de Malte que d'environ deux cens milles, ils ne se missent dans l'intelligence des Cheualiers, s'il aduenoit qu'il les traittast mal.

IV.
Reuenue de l'E-
stat de Tripoly.

Les reuenus & les lismes de leur Estat, qu'on fait monter à cent quatre-vingts mille ducats, prouiennent des doïanes & des Marchandises, des taxes qu'ils mettent sur les Iuifs, qui demeurent dans leurs terres, & des leuées de deniers qui sont faites par les camps, que le Bey enuoye tous les ans à la campagne dans les Doïars des Maures & des Arabes.

V.
Son estenduë.

L'estenduë de ce Royaume est depuis les Isles de Gerby, (qui dépendent du Royaume de Tunis, & non pas de Tripoly, comme disent quelques Auteurs) iusques en Egypte, du costé de Leuant, & au pais des Negres vers le Midy: Toute cette contrée est fort deserte, & la pluspart infertile.



DE LA VILLE DE TRIPOLY DE BARBARIE.

CHAPITRE II.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Ville de Tripoly, retraitte à Pyrates.</i></p> <p><i>II. Les Cheualiers de Malte arrestent la violence de leurs courses.</i></p> | <p><i>III. Estat present de cette Ville.</i></p> <p><i>IV. C'estoit autresfois le pais des Lotophages.</i></p> |
|---|--|



A Ville de Tripoly n'est pas des moindres entre celles de Barbarie, qui se font remarquer par leurs brigandages sur mer, & par leurs courses continüelles. Car bien qu'elle soit la moins puissante de toutes en vaisseaux, & en équipage de guerre; elle ne fait

neantmoins que trop de mal par le moyen de ses Pyrates, qui sont déterminez au possible, & commettent tous les iours de nouvelles violences. A quoy sert grandement la commodité de sa situation, qui est vn lieu par où passent d'ordinaire les nauires Chrestiens, qui vont en marchandise en Alexandrette, à Siourte, ou Seide, autrefois Sidon, remarquable dans l'Escriture sainte; Comme aussi en Alep, au grand Caire, & aux autres Villes, ports & escheilles du Leuant, d'où l'on apporte quantité de soye, des tapis de Turquie, des cotons, drogues, espiceries, & autres marchandises de toutes sortes.

^{I.}
Ville de Tripoly, retraitte à Pyrates.

Villes de commerce en Leuât.

II.
Effets glorieux
des Cheualiers
de Malte.

Prise de Morat
fameux Corfai-
re.

Que si cette Ville n'estoit si proche de Malte, qui est vis à vis d'elle, & la regarde de midy à Tramontane; & si ces valeureux Cheualiers qui tiennent la mer, ne reprimoient la violence de ces Corfaires, ils feroient assurement beaucoup plus de mal: Mais ils s'opposent si bien à leurs courses, qu'ils les empeschent de réussir, & leur prennent souuent, non seulement des vaisseaux, mais ceux aussi qui s'en disent maistres; Tescmoin Morat Flaman, vn des grands Pyrates qu'on ayt veu sur la mer Mediterranée, les ruses duquel n'empeschent point qu'il ne fust pris vn peu apres qu'il se fut retiré d'Alger à Tripoly; dequoy les nouvelles estans venuës comme j'y estois, ie vis vn iour dans vne rue plus de cent femmes assemblées pelse-mêle, qui s'en alloient consoler celle de ce Renegat & de ce Corfaire. Ce qu'elles faisoient avec de grandes démonstrations de ducil, & gemissoient toutes à l'enuy, non sans répandre des larmes, soit qu'elles fussent vrayes ou feintes, comme c'est leur coustume en semblables accidens inopinez & funestes.

Et ce n'est pas le seul exemple arriué sur ce sujet; Car en voicy vn autre autant & plus remarquable. Les galeres de la Religion, estans sorties en course contre ces Infidelles, apres auoir bien long temps couru la mer sans faire rencôte que de deux petits vaisseaux, que l'on appelle Tarranes qu'ils prirent, avec enuiron soixante Turcs, qui estoient dedans, enfin le neuvième de Iuin de l'an mille six cens trente-huict, s'en retournant à Malte, trois vaisseaux de cette mesme Ville de Tripoly, s'estans trouués à leur rencontre, elles les combattirent si vaillamment que nonobstant la resistance qu'elles y trouuerent, elles en furent victorieuses & les amenerent à Malte, apres vn combat si furieux & si sanglant, que de leur part il y demeura près de cent personnes de tuez, au nombre desquelles il y auoit neuf Cheualiers, & de ces Barbares en furent tuez plus de deux cens. La prise de ces trois vaisseaux fut estimée cent mille escus.

Où parmy ceux qui resterent & furent pris esclaves du nombre de ces Barbares estans à Malte, comme cette notable action inuitoit la plupart de ceux de la Ville de les aller voir, vne ieune femme âgée de vingt-deux ans, estant en la compagnie d'autres reconnut parmy eux son mary qui depuis peu de mois s'en estoit allé à Tripoly se faire Renegat, & à l'instant emeuë d'une juste cholere, se ietta sur luy avec tant de courage le frappant & le prenant à la gorge, que peu s'en fallut qu'elle ne l'estrangla, luy reprochant son crime & son infidelité.

III.
Estat present de
la Ville de Tri-
poly,

Or ce qu'on appelle d'ordinaire cette Ville Tripoly de Barbarie, c'est à cause qu'elle y est située, & pour la distinguer par mesme moyen d'avec Tripoly de Syrie. Elle n'est pas beaucoup grande, & ne laisse pas toutesfois d'estre assez bien peuplée de Turcs, de Mau-

res & de Iuifs, lesquels y ont des Synagogues, & vn libre exerciçe de leur Religion. Ses murailles sont mediocrement bonnes, & n'ont que deux portes, à sçauoir celle par où l'on va en terre ferme, qui regarde le Midy, & celle du port qui est vers la Tramontane. Elle a pareillement deux forteresses qui la deffendent, l'vne au midy, & l'autre en vn coing de la Ville allant à la mer.

III.

Estat present de la Ville de Tripoly.

Ses forteresses

Ily a vn grand logis de ceux qu'ils appellent BAGNES, ou prisons, qui seruent, comme j'ay dit cy-deuant, à y enfermer les pauures esclaves Chrestiens. En ce BAGNE est vne petite Chapelle, où quelquesfois il y a des Prestres captifs, lesquels y disent la Messe. Pour le regard de son port, il est assez beau, & si grand que plusieurs vaisseaux y peuuent estre à l'abry.

Ses Bagnes, ou prisons.

La situation de cete Ville est dans vn plat pais, extrêmement sablonneux. Elle produit quantité de dates, d'oranges, & de citrons, qui pour y estre communs, ne sont ny si bons, ny si recommandables que les lotes qu'elle porte, qui est vn fruit extrêmement doux, & d'vn goust fort agréable; Ce qui a donné sujet à certains Autheurs de dire, qu'anciennement c'estoit là le pais de ces peuples, qui dans Homere sont appelez LOTOPHAGES.

Sa situation.

Lisio Sanuto lib. 5. Geogr. Afric.

IV.

Pais des Lotophages.

La sécheresse est extrême en cete contrée, à cause qu'il y a grande disette d'eau: Ce qui fait que le blé y est fort cher: mais il le seroit encore bien plus, si ceux des Isles de Gerby, qui ne sont pas loing de là, n'y en enuoyoient par le moyen de plusieurs marchands qui traffiquent en Leuant.

Ily a enuiron cinquante ans qu'il y auoit dans Tripoly plusieurs nauires & brigantins qui souloient aller en course: mais ce beau mestier décheut peu à peu de la vogue où il estoit, jusques à ce qu'en l'an mille six cens dix-neuf, vn Renegat Grec, nommé Mamy Rays, le remit en credit plus qu'auparauant, & apprit à ces Barbares à faire des courses avec des vaisseaux ronds.



DES CORSAIRES

DE LA VILLE DE

SAINCTE-MAURE.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Sainte Maure autrefois peuplée de Corsaires.</i></p> <p><i>II. Sa situation, & ses dépendances.</i></p> | <p><i>III. Prise de cette Ville par les Chevaliers de Malte.</i></p> <p><i>IV. Les Turcs l'ont depuis fortifiée.</i></p> |
|--|--|

I.
Sainte Maure, autrefois peuplée de Corsaires.



IE N que mon principal dessein ne soit que de parler des Corsaires de Barbarie, il m'a semblé neantmoins qu'il ne seroit pas hors de propos de dire icy quelque chose de ceux de sainte-Maure, Ville assez connue, pour auoir esté autrefois vne des principales retraites des Pyrates du Leuant, & particulièrement des Turcs, lesquels avec quantité de brigantins, de galleres, & d'autres vaisseaux, faisoient d'extrêmes voleries sur les marchands Chrétiens.

II.
Sa situation, & ses dépendances.

Ses fortifications.

Cette Ville est sur la mer Adriatique, dans vne Isle assez proche de la terre-ferme, où il y a vn fort bon port: Elle dépend du Royaume d'Albanie, qui fut autrefois à la Republique de Venise, à qui les Turcs l'ont ostée il y a déjà long-temps. Outre qu'elle est fortifiée par la nature du lieu, elle l'estoit encore jadis de bonnes murailles, & de plusieurs boulevars. Mais depuis qu'en l'an mille six cés vingt-cinq,

cinq, au mois de May, les valeureux Cheualiers de Malte la surprirent, avec cinq galleres de la Religion, & quatre fregates, elle n'a peu se releuer de sa cheute. Ces deffenseurs de la Foy y estans entrez de viue force, à la faueur du petart & de l'escallade, y firent passer par le fil de l'espée tout ce qu'ils y trouuerent de Turcs, & mirent le feu partoute la Ville, apres s'en estre faits maistres, & l'auoir pillée cinq heures durant. Cela fait, ils s'en allerent au port, où ils bruslerent pareillement tous les vaisseaux de ces Corsaires, au grand contentement des marchands Chrestiens, quin'eurent plus rien à craindre de ce costé-là. Cette victoire ne fut pas moins aduantageuse aux pauvres Captifs, dont il y en eut plusieurs qui furent heureusement déliurez des chaisnes dont ils estoient chargez par la tyrannie des Infidelles. Outre les grandes richesses que ces vaillans Cheualiers emporterent de cette Ville, ils y firent esclaués cent soixante-dix Turcs, qu'ils emmenerent à Malte, toute le reste ayant esté mis à mort, ou en fuite. Comme ils eurent donc pris cette place, il fut bien proposé entr'eux de la garder, & de s'y fortifier: mais ils n'en demeurèrent pas d'accord; Et considerant le peu de gens & de forces qu'ils auoient pour resister à celles du Turc, le meilleur Conseil qu'ils peurent suiure, fut d'employer le fer & le feu pour la ruiner entierement.

III.
Prise de la Ville
par les Cheua-
liers de Malte,

Déliurance de
plusieurs esclaués
Chrestiens.

Et ce qui releue encore en ce point la gloire de ces braues Cheualiers, est qu'ils entreprirent hardiment ce dessein, Dom Iean d'Autriche en fuite de la victoire de Lepante (autant signalée pour les Chrestiens, qu'elle fut sanglante & honteuse pour les Turcs) considerant l'importance de cette place, pour le bien de la Chrestienté, auoit auparauant essayé de la prendre: quant alors il y enuoya cinquante galleres pour l'attaquer; mais ceux qui auoient la conduite de cette flotte, prenans garde à la situation, aux bouleuards, aux bastions & autres fortifications de cette Ville, perdirent esperance de la pouuoir prendre: ce qui fut cause qu'ils s'en retournerent sans faire aucune attaque, ny mettre gens en terre se contentants du dessein qu'ils auoient eu de la prendre, sans y rien executer autre chose.

Les Turcs n'ont pas laissé neantmoins de la repeupler depuis, & mesme de la fortifier le mieux qu'ils ont peu: Mais quelque peine qu'ils ayent prise pour la remettre en son lustre, & y faire valoir comme auparauant le mestier de Pyrates, cela ne leur a de rien seruy. La raison est, pource qu'estans proches, comme ils sont, de l'Estat des Venitiens, ils en reçoient de fort mauuais offices, & qui sont neantmoins extrêmement justes; Car autant qu'ils trouuent de ces Corsaires Turcs & Barbares de quelque part qu'ils soient, autant en font-ils mourir; & leur ayant tranché la teste, ils les jettent tous

IV.
Nouvelles forti-
fications, faites
par les Turcs.

Iuste procedé
des Venitiens
contre les Cor-
saires.

dans la mer, sans en reserver vn seul pour la chiourme de leurs galles, comme les autres Princes Chrestiens ont accoustumé de faire. Que s'ils les traittent de cette sorte, c'est pour oster toute esperance de salut aux autres Corsaires, & leur donner plus de terreur par la punition de ceux qui tombent entre leurs mains, en ayans ainsi traité & conuenu avec le Grand Seigneur.





DE LA VILLE DE TETVAN.

CHAPITRE IV.

I. *Des anciennes Pyrateries de ceux de Tetuan.*

II. *Ils sont commandez aujourd'huy par le Santon Layasse.*

III. *De la Ville de Cioute.*

IV. *Rencontre des vaisseaux*

Turcs tousiours dangereuse.

V. *Redemption de cent seize Captifs, retirez de l'Esclavage de Tetuan, par les Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité.*



A Ville de Tetuan doit bien estre mise encore au nombre de celles de ces Corsaires de Barbarie, puis qu'il est vray qu'autresfois elle a seruy de repaire à telle engeance d'hommes brutaux; & que suiuant la remarque qu'en fait vn Autheur, ils'y est trouué iusques au nombre de trois mille esclaves Chrestiens. Il est vray que maintenant elle ne s'echauffe plus si fort apres ce mestier, à cause que pour tous vaisseaux de course, il y a seulement quelques petites fregates, qui courent par fois les costes d'Espagne, qui n'en sont pas beaucoup esloignées.

Cette Ville du Royaume de Féz, en la coste de Barbarie, est à present commandée par le Santon Layasse, qui est en continuelle guerre contre le Roy de Maroc. Là prennent volontiers leur route pour la Redemption des captifs, les Religieux de nostre Ordre, d'Espagne, & de Portugal; soit pource qu'entre tous les Barbares, ceux de cette Ville sont les plus humains, & traittent avec plus d'af-

I.
Des anciennes
Pyrateries de
ceux de Tetuan.

Marol. lin. 4.
du Royaume de
Féz.

II.
Du Santon La-
yasse.

seurance & de foy, ou plustost pource que la commodité en est plus grande, & le passage plus libre: car ils vont s'embarquer à T A R I F, petite Ville de guerre en la coste d'Espagne, à l'entrée de Gibraltar. Ainsi passant le détroit, qui n'a qu'environ vingt milles de trajet, ils abordent à Tangere, forteresse d'Espagne, en la coste d'Afrique & de Barbarie, le long de laquelle ils vont à la Ville de Larache, où il y a garnison d'Espagnols; & de Larache à la Mamoure, autre forteresse d'Espagne. Là se mettans en quelques fregattes, ils vont par mer jusques à Salé, & y racheptent des esclaves. Que s'ils ne veulent prendre cette route, ils passent à Septe ou à Cioute, qui est vne petite Ville que Iean I. du nom, Roy de Portugal, gaigna sur les Maures en l'an mille quatre cens quinze, & que les Portugais tiennent encore aujourd'huy. Ce qui leur est fort commode à faire la Redemption, pource que nos Religieux ont là vn Conuent. Or ce qu'ils vont d'ordinaire à Tetuan, est d'autant qu'ils sçauent qu'il y a quantité d'esclaves Espagnols & Portugais, que ceux de cette Ville vont achepter ou à Salé, ou en Alger, dont ils font vn grand commerce, pour estre bien assurez que ces Peres passent volontiers à Tetuan. Que s'ils ne vont plus que fort rarement à Tunis & en Alger, c'est à cause des fourberies des Turcs, qu'ils appellent Auanies, dont ces Barbares ont accoustumé de persecuter les Chrestiens, quand ils les tiennent en leurs pais.

Voyla les Estats & les Villes de Barbarie, où les Corsaires font aujourd'huy leur retraite, & qui sont comme autant de lieux de refuge à leurs voleries; n'y en ayant point d'autres en tous les Estats du Turc, où ils soient maintenus & protegez. Car bien qu'il y ayt à Rhodes plusieurs galleres qui courent les mers du Leuant, elles ne les courent pas toutesfois comme vaisseaux de Pyrates (du moins ces Barbares le font ainsi accroire) mais comme gardes & deffences du grand Seigneur, qui vont contre les Cheualiers de Malte, & contre les autres qui ne sont pas de son alliance. Quoy qu'ils puissent dire neantmoins, il y a tousiours bien du danger à les rencontrer, quand mesme on leur seroit allié, pource qu'outre le present qu'il faut faire au General, l'on court fortune d'estre contraint de leur fournir des viures à tous, s'ils en manquent, & d'auoir vn traitement encore pire, s'il leur en prend fantaisie.

III.
De la Ville de
Cioute.

IV.
Rencontre des
galleres du Turc
tousiours dange-
reuse.



V.

*Redemption de cent seize Captifs, retirez de l'Esclavage
de Tetuan, par les Religieux de l'Ordre de la
Sainte Trinite.*

ENtre vn grand nombre de Redemptions faites par les Religieux des Prouinces d'Espagne, ie me contenteray de faire icy le narré de la derniere, pour estre toute recente.

La Prouince de Castille, & celle d'Andalouzie ayans joint leurs deniers ensemble pour aller en Barbarie, faire le rachapt d'vn bon nombre de Captifs Espagnols, deputerent à cét effect pour Commissaires & Redempteurs, les Peres Freres Martin Agudo de la Rosa, Docteur en Theologie, Frere Michel Diaz, & Frere Diego Vallez, qui partirent du grand Conuent de Madrid au mois de Nouembre l'an mille six cens quarante-vn, & s'estans embarquez firent voile en Afrique, où apres auoir vogué quelques iours, prirent bord à la coste de Barbarie en la Ville de Tetuan.

Là arriuez ils declarent quel est le sujet de leur voyage, & obtiennent permission de demeurer quelque temps à la Ville pour y traiter de l'effect de leur Commission. Ils y sont assez bien receus, apres auoir fait quelques presents à celuy qui y gouerne, & aux principaux Officiers. Durant ce temps plusieurs Chrestiens esclaves, les viennent visiter, les vns enuoyez de leurs patrons & maistres pour procurer leurs rachaps, les autres y venans assez volontiers pour ce sujet, sans y estre mandez: mais ces bons Peres vsans de prudéce & se voyans pressez des vns & des autres, s'informent (comme c'est la pratique de tous nos Religieux commis en cette charge) quels sont les plus pauvres, & ceux qui ont le plus de necessité, d'estre racheppez, où en cette negociation quelques mois se passét non sans beaucoup de difficultez de la part des infidelles Barbares qui pratiquent tousiours secretement quelques auaniés ou supercheries Turquesques, outre plusieurs petites attaques & injures, qu'il faut que ces Peres essuyent patiemment de ces Infidelles: car la Vertu de patience est extrêmement requise à ceux qui traitent de ce saint œuure de la Redemption. Enfin ils y employent soixante mille francs, & de

cette somme en rachepent & retirent de Captiuité cent seize esclaves tous Espagnols, entre lesquels sont trois Religieux, l'un de l'Ordre de saint Dominique nommé le Pere François de Almanza, les deux autres de l'Ordre de saint François, à sçauoir le Pere Antoine de la Mere de Dieu, & le Pere Pierre de Zauola. Les autres Captifs sont vnze Capitaines, dix-huict enfans au deffous de l'age de seize ans, deux femmes, & le reste Marchands matelots & hommes de marine. Cela ainsi fait ils sortent de Tetuan avec cette fidelle troupe de racheptez, abordent au port de Malaga en Espagne, & de la à petite journées arriuent à Madrid, où ils sont reçeus en grande ceremonie par nos Religieux conduits processionnellement, en nostre grand Conuent de la sainte Trinité, sur la fin du mois de Iuillet, mille six cens quarante-deux. Mais à peine ces trois Peres Commissaires & Redempteurs y furent arriuez, qu'ils y moururent d'un poison que les Barbares leur auoient donné quelques iours auant leur départ, comme il a esté aperceue apres leur mort. Ces infidelles esperans que ces Religieux mourants en Barbarie, ils auroient droit de reprendre les Captifs vendus, sans rendre ce qu'ils auroient esté acheptez: & voila les risques & perils que courent assez souuent les Peres Redempteurs, & la mauuaise Foy des cruels & infames Corsaires de Barbarie.





RELATION CINQVIESME.

DE LA SECTE MAHOMETANE.

*De plusieurs particularitez touchant la Religion des Turcs,
& pareillement des Maures & des Arabes de
Barbarie.*

CHAPITRE PREMIER.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Grande ressemblance de Mahomet à l'Ante-Christ.</i></p> <p><i>II. Le libertinage & la force ont estably le Mahometisme.</i></p> <p><i>III. Naissance de Mahomet, & ses Impostures diverses, secondées par l'Apostasie de Sergius.</i></p> <p><i>IV De l'Alcoran.</i></p> <p><i>V. De la priere, appelée Sala.</i></p> <p><i>VI. Les Mahometans ont</i></p> | <p><i>en horreur la chair de pourceau.</i></p> <p><i>VII. De leur Ramadan, ou de leur Carefme.</i></p> <p><i>VIII. Feste solemnelle de la naissance de leur faux Prophete.</i></p> <p><i>IX. De leurs mariages.</i></p> <p><i>X. De la maniere d'ensevelir leurs morts, & de leurs Cimetieres.</i></p> <p><i>XI. Description ridicule du Paradis des Mahometans.</i></p> |
|---|--|

I.
Rapport de Mahomet à l'Ante-Christ.

Ioan Annius, lib. quest. in Apoc. Vatablus, Hector Pinus.



Ly a tant de rapport & de ressemblance de Mahomet à l'Ante-Christ, que plusieurs ont estimé qu'il l'estoit en effet, interpretans conformément à cette opinion les 6. & 13. Chapitres de l'Apocalypse; Où apres auoir monstré que le cheual roux dont il y est parlé, repretésente la persecutió des Payens, & le noir celle des Heretiques; ils concluent enfin que le palle dénote celle de Mahomet, avec ce que dans le chiffre & dans le nom de la Beste 666. ils y remarquent celuy de MAOMETIS; Neantmoins la croyáce de l'Eglise estant contraire à cette opinion, fait que ie ne veux pas m'y arrester. De sorte qu'il me suffit de dire, que tous deux, comme vne engeance perniciose, suscitée des enfers & du pere de mensonge, se ressemblent tellement, qu'ils portent mesmes couleurs & mesmes liurées. Aussi est-il vray que Mahomet ne s'est que trop fait cognoistre; sinon pour l'Ante-Christ, au moins pour son fourrier, & pour son auant-coureur. Cét Imposteur ayant voulu establir icy bas son Empire tyrannique, a commencé par la persecucion des Chrestiens, à laquelle il s'est si fort attaché, & l'a publiée avec tant de violence, que quelques doctes assurent que le nom de MVS-SVLMAN, pour quiles Turcs ont tant de passion, leur est venu de ce que ce faux Prophete apres s'estre rendu puissant & redoutable, exposoit à la mort tous ceux qui ne vouloient suiure son party, & sa fausse Religion; Comme au contraire il faisoit mettre à part avec vn extrême soin ceux qui s'y rangeoient: Et voila pourquoy ils aduifa de les nommer MVSSVLMANS, c'est à dire hommes déliurez de la mort, mot qui vient de la racine SCHALEAM, qui en Hebreu & en Arabe signifie SAVVÉ DV TRESPAS, tiltre qu'il donna toujours depuis aux siens, pour leur faire accroire qu'il n'y auoit qu'eux qu'on deust appeller Fidelles.

Cornel. à Lapide, in cap. 6. Apoc.

Du mot de *Mus-sulman.*

Il ne faut d'oc pas s'estonner si la fausse Loy s'est en peu de temps si prodigieusement estenduë par la force; Car quand bien la violence n'en auroit point jetté les fondemens, le libertinage & la licence à toutes sortes de sensualitez, dont ce maudit homme flatte ceux de son party, & dont il leur fait vn paradis à sa mode, sont des amorces assez puissantes pour y attirer vne infinité de gens: Comme en effet ç'a esté par là qu'il s'est acquis vne bonne partie de l'Afrique, quasi toute l'Asie, & diuerses Prouinces de l'Europe, où il n'a que trop de partisans aujourd'huy.

II.
Le libertinage & la violence ont estably le Mahometisme.

Cét Imposteur, Arabe de nation, nasquit enuiron l'an 542. en vn petit village qu'on appelle la Meke autrement dit Medina, que d'au-

tres

tres nomment Iesuab, que ses sectateurs infectez de ses ordures, ont grandement augmenté depuis. Tellement que ce lieu-là, qu'ils tiennent pour saint, leur est aujourd'huy si venerable, qu'ils croyent assurement que tous ceux que le zele de leur Religion y conduit en pelerinage, sont tellement assurez de leur salut, que Dieu mesme auroit de la peine à leur en faire refus.

III.
Naissance de
Mahomet.

L'extrême pauvreté de son pere Abdala & d'Emina sa mere, l'un Payen, & l'autre Iuifue, leur ayant fait esleuer ce faux Prophete avec des tres-mauuaises qualitez, & des sentimens de Dieu encore pires, il s'abandonna facilement en sa jeunesse à toute sorte de vices. Que s'il y auoit quelque chose de considerable en luy, c'estoit vne certaine viuacité d'esprit qui le rendoit ardent dans les affaires du monde, & passionné au faict du commerce. Aussi comme il y estoit fort enclin, il s'y rendit si habile, qu'à force de l'exercer, il se mit à son ayse, & s'acquitt de grandes commoditez. Tellement que dans cette prosperité, se portant à vn excez d'ambition, il rechercha tous les moyens imaginables pour se pousser dans les grandeurs, & dans l'estime du monde.

Ses mauuaises
qualitez.

Son inclination
au faict du com-
merce.

A cela luy seruit de planche l'Apostasie de Sergius, Moine heretique, de Constantinople. Car ce Malheureux abusant de la connoissance qu'il auoit des saintes lettres, luy fournit des memoires d'erreurs, comme nous auons dit cy-deuant, qui ne sont qu'un amas confus de plusieurs preceptes & réveries de son esprit. A quoy il s'aduisa de joindre quelque priere detachée de la creance Iuifue & Chrestienne, affin d'attirer par là plus facilement les vns, & les autres, à la nouveauté de sa Loy, qu'il a compris dans son Alcoran.

Ses impostures
appuyées de l'A-
postasie de Ser-
gius.



IV.

De l'Alcoran, & de ses abominations, Fables, & discours ridicules.

CE Liure est le plus pernicious & le plus ridicule qui fut iamais; car il est si plein d'impertinences & de contrarietez, qu'il ne faut qu'auoir vn peu de sens-commun pour connoistre ses erreurs, & les auoir en horreur.

Quelques bergers Arabes, grossiers & brutaux en furent abusez

les premiers & ces fausses opinions passerent depuis des vns aux autres. Mais l'amorce des Voluptez charnelles, fut ce quiles attira le plus à la lecture de ce Liure détestable, & qui les tient encore aujourd'huy dans cette opinion, que plus ils le liront de fois, & plus seront belles les femmes dont on les recompensera dans le Ciel

A raison dequoy la pluspart de ces vilains Mahometans, ont toujours ce Liure en main, duquel il font tant d'estime & luy portent vn si grand respect & reuerence, que pour cette raison ils prennent garde soigneusement, en le tenant, de ne le point descendre plus bas que leur ceinture, crainte de le prophaner, en quoy ils croiroient faire vn grand peché. Mais bien plus en le prenant & l'ostant, ils le mettent premierement sur leur teste en signe de soumission & de respect.

Et parce qu'il est escrit sur du papier, ils reuerent si fort cette matiere qu'ils ne s'en seruent iamais en vsage sale & commune, bien au contraire en rencontrant des morceaux par terre, ils les releuent & les serrent dans des trous de muraille, soit par reuerence, ou soit parce que Mahomet composant ce maudit Alcoran, tantost c'estoit sur vn petit morceau de papier, tantost sur vn autre qu'il mettoit dans quelque trous de muraille à la premiere rencontre, iusques à ce que il les eut reueus & corrigez.

Cette confusion de papiers & de memoires de ce faux Prophete, où il escriuoit sa malheureuse doctrine, & les preceptes qu'elle contient (car le mot d'Alcoran veut dire vn recueil de preceptes) fut la cause qu'apres auoir vomy son ame detestable dans les enfers par vne mort furieuse & enragée, telle qu'auoit esté sa vie, Axal'vne de ses femmes donna tous les memoires à vn nommé Odeman ou Othmen qui les trouuant en confusion & sans ordre, les compila & en fit au mieux qu'il pût ce Liure del'Alcoran, en memoire de Mahomet, & pour ne pas laisser perdre sa doctrine; mais ce nonobstant, cela n'a pas empesché que certains de ses disciples ne missent encore par escrit cette doctrine chacun selon son sens & ses inclinations: ce qui fit qu'vn peu apres il se trouua vn tres-grand nôbre d'Alcorás tous differends; ce qui obligea le Caliphe Mahuuias chef des Arabes, de faire vne assemblée generale en la Ville de Damas, de tous les Alfaquis & Docteurs de la Secte Mahometane, entre lesquels cinq furent choisis pour reformer tous ces differés Alcorans; ce qu'ils firent, & choisirent particulierement pour le plus veritable celuy d'Odeman ou Othmen, & de tous les autres differents, ils en composerēt six Liures ou Tomes qu'ils appellerent la Zune, qui est côme vn commentaire de l'Alcoran, avec deffense sur peine de la Vie de se seruir d'autre que de celuy-cy. Cela n'a pas toutesfois apporté telle lumiere à ce d'amnoble Liure, que plusieurs Alfaquis y trou-

uans depuis de grandes difficultez & contrarietez, ne lesait diuisez en vingt Sectes qui ne different que dans quelques ceremonies, comme est celle des Persans, des Turcs, des Arabes, des Maures; & Rapis, conuenants en tout le reste de la doctrine Mahometane.

Cét Alcoran est diuisé en plusieurs Chapitres, qui portent le nom d'Azoares, & il n'y en a guere qui ne soient tissus, de quelque fable. En l'un qui est l'Azoare 56. il dit que les Demons s'estans assemblez pour entendre la Lecture de cet Alcoran, ils en furent si fort touchez, qu'un bon nombre d'entre-eux en fut conuertie à l'instant. En un autre qui est l'Azoare 16. il ne fait point difficulté d'asseurer que Dieu est Auteur de la tromperie, & ainsi en la pluspart il n'y a qu'erreurs, ou discours fabuleux, & pour donner neantmoins creance & autorité à ce pernicieux Liure, en l'Azoare 42. & 54. il s'efforce de faire croire que Dieu l'a escrit luy mesme de sa propre main, & qu'il le luy a enuoyé par son Ange Gabriel.

Au reste cet infame & detestable Liure est encore appelé par quelques-vns, du nom d'Alfurkan, & en sa Langue originaire est composé en idiome Arabe, & contient encore vne infinité d'autres absurditez, erreurs, & pareils discours fabuleux, comme dessus qui se détruisent d'eux-mesmes, & qu'il seroit trop long & ennuyeux de rapporter icy.

Or ce faux Propheté jugeant bien que ce n'estoit pas assez d'auoir dressé les preceptes & les loix de sa Religio, s'il n'en establiroit des marques, par des Temples & des lieux particuliers, il leur en ordonna la forme telle qu'on la void à present en leurs Mesquites ou Mosquées, où ils s'assemblent d'ordinaire pour y vaquer à leurs superstitions, & à leur idolatrie. Il n'y voulut point d'images, ny de relief, ny de plate peinture, à la place desquelles il mit vne si grande quantité de lampes, qu'il s'y en void jusques à six cens, & quelques-fois plus. Elles sont toutes rangées le long de la Mosquée, au bout de laquelle, & assez auant dans la muraille, se void vne grande niche où se met l'Iman, ou le Marabou, qui est sans comparaison, comme le Prestre & le Curé de ce lieu: C'est là qu'il fait la priere appelée Sala, & où le peuple dit avec luy les paroles qu'il prononce, faisant les mesmes ceremonies, ou pour mieux dire, les mesmes singeries, qui sont diuerses éléuations de mains & de teste vers le Ciel, apres auoir baissé la terre plusieurs fois, & s'estre laué la bouche, les narines, les oreilles, l'extremité des pieds, & les parties les plus secretes; ce qui s'appelle ablution parmy ces brutaux, qui s'imaginent qu'en lauant leur corps, ils purifient les saletez & les ordures de leur ame.

Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est qu'ils ont leurs Mos-

Establissement
de la secte des
Mahometans.

Les Turcs sont
ennemis des
Images.

Superstition ri-
dicule.

quées en telle veneration, qu'auant qu'y entrer, ils posent leurs souliers, & les laissent à la porte, ou les prennent sous leurs bras. Là ils demeurent toujours nus pieds, sans oser cracher que d'as leur mouchoir; & n'y parlent les vns aux autres qu'en cas d'une extrême nécessité: Et d'autant qu'il n'y a point de sieges, ils ne s'asseoient jamais qu'à terre, où ils se rangent sur des nattes de palmier.

Les femmes n'entrent point dans les Mosquées, & pourquoy.

Ils n'admettent point les femmes dans leurs Mosquées, de crainte qu'ils ont qu'y estants prestes, elles ne jettent quelques pensées d'impureté dans l'esprit des hommes; si bien qu'elles font ordinairement leur prieres dans le logis; ce que j'ay remarqué assez souvent lors qu'ils faisoient leur Sala, passant exprés deuant leurs Mosquées, à trauers les portes desquelles, qui sont fort hautes, ie voyois dedans, & ne l'eusse pû autrement, pource qu'il n'est pas permis aux Chrestiens d'y entrer.

De la priere qu'ils appellent Sala.

Ils sont inuitez à leur Sala, dans la Mosquée cinq fois le iour, à sçauoir au leuer de l'Aurore, qu'ils nomment CABAN; à midy, appelé DOHOR; à quatre heures, dites LAZAR; à six & sept, qui est le temps de leur MAGAREPE; & à deux heures de nuict, ce qu'ils nomment LATVMAR, où ne se trouuent que les plus zelez d'entr'eux, car on n'y contraint personne.

Gardes de la Mosquée.

C'est par ces distances & interualles de temps qu'ils mesurent la journée n'ayât ny cloches ny horloges publics, si ce n'est que par curiosité les Grands en ayēt en particulier quelque petit dans leur maison. Pour les appeller à leur Sala, il y a d'as toutes les Mosquées des hommes gagez exprés, qui en font comme les clerics & les gardes. Il y a pour cēt effet à l'entrée de chaque Mosquée vne haute tour, qu'ils nomment le MINARELER, au sommet de laquelle est vne gallerie où montent ces Officiers. Comme ils sont là haut, ils esleuent d'abord sur vne grande piece de bois, faite en forme de potence, vne petite banniere blāche. Cela fait, le Maure, ou le Marabou, se tourne vers le midy, pource que de ce costé là est la Ville de la Meque, où leur Prophete est enseuely; Puis mettant vn doigt dans chaque oreille, il crie ces mots à pleine teste, *Labilla Lab Mahomet resoul allah*, c'est à dire, *Dieu est Dieu, & Mahomet son Prophete est auprès de luy. A la priere Fideles.* Ils se tournent de tous les autres costez en acheuant ces paroles: Puis à l'heure de midy, ils esleuent derechef la mesme banniere, dont on n'vse guere qu'en Barbarie, & ne l'ostent que vers les deux heures; de sorte que pour sçauoir quelle heure il est, on ne fait que demander si le Marabou a crié; ou bien on regarde si la banniere est haute ou basse, par où l'on juge à peu près qu'elle heure il peut estre.

Paroles du Marabou, pour appeller le peuple à la priere.

Et faut que j'aduoie, que la premiere fois que j'entendis cette horloge barbaresque, & ce Marabou ainsi crier d'une voix & ton si

estrange, ie fus fort surpris, & comme épouuanté, ce qui me donna la curiosité de monter aussi-tost au haut de la maison, sur la terrasse où j'estois logé, pour le voir & entendre plus distinctement, où à mesme temps j'en ouys vne confusion d'autres qui faisoient pareil office aux Mosquées prochaines de la Ville; car c'est la coustume que quand le Maure & le Marabou de la grande & principale Mosquée a crié, tous les autres le suivent en cette ceremonie. Le m'équis alors pourquoy ils mettoient leurs doigts dans leurs oreilles, où l'on me dist que c'estoit pour ne s'estourdir, & comme des sourds crier de tout leur possible, pour se faire mieux entendre; où en cette action ils font des grimasses & des gestes qui ne sont pas moins ridicules qu'épouuantables.

Le Vendredy est le iour de leur Sabat, ou leur Dimanche, auquel ils vont presque tous à la Mosquée, principalement à midy. Chacun cesse alors de trauailler, & les boutiques des Artisans sont toutes fermées. Ils les ouurent neantmoins au sortir de la Sala & priere, & se remettent à leur trauail, à quoy ils passent le reste de la journée.

Vendredy, iour
du Sabat.

Or la raison pourquoy ils choment & celebrent ce iour-là pluost que tous les autres de la Semaine, est, d'autant que ce fut ce iour-là, disent-ils, que Mahomet apres auoir presché quelque temps sa Loy à la Meke, il fut contraint de s'enfuir à Medine, estant poursuiuy à mort, à cause de sa doctrine. Et c'est aussi de cette fuite appellée en Arabe Hegirah ou Hegire, que les Mahometans commencent à compter leurs années, comme nous autres comptons de l'an de Salut & naissance de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Combien que quelques-vns assurent, que ce fut pour fauoriser les Payens qui auoient dedié ce iour-là à Venus.

Ils se seruent d'une certaine sorte de chapelet sans croix, & sans distinction de grains, qu'ils disent souuent, & qui est composé de cent grains quoy que plusieurs par superstition n'y en mettent que quatre vingt dix-neuf, sur chacun desquels ils repetent ces paroles *Stafer Lah*, qui signifient, *Dieu me garde*, ou bien, *Dieu ayez pitié de moy*. Cette priere leur est si commune, que quelques-vns portent au col leur chapelet, ou le tiennent à la main, & le vont disant publiquement par les ruës; ce que j'ay remarqué assez souuent, & n'ay iamais veu le Bascha d'Alger, ou en sa maison, ou au Diuan, que ie ne l'aye trouué avec cette maniere de chapelet; qu'il ne laissoit pas de dire, bien qu'il parlast aux vns & aux autres.

L'usage du porc est deffendu expressément par leur Loy, ce qu'ils abhorrent sur toutes choses, & que leur faux Prophete a emprunté des Iuifs, avec plusieurs autres deffenses & ceremonies. Et pour preuuer combien les Turcs détestent le porc, cela me sera fort facile par le témoignage de Ioinuille, qui rapporte au voyage de Saint

VI.
Le Turcs ont en
horreur la chair
du porceau.

Louys, qu'au Traitté qui fut fait avec les Sarrafins, pour la déliurance du Roy & des siens, qui estoient captifs en Egypte; ces Barbares jurèrent solennellement pour assurance de cét accord, qu'en cas qu'ils le violassent, *ils vouloient estre des-honoréz & des-hontez comme des Sarrafins qui mangeroient de la chair de porc*; Serment dit Ioinuille, que le Roy reçeut, pource que Maistre Nicolas d'Acre, qui sçauoit leur langue, & leur maniere de viure, assura qu'ils n'en pouuoient faire vn plus grand, ny plus autentique.

Ioinuille fol. 152.

VII.
Ramadan, ou
Carême des Mahometans.

Façon de jeufner
bien estrange.

Ils font tous les ans vn Carême, qu'ils appellent RAMADAN, qui dure vne lune entiere. Pendant ce temps là, ils s'abstiennent de manger & de boire, depuis le poinct du iour jusques à nuict close. Car alors le Marabou montant à la tour de la Mosquée, leur en donne permission par son cry ordinaire. Ce jeusne leur est si recommandable, que pour ne le rompre ils n'osent pas mesme prendre du tabac. Mais en recompense quand la nuict est venue, ils se remplissent de viandes, & font autant de repas qu'ils veulent. Apres s'estre ainsi saoulez, à peine sont-ils au lict, qu'on les inuite à recommencer. Car il y a certains hommes gagez exprés, lesquels enuiró la minuiet, & sur les deux à trois heures, s'en vont par les ruës avec de gros tambours, pour eueiller ceux qui dorment, & les inuiter à boire & à manger, à quoy ils ne s'épargnent pas; Et c'est vne chose remarquable, que les Corsaires estans sur la mer n'oseroient auoir violé leur Ramadan. Il est vray que la pluspart des Renegats, qui ne sont Turcs que par force, ou par interest, se soucient fort peu de ce jeûne; Et toutefois s'ils le rompent, il faut que ce soit en cachette; ou si on les découure, il leur en couste pour la premiere fois cent ou deux cens coups de bastons. Ils commencent ce Ramadan, dés qu'ils aperçoient le croissant d'vne Lune, & ne l'acheuent qu'à mesme temps qu'ils voyent le Croissant de celle qui suit immediatement apres, changeant ainsi tous les ans de Lune.

Du Bayran des
Mahometans.

En suite de ce Ramadan, ils celebrent leur Pasque, par eux appelée BAYRAN: Cette feste dure trois iours, pendant lesquels ils font l'aumosne aux pauvres de plusieurs moutons qu'ils sacrifient, & se réjouyffent à l'enuy, frequentans leurs Mosquées avec de grands temoignages de deuotion & de zele. Et se reconcilient les vns avec les autres, quand ils ont eu quereles ensemble.

Hypocrisie & superstition des
Marabouts.

C'est vne chose du tout ridicule de voir la superstitieuse façon de viure des Marabouts, & des Moines de leur secte. Il n'y en a point de tant de fortes en Barbarie comme en Turquie. Le plus qualifié d'entr'eux est celuy qu'ils appellent le MOVFTI, dont j'ay parlé cy-deuant, qui ne reside que dans les Villes principales. C'est luy qui en qualité de Chef commande absolument aux autres, luy qui regle tous les poinets de la Religion, qui juge des differents qui

naissent d'elle, & qui prend soigneusement garde que l'on ne dispute d'aucun point de leur Loy, sur peine de la vie. Tous leurs faux Prestres & Religieux ne sont ordinairement appelez en Barbarie que de ces deux noms, de SANTONS, & de MARABOVS. De ces derniers il y en a vn grand nombre aux Mosquées, soit dans les Villes, soit auprès, & à la campagne, où ils vivent seuls comme des hermites en de petites cellules, ausquels ces Barbares portent tant de respect, qu'elles sont autant d'aziles pour quelque crime qu'on puisse auoir commis.

Parmy ces faux Religieux il s'en trouue quelques-vns qui mènent vne vie si extrauagante, qu'à peine est-elle croyable. Car il leur prend fantaisie quelquesfois d'aller dans les Villes pied nud, la teste descouuerte, affublez d'vn meschant bernus, avec vn baston à la main, qu'ils portent en forme de bourdon: I'en vis vne fois vn dans Alger équipé de cette sorte, & qui frappoit tantost l'vn, & tantost l'autre: Il est vray qu'il le faisoit assez doucement, & que ceux qu'il touchoit ainsi, s'en estimoient tres-heureux. Cette créance estant introduite parmy eux, qu'autant de coups que leur donnent ces hypocrites, sont des œuures meritoires par où leurs pechez se diminüent: Tellement que s'ils voyent passer quelqu'vn d'entr'eux qui ne daigne les toucher, ils accourent à luy soudainement pour luy baiser les mains ou les pieds, & mesmes jusques à leurs meschans haillons. Ceux qui vivent ainsi en hermites, questent leur vie de porte en porte, & sont souuent visitez des femmes, qui font les deuotes, & se recommandent à leurs prieres. L'experience fait voir que tels Imposteurs s'addonnent ordinairement à la magie & au sortilege; Car ils font mestier de prédire l'aduenir, de guerir les maladies par charmes & caracteres, ou de les conjurer, à ce qu'ils disent, par la force des paroles: Que si cela leur réüssit quelquesfois, ce peuple est si aueuglé qu'il l'attribuë aussi-tost à sainteté; comme si ces gens qui s'abandonnent, ainsi qu'ils font, à toute sorte d'impuretez & de vices, pouuoient mener en quelque façon vne vie sainte & agréable à Dieu.

Ils ont aussi en veneration les idiots & les fols; mais par dessus tous, ceux qui tombent du haut-mal, pource que Mahomet y estoit sujet, & leur faisoit croire impudemment, que Dieu luy reueloit alors par son Ange Gabriel, les plus secrets mysteres de sa Religion: Et là dessus, pour authoriser cette folie, il leur mettoit en auant ces paroles, *Bien-heureux sont les pauvres d'esprit*, comme si ce passage de l'Escriture se deuoit entendre des idiots, & non pas des humbles de cœur.

En la Ville d'Alger, & en quelques autres lieux de la Barbarie, il y a certaines petites Mosquées en forme d'oratoires, où sont ense-

Imposteurs &
faux Religieux:

Hermites Ma-
hometans, sor-
ciers & magi-
ciens.

Fols reuerrez, &
pourquoy.

Tombeaux des
Marabous en
grande vénéra-
tion.

uelis plusieurs de ces Marabous, qu'ils reuerent comme saints, & tiennent mesme des lampes allumées deuant leurs tombeaux, où ils s'en vont quelquesfois faire leurs prieres.



VIII.

Naissance de Mahomet, solemnisée par ceux de sa Secte.

LA feste qui leur est la plus recommandable, apres leur Pasque, qui suit immediatement leur RAMADAN, est celle de la naissance de leur faux Prophete, qu'ils celebrent avec vne grande solemnité le cinquième de Septembre. Elle se commence de cette sorte, comme ie me souuiens de l'auoir veu, lors que j'estois en Barbarie. Tous les maistres d'eschole qui montrent à lire & à escrire aux enfans, s'assemblent apres d'isné avec leurs escoliers en la grande & principale Mosquée, d'où ils sortent tous par ordre, chacun ayant vn flambeau à la main, & s'en vont ainsi chantants par les ruës les beaux faiçts & les loüanges de leur Prophete. Deux de ces maistres d'eschole portent sur leurs espaules, dans vne maniere de cuiere vne grande pyramide toute couuerte de fleurs, & sur le haut de laquelle est vn Croissant. Ils sont suivis de plusieurs Musiciens, qui joiënt de diuers instrumens à la Turquie; Et n'y a point de carrefour dans les ruës qui ne soit tapissé, & où il n'y ait quantité de lampes ardantes. Avec cela, dans chaque maison de la Ville, enuiron la minuit, ils allument vn flambeau sur la table, où ils le laissent brusler jusques à ce qu'il soit entierement consommé. Ce qu'ils font, à ce qu'ils disent, pource que leur Prophete nasquist à cette heure-là. Cette feste est de huit iours, durant lesquels il est permis à chacun, voire mesme aux Chrestiens, de se pourmener la nuit par toutes les ruës, ce qu'ils n'oseroient faire hors de ce temps-là, sur peine de punition.

Cuisiniers du
Diuan.

Les Cuisiniers du Diuan, au nombre de plus de deux cens, chacun d'eux portant vne seruiette sur l'espaule, & à la main vn flambeau allumé, font à l'enuy a qui se réjouyra le mieux pendant cette solemnité; Pour cet effet, depuis les sept heures du soir jusques à vnze, ils vont de compagnie tous deux à deux par les ruës, & s'arrestent deuant la porte des principaux du Diuan, dont ils chantent
les

les Louanges, & celles de leur Prophete; au son de plusieurs instrumens de musique, & apres cela chacun se retire.

Ils n'ont pas en moindre reuerence la mort de ce faux Prophete que sa naissance; car encore qu'ils n'en celebrent pas de Feste particuliere, si ont-ils en tres-grande consideration son tombeau, & le lieu de sa Sepulture, qui est à Medina vne petite Ville en Arabie près de la Meke, lieu de sa naissance, & ce tombeau n'est point élevé en l'air par le moyen d'une voute bastie de pierre d'aymant (comme quelques-uns ont creû) pour le moins si cela a esté, il ne l'est plus aujourd'huy; mais est par terre environné d'une grande grille d'argent avec vne quantité de Lampes, & est tout couuert d'un poile enrichi d'or & de riches pierreries, lequel le Grand Seigneur renouelle tous les ans. C'est ainsi que ie l'ay appris de plusieurs Turcs & Maures, qui en auoient fait le pelerinage, & dont j'en vis retourner quelques-uns comme j'estois en Alger, au deuant desquels, selon la coustume, les Marabous de la Ville allerent en ceremonie, pour les receuoir à la porte, tenans ceux qui ont fait ce Voyage en grande estime & respect de quelque condition qu'ils soient, les qualifiant de ce nom & titre d'Agi, c'est à dire Saint, dont ils portent tousiours par apres ce titre d'honneur, comme Agi Mamet, qui signifie Mamet le Saint, & ont ce priuilege particulier que leur témoignage en justice en vaut deux.

Or ce qui rend ce voyage d'autant plus remarquable parmy ces Infidelles, outre le respect de leur deuotion, ce sont les difficultez tres-grandes qui s'y rencontrent; d'autant que ce lieu est en vn pays fort éloigné; tout desert & sablonneux, & où l'on ne scauroit aller qu'en Carauane & grande compagnie, dont les deux principales partent tous les ans du grand Caire & de Damas, ou de l'un & de l'autre lieu jusques à Medina, & à la Meke il y a pour le moins 35. ou 40. journées, & en chemin ce ne sont que des deserts, où à peine se trouue-il de l'eau, que de trois ou quatre journées l'une, si bien qu'il faut que les pelerins ayent tous des montures, qui sont des Chameaux, pour se soulager en chemin, au moins pour porter leurs provisions d'eau & de viures; bien qu'il est vray que dās ces Carauanes il y a plusieurs chameaux lesquels suiuent d'obligation; que certains Turcs touchez de cette deuotion Mahometane, ont fondez pour la comodité des pelerins, ces Chameaux seruēt à porter des provisions.

Ceux qui veulent faire ce Voyage avec plus de merite (comme ils croient) questent parmy les villes & bourgades, de quoy en faire la despense, & voicy la façon dont ils se seruent, ainsi que ie l'ay remarqué en Barbarie. Ils prennent permission du Moufty, & du Cady; l'un qui est le Chef de leurs Prestres & Marabous, & l'autre le Iuge du Lieu, puis se mettent trois ou quatre de compagnie, & vont par

les ruës & par la campagne avec vne petite banier verte, au haut de laquelle, il y a vn Croissant, chantans les loüanges de Mahomet. C'est vne chose admirable combien sont grandes les aumosnes & charitez que l'on leur fait; car ces Mahometans ont cette creance, que celuy qui ne peut faire ce pelerinage, est obligé d'y enuoyer, ou au moins de contribuer quelque chose pour ceux qui font ce Voyage; d'où vient que tels pelerins trouuent force Charitez, outre que passans par la campagne, il n'y a si chetif qui ne traite & reçoie volontiers telles sorte de gens. Du nombre desquels il s'en trouue de si infensez, que pour souuenir ou pour marque de pelerinage, à leur retour ils se font faire de grandes taillades sur le corps. Voire mesmes d'autres passent iusques à cette extremité, de se creuer les yeux, pour ne plus rien voir sur la terre, apres auoir veu le tombeau de leur Prophete.



IX.

Mariage des Mahometans.

POUR ce qui est de leurs mariages, ils peuuent épouser plusieurs femmes en mesme temps: la pluspart neantmoins n'en ont qu'une legitime; Mais ils tiennent beaucoup d'esclaves & de concubines; & n'estimét pas d'auantage les enfans, des vnes que des autres; de maniere qu'ils heritent également. Quand ils se marient, ils acheptent leurs femmes, au pere desquelles reuiet le doüaire qu'ils leur donnent. Ils n'vsent point en cela d'autre ceremonie que d'un simple témoignage, & certifficat que fait par escrit le nouveau mary, deuant le Cady, Chef de la Iustice, par où il atteste qu'il préd telle femme ou fille pour son espouse, qu'il peut repudier quand il luy plaist, comme aussi la femme le mary, s'ils viuent ensemble en mauuaise intelligence. Que si c'est la femme qui se sépare, le pere doit rendre au mary le dot qu'il luy a donné; Comme au contraire, si c'est le mary, il ne le peut redemander, s'il n'a conuaincu sa femme d'adultere. Les femmes & les filles y sont si cachées, que celuy qui desire d'en auoir quelqu'une en mariage, ne la void point que le iour de sa nopce, encore faut-il que ce soit le soir; Tellement que s'il en veut sçauoir la beauté, l'humeur, les autres qualitez, il faut que ce soit par l'entremise des parentes, qui luy rapportent ce qui en est.

Ils font alors de grandes réjouïssances, & des festins magnifiques, où les hommes toutesfois sont séparés des femmes, & ne communiquent point les vns avec les autres.



X.

Maniere d'ensevelir leurs Morts.

LA dernière ceremonie des Turcs, qui regarde la Religion, est celle de leurs sepultures & Cimetieres. Il faut donc sçauoir que lors que quelqu'un est mort, il y a certaines femmes qu'on loüe pour le pleurer: Elles s'assemblent alors autour du deffunt, & font d'étranges lamentatiôs, se déchirans si fort le visage avec les ongles, qu'on en void sortir le sang. Cependant tout ce qu'il a de parens & de parentes vient là pour le voir. Il est mis en mesme temps dans vn cercueil de bois, que l'on couure d'un grand drap verd, avec vn turban dessus. Comme on le tire de la maison, la teste touïjours la première, car c'est ainsi qu'on a de coustume de les porter en terre, c'est vne chose effroyable d'ouïr peller-meller les gemissemens des femmes, dont les vnes disent en s'escrïant, adieu mon mary, les autres adieu mon oncle, mon frere, mon cousin, selon le degré de parenté qui est entr'eux. De là on le porte au Cimetiere, où quelques Marabouts gagez, s'en vont chantant ces paroles, qu'ils ne cessent de repeter le long des ruës, *Labilla Lab Mahomet ref-soul allah*, c'est à dire, *Dieu est Dieu, & Mahomet son Prophete est auprès de luy*. L'on ne couche point le corps de son long dans la fosse; mais on le met sur son séant, les pieds panchez en bas, & la teste appuyée sur le coude droit, regardant vers le midy, où est la Meque; coustume qu'ils ont tirée des Iuifs, & des Hebreux, qui souloient ensevelir leurs morts assis, en la mesme posture qu'est vn Docteur dans sa chaire; pour nous apprendre par là, que ceux qui ont cessé d'estre au monde, sont de sçauans maistres, qui nous apprenent à bien viure, pource que leur souuenir nous met en la pensée celuy de la mort. Quand c'est quelqu'un de qualité qui est mort, ils augmentent cette ceremonie: car l'une de ces femmes, qui sont destinées pour pleurer le deffunt, accommodant sa voix à vn chant plaintif & lugubre, chante deuant la compagnie vne forme de chançon, contenant les Vertus & les actions remarquables du mort, puis l'on laue le corps, l'on l'habille de ses plus riches vestemens,

Cadavera sepeliebantur sedentia tanquam in cathedra. Abulens; in cap. 22. Genes. où il est parlé de la mort de Sara.

comme s'il estoit encore en Vie, & ayant la teste sur vn oreiller de foye, il est porté au tombeau en cét estat.

Tandis que l'on met ce corps en terre, les parents & amys qui sont presens en cette ceremonie & funeraille, prennent plusieurs petites pierres qu'ils passent d'une main en l'autre, & en les jettés sur la fosse disent ces paroles, *CEBAM ALA*, qui veulent dire le iour de Dieu, comme s'ils disoient qu'ils leur souhaitent la Lumiere de Dieu, & cela fait chacun s'en retourne chez soy.

Cimetieres en
forme de jardins.

Leurs Cimetieres sont grâds, & situez tout à l'étour de leurs Villes: car ils n'enfeuclissent point les morts dans les Mosquées, mais à la campagne, où chacun achepte, selon la commodité qu'il en a, quelque quartier de terre, ou grand ou petit, qu'il enuironne de murailles assez basses. Là ils plantent pour l'ordinaire quantité de fleurs de toute sorte; Et possible ne le font-ils pas tant pour l'embellissement du lieu, que pour monstrier par là qu'il n'y a rien qui presente mieux la fragilité de la vie, que fait la fleur, qui n'est pas plustost épanouye, qu'elle se flestrit. Les femmes s'en vont souuent en ces Cimetieres, & presque tous les Vendredis, avec du pain, des viandes, & des fruiçts, qu'elles y laissent pour les pauvres, ou pour les oyseaux, apres en auoir gousté les premieres. Là elles prient pour leurs maris, & pour les autres parens du deffunt (car les Turcs croyent la priere pour les morts) & parlant quelquefois à eux, les consolent avec ces douces paroles, *qu'en attendant la resurrection de leurs corps, il faut qu'ils prennent patience*. Tellement que par cette coustume, ces Barbares s'imaginent follement, que les ames des deffuncts sont en attente dans le tombeau, & que quand leurs femmes, & autres parens les visitent, ils en reçoient de tres-grandes consolations.

Festins faits aux
morts, en manie-
re d'offrandes.



XI.

Description ridicule du Paradis des Mahometans.

LA description que fait le faux Prophete Mahomet de son Paradis, est si ridicule, que j'ay honte d'en souïller ce papier qui sera la cause que j'en diray peu.

Comme ce maudit homme estoit le plus abandonné aux voluptez charnelles qui se soit iamais veu, cela luy a fait publier & louer la

poligamie & mariage de plusieurs femmes en vn mesme temps; avec ce qu'il sçauoit que les plaisirs corporels estoient vn allechement puissant pour seduire les ames. Voila pourquoy il promet à ses Sectateurs vn Paradis remply de delices sensuelles, qu'il represente en guise d'vn grand jardin enrichy de toute sorte de fruiçts tres-exquis, lesquels il sera loisible à vn chacun de cueillir & gouster à sa volonté. De plus il dit que ce lieu est accompagné de plusieurs fontaines & ruisseaux d'où découlent sans cesse du lact & du miel tres-purifié, & parmy ces delices (ajoute cét imposteur) il y a de grandes tables d'ortoutes chargées de Viandes les plus rares & exquises qui se peuuent imaginer, avec des vins delicieux à merueille qui sont seruis aux bien-heureux, pour çomble de felicité, par des filles les plus belles qui se soient iamais veuës dont ils auront l'entretien, & la joüissance à leur volóté, outre vne infinité de telles sales & ordres delices qu'il promet en ce séjour immortel à tous ceux qui auront suiuy sa Loy.

Ce Paradis n'est que pour les hommes, les femmes en estants excluses à ce qu'enseigne l'Alcoran, qui ajoute qu'elles en auront vn à part, où toute leur felicité ne sera qu'à regarder celle des hommes; Car pour ce qui est des filles & des femmes dont il est dit que les Mahometans joüyront dans leur Paradis pretendu, leur creance est qu'elles seront produites & nées de certains fruiçts qui croissent dans ce lieu de delices.

La croyance encore de ces Infidelles n'est pas moins ridicule, qui veut qu'il y ait vn Enfer plein de ruisseaux de souffre, d'huile bouillante & d'autres semblables tourmés pour les damnez lesquels y souffriront plusieurs siecles, apres quoy Mahomet leur obtiendra vn Pardon general, leur faisant manger le reste des Viandes d'vn festin des bien heureux qui les rendront beaux & blancs de noirs qu'ils estoient, & en suite ils entreront & joüyront du Paradis à iamais, où pour action de grace d'vn tel bien-fait receu de Mahomet, ils feront mille & mille gambades & autres pareilles actions de réjoüissance.



DE QUELQUES CHÔSES FORT REMAR-
quables touchant la vie, les mœurs, les coustumes, &
la police des Maures, Turcs, Renegats, & Corsaires de
Barbarie.

CHAPITRE II.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. De trois sortes de peuples differens qui habitent la Barbarie.</i></p> <p><i>III. Des maisons de ceux de Barbarie : de leurs meubles, & de leurs vestemens.</i></p> <p><i>III. Parure des femmes, & leur maniere de s'habiller.</i></p> <p><i>IV. Extrême jalousie de leurs maris.</i></p> <p><i>V. Leur façon de vivre ordinaire, & leurs diuertissemens.</i></p> <p><i>VI. Usage des bains & des estuves commun parmy eux.</i></p> | <p><i>VII. Des formalitez de leur Justice.</i></p> <p><i>VIII. Merueilleuse integrité d'un de leurs Iuges, qu'on appelloit Ara Cadi.</i></p> <p><i>IX. De leurs Mesquites, ou de leurs escoles.</i></p> <p><i>X. De leurs charmes & superstitions.</i></p> <p><i>XI. Ils abhorrent le blaspheme & les quedeles sanglantes.</i></p> <p><i>XII. l'Aumosne est fort recommandée parmy les Mahometans.</i></p> |
|---|--|

I.
La Barbarie est peuplée de trois nations differentes.



Es peuples qui habitent aujourd'huy la Barbarie sont de trois sortes, Maures, Turcs, & Arabes, sans parler des Renegats, dont il ne s'y en void que trop de diuerses nations de la Chrestienté.

Maures.

Les Maures sont les peuples naturels du pais, qu'on peut autrement nommer Afriquains, pource que la Barbarie est la principa-

le contrée d'Afrique.

Il y a pareillement des Turcs, qui viennent là du Leuant, pour y chercher quelque meilleure fortune qu'en leur país.

Quant aux Arabes, ils en habitent les desets, & tiennent ordinairement la campagne, comme nous ferons voir plus particulièrement dans le Chapitre suiuant.

Les Maures y sont de deux sortes, blancs & noirs, ou basannez. L'on appelle blancs ceux qui demeurent aux lieux maritimes, & aux Villes des Corsaires, comme en Alger, à Tunis, à Salé, à Tripoly, à Bonne, à Bugie; Et par les noirs on entend ceux qui sont plus vers le midy.

Notre dessein estant donc de parler generalement en ce Chapitre, de tout ce qui regarde ces Barbares; nous ne commencerons point par leurs maisons, puis que nous les auons cy-deuant descrites dans le Chapitre de la Ville d'Alger, mais bien par leurs meubles. Ils n'en ont point d'autres qu'un matelas posé sur des planches qui portent d'une muraille à l'autre de la chambre. Cela leur sert de lit, avec une couuerture seulement; sans qu'ils usent iamais d'aucuns draps. Ils couchent avec leur calçon, & ont une maniere de courtine qui les couure, & qui fait dans la chambre une séparation de leur lit, qui ressemble à un theatre. De l'autre costé de la chambre il y a dans la muraille plusieurs bastons enfoncez, où ils mettent leurs habits, & leurs autres hardes, ce qui leur tient lieu de coffre & d'armoire. Ils ne se seruent, ny de chaires, ny d'escaubeaux, ny de table non plus, mais seulement d'un grand tapis, estendu par terre, avec des carreaux, & des coussins, si ce sont gens accommodez; car pour les pauvres ils s'asseoient les pieds croisez, comme nos Tailleurs dans leurs boutiques.

Ils portent d'ordinaire un calçon de toile, large par le bas, comme les chausses des mariniers, par où ils satisfont aux necessitez de nature; Que s'ils veulent vriner, ils se mettent presque à terre comme à genoux, estimant une chose sale & honteuse d'en user comme les Chrestiens, auxquels il n'est pas permis de faire de l'eau par les ruës, ny contre les murailles. Que s'ils le font, ils sont à l'instant chargez d'injures, & poursuuiuis à grands coups de pierres. De plus ces Barbares prennent soigneusement garde qu'en faisant de l'eau il n'en tombe la moindre goutte sur eux; de peur qu'ils n'en soient polluez, comme ils disent, & par consequent obligez de s'aller laver incontinent. En cela certes bien miserables de s'arrester à des superstitions qui ne sont pas moins friuoles que ridicules, & de ne faire point conscience neantmoins de s'abandonner à toutes sortes d'ordures, & aux pechez mesmes que la nature aborre le plus, qui sont ordinaires parmy eux, & qui ne reçoient non plus de blâme

Turcs.

Arabes.

Maures de deux sortes.

II.
Maisons de ceux de Barbarie.

Leur meubles.

Leurs vestemens.

Coustume ridicule.

Superstition estrange.

que de punition. Ils mettent leur chemise par dessus le calçon, & se couvrent par après d'une manière de vestement, qu'ils appellent une veste, faite en forme de soutanne de drap ou de soye, qui est fermée par devant avec de gros boutons d'or ou d'argent, & qui leur va un peu plus bas que les genoux. Les manches de cette veste ne passent point le coude, sur lequel ils replient les manches de leurs chemises qui sont fort larges, & ont ainsi le bras à moitié nud, si ce n'est qu'en hyver ils usent quelquefois de camifole, ou de pourpoint.

Bernus, maniere
de vestement.

Ils portent sur la mesme veste un Bernus de pareille estoffe, avec un grand capuchon, le tout ressemblant à une cape de Bearn. En cet équipage ce qui leur donne plus mauvaise grace, c'est de n'avoir ny colet, ny bas de chausses, au lieu desquelles ils portent quelquefois dans le Diuan, & ailleurs, de petites botines de marroquin, quand ce sont personnes d'autorité, ou si quelque mal de jambe les y oblige. Ils sont tous rasez par la teste, à la reserve d'un petit flocon de cheveux qu'ils y laissent au sommet, par où ils croyent que leur faux Prophete les doive enlever en Paradis; de la mesme sorte, disent-ils, quel' Ange transporta Abacuc, près de Daniël dans la fosse aux Lyons; car ils adjoustent foy à beaucoup d'histoires de l'ancien Testament.

Plaisante croyâ-
ce.

Daniel. cap. 14

Quelques-uns se font raser toute la barbe, & n'ont que les deux moustaches, qu'ils laissent croistre fort grandes; Et d'autres la portent assez longue & ronde, principalement quand ils sont d'âge. Leur turban est un bonnet de laine rouge, qu'ils entortillent à gros replis d'une fine toile blanche de coton, longue de cinq ou six aulnes. Ceux qui se disent parens de Mahomet, ou qui ont esté en pelerinage à la Meque, le portent verd, & cette couleur n'est permise qu'à eux seulement, quel'on appelle Emirs, ou Seriphes.

Souliers des Ma-
hometans.

Leurs souliers, qu'ils portent ferrez d'un demy cercle sous le talon, sont de cuir jaune, ou rouge, fort pointus, & sans oreilles, tels à peu près que les sabots dont usent nos Villageois. Ils ont accoustumé de les poser dès l'entrée des maisons où ils frequentent: Aussi est-il vray qu'elles sont si nettes par tout, qu'il ne s'y void pas une ordure. Ils ont pareillement à leur costé, à la maniere de nos bouchers, soit par galanterie, ou pour s'en servir, trois fort beaux cousteaux, à sçavoir deux grands & un petit, dans une gaine d'argêt d'un pied de long, & qui s'ont enrichis de quantité de turquoises & d'esmeraudes: Tellement qu'il y en a quelquefois qui valent bien cent escus.

III.
Parure des fem-
mes.

Les femmes y s'ont presque habillées comme les hommes, & n'ont la teste couverte que d'un petit linge fort delié. Elles ne portent point de colet, & se couvrent d'une veste qui ne leur descend qu'au milieu des jambes, qu'elles ont nuës: Les plus riches d'entr'elles portent d'ordinaire cinq ou six pendants à chaque oreille, avec des brasse-
lets

lets de pierrerie, & de magnifiques vestemens de soye.

C'est leur coustume de se teindre les extremitez des doigts avec vne certaine herbe qu'ils appellent GVEVA, dont la couleur est Isabelle. Quand elles vont à la Ville, elles prennent vn calçon de toille de coton, qui leur va jusques sur les souliers. Avec cela elles se mettent vn bandeau sur le front, & s'attachent sous les yeux vn beau mouchoir, qui leur voile le visage. Elles se couurent aussi le corps, depuis la teste jusques aux pieds, d'une grande mante de serge blanche, ou d'étamine, dont elles croifēt les deux costez avec les mains, de telle sorte qu'on ne les peut reconnoistre. Elles quittent tout cēt embarras quand elles sont en leurs maisons, où elles ont vn logement séparé, affin de n'estre veuës ny rencontrées de ceux qui vont visiter leurs maris.

Elles se peignent le bout des doigts.

Leur maniere de s'habiller.

Pour ne faillir en cela, quand vne femme va rendre quelque visite à vne autre, la coustume est qu'elle pose ses souliers à la porte de la chambre; Et alors le maistre du logis les voyant, il ne luy est pas permis d'entrer; tant il a de peur que s'il void celle qui est avec la femme, le maris s'en offence; car la jalousie est vn des principaux appanages de ceux de ce pais-là, où les femmes sont à demy esclaves.

IV. Jalousie des Mahometans.

Mais il ne faut pas oublier, qu'en Barbarie elles ne sont pas moins curieuses qu'ailleurs, de se faire belles. Leur fard principal, c'est l'antimoine bruslé, dont elles ont accoustumé d'vser pour se noircir les cheueux, les sourcils, & les paupieres: ce qu'elles croient vne extrême beauté; En cela bien differentes des Dames de Genes, qui pour se les teindre, & en oster la noirceur, font des lessives de plusieurs sortes, par le moyen desquelles le poil leur deuiet blond, ou à tout le moins tirant sur le roux.

V. Fard en vusage parmy les femmes.

Ils ne mangent presque point de viandes rosties, & se nourrissent ordinairement de ris, de couscous, de mouton, de veau, de bœuf, & de volaille bouillie. Et combien qu'ils ayent force gibier & venaison, ils n'vnt point de viande de Cerf, non qu'ils en manquent; car il y en a quantité dans le pays; mais la raison en est parce qu'ils sont en cette folle creance, que ces animaux sont destinez pour vne des felicitez que leur faux Prophete leur promet en son Paradis, au lieu de Cheuaux, pour se promener en ce lieu de delices, ce qui leur fait ainsi épargner ces Cerfs, crainte d'en manquer en l'autre monde.

C'est vne pratique parmy-eux de ne tuër iamais aucun animal pour manger, qu'ils ne proferent ces mots, ie te tuë au nom de Dieu Tout-puissant. Ce disant ils se tournent du costé de midy, & leur coupent le gosier le plus nettement qu'ils peuuent, affin qu'ils en saignent mieux; autrement la viande leur en sembleroit immonde, & ils n'oseroient en manger.

Leur breuuage
ordinaire.

Leur breuuage est de l'eau pure, ou du sorbet, qui est vne certaine composition faite avec del'eau, des raisins, & du sirop de limons, qu'ils détrempent ensemble, pour en vser quand ils veulent, pour ce que le vin leur est deffendu par leur Loy: Plusieurs d'entr'eux neantmoins, principalement les Renegats & les Corsaires ne laissent pas d'en boire, quoy qu'ils le tiennent pour vn peché, & s'enyurent mesme le plus souuent. Et parce que le vin n'est pas commun parmy ces Barbares, outre la deffense d'en boire, quand ils veulent se rendre l'esprit gay, ou qu'ils desirent passer quelque fantaisie, ou s'oster toute crainte, & entreprendre quelque chose plus hardimét; soit à la guerre, ou soit ailleurs, ils vsent d'vne certaine drogue que l'on appelle de l'Opium, qui opere aux vns plus & aux autres moins; selon la disposition & le temperament: car cela enyure quelques vns autant & plus que le vin; aux autres cela cause seulement quelque gayeté d'esprit. Il y en a qui cela excite vne fureur étrage, d'autres à qui cela assoupit & endort les sens. Sur tout ils ne manquent point d'vser de cét Opium quand ils sont à la guerre & qu'il faut aller à la charge, & ce d'autant qu'ils en deuiennent plus hardis & bannissent par ce moyen la peur & l'apprehension des dangers & des coups. Cét Opium n'est autre chose que le suc de certain pauot blanc qui croist en Leuant, lequel ils sçauent cultiuer & preparer.

Leur nape.

Ils n'ont pour toute nape qu'vn grand cuir de marroquin rouge, qu'ils estendent par terre, & vsent de leurs mouchoirs en lieu de seruiettes; si ce n'est en des festins solempnels, & chez les Grands, où l'on attache autour de ce cuir vne piece de toile bleuë, avec laquelle ils s'essuyent.

Leur vaisselle.

Leur vaisselle n'est que d'estain, ou de terre, n'estant permis à qui que soit; non pas mesme aux grands, ny aux plus riches, d'en auoir d'argent; Mais pour celle du Sultan, elle est d'or massif. Quant à leurs cueilliers; elles sont toutes de bois; & de la longueur d'vn pied.

V.
Leurs diuertif-
semens.

C'est leur coustume de s'assembler dès le matin dans les grandes ruës, où il y a des marchands, & dans les places publiques, où se tiennent les BAZARS; ou les marchez. Là sur le bord des boutiques, ils s'entretiennent à discourir, & à prendre dans de petites escuelles de porcelaine, du caué & de l'eau de vie, dont il y a plusieurs cabarets. Ce caué est vne maniere de breuuage noir comme de l'ancre, qui leur seur semble fort sain, & qui desseiche grandement: Quelques vns appellent ce caué l'herbe diuine, à cause de ses rares proprietéz. L'on la fait desecher, puis reduite en poudre, l'on la fait infuser dans del'eau qui se boit à petites gorgées & reprises, & le plus chaudemét qu'il se peut. Ce breuuage a telle vertu qu'il rend vn esprit gay, dissipe toute les vapeurs qui suruiennent apres le boire & le manger, sert

beaucoup à la digestion & fortifie le corps & l'esprit & employent à ce bel exercice deux ou trois heures du iour, dont le reste se passe à prendre du tabac en fumée; A quoy ils se plaisent si fort, qu'ils ne s'assemblent iamais en aucun logis, qu'on ne leur en apporte aussitost. Quand ils veulent faire la débauche, ce qu'ils appellent entr'eux *faire soulfre*, il se retirent pour cet effet dans vne chambre qui leur est particuliere dans leur logis, sans que leurs femmes, ny leurs enfans, y osent entrer: Et c'est là qu'ils passent assez souuent le iour ou la nuit, à manger, à boire, & à souffler le petun.

Ils ne jouient iamais aux dez, aux cartes, à la boule, à la paulme, ny aux autres jeux qui sont reçeus parmy nous, si ce n'est aux dames poussées, encore ne faut-il pas que ce soit pour de l'argent. Ils ne sont point adonnez au jeu.

L'usage des estuues, & des bains chauds, leur est ordinaire (outre leurs ablutions, à quoy la Loy les oblige avant la priere.) Ils ne laissent escouler aucune sepmaine sans y aller à sçauoir les hommes au matin, & les femmes l'apresdisnée: Aussi y en a-il vn tres-grand nombre en toutes les Villes, & presque en tous les carrefours, où il couste fort peu de chose. VI.
Usage des estuues & des bains chauds communs parmy eux.

Pour ce qui est des difficultez & des differends qui peuuent naistre parmy eux, dans les matieres, ou ciuiles; ou criminelles, il y a dans toutes les Villes vn premier Officier, appellé CADY, qui les juge souuerainement. Ils ne sçauent ce que c'est, ny de Procureurs, ny d'Aduocats; chacun y plaide sa cause à sa mode, & peut déduire son fait comme bon luy semble en pleine Audience: Tellement que le Cady n'ordonne rien que sur le rapport des tesmoins, ou si c'est pour debtes, par des promesses escrites: Ce qui se pratique ainsi en Alger, à Tunis, à Tripoly; & en toutes les autres Villes de Barbarie, horsmis à Salé, où les Maurisques s'estans rendus maistres, ont estably les mesmes formalitez de justice qui s'observent en Espagne, & ont des Procureurs & des Aduocats tout ensemble, qui par escrit & de viue voix deffendent les causes des parties; mais non pas avec tant de chicaneries qu'il y en a parmy nous. VII.
Des formalitez de leur Iustice.



VIII.

*Histoire memorable de l'integrité d'un Cady d'Alger,
nommé Ara.*

EN toutes les Villes où le Grand Seigneur tient vn Bascha, ou Vice-Roy, il a de coustume d'y enuoyer aussi vn Cady pour y administrer la justice. Je rapporteray à ce propos qu'en l'an mille six cens dix-sept, ayant appris le mauuais ordre qu'il y auoit en Alger touchant ce poinct-là, & que les Officiers establis pour cette fin y vendoient bien cherement le droict des parties, durât tout le temps de leur administration, il resolut d'y mettre remede. Il y enuoya pour cet effet vn Officier qu'on appelloit ARA CADY, homme irreprochable en ses actions, inuiolable obseruateur de l'équité, & grandement bien versé en la pratique des affaires de Turquie. Comme il fut donc en Alger, il se mit en deuoir de faire sa charge avec vn grand soin, & de rendre à tous vne bonne & brieue justice.

Coustume des
Turcs.

Or pource qu'il jugea bien que pour ranger ces Barbares à la raison, il falloit qu'il prist vn haut ascendant sur eux, & qu'il se fist craindre, en se donnant de l'autorité; outre qu'il estoit naturellement, & graue, & seure, pour le paroistre encore dauantage, il s'aduifa d'vne autre inuention, qui fut d'appriuoiser deux Lyons, qu'il tenoit dans son logis. Et d'autant que la coustume des Turcs est de s'asseoir à terre sur des tapis; quand il donnoit audience aux parties dans sa chambre, il mettoit ces deux Lyons auprés de luy; & leur prenant la teste à l'vn & à l'autre, il s'en seruoit comme de coussins pour appuyer ses deux bras; Ce qui le faisoit d'autant plus craindre, qu'il y auoit apparence, que puis qu'il rendoit si souples les bestes les plus farouches, à plus forte raison pourroit-il appriuoiser les hommes, & les ranger au deuoir.

L'on remarque de luy, qu'vn certain Maure l'estant allé voir avec deux paniers pleins de fruiet, dont il vouloit luy faire present, il s'enquist d'abord s'il desiroit quelque chose de luy; A quoy le Maure ayant fait responce qu'il luy venoit recommander vn procez, le Cady luy demanda combien valoit à peu prés le fruiet qu'il luy auoit apporté; Ce qu'il ne sçeut pas plustost, qu'il luy en fit offrir de l'argét. Mais pource qu'il vid que le Maure s'obstinoit à ne le point vouloir

prendre, disant que ce n'estoit qu'un petit present, & qu'il le prioit de l'auoir agreable: Non, non, luy dist le Cady, ie veux qu'on te paye ton fruit; & en mesme temps il comanda à l'un de ses Chaoux de luy donner cinquante coups de baston: ce qui fut aussi-tost executé, y adjoustant qu'il les meritoit bien, & que telle deuoit estre la recompense de ceux qui vouloient corrompre la Iustice par presents. Aussi tient-on qu'il eust esté bien difficile de trouuer vn homme plus équitable que celuy-là, & qu'il auoit des qualitez si recommandables, qu'il ne luy manquoit que celle de Chrestien, pour estre accompli.

Bel exemple
d'un Iuge incor-
ruptible.

*Ua qui iustificatis
impium pro ma-
neribus & insti-
tiam insti asseris
abeo!*

I'ay sçeu d'un de mes amis, qui le voyoit fort souuent, qu'un iour s'entretenant avec luy sur les abus & les deffaux du monde; I'y remarque, luy dit-il, trois choses qui me déplaisent infiniment. La premiere, est la grande paillardise des Turcs: la seconde, le trop de ceremonies des Iuifs: & la troisiéme, la chicane des Chrestiens. Et à vray dire, comme il estoit trop homme de bien pour vne Ville si déprauée que celle d'Alger, de là s'ensuiuit qu'il n'y fut pas de longue durée. Car tandis qu'en l'exercice de sa charge il auoit les yeux touiours bandez, & ne pardonnoit à personne; il arriua qu'un Bouloucbaschy du Diuan d'Alger ayant commis vne faute, il l'enuoya querir; & apres luy auoir fait vne grande remonstrence, il comanda à ses Chaoux de luy donner cent coups de baston; Mais comme il vid qu'ils s'en excusoient, en alleguant qu'il y alloit de la teste de frapper vn Officier du Diuan; Quoy, s'escria-t'il, faudra-il que le vice regne, & que la Iustice manque pour cela? sur quoy prenant le baston, il en fit luy-mesme l'execution, & dist tout haut; Qu'il tenoit pour indifferent tout ce qui en pourroit arriuer: que cela ne l'empescheroit pas de s'aquitter de sa charge, & qu'à cette condition il souffriroit constamment toute sorte de disgraces.

Paroles remar-
quables.

Action hardie
mais juste.

Voilà cependant que le Bouloucbaschy ne manqua point de s'en aller au Diuan, où il fit des plainctes de ce mauuais traitement qu'il pretendoit auoir receu du Cady. En effet, les Officiers en furent si fort esmeus, & en firent tant de bruit, pource qu'ils se creurent offensés par cette action, & qu'elle les regardoit tous, à ce qu'ils disoient; que peu s'en fallut qu'ils n'enuoyassent à l'heure mesme le Mezuar, ou le Bourreau, qui se trouue touiours au Diuan, pour aller prendre ce Cady, & le faire estrangler par quelque esclau. Mais considerant l'estime qu'en faisoit le grand Seigneur, & les principaux du Diuan, craignants d'ailleurs qu'il ne leur en coustast la vie, ils se contenterent de le chasser de leur Ville, & de leur Estat. L'ayant donc fait embarquer pour retourner à Constantinople, il s'en alla prendre terre à Biserte, auprès de Tunis, où le Bouloucbaschy qu'il auoit si justement chastié, pratiqua vn Maure de ses domestiques,

Esmeute dans le
Diuan.

Ara Cady chas-
sé d'Alger, &
pourquoy.

Sa mort tragique.

qui par vne infigne trahison luy couppa la teste dans sa chambre, comme il y faisoit sa priere. Le Maure fut pris en mesme temps; & apres auoir esté pourmené par toute la Ville monté sur vn asne, il fut rompu, & déchiré par morceaux.

Chastiment notable.

IX.
Mesquites ou petites escholes.

Il y a en châque Ville plusieurs escholes, qu'ils appellent Mesquites, où lon apprend aux petits enfans à lire, à escrire, à compter, & rien dauantage. Pour les chastier ils vsent au lieu de verges d'une petite regle de bois, dont ils les frappent sous la plante des pieds. Ils leur font lire l'Alcoran d'un bout à l'autre; & quâd l'escholier a acheué, & qu'il le lit bien, tous ses compagnons d'eschole le conduisent par les ruës richement vestu; & en cette pompe ils publient hautement ses loüanges.

L'usage des plumes desquelles nous nous seruons icy pour escrire est deffendu parmy ces Barbares, & ils croyent que c'est peché d'en vser de quelque oiseau que ce soit; au lieu dequoy ils se seruēt d'une certaine sorte de petite cane ou roseau; & la raison de cette deffense est extrêmement ridicule, car ils disent que c'est à cause d'une desobeïssance que fit la plume à Dieu, quand il luy commanda au commencement du monde d'escrire, ce qu'elle ne voulut pas faire & que pour cela il la maudist.

Charmes & superstitions des Mahometans.

Ils ont quantité de coustumes pernicieuses, & sont extrêmement addonnez aux charmes & aux sortileges. Mais sur tout quand ils se trouuent mal, ils ont recours ordinairement à certaines femmes de ce mestier diabolique, qui les guerissent assez souuent avec des caracteres & des paroles tirées de l'Alcoran. Aussi n'y a-t'il point de Medecins parmy eux, mais seulement des Barbiers & des Chirurgiens; & peu d'Apotiquaires & de Droguistes. Les plus zelez d'entr'eux ayant quelque mal, ont recours à vne superstition bien plaisante, qui est de s'en aller visiter certains lieux, où sont enseuelis quelques-vns de leurs Marabouts, qu'ils estimēt saincts. Là ils apportent sur leurs tombeaux quantité de viandes, & sont si fols que de croire qu'ils s'en repaissent, bien qu'ils soient morts. Que si de hazard quelque beste en mange, elle prend le mal du malade, & luy en guerit, à tout le moins ils se l'imaginent ainsi.

Marabouts estimez saints.

Pact secret pour l'accouchement des femmes.

Quand leurs femmes sont en trauail d'enfant, ils vsent d'une superstition qui me sembla bien estrange, en allant vn iour par la Ville d'Alger. C'est qu'ils enuoyent querir dâs les escholes quatre petits enfans, auxquels il donnent à tenir par les quatre bouts vn assez grand linge, au milieu duquel ils mettent vn œuf de poule. Avec ce linge ces enfans vont aussi-tost par les ruës, où ils chantent certaines oraisons, & respondent les vns aux autres: ce qu'entendant les Turcs & les Maures, qui en sont touchez de pitié, ils sortent incontinent de leurs maisons avec des cruches pleines d'eau, qu'ils versent au mi-

lieu du linge où est cét œuf, & croyét qu'en mesme temps qu'il viét, à se rompre par le moyen de cette eau qu'on y respand, celle qui est en peine d'enfant, en est heureusement déliurée; Ce qui ne se fait point apparemment sans quelque pact tacite avec le diable; tels charmes & sortileges estant si communs parmy eux, qu'en toutes sortes d'occasions ils ont accoustumé d'envser.

A cette superstition ils en adjoustant vne autre, qui n'est pas moins ridicule pour guerir le mal de teste. Car ils en prennent vne de mouton, ou de chevreau, & la vont traissant par les champs, jusques à ce qu'elle soit rompuë en pieces: par où ils se persuadent que le mal de teste s'en va du malade, & passe dans celle qu'ils traissent ainsi.

Plaisante inuention pour guerir du mal de teste.

Ils vsent encore de beaucoup d'autres manieres de sortilege; car pour peu qu'ils se voyent malades ou pressez de quelque affaire, ils ont recours aux Deuins & Magiciens, qui leur donnent certains petits billets pleins de caracteres qu'ils attachent sur eux par lesquels ils croyent estre gueris & sortir plus heureusement des affaires où ils se voyent embarassez. Voire mesmes il y a force deuins, qui publiquement leur font sçauoir beaucoup de nouvelles des choses bien éloignées qu'ils desirent apprendre, faisans en presence de tout vn marché certains caracteres sur terre, par lesquels ils donnent la connoissance des affaires que l'on est en peine de sçauoir; & tout cela est permis & autorisé, comme nous verrons plus amplement cy-apres.

Avec tous ces vices neâtmoins dont ils se souillent brutalement, il y a deux choses en eux qui sont fort recommandables; La premiere, qu'en quelque violente colere qu'ils soient, ils ne jurent iamais le nom de Dieu, n'ayant pas mesme en leur langue, ou Turque, ou Mauresque, aucun terme particulier, dont ils puiffét vser pour blasphemer contre la Diuinité; Tellement qu'il n'y a que les seuls Renegats qui jurent quelquefois en leur langue naturelle; mais si c'est en presence des Turcs, on leur en fait aussi-tost vne rigoureuse & juste reprimande. La seconde, qu'encore qu'ils ayent querele ensemble, ils n'en viennent aux mains toutesfois que fort rarement, & ne s'entre-tuënt presque iamais.

XI.
Les Mahometäs ne jurét iamais, & s'entre-bat-tent rarement.

Ce qui rend encore ces infideles en quelque façon considerables, c'est l'aumosne qu'ils pratiquét volontiers & les actes de Charité, les vns bastissäs des Hospitaux pour les passans de quelque Religion que ce soit: Les autres faisans creuser des puits, & dresser des fontaines parmy les deserts & campagnes, pour le secours & l'vtilité des voyageurs, & mesme quelques-vns, des ponts & des chauffées sur des torrens, & en autres lieux, où ils voyent les grandes incommoditez des passans. Charités & aumosnes qui ne se pratiquent

XII.
L'Aumosne est fort recommandée parmy les Mahometans.

pas seulement par les riches, mais encore que les pauvres exercent assez volontiers eux-mêmes, nonobstant leurs necessitez, allans quelquesfois à ce dessein traavailler aux puits, aux fontaines, & aux chemins publics, & ce gratuitement & sans en esperer aucun salaire, que celui du merite qu'ils croyent de cette action charitable. Aumosne qu'ils n'exercent pas seulement enuers les hommes, mais encore enuers les bestes, comme aux chiens, & aux chats, pour lesquels il y a de certaines fondations, affin de porter de l'eau dans des auges aux coings des ruës pour les abreuer; s'il ne s'en trouue facilement. Comme aussi pour leur donner à manger, sans oublier les oyseaux, comme corbeaux & autres semblables qui vivent de rapine, auxquels ils acheptent des tripailles qu'ils leur jettent à ce dessein en la campagne, disant pour raison de cette Charité que Dieu a donné à l'homme vne langue pour en demander en cas qu'il n'en trouue, ce que ne peuuent faire les bestes quand ils en manquent.





DES ARABES

QUI HABITENT LES CAM-
PAGNES DE LA BARBARIE.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Les Arabes n'ont pû estre exterminés de la Barbarie, où ils ont introduit le Mahometisme.</i></p> <p><i>II. Leur façon de viure est fort différente de celle des Turcs.</i></p> <p><i>III. Leur libertinage prouvé par l'exemple d'Abdalla.</i></p> <p><i>IV. De leurs Douars, & de</i></p> | <p><i>leurs Barraques.</i></p> <p><i>V. De la maniere dont ils s'habillent.</i></p> <p><i>VI. De leur nourriture ordinaire.</i></p> <p><i>VII. De leurs Capitaines, & de leurs armes.</i></p> <p><i>VIII. De leurs compliments.</i></p> <p><i>IX. De leurs mariages.</i></p> <p><i>X. De leurs sepultures.</i></p> |
|--|--|

QOMME tous les soins des Jardiniers, pour grands qu'ils soient, ne peuvent empêcher quelques plantes de croistre abondamment en certaines terres; depuis qu'on les y a portées; Il en est advenu de mesme des Arabes qui habitent aujourd'hui la Barbarie. Car bien que ceux du pais ayent fait autrefois tout leur possible pour en exterminer la race, & empêcher par ce moyen que des estrangers n'épietassent sur leur terre natale; ils n'ont peu neantmoins la nettoyer encore de cette vermine. Elle seule a ruiné dans cette vaste contrée, la Religion, la politesse, & les bonnes mœurs, qu'on y voyoit regner

I:
Les Arabes n'ont peu estre entièrement chassés de la Barbarie.

Eux seuls ont ruiné la Religion.

au temps des Romains, & sous l'Empire des Grecs, principalement sous celui d'Heraclius, durant lequel l'Eglise Chrestienne s'y estoit déjà grandement peuplée: Mais soit que les pechez des Chrestiens en fussent cause, ou que Dieu le fit pour quelque autre raison cogneuë à luy seul; Tant y a que sa diuine Majesté ayant permis que Mahomet semast dans le monde ses erreurs, & ses impietez, ce fut par les armes des Arabes, qui épouserent son party, qu'il establîst la maudite secte, & la tyrannie. Cette mal-heureuse nation s'en alla fonder dès lors en Afrique, mais plus puissamment enuiron l'an de nostre salut six cens trente-sept, sous le Calippe Hosmen, ou Omar troisième: De maniere que ces peuples l'enuahirent, & l'vsurperent durant quelque temps: à la fin duquel, les Afriquains ennuyez de cette engeance d'Arabes, appelez autrement Sarrafins, & lassez de leur domination tyrannique, les chasserent de leur pais, & en retindrent la fausse Religion, dont ils estoient déjà vilainement infectez: Ils ne les peurent neantmoins si bien repousser, qu'il n'en demeurast vn fort grand nombre dans les deserts, & dans les campagnes, où leurs descendans ont touïours vescu depuis en vagabons, & se sont accreus de telle sorte, qu'ils sont aujourd'huy vne bonne partie des peuples de Barbarie.

Arabes pour-
quoy ainſi ap-
pellez en Barba-
rie.

On les appelle Arabes, soit pour en estre descendus, soit pource qu'ils en obseruent encore les mœurs, & les coustumes, bien qu'à vray dire ils soient Maures naturels; Aussi sont-ils maintenant si meslez entr'eux, j'entends ceux qui vivent à la campagne, qu'ils ne se distinguent que par certains noms de familles, qu'ils ont gardez jusques à maintenant.

II.
Leur façon de
viure differe fort
de celle des
Turcs.

Quant à leur façon de viure, elle est extrêmement esloignée de celle des Turcs: Car ils n'ont aucunes Villes, & ne bastissent iamais de maisons. Ainsi lon peut dire d'eux, que negligens le soin de la vie, ils abhorrent entierement le trauail, & ne font gloire que de leur seule faineantise. Aussi n'estiment-ils point de condition plus heureuse que la leur, bien qu'elle soit la plus odieuse, & la plus miserable de toutes celles du monde. Ils s'y plaisent si fort neantmoins, qu'en estans comme charmez, à peine changeroient-ils leurs cabannes, & leurs haillons, avec les palais & la pourpre des plus grands Roys du monde. Que s'il y a quelque chose de loüable en eux, c'est le peu d'estime qu'ils font des vanitez & des grandeurs de la terre, comme gens qui ne se picquent d'aucune ambition: En quoy, sans mentir, on les pourroit estimer heureux en quelque maniere, si ce bonheur ne leur estoit entierement rauy par les erreurs de l'Alcoran, qu'ils font gloire de suiure, & par les ordures du vice où ils sont plongez: sur tout dans les impuretez charnelles où ils se veulent comme pourceaux.

De leur extrême
faineantise.

I.
De leur peu
d'ambition.

Ils se plongent
dans toute sorte
de vices.

Tout ce que ie viens de dire touchant l'infame façon de viure à laquelle ils font accoquinez, nous est icy confirmé par l'exemple d'vn certain Abdala, que j'ay cognu au Bastion de France en Barbarie. Le feu sieur Samson Napollon ayant restably ce mesme Bastion, & voyant ce jeune Arabe de bonne mine, & qui promettoit quelque chose d'extraordinaire, le voulut accoustumer à nos mœurs, & luy procurer quelque auancement, en cas qu'il se resolut d'embrasser le Christianisme. L'ayant pour cét effet amené en France, il luy donna des habits & de l'argent pour passer le temps, & luy fit voir les bonnes compagnies pour le dresser à la politeffe. Déjà mesme il commençoit d'y reüssir assez bien, & de parler nostre langue, lors qu'apres auoir séjourné quelque temps en France, le sieur Napollon s'en retournant au Bastion, l'y remmena par mesme moyen, le croyant déjà tout accoustumé aux mœurs & à la conuersation des Chrestiens, & resolu de ne plus viure dans le libertinage des Maures & des Arabes.

III.
Leur libertinage proué par l'exemple d'Abdala.

Mais à peine fut-il arriué au Bastion, qu'il se trouua bien estonné de voir, que comme ces Singes quel'on déguise de quelques habillemens d'homme ou de femme, les déchirent par lambéaux, au moindre caprice quiles prend, affin de se déueloper de l'embaras qui les gesne; nostre Abdala tout de mesme, estant allé visiter vn Doüar d'Arabes, qui est à l'entrée du Bastion, fut veu tout à coup jetter son chapeau par terre, poser ses habits à la Chrestienne, se mettre pieds nuds, & prendre vn meschant bernus qu'il rencontra, pour en couvrir sa nudité: Ce qu'il n'eust pas plustost fait, que pensant auoir rompu ses fers & ses chaines, il dit à ses compagnons qu'il n'auoit iamais goûté parmy les Chrestiens vn si doux contentement que celuy de viure libre en son país, à la maniere des Maures & des Arabes. Ce qui luy est demeuré depuis si bien empreint dans l'esprit, qu'il n'a pas esté possible de luy oster iamais cette fantaisie, quoy qu'il meine encore à present vne vie si miserable & si gueuse, qu'à peine a-il seulement du pain.

Le changement d'air ne change point les mœurs.

Ils dressent leurs tentes les vnes proches des autres, & en font diuerses ruës, ainsi qu'en vn camp. Tout cela joint ensemble s'appelle vn DOÜAR, comme j'ay dit ailleurs, & châque tente vne BARRAQUE, où ils mettent pesse-messe tout ce qu'ils ont de bestail, n'ayant pour tout liët que la terre, où ils couchent avec leur famille. Ces Barraques sont faites en forme de croissant, soustenuës par deux grands bastons, avec vne closture de branches d'arbre, & vne espace au milieu en forme de basse cour. Et dautant qu'ils n'ont point de retraite assuree, quád ils sont lassez d'estre en vn lieu, ils le quittent aussi tost, pour en aller habiter vn autre, s'ils le trouuent plus commode.

IV.
De leurs Douïars & de leurs Barraques.

V.
De la maniere
dont ils s'habil-
lent.

Ils portent en forme de turban vne meschante toile, dont ils s'enveloppent la teste, & l'agent si mal, qu'une partie de cette belle coëffure leur pend derriere, & l'autre deuant. Ils n'vsent point de chemise, & ne se couurent le corps que de quelque bernus, ou d'une grande piece de drap, de six ou sept aulnes, dont ils s'enveloppent, & qu'ils font passer des espauls sous les bras, sans porter iamais ny chausses ny fouliers.

Vestement des
femmes.

Marques d'em-
bellissement.

Les femmes ne sont couuertes que d'un drap, qui leur pend depuis les mammelles iusques au gras des jambes, & le reste est nud. Elles portent les cheveux pendans, qu'elles tressent par plusieurs cordons; & pour embellissement y attachent des dents de poisson, & quelques petits morceaux, ou de corail, ou de verre, n'ayant pour coëffure qu'une petite estamine, dont elles se couurent le haut de la teste. Avec cela pour en paroistre plus belles, du moins elles se l'imaginent ainsi, elles se font avecque la pointe d'une aiguille certaines marques au front, aux jouës, aux poignets, & dessus le gras des jambes; puis y mettent d'une certaine poudre, faite d'une pierre noire, afin que ces marques ne s'effacent point; comme en effet elles y demeurent touïjours empreintes. Les plus beaux brasselets qu'elles ayent, sont certains anneaux de bois, faits par chaisnons qui s'entretiennent ensemble; Et voila pour ce qui est de leurs vestemens. Il est vray que ceux de leur nation, soient hommes soient femmes qui demeurent dedans les Villes, ne se negligent pas si fort, & prennent le soin de s'habiller vn peu mieux.

VI.
Nourriture des
Arabes.

Toute leur batterie de cuisine consiste en vn ou deux pots de terre, où ils font cuire quelques fois de la viande; mais pour l'ordinaire, leur ris, leurs pastes, & leurs couscous, avec vn peu de beurre, & de laiët.

Leur boisson.

Leur boisson n'est que de l'eau pure, qu'ils appellent ELME, & quand ils veulent manger, jamais ils ne lauent que la main droite. Ils n'vsent aussi ny de napes ny de seruiettes, & assis à terre prennent leurs repas sur vne natte estenduë par dessus, & faite de feuilles de palmier.

Leur façon de
faire de la fari-
ne, & du pain.

Châque mesnage a son petit moulin portatif, dont ils écrasent leur bled pour en faire de la farine, & ce moulin consiste en deux pierres l'une sur l'autre, qu'ils tournent avec vn baston. Ils ne laissent passer aucun iour sans cuire du pain, ce qu'ils font de cette sorte: Ils mettent la farine en vn grand pot, & la delayent avec de l'eau; puis ils prennent de la paste, & en ayant fait des tourteaux plats, ils les cuisent sous la cendre, & les mangent tous chauds, & bouillans, n'estimant pas le pain autrement.

Ils mangent la
viande & le pain
séparément.

Ils ont cela de recommandable, de n'vsfer guere de deux viandes ensemble; comme par exemple s'ils ont de la chair, ils la mangent

féparément, & par apres le pain, estans fort sobres en leur maniere de viure: Ce qui m'oblige à croire que c'est leur merueilleuse frugalité qui fait qu'ils ne sont malades que fort rarement, ny sujets aux goutes, à la grauelle, & aux autres incommoditez qui nous travaillent si fort. Aussi ont-ils des corps infatigables, grandement robustes, sains au possible, & si bien composez, qu'ils vivent ordinairement quatre-vingts ans, & dauantage.

Le plus grand festin qu'on leur puisse faire quand ils viennent à la Ville, c'est de leur donner de l'huile & du vinaigre dans vn plat, avec du pain chaud qu'ils y trempent par petits morceaux; Ce que ie remarquois avec plaisir, lors que i'estois au Bastion de France, où quand quelques-vns des principaux d'entr'eux venoient apporter & vendre des marchandises, c'estoit là tout le somptueux festin qu'on leur faisoit.

Leur plus grand festin.

Chaque Doïar fait élection d'vn Capitaine qu'ils appellent CHEC, qui est vn peu mieux vestu que les autres, & qui porte vne chemise fort large. Sa barraque, ou sa tente, est au milieu du Doïar, où il prend le soin de ce qui regarde leur commune conseruation, & leur vnion mutuelle.

VII.
Leurs Capitaines.

Ils ont pour armes vne demy-picque, ou vn jaelot, qu'ils appellent vne agaye, ou vne azegaye, dont ils se seruent avec tant d'adresse & de force, qu'ils en peuuent percer vn homme de cinquante pas. Ils ont de plus vn grand cousteau large, & en forme de poignard, qu'ils portent dans vne guaine, attaché au bras droit, depuis le coude iusqu'au poignet, afin de s'en pouuoir seruir plus promptement au besoin.

Leurs armes.

Ils se tiennent si bien à cheual, & sont si agiles sur leurs barbes, qu'en courant à toute bride, ils ramassent facilement ce qu'ils ont laissé tomber.

Leur adresse à cheual.

Quand ils se vont visiter d'vn Doïar à l'autre, ils se baissent à la jouë, lors que ce sont personnes égales; Mais en matiere des Chefs & des Marabous, ils ont accoustumé de leur baiser les mains, avec beaucoup de respect, & de reuerence. Apres cela ils se demandent l'vn à l'autre, comment se portent leurs femmes, leurs enfans, leurs cheuaux, leurs vaches, leurs bœufs, & leurs poulles mesmes; mais ils n'oublient point sur tout de s'informer curieusement de la santé de leur chien & de leur chat: Car ils les estiment fort, pource qu'ils seruent de garde à leurs poulles contre les renards; & qu'en aboyant ils leur font éuiter les surprises des lyons, dont il y en a grande quantité en Barbarie.

VIII.
Leurs complimens ridicules.

Ie rapporteray à ce propos vne chose fort remarquable, que i'ay apprise des Arabes mesmes, c'est que si les hommes se leuent la nuit pour chasser ces animaux, quand ils cherchent quelque

Generosité des lyons de Barbarie.

proye, ils ne s'en vont point pour eux; comme au contraire, si les femmes crient apres, elles les mettent aussi-tost en fuite. Ce qui semble ne proceder d'autre chose que de la propre generosité du lyon, qui cede à la voix de ce foible sexe.

Or ce qu'ils estiment ainsi les chats, c'est pource qu'ils font la guerre, non seulement aux rats, & aux souris; mais aussi aux serpens, dont il y a quantité en leur pais.

IX.
Mariage des Arabes.

Femme achetée par le mari.

Pour ce qui est de leurs mariages, voicy comment ils les font. Celuy qui recherche vne fille, va trouuer son pere, & apres la luy auoir demandée, il tasche de sçauoir de luy ce qu'il desire d'en auoir, qui est ordinairement vn nombre de bœufs, & de vaches, en quoy consistent leurs plus grandes richesses. Apres en estre conuenus ensemble, l'amoureux nouveau s'en va querir le bestail dont il est demeuré d'accord, & l'ameine en la barraque de son futur beau-pere, qui dit alors à sa fille, comme vn tel est son mari.

Elle en mesme temps habille d'vn bernus blanc, & attend que son mari la vienne voir dans la barraque. Tout le compliment qu'il luy fait à son arriuée, c'est de luy dire combien elle luy couste: à quoy la coustume l'oblige de respondre, que la femme sage & vertueuse n'est iamais trop cher vendüe. Ainsi apres qu'elle a veu son mari, elle demeure quelque temps couchée dans la tente de son pere, où toutes les autres filles du Doïar la vont visiter.

Triomphe de l'espousée.

On luy presente du beurre, & pourquoy.

Vœu qu'on fait pour elle, & pour son mari.

Comme cela s'est ainsi passé, on la monte sur vn cheual, que toutes les filles suiuent avec de grandes acclamations de ioye. Elle est menée de cette sorte en la barraque de son mari, où l'attendent plusieurs femmes qui luy sont parentes & amies. A son arriuée elles luy presentent du beurre, dont elles frottent vne piece de bois qui est sur la barraque, disant tout haut pour l'accomplissement du souhait qu'ils font pour les nouveaux mariez; Que le grand Dieu benisse si bien leur mariage, qu'en augmentant leur bestail, le laiët en monte iusques au toict de leur tente. En suite de cela, on descend de cheual l'espousée, à qui l'on donne vne cheuille de bois, qu'elle plante elle-mesme en terre; par où ils luy veulent apprendre, que comme cette cheuille ne peut sortir de là qu'on ne l'en tire, la femme de mesme ne doit point quitter son mari, s'il ne la chasse.

Ceremonie mysterieuse.

Coustume remarquable.

De cette ceremonie ils passent à vne autre coustume, qui est de luy faire manier en mesme temps les bœufs, les vaches, les brebis, & autre bestail, pour luy donner à connoistre qu'elle doit dès-lors commencer à mettre la main à l'œuure, & prendre le soin de son mesnage. Comme elle est ainsi mariée, elle porte vn mois durant deuant le visage vne toile qui luy sert de masque, & qui a deux trous à l'endroit des yeux, par où elle void. Durant ce temps-là, elle ne fort point du logis, disant qu'elle porte le dueil de sa virginité.

Quand il y a quelqu'un de mort, la femme ou la plus proche voisine sort aussi-tost de la tente du deffunt, & se met à faire de grands cris. A ce bruit accourent incontinent celles des autres barbares, & se font de la partie. Alors c'est vne chose pitoyable d'ouïr les étranges lamentations qu'elles font, & de voir comme quoy à force de s'égratigner le visage, elles se le mettent tout en sang. Cependant leurs gemissemens & leurs regrets se redoublent, à mesure qu'avec des tons plaintifs & lugubres, elles chantent les loüanges & les vertus du deffunct. A la fin elles le portent en terre, & l'enfeuëlissent assis dans sa fosse, comme c'est la coustume de leur Religion Mahometane.

X.
De leur ducil en la sepulture de leurs morts.

Ils ont à châce Doïar vn Marabous, qui, à la façon des Turcs, les inuite à la priere; mais comme ils vivent en vagabonds, & n'ont point de retraite certaine, ils se contentent de faire leur SALA sous vne tente, ou en pleine campagne.

De leurs Marabous.

Ils sont extrêmement adonnez au larcin, qui est le vice dont ils ont toujours esté blâmez; pour preuue de quoy, dans la sainte Ecriture le nom d'Arabe signifie le mesme que le mot de larron: Car où le Prophete Ieremie dit, *comme le larron en la solitude*, saint Ierosme traduit, *comme l'Arabe au desert*. Tellement qu'il ne faut pas s'estonner si les Corsaires de Barbarie sont si grands voleurs, puis que ce vice leur est hereditaire, & qu'à force de le pratiquer, il faut necessairement qu'ils le tournent en habitude.

Leur inclination au larcin.

Quasi latro in solitudine.
Ierem. cap. 3.
D. Hieron. verit. Arabs in solitudine.

FIN DV SECOND LIVRE.

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

1870



HISTOIRE
DE
BARBARIE,
ET DE SES
CORSAIRES.
LIVRE TROISIÈME.

Contenant leur façon d'armer en course, le nombre de leurs vaisseaux, & les prises qu'ils font sur la mer: ensemble leurs sortilèges, leurs sacrifices, & leurs superstitieuses ceremonies.



UN Ancien considerant le peu d'assurance qu'il y a d'ordinaire à se mettre sur la mer, & à fier ses biens & sa vie à la mercy d'un Element si barbare, disoit avec beaucoup de raison, qu'il valoit mieux incomparablement viure pauvre sur la terre, que riche sur l'eau. Par où certes il se mocquoit à bon droit de ces hommes ambitieux, auares, & mercenaires, que le faux esclat des choses du monde, & l'esperance du gain font exposer temerairement à des perils manifestes, & qui la pluspart du temps sont inévitables.

Cette mesme consideration fit proferer aussi à vn autre ces mots remarquables, qu'il ne se repentoit que d'une chose, qui estoit d'auoir esté par eau, quand il pouuoit aller par terre. Et à vray dire, tous deux auoient sujet de parler ainsi, pour môstrer par là, qu'il est impossible que les plus hardis nauigateurs ne tremblent de peur, s'ils se representent deuant les yeux qu'ils ont à combattre les vents, les vagues, & les escuëils, toutes les fois qu'il leur aduient de courir la mer; n'estant que trop veritable qu'elle est le fameux Theatre des naufrages, & le lieu du monde le plus capable de toute sorte de violences & d'auantures tragiques. Ce qui n'empesche pas neantmoins qu'en sa large estenduë n'errent sans cesse, mesme par des routtes incognuës, ceux que la conuoitise des biens perissables traueille si fort, que ne pouuant gouster le repos dans leurs propres terres, ils s'abandonnent à l'Ocean, pour en chercher de nouvelles; & entretiennent la guerre dans leurs vaisseaux, pour se faire maistres injustement des corps & des richesses d'autrui.

*Nil tam capax
fortuitorum quam
mare. Tacit An-
nal. lib. 14.*

Tels se font remarquer aujourd'huy dans toutes les plages maritimes les impitoyables Corsaires de Barbarie. Car quelques grands que soient les dangers dont nous venons de parler; & quelques exemples qu'ils voyent souuent de l'inconstance & de la fureur de Neptune, ils ne laissent pas pourtant de l'irriter dauantage, & d'allumer la guerre en tous les endroits qui releuent de son Empire. C'est là qu'ils s'authorisent impunément par leurs infames pyrateries: & là mesme qu'ils font gloire du plus honteux de tous les commerces, à sçauoir du brigandage, qui dans les Villes bien policées a touïjours esté puny de justes supplices, que les Loix ont ordonnez contre ceux qui les pratiquent. Mais il n'en arriue pas ainsi parmy ces Pyrates; Au contraire, on peut dire veritablement qu'au lieu qu'en toutes les Villes où les gens de bien font leur demeure, les belles actions y reçoient ordinairement des palmes & des couronnes, il n'y a parmy ces Corsaires que les meschans à qui l'on donne des recompences & des louïanges. En effet, les plus determinez d'entr'eux, j'entends les plus insignes Voleurs qu'ils sçauent estre les mieux verséz en toutes les souplesses de leur mestier, & les plus accoûtuméz à la violence en le pratiquant, sont ceux qu'ils comblent d'honneurs; & qui passent dans leur estime pour hommes de cœur & d'execution. Or bien que l'experience n'apprenne que trop aux marchands Chrétiens, que les Infideles des costes de Barbarie sont tous brigands; si est ce qu'il faut aduoïer que ceux d'Alger emportent le prix, soit en richesses, soit en vaisseaux; & en forces; estant bien certain qu'eux seuls arment plus en course, que ne sont ensemble tous les autres Pyrates des Villes de Barbarie, comme il se verra particulièrement dans les chapitres suiuan.



DE LA MANIERE D'ARMER

DES VAISSEAVX DE COVRSE,

vsitée à ceux d'Alger, de Tunis, de Salé,
& de Tripoly.

CHAPITRE I.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Estrange auarice des Pyrates de Barbarie.</i></p> <p><i>II. Leurs preparatifs pour aller en course.</i></p> <p><i>III. Leur équipage, & leurs munitions de guerre.</i></p> <p><i>IV. Ils ostent leur Banniere en partant du port, & pourquoy.</i></p> | <p><i>V. Combat d'un vaisseau de Barbarie, & d'une polacre de Marseille.</i></p> <p><i>VI. Causes du grand aduantage que les Corsaires ont sur la Mer.</i></p> <p><i>VII. Leur fureur extrême dans le combat.</i></p> |
|--|---|



Le feu ne porte pas avec plus d'inclination sa pointe vers le Ciel, où est le lieu de sa sphere: La pierre laschée d'en-haut ne tombe pas si promptement en terre, pour y trouuer le centre de son repos; & l'eau ne coule point dans le fonds d'une vallée avec tant de vitesse, que les Auares témoignent en auoir, lors qu'attirez avec violence par les appas, & par les charmes du gain, ils se précipitent volontairement aux entreprises les plus hazardeuses. C'est le gain aussi qu'on peut nommer à bon droit ce puissant Demon, quitel quel'ancien Hercule Gaulois, persuade aux hommes

Merueilleux effets du gain.

Extrême avarice des Corsaires.

II.
Preparatifs pour aller en course.

III.
Des provisions, & de l'équipage des Corsaires.

tout ce qu'il veut, & les attache à des chaines d'or. C'est le gain, dilige, qui fait que le Laboureur seme volontiers son grain sur la terre, & que le Marchand hazarde son bien sur la mer, pour l'esperance qu'ils ont tous deux de faire valoir au double ce qu'ils semblēt auoir mis à l'auanture. Mais cēt insatiable desir de gagner, ou d'amasser du bien à quelque prix que ce soit, possede sur tout les Corsaires dont il est icy question, & les tyrannise plus que tous les autres hommes du monde. Car c'est, sans doute, ce qui les pousse à exposer leur vie, non seulement aux dangers & aux trauaux de la mer, mais à fonder volontiers de grandes sommes d'argent pour armer en course, affin d'aller escumer les mers: Et ce qui oblige encore plusieurs soldats à prendre party dans leurs vaisseaux, avec resolution d'y perdre la vie, ou de gagner du butin.

Pour cēt effet, quand il s'agit d'aller en course, ils n'oublient rien de ce qu'ils jugent necessaire à leur équipage de guerre, ou à l'armement d'ũ nauire qui se fait de cette sorte. Les Capitaines des vaisseaux de course, qu'ils nomment les Rays, arment alors à leurs seuls frais & despens, s'ils ont moyen de le faire; Que s'ils ne le peuuent, ils s'en associent d'autres, qu'ils appellent ARMADOURS, en langage Franc. Ceux-cy entrent aux frais pour vne moitié, ou pour vn quart, comme ils aduisent entr'eux, & fournissent en commun toutes les munitions necessaires, comme de la poudre, des boulets, de la mesche, des balles, & ainsi du reste; ensemble les prouisions de bouche, pour la nourriture de tous ceux du vaisseau; Et ces prouisions sont d'ordinaire du biscuit, de l'huile, du vinaigre, du ris, & autres legumes, dont ils donnēt à chacun sa portion tous les iours. Cela fait, ils prennent tels Ianissaires, ou tels soldats qu'il leur plaist, dont ils accommodent le nombre à la grandeur, ou à la capacité du vaisseau. Tous ces gens de guerre ainsi enroulez sont mis sous la charge de quelque BOVLOVCBASCHI, ou d'vn ODABASCHI, qui leur commande en qualité d'AGA, & de Iuge, sans le consentement, & sans l'ordre duquel, le Rays du vaisseau ne peut rien faire en ce qui regarde le voyage. La raison est, d'autant que ce Chef estant Officier de la Milice, il faut absolument que le Rays dépende de luy, & qu'il defere tout à ses jugemens.

Comme ils ont ainsi équipé le vaisseau, & obtenu du Diuan la permission de sortir du port, ils se mettent incontinent à la voile, & s'en vont chercher fortune, ou en Leuant, ou au Ponant, prenant telle route que bon leur semble. Mais auant que partir, le Rays ne manque iamais d'aller visiter quelqu'vn de leurs plus fameux Marabous, pour le consulter touchant son voyage, & se recommander à ses prieres. A quoy le Marabous s'offre de vaquer très-volontiers; & luy donne en mesme temps vn beau mouton, pour le sacrifier sur

Estrange superstition.

la mer, de la façon que ie diray cy-apres; tels sacrifices ne se faisant qu'en cas de quelque grande tourmente, ou d'une extrême necessité. Or comme le Rays tient à singuliere faueur ce present du Marabous, aussi ne manque-il pas de le bien reconnoistre à son retour, en luy faisant plusieurs riches dons. Apres que cela s'est ainsi passé; ils s'embarquent tous, & demarent du port; au sortir duquel ils salüent de plusieurs vollées de canon vn de leurs principaux Marabous, appelé Sidy-Butica, qu'ils ont en grande veneration, & qui est enterré prés de la Ville, en vn petit Oratoire, dont nous auons parlé cy-dessus.

Ce vaisseau n'est pas plustost hors de la veuë d'Alger, qu'ils en ostent leur banniere, dont j'en ay veu quelques-vnes qui valoient plus de mille ou douze cens liures: & mettent bas par mesme moyen tout ce qui les pourroit faire recognoistre pour tels qu'ils sont, c'est à dire, pour Corsaires. Alors à la place de la banniere qu'ils ont ostée, ils arborent celle de France ou d'Espagne, ou telle autre dont ils s'aduisent, afin qu'on les prenne pour Chrestiens par cette enseigne de leur nauire; & qu'ainsi ils n'effarouchent personne. Mais quelque peine qu'ils ayent à se desguiser, on ne les cognoist que trop à la fin. En cela semblables à ce lyon, dont il est fait mention dans la fable, qui ne pouuoit pas se couvrir si bien d'une peau d'aigneau, qu'il n'y eust touïjours ie ne sçay quoy d'apparent; par où se découuroit la patte de cet animal redoutable. Ainsi dés que les marchands Chrestiens ont bien considéré le garbe de ce vaisseau; ils y remarquent enfin quelque chose, par où ils le recognoissent pour Corsaire: de sorte qu'en mesme temps ils cherchent tous les moyens imaginables pour en fuir la rencontre: & gagnant le dessus du vent, ils en prennent le plus qu'ils peuuent, afin de mieax esquier; Ce qui n'empesche pas toutefois que les Corsaires les descourants, ne leur donnent aussi tost la chasse; Et neantmoins ils n'en viennent iamais là, qu'en cas qu'ils se sentent les plus forts: Car s'ils ne sont tousiours deux ou trois vaisseaux contre vn, ou du moins quelque grand nauire contre vn fort petit, ils attaquent; rarement, tant il est vray que ces infames pyrates s'ot lasches de cœur, & qu'ils ne se battét iamais, s'ils n'ot vn grand aduantage. Aussi ne manquent-ils pas de sujet de craindre leur peau, ayant éprouué souuent ce que valent les Chrestiens dans leurs nauires, sur tout quand ils ont pris vne fois la resolution de se deffendre; estant bien certain que tant qu'ils ont des munitions; ils ne craignent point vaisseau pour vaisseau, principalement les François & les Anglois.

Ce que ie viens de dire se peut confirmer par l'exemple d'une polacre de Marseille, nommée sainte Marie Bonnauenture, d'environ mille huit cens quinaux. Cette polacre où commandoit le patron

IV.
Les Pyrates
ostent leur banniere, & pourquoy.

Rencontre des
Corsaires touïjours dangereux.

V.
Combat d'un
vaisseau de Barbarie, & d'une polacre de Marseille.

Louys Croiset, & dás laquelle il n'y auoit que six perriers de fôte, & deux moyennes pieces de fer, reuenant de Smyrne en Leuant, d'où elle n'estoit éloignée que de quelques soixante milles, fut attaquée par vn grand vaisseau de vingt-cinq pieces de canon; Dans ce nauire, qui estoit de Tripoly de Barbarie, il y auoit plus de quatre-vingts dix Turcs, au lieu que dans la polacre il y pouuoit auoir quatorze hommes tant seulement. Les Chrestiens neantmoins considerants qu'il leur falloit necessairement, ou combattre ces Barbares, ou se voir reduits à ces fascheuses extrémitez, de perdre en mesme temps les biens & la liberté, s'encouragerent les vns les autres, & se resolurent de souffrir tous les maux dont ils estoient menacez, plustost que de se rendre, & de ne point faire de resistance. Les voila donc puissamment assaillis, & si fort pressez par ces Corsaires, que les deux vaisseaux estans accrochez, on se prepare de part & d'autre d'en venir à vn fort rude combat. Déja mesme plusieurs des Barbares s'estans jettez dans la polacre, à la faueur du pont de cordes, & du bon nombre qu'ils sont, y croyent faire de grands exploits; mais ils trouuent à qui parler; & nos gens couuerts de leurs pauesades les repoussent vaillamment à coups de mousquets & de canons: En suite de quoy, ils ont recours aux épieux, & aux demy-piques, dont ils se deffont de plusieurs de ces Infidelles, tuent les vns, abattent les autres, & en jettent la pluspart dans la mer. A la fin, apres quatre heures de combat, les nostres se deffendirent si bien, qu'ils firent quitter la partie aux ennemis, qui furent contraints de se retirer honteusement, apres auoir perdu quantité des leurs, qui furent ou blesez, ou noyez, ou taillez en pieces. Cependant les vainqueurs déliurez par leur propre valeur de la violence de ces Barbares, prirent la route de Metelin, tant pour y calfustrer leur polacre, que pour s'y faire penser; car ils estoient tous blesez; mais si fauorablement, que pas vn ne mourut, & ne demeura estropié. Apres s'estre ainsi refaits, ils s'en retournerent à Marseille; où ie vis qu'ils furent receus avec des applaudissemens vniuersels, & des recompenses dignes de leur courage. Car outre les gages ordinaires que leur payerent les marcháds qui auoient fretté & annolisé ce vaisseau, ils leur donnerent encore vne notable somme d'argent, afin d'animer les autres par l'exemple de ceux-cy, à se bien deffendre en semblables rencontres.

Victoire des
Chrestiens.

Et leur retour à
Marseille.

Coup fauorable
à vn Patron.

Mais il ne faut pas que ie passe sous silence vn coup fauorable que receut en ce combat vn patron de cette polacre. Comme il étoit sous le pont de corde, l'épieu en main, vn de ces Corsaires qui le guettoit par dessus, luy porta de toute sa force vn coup de demy-pique, qui ne fit neantmoins que couler le long de la jambe, & d'vne botine qu'il auoit, laquelle il perça, & son soulier aussi; Ce qu'il fit si violemment, que le fer de la demy-pique y demeurant

attaché, on ne l'en pût retirer qu'avec vn tres-grand effort, pour estre enfoncé si auant dedans le bois du tillac, qu'il s'y rompit par la moitié.

Après de si beaux effets d'une inuincible resolution; n'a-on pas vn juste sujet de dire, en faueur de ceux qui les executent, que c'est à des hommes de cette valeur qu'appartient la charge des vaisseaux & non pas à ceux qui se rendent laschement, & sans se mettre en defence; Ce n'est pas pourtant que l'experience ne fasse voir à nostre dommage, que de ce grand nombre de vaisseaux que les Chrestiens mettent sur la mer, il y en a souuent de pris par cette maudite engeance d'Infidelles, soit pource que tels nauires, principalement ceux de Prouence, & de Marseille, sont petits pour l'ordinaire, soit d'autant que ces Barbares se hazardent rarement qu'avec beaucoup de vaisseaux. Les nostres au contraire vont seuls la pluspart du temps; ou s'ils vont de conserue avec quelques autres, la tourmente les sépare assez souuent; & ainsi l'aduantage demeure touiours du costé des Corsaires: tellement qu'il est bien difficile de leur pouuoir resister. Adjoûtons à tout cecy, que les nostres chargent si fort leurs vaisseaux de toutes sortes de marchandises, qu'ils en sont extrêmement pesans & embarrassés, outre qu'ils n'y mettent pas beaucoup d'hommes pour les deffendre: Mais quant aux Corsaires, après auoir fourny les leurs de ce qu'il leur faut de viures, ils les fortifient de quantité de soldats, d'artillerie, & de munitions de guerre. Que s'ils voyent que le vaisseau qu'ils ont attaqué, ne se veuille rendre, & qu'après l'auoir rudement battu à coups de canon, ils ne le puissent auoir; à la fin ils y mettent le feu, s'ils peuuent, ou par desespoir le coulent à fonds, ayant premierement essayé de l'attirer par belles paroles, & par de grandes promesses qu'ils leur font, de donner la liberté à tout ce qu'il y a d'hommes dedans; dequoy neantmoins ils se moquent par après.

C'est vne chose effroyable de voir en quelle fureur ils entrent, quand ils attaquent quelque vaisseau. Ils paroissent à l'abord sur le tillac, les bras retroussés jusques au coude, & le cimenterre en main, faisans tous ensemble des hurlemens espouventables, pour abattre le courage de ceux qui les escouttent. Cela fait, ils commandent qu'on leur ameine le vaisseau, & se tiennent touiours en cette posture, si ce n'est que le canon du nauire qu'ils veulent auoir, leur fasse changer de resolution.

Ils ne se fient du tout point dans leurs nauires à ce qu'il y a d'esclaves Chrestiens, tels que sont la pluspart du temps les mariniers qui les conduisent; car les Turcs, & ceux de Barbarie, se cognoissent fort peu à la nauigation, & leurs cannoniers sont presque tous renegats. De maniere que pour la deffiance où ils sont, vn peu auant que

Causes du grand aduantage que les Corsaires ont sur les Chrestiens.

VII.

Fureur des Barbares dans le combat.

Pitoyable estat
des pauvres es-
claves.

de combattre, ils enferment tous les Chrestiens, & les attachent pieds & mains de quatre en quatre, avec de grandes barres de fer, où pendent des seps & des manottes. Ce qui leur semble l'expedient le plus facile pour se deliurer de l'apprehension qu'ils ont que tels esclaves ne se reuolent contr'eux durant la meslée. Que s'il arriue fortuitement qu'ils se fassent maistres du vaisseau qu'ils ont attaque, ils en ostent aussi-tost les Chrestiens, & les enuoyent, ou les emmenent eux-mesmes aux ports de leurs Villes, mettant des Turcs en leur place.





DE LA DISTRIBUTION QUE LES CORSAIRES FONT DE leurs prises.

CHAPITRE II.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Les Corsaires font ordinairement vn inuentaire des marchandises qu'ils prennent, & les partagent diuersement.</i></p> | <p><i>II. Ce que les soldats ont de butin, leur tient lieu de paye.</i></p> <p><i>III. Mutinerie des Faniffaires, pour aller en course.</i></p> |
|--|---|



LINGENIEUX Archimede, que la science des Mathematiques a fait passer pour vn miracle de la nature, ayant trouué la figure qu'il cherchoit, il y auoit si long-temps, & pour laquelle il offrit aux Dieux vne Hecatombe en action de graces, ne receüt iamais tant de contentement de ce bon succez, qu'en reçoient de la regle de diuision ou de partition dans l'Arithmetique, les détestables Corsaires de Barbarie, lors qu'ayants trouué, non pas vne figure de Mathematique, mais quelque riche vaisseau dont ils se font maistres, ils en partagent entr'eux le butin, qu'ils appellent LA GALIMA en leur langue; ce qui se fait de cette sorte.

L'Escruiain du vaisseau Corsaire, avec le Rays, & les principaux Officiers, ayants mis par inuentaire les marchandises & les autres choses qui se trouuent dans le vaisseau, on vend le tout à vn juste prix; puis la distribution en est faite, selon la condition & la charge d'vn chacun.

Premierement, on oste douze pour cent sur le total des marchandises, & des esclaves: ce qui est la part du Bascha d'Alger: Car à Tunis, à Salé, & à Tripoly, ils n'ostent que dix pour cent.

I.
Inuentaire des
marchandises
prises par les
Corsaires.

II. En Alger pareillement on met à part vn pour cent, qui se paye pour l'entretien & la fabrique du mole, & du port.

III. L'on prend encore vn pour cent, pour la nourriture des Marabous, qui seruent dans les Mosquées de la Ville.

IV. Le Rays du vaisseau, & ses Armadours, ont la moitié du butin, pour leurs droicts d'armement, & pour les frais qu'ils ont fournis en l'équipage du vaisseau.

V. L'autre moitié est pour le Janissaires, Soldats, & Officiers du vaisseau, tels que sont le Pilote, le Maistre de hache, le Charpentier, le Calafat, le Chirurgien, & les Mariniers, qui sont ordinairement des esclaves Chrestiens, que leurs patrons louent pour le seruire des vaisseaux de course, & dont ils retirent les salaires & les parts qui leur appartiennent. Cette moitié se partage ainsi.

VI. Le Rays, ou le Capitaine du vaisseau, outre le droict qu'il a déjà tiré cy-dessus avec les Armadours, entre en partage de ce qui reste; car il a dix, douze, ou quinze; selon qu'on a estimé le nauire & le butin pris.

VII. Le Bouloucbaschi, qui a esté dans le vaisseau de course en qualité d'Aga & de Chef des soldats, a trois parts.

VIII. L'Odabaschi, son Lieutenant, en a trois aussi.

IX. Les Janissaires, ou soldats de la paye, en ont deux.

X. Les Maistres Canonniers, qui sont Renegats, comme nous auons dit, en ont trois.

XI. Les petits Canonniers en ont deux.

XII. Le Pilote en a trois.

XIII. Le Nocher, ou le Contre-maistre, en a trois, & c'est luy qui donne les ordres touchant les voiles.

XIIII. Le Maistre de hache a deux parts.

XV. Le Calafat en a deux aussi.

XVI. Le Chirurgien, qui est quelquefois Chrestien, & quelquefois Renegat, en a trois.

XVII. Les autres Mariniers en ont deux.

XVIII. Que s'il s'y trouue des Maures, comme il se peut faire qu'il y en ait qui tiennent lieu de soldats, ils n'ont qu'une part; d'autant que ce sont personnes dont on ne tient pas beaucoup de conte, & qui ne peuvent estre Janissaires.

Voilà quel est le partage des prises de ces Barbares. Que si de hazard leurs vaisseaux de course n'en font aucunes, entel cas les Rays, non plus que les Armadours, ne sont du tout point obligez de donner paye, ny aux soldats, ny aux Officiers: de maniere qu'ils n'ont seulement que la nourriture, encore est-elle bien petite: ce qui est cause que pour suppléer à ce défaut, ils embarquent toujourns avec eux quelques prouisions de bouche. Or ce que les Corsaires ont éta-

bly parmy eux l'ordre dont nous venons de parler, à sçauoir de ne donner aucuns gages ou salaires aux soldats, s'ils n'ont fait des prises; c'est afin de les mieux encourager au combat, par l'esperance du gain; A quoy sans doute ils ne se porteroient pas si volontiers, s'ils auoient vne paye assuree; Outre que cette paye estant ainsi conditionnee, & le profit proportionné aux prises qu'on fait, qui se montent à telle fois à plus de cent mille escus, ces Aduanturiers en gagnent bien dauantage. Aussi fust-ce pour cela que les Ianissaires & les soldats de paye d'Alger, se voyants priuez d'un si grand gain, par les deffences qui leur estoient faites d'aller en course, émeurent pour cet effet vne sedition, en l'an mille cinq cens huietant & huit. Si bien que pour l'apaïser, le Bascha Mahomet fut contraint de leur permettre, non seulement d'armer des vaisseaux en course; mais encore de s'y pouuoir enroller parmy les autres soldats.





NOMBRE DES GALERES,
DES BRIGANTINS, ET DES FREGATES
qu'ont les Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Grande commodité des galeres.</i></p> <p><i>II. Les Corsaires ont des long-temps accoustumé d'en user.</i></p> <p><i>III. Les leurs different beau-</i></p> | <p><i>coup de celles des Chrestiens.</i></p> <p><i>IV. Dénombrement de celles qui estoient au port d'Alger, en l'an 1588.</i></p> |
|--|---|



ARMY ce grand nombre de vaisseaux dont on se sert ordinairement sur la mer, soit pour la guerre, ou pour faire des courses, il est tres-certain qu'il ne s'en trouue point de plus commodes que les galeres. La raison est, pource qu'estans propres à la voile, & à la rame, elles ont cet aduantage sur tous les autres nauires, qu'on appelle ronds, tels que sont les polacres, les barques, les tartanes, & les fities, de pouuoir aduancer ou reculer à la faueur de leur rame. Aussi a-t'on bien raison de les nommer les Aigles & les Reines de la mer; pource qu'elles semblent s'y donner vne maniere d'Empire; au lieu que les autres nauires sont tellement esclaués des vents, que s'ils ne les ont entierement fauorables, ils ne peuuent poursuiure leur route, & demeurent comme inutiles: Ce que l'Ingenieur Homere a voulu monstrer, lors que descriuant le voyage d'Vlysse, il a feint qu'Eole Prince des vents, luy en auoit donné de grands sacs

de cuir tous pleins, pour s'en servir au besoin. Mais comme il n'y a rien de si commode qui n'ait ses obstacles, l'experience fait voir que les galeres, & tous les autres vaisseaux de rame, ont ce defaut de ne pouvoir resister à la violence des vents & des marées, qui leur font courrir de grands dangers, lors qu'il en sont agitez. A raison de quoy durant l'Automne, qui est la saison en laquelle les vents sont le plus à craindre, les galeres sont rarement en voyage; & ne vont sur mer que depuis le mois de May jusques à celuy Septembre. A cecy l'on peut adjoûter, qu'outre qu'il n'y a que la mer Mediterranée qui leur soit fauorable, elles ne passent gueres le détroit, pour ne s'exposer aux grandes marées de l'Ocean, qui ne peut souffrir telle sorte de vaisseaux.

C'est de ceux-là neantmoins dont tous les Corsaires de Barbarie se sont toujourns servis autresfois, les trouuâts plus propres à faire des courses, & à donner la chasse aux Marchands: Tellement qu'il y a fort peu de temps qu'ils vsent de vaisseaux ronds. Ce qui n'empesche pas toutefois qu'ils ne se soient reseruez encore aujourd'huy des galeres, dont il n'est pas hors de propos de rapporter icy le nombre.

En Alger il n'y en auoit pas dauantage de quatre, en l'an mille six cens trente-quatre; deux desquelles estoient de vingt-quatre bancs; & les deux autres de vingt-trois, avec vn brigantin de quinze bancs, & huit fregates de cinq à six bancs aussi.

Ceux de Tunis en ont cinq pour l'ordinaire, qui sont toutes de la grandeur de celles d'Alger, & qu'on appelle communément les galeres de Biserte, d'autant que c'est là leur port.

Les Corsaires de Salé n'en ont point, pource que leur havre est sur la mer Oceane. A Tripoly de Barbarie, il n'y en a qu'une; encore va-t'elle rarement en course.

Quand les Pyrates de sainte-Maure couroiét la mer, ils en auoiét quelques-vnes: Mais depuis leur entiere deffaite aduenüe par la valeur des Cheualiers de Malte, ils n'ont plus maintenant que quelques caiques, & quelques fregates dont ils font des courses le long des costes.

Quant à ceux de Tetuan, comme ils ne font point le mestier de Pyrates, aussi n'ont-ils aucunes galeres; mais trois ou quatre fregates avec lesquelles ils passent quelquesfois jusques à la coste d'Espagne, où ils enleuent de pauvres pescheurs; & ce qu'ils trouuent de gens à terre, quand ils y descendent.

Or les galeres de ces Corsaires de Barbarie, different beaucoup de celles des Chrestiens: car au lieu que les nostres sont grandes & fortes, ayant chacune deux masts, vn grand canon de coursier, trois ou quatre moyennes pieces à la prouë, & depuis vingt-trois jusques à vingt-huit bancs, ensemble vn grand espalier, avec vn chasteau de

I.

Les vaisseaux de rame peuuent difficilement resister aux vents.

II.

Ancië vsage des galeres parmy les Pyrates.

De celles d'Alger.

De celles de Tunis;

Ceux de Salé, de sainte Maure, & de Tetuan n'ë ont aucunes.

III.

Grande difference entre les galeres des Chrestiens, & celles des Corsaires de Barbarie.

prouë; celles des Corsaires sont plus petites, & n'ont qu'un arbre, & qu'un canon de courfier, sans espalier, ou fort peu, afin qu'il n'y ait rien d'inutile, & sans chasteau de prouë. Elles ne laissent pas toutesfois d'estre de vingt-trois à vingt-quatre bancs, mais grandement pressees, & où la chiourme, qui est de deux cens esclaves tous Chrestiens, a bien de la peine à faire jouër les rames.

Pourquoy ceux de Barbarie font leurs galeres petites.

Ils se sont aduisez de faire ainsi leurs galeres, afin qu'en estant plus legeres, elles puissent mieux donner la chasse aux nauires qu'ils attaquent, & s'échapper plus facilement des atteintes des galeres Chrestiennes, qu'elles apprehendent fort, pour estre & plus puissantes & mieux armées: Ce qui les oblige assez souuent à démonter la chambre de poupe, quand ils voyent que le vent les incommode; & s'ils vont en course, ils y mettent pour l'ordinaire cent bons soldats armez de mousquets, de cimenterres, & d'arcs mesme, dont ils se seruent adroitement.

Que s'il ne tient qu'à faire voir que les galeres ont esté cy-deuant en vusage chez les Barbares, beaucoup plus qu'elles ne sont maintenant, cela me sera facile, en rapportant icy le nombre qu'il y en auoit au port d'Alger, en l'an mille cinq cens quatre-vingt huit; & pareillement les noms de tous les Rays, & des Corsaires de ce temps-là: par où l'on pourra juger encore qu'ils ont touiours esté grandement puissans.

IV.
Dénombrement des galeres qui estoient au port d'Alger, en l'an 1588.

Le Bascha qui estoit alors Renegat Hongrois, nommé Iaffet, auoit sa galere de vingt & quatre bancs.

Mamy Arnaut, Capitaine de marine, auoit la sienne de vingt & deux bancs.

Morat, Renegat François, en auoit vne d'autant de bancs.

Dely Mamy, Renegat Grec, en auoit vne autre de vingt & deux bancs.

Le grand Morat Rays, Renegat Albanois, vne de vingt & quatre bancs.

Feru Rays, Renegat Genois, vne de dix-huit.

Morat Matrapillo, Renegat Espagnol, vne de vingt & deux.

Iffuf Rays, Turc de nation, vne de dix-huit.

Atapea Rays, Turc de naissance, vne autre de dix-huit.

Amiza Rays, Turc, vne de vingt.

Morat Rays, dit le petit, Renegat Grec, vne de dix-huit.

Sinam Rays, Turc, vne de vingt & deux.

Iffuf Rays, Renegat Espagnol, vne de vingt & deux.

Agibali, Turc, vne de dix-huit.

Affam, Genois, vne de dix-huit.

Dalut, Turc, vne de vingt.

Le Caide Chader, vne de vingt & trois.

Le Caide Giger, vne de vingt & deux.

Mariamamy, Renegat Genoï, vne de dix-huict.

Mamicha, Turc, vne de dix-huict.

Le Caide Mamet, Iuif Renegat, vne de quinze.

Mamicha, Renegat Genoï, vne de dix-huict.

Mamy Rays, Renegat Venitien, vne de vingt & deux.

Mamy Ganche, Renegat Venitien, vne de vingt & deux.

Mamy, Renegat Corse, vne de vingt.

Paduan Rays, fils de Renegat, vne de vingt & deux.

Cadi Rays, vne de vingt & deux.

Donardi, Renegat Grec, vne de dix-neuf.

Iaffet Mentès, Renegat Sicilien, vne de vingt-deux.

Affan Fornare, Renegat Genoï, vne de quinze.

Cari Rays, Turc, vne de dix-huict.

Cara Ali, fils de Renegat, vne de vingt.

Iffuf Remolar, Renegat Neapolitain, vne de vingt.

Iaffer, Renegat Genoï, vne de vingt;

Et pour conclusion, Mamy Renegat Calabrois, vne de vingt.

Par où l'on peut voir qu'il y auoit alors en Alger jusques au nombre de trente-cinq galeres, ou brigantins, sans y comprendre plusieurs fregates:





DES VAISSEAVX RONDS,
ET DEPVIS QVEL TEMPS LES PYRATES
ont commencé d'en vser.

CHAPITRE IV.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Les noms des méchans sont odieux aux gens de bien.</i></p> <p><i>II. Pyrateries de Simon Dancer, Corsaire Flamand.</i></p> <p><i>III. De deux autres fameux Pyrates Anglois.</i></p> <p><i>IV. Estrange hardiesse des Corsaires de Barbarie.</i></p> <p><i>V. Grand rauage fait en Fr-</i></p> | <p><i>lande par Morat Rays.</i></p> <p><i>VI. Des routes que les Pyrates ont accoustumé de prendre en la mer du Levant.</i></p> <p><i>VII. Dénombrement des nauires ronds, qu'ont les Corsaires de Barbarie.</i></p> |
|---|--|

DN toutes les Republics bien policées, on a toujors obserué cette louïable coustume, que de supprimer les noms de tous ceux generalement, qui ont noircy leur vie de quelque action infame & honteuse; afin que par ce moyen la memoire en fust à iamais enseuelie. L'on peut donc bien pour cette mesme raison, mais aüec plus de droit encore, plonger dans l'oubly, ou du moins ne se représenter qu'avec horreur les noms de ces miserables, qui les premiers de tous ont enseigné aux Pyrates de Barbarie, d'aller en course avec des nauires, polacres, barques, tartanes, & autres vaisseaux, qu'on appelleróds, pour les distinguer de ceux de rame. Car à faute d'en sçauoir l'vsage, ces Barbares ont esté long-temps à n'auoir que des galeres & des brigantins; d'où est venu le mot de brigand, dont on vse encore aujourd'huy

jourd'huy, pour signifier vn meschant homme, & vn volleur signalé. Or pource qu'alors ils ne couroient que la mer Mediterranée, & qu'ils passoient rarement le détroit, pour entrer dans l'Océan; le commerce en estoit bien plus libre qu'il n'est à présent. Car à tout le moins ils estoient vne bonne partie de l'année, sans se hazarder à courir les mers, comme ils font aujourd'huy tous les mois de l'an, à la faueur de leurs nauires que l'experience & le temps leur ont fait changer, selon qu'ils les ont trouuez plus propres au beau mestier qu'ils exercent.

Commerce au-
tresfois plus li-
bre qu'il n'est
maintenant.

Le premier qui dans Alger leur apprit l'usage de tels vaisseaux ronds, & qui les fit accoustumer avec plaisir, fut vn Corsaire Flamand, nommé Simon Manser. Celuy-cy apres auoir long-temps couru les mers, & commis plusieurs iusignes pyrateries, fut inuité à s'en aller en Alger, enuiron l'an mille six cens six, par l'assurance qu'il eut que ceux de ce pais-là faisoient le mesme mestier que luy: Il s'y en alla donc, avec quelques vaisseaux qu'il auoit: si bien qu'il y fut reçu à bras ouuerts; & y demeura deux ou trois années. Pendant ce temps-là, il prit jusques à quarante vaisseaux, à ce que j'ay ouy dire en Alger & à Marseille, sans y comprendre ceux qui furent par luy bruslez & coulez à fonds, tant il auoit d'experience & de bonne fortune, en vn si mauuais & si dangereux exercice: Ce que voyant les Barbares & les Turcs, qui le nommoient d'ordinaire **DE-LI CAPITAN**, c'est à dire le Capitaine Diable, ils le solliciterēt souuent à se faire Renegat. En effet, il leur promit plusieurs fois de contenter leur enuie, les entretenant touiours dans cette opinion. Ce qui luy estoit d'autant plus facile, que le Bascha & les principaux du Diuan le souffroient tres-volontiers, à cause des droicts qu'il leur faisoit de ses prises. Mais enfin touché du rehet d'vne si maudite vie, & de tant de maux qu'il auoit commis, il se resolut de quitter Alger; & de passer le reste de ses jours dans le pais des Chrestiens; avec dessein d'expiar les maux qu'il leur auoit faits par le passé, par les bons seruices qu'il se promit de leur rendre à l'aduenir. En effet, sur le poinct que ceux d'Alger, instruits par vn si bon maistre, commençoient à faire des courses sur mer avec des vaisseaux ronds, Danser espiait l'occasion qui luy sembla la plus propre, quitta la Barbarie, & s'enfuit à Marseille: Dequoy ces Barbares témoignèrent vn si grand desplaisir, qu'ils firent croire que s'ils eussent eu cognoissance de son dessein, ils l'eussent assuremēt bien empesché de s'eschapper de cette sorte. Luy cependant n'aborda point à Marseille qu'on ne l'eut premierement assure d'vne abolition de ses crimes, qui luy fut accordée, sous les promesses qu'il fit de n'aller iamais sur mer que pour donner la chasse aux Corsaires, & de leur faire plus de mal qu'il ne leur auoit fait de bien.

II.

Pyrateries de Si-
mon Danser.

Danser se refu-
gia à Marseille.

Edouïart,

Et Vver, Pyra-
tes Anglois.Superstition des
Corfaires d'Al-
ger.

I V.

Estrange har-
dieſſe des Cor-
faires de Barba-
rie.

Vn autre pyrate Anglois, qu'on appelloit Edouïart, apprit pareillement à ceux de Tunis à se seruir de vaisseaux ronds en leurs courses ordinaires; Et il est certain encore, qu'au temps que Monsieur de Breués s'y en alla, par l'ordre exprés du feu Roy Henry le Grand, pour y traiter la paix avec eux, & leur faire rendre tous les François qu'ils tenoiēt esclaves; il y trouua vn autre Corfaire Anglois, qu'on nommoit le Capitaine Vver, qui se retiroit au port de la Goulette, & qui leur faisoit part de toutes les voleries. Voila donc comme depuis ce temps là ces Barbares ont touïjours continué d'aller en course avec des vaisseaux à voile. En quoy ils sont deuenus si ſçauans, à force de s'instruire les vns les autres, principalement ceux d'Alger, qu'en quelque temps que ce soit, ils courent les mers du Leuant & du Ponant. Pour cét effet, toutes les fois qu'il faut passer entre les colonnes d'Hercule, que par corruption du mot on appelle maintenant le destroit de Gibraltar, à cause d'vn grand Capitaine Maure, nomme Gebal Tarif, qui voulut y estre enſeuely, ces pirates superstitieux ont tous accouſtumé de recourir aux prieres, & de faire leur SALA, disant qu'en ce meſme lieu est le tombeau d'vn grand Saint, de leurs plus fameux & illustres Marabous. Mais à vrây dire, cette deuotion pretendüe procede pluſtoſt de l'extrême apprehenſion qu'ils ont, qu'en passant ce destroit, qui n'a qu'environ cinq lieuës d'estenduë, ils ne rencontrent quelque eſcadre de vaisseaux Chreſtiens qui les ſurprenne dans ce passage. Et certainement cela ne ſeroit pas difficile, si dans ces deux fortes places, qui ſont à cette emboucheure de la mer Oceane en la Mediterranée, on y tenoit des vaisseaux contre ces Barbares; au lieu que les Chreſtiens meſmes les employent à troubler le commun repos de la Chreſtienté.

Auſſi est-ce la cause que les pirates de Barbarie ſont maintenant si hardis, qu'ils courent bien auant ſur l'Ocean, avec ces vaisseaux ronds, dont ils ne ſçauent que trop l'vſage; attendant ceux qui s'en vont aux Indes, & en terre-neue, ou qui en reuiennent, & qui paſſent de Ponant en Leuant. Ils le témoignerent aſſez en l'an mille ſix cens dix-ſept, par les dommageables effets qui s'en enſuiuirent. Car eſtant partis d'Alger le quinzième de Iuillet, avec vn eſcadre de huit vaisseaux bien armez, ils deſcendirent en l'Isle de Madere, qui dépend de la Couronne d'Eſpagne. A leur abord, avec huit cens Turcs qu'ils mirent à terre, ils rauagerent toute cette Isle, pillerent les ornemens & les joyaux des Eglises; emporterent les cloches, & firent esclaves douze cens personnes, hommes, femmes, & enfans, qu'ils emmenerent en Alger. Comme ils en furent à vne lieuë, ils déchargerent toute l'artillerie de leurs vaisseaux en ſigne de réjouyſſance; afin que par ce ſignal, ceux de la Ville aduertis de leur retour, les vinſſent voir arriuer: & en firent encore autant, comme ils

aborderét au port; ce qu'ils pratiquent pour l'ordinaire, toutes les fois que leur voyage leur a réüssi, & qu'ils ont fait quantité de prises. Apres ces éuenemens, tous ceux de la Ville courent à la foule pour voir ces Corsaires qui en sont les auteurs, auxquels ils donnent de grandes louanges, en suite des actions de graces qu'ils rendent à Dieu & à leur Prophete, pour le bon succez qu'ils viennent d'auoir. A quoy certes ils ont tous de l'interest; veu que les riches & les pauvres se ressentent tous du gain qu'on a fait en tels voyages. Car alors c'est à qui de ces pirates acheptera plus d'estoffes pour s'habiller; & à qui sçaura mieux frequenter les cabarets, & autres lieux de débauche, leur plus forte passion n'estant que d'employer à faire bonne chere tout l'argent qu'ils ont gagné sur la mer. Que si de hazard ils en reuiennent sans auoir fait aucun butin, alors ils sont si honteux, & si déplaisans, qu'ils prennent port, sans aucun signal de réjoüissance, & sans tirer qu'un seul coup de canon.

L'an mille six cens vingt sept, trois vaisseaux d'Alger, conduits par vn Renegat Allemand, nommé Cure Morat, furent si hardis que d'aller jusques en Dannemarc, où prenant terre en l'Isle d'Islande, ils enleuerent plusieurs mesnages escartez l'un de l'autre, & firent esclaves quatre cens personnes qu'ils emmenerent.

Cure Morat,
Renegat Alle-
mand.

Mais pour ne le prendre pas de si loin, en l'an mille six cens trente & vn, Morat Rays, Renegat Flamand, alla jusqu'en Angleterre, & d'Angleterre en Irlande; où estant abordé sur le soir, il fit mettre dás des chaloupes enuiron deux cens soldats qui descendirent dans vn petit hamcau, nommé Batinor, où ils surprirét plusieurs pescheurs qui demeuroient en cette Isle. Là mesme ils enleuerent deux cens trente & sept personnes, hommes, femmes, & enfans, jusques à ceux du berceau. Cela fait, ils les menerent en Alger, où ce fut vne chose pitoyable de les voir exposer en vente: Car alors on sépara les femmes d'avec les maris; & les enfans d'avec les peres: Alors dis-je, l'on vendit le mary d'un costé, & la femme de l'autre, en luy arrachât sa fille d'entre les bras, sans esperance de se reuoir jamais plus. Je l'ay ainsi appris dans Alger de plusieurs esclaves de ce nombre, qui m'asseuroient qu'il n'y auoit point de Chrestien qui ne fondist en larmes & qui n'eust vn extrême regret de voir tant d'honestes filles, & tant de femmes de bien abandonnées à la brutalité de ces Barbares. Voila pour ce qui est du Ponant, & de l'Ocean.

V.
Dégasts faits à
Batinor en Ir-
lande par Morat
Rays, Renegat
Flamand.

Quant au Leuant, & à la mer Mediterranée, il y a long-temps qu'ils en sçauent trop bien les routes, à nostre commun dommage, puis que c'est là qu'ils ont commencé de faire leurs brigandages; & là mesme qu'ils les continüent encore aujourd'huy, à nostre commune perte. Car il se void par esprouue, qu'ils courent jusques en Egypte; où ils attendent avec impatience les vaisseaux & les mar-

VI.
Des routes que
les Corsaires ont
accoustumé de
prendre en la
mer du Leuant.

chands Chrestiens, François, Anglois, Flamands, Italiens, Holandois, & autres semblables, qui vont charger en Alexandrie, que les Turcs appellent SCANDERIE. C'est là particulieremēt qu'ils guettent les vaisseaux: à cause qu'ils sçauent bien que c'est de ces havres d'où l'on apporte vne infinité de choses precieuses, soit du grand Caire soit de l'Egypte, & pareillement de la Ville d'Alep, où est l'abord de plusieurs nauires, qu'on y charge de tapis de Turquie, de cottons, de cuirs, & d'autres marchandises qui nous viennent du Leuant. Continüant ainsi leurs courses, ils passent en Cypre, pour surprendre les vaisseaux qui vont ou qui viennent d'Alexandrette, que les Turcs appellent SCANDERONE, où les marchands font d'ordinaire vn tres grand traffic de toutes sortes de soyes, de rubarbe, de noix de galle, d'autres drogues semblables. Ils n'oublient point non plus d'attendre au passage ceux qui ont leur commerce à Smyrne, ou à Seide, jadis nommée SIDON, Ville si renommée dās l'Escriture saincte, où l'on se fournit de soyes, de cotonines, & d'autres riches estoffes. Ces Pyrates font bien dauantage, puis qu'au grand préjudice des marchands Chrestiens, auxquels ils donnent l'alarme sans cesse, ils courent toutes les costes d'Italie, la Calabre, les plages Romaines, la Toscane, la riuere de Genes; comme aussi la Sicile, la Corse, la Sardaigne, les costes de Prouence, du Languedoc, de Catalogne, & les Isles Majorque & de Minorque. C'est là qu'ils reprennent la route de Barbarie, au grand scandale, & au commun dommage de toute la Chrestienté, qu'ils ne cessent de troubler, sans que tant de puissantes galeres, & tant de bons nauires que plusieurs Princes Chrestiens tiennent dans leurs havres leur donnent la chasse, si ce ne sont les vaisseaux de Malte, ou de Ligorne, qui les attaquent assez souuent: Ce qui est cause que ces Barbares courent si hardiment les mers, & qu'ils y font de si riches prises.

Cependant ce qu'il y a de plus déplorable, c'est la perte de tant de pauvres Chrestiens, qui gemissent sous les fers, & sous la tyrannie de ces Barbares, qui reduisent les vns à renier la Foy par desespoir, & les autres par la violence des tourmens qu'ils leur font souffrir. Il est vray qu'il y en a toujours quelques vns, qui se consolans avec Dieu, attendant les effets de sa sainte misericorde, & d'estre racheptez par les Peres de nostre Ordre. Mais c'est bien à leur grand regret qu'ils ne peuuent faire de ce costé là ce qu'ils voudroient, à cause du peu d'aumosnes qui se font pour cette œuure charitable; joint qu'ils ne laissēt pas tous les ans d'y contribuer de tout leur possible. De maniere que ce qu'on peut faire pour le mieux en de si grandes extrémitez, c'est de prier Dieu qu'il luy plaise que les Princes Chrestiens animez du zele de la Religion à l'exemple de leurs deuots predecesseurs, joignent leurs armes ensemble pour passer la mer, afin d'estouffer à iamais cette pernicieuse engeance de mon-

stres, & d'infideles Corsaires.

Pour ce qui regarde le nombre de leurs vaisseaux, il se monte à peu près à cent vingt & deux: ce que ie puis asseurer, & parce que j'en ay veu moy-mesme, & par la relation que plusieurs personnes de créance m'en ont faite.

VII.
Dénombrement
des nauires ronds
qu'ont les Cor-
saires de Barba-
rie.

En Alger, il y en a septante tant de nauires & polacres, que grandes barques, qui vont toutes en course; dont les vnes portent vingt-cinq pieces de canon, & les autres trente-cinq, & quarante. Ils ont pris tous ces vaisseaux sur les marchands; & il est croyable qu'ils seruent il y a long-temps; comme ayant accoustumé de n'en point faire de neufs, mais plustost de les rompre, quand ils ne sont pas bons voiliers; c'est à dire, quand ils ne prennent pas assez de vent, & lors qu'ils n'auancent pas assez à leur gré.

Vaisseaux d'Al-
ger.

Le septième d'Aoust, l'an mille six cens trente-quatre, ie vis partir d'Algervne flotte de vingt-huict de ces nauires, les plus beaux, & les mieux armez qu'il fut possible de voir. Ils firent voile en Ponant, pour aller attendre les vaisseaux Bretons, Normands, & Anglois; qui enuiron ce temps-là vont d'ordinaire en Espagne, pour y charger des vins, des huiles, & des espiceries. A quelques huit iours de là il partit du port vne escadre de cinq autres nauires, qui prirent la route du Leuant. Tout le reste estoit sur mer, il y auoit déjà long-temps.

Flotte d'Alger.

Ceux de Tunis n'ont pour aller en course que quatorze polacres, ou vaisseaux ronds.

de Tunis.

Les Corsaires de Salé en ont maintenant trente extrêmement vistes, tels que les pinques, & les caraualles de Portugal: car ils n'en peuuent auoir de plus pesants; pource que le fonds de leur port, ou l'eau est basse, ne le permet pas.

de Salé.

A Tripoly de Barbarie, il y a eu autresfois jusques à vingt-cinq vaisseaux de course; mais il n'y en a que sept ou huit maintenant, le reste ayant esté perdu ou pris sur la mer par les Cheualiers de Malte. Ils n'vsoient autresfois que de brigantins, & de fregates, mais en l'an mille six cens dix-huict, vn certain Renegat Grec, nommé MAMIRAYS, leur apprit à se seruir de vaisseaux ronds.

de Tripoly.

Que si l'on veut maintenant faire la reduction de tout ce qu'il y a de nauires dans les Villes des Corsaires de Barbarie, à sçauoir en Alger, à Tunis, à Salé, & à Tripoly; on y trouuera cent vingt-deux vaisseaux ronds, sans y comprendre les galeres ny les fregates, dont il y en a quelques vingt-cinq. Par où l'on peut juger aisément combien sôt grands les dangers que de si puissantes forces font courir de iour en iour aux Marchands Chrestiens, sans mettre en ligne de compte les tourmentes & les fortunes de mer, qu'ils apprehendent beaucoup moins que la rencontre de ces Corsaires.



DE CE QV'IL Y A D'ESCLAVES
CHRESTIENS EN BARBARIE, ET
des grandes prises que les Turcs & les
Corfaires ont faites.

CHAPITRE V.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Estranges violences exercées sur les Chrestiens par les Corfaires de Barbarie.</i></p> <p><i>II. Des prises de ceux d'Alger depuis trente ans.</i></p> <p><i>III. Nombre des esclaves d'Alger, de Tunis, de Sa-</i></p> | <p><i>lé, & de Tripoly.</i></p> <p><i>IV. Evaluations de leurs prises.</i></p> <p><i>V. Des grandes pertes faites sur la mer, & particulièrement par les Hollandois.</i></p> |
|--|--|

I.
Extrême violence des Corfaires de Barbarie.



Es Barbares dont nous décriuons icy l'histoire, ont raison de dire, comme j'ay remarqué cy-deuant, que par tout où leurs vaisseaux en peuuent rencontrer d'autres, ils trouuent leurs Indes & leur Perou; puis que sans s'exposer à tant de trauaux qu'il faut souffrir, pour passer en ces pais éloignez, ils surprennent ceux qui en reuiennent, & les dépouillent cruellement de tous les biens qu'ils ont acquis avec tant de peine, & de hazard de leur vie; Se faisant par ce moyen perturbateurs & tyrans du commerce de la mer, ils se rendent redoutables à tous ceux qui la frequentent, par les horribles violences qu'ils y commettent. Le nombre presque infini des Chrestiens qu'ils y ont fait esclaves, & des richesses qu'ils

leur ont prises, en est vn témoignage évident, & qui sera toujourn sensible à toute la Chrestienté.

Or quoy qu'il soit comme impossible de pouvoir déduire par le menu, le nombre de ceux à qui la tyrannie de ces Barbares, depuis vn si long-temps qu'ils courent les mers, a fait sentir les violences & les miseres de l'esclavage; ce ne sera pas neantmoins s'éloigner de la verité que de dire, qu'ils ont mis à la chaisne vn million de personnes, en les priuant par mesme moyen, & de leurs vaisseaux, & de tout ce qu'ils y trouuoient dedans.

Aussi est-il hors de doute que les prises de ceux d'Alger, depuis vingt-cinq ou trente ans, y comprenant quelques six cens vaisseaux, se montent à plus de vingt millions. Or ce nombre, bien que prodigieux, sera de beaucoup augmenté, si l'on y adjouste les galimes ou les prises des autres Villes Corsaires; à sçauoir de Tunis, de Salé, & de Tripoly, qui en ont fait d'extrêmement grandes. Car dès le temps que le Cardinal Ximenes estoit grand Ministre d'Etat en Espagne, dont il y a plus de cent ans; les Corsaires d'Alger auoient déjà fait des prises si considerables, qu'en vne remonstrance que fit ce grand Cardinal au Roy Ferdinand, pour le porter à vne juste entreprise sur cette Ville barbare, apres luy auoir representé le grand bien qui en reuiendroit à ses Estats, & à toute la Chrestienté; vne des plus puissantes raisons, dont il vsa pour le persuader, fut de luy faire voir par des preuues évidentes, que cette Ville s'estoit si fort enrichie de la dépouille des marchands Chrestiens; qu'il y trouueroit des millions d'or & d'argent, qui seroient capables de luy faire conquérir le reste du monde.

II.
Prises incroyables de ceux d'Alger.

Et toutesfois il se remarque qu'en ce temps-là, ny mesme depuis, principalement apres l'alliance du Turc avec la France, qui se fit en l'an mille cinq cens trente-quatre, sous le Roy François I. il y eut fort peu de courses faites sur ceux de nostre nation, par ces infames pirates. En effet, lors qu'en l'an mille cinq cens trente-neuf, nos Peres & Religieux de France, s'en allerent en Alger, où ils firent vne redemption de cinquante & quatre captifs, ils trouuerent fort peu de François, quoy qu'il y en eut vn grand nombre de tous les autres pais. Ce qui les obligea d'y suppléer, par le rachapt des estrangers, à faute de ceux de nostre nation, afin de ne point manquer à exercer vne œuvre si sainte, & qui nous est si fort recommandée par la bouche mesme de l'Eternele Verité.

Alliance entre le Roy François I. & le grand Seigneur.

Les noms de ces Peres Redempteurs, sont Louys Scudery Docteur en Theologie de la faculté de Paris, & Ministre du Couuent d'Estapes. Le Pere Jacques Vigneron, Ministre de Troye en Champagne. Le Pere Robert Pranger Ministre de Renué, & le Pere Alexandre Ministre du Couuent de Mortagne au Perche.

Que s'il y auoit alors si peu d'esclaves François, cela procedoit, à mon aduis, de ce qu'alors ceux d'Alger, & de Tunis, estoient entierement sous la domination du grand Seigneur, qui s'y faisoit obeïr puissamment par ses Baschas, & ses Vice-Roys. Mais cetté souueraine autorité s'estant depuis quelques années extrêmement affoiblis par la rebellion des Janissaires, & de la Milice, & du Diuan, qui en ont vsurpé le plein pouuoir, de là s'est ensuiuy que ces Infidelles, violans le traitté qu'auoit la France avec le Sultan, leur souuerain, & fermans les oreilles aux remonstrances, & aux menaces, qui de sa part leur ont souuent esté faites, ont traité les François indifferement comme les autres Chrestiens. Ce qui est auenu sans doute de ce qu'ils ont trouué depuis leurs prises d'aussi bon goust, voire plus auantageuses que celles qu'ils font sur toutes les autres nations, à cause du grand commerce des François par tout le Léuant, principalement ceux de Marseille, & de toute la Prouence, où l'art de la navigation sur la mer Mediterranée est si en vogue, & si bien entendu de ceux du país, qu'il leur faut donner la gloire de l'auoir mis au plus haut poinct où il sçauroit estre; comme aux Bretons, & aux Normands, de surpasser ce qu'il y a de plus experimentez Pilotes sur l'Ocean.

Quant aux esclaves de l'un & de l'autre sexe, qui sont aujourd'huy en Barbarie, il y en a quantité de tous les país Chrestiens, comme de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Flandre, de Hollande, de Grece, de Hongrie, de Polongne, de Sclauonie, de Russie, & ainsi des autres. Le nombre de ces pauvres captifs se monte à peu près à trente-six mille, selon le dénombrement que j'en ay pû auoir sur les lieux, & les memoires qui m'en ont esté fournis & enuoyez par les Consuls Chrestiens, qui demeurent dans les Villes Corsaires.

III.
Nombre des Esclaves d'Alger.

J'ay appris de plusieurs Chrestiens, ensemble de quelques Turcs & Renegats, fort versez dans les affaires du país, qu'au seul Royau-me d'Alger, à sçauoir, tant en la Ville qu'aux villages, & autres lieux qui dépendent, seulement à vingt-cinq lieuës de circuit, il y auoit près de vingt-cinq mille Chrestiens captifs: Et parmy ceux-cy, quinze cens François, avec plus de deux cens femmes, la pluspart Espagnoles, Irlandoises, Italiennes, Grecques & Esclauonnes, mais peu de Françoises: Toutes lesquelles auoient esté prises dans des vaisseaux passagers, qui trajettoiët en Italie & en Espagne; où auoiët esté enleuées sur terre, à la descente de ces Corsaires.

Que si l'on met en doute ce nombre; Voicy comme quoy on le pout verifïer. Dans tout le país qui est à vingt ou vingt-cinq lieuës d'Alger, on compte quinze mille Jardins ou Mettayries, qu'ils appellent MASSERIES; entre lesquelles il est difficile d'en trouuer

une seule, où il n'y ait pour le moins deux ou trois Esclaves; & quelquesfois sept ou huit, qu'ils y tiennent ordinairement, soit pour labourer & bêcher la terre & la vigne, soit pour garder le bestail, ou pour le reste de l'œconomie de leurs maisons. Car les Turcs & les Maures, auxquels appartiennent ces Masseries & ces Jardins, sont gens fayneants, depourueus de toute industrie, & qui font suppléer à leur extrême paresse le continuel travail de leurs Esclaves. A quoy ils les forcent à coups de bastons, & leur donnent moins de repos qu'à leurs cheuaux.

De plus; dans les BAGNES, ou dans les Prisons de la Ville, sont enfermez d'ordinaire plus de deux ou trois mille Esclaves. D'ailleurs il n'y a point de personnes mediocrement riches qui n'en ayent du moins vn ou deux, ou pour le seruice de leurs maisons, ou pour les enuoyer travailler à la journée, pour ceux qui en ont besoin, de quoy leurs Patrons tirent le profit; & si de hazard ils n'ont point d'employ pour des pauures Captifs, ils les contraignent d'en chercher eux-mesmes; Et sçauent ce qu'ils leur doiuent rapporter par iour, comme nous dirons plus amplement cy-apres.

A Tunis, & dans les villes & les villages qui en dépendent, y comprenant les Masseries & les Jardins, on compte jusques à sept mille Esclaves de diuerses nations Chrestiennes.

Esclaves de Tunis.

Dans la Ville de Salé, il n'y en a pour le present que quinze cens au plus: au nombre desquels il y peut auoir quatre cens trente François. Il est vray qu'il y en auroit d'auantage, n'estoit que ceux de Salé les vont vendre souuent à Tetuan, où nos Peres d'Espagne, par l'ordre de nostre Pere General, ont accoustumé maintenant d'employer leurs deniers, pour la Redemption de ceux qu'ils y trouuent, comme nous auons remarqué cy-dessus.

De Salé.

Tripoly de Barbarie; est le lieu où il y a moins d'Esclaves à present puisque le nombre n'est pour le plus que de quatre ou cinq cens.

De Tripoly.

Ce qu'il y en peut auoir à Sainte-Maure est si peu de chose, que ie ne le mets point icy en ligne de compte: Aussi est-il vray que les Corsaires n'y sont plus en vogue.

De Sainte-Maure.

Ie ne parle non plus de ces autres qui sont dás les galeres de Rhodes, & dans celles de Constantinople, mon dessein n'estant que de traiter seulement de ceux qui ont esté pris par les Corsaires de Barbarie; & qui maintenant y sont reduits aux fers. Voyla pour ce qui est des Esclaves.

De Rhodes, & de Constantinople.

Quant aux prises que tous ces Corsaires ont faites, & des Vaisseaux & des Marchandises, c'est ce que ie n'ay pû sçauoir au vray, non plus que leur évaluation, qui est si grande, qu'à peine se peut-elle croire; ny mesme imaginer. Neantmoins j'en rapporteray icy seulement vn échantillon, afin que vous jugiez par là de tout le reste

de la piece.

Comme j'estois en Alger en l'an mille six cens trente-quatre, il fut dressé vn Estat des prises que les Corsaires de cette Ville auoient faites sur les François. De maniere que par le rapport des Capitaines, & des Maistres des nauires, il fut verifié que depuis le mois d'Octobre de l'an mille six cens vingt-huict, auquel feu Sanfon Napolleon auoit traité de paix avec la Milice d'Alger, jusques au mois d'Aoust de la susdite année mille six cens trente-quatre, ces Barbares auoient pris quatre-vingt vaisseaux, nauires, polacres, barques, & tartanes, dont il y en auoit cinquante-deux de Ponant; c'est à dire des mers & des costes de Bretagne, de Normandie, & de Picardie; & vingt-huict de Leuant; ou si vous voulez, des costes & Villes, tant de Languedoc que de Prouence.

Vaisseaux pris
sur les François.

IV.
Eualuations des
prises de ceux
d'Alger.

Nombre de plu-
sieurs esclaves
Chrestiens.

Or toutes ces prises de Vaisseaux & de Marchandises, estant éualuées au plus justè prix, il fut trouué qu'elle se montoit à la somme de quatre millions sept cens cinquante-deux mille liures: Outre que dans ces mesmes vaisseaux on auoit pris & mené en Alger treize cens trente-vne personnes de tous ces Esclaves; y en ayant de Francs & non vendus; trois cens quarante-deux; à sçauoir de Ponant, deux cens septante quatre; & de Leuant, ou des costes de Prouence & de Languedoc, soixante-huict.

Quant aux esclaves vendus; & qu'on auoit tirez desdits vaisseaux, il y en auoit quatre cens cinquante & neuf; à sçauoir de Ponant, deux cens dix-sept; & de Leuant, deux cens quarante & deux.

Il s'en estoit fait Renegats cent quarante & neuf; de Ponant, cent vingt-deux; & de Leuant, vingt-huict.

L'on en auoit rendu libre deux cens soixante-deux; de Ponant, deux cens cinq; & de Leuant, vingt-huict.

Il en estoit mort cent dix-neuf; de Ponant, soixante & quatorze; & de Leuant, quarante-cinq; & tout cela se montoit à treize cens trente & vne personnes, esclaves en la seule Ville d'Alger, sans parler des prises faites en mesme temps par ceux des autres Villes Corsaires, qui sont Tunis, Salé, & Tripoly.

V.
Pertes faites sur
la mer, particu-
lièrement par les
Hollandois.

Il est tres-certain encore, que ceux des autres nations Chrestiennes, & particulièrement les Italiens, les Espagnols, les Anglois; & les Hollandois, qui traffiquoient alors sur la mer, ne firent pas de moindres pertes, que celles dont ie vient de parler, & dont ie n'ay pû auoir les memoires. Mais il a bien paru depuis, que les Hollandois y ont perdu par dessus tous les autres; comme il se remarque assez aujourd'huy par leurs vaisseaux, puis que ceux d'Alger sont presque tous venus d'eux. Car pour estre forts, & bien faits, les Corsaires s'en accommodent volontiers; Et l'on peut bien dire que ces mesmes Hollandois leur en ont eux seuls plus fourny; que n'ont fait tous ceux des autres pais. Ce qui est aduenu, comme

l'experience leur a montré, de ce qu'autresfois se fiant par trop à leurs nauires bien équipez, & munis de quantité de canons, ils y mettoient si peu d'hommes, qu'ils n'estoient pas capables de se deffendre, quand les Corsaires les ayant accrochez, s'y jettoient dedans à pleine force. Mais à présent ils y ont mis vn peu meilleur ordre, en profitant des dommages que ces Pyrates leur ont cauez.





DES SACRIFICES, DES VOEVX,
DES SORTILEGES, ET DES RIDICV-
les ceremonies que les Corsaires, Turcs, &
Maures, font sur la mer.

CHAPITRE VI.

- | | |
|--|---|
| <p>I. Superstition des Corsaires de Barbarie odieuse au Ciel.</p> <p>II. Du sacrifice qu'ils font de plusieurs moutons.</p> <p>III. D'une oblation de deux</p> | <p>cruches d'huile, pour apaiser la tempeste.</p> <p>IV. D'une autre ceremonie ridicule qui se fait avec quantité de flambeaux allumez.</p> |
|--|---|

D. Tho. 22. quest.
81. art. 4.
Sape Iouem vidi,
sua cum trāsmir-
tere vellet Ful-
mina, thyre dato
sustinuisse manum
Quid.



I.
Superstition des
Corsaires odieu-
se au Ciel.

IL est tres-certain que les Anciens ont toujors creu, qu'il n'y auoit point de plus puissans charmes pour apaiser le Ciel irrité, que celuy des vœux & des sacrifices. Ce qui a fait dire fort à propos à vn Poëte, qu'il ne falloit qu'un peu d'encens bruslé sur l'Autel de la Diuinité, pour adoucir son courroux, & luy arracher la foudre des mains par vne douce violence: Quelques aueuglez que soient les Corsaires, ou Turcs, ou Maures, des folles erreurs de leur Alcoran, ils ne laissent pas neantmoins de recognoistre cette verité: Aussi ont-ils accoustumé de la pratiquer assez souuent, mais d'une façon si brutale & si ridicule, qu'ils offensent plustost le Ciel, qu'ils ne l'honorent par leurs ceremonies, & par leurs sacrifices pleins d'impieté. Ils ont accoustumé d'en faire plusieurs, toutes les fois qu'ils vont sur la mer, & que par la violence de la tempeste, ils se voyent menacez du naufrage. Or d'autant qu'il seroit ennuyeux de rapporter au long-tous ces noirs mysteres, & ces sacrifices diaboliques; j'en déduiray succinctement vne partie dans ce Chapitre, & l'autre dans les suivans, iusques à la fin de ce liure.



II.

De Sacrifice de plusieurs Moutons.

I'Ay dit cy-deuant, qu'ayant à faire vn voyage sur mer, ils vont se recommander aux prieres de quelqu'un de leurs principaux Marabous, qui leur fait present d'un mouton; Quand par la force de la tourmente ils sont exposez à vn danger évident, ils prennent donc alors ce mesme mouton, & sans l'écorcher le coupent par le milieu tout viuant qu'il est; sans auoir l'esprit qu'à cette action, & sans ofer tant soit peu rompre le silence. Cela fait, ils prennent cette moitié, où la teste est demeurée attachée, qu'ils jettent dans la mer, vers le costé droit de leur vaisseau, & l'autre vers le gauche: faisant cependant d'estranges grimaces, qu'ils accompagnent de tournemens de teste, de singeries, & de paroles confusément prononcées, que ie n'ay pas jugé necessaire de rapporter icy.

Que s'il aduient de hazard que ce premier mouton, dont ils faisoient vne estime particuliere, à cause de celuy qui le leur auoit donné, ait esté inutilement sacrifié, sans que la mer agitée en soit deuenüe calme; En tel cas ils prennent vn autre mouton, de plusieurs qu'ils ont mis dans leur vaisseau pour ce mesme effet, se faisant accroire qu'il falloit que le premier eut quelque deffaut, qui auoit empesché le succez qu'ils en attendoient, & font en le sacrifiant les mesmes extrauagances que cy-dessus. Mais si derechef la chose ne reüssit pas selon leur desir, ils recommencent le Sacrifice, & y employent quelquesfois iusques à dix ou douze moutons.

Autre sacrifice.



III.

D'une oblation de deux cruches d'huile.

Quand ces Corsaires voyent que tout cela n'a pû faire cesser la tempeste, ny par consequent l'apprehension qu'ils en ont, alors ils ont recours à vne autre ceremonie, qui est celle-cy: Ils prennent deux grands pots de terre, pleins d'huile d'oliue, de la meilleure qu'ils ayent: Et apres les auoir bien bouchez, de peur qu'il ne s'en épande, ils se mettent tous en priere. Durant cette belle deuotion,

tantost ils éleuent les yeux & les mains au Ciel, & tantost ils demeurent le genoüil en terre, & la teste tournée vers la main droite, car c'est là, disent-ils, qu'est leur Genie, ou leur bon Ange, qu'ils appellent à leur secours. Ils se tournent par apres du costé gauche, & soufflent l'air d'alentour où ils croyent que demeure sans cesse leur mauvais Ange; comme si par cette ceremonie ils le conjuroient de se retirer, sur la créace qu'ils ont qu'il n'y a personne qui n'ait à ses costez deux diuers Genies, l'un bon, & l'autre mauuais. En suite de tout cela, l'Escruiain du nauire, comme le plus sçauant d'entr'eux; & le mieux versé en leur superstitieuse Cabale, prend ces deux cruches d'huile, & les jette dans la mer, l'une du costé droit du vaisseau, & l'autre du gauche.

In Problem.

Ce qu'ils ne font pas sans doute, pour auoir appris, comme dit Aristote, qu'il n'y a rien qui soit plus capable de calmer les vagues irritées, que d'y verser plusieurs tonneaux d'huile, à cause que cette liqueur retient les flots, & par sa douceur, & par sa viscosité. Car si telles raisons les portoient à cette ceremonie, ils ne fermeroient pas si soigneusement qu'ils font ces cruches d'huile; joint qu'ils ne sont pas si ignorants, qu'ils ne sçachent bien qu'une si petite quantité ne peut suffire à faire cesser un si grand orage.

Tulit Iacob lapidem quem supposuerat capiti suo, fundens oleum de super.

Genes. 18.

Il est d'oc vray-semblable que le motif qui les pousse à cette oblation, est, qu'ayant cognoissance de l'ancien Testament, dont leur faux Prophete leur a voulu donner vne legere teinture, afin par ce moyé de tâcher de gagner les Iuifs à sa créace, ils ont recours à telles ceremonies, bien que toutefois ils en vsent plutôt par necessité, que par zele & par religion. Où il est à propos de remarquer, que l'Imposteur Mahomet, pour mieux attirer les peuples à sa fausse Secte, s'aduifa d'y entre-mesler ainsi de pareilles oblations, qu'il a tirées de la Genese, du Leuitique, & de diuers autres endroits des sainctes Escriptions.

Expiations dans un trop grand calme.

Il faut adjoûter icy qu'ils n'vsent pas seulement de ces derniers sacrifices, non plus que du premier, pour rendre la mer tranquille; mais qu'ils s'en seruent encore, & de semblables extrauagances, lors qu'un trop grand calme vnissant les flots à la façon d'une glace, les tient si fort arrestez sur mer, à faute de vent, qu'ils ne peuuent aduancer, ny reculer. Ce qui est cause que durant tout ce temps-là, ils sont contraints bien souuent de manger toutes leurs prouisions; & courent fortune d'estre rencontrez & pris par les galeres des Chrétiens.

Mais d'autant que dans les sombres tenebres de leur Religion, ces Corsaires Turcs ne laissent pas d'auoir quelque rayon d'esperance qui les éclaire; de là vient aussi qu'ils ne se rebutent pas à la premiere fois que leur dessein ne reüssit. De maniere que s'ils voyent,

que ny leurs sacrifices de moutons, ny leurs oblations de cruches d'huile, n'ayent peu détourner la tempeste, ils joüent enfin de leur reste; Et dans ces extrémitez ils pratiquent cette troisieme ceremonie, qui n'est pas moins ridicule que les autres.



IV.

D'une autre ceremonie avec des Flambeaux allumez.

A Pres cela ils allument le plus qu'ils peuvent de chandelles, & de flambeaux: si bien qu'il y en a quelquefois jusques à quatre ou cinq cens, qu'ils attachent sur leurs canons; & les laissent ainsi consommer, se mettans tous en prieres, avec des postures & des singeries à la Turque, capables de faire rire les plus melancholiques: Car pendant que cela se fait, il n'est pas permis à qui que ce soit, sur peine d'une tres-grande punition, d'y allumer vne autre chandele, ou quelque pipe de tabac, ny de la méche mesme. Alors ils ne souffrent non plus à personne d'aller aux necessitez naturelles, pour ne foüiller, disent-ils, vne action si meritoire & si sainte.

Que s'il arriue qu'apres tous ces sacrifices, & ces vaines oblations, ils n'ayent point obtenu ce qu'ils desirent; alors à demy desesperez ils commandent à ce qu'ils ont d'esclaves Chrestiens dans leurs vaisseaux; de faire des vœux, selon leur Religion, à la Vierge, à Saint Nicolas, ou à quelqu'autre Saint; tenans pour indifferant à qui l'on s'adresse, pourueu que d'une façon ou d'autre, ils se puissent garantir du danger qui les menace, tant ils ont peur de la mort, quelques vaillants & furieux qu'ils se fassent, quand ils la donnent aux autres.

Indifference parmy les Corsaires en matiere de Religion.

[Faint bleed-through text from the reverse side of the page]



D'VNE AVTRE ABLVTION

BIEN ESTRANGE QVE LES COR-
faires font sur la mer.

CHAPITRE VII.

- | | |
|---|--|
| <p>I. Les Pyrates de Barbarie
confondent ensemble, la
Religion & l'Impieté.</p> | <p>ablutions.
III. D'un charme qu'ils font
avec un clou, en dérision
de la sainte Croix.</p> |
| <p>II. Cause ridicule de leurs</p> | |

I.
Abominable
mélange de Re-
ligion, & d'Im-
pieté.



i. Regum. cap. 5.

Aueuglement
des Pyrates.

EST vn effet de sagesse qu'on ne peut assez
loüer, que de nettoyer l'ame de ses ordures,
& l'embellir des plus riches ornemens de la
grace: Comme au contraire, vser de cette
bonne œuure pour vne mauuaise fin, c'est
commettre vne impieté manifeste, & faire
comme l'Empereur Spartian, qui reueroit
l'Image de Iesus. Christ, & toutesfois par ie-
ne sçay quelle bizarrerie d'esprit, il le pla-
çoit indifferemmét dans son cabinet, avec les portraits de Cupidon,
& de sa mere Venus; comme si l'Idole de Dagon, & la sainte Arche
d'alliance, pouuoient compatir ensemble sur vn mesme Autel: Et
comme si entre Dieu, & le Diable, il y pouuoit auoir quelque af-
finité.

L'aucuglement des Pyrates de Barbarie, instruits dans l'escole de
Sathan, leur fait pratiquer vne pareille folie, lors qu'apres auoir lóg-
temps couru les mers, sans faire aucune prise, voulans inuiter le Ciel
à leur estre fauorable, & à se rendre comme partisan de leurs crimes,
ils ont recours à cette inuention. C'est qu'en suite des prieres qu'ils
font à leur faux Prophete, de leur faire rencontrer avec aduantage
quelque bon vaisseau, où il y ait quantité de butin; comme ils ne
sçauent

ſçauent que trop que les vices abominables, & contre nature, ſôt ordinaires parmy eux: ils ordonnent qu'vn chacun ait à ſe nettoyer par les ablutiōs & les lauemens que leur Prophete leur a preſcrits dans ſon Alcorā, en l' Azoare douzieme & dix-neufuieme, afin que purgez de leurs pechez, par ces ablutiōs exterieures, ils puiſſent meriter, diſent-ils; que leurs vœux ſoient exaucez, & faire quantité de priſes; Comme ſ'il eſtoit vray que Dieu fauoriſt les pecheurs, où cōme ſ'il auoit agréable le larrecin, luy qui le deſſend en termes exprés, & qui ordonne des punitions auſſi juſtes que rigoureuſes; contre ceux qui le commetēt.

Exod. 22. Deuteronom. 5. & Leuit. 29.

Ils vſent donc pour cēt effet d'vne plaiſante ceremonie: C'eſt que ſe mettrants preſque tous nuds, ſoit en eſté, ſoit en hyuer; ils ſe font verſer pluſieurs ſeaux d'eau ſur la teſte; & ſur le reſte du corps; ou bien ils ſe baignent & ſe plongent dans la mer, dans des riuieres & des fontaines, ſe faiſants accroire que par cette ſorte de lauement ils ſe purifient, & qu'ils reçoient ainſi vne abolition generale de tous leurs crimes: ſans ſe pouuoir perſuader que la contrition, ny la penitence, ſoient neceſſaires pour en effacer les taches.

II. Ablutiōs & ceremonies ridicules.

III.

*D'vn Charme que font les Corſaires avec vn clou;
& pourquoy.*

MAis n'eſtans pas contens de ce que ie viens de dire, ils veulent encore que leur ſuperſtitiō ſ'eſtende ſur les Chreſtiens; Et voycy comment. Ils font chauffer vn grand clou, qu'ils tirent du feu tout rouge, puis l'eſcriuain du vaiſſeau le prend avec des tenailles, & en fait vne croix ſous les pieds de tout ce qu'il y a de Chreſtiens, & de Turcs; proferāt en cette action quelques paroles de l'Alcoran; Et bien qu'en ce faiſant il approche le clou ſi près de la peau, qu'il en fait apprehēder la chaleur, il ne bruſle pourtant perſonne. Ce que ces Pyrates ayāt pratiqué; quelquefois ils font des priſes, & quelquefois auſſi ils n'en font point; Car cette derniere ſuperſtition n'a rien d'aſſeuré non plus que les precedentes.

Que ſi on leur demande, comme j'ay fait autrefois, pourquoy ils ſôt ſous les pieds ce ſigne de Croix, ils reſpondent que c'eſt en dēriſion de ce bois ſacré, où s'eſt faite la Redemption des humains. Car leur extrême impietē fait qu'ils le dēteſtent, & le meſpriſent, croyant par cette action inuiter le Ciel à leur eſtre fauorable contre les Chreſtiens; qu'ils appellent ennemis de Dieu:



D'VN SORTILEGE AVEC DEUX
FLECHES, ET DV SACRIFICE D'VN
Coq que font les femmes de ces Corsaires.

CHAPITRE VIII.

I. Les Mahometans sont fort adonnez à la magie, & aux sortileges.

II. Estranges effets de leurs charmes.

III. De la créance qu'ils ont en leurs superstitions.

IV. Du sacrifice d'un Coq & pourquoy.

C'est la remarque des Septante, quand au lieu de cette lettre qui dit, *vn esprit de troublement*, ils traduisent *vn esprit d'erreur*; comme pour montrer que le pecheur oubliant Dieu, efface en mesme temps de sa memoire les respects qu'il luy doit, & fait pacte volontiers avec le Diable, pourueu qu'il le flatte en ses erreurs.

Dominus immiscuit in medio Egypti spiritum vertiginis.
Isai. 15.
Septuaginta legunt spiritum erroris.

I.
La magie & les sortileges sont ordinaires aux Turcs.



N saint Prophete voulant monstrier en la personne des Egyptiens, combien est grand le malheur d'une ame qui abandonne son Dieu, dit fort à propos, qu'en ce déplorable estat elle ne manque point d'estre saisie d'un trouble d'esprit & de jugement, qui la precipite aussi-tost comme vne folle & vne enragée, dans vn profond abyisme d'erreurs & de vices.

Cela se remarque particulièrement en ces infideles Turcs, & Corsaires de Barbarie, qui plongez dans les abominations de leur faux Prophete, oublient Dieu jusques à ce point, que de s'allier facilement avec les Demons. De quoy ces meschans font gloire entr'eux, afin que le Prince des tenebres les fauorise en leurs voleries. Ils le témoignent assez, lors qu'estans sur mer ils ont recours aux sortileges, & à la magie, pour sçauoir à qui demeurera la victoire, ou aux Chrestiens, ou bien à eux, en cas qu'ils les attaquent. Car estants plus temeraires que courageux, & toujourns en allarme, à la façon des larrons, ils n'attaquent jamais de vaisseaux Chrestiens qu'ils ne se sentent assurement les plus forts. Ce qu'ils ne croyent pas encore deuoir suffire, si auparauant ils ne consultent ainsi les Demons, touchant le succez de leurs entreprises.

Ils prennent deux flèches, l'une en chaque main, ou bien deux d'en-
 eux tiennent chacun la sienne, & les éloignent vn peu l'une de l'au-
 tre, marquans celle qui désigne le party des Chrestiens, & celle qui re-
 presente les forces des Turcs, & des Corsaires. Alors l'Escriuain du
 vaisseau se met à faire certains caracteres, à pronocer en mesme temps
 quelques paroles tirées de leur Alphierkan; qu'il n'a pas pluftost pro-
 ferées, qu'on voit ces deux flèches, quelque effort qu'on fasse pour les
 retenir, s'approcher l'une de l'autre, forçant ceux qui les ont en main,
 & combattre ainsi quelque temps ensemble, jusques à ce que l'une
 abattant l'autre, fait voir par là qu'elle en est victorieuse, & que celui
 des deux partis à qui elle appartient, aura le dessus sur son ennemy.
 Alors s'il aduient que la flèche qui marque les forces Chrestiennes, ait
 surmonté celle des Turcs; ces Barbares prenans cela pour vn tres-
 mauuais augure, ne donnent point la chasse à ce qu'ils rencontrent de
 vaisseaux Chrestiens, de peur qu'ils ont d'en estre vaincus.

Charme avec
deux flèches.

II.
Effet diabolique
d'un charme.

Mais s'il arriue au contraire, que la flèche qui marque le party des
 Turcs, ait l'auantage sur l'autre, ils en sont si transportez de joye, & si
 pleins de courage, qu'ils ne manquent point de poursuiure tous les
 vaisseaux Chrestiens qu'ils rencontrent, sur l'assurance qu'ils ont d'en
 estre victorieux. En effet, cela n'arriue que trop souuent: & n'arriue
 neantmoins qu'apres que les Chrestiens leur ont vendu cherement
 leurs biens & leur vie, tant par le prix des armes qu'ils portent, que par
 la foudre de leur canon. Mais enfin il faut se rendre aux loix de la ne-
 cessité, qui veut que la foiblesse cede à la force, & la force à la violence.
 Ils ont au reste tant de croyance en cette superstition, qu'il est aduenu
 souuent que ces Corsaires Turcs qui n'auoient que des petites barques,
 ont bien osé donner la chasse à de grands vaisseaux, apres auoir fait le
 Liure; car c'est ainsi qu'ils appellent cette maniere de sortilege, à cause
 que pour le faire, ils se seruent d'un certain liure, où il y a quelques se-
 crets de magie.

III.
De la créance
qu'ont les Cor-
saires en leurs su-
perstitions.



IV.

Du sacrifice d'un Coq, & pourquoy.

ACes sortileges des Corsaires de Barbarie, sont jointes les impie-
 tez de leurs femmes, qui les secondent en leurs brigandages,
 par des prieres & des sacrifices qu'elles font pour en haster le succez;
 & particulièrement celles d'Alger, qui ont accoustumé d'en vser ainsi.
 Elles s'en vont à vne petite fontaine qui est hors la Ville, sortant par la
 porte de BABALOY: C'est là qu'elles allument vn petit feu, où elles

brulent de l'encens, & de la myrrhe. Cela fait, elles couppent la teste à vn Coq, dont elles font découler le sang dans ce mesme feu, & en abandonnent la plume au vent, apres l'auoir rompuë en plusieurs pieces, qu'elles sement de tous costez, & en jettent la meilleure partie dans la mer. A quoy ces miserables s'employent avec passion, à cause que par cette ceremonie, qui est, à vray dire, vn pacte secret avec le diable, elles croyent que leurs maris doiuent auoir vn bon succez en leur voyage, & faire de plus grandes prises sur les Chrestiens; ou à tout le moins s'eschapper du danger d'estre faits esclaves, ou de perir sur la mer; Et voila jusqu'ou la superstition, & la conuoitise des biens du monde portent ces femmes Mahometanes.

FIN DV TROISIÈSME LIVRE.





HISTOIRE
DE
BARBARIE,
ET DE SES
CORSAIRES.
LIVRE QUATRIESME.

*Où sont comprises plusieurs particularitez touchant
les Renegats.*



Les Anciens ont sagement representé le thrône de la Vertu, au plus haut d'une montagne, environnée d'espines & de precipices; pour monstrier qu'il n'est pas moins difficile d'y aborder, qu'il est aisé de se laisser choir dans le penchant du vice. Je trouue excellente à ce propos la responce du Philosophe Socrate à la Courtisane Caliste, qui luy ayant demandé pourquoy il n'auoit point tant d'escholiers qu'elle; pource, luy dit-il, que par tes appas trompeurs tu les attires du haut de la montagne en bas; au lieu que ie les y esleue.

Conformément à cela, si la curiosité portoit quelqu'un à me demander, d'où vient qu'il y a tant de Renegats qui se rangent dans le party

du faux Prophete Mahomet; & si peu de Turcs qui abandonnent leur maudite secte, pour se jeter dans la barque de l'Eglise; Je ne luy pourrois mieux respondre, à mon auis, qu'en luy disant avec ce Philosophe que cela procede de ce qu'il y a bien moins de peine à se precipiter dans le profond abyfme du vice, & de l'impieté des Mahometâs, qu'à monter au plus haut de la perfection Chrestienne. Tellement que ce n'est pas merueille, s'il se voit tant de reuoltez du costé des Infidelles; joint qu'il est tres-assuré, que presque tous les Renegats qui les suivent, ne le font pas tant de leur bon gré, que pour l'apprehension qu'ils ont des tourments, & pour se flatter dans leur captivité, par l'esperance qu'ils se donnent d'en estre mieux traittez par leurs Patrons, principalement ceux qui sont en Barbarie.

Or dautant que la pluspart de ces Corsaires sont Renegats, & que par eux ils ont esté dressez au malheureux mestier de Pyrates; outre le grand nombre de Captifs, à qui leur miserable condition en fait choisir vne autre encore pire, lors qu'ils prennent le Turban, & l'ombre pour le vrây bien; J'ay creu qu'il estoit de l'essence de cét ouurage de traiter icy sommairement de plusieurs particularitez remarquables, touchant le miserable estat de ces mesmes Renegats, afin de ne rien obmettre de ce qui regarde les cruantez & les maux que les Pyrates commettent.





QUE L'APPREHENSION DES
TOVRMENS QUE LES TVRCS FONT
endurer à leurs esclaves, en reduit plusieurs
à se faire Renegats.

CHAPITRE PREMIER.

- | | |
|--|---|
| <p>I. Les Mahometans persecuent diuersement les esclaves Chrestiens.</p> | <p>IV. Exemple de leur inhumanité en la personne d'un jeune captif Prouençal.</p> |
| <p>II. Leurs artifices, pour les attirer à se rendre Renegats.</p> | <p>V. La pluspart des Renegats ne le sont qu'en apparence.</p> |
| <p>III. Des cruautéz qu'ils pratiquent d'ordinaire.</p> | <p>VI. Les Volontaires sont plus cruels que les Turcs mesmes.</p> |

Ceux qui nous ont representé la Constance par la Salamandre, qui ne peut viure que dans les flammes, où les autres animaux trouuent leur mort; nous ont donné l'illustre symbole de cette belle vertu, à qui les plus grandes secousses de la fortune ne peuuent faire changer d'assiette, tant elle est ferme & inébranlable. Ce qui donna sujet à l'un de nos plus grands Roys de la prendre pour deuise, avec ces mots, NVTRISCO ET EXTINGVO, ie nourris, & j'esteins.

C'est d'une si forte vertu que se rendent persecuteurs les communs ennemis de la Religion Chrestienne; j'entends les Turcs & les Corsaires de Barbarie, qui n'estât pas capables de supporter l'esclat de la verité, semblables à ces oyseaux funestes & nocturnes, qui ne sçauoient souffrir la viue lumiere du soleil, s'animent de rage contre les fidelles qu'ils tiennent esclaves; & taschent par toute sorte de maux, comme par des orages contraires, d'ébranler la fermeté de leur ame, afin que leur foy fasse naufrage. En effet, c'est vn malheur qui n'arriue que trop

Pier. Valer. lib. 16.

Constantia est stabilitas, faciens firmiter persistere in bono contra difficultatem.

D. Thom. 2. 2. quest. 173. art. 3.

Deuise de François premier.

I.

Les Infidelles persecutent la constance des Chrestiens.

souvent aux pauvres Captifs : car pour n'imiter pas la Salemandre, c'est à dire, pour ne sçavoir tenir bon, & s'épurer dans les flammes des persecutions, où ils pourroient trouver vne vie assurée, & des consolations éternelles, ils trouvent la mort dans les violences, ou dans les persuasions, auxquelles ils se laissent aller la pluspart du temps. En quoy ces Barbares procedent de cette sorte.

II.
Artifice des
Mahometans
pour attirer leurs
esclaves à se faire
Renegats.

Après avoir pris quelque vaisseau Chrestien, & considéré ce qu'il y a d'esclaves, ils choisissent parmi eux les enfans, les jeunes garçons, & tous les autres qui leur semblent les plus adroits. Alors pour les obliger à suivre la fausse Loy de Mahomet, ils les amadoient par de belles paroles, & par de grandes promesses qu'ils leur font de les bien traiter. Que s'ils ne peuvent rien gagner sur eux par leurs malicieuses poursuites, ils changent leur douceur feinte en excessiue seuerité, & ont recours à tous les supplices que la rage & le caprice leur peuvent fournir : car ils n'en ont point de particulier pour ce sujet.

III.
Cruantez diuer-
ses exercées sur
les esclaves
Chrestiens.

Les vns se seruent à cette fin, ou du baston, ou de l'estrope, qui est vne moyenne corde de trois pieds de long, & faisant dépouiller & coucher par terre le pauvre esclave, ils le mettent entre les mains de quatre de leurs satellites, ou bien quelqu'un d'entr'eux le charge sur ses espauls, tandis que le Patron, ou pour mieux dire l'inhumain bourreau, luy donne deux ou trois cens coups de baston, & sur le ventre, & sur le derriere, taschant par ce cruel traitement de le reduire à declarer qu'il veut estre Renegat.

Bastonnades sur
le dos,

Et sous la plante
des pieds.

Les autres qui ne sont pas moins impitoyables, les font courber les pieds en haut, qu'ils attachent aux espauls, puis les suspendent à vn gros baston qui tient au plancher, ou qu'ils font tenir à deux, & luy déchargent ainsi cent ou deux cens coups de bastons dessous la plante des pieds. Cependant l'apprehension qu'ont ces pauvres gens d'vn plus grand supplice, leur fait bien souvent dire de bouche, ce qu'ils détestent le plus en l'ame, à sçavoir qu'ils consentent à estre Turcs ; Bien qu'ils ne l'aduoient la pluspart du temps qu'afin de fleschir leurs persecuteurs inexorables, qui pour les guerir des playes qu'ils leur ont faites, n'y appliquent pour tout remede que du sel, & du vinaigre mélez ensemble.

Ongles arra-
chez.

Mais parmi ces hommes dénaturez, il ne s'en trouue que trop qui traittent encore plus cruellement leurs infortunez Captifs : car ils leur arrachent impitoyablement les ongles des pieds, & des mains ; joint que pour les tourmenter encore plus, s'il est possible, ils leur font espreuver quantité d'autres supplices, qui sont plustost de l'inuention des Demons, que de celle des hommes. Il est vray que ceux qui les souffrent, sont fortifiez souuét d'vne si grande constance, qui leur viét de Dieu, qu'ils lassent les forces de ces Barbares, sans que ces saintes ames manquent iamais, ny de perseuerance, ny de courage.

Les diuers exemples que j'ay appris de cette verité, en sont des preu-
ues

ues irreprochables: mais ie me contenteray du suiuant, qui m'a esté dit en Alger par quelques personnes de ma cognoissance.



III.

Exemple de l'inhumanité des Corsaires Barbares, en la personne d'un ieune Captif Prouençal.

EN l'an mille six cens trente-trois, ces Pyrates en leurs courses ordinaires ayant fait rencontre d'un vaisseau de saint-Tropes, ville maritime de Prouence, où commandoit le Patron l'Abeille, ils luy donnerent la chasse, & le prirent. Le voila donc amené en Alger, où furent exposez en vente tous ceux qu'on trouua dans le nauire; & entr'autres vn ieune garçon, nommé Guillaume Sauueir, aagé de quinze à seize ans, natif dudit lieu de saint-Tropes, & qui seruoit de Mouffy dans ce vaisseau. Le Patron qui l'achepta ne voulant point l'effaroucher d'abord, le traitta doucement durant quelques iours le sollicitant de se faire Renegat, sans espargner aucun artifice pour le gagner. Mais tous ses efforts se trouuerent vains, si profondes estoient les racines que la pieté Chrestienne auoit jettées dans son ame. Ainsi plus le captif se void menacé par son Patron, & plus il tient ferme en la resolution qu'il a faite. L'un prepare des tourmens pour ébranler sa perseuerance, & l'autre se dispose à les souffrir patiemment. A la fin, ce Barbare transporté de rage & de fureur, prend ce ieune esclau, qu'il pend par les pieds avec vne corde, attachée à vne poultre de plancher, & le charge de plusieurs coups de baston; Mais comme il void qu'il n'auance rien pour tout cela les il a recours à vne autre sorte de peine qui est de luy arracher les ongles des gros doigts des pieds.

Constance, inébranlable.

Alors apperceuant que ce second supplice, bien que cruel, & très-sensible, n'a non plus d'effet que le premier, il a recours à vn troisiéme; s'imaginant que ce dernier effort triompheroit de la constance de ce ieune garçon. C'est qu'il prend vn flambeau de cire tout ardent, qu'il luy fait distiller sur la plante des pieds petit à petit, & par diuerses reprises. L'essay neantmoins est inutile, comme du reste & le patient demeure touiours inuiolable en sa foy. Ce qui est cause que le Barbare qui voit son esclau à demy mort, à force d'auoir esté tourmenté; & que l'auarice, qui est ordinaire aux Turcs incite secretement à ne le point rendre perclus de ses membres, s'il ne veut perdre son argent, fait promptemét recourir au remede pour le remettre en estat de s'en pouuoir seruir: en effet, par leur moyen il luy rendit la santé, & ne luy parla iamais plus de se faire Renegat.

Cruauté inouye.

Auarice des Turcs.

I'adjoûteray à ce propos, qu'il y a quelquesfois des esclaves si aduisez, que pour s'affranchir des suplices où leur Patron les destine, afin

Quelques esclaves font semblât de vouloir mourir.

de leur faire renier leur foy, sçauent si bien feindre de se vouloir donner la mort eux-mesmes, que leurs cruels persecuteurs sont contraints de les laisser sans les presser dauantage, tant il est vray que les Turcs preferent leurs interests & leurs biens du monde, à ce qu'ils appellent zele & Religion.

Et quelques autres se donnent la mort.

Quelques vns mesmes en sôt venus à ce poinct, d'auoir mieux aymé se faire mourir, que d'endurer les impuretez, & les vilainies que ces infames Mahometans vouloiét commettre sur leur personne: Ce qu'un des Saints Peres de l'Eglise dit auoir esté pratiqué autresfois par quelques Dames Chrestiennes, qui ont preferé la conseruation de leur pudicité à celle de leur vie. T'esmoin cette vertueuse femme d'un Senateur Romain, recommandable pour ses bonnes mœurs, & Chrestien comme elle; qui pour preuenir le mauuais dessein qu'auoit le Tyran Maxence d'attéter à sa pudicité, se donna d'un poignard dans le sein.

D. Ambros. lib. 3. de Virgin.

V.

La pluspart des Renegats ne sôt tels qu'en apparence.

Or comme la pluspart des Renegats deuiennent tels, par les violences qui leur sont faites; de là vient aussi qu'ils ne se foucient guiere de la fausse Religion à laquelle on les a contraints: Tellement qu'ils n'en font profession qu'en apparence, se contentant d'estre vestus à la Turquie, sans frequenter les Mosquées comme font les autres Turcs, pour y aller à leur SALA, ou à leur priere; à quoy il n'y a point de contrainte qui les oblige. Aussi en ay-je cogneu plusieurs, qui s'entretenans en particulier avec moy, me témoignoient d'extrêmes regrets de se voir la teste couuerte d'un Turban, m'asseurans que depuis dix ans qu'ils estoient Renegats, ils n'auoient iamais esté à la Mosquée, & qu'à la premiere occasion qui se presenteroit, ils hazarderoient leur vie, pour se sauuer en terre de Chrestiens. Et certainement pour témoigner que la Charité n'estoit pas encore éteinte en eux, ils assistoient volontiers les pauvres Captifs, & faisoient pour eux tout leur possible.

VI.

Renegats volontaires plus cruels que les Turcs mesmes.

Mais à vray dire tous les Renegats ne sont pas marquez à un mesme coin; Cela paroist manifeste en ce qu'il y en a plusieurs, principalement ceux, qui de leur mouuement propre, & sans y estre contraints, ont abandonné les Autels sacrez d'un Dieu crucifié; que leur damnable inclination rend si ennemis du nom Chrestien, qu'ils surpassent en cruauté les Turcs naturels, tant ils ont de zele pour cette maudite Secte: Aussi n'est-il point de barbarie qui soit comparable à celle qu'ils exercent continuellement contre les Chrestiens, qu'ils outragent à toute rencontre; & semblent auoir perdu entièrement l'humanité, en perdant la foy qu'ils auoient jurée inuiolable à Dieu sur les sacrez Fonts de Baptesme.



DES RVSES ET AVANIES,

DONT VSENT LES TVRCS ET LES BARBARES
pour forcer quelqu'vn à se faire Renegat.

CHAPITRE II.

I. *Extrauagance des Turcs
& des Corsaires de Bar-
barie.*

II. *De trois differentes Aua-
nies, ou fourberies, qu'ils
pratiquent contre leurs es-
claves, pour les faire Rene-*

gats.

III. *Histoire sur ce sujet d'un
ieune esclave Olonnois.*

IV. *Du nombre des Rene-
gats, hommes & femmes,
qui sont à present en Bar-
barie.*

PARMI tant d'extrauagances des Turcs & des Pyrates de Barbarie, ie trouue celle-cy autant ridicule, qu'ils l'estimēt meritoire, qui est de forcer, quand ils peuuent, ceux qui ne suiuent point leur fausse Loy, à prendre le Turban comme eux, & à se dire Mahometans; sinon en effet, à tout le moins en apparence. Or soit qu'ils le fassent par zele enuers leur Religion ou par tyrannie, tant y a qu'ils s'ot aueuglez iusques à ce point que de ne voir pas que Dieu ne peut agréer vn sacrifice sans créance, ny vn seruice qu'on ne luy rend qu'à demy.

Ayant d'oc montré dans le Chapitre precedent, de quels tourments ces Barbares ont accoustumé d'vser pour faire renier la foy à ceux qu'ils tienhent esclaves; ie déduiray en celuy-cy leurs ruses & leurs malices, que lon appelle vulgairement AVANIES Turquesques, dont ils se seruent pour cette mesme fin, & les principales desquelles sont trois ordinairement.

La premiere, qu'ils gagnent & appostent sous main quelques per-
sonnes, qui assurent que les Captifs ou les autres Chrestiens qu'ils
veulent faire Renegats, ont mal parlé de la Loy de leur Prophete, &
parrant que selon la rigoureuse pratique qu'ils en obseruent, ils ont

I.
Extrauagance
des Turcs, & des
Pyrates de Bar-
barie.

II.
Detrois Auanies
pour faire des
Renegats.

Premiere Aua-
nie.

merité le feu ; si ce n'est que pour expier le crime capital (c'est ainsi qu'ils nomment le zele qu'ont les Chrestiens pour leur Religion) ils ayment mieux prendre le Turban, & se faire Renegats ; Ce qui est cause que plusieurs le deuiennent aussi, pour l'extrême apprehension qu'ils ont des tourmens. Et certainement, vn des principaux artifices de leur faux Prophete, est, qu'il ne veut pas qu'on dispute de sa Religion, qu'avec l'espée. A raison dequoy les ALFAQVIS, qui sont les Docteurs des Turcs, & les Interpretes de leur Alcoran ; ne l'enseignent point en leurs Escholes autrement, que le glauiue en vne main, & le liure en l'autre.

Seconde Auanie.

Leur seconde ruse ou Auanie, est, que pour venir à bout de celuy qu'ils veulent faire Turc, ils l'inuitent à manger avec eux, & n'ont iamais de repos qu'ils ne l'ayent enyuré. Alors le voyant de belle humeur parmy les pots & les verres, il luy mettent vn Turban sur la teste, luy faisant leuer le doigt vers le Ciel, & prononcer les mesmes paroles qu'ils ont accoustumé de dire, en faisant profession de leur Loy, comme il sera montré plus amplement cy-apres. Cela fait, ils continuent leurs yurongneries & leurs débauches, iusques à ce que la nuit & le sommeil les obligent à reposer. Cependant vous pouuez penser si le pauvre Chrestien, à qui ce malheur est arriué, n'est pas bien étonné, quand le lendemain matin il se trouue sans cheveux, avec vn Turban sur la teste ; & quand plusieurs de ces Barbares, apostés exprés, le viennent caresser & le saluer, pour luy témoigner, comme ils disent, l'extrême joye qu'ils ont de ce qu'il a esté inspiré du Ciel de se ranger au nombre des MVS SÛLMANS, ou des fideles ; & voila combien il est dangereux de frequenter ces Impies. Ce qui est cause que les plus aduisez d'entre les Chrestiens, principalement les jeunes garçons, & tous ceux qui apprehendent telles surprises de ces perfides Mahometans, prennent bien garde à ne s'engager dans leurs débauches, & à ne boire du vin, sur tout en la compagnie des Renegats, qui font d'ordinaire ces supercheries, & brassent ces trahisons.

Stratageme Diabolique.

Conuersation des Renegats toujours domageable aux esclaves Chrestiens.

Pour reuenir maintenant à celuy qu'on a ainsi déceu, & à qui l'on veut persuader qu'il a volontairement renié sa Foy ; Il n'y a point de doute qu'il ne s'en deffende de tout son possible, disant que ce n'a iamais esté son intention de se faire Turc, que dans la débauche il peut bien auoir pris le Turban, & prononcé les paroles qui se disent en cette action, qu'il ne s'en souuient point neantmoins, & que s'il a fait toutes ces choses, ç'a esté sans dessein de changer de Religion. Mais sans auoir égard à ses raisons ny à ses excuses, on le mene à l'heure mesme deuant le MOVFTI, qui est le Chef & le Iuge de la Loy Mahometane. En suite dequoy, on appelle les témoins, qui sont ceux mesmes qui le soir precedent luy ont joiué cette fourberie, en beuuant avec luy.

Perfidie étrange.

Ces traistres font d'abord les estonnez, témoignent en apparence que cette accusation ne vient point d'eux ; qu'ils sont faschés de ce qui

est aduenu, & que neantmoins le zele qu'ils ont pour leur Religion les oblige à dire la verité, qui est, que ce Chrestien accusé leur a témoigné de vouloir estre Renegat, qu'il en a fait toutes les ceremonies, & mesme qu'il a permis qu'on luy ait rasé les cheueux à la Turquie. Surquoy il conclud, que pour réjouyissance de ce qui s'estoit passé, ils auoient soupé ensemble: Mais ces Infideles n'ont garde de dire qu'ils l'auoient enyuré, pour ce que l'usage du vin leur est deffendu par leur loy, bien que la pluspart du temps ils en boient jusques à s'enyurer sans que neantmoins, s'en ensuiue autre chose, sinon que ceux qui en font débauche, sont estimez libertins, & peu zelés à leur Religion. Voila quelle est la déposition que font ces témoins pardeuât le Mousti, quilles ayant ouys, condamne le Chrestien à estre brulé tout vif, pour s'estre mocqué de la Loy des Mussulmans, si mieux il n'ayme se declarer Renegat en la presence de tous, & de sa franche volonté: Car il ne se peut garantir du feu que par ce moyen: Que s'il ne le fait, c'est fait de sa vie.

La troisieme Auanie dont vsent les Turcs, est d'introduire subtilement quelque femme Mahometane de mauuaise vie en la chambre du Chrestien, ou libre, ou esclau, auquel ils desirent faire prendre le Turban; disant qu'on les a surpris tous deux en faute. Or est-il que c'est vne Loy ponctuellement obseruée par les Turcs, que tout Chrestien qui est trouué en delit avec vne Turque, est aussi tost condamné à mort, & la femme jettée en mer dans vn sac; si ce n'est que celuy qu'on accuse, ayme mieux se faire Renegat. Car alors cette femme débauchée change le blasme de cette action en vn acte glorieux, & qui la fait louer d'vn chacun, pour auoir gaigné vne ame à Mahomet. Ce qui est cause que pour en venir à bout, ces maudites créatures se seruent de tous les charmes & de tous les artifices imaginables. Car alors celle que l'on employe pour cet effet, se déguise en mille façons, & répandant quantité de larmes, beaucoup plus feintes que celles du Crocodile, elle remonte à ce pauvre Chrestien, qu'à son sujet on la veult noyer, & qu'elle s'en va estre jettée dās la mer; si ce n'est que prenant pitié de leur cōmune disgrâce, il suiue la Loy du Prophete, pour se deliurer, & elle aussi, d'vne mort qui leur est assuree, & qu'ils ne peuuent euitier autrement.

Troisieme Auanie

III.

HISTOIRE D'VN JEUNE HOMME

d'Olonne, que la violence contraignit de se faire Renegat,
en l'an 1632.

*Quis miserebitur
incantatori à ser-
pente percusso, &
omnibus qui ap-
propiant bestiis; &
sic qui comitatur
cum viro iniquo,
& obvolatus est in
peccatis eius. Ec-
clesiast. c. 12.*

LE plus sage de tous les Princes qui ont jamais porté le Sceptre & la Couronne, a dit judicieusement parlant des meschans, que les hommes qui les frequentent, deuiennent semblables à ces mal-auisez, qui sont mordu des Serpens, des Lyons, des Tygres, & des autres animaux cruels & farouches, pour s'en approcher de trop près. En voicy vn exemple pour confirmer cette verité.

En l'an 1632. il y auoit dans Alger vn jeune esclau, aagé de vingt ans, natif des Sables d'Olonne, & nommé Noël (car ie laisse à part son surnom, pour n'offenser ses parents). Ce pauvre Captif, plus par occasion que par malice, conuersoit assez souuent avec quelques Renegats de sa connoissance, qui le trouuant à leur gré, & desirant de le faire compagnon de leur maudite creâce, comme il l'estoit quelquesfois de leur débauche, taschoient ordinairement de l'attirer par belles paroles, & de luy faire quitter la sainte resolution qu'il auoit prise de persister en la Religion Chrestienne: Mais apres l'auoir sollicité long-temps, comme ils virent que tous leurs efforts estoient vains, ils s'aduiferent d'une autre batterie, qui fut de l'inviter à boire, & à manger avec eux.

*Il est dangereux
pour les gens de
bien de faire ami-
tié avec les mé-
chans.*

Luy cependant qui ne se défioit point de leur malice, & qui ne les frequentoit que par maniere de diuertissement, dans les ennuys de son esclauage, n'osa point les refuser, pour s'entretenir en leur amitié: maudite & perilleuse amitié, qui se fait avec des Renegats ennemis de Dieu! Le voila donc à souper avec eux, & si complaisant à leur débauche, que la nuit l'y surprénant, il est contraint de la passer en ce mesme lieu, où ces perfides l'ont attiré, & où le vin qu'il a pris en abondance, le sollicite au repos: Mais tandis qu'il dort, les traistres Renegats introduisent près de luy vne Courtisane Turque, qui le lendemain matin se met à crier au secours, disant que ce Chrestien l'a prise à force. A ce bruit accourent incontinent des gens qu'on auoit gaignez exprès: On saisit l'esclau; & comme on le veut mener au Moufti, pour estre condamné, ces Renegats qui se disent ses amis, le deffendent en apparence, & le ruinent en effet. Tel que le chaste Ioseph, il a beau justifier son innocence deuant ces Barbares, ils n'ont point d'oreilles pour l'escouter; & disent tous d'une voix qu'il faut qu'il meure. A la fin les

malheureux qui luy ont tramé cette embûche, luy remontrent que c'est fait de luy, & qu'il ne peut éviter la mort, s'il ne se declare Turc: Ainsi ils le sçauent si bien cajoler, & par promesses, & par belles paroles, qu'il se laisse persuader en fin, & prend le Turban. Par où lon peut voir combien est fatale & contagieuse aux plus gens de bien la compagnie des meschans hommes.



IV.

*DE CE QV'IL Y PEVT AVOIR DE
Renegats en Barbarie, tant hommes que femmes.*

Bien qu'il soit comme impossible de pouuoir rapporter au vray ce qu'il y a de personnes aujourd'huy en Barbarie, qui pour auoir renoncé à la Religion Chrestienne, se sont miserablement perdus; En voicy neantmoins à peu près le nombre.

Le bruit commun est, qu'en la Ville d'Alger, & aux enuiron, on y peut compter de toutes les nations Chrestiennes, enuiron huit mille Renegats; Dont il y en a vn fort grand nombre de Ianissaires, ou de Soldats de la Milice, qui est d'ordinaire de vingt mille hommes. Pour le regard des autres, ils sont mis dans les vaisseaux de course, ou employez aux choses, à quoy on les juge propres.

Nombre des Renegats d'Alger.

Le nombre des femmes est, mille ou douze cens, qui sont la pluspart Espagnoles, Portugaises, Italiennes, Grecques, & Angloises. Mais sur tout, il y en a quantité de Ruffie, país proche de la Hongrie, qu'on ameine à Constantinople, & où ceux d'Alger les acheptent, quand ils y vont. Pour des Françoises, il n'y en a que trois ou quatre, qui sont presque toutes mariées; & les Turcs & Maures épousent plus volontiers ces femmes Renegates, que celles de leur país.

Femmes de diuers país, qui ont renié leur foy.

Il y peut auoir à Tunis & dans cet Estat, trois ou quatre mille Renegats, & des femmes, six à sept cens.

Renegats de Tunis.

A Salé, il n'y en a pas dauantage de trois cens, & fort peu de femmes.

De Salé,

Pour ce qui est de Tripoly de Barbarie, s'il y en a cent, c'est tout au plus, sans parler de Constantinople, ny des autres Villes de Leuant, où le nombre de tels Renegats n'est que trop grand.

Et de Tripoly:



DE DIVERS AVTRES MOTIFS
 QUI PORTENT QUELQUESFOIS LES
 esclaves à se declarer Renegats.

CHAPITRE III.

- | | |
|---|--|
| <p>I. <i>L'homme qui se laisse aller à sa passion, est toujours mal conseillé.</i></p> <p>II. <i>Cette verité se preuve par huit principaux motifs, qui portent les esclaves Chrestiens à se faire Renegats.</i></p> <p>III. <i>Les interests temporels</i></p> | <p><i>font que les méchans oublient Dieu.</i></p> <p>IV. <i>Histoire à ce propos aduenüe au temps du Roy saint Louys.</i></p> <p>V. <i>Diuers Exemples, de l'Estat d'arnnable où meurent les Renegats.</i></p> |
|---|--|

I.
 Qui suit la passion, est toujours mal conseillé.



EST vne chose tres-veritable, qu'il n'y a point de pire Conseiller que la passion, qui faisant perdre à l'homme l'usage de la raison, le porte violemment à d'étranges extrémitez, dont il se repent tout à loisir. Cette maudite fureur a tant d'empire sur les humains, qu'elle n'épargne pas mesmes les pauvres Chrestiens Captifs, qu'elle va chercher iusques en Barbarie, parmy les trauaux les plus insupportables, pour adjoûter de nouveaux fers à leurs chaisnes. C'est elle-mesme qui les précipite dans tous les malheurs imaginables, en leur persuadant de se faire Renegats: Elle qui sous esperance de leur rendre la liberté du corps, leur fait perdre malheureusement celle de l'ame. Elle, dis-je, qui les enforcelle de ses charmes, & qui sur vne fausse promesse de quelque meilleur traitement, leur rend les disgraces de leur captiuité plus douces en apparence, qu'elles ne sont en effet. Que si on examine bien tous les motifs qui font la pluspart des Renegats, on en trouuera huit

huiet principaux.

Le premier est, l'impatience dans les traueux, jointe à l'esperoir dont ils se flattent, qu'à l'aduenir ils en seront plus doucement traittez de leurs Patrons; & mesmes qu'ils en auront la liberté. Aussi est-il vray, qu'ils la leur donnent quelquefois apres qu'ils les ont faits Renegats, ou bien à cinq ou six ans de là; & quelquefois point. Car encore qu'un Chrestien captif renie sa Foy, il n'est pas libre pourtant, mais toujours esclau, s'il ne se rachepste luy-mesme, ou s'il ne plaist à son Patron, qui le peut vendre, si bon luy semble, pourueu que ce soit à vn Turc, & le peut traitter aussi mal que lors qu'il estoit Chrestien; Il est vray que ce nouveau Renegat a deux priuileges qu'il n'auoit pas auparauant; l'un de ne porter plus la chaisne, & l'autre de ne pouuoir estre mis en galere. A quoy il faut adjoûter, que les autres esclauues Chrestiens ne sont pas pour l'ordinaire si bien traittez que les Renegats, qui veillent sans cesse sur leurs actions, jusques-là mesme qu'ils leur peuuent commander, comme plus considerables à leurs Patrons, qui se fient beaucoup plus à eux qu'à tous les autres.

Le second motif est l'apprehension de n'estre possible iamais rachepstez, & de se voir toute leur vie dans les fers, & dans les miseres de l'esclauage.

Le troisieme est leur peu de foy, qui les empesche de considerer, qu'es'ils sçauent souffrir patiemment leurs peines, Dieu leur donnera pour recompense vn comble de biens, & de felicitez sans nombre.

Le quatrieme de ces motifs est la vengeance, quand ils la veulent prendre de quelque Turc qui les a mal traittez; car comme il n'est pas permis à aucun Chrestien, ou libre ou captif, ou de quelque condition qu'il soit, de battre vn Turc, ny mesme de se reuencher contre luy, sur peine de la vie, ou à tout le moins d'une punition de quatre ou cinq ces coups de bastons; c'est à raison de cela, que le desir de se vanger porte ces esclauues à se jeter sur les Turcs qui leur ont fait du mal, à tirer reuenche de l'injure qu'ils en ont receuë, & à s'aider de leur auantage à les battre le plus rudement qu'ils peuuent, pourueu que la mort ne s'en suiue, & qu'ils puissent faire paroistre du juste sujet qu'ils ont de les traitter de cette sorte; car alors ils en sont quittes en se déclarant tout haut & franchement Renegats.

Le cinquieme motif est, quand il arriue que des Chrestiens qui ont querele, en viennent aux mains, & qu'ils se blessent l'un l'autre; d'où il s'en suit, que pour se deliurer de la peine que la Iustice leur pourroit faire, ils prennent le Turban, & se disent Mahometans.

La sixieme cause pour laquelle quelque Chrestien, libre ou non se fait Renegat, est l'impuissance, ou la mauuaise volonte qu'il a de payer à vn autre Chrestien ce qu'il luy doit. Car s'il declare volontairement qu'il abandonne la Religion Chrestienne; par cette seule action il demeure quitte de toutes ses debtes, & n'en peut iamais estre recherché.

I I.

Huiet motifs,
qui pouuent les
Esclauues à se faire
Renegats.
Premier motif,

Second motif.

Troisieme motif.

Quatrieme motif.

Cinquieme motif.

Sixieme motif.

III.
Les méchans
oublient Dieu,
pour les interets
temporels.

Car c'est la créance des Turcs, que par la confession qu'il fait de l'Alcoran, il reçoit vne abolition generale du bien qu'il a mal pris, dont l'vsurpation le rendoit criminel enuers Dieu, & les hommes. Comme si cette créance érronnée n'estoit point combatuë par l'oracle de l'éternelle verité, qui dit, que tel peché ne peut receuoir de pardon, si la restitution n'y est jointe. De maniere que telle declaration de ces Renegats, se peut plus propremēt appeller vn vray couure-malice, qu'une iuste remission de leurs crimes.



IV.

Histoire d'un Renegat qui se presenta à saint Louys estant en Egypte.

CE n'est pas d'aujourd'huy que plusieurs esclaves Chrestiens se laissent emporter miserablement à renier leur foy, par la consideration des biens temporels: Car l'Histoire témoigne qu'il y a longtemps qu'ils en ont fait de mesme; comme le remarque le sieur de Joinuille en la vie de saint Louys, feüillet 166. dont il n'est pas hors de propos de rapporter icy les paroles.

IV.
Histoire d'un
Renegat qui se
presenta devant
saint Louys.

Vne autre chose vis. Ainsi que le Roy attendoit sur le fleuve le Sieur Comte de Poictiers, il vint au Roy un Sarrasin moult bien habillé, & fort bel homme à regarder; & presenta au Roy du lart prins en pots, & des fleurs de diuerses manieres, qui estoient moult odorantes, & luy dist que c'estoient les enfans du Nazac, du Souldan de Babylone qui auoit esté tué, qui luy faisoient le present. Quand le Roy ouyt celuy Sarrasin parler François, il luy demanda qui luy auoit appris; & il respondit au Roy qu'il estoit Chrestien renié, & incontinent le Roy luy dist qu'il se tirast à part, hors de deuant luy, & qu'il ne parleroit plus à luy. Lors ie le tiray à quartier, & l'enquis comme il auoit renié, & d'où il estoit & celuy Sarrasin me dit qu'il estoit né de prouins, & qu'il étoit venu d'Egypte avec le feu Roy Iean, & qu'il estoit marié en Egypte, & qu'il y auoit de moult grāds biens: Et ie luy dis, ne scauez vous pas biē que si vous mourez en tel point, que vous descendrez tout droit en Enfer, & serez damné à iamais; Et il me répondit que certes ouy, & qu'il scauoit bien qu'il n'estoit Loy meilleure que celle des Chrestiens: Mais, fit-il, ie craind si j'allois vers vous, la pauureté où ie serois, & les grands infames reproches qu'on me donneroit tout le long de ma vie, en m'appellant renié, renié. Partant j'ayme mieux viure à mon aise & riche homme, que de deuenir en tel point. Et ie luy remontray qu'il valoit trop

mieux craindre la honte deuant Dieu & deuant tout le monde ; qu'au bout du Jugement tous meffaiets seront manifestez à chacun, & puis apres estre damné. Mais tout cela ne me seruit de rien, ains s'en partit de moy, & onques puis ne le vis.

Le septième motif qui fait la pluspart des Renegats, est la sensualité, se trouuant quelquesfois des Patrons, qui voyant leurs esclaves bié adroits, & qui font esperer beaucoup, leur donnent la liberté, & leur promettent de plus leurs filles en mariage, pourueu qu'ils se fassét Mahometans.

Septième motif.

Le huitième & dernier sujet de ce malheur, est l'Auarice, jointe à l'Ambition. Car il s'est veu souuent, & il se void encore aujourd'huy des femmes Turques extrêmement riches, qui donnent la liberté & la moitié de leurs biens à leurs esclaves pourueu qu'ils abandonnent la foy Chrestienne, pour suiure celle de leur faux Prophete.

Huitième motif.

Je diray bien dauantage; c'est qu'on a veu quelquesfois parmy ces Infidelles, & ces Barbares, des Dames de haute condition, qui de leurs esclaves en ont fait leurs maris, pour le seul dessein de les gagner à leur Religion. Car c'est leur commune créance qu'elles font vne œuvre meritoire au dernier poinct, s'il arriue qu'en quelque façon que ce soit elles puissent obliger vn Chrestien de renoncer à sa foy, pour suiure la fausse Loy de leur Alcoran.



V.

Diuers exemples de l'Estat damnable, où meurent les Renegats.

ON ne peut mettre en doute, que tous ces motifs ne soient la ruine de plusieurs Chrestiens, qui se repentans souuent, mais trop tard, meurent malheureusement; En quoy ce qu'il y a de pire pour eux, c'est qu'ils trempent à iamais dans les justes peines qui sont deuës à l'impieté de la malheureuse Secte qu'ils ont embrassée durant leur vie. Ce qu'on ne peut mettre en doute, puis que Dieu a permis qu'apres leur mort, l'on en ait veu autrefois des preuues iudubitables. Surquoy ie diray qu'en l'an 1634 au mois de Ianuier, vn Renegat natif de Sclauonie, mourut en Alger, avec des marques certaines de son éternelle damnation; ce qu'on recogneut de cette sorte. Le Maure qui l'auoit enterré, ayant fortuitement laissé choir sa bourse dans la fosse, s'en aduisa le lendemain: & comme il eut obtenu permission du Moufti, d'ouuir ce tombeau pour la recouurer, ce maudit Renegat fut trouué tout nud, & comme brulé, ayant son suaire sous les pieds, le

Mort épouu-
table d'un Rene-
gat en Alger.

corps tout noir, ses mains en croix sur son ventre, & sa langue hors de sa bouche, qui sembloit luy lier les mains; car il auoit la teste baissée. Ce que les Chrestiens, qui s'y trouuerent auéc plusieurs Turcs, prirent pour vn grand indice de sa damnation, pour s'estre fait Renegat. Et ce n'est pas la seule Histoire à ce propos: car plusieurs semblables m'ont esté racontées comme j'estois en Barbarie, par des esclaves dignes de foy, & qui en parloiet, pour en auoir esté témoins oculaires. Entre autres d'un certain Renegat nommé Mustapha, lequel estant mort en la Ville d'Alger, fut vn long-temps à persecuter tous ceux du logis de son patron & maistre, par des spectres & des visions estranges, qui penserent faire abandonner le logis, tant il y donnoit l'effroy souuent: enfin vn soir s'estant présenté à son maistre, il luy dit, qu'il ne seroit iamais déliuré de ces visions, iusques à ce que l'on eut osté vn thresor qui estoit caché dans sa fosse. Alors ce Barbare autant & plus touché du desir de posseder ces richesses, comme d'estre deliuré de telles importunités, obtint congé de faire ouurir la fosse de ce Renegat, où plusieurs de ses amys à qui il auoit communiqué cette affaire, se trouuerent, comme aussi quelques Chrestiens Captifs qui luy appartenoient; & au mesme temps les voila bien estonnez qu'ouurants cette fosse, ils trouuerent le corps de ce miserable Renegat tout entier, combien qu'il y eut déjà quatre ou cinq mois qu'il estoit mort & enterré, & au reste si épouuantable qu'il ne se peut rien voir de si hideux: car ce corps estoit deuenu tout velu d'un poil noir, rude, & grand, tout semblable à celuy d'un porc, à la reserue du visage, des pieds & des mains qui estoient brulées & rosties, côme si le feu y eut passé. Ce qui ne donna pas peu d'étonnement, & fut-on sur le point de laisser là ce corps & combler promptement la fosse; mais l'auarice & l'esperance de posseder ce thresor prétendu, fut cause que l'on creusa deux ou trois pieds plus bas, & encore autour, pour tascher de trouuer ce thresor; mais voyant que rien ne paroissoit, l'on fit remettre ce corps en la fosse & la recombler, jugeant bien alors que ce n'estoit qu'illusion, & depuis ce fantosme & toutes ces visions ne parurent plus.

Cela fit vn peu de rumeur en la Ville: commel'on eut appris l'Estat, où l'on auoit trouué le corps de ce Renegat, chacun en parloit selon son sentiment, & sur cet accident les Chrestiens esclaves creurent, & dirét alors que le thresor que ce Renegat mort auoit dit estre en la fosse, c'estoit le pireux & épouuantable estat où paroissoit son corps, qui à vray dire estoit vn riche aduis & precieux thresor pour ces Chrestiens Captifs & tous autres qui leur enseignoient de bien prendre garde à ne faire banqueroute à la Religion Chrestienne, en se faisant Renegats, veu ces marques horribles de la mort de ce miserable, qui estoient vn évident rémoignage de sa damnation éternelle.

Chose presque pareille est rapportée par vn certain Auteur, qu'il dit auoir veu estant en la Ville de Marroc, de deux Renegats lesquels

Autre mort épouuantable.

Diego de Torres
en l'Hist. des
Cher. chap. 19.

s'estans voulu sauter en terre de Chrestiens, furent repris comme fugitifs & deserteurs de la Religion Mahometane, & pour cela condamnés à estre traînez par la Ville: ce qui fut ainsi executé, puis furent au mesme temps enganchez tous vifs, c'est à dire leurs corps attachez à de grands crocs de fer, où ils moururent; l'un Chrestien regrettant hautement & publiant la faute qu'il auoit commise d'auoir changé malheureusement la Religion Chrestienne, pour embrasser l'impiété de celle de Mahomet, & l'autre ayant persisté dans les erreurs de l'Alcoran, il arriua par vn trait de la prouidence diuine que celuy-cy, qui estoit mort Mahometan, deuint à l'instant tout noir, & difforme, & quelque temps apres fut mangé des chiens & des corbeaux. Au contraire celuy-là qui mourut Chrestien, ne changea point de couleur, demeurant beau & blanc tout le temps qu'il y demeura, qui fut quatre iours durans, & aucun oiseau ny autre animal ne s'approcha de luy: ce qui fut fort remarqué des infidelles Mahometans spectateurs de cet acte tragique, & dit le mesme Autheur, auoir veu cette merueille avec plusieurs autres Chrestiens esclaves, qui eurent la faueur du Roy, de retirer le corps de ce Chrestien qu'ils enterrerent au Cimetiere des Chrestiens qui est à Marroc.





DES CEREMONIES DONT
 USENT LES MAHOMETANS, QUAND
 quelqu'un se fait Renegat, & quand il est Circoncis.

CHAPITRE IV.

- | | |
|---|---|
| <p>I. <i>Ruses de l'Imposteur Mahomet, pour mieux establir sa fausse Secte.</i></p> <p>II. <i>De la ressemblance qu'il y a de la Circoncision des Juifs à celle des Turcs.</i></p> <p>III. <i>Des ceremonies qui s'observent en la Circoncision d'un Renegat.</i></p> | <p>IV. <i>Des noms propres, dont usent les Turcs, les Maures, & les Arabes.</i></p> <p>V. <i>Magnificence publique, quand quelque personne considerable prend le Turban.</i></p> <p>VI. <i>Ceremonie particuliere, lors qu'un Juif se fait Renegat.</i></p> |
|---|---|



EST vne verité, qui passe en maxime parmy les doctes, que celuy qui veut la fin & l'exécution d'une chose, doit rechercher les moyens d'y parvenir; autrement c'est vouloir combattre sans armes, & se promettre la victoire, sans attaquer l'ennemy: C'est, dis-je, s'imaginer de pouvoit traverfer les mers, sans voiles & sans rames. Entreprise qui n'est pas moins temeraire, qu'elle est digne de risée.

I.
 Ruse de Mahomet, pour mieux establir sa Secte.

L'Imposteur Mahomet n'a pas ignoré cette maxime; car estant poussé d'un violent desir d'établir sa fausse Secte à quelque prix que ce fust, & d'en haster le progresz, il a premierement trauaillé de tout son possible, à découurir ce qui l'y pouuoit acheminer. Or comme c'estoit son intention d'attirer à son party, & les Chrestiens, & les Iuifs; il a subtilement emprunté des vns & des autres, pour les gagner plus facilement, certaines ceremonies, & quelques poincts de leur créance.

L'experience fait voir, qu'il a fuiuy les Iuifs plus que tous les autres en vſat, comme eux, de la Circoncifion; bien que toutesfois avec peu de difference en la pratique, & avec beaucoup de conformité dans les ceremonies. Par exemple, les Iuifs circoncifent leurs enfans, le huitième iour d'apres leur naiſſance: & les Turcs leur donnent le temps de ſe fortifier, juſques à la huitième ou à la dixième année, quelques-fois plûtôt & quelquefois pluſtard, mettans cela dans l'indifference, Ils veulent qu'en cette action, ils ſoient vn peu auácez en aage; ſoit à fin qu'ils ſ'en ſouuiennent, & qu'ils ſçachét ce qu'ils font; pour ce que leur Circoncifio est bien plus ſanglante que celle des Iuifs. Ceux-cy ne coupant qu'vn peu de la peau du prépuce, au lieu que ceux-là le coupent entieremét; ce qui leur cauſe vne extrême douleur. Dauátage, ceux-là ſe ſeruiét à cét effet d'vn couſteau de pierre, & ceux-cy d'vn raſoir.

II.
De la Circoncifion des Iuifs, & des Turcs.

Adjoûtons à tout cecy, que la Circoncifion des Iuifs ſe fait d'ordinaire dans leurs Temples; & celle des Turcs, dans la maiſon des parés de l'enfant; outre la difference qui ſe trouue en leurs ceremonies, que ie laiſſe à part pour ne me rendre ennuyeux, & pour ne m'éloigner de mon ſujet; Car il n'est autre que de traiter icy des Chreſtiens, qui ſe font Renegats, & de montrer par meſme moyen, qu'on obſerue plus de ceremonies en leur Circoncifion, qu'en celle des enfans: A cauſe de quoy, ie m'y arreſteray auſſi pluſ particulièrement.

Il faut donc ſuppoſer en premier lieu, que comme il y a pluſieurs motifs, dont j'ay parlé cy-deuant, qui engagent les Chreſtiens à ſe faire Circoncire, & à ſe déclarer Mahometans; il y a de meſme pluſieurs circonſtances, qui ſ'y trouuét jointes: car les vns ſe voyans preſſez, & meſme forcez, prennent dés lors le Turban, & prononcent les paroles, rémettans à quelques iours apres à ſe faire Circoncire. Au contraire, ceux qui en ont le loisir, & qui embrassent volontairement la Secte des Turcs, paſſent par toutes les ceremonies accouſtumées, qui ſe font en cette ſorte.

Le Patron, ou le maíſtre du Chreſtien, ſ'il eſt eſclau, ayant pris iour avec ſes amis, les aſſemble en ſa maiſon; puis en la preſence de tous, il demande à ſon eſclau, ſ'il ne veut pas eſtre Renegat: à quoy l'eſclau ayát répódu qu'il le deſire, ſon Patró luy fait leuer vers le Ciel, le doigt d'apres le pouce, pour témoigner par là, qu'il ne croit qu'vn Dieu qui fait ſa demeure dans les Cieux; & en meſme temps le Renegat prononce ces paroles, *La illah, Mahomet, veſſoul alla*, c'est à dire, Dieu eſt ſeul, & Mahomet ſon Prophete eſt aupres de luy.

III.
Ceremonies diuerſes en la Circoncifion d'vn Renegat.

En ſuite de cela, on luy rafe les cheueux à la Mahometane, luy en laiſſant ſeulement vn petit flocon au haut de la teſte; on jette par terre ſon chapeau, on luy met le Turban; & au lieu de ſes veſtemens à la mode des Chreſtiens, on luy en donne d'autres à la façon des Mahometans.

Après cette ceremonie, le Patron de l'eſclau inuite à diſner tous

ceux qui sont là presens; & le nouveau Mahometan est mis en la place la plus honorable, comme estant le principal sujet de ce festin, où tous luy applaudissent, pour l'action la plus maudite, qu'il eut sçeu commettre.

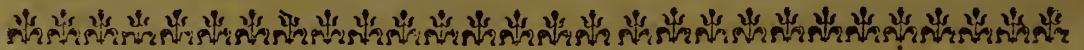
Comme ils ont acheué leur banquet, on appelle le Chirurgien qui doit faire la Circoncision; & alors en la presence de toute la compagnie, il coupe le prépuce à ce malheureux Renegat. Si bien que sa playe, & la douleur qu'elle luy cause, l'obligent en mesme temps à se mettre au lict, & à s'y tenir quelquesfois plus de quinze iours.

De quelle maniere on fait renier la foy aux femmes.

Quant aux femmes, qui renient leur Foy, lon n'vse point d'autres ceremonies enuers elles, sinon qu'on leur fait leuer le doigt, & dire les mots accoustumez, puis on les habille d'une veste à la Mahometane. Tellement que par cette damnable declaration que font les vns & les autres, ils sont mis également au nombre des Mussulmans, c'est à dire des fideles, & aussi estimez que s'ils estoient Turcs naturels; Pour ce qui est de les instruire & de les catéchiser en leur Religion, c'est dequoy ils ne se soucient pas beaucoup, se contentans que tels Renegats se disent des leurs, & qu'ils le témoignent par les apparences.

Les Renegats chagent de nom.

Incontinent apres la Circoncision de ces miserables, on n'oublie pas de changer leurs noms de Baptême, & suiuant le choix, ou du Patron, ou de l'esclau, de leur en faire prendre d'autres, qui soient receus dans leur Loy, tels que les suiuan.



IV.

Noms propres, dont vsent les Turcs, les Maures, & les Arabes.

A Chmet.	Achemar.
Abrin, ou Abraham, c'est à dire, Abraham.	Alcas.
Alj, i. Helie.	Affan.
Amurat.	Bajazet.
Abdelmelec.	Bacador.
Abdaraman.	Bourouin.
Aboubequer.	Belabes.
Abdalla. i. seruiteur de Dieu.	Beiram. i. Pasques.
Ara.	Chaban.
Amida.	Ferratz.
	Chetier. i. George.

Daout.

Daout. i. Daud.	Naaffar.
Dragut.	Orcham, ou Orfanés.
Dris.	Osman.
Haidar.	Ottoman.
Iffa, ou Naiffa. i. Iefus.	Osfein.
Ifouph. i. Iofeph.	Ramadan. i. Caréme.
Iakaia.	Ragep.
Imbraoul.	Soliman. Salomon.
Kalender.	Smain.
Kequi.	Selin.
Loily.	Sinam.
Lanfera.	Scander. Alexandre, & autres.
Mahomet, Mamet, qui font tous vn mefme nom.	Sala. i. Priere.
Mouffa. i. Moyfe.	Zizim.
Mustapha. i. Aymé.	Zoffer.
Maufour. i. Victorieux.	Zellal.
Naffuf.	Ziangir.

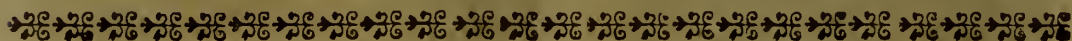
Les noms des femmes font;

Axa.	Meluqui.
Aiffe.	Haline.
Cadige.	Naphille.
Emine.	Zelueb, ou Zeineb.
Fatima.	Zaueb.
Hayque.	Zahar.

Les Turcs n'vſent point de Surnom d'aucune famille, mais adjoûtent à leurs noms celuy de leur Pere; comme qui diroit Soliman fils de Muſtafa; ou bien, il ſe diſtingue quelquefois par le meſtier que leur pere a exercé, & qu'ils exercent eux-mefmes, ou par les deffauts & par les marques qu'ils ont, eſtant boiteux, borgnes, noirs, roux, & ainſi de ſemblables indices qui les peuuent faire reconnoiſtre; Comme par exemple, Cara Oſmen, qui ſignifie Oſman le noir, ou le baſanné; & Curé Morat, c'eſt à dire, Morat le Louche. Mais quant aux Renegats, ils prennent ordinairement pour marque, le pais de la nation dont ils ſont; comme Mamj Flamand; Morat François; ou bien ils ſont diſtinguez par leur Office & leur qualité, comme Soliman Rays, qui veut dire le Capitaine Soliman.

L'on faiſoit autresfois de grandes réjoüyſſances, & pluſieurs ceremonies, quand vn Chreſtien ſe déclaroit Renegat: Mais aujourd'huy qu'il n'y en a que trop en Barbarie, l'on en fait rarement, ſi ce n'eſt quand quelque perſonne de marque & de condition prend le Turban, ou quelque ſoldat Eſpagnol de la garniſon d'Oran, ville en la

coste de Barbarie, à cinquante lieuës d'Alger, qui est toujours demeurée à la Couronne d'Espagne, depuis qu'en l'an 1509. sous le Regne de Dom Ferdinand, elle fut prise sur les Maures.

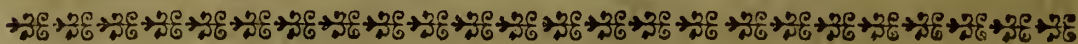


V.

Magnificence publique, quand quelque homme de marque se fait Renegat.

A Pres auoir habillé le Renegat d'une veste de parade, & luy auoir mis vn beau Turban sur la teste, on le monte sur vn barbe fort richement caparaçonné. En cét équipage, il est pourmené par la Ville, tenant vne flèche avec deux doigts, pour luy apprendre, qu'il doit désormais combattre pour la Loy, & pour le Turban. Tous les Chaoux, & toutes les gardes du Bascha, l'accompagnent en cette Pompe, tenàs en main leurs Escarcines, & leurs Cimeterres nuds. Que s'il arriue fortuitement à ce nouveau Renegat de laisser tomber par terre la flèche qu'il tient; alors ils se jettent tous sur luy, & l'assomment à force de coups, prenant cette action en mauuais augure, & comme s'il l'auoit faite en dérision de leur Loy. Aussi font-ils leur possible pour empêcher que ce malheur ne leur arriue.

Durant cette magnificence, il y en a qui portent de grands bassins, & les presentent aux assistans, leur demandant l'aumosne pour ce nouveau Mahometan, quand il est pauvre; & n'est pas à croire combien est grande la quantité d'argent qu'on leur donne; car quelques barbares que soient les Mahometans, ils font neantmoins volontiers l'aumosne; principalement pour vne telle action, par où ils croyent meriter beaucoup; Le Bascha mesme est alors obligé de faire present d'une veste & d'un Caftan, à ce nouveau conuert, ou pour mieux dire, à ce maudit peruert.



VI.

Ceremonie particuliere, quand quelque Iuif se fait Mahometan.

Q Vand c'est vn Iuif qui veut renoncer à sa Loy, pour suiure celle de l'Alcoran; en tel cas, il est exempt de la Circoncision à la Turque, pour auoir déjà souffert en son enfance celle de sa Loy. Mais il est obligé aussi de se faire premierement Chrestien, se qu'il fait en mangeant de la chair de Porc, & en prononçant haurement ces paro-

les, *Iffahac*, qui signifie, ie confesse que Iesus est le veritable Messie. En suite de quoy, il leue le doigt vers le Ciel, & par ces mots, *la illah alla* &c. qu'il profere deuant tous, il se declare Mahometan.

Et la raison pour laquelle les Mahometans obligent ainsi les Iuifs à se declarer Chrestiens, deuant que de se faire de leur Loy, est, d'aurant, disent-ils, en leur folle creance, que celle de Mahomet est la perfection & consommation des deux Loys establiës de Dieu, à sçauoir celle de Moÿse, & celle de Iesus-Christ, & que Dieu ayant deputé au monde Moÿse pour y publier vne Loy, afin de retirer les Gentils & les Idolâtres de leurs erreurs, & les ranger en la creance & culte d'un seul & vray Dieu reconnu & adoré par les Iuifs, voyant neantmoins que ce Prophete n'auoit pû profiter enuers les Idolâtres, qui estoient toujours demeurez en leurs impietez, touché d'un extrême desir de sauuer tous les hommes, il enuoya exprés pour cét effect vn autre tres-grand Prophete, sçauoir est Iesus-Christ, lequel il enrichit de plus grandes graces qu'il n'auoit fait à Moÿse, afin qu'il fut en plus grand honneur & autorité que n'estoit celuy-là, ayant voulu pour cette raison qu'il nasquist par vne voye extraordinaire au moyen de son souffle, dans les entrailles d'une Vierge. C'est ainsi que ce faux Prophete des Turcs & ses Sectateurs considerans tant de merueilles en la Religion Chrestienne, taschent d'en déguiser les mysteres, comme ils font celuy de l'Incarnation fait par l'operation du Saint Esprit, dās les entrailles de Marie Vierge & choisie du Ciel.

Mais Dieu enfin, disent-ils, voyant que jaçoit que cette Loy publiée par Iesus-Christ, fut autant facile & remplie de douceurs, que celle de Moÿse estoit pleine de difficultez & de rigueur, neantmoins qu'elle n'auoit pû gagner que peu de monde, tant les cœurs des hommes estoient endurcis en l'erreur, avec ce que Dieu estoit extrêmement irrité contre les Iuifs, pour auoir voulu mettre à mort Iesus-Christ vn si grand Prophete au lieu d'écouter sa Doctrine, que pour toutes ces considerations desireux de traouiller pour la derniere fois, & efficacement au salut de tous les hommes, il y a enuoyé à ce dessein Mahomet, luy donnant sa Loy en vne main, & l'espée de seuerité en l'autre, pour exterminer tous ceux qui n'y voudront pas croire. Et c'est pour cela qu'à main armée les Turcs taschent de soumettre tout le monde sous l'Empire de leur tyrannie, prenant le pretexte que Dieu l'a ainsi commandé à leur Prophete.



DES CRVELS SVPPPLICES
 QUE LES TVRCS ET LES BARBARES FONT
 souffrir aux Renegats, quand ils ont tasché de se
 sauuer en terre de Chrestien, avec plusieurs
 histoires sur ce sujet.

CHAPITRE V.

- | | |
|--|---|
| <p>I. De vingt Renegats & de plusieurs esclaves executez à mort, pour s'estre voulu sauuer.</p> <p>II. D'un jeune Renegat Breton, brûlé en Alger.</p> <p>III. De l'inuention, dont usa vn Renegat de Boulogne en Picardie, pour s'enfuir</p> | <p>de Tunis.</p> <p>IV. D'un Marinier du Havnre de Grace, lapidé à Salé.</p> <p>V. Hardie entreprise de trois ieunes Bretons Renegats, pour se sauuer d'un vaisseau Corsaire.</p> |
|--|---|

*Nescio qua nata-
 le solum dulcedine
 cunctos Ducit,
 & immemores
 non sinit esse sui.
 Ouid.*



Nancien Poëte ne s'est pas trompé, quand il a dit que l'air de la patrie a de si doux charmes, & des attraits si puissans, qu'il est difficile d'en perdre le souuenir. Mais nous pouuons dire sur vn meilleur sujet, que depuis qu'on est instruit dès son enfance en la Religion Chrestienne, sur tout par des parens deuots, & qui s'y portent avec soin, il n'est pas possible de la mettre en oubly, à moins que d'auoir touïours de secrets ressentimens, & de sensibles regrets d'auoir fait vne si grande perte. Ce sont les justes plaintes que font tous les iours la pluspart des Renegats, à tout le moins ceux que la violence des suplices, jointe à la douce tyrannie des grandes promesses, & des belles paroles, a précipitez dans le malheur d'auoir méchamment renié la foy qu'ils auoient promise à Dieu: Voila pourquoy, comme ils ont touïours l'ame bourrelée, aussi n'ont-ils iamais de repos, & cherchent sans cesse les moyens de s'en-

fuir en terre de Chrestien, pour y expier l'énormité de leur crime. Que s'ils ne peuvent atteindre à vn si haut bon-heur, ils sortent du moins de ce miserable monde avec des ressentimens tous Chrestiens, bien que pour l'apprehension qu'ils ont des suplices, ils n'osent se declarer ouuertement.

Je sçay qu'on me pourra demander, d'où vient qu'ils ne font tous les efforts imaginables pour se sauuer, puis qu'ils le desirent si ardemment. A cela j'ay à répondre, que ces moyens sont si hazardeux & si difficiles, sur tout aux esclaves de Barbarie, que c'est presque toujours tenter l'impossible que de l'entreprendre. Car comme on ne se peut sauuer autrement que par terre ou par mer, les pauvres esclaves ne peuvent que par vn grand miracle, venir à bout de l'vn ou de l'autre. Car s'ils sont en Alger, n'y ayant point de Ville Chrestienne plus proche qu'Oran, dont nous auons parlé au Chapitre precedent, pour s'y en aller par terre, il leur faut faire estat de trauerfer plusieurs déserts effroyables, où il n'y a ny hostellerie, ny autre lieu de retraite, & qui ne sont habitez que des Lyons & des Tygres. Il est vray qu'à la campagne il y a touiours des Arabes, qui ne peuvent estre que nuisibles à ces pauvres fugitifs, pour ce que les rencontrans, ils ne manquent point de s'en saisir, & de les mettre à mort, ou de les ramener en Alger; & c'est là qu'on ne manque point de les bruler aussi-tost. Pour ce qui est de Tunis, quelques ingenieux que soient les captifs, ils n'y peuvent trouuer par où se sauuer par terre, toute cette plage estant enuironnée de Turcs & Barbares, & ainsi des autres endroits.

Il reste donc qu'ils essayent à prendre la fuite par mer, ce qu'ils ne peuvent non plus; pource qu'à la sortie du port, auant qu'vn nauire fasse voile, on se donne le soin de le visiter de toutes parts, pour voir s'il n'y a point de Renegats, ny point d'esclaves cachez. Quant aux Renegats Corsaires qui ont des vaisseaux à eux, c'est ce qu'ils ne peuvent encore que fort difficilement executer: La raison est, d'autant qu'en allant en course, ils ne sont plus maistres de leurs nauires, pour prendre port où ils voudroient aborder; Car ils pourroient aisément emmener leur vaisseau en terre de Chrestien, où ils seroient les bien receus, n'estoit que dans ces vaisseaux il y a touiours quelques Officiers du Diuan; tels que sont les Bouloucbaschys, ou autres semblables, lesquels y commandent aux Soldats, en qualité de Chefs ou d'Aga; joint que ce sont eux qui jugent de tous les differents, s'il y en suruient, & sans l'aduis desquels les Rays ou les Capitaines de ces mesmes vaisseaux, ne peuvent faire voile ny prendre port en aucun lieu; outre que les autres Turcs qui sont avec eux, ont moyen de s'opposer à leurs desseins.

Tout ce qu'ils peuvent donc faire pour le mieux, est de s'en aller en Leuant, quand on leur en donne la permission; & là se jeter dans les vaisseaux de Chrestiens qui viennent en marchandise, en Alexandrette, en Alep, à Smirne, à Scioute, & aux autres échelles du Leuant, où

Précaution des
Turcs nuisible
aux esclaves
Chrétiens.

l'on ne visite pas si exactement les navires, commel'on fait en Barbarie & à Constantinople, ou à l'emboucheure du canal appelée les deux Chasteaux. Car tous les vaisseaux Chrétiens sont obligez d'y demeurer trois iours, pour donner loisir aux Turcs de voir s'il n'y a point de leurs esclaves cachez, ou mesme des Renegats, de les y chercher, & de faire la visite desdits vaisseaux. Ce qui s'observe pareillemēt en toutes les Villes des Corsaires, comme en Alger, à Tunis, à Salé, & à Tripoly, d'où aucun vaisseau ne peut démarer, qu'il n'ait esté premièrement visité par vn Officier du Diuan, & par la garde du port, pour voir s'il n'y a point d'Esclave, ou de Renegat caché.

Que s'il arriue par fois qu'il s'en sauue quelques vns, c'est pour l'ordinaire lors que les vaisseaux Corsaires n'ayant plus d'eau ou de bois, s'en vont en des Isles desertes, prés de la coste d'Espagne, comme sont Leuisse & Fromentiere, où il y a quantité de bois taillis & de rochers, dans les cauernes desquels ils se cachent, quand ils s'en vont faire aigade, & couper du bois. Là ils s'entretiennent de quelque peu de biscuit, dont ils peuuent auoir fait prouision, jusques à ce qu'ils jugent à peu pres que l'on ne les cherche plus: Et comme ils ne sont pas loing de la coste d'Espagne, afin qu'on les vienne prendre, s'aydans d'un petit fusil qu'ils portent exprés, ils font du feu au bord de la mer; De sorte qu'à ce signal, les pescheurs accourent incontinent pour les tirer de là. Ce qu'ils ne font pas sans se recompenser fort bien de leur peine; car ils leur ostent tout ce qu'ils ont d'argent sur eux, & se payent ainsi par leurs mains.

Moyens de se
sauuer des mains
des Barbares,
toûjours hazar-
deux.

Il y en a d'autres qui hazardent leur vie dans de petites chaloupes, dont ils se saisissent si bien qu'ils se sauuent quelquefois; Mais la plupart du temps les plus hazardeux se noyent, pource que leurs vaisseaux s'ot trop petits, le trajet de mer trop grand, & la tempeste trop violente. Que si par malheur on les surprend en leur fuite, ils sont alors brûlez tous vifs, ou executez à mort, apres auoir enduré les plus cruels supplices que ces Barbares se puissent imaginer. J'ẽ rapporteray icy quelques histoires nouvellement arriuees, qui sont, à vray dire, tragiques & lamentables, laissant à part les anciennes, dont le nombre est si grand, qu'on en pourroit faire vn volume tout entier.



I.

De vingt Renegats, & de plusieurs esclaves taillez en pieces, & executez à mort, ayans esté pris comme ils se sauuoient.

P Army tant d'histoires de Renegats fugitifs, en voicy vne que ie trouue aussi digne de pitié, qu'elle est sanglante & funeste.

L'an 1630. le 15. iour de Ianuier, vingt Renegats Italiens, Espagnols, Anglois, Flamands, & François, tous esclaves du Capitaine general des Galeres d'Alger, appelle Coulchelubi, resolurent de rompre leurs chaines, & de se sauuer, touchez du regret d'auoir renoncé miserablement à la Religion Chrestienne. Mais d'autant que cette entreprise estoit dangereuse, & qu'ils apprehendoient qu'au moindre bruit qui en viendroit aux oreilles de ce mesme Coulchelubi leur Patron, il ne courut apres eux; ils resolurent de le tuer: ce qui leur sembla d'autant plus facile qu'il n'estoit point marié, & ne se méfioit aucunement de ces Renegats, qu'il logeoit tous chez luy en Alger.

Coulchelubi general des Galeres d'Alger.

Ayant donc pris iour pour l'execution de cette entreprise; Voila qu'environ les vnze heures du soir que Coulchelubi estoit couché, & qu'il dormoit d'un profond sommeil, ils entrent dans sa chambre, luy coupent la gorge, & le laissent en cet estat, noyé dans son propre sang; comme vn second Holopherne. Cét acte ainsi executé, ces Renegats, avec quelques esclaves qui estoient de la partie, & qui demeuroient au mesme logis, ayans pris ce qui leur estoit necessaire, sortent de cette maison, & s'en vont tout droit à la muraille de la Ville; où de ce mesme costé qui regarde la mer, ils descendent au port avec des cordes, & à la faueur de la nuit se saisissent de quelques petites barques.

Hardie & dangereuse entreprise.

Cependant douze Soldats qu'on auoit là mis en sentinelle pour garder le port, les découurent fortuitement, & font leur possible pour les arrester; mais ne se trouuans pas les plus forts, ils donnent l'alarme à la Ville, tandis que ces Renegats s'estans jettez dans de petites barques sans voiles, essayent de se sauuer à force de rames. Le secours arriue là dessus; & dans quelques nauires où l'on alluma quantité de flambeaux, afin de voir clair, on fait embarquer plusieurs Soldats, avec ordre de donner la chasse à ces fugitifs; qui se voyans poursuiuis, firent courage de desespoir, & se deffendirent vaillamment. Mais enfin connoissant par épreuue que la partie n'estoit pas tenable, il y en eut parmi eux qui se jetterent dans la mer, où ils se noyerent dans les ondes rouges de leur sang. Car en les poursuiuant, on leur tiroit plusieurs mousquetades, outre qu'à grands coups de cimeterre on coupoit & jambes & bras à tous ceux qu'on pouuoit joindre.

Alarme donnée par les gardes du port d'Alger.

Tous les autres furent pris avec bien de la peine, & ramenez en Alger, où ils finirent leurs malheureux iours, par les plus cruels supplices dont on se pût auiser. Il y en eut que l'on brûla tous en vie, d'autres qu'on attachâ par le ventre à des gâches ou à de grand crocs de fer, à la porte qu'on appelle de la Piscaderie, & d'autres tous brisez de coups, & couuerts de playes furent exposez au port; disans tout haut qu'ils mouroient Chrestiens, en détestant l'abominable Secte de Mahomet; sans que cependant il fust permis à pas vn esclave de parler à eux, ny de les soulager tant soit peu, sur peine d'estre declarez leurs complices. Quelques-vns encore furent mis jusques à demy corps, ou pour mieux dire;

Prise de diuers Renegats fugitifs.

enchassez entre quatre murailles, où estans ferrez & pressez de toutes parts, sans le pouuoir remüer, on leur ouurit les espaules avec des rasoirs, & dans leurs playes on mit des flambeaux de cire tous ardants, les laissant mourir en langueur dans ce déplorable estat.

Euenement remarquable.

Vn de ces malheureux, qu'on auoit ainsi muré, & comme enterré jusques aux épaules, apres auoir demeuré sept iours en ce déplorable estat, fut guaréty de la mort de la façon qui s'ensuit. Vne femme Turque de haute condition, & qui l'aimoit fort, desirant de le sauuer, obtint secretement par l'entremise de ses amis, que ce Renegat seroit seulement ferré entre quatre murailles, sans qu'on luy ouurit les espaules avec des rasoirs, comme aux autres; & ayant gagné par argent le Mesüar, ou le Boureau, elle fit en sorte qu'on ne le ferra pas beaucoup entre ces quatre murs; puis elle mit ordre que toutes les nuits on luy donnât à manger secretement. Or tandis que plusieurs s'étonnēt comme il est possible que ce Renegat viue si long-temps en ce pitoyable estat; cette femme Turque en pratique d'autres, qui passans par là tout exprés, font semblant d'estre ravis de merueille, de voir ce miserable encore en vie; & disent en s'écriant, que cela ne se peut faire sans miracle. Là dessus ils l'interrogent; & luy à qui l'on audir donné le mot, leur fait réponce, que le Prophete Mahomet l'auoit touüjours assisté. Alors ces femmes releuant ces paroles, s'en vont publiant par toute la Ville ce pretendu miracle, & courent au Diuan, où elles demandent grace pour ce Renegat; remontrant à l'assemblée, que cette faueur de leur Prophete le requeroit ainsi; Ce qu'on leur accorda en mesme temps: De maniere que par ce moyen, le Renegat fut déliuré de cette misere, & déclaré innocent; bien que parmy ses complices il n'y en eut presque point de plus coupable que luy. Il est encore plein de vie en Alger, où ie l'ay veu venir souuent au lieu où j'estois logé.

Insigne feurberie.

Imposture colorée d'un faux pretexte de Religion.

Grande inhumanité de Couchelubi.

Pour reuenir maintenant à ce mesme Couchelubi, Capitaine des Galeres, ie diray que c'estoit vn des hommes du monde le plus inhumain, sur tout quand il estoit yure, comme il luy arriuoit souuent; Car bien qu'il fût Turc naturel de la Ville de Constantinople, & que sa Loy luy deffendist de boire du vin, il en beuuoit neantmoins par excez: & alors il entroit en telle furie, que pour le moindre sujet, il tuoit vn esclaue, & luy coupoit luy mesme le nez & les oreilles.

Effet diabolique de superstition & de cruauté.

Comme il estoit dans cette humeur enragée; pour témoigner par vn acte extraordinaire de cruauté, combien il estoit deuot enuers sa Loy, & la grande inimitié qu'il portoit aux Chrestiens, au premier caprice qu'il auoit, prenant en main vn chapelier à la Turque, ou il y a d'ordinaire quatre vingt dix-neuf grains, il appelloit vn de ses captifs, auquel il commandoit qu'il eût à se coucher par terre; puis à chaque grain qu'il lâchoit de son chapelier, en disant: *Stafes lab*, qui est leur priere accoustumée, il faisoit donner en mesme temps vn coup de baston à ce pauvre esclaue, ce qui continuoit jusques à ce qu'il eût ache-

ué de dire son chapelet. Il n'en demeuroit pas là pourtant : car alors se reposant, il commandoit à quelque autre de prendre le baston ; & recommençant à dire ce maudit chapelet, il faisoit aussi recommencer les douleurs de cet infortuné captif, sur qui comme auparauant, on déchargeoit tout autant de coups, qu'il disoit de fois, *Stofer lah*, à mesure qu'il laschoit vn grain. Tellement qu'il s'est remarqué qu'en cette action impitoyable, il a fait donner à telle fois, jusques à douze cens coups de baston à des esclaves, d'où s'est ensuiuie la mort de plusieurs. Cruauté que ie tiendrois pour incroyable, si des hommes de croyance ne m'en auoient asseuré, comme d'une chose vraye, dont ils pouuoient parler, pour auoir veu & cogneu ce maudit persecuteur, qui n'auoit esté tué que peu de temps auparauant mon arriuée en Alger.



I I.

D'un ieune Renegat Breton, brûlé en Alger pour s'estre voulu sauuer.

IE fais le recit de cette histoire, d'autant plus volontiers qu'elle arriua lors que j'estois en Alger. Vn ieune homme de la ville de Lantiguët en Bretagne, nommé Yuon, duquel ie tais à dessein le surnom à cause de la famille dont il estoit sorty ; se vit contraint de se faire Renegat, par les violentes poursuites de son Patron : Et d'autant qu'il estoit bien né, & que ses parents, gens considerables dans la susdite Ville, l'auoient soigneusement instruit en la Religion Chrestienne ; & en la crainte de Dieu, cette bonne nourriture luy demeura touiours si fort imprimée dans l'ame, que bien qu'en sa captiuité il fist profession en apparence de la superstition de Mahomet, & qu'il eût la teste couuerte d'un Turban ; si est-ce qu'il auoit touiours en l'ame vn si sensible regret de sa faute, & vn si ardent desir de la reparer en se sauuant en son païs, pour y expier son crime ; qu'il n'eut jamais de repos jusqu'à ce qu'apres auoir bien pensé à sa fuite, il en eut recherché le moyen, qui fut tel, avec vn éuenement déplorable.

Yuon, ieune homme de Bretagne, est contraint de se faire Renegat.

Son Patron que j'ay cogneu, & qu'on appelloit Salifica, Turc de nation, homme cruel au possible, extrêmement riche, & des plus grands Pyrates d'Alger, s'en estant allé en course, s'aduifa de le mener avec luy. Ils coururent donc long-temps la coste d'Espagne : Et comme la coutume des Corsaires est de donner souuent le suif à leurs vaisseaux ; ce qu'on appelle Spalmer, en termes de marine, afin qu'ils en coulent mieux sur la mer, cela l'obligea avec quatre autres Corsaires de la mesme Ville, qui alloient de conserue, & cherchoient fortune ensemble,

Salifica, Corsaire d'Alger.

à se jeter dans vne Isle déserte, qui est proche d'Espagne, & qu'on appelle Bayonne de Galice.

Yvon essaye de se sauuer avec quelques autres.

Or d'autant que ce lieu est tout rempli de rochers & de petits bois, outre qu'il n'y a pas loing de là en terre de Chrestien; cela inuita ce pauvre esclau, & plusieurs autres qui estoient dans ces vaisseaux, à se cacher dans cette Isle, pour essayer de se sauuer. En effet ils demeurèrent si bien cachez par l'espace de trois iours, qu'il ne fut pas possible de les trouuer, quelque recherche qu'on en pût faire. Déjà mesme, ces maudits Corsaires ayans long-temps attendu & cherché de toutes parts, estoient resolu de leuer l'anchre pour faire voile: lors que par vn malheur déplorable, il arriua que ceux qu'on auoit enuoyez en queste, trouuerent dans le creux d'un rocher nostre jeune Renegat, sans auoir pû rencontrer les autres. Il fut donc à l'heure mesme amené dans le vaisseau de son Patron, où d'abord, comme c'est la coustume, pour commencer à le punir de sa faute, & pour donner exemple à tous les autres; le Bouloucbaschi, Officier du Diuan, qui estoit Aga ou Chef du nauire; apres luy auoir fait mettre vne chaine au pied, luy fit donner tant de coups de baston, qu'il en eut presque tous les membres perclus; ce qu'il ne fit neantmoins que par aduance d'un pire traitement, son dessein estant de le defferer au Diuan, comme c'est la coutume, pour le faire brûler à petit feu, aussi-tost qu'il seroit de retour en Alger: Si bien que pour cet effet il le mit sous la garde de son Patron, afin de le représenter, quand il en seroit besoin.

Il est pris & ramené en Alger.

Punition du Renegat fugitif préuenü par Salifica, son Patron.

Salifica cependant fut extrêmement fasché de la disgrâce de son esclau, qu'il aimoit fort, veu ce qu'il le recognoissoit adroit & docile: à cause dequoy il se proposa de le sauuer, s'il estoit possible. Là dessus il arriue en Alger avec les autres; & ayant appris que le Diuan estoit resolu de l'immoler au feu, sur la remonstrance qu'on luy auoit faite touchant plusieurs qui s'estoient sauuez en ce mesme voyage; comme il vit que son Captif ne pouuoit éuiter les rigueurs du feu, il luy fit tirer tant de sang la nuit qui preceda le matin, auquel on le deuoit brûler tout vif; que de cette saignée s'ensuiuit vne mort assez douce, apres laquelle il le fit enterrer au cimetièr des Chrestiens.

En ces entrefaites le Diuan s'assembla ce mesme iour, auquel le Mesüar, ou le Bourreau eut ordre exprés d'aller prendre ce jeune Renegat, & de le brûler en place publique. Estant donc allé promptement chez son Patron pour le demander, on luy fit responce qu'il estoit mort de maladie, & enseuely, sans faire semblant qu'on luy eut auancé ses iours: Dequoy le Mesüar ayant fait rapport au Diuan, il luy fut commandé aussi-tost de le tirer de la fosse, & de le brûler à Babaloy, qui est vne place vn peu hors de la Ville, où ces Barbares ont accoustumé d'exercer leurs cruautéz, quand ils font mourir les Chrestiens.

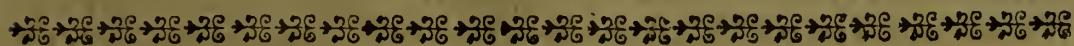
Traittement Barbare.

Cet Arrest fut incontinent executé; Car on déterra ce corps, puis on l'attacha contre vn potteau, & ainsi il fut brûlé à la veüe de quantité

de Turcs & de Maures, qui finirent cette cruelle tragedie, en vomissat plusieurs sales injures contre ce deffunt, & contre la Religion Chrestienne, comme ils ont accouûtumé de faire en semblables executiós.

Yvon meurt en
vray Chrestien.

I'appris alors de deux de ses compagnons Renegats, qui demouroient ensemble chez Salifica leur commun Patron, & de quelques autres esclaves Chrestiens, que ce jeune garçon protesta tousiours jusques au dernier soupir de sa vie, qu'il mouroit Chrestien, ne cessant d'implorer la misericorde de Dieu, avec tous les témoignages d'une ame veritablement repentie: Ce qui arriua le 22. iour de Iuillet, l'an 1634.



III.

De l'invention dont se seruit un Renegat de Boulongne en Picardie, pour s'enfuir de Tunis.

Pour preuve de ce que j'ay dit cy-dessus, que la pluspart des Renegats, principalement ceux que la violence a precipitez dans ce malheur, ont toujournie ne sçay quelle inclinatio de retourner en terre de Chrestien, pour y demáder humblement pardon à Dieu de leurs fautes, sans que la longueur des années, ny mesme le bas aage auquel ils ont esté pris leur en puissent faire perdre les saints desirs; sur tout quand ils ont esté bien instruits en leur créance; ce qui fait dire pour l'ordinaire à ces Corsaires brutaux, *que iamais bon Chrestien ne fut bon Turc*; Je rapporteray vne seconde histoire arriuée au mois de May, en l'an 1634. que j'ay apprise entre plusieurs autres sur le mesme sujet que nous traittons, & qui merite bien d'estre icy déduite, pour plusieurs belles & remarquables circonstances qu'elle contient.

Inclination de la
pluspart des Re-
negats.

Comme la condition humaine, & la necessité de l'entretien des mortels semblent requerir qu'il y ait dans le monde de toutes sortes de vaquations, les vnes plus aduantageuses que les autres; Vn jeune garçon qu'on appelloit lacques, aagé de douze à treize ans, & natif de Boulongne en Picardie, estant né de parens mediocres en fortune, mais grandement recommandables pour leur pieté; se vit obligé de prendre celle de Matelot, en qualité de M O V C I, nom qu'on donne à ceux qui seruent à la cuisine dans les vaisseaux, & qui prennent garde quel'on ny porte du feu, de peur qu'il n'en arriue quelque accident. A peine fut il engagé à ce mestier, que le nauire où il estoit, fit voile pour s'en aller en marchandise. Voila donc qu'il court les mers vn assez long réps, sans estre exempt non plus que les autres de la malheureuse rencontre des Pyrates de Tunis qui luy donnent la chasse d'abord, &

Conditions dif-
ferentes parmy
les hommes:

Vaisseau pris par
des Corsaires de
Tunis.

l'attaquent avec tant de furie, qu'ils l'obligent aux conditions des vaincus; c'est à dire, à se soumettre à la violence, & à prendre la Loy des vainqueurs. Ainsi ce navire estant pris, on l'ameine à mesme temps à la Goulette, porte de la Ville de Tunis, où tous les pauvres Chrestiens faits esclaves dans ce vaisseau, sont aussi-tost conduits au Bazar, ou au marché public, & mis à l'enchere.

Esclaves vèdus.

Après les avoir bien pourmenez, ils sont vendus à la fin: Et le jeune garçon dont nous parlons, y passe pour le plus considerable de tous; pource qu'en telles ventes, les Turcs s'arrestent fort aux enfans, & en font vne estime particuliere. Son Patron l'ayant achepté, essaye aussitost de l'attirer à sa fausse Secte, s'imaginant qu'il luy seroit facile d'en venir à bout, veu la foiblesse de son aage. Mais comme il voit tout le contraire, & que plus il prend de peine à le faire Renegat, plus il le trouue ferme en sa créance, par la confession qu'il fait de souffrir toutes sortes de tourmens, plustost que de relascher tant soit peu d'une si sainte resolution; Il s'auiise alors de changer de batterie, & de ne le presser pas davantage.

Merueilleuse
constance d'un
jeune esclave
Chrestien.

Son esperance estoit, qu'avec le temps il le reduiroit au point, où il le vouloit mettre, le considerant en vn aage encore tendre, & facile à se laisser persuader. Pour cét effet, à quelque temps de là il s'auiisa d'une pernicieuse ruse, qui fut, que le sçachant couché & endormy, il luy fit oster son chapeau & ses vestemens de Chrestien, & comanda qu'on en mist près de luy d'autres à la Turquie, avec vn fort beau Turban.

Supercherie dia-
bolique.

Le lendemain matin, ce jeune Captif n'est pas plustost éveillé, qu'il se voit en toutes les peines du monde, lors qu'il ne trouue pas ses habits & qu'il considere le mauuais tour que son Patron luy a joué. Il ne sçait d'abord quelle resolution prendre; tantost il se resout d'aller nud, pour ne se vestir de ces habillemés à la Turquie; & tantost il trouue plus à propos de garder le liçt; comme en effet il y demeure jusques à l'apres-dinée; mais en fin l'apprehension qu'il auoit de la barbarie de son maître, qui l'auoit déjà menacé plusieurs fois de le mal-traiter, & la nécessité de manger, qui est vne tres-mauuaise conseillere, & qui tente fort les jeunes gens, le firent resoudre à prendre ces habits à la Mahometane, avec dessein neantmoins de ne se point declarer Renegat, & de ne l'estre qu'en apparence. Mais ce ne fut pas sans répandre des larmes en abondance, pour vn témoignage du grand regret qu'il auoit de se voir réduit par son malheur, à vne extremité si honteuse.

Dangereux ef-
fets de la neces-
sité.

Voilà cependant que les Turcs de sa cognoissance, amis de son maître, le voyans en cét équipage, s'assemblent autour de luy, luy font toutes sortes de caresses, & l'amadoient par belles paroles. Alors nostre esclave jugeant bien par là qu'ils le croyoient Renegat, leur dit tout haut, qu'il ne l'est pas, & leur raconte là dessus la supercherie que son Patron luy a faite: En suite de quoy, pour leur mieux faire cognoistre le grand ressentiment qu'il en a, il prend son turban qu'il jette par

terre, & le foule aux pieds par mépris; crime qui parmy les Turcs ne se peut expier autrement que par le feu, ou en se rendant déserteur de sa Religion, pour suiure la Mahometane: Et toutefois, ceux qui luy voyent faire cette action, ne le trouuent pas étrange, & l'imputent à sa jeunesse.

Action courageuse.

Cela n'empesche pas toutesfois que ce jeune esclau ne continuë plusieurs mois, sans iamais vouloir se déclarer Renegat. Mais en fin l'apprehension des tourments l'y cōtraignit, outre qu'il croyoit (comme il me l'a raconté luy-mesme) n'offencer point Dieu, puis qu'il y estoit forcé; conseruant touïjours en son ame, le desir de se sauuer en terre Chrestienne, à la premiere rencontre.

Le jeune esclau cede à la contrainte, & se déclare Renegat.

Cette declaration l'ayant rendu plus considerable à son Patron, luy donna plus de credit aussi, & plus de commoditez qu'il n'enuoit auparavant; De maniere que pour s'en préualoir à l'auantage des pauvres Chrestiens esclaves, il les frequentoit secrettement, & les assistoit le mieux qu'il pouuoit; souuent aussi pour tirer quelque consolation interieure, il s'en alloit visiter vn bon Religieux qu'on nommoit le Pere Esprit, de l'ordre de S. Augustin, lors Chapelain du sieur Bourelly, qui estoit à Tunis en qualité de Consul, pour la nation Françoisise; le priant souuent de dire la Messe pour luy, afin qu'il pleût à Dieu luy donner moyen de se sauuer en terre Chrestienne; comme ce deuot Pere que j'ay cogneu à Marseille, me l'a raconté plusieurs fois luy-mesme.

Il assiste les autres esclaves.

En ce déplorable estat, ce pauvre jeune garçon trempa treize ans tous entiers dans les miseres del'esclavage; sans que durant ce temps-là il se presentât aucun moyen raisonnable pour s'en tirer par la fuite. Mais Dieu finalement, juste protecteur des affligez, exauça ses vœux & ses prieres, & le déliura de cette misere par vn effet qui ne pourra sembler que miraculeux, à quiconque en sçaura bien considerer les circonstances: Carestant aduenu depuis que ce jeune homme, aagé pour lors d'euiron vingt-cinq ans, fut enuoyé par son maistre qui l'aymoit fort, dans vn nauire de course qui luy appartenoit, non pas pour y commander en qualité de Rays & de Capitaine; mais pour y auoir égard au ménage; le nauire alla de bonne fortune à la coste d'Espagne à deux lieuës près de l'Isle de Majorque, où il fut contraint de demeurer quelque temps pour prendre le vent, à cause du trop grand calme qui suruint tout à coup.

Occasion favorable au jeune Captif, qui s'en ayde à son aduantage.

Durant ces choses, certain bois en forme de coffre, qui fut apperceu des Turcs flottant dessus l'eau, obligea ces hommes auares & brutaux, à mettre sur mer l'esquif qui estoit dans leur nauire, pour voir s'ils ne pourroient point tirer à eux ce cofre, ou cette piece de bois; Dequoy ne pouuans venir à bout, ils remonterent tous dans le vaisseau, horsmis nostre jeune homme, qui demeura seul dans cét esquif. Voila cependant qu'en mesme temps, vn vent de terre qui vint du costé de Major-

Ingenieux stratagemme.

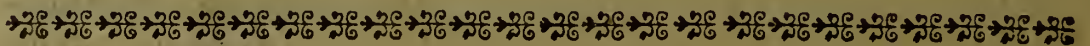
que, donnant dans les voiles du vaisseau, le fit voguer avec vne extrême vitesse. Surquoy le jeune esclave inspiré de Dieu, prit si bien son temps, qu'il eut loisir de couper les cordes qui tenoient l'esquif attaché au nauire; & ainsi à la faueur des rames il s'enfuit, & prit la route de Majorque. Or comme déjà il s'aduançoit du costé de terre, autant que le vaisseau de ces Infidelles s'en éloignoit; quand ils apperceurent qu'il se sauuoit, ce fut à qui criroit plus haut pour l'appeller; & voyant qu'il faisoit la sourde oreille, ils ne sçeuvent comment luy donner la chasse, pource qu'ils n'auoient point d'autre esquif pour aller apres, & qu'ayant le vent tout contraire, ils ne pouuoient aucunement tourner le nauire de ce costé-là. On luy tira là dessus quantité de coups de mousquets, & mesme quelque volée de canon; mais il estoit déjà trop loing pour en pouuoir estre offencé.

L'esclau se sauue.

Il aborde à Majorque.

Nostre jeune esclau ayant ainsi joué des rames avec adresse, aborda finalement en l'Isle de Majorque, où il descendit, & y laissa son esquif. Cela fait, il entra en la Ville, où s'adressant à la Iustice, & à l'Inquisition, il luy remontra qu'on l'auoit fait Renegat par force, & les moyens qu'il auoit tenus pour se sauuer, afin de demander pardon à Dieu, & se remettre au giron de l'Eglise. En effet, il fut receu avec applaudissement; & apres auoir pris acte de ce qui s'estoit passé, il fit voile en France, & aborda au port de Marseille, d'où il s'en vint à nostre Conuent, où nous le receûmes charitablement, sur le certificat qu'il auoit de l'Inquisition de Majorque; & quelques iours apres luy donnasmes de quoy retourner en son pais.

& prend port à Marseille.



IV.

D'un Renegat du Havre de Grace, lapidé à Salé.

L'homme est naturellement soigneux de sa propre conseruatiō.

Comme il n'y a rien de si naturel, ny de si sensible à l'homme, que la conseruation de sa vie, pour laquelle il n'est rien si difficile soit-il, qu'il n'entreprenne le plus souuent; Ie me suis étonné plusieurs fois de ce qu'il se trouue encore aujourd'huy dans le monde des hommes si nonchalás & si peu soigneux de ce qui les touche, qu'ils ne daignent éuiter les précipices, ausquels ils reconnoissent assez qu'ils peuuent facilement tomber. Or ce que ie mets en auant cette proposition, est, pour monstrier qu'il est tres-perilleux à ceux qui dans la Barbarie parmi les Turcs, se sont faits Renegats; & que Dieu par vne faueur particuliere a retirez depuis de ce labyrinthe, de s'exposer au hazard de tomber derechef entre les mains de ces Infidelles. Car si telle chose arriue, ils peuuent bien dire que les suplices dont ces barbares ont accoustumé de tourmenter les Renegats fugitifs, leur sont tout à fait inéuita-

bles: Comme au contraire, il est aisé de les éviter en fuyant les lieux où ils se trouuent exposez au danger, & qui leur semblét estre funestes.

Que s'il y a quelque lieu dans le monde qu'ils doient apprehender, c'est assurément la mer; ou à tout le moins il ne faut pas qu'ils s'embarquent pour faire de grands voyages, à cause de ce prodigieux nombre de Corsaires Turcs, & Barbares, qui frequentent sans cesse les mers du Levant & du Ponant. A quoy si on me répond, que l'étendue de cet élément est si vaste, qu'on trouve assez de moyens de s'échapper; & que plusieurs y ont fait divers voyages, sans aucune mauvaise rencontre, ie repartiray en mesme temps, que beaucoup de personnes peuvent en effet avoir esté sur la mer, sans en éprouver les accidens; mais non pas aussi, sans s'estre mis au hazard d'y tomber, lors qu'ils y songeoient le moins.

La mer est le theatre des dangers & des naufrages.

Ie sçay encore qu'ils s'en trouvera d'autres qui m'allegueront que la nécessité, sous les Loix de laquelle il faut que tout le monde fléchisse, oblige à courir les mers quantité de gens, pource qu'ils sont pauvres, & qu'ils ne peuvent gagner leur vie ailleurs: Tellement qu'à moins que de se mettre au hazard de mourir de faim, ils ne peuvent abandonner le commerce qu'ils ont avec Neptune.

Estrange loy de la nécessité.

Mais j'ay à leur répondre là dessus, que puis qu'il est veritable, que de deux maux il faut toujours élire le moindre, il vaut beaucoup mieux par consequent tremper dans les disgraces de la pauvreté sur la terre, où le malheur n'est pas si grand, que l'homme n'y trouve quelque soulagement à ses maux; que non pas ayant esté Renegat, s'exposer temerairement à la mercy de la mer; & courir fortune de retomber entre les mains des Turcs & des Barbares impitoyables.

La raison est, pource qu'estant vne fois recogneu, l'on est assuré de finir ses jours d'une mort cruelle; & par qui, sans vne faueur particuliere de Dieu, l'on peut estre en danger de faire derechef naufrage en la foy, parmy les tourmens & les supplices les plus cruels.

Ce n'est pas pourtant que ie ne sçache que la prouidence Diuine ménageant le salut des Fideles par des ressorts incognus aux hommes, permet quelquefois tels accidens, pour se faire admirer en leur constance au milieu des persecutions qu'ils souffrent tres-volontiers pour la gloire de son nom, par l'inhumanité de ces Barbares; outre que ie ne puis mettre en doute, que la diuine bonté ne nous ouvre assurément le chemin du Ciel par le moyen du martyre, comme par la voye la plus assurée pour nous acquerir vne gloire infinie. Mais ie n'ignore pas aussi qu'il n'y ait de la temerité à vouloir tenter Dieu, s'il faut ainsi dire, & que la perseuerance ne soit vn don precieux de sa grace, que l'on doit plustost esperer avec confiance, que se la promettre infailliblement par vne présomption audacieuse & trop haute.

Miraculeux effet de la prouidence Diuine.

Or celuy de qui nous allons apprendre l'histoire, estant mort courageusement, & en vray Soldat de Iesus-Christ, dans les violences des

supplices, ie ne feray point difficulté de dire, que Dieu pour sa gloire, & pour le bien de cette ame, l'a heureusement conduitte dans le Ciel par cette voye.

Nicolas Marinier du Havre pris par les Corsaires.

Vn Marinier du Havre de Grace, nommé Nicolas, ayant esté pris par les Corsaires d'Alger, y fut mené pour y tenir compagnie aux autres esclaves: En effet, il s'y vid vn assez long temps asserruy sous les miseres d'vne ennuyeuse captiuité; & mesme sollicité plusieurs fois par son Patron de se faire Renegat. A quoy neantmoins il fit longuement la sourde-oreille, avec dessein de se roidir toujourns contre de si furieuses attaques: mais en fin, soit que les tourments l'ébranlassent, soit qu'il desirast fuir d'Alger, comme d'vne Babylone abominable, il creut qu'il le pourroit mieux faire estant Renegat, à cause qu'on donne incôparablemēt plus de liberté à tels reuoltez, que nō pas aux pauvres Chrestiens esclaves. Sur cette folle créance, il prend le Turban, & par vn malheureux échange, de Fidele seruiteur du Sauueur du monde, il deuiet Partisan des impostures de Mahomet. Ce qu'il en faisoit neantmoins n'estoit seulement qu'en apparence: car il conseruoit d'ailleurs toujourns en son ame, le souuenir de celuy qui l'auoit sauué en Croix de l'esclavage de Satan, & luy consacroit ses plus sinceres pensées.

Changement déplorable.

L'esclave du Haure se déliure de captiuité.

Comme il viuoit de cette sorte, l'occasion de se sauuer en terre de Chrestien, s'estant vn iour presentée, il fut rauy d'aise de s'en seruir, & le fit si à propos, qu'il se déliura heureusement des fers & des miseres de l'esclavage. Se voyant donc de retour en son païs, infiniment aise de cette grace, il en louë Dieu, & s'adonne serieusement à l'exercice de toutes les œuures qu'vn bon Chrestien sçauroit faire: Ainsi durant quelque temps, il ne se represente qu'avec horreur la violence de la mer, se ressouenant de l'extrême danger qu'il y a couru n'aguere, soit en la liberté de sa personne, soit au salut de son ame. Pour ne tomber donc vne seconde fois dans vne si facheuse disgrace, il se void comme en resolution de ne s'exposer iamais plus à la mercy d'vn élément si perfide.

Il se remet sur mer.

Mais soit qu'il creut qu'y ayant déjà deux ans qu'il s'estoit sauué d'Alger, on ne le reconnoistroit plus, s'il arriuoit par malheur que les Corsaires le prissent derechef, ou soit que Dieu se voulut seruir de luy pour la gloire de son nom, afin de luy ouurir le chemin au Ciel, par le moyen du martyre; tant y a que sans auoir égard à ce qui s'estoit passé, il se remet sur la mer. Il eur le vent si fauorable durant plusieurs iours, qu'il y auoit grande apparence que son voyage seroit heureux: Mais comme c'est la nature des choses du monde, qu'vn grand calme soit suiuy d'vn grand orage, il arriua qu'vn matin, enuiron le leuer du Soleil, la garde du vaisseau découurit quelques voiles assez loin, & se douta en mesme temps que ce ne fussent quelques vaisseaux de Corsaires: En effet, il reconnut qu'ils estoient tels, & qu'ils venoient de Salé.

Alors

Alors le Pilote pour essayer d'eiter vne si mauuaise rencontre, gaigne le dessus du vent, redouble les voiles, & tâche de mettre tout son salut en la fuite; Mais quelque peine qu'il y apporte, il ne peut empêcher que ces Pyrates ne luy donnent la chasse, & à son vaisseau, avec tant de vitesse qu'ils le vont joindre à la fin. Ainsi l'ayant accroché, ils le contraignent de ceder à la force, apres s'estre valeureusement defendu; car ils estoient plusieurs vaisseaux Corsaires contre celuy-cy.

Des Corsaires de Salé luy donnent la chasse.

Voila donc que ce nauire se rend à la mercy des Barbares, qui se jettent dedans aussi-tost, le visitent de toutes parts, & mettent à la chaisne tout ce qu'ils y trouuent de gens. Or comme en la prise qu'ils font d'un vaisseau, c'est leur coustume de bié remarquer d'abord tous ceux qui s'y trouuent, & de considerer quels ils peuuent estre, jeunes, vieux, foibles, ou forts, afin de les vendre plus ou moins, selon ce qu'ils valent à peu près; il arriua par malheur qu'un de ces Corsaires vint à reconnoistre nostre fugitif parmy les autres. Il le dit à l'heure mesme à quelques-vns de ses compagnons, qui l'ayant enuisagé, se ressouinrent de l'auoir veu Renegat; comme en effet, il l'auoit esté dans Alger, où son Patron demeuroit. Pour s'en éclaircir plus au vray, les vns & les autres l'interrogerent diuersement, & trouuerent par la visite qu'ils en firent, qu'on l'auoit autresfois Circoncis; & par consequent, qu'il s'étoit déclaré Turc.

& le font derechef esclauc. Coustume des Corsaires,

L'esclauc fugitif est reconnu,

Comme ces Pyrates eurent appris cette verité, ils continüerent leur route; & n'eurent pas plustost gaigné le port de Salé, qu'ils menerent ce pauvre captif au Chef de la Iustice, afin qu'il eut à le condamner. Avec cela, pour mieux aigrir tout le peuple contre luy, ils s'aduiferent malicieusement de faire entendre à tous ceux qu'ils rencontroient par les ruës, que c'estoit vn Renegat fugitif, qui s'estoit sauué depuis deux ans, & qu'il en falloit faire vne punition exemplaire. A ces mots, le peuple irrité crie en mesme temps qu'il le faut brûler, selon la coustume; De maniere que cét infortuné se void à l'instant entouré d'une foule de gens, qui le demandent au Iuge, pour en estre eux-mesmes les executeurs, & les sanglants ministres. A quoy le Iuge leur fait response, qu'il le faut premierement interroger, & proceder contre luy par les voyes ordinaires de la Iustice; car on se gouerne tout autrement à Salé, qu'aux autres Villes où il y a des Corsaires. Mais ce peuple enragé ne veut point ouïr parler de delay, & dit resolument qu'il faut qu'on le fasse mourir sans tarder d'auantage. Alors le Iuge voyant qu'il n'y peut rien gaigner, abandonne ce pauvre Captif à la furie de ces Barbares, qui en mesme temps se jettent sur luy; & apres l'auoir étroitement lié, les vns le percent de leurs cousteaux, les autres luy déchargent de rudes coups de baston; & finalement, ils ont tous recours aux pierres, dont ils l'assomment.

& mené à Salé.

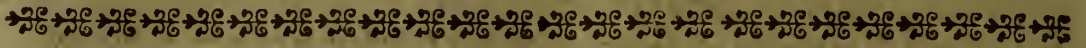
Esmotion du peuple.

Punition cruelle faite de l'esclauc.

Luy cependant eleuant les yeux au Ciel, endure constamment ce martyre pour l'amour de Dieu; & ainsi son ame détachée de son corps,

Il endure le martyre constamment.

vole droit au Ciel, où elle reçoit les palmes & les couronnes deües à sa perseuerance. En suite de cette execution, les Maures qui se trouuerent là presens, tournerent impitoyablement leur rage sur le corps de ce Martyr, & le brûlerent au mesme lieu où il fut immolé à la faueur de ces Barbares. Ce qui aduint le 26. Septembre 1634.



V.

Hardie entreprise de trois ieunes Renegats Bretons, pour se sauuer d'un vaisseau Corsaire.

Daniel. cap. 3.

SIl la constance & la foy de ces trois jeunes garçons, dont ie décris icy l'histoire, n'eussent fait naufrage par la violence des tourmens & des inhumanitez que les Barbares leur firent sentir, j'aurois maintenant vn ample sujet d'en faire vn beau parallele, avec ces trois jeunes Gentils-hommes Hebreux, dont les saintes lettres releuent si hautement le merite, pour auoir choisi d'estre les innocentes victimes des feux & des flammes de la fournaise de Babylone, plustost que d'offencer Dieu en violant ses commandemens.

Estranges loix de la violence.

Et toutefois, il est vray qu'en quelque façon ces trois jeunes garçons meritent bien d'auoir icy vne place, pour y éterniser leur genereuse resolution, puis que leur jeunesse & les tourmens qui les forcerent à prendre le Turban, les semblent releuer vn peu de ce blâme; joint que l'entreprise qu'ils firent pour se sauuer, monstre clairement les justes regrets qu'ils auoient de leur faute, & leur extrême desir de s'enfuir en terre Chrestienne; ce qui arriua de cette sorte.

Partement de trois vaisseaux d'Alger.

Trois vaisseaux d'Alger estans sortis du port pour aller en course, se mirent tous de conserue, & ces trois jeunes garçons furent menez en l'vn de ces nauires. Or comme il y auoit déjà long-temps qu'ils auoient parlé entr'eux du moyen de se sauuer, en mettant le feu dans le vaisseau où ils seroient; vn iour qu'ils ne se virent pas loin de terre, ils en prirent la resolution, & l'executerent hardiment apres l'auoir tenuë secrette. Car estans bien assurez qu'on ne se doutoit point qu'ils eussent l'esprit ny l'inuention de jouer vn si hazardeux stratagème; comme ils alloient & venoient librement dans le vaisseau, où mesme ils faisoient tout ce qu'ils vouloient, le plus hardy d'entr'eux ayant pris vn baril de poudre, le coucha en vn endroit qu'il jugea le plus propre à son dessein avec autant de méche qu'il jugea à peu prés qu'il en falloit pour vn demy quart d'heure de temps.

Hardy stratagème.

Cela fait, il aduertit ses compagnons qu'ils eussent tous trois à se retirer au bout de la prouë, en l'endroit le plus proche du bord, où ils creurent ne pouuoir estre offencez. Alors presque en mesme temps le

feu se met à la poudre, & enleue vne partie du nauire avec tous les Turcs qui se trouuerent dedans. Ces trois jeunes garçons furent les seuls qui n'en receurent aucun dommage, & qui n'eurent pour tout mal qu'un peu d'ébloüissement.

Les trois esclaves mettent le feu en vn vaisseau.

Cependant le vaisseau à demy brûlé flotte quelque temps auant que couler à fonds, durant lequel ceux des autres deux nauires qui alloient de conserue, voyant qu'il n'y auoit que ces trois jeunes Renegats qui fussent restez de cét embrasement, se doubterent aussi-tost que c'étoient eux qui auoient joué cette tragedie; ce qui les obligea en mesme temps à mettre leur esquif en mer, sous pretexte de vouloir sauuer ces trois esclaves; & n'est pas à croire combien il leur fut sensible de voir flotter pelle - mesle leurs compagnons sur la mer, dont les vns estoient méconnoissables pour auoir esté brûlez, les autres paroissoient à demy morts, & les autres noyez.

Estrange effets d'un soudain embrasement.

Durant ce desordre, on voyoit confusément sur l'onde, des boucliers, des carquois, des cimenterres, & des turbans; Ensemble des corps sans teste, des bras d'un costé, des jambes de l'autre, & de toutes ces choses se formoit le plus épouuantable spectacle qu'il fut possible de voir; ce qui estoit, à vray dire, vne juste punition à ces barbares, qui laissoient leur vie dans l'eau, apres auoir esté brûlez par les flammes; pour en aller sentir en l'autre monde de plus cruelles, & de plus insupportables, dont l'énormité de leurs crimes les rendoit pour jamais dignes.

Durant que cela se passoit ainsi, ces jeunes captifs voyant l'esquif qui venoit à eux, se jetterent incontinent dans la mer, avec dessein de se sauuer à la nage, ou sur quelque planche; Car ils l'auoient ainsi resolu, pource qu'il ne s'en falloit pas beaucoup qu'ils ne fussent en terre de Chrestien; Mais l'on courut incontinent apres eux, sans que toutes-fois il y en eut qu'un seul de pris, contre lequel on exerça toute sorte de cruauté; puis on le jeta dans la mer pieds & poings liez: Quant aux deux autres ils se sauuerent le mieux qu'ils pûrent; Il est vray qu'on n'en a point oüy depuis de nouvelles; ce qui fait croire qu'il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'ils ayent gagné la terre; Et voila le récit veritable de cette histoire tragique, arriué il n'y a pas long-temps en la personne de ces trois jeunes garçons, dont ie n'ay pas voulu rapporter icy les noms, parce qu'ils appartiennent à des familles à qui cét euénement funeste ne scauroit estre que des-agreable.

L'un des captifs est pris & jeté dans la mer.

Les autres se sauuent.



COMME LES RENEGATS
SE SAVVENT QUELQUESFOIS DANS
des vaisseaux qu'ils emmenent.

CHAPITRE VI.

I. Vn grand déplaisir est sou-
uent vne entrée à vne gran-
de fortune.

II. Histoire à ce propos d'un
Corsaire Renegat, natif
de la Rochelle.

I.
Vne injure re-
ceüe éleue bien
souuent l'hom-
me à vne haute
fortune.

*Sape majori for-
tuna locum fecit
injuria. Senc.
epist. 91. Genes.
37. & 41. Plut.
lib. de exilio.*



Ene trouue point de plus iudicieuses paroles que celles-
cy, d'un grand esprit de l'Antiquité, Qu'une injure receüe
est bien souuent vn acheminement à l'honneur, & mesme
à vne plus haute fortune. Les liures sacrez nous fournif-
sent vn bel exemple de cette verité, en la personne de Io-
seph, à qui l'inimitié de ses freres causa la gloire qu'il eut d'être declaré
Vice-Roy d'Egypte. Celuy dót nous décriuó icy l'histoire, arriüée en
l'an 1626. peut assurement seruir d'exemple pour nous confirmer ce-
cy. Car avec ce qu'il faisoit profession de la Religion pretendüe refor-
mée, vn second malheur l'ayant amené depuis en Alger, où il se fit Re-
negat; à la fin par vne particuliere grace du Ciel, il fut poussé à quitter
l'une & l'autre Secte, pour se jeter au giron de l'Eglise Catholique,
Apostolique & Romaine: ce qui arriua par vn moyen qui le rendit en
suinte autant digne de merite deuant Dieu, que comblé d'honneur &
de gloire auprés des hommes.

II.
Histoire d'un
Corsaire Rene-
gat.

Ce Renegat dont ie parle icy, qui estoit natif de la Rochelle, & qui
se faisoit nommer Soliman Rays, ayant vn assez long-temps couru les
mers, comme signalé de Corsaire; fut en fin pris aux Isles d'Ieres l'an
1621. par vne des Galeres de France, dite la Guisarde, commandée par
le sieur de Beaulieu. Il y demeura forçat cinq ans tous entiers, à la fin
desquels la misere où il se trouuoit plongé, luy ayant ouuert les yeux de
l'ame, pour luy faire voir secrettement l'erreur de la Religion où il
estoit né, & les horribles impietez de Mahomet, dans lesquelles il
estoit tombé en fuite; toutes ces choses jointes ensemble luy firent

prendre vne sainte resolution d'expier ses crimes par quelque bon service qu'il se proposa de rendre à Dieu & à la Chrestienté, s'il retournoit jamais en Alger, où il auoit du credit & des biens en abondance.

Dieu ayant donc recogneu la bonne volonté de ce penitent, luy donna moyen de se faire échanger pour vn esclau de Marseille détenu en Alger, homme considerable dans le pais. De maniere qu'il fit reüssir l'affaire ainsi qu'il se l'estoit proposée, & s'en retourna libre en Barbarie. Comme il y fut arriué, tous les amis, & ceux de sa cognoissance se réjouyrent de son retour; & pareillement d'auoir recouré vn des grands hommes de course qu'ils eussent, qui pouuoit rendre à l'aduenir de signalez services à leur Republique, comme il l'auoit fait par le passé.

Cependant Soliman, qui estoit déjà Chrestien & Catholique en son ame, sçait si bien jouier son personnage, qu'estant plus en credit qu'il n'auoit jamais esté parmy ces Barbares, il fait semblant de vouloir aller en course, & arme pour cet effet vn fort beau vaisseau, où sa reputation attire les plus braues d'entre les Ianissaires de la Milice d'Alger, sur l'esperance qu'ils ont de faire fortune. Avec eux il prend aussi quantité de Renegats, & d'esclaves Chrestiens, pour s'en seruir dans son nauire, comme c'est l'ordinaire.

Estant ainsi équipé, il part d'Alger, & prend la rourte de Leuant, avec esperance que le Ciel luy feroit la grace d'enleuer le vaisseau où il estoit, pour se sauuer en terre de Chrestien. En effet, comme il auoit ce dessein, Dieu luy fit naistre vn peu apres vn fort beau moyen de l'exécuter; Car feignant de vouloir aborder à Souffe, Ville qui dépend de Tunis, pour y prendre quelques rafraichissemens, il donna sujet à la pluspart des Ianissaires qui estoient avec luy, de descendre à terre. Or pour auoir moyen de mieux faire reüssir son entreprise, il s'aduifa prudemment de donner fonds au dessus du port, & non pas dans le port mesme, afin qu'il se pût sauuer avec moins d'embarras. Côme il se vid donc alors déchargé de ces Barbares, & accompagné d'vn assez bon nombre de Chrestiens; joint qu'il sçauoit bien que la pluspart de ceux qui estoient restez dans son vaisseau, ne desiroient rien tant que de trouuer l'occasion de se sauuer en terre Chrestienne, il découurit secrettement son dessein à plusieurs esclaves, & à quelques Renegats: Ceux-cy luy promettent aussi-tost de le seconder tres-volontiers: De maniere qu'à ce mot de LIBERTÉ, ils se saisissēt en mesme temps des Turcs qui estoient restez dans le nauire, & s'asseurent d'eux, en les mettant à la chaisne.

Après cette entreprise si heureusement executée, Soliman gaigne la pleine mer, laissant à Souffe les Barbares qui estoient descendus à terre: En suite de quoy, il se resout de s'en retourner en France sa chere patrie, & d'aller prendre port à Marseille, où l'Eternelle bonté luy auoit premierement inspiré le desir & le moyen de se sauuer. Mais soit

Le Renegat Soliman est racheté par échange.

Il retourne en Alger.

Il arme vn nauire avec dessein de se sauuer en terre Chrestienne.

Son partement d'Alger.

Succes favorable.

quele vent luy fut contraire, ou qu'il en fut détourné pour quelque raison; tanty a que sa bonne fortune voulut, qu'il abordât au port de Malte. A son arriuée il fut extrêmement bien receu du grand Maistre, qui loüa d'abord sa genereuse entreprise. Alors tous les Chrestiens esclaves furent mis en liberté; & pareillement tous les Renegats qui s'estoient jettez dans le party de Soliman, qui vendit en suite son vaisseau, & tout ce qu'il y auoit de Turcs dedans.

Son heureuse
conuersion:

En suite de ces choses, le mesme Soliman ayant fait entendre comme auparauant qu'il fut Renegat, il suiuoit les erreurs de Calvin, & qu'il desiroit se faire Catholique, il demanda qu'on eût à l'instruire. On luy donna donc pour cét effet des hommes capables, entre les mains desquels il abjura quelques iours apres l'vne & l'autre impieté; à sçauoir celle de Calvin & celle de Mahomet, en embrassant avec des larmes de joye la Religion Catholique.

Il est fait Cheua-
ualier de grace
par le grand
Maistre.

Voila quelle fut la conuersion de Soliman, que Monsieur de Vignacourt, lors grand Maistre de Malte, honnora de la qualité de Cheualier de grace de la Religion; & luy arma quelque temps apres vn vaisseau de guerre, afin qu'il eût moyen à l'aduenir de faire autant de mal aux Turcs, qu'il en auoit fait aux Chrestiens, dont il estoit repentant. En effet, il leur donna depuis plusieurs fois la chasse, & plusieurs fois aussi il en retourna chargé de palmes & de lauriers, qu'il se trouuoit auoir arrousez du sang de ces perfides Mahometans.

& fait la guerre
aux Turcs.

Rencontré des
galeres de Rhod-
es par Soliman,
qui est tué d'un
coup de canon,

Mais enfin ce valeureux soldat de la Milice de Iesus-Christ, ayant fait rencontre des galeres de Rhodes; comme il fut question de se battre, il s'en acquitta tres-dignement, & signala son courage par la defaite de plusieurs Turcs; ce qui ne pût empescher neantmoins que dans la chaleur du combat, il ne fût frappé malheureusement d'un coup de canon, que les ennemis tirerent, qui luy fit quitter cette vie perissable, pour s'en aller prendre possession de l'eternelle.

& fort regretté.

Sa mort n'aporta pas moins de regret aux Chrestiens, qu'elle causa de joye à ces Infidelles. Aussi leur vendit-il cherement sa vie par le sanglant carnage qu'il fit de quantité de Turcs, & des principaux de ces galeres. Par où l'on peut voir par quelles voyes la Prouidence Diuine achemine bien souuent le salut de ceux qui sont vrayz penitens, outre qu'il est manifestement monstré par cette histoire, qu'un déplaisir receu, comme j'ay dit au commencement de ce chapitre, peut éleuer les mortels à la gloire d'une plus haute fortune.

Miraculeux ef-
fets de la Proui-
dence Diuine.



QUE LES RENEGATS QUI
TOMBOIENT ENTRE LES MAINS DES
Chrestiens, estoient autresfois punis de mort.

CHAPITRE VII.

I. Les Corsaires ne gardent
leurs Renegats que pour leurs
interests propres.

II. Les Barbares se sont plu-
sieurs fois vangez de la pu-

niton que les Chrestiens ont
faite des Renegats.

III. Quelques exemples sur
ce sujet.



BIEN qu'il semble d'abord que ce soit le zele que les Turcs & les Barbares ont pour leur Religion qui les pousse à sacrifier au feu les Renegats, lors qu'ils se veulent sauuer en terre Chrestienne; si est-ce que ce n'est pas seulement pour cela qu'ils le font, mais pour détourner encore le dessein de ceux qui voudroient se hazarder à telle sortie, tant ils ont peur de perdre leur argent par la fuite de leurs Renegats, dont la pluspart neantmoins ne laissent pas d'estre esclaves, aussi bien qu'auparavant qu'ils eussent pris le Turban, comme il a esté montré cy-dessus. Or ce mesme zele estant sans comparaison encore plus imprimé dans l'ame des Chrestiens, pour la gloire & la verité d'un Dieu attaché en Croix pour le salut des humains; il ne faut pas s'étonner si autresfois, & mesme depuis peu, ceux qui auoient abandonné la sainteté de ses Autels, pour suiure les impietez des Turcs, tombans entre les mains des Chrestiens, estoient punis de mort aussi justement, que par vne méchanceté bien étrange ils auoient renoncé à la foy & à la vraye Religion.

Mais d'autant que depuis quelques années on a pris garde, que pour vn Renegat qu'on prenoit, dont la Iustice tâchoit d'expier le

I.
Les Corsaires de Barbarie ne gardent les Renegats que pour le profit qu'ils en tirent.

La pluspart des Renegats ne laissent pas d'estre esclaves.

II.
Vengeance prise
par les Corsaires
de la punition
faite des Renegats
par les Chrestiens.

crime par le feu, ou par tel autre supplice, ces maudits Barbares n'auoient pas plustost cognoissance, que pour s'en venger, ils ne manquoient pas en mesme temps d'exercer leur felonnie & leur rage sur les plus qualifiez d'entre les Chrestiens qu'ils tenoient esclaves, & particulièrement sur les Religieux & sur les Prestres, qu'ils brûloient tous en vie; cette consideration a fait cesser ce chastiment, bien que juste, pour ne jeter dans le peril tant de personnes innocentes, & n'exposer au hazard leur religieuse perseuerance.



III.

Exemples sur ce suiet.

Histoire d'un
Renegat nommé
la Baume.

Comme ce n'est pas d'aujourd'huy que les Pyrates Turcs courēt les mers, vn Renegat de ce mestier-là, nommé la B A V M B, ayant esté pris en l'an 1614. la Cour de Barlement de Prouence, où l'on se faisisit de luy, le condamna justement à la mort, pour l'auoir meritée, & comme déserteur de la foy, & comme Corsaire. Cependant ceux de la Ville de Tunis, où il faisoit sa demeure, ayans eu nouvelles de cette execution, protesterent qu'ils en prendroient la vengeance. Comme ils estoient dans ce dessein, il arriua par malheur qu'un vaisseau de Marseille leur en facilita le moyen; car estant pris par quelques-vns de leurs Pyrates, comme il reuenoit de Leuant, il fut aussi-tost emmené à la Goulette, qui en est le port. Là pour témoigner vne vengeance extraordinaire, & vne cruauté sans exemple, ne se contentans pas de l'injustice qu'ils auoient commise par le larcin & le brigandage de ce vaisseau, ils se faisirent de celuy qui en estoit Patron & Capitaine, qu'on appelloit Ioseph Hode, & par vne rage nompareille ils le brûlerent tout vif, & à petit feu.

Les Corsaires
de Tunis ven-
gent cruellemēt
la mort de la
Baume.

Le Pere Iean
Velasquez brû-
lé tout vif par
ceux d'Alger.

L'obmets que quelque temps auparauant cette mesme cruauté fut exercée par ceux d'Alger enuers le Pere Iean Velasquez, Religieux Carme Espagnol, qu'ils brûlerent aussi tout en vie, pour auoir appris qu'estant homme capable & de bonnes mœurs, il auoit esté autresfois en Espagne du conseil de l'Inquisition, qui souloit en ce temps-là faire mourir tout autant de Renegats qu'on en prenoit sur la mer.



DE L'ACCROISSEMENT QUE
LES RENEGATS ONT TOVSIOURS
donné, & qu'ils donnent encore à present à la puissance
du Turc, & à celle des Corsaires de Barbarie.

CHAPITRE VIII.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Les Turcs ont accoustumé de courir leur vie d'un faux pretexte de Religion & de Vertu.</i></p> <p><i>II. Raisons pour lesquelles ils se seruent des Renegats, & les honnoient des plus hautes charges de leur</i></p> | <p><i>Empire.</i></p> <p><i>III. Des enfans de Tribut, & de quelle sorte ils les eleuent.</i></p> <p><i>IV. Raisons de la Fortune des Azamoglans, & Enfans de Tribut.</i></p> |
|--|---|



EST vn monstre si épouventable que le Vice, qu'il ne se trouue point d'homme pour barbare qu'il soit, qui ne l'ait en horreur, sinon en effet, au moins en apparence; à raison de quoy, autant qu'on est aise de n'en point porter les liurées, autant fait-on gloire d'estre paré de celles de la Vertu. C'est pour cela mesme que les Empereurs des Turcs voulant courir la déformité de leur ambition, qui leur jette sur le front le deshonneur & la honte, comme à des voleurs insignes qui rauissent injustement & à main armée les terres de leurs voisins, ont accoustumé de colorer ce vice d'un faux pretexte de vertu: Car ils donnent à entendre malicieusement, que c'est le zele de leur Loy, qui les animant aux hautes entreprises, leur met le fer à la main, afin d'exterminer l'impieté du monde, pour l'establissement de leur Empire & de leur Religion, qu'ils appellent insolemment, apres leur faux Prophete, le bras vangeur des iniquitez, & le vray & seul appuy de la verité d'un Dieu.

Ainsi quand ils forcent quelque Chrestien à se faire Renegat, c'est de cette belle apparence dont ils se déguisent, & dont ils couurent

I.
Les Turcs authorisent leur vice sous vn pretexte de Vertu.

Ambition des Empereurs Turcs.

II.

Raisons pour lesquelles les Turcs se seruent des Renegats.

leur tyrannie, bien qu'on ne puisse mettre en doute que ce ne soit vn effet des seuls auantages qu'ils tirent de ceux qu'ils font leurs esclaves. La raison est, pource qu'ils ont assez appris par épreuue, qu'en tous les Chrestiens il y a ie ne sçay quelle dexterité, suiuié d'une heureuse conduite, qui ne se rencontre point en ceux de leur nation; ce qui les a touïjours inuitez aussi à s'en seruir, apres leur auoir fait prendre le Turban.

Establissement des Ianissaires changé par Amurath second.

Ce fut cela mesme qui sollicita Amurath second, il y a déjà plusieurs siecles, à changer l'establissement des Ianissaires, instituez par Otthoman ou Osman premier, en ordonnant qu'au lieu qu'ils estoient alors Turcs de naissance, ils seroient à l'aduenir tous enfans de Chrestiens & Renegats. En effet ceux-cy, qui sont à proprement parler, les soldats de la garde du grand Seigneur, & tous gens de pied qui luy font escorte en ses armées, seruirent si bien à Amurath, & donnerent vn si grand progres à ses armes, que par leur moyen il estendit les bornes de son Empire plus que pas vn de ses Predecesseurs. Les grands Seigneurs ont fait depuis tât d'estime de ces Ianissaires, qui sont d'ordinaire tous Chrestiens Renegats, qu'ils les ont continuez jusques à present; Aussi les tiennent-ils aujourd'huy pour les plus braues soldats qu'ils ayent, & pour la principale force de leur Empire; où il est à remarquer qu'Amurath n'en institua que huit mille, & que ce nombre s'est accru insensiblement; si bien qu'on en compte aujourd'huy trente mille & dauantage.

Des grands auantages qu'Amurath tira des Renegats.

Les Ianissaires sont comme des nerfs de l'Empire du Turc.

AZAMOGLANS.

Cette Soldatesque est tirée des enfans de Tribut, appelez des Turcs AZAMOGLANS, que le grand Seigneur leue de trois en trois ans sur les Chrestiens, qu'il souffre habiter en ses terres par toute la Grece; comme en l'Albanie, en la Morée, & en quelques autres Prouinces. Des Commissaires expressément députez les vont prendre de gré ou de force jusques dans les maisons des Chrestiens, où de trois qu'ils y en trouuent, ils en enleuent vn; s'adressant touïjours à ceux qui leur semblent les plus beaux & les plus adroits. On les ameine incontinent à Constantinople, ou à Gallipoly. Là ils sont premierement circoncis, puis on les instruit en la Religion Mahometane, & on leur donne des Maistres qui prennent le soin de leur enseigner la langue Turque, & de les dresser aux exercices de la guerre, jusques à ce qu'ils soient en aage de pouoir porter les armes. Que s'il arriue qu'ils n'y soient point jugez propres, on les employe en tel cas à seruir dans le Serrail aux actions les plusviles, comme par exemple aux cuisines, aux écuries, aux jardins, & à de semblables choses. Mais quelque petit que soit cét employ, s'ils s'en acquittent comme il faut, il aduient assez souuent que de ces degrez, bien que bas, ils sont éleuez aux plus hautes dignitez de la Porte, & du Serrail du grand Seigneur.

III.

Des enfans de Tribut, & comme on les éleue.

Il est certain neantmoins, que ceux d'entre ces enfans de Tribut, qui sont de bonne maison, & de noble naissance, sont aussi traittez

mieux que les autres; car on les nourrit plus honorablement; on prend vne peine extraordinaire apres eux; & mesme on les dresse à seruir à la chambre du grand Seigneur, qui les prend souuent en affection: D'où il s'ensuit qu'il les honore des charges qui vaquent dans son Serrail, jusques à les faire BEGLERBEYS, & BASCHAS, ou Gouverneurs de ses Prouinces; par où ils montent souuent aux premieres dignitez de l'Empire.

Des plus qualifiez d'entre les enfans de Tribut.

Aussi est-ce la coustume du grand Seigneur de les porter au comble de ces grandeurs, plûtost que les Turcs naturels, & de leur donner mesme en mariage ses propres Sœurs, & ses filles. Ce qu'il fait sans doute par vne particuliere raison d'Estat, à cause qu'estans étrangers, ils ne sont point appuyez de parens qui puissent tramer dans son Empire des conspirations, ou des secrettes menées, & qu'estans pris bien souuent en l'aage de sept à huit ans, ils ne scauent la pluspart du temps quels sont leurs peres, ny leurs parens.

IV.
Raïsons de la fortune des Azamoglan & enfans de Tribut.

A quoy il faut adjoûter que la cognoissance qu'ils ont, que tout ce qu'ils possèdent de biens & d'honneurs procede du grand Seigneur, & de ses biens-faits, les oblige à luy estre plus affectionnez & plus fideles.





QUE LES PLUS GRANDS
CAPITAINES QV'AYENT EV LES TVRCs,
& les Barbares, ont presque tous esté Renegats; où
il est fait mention de quelques-vns.

CHAPITRE IX.

- | | |
|---|--|
| <p>I. <i>Hibraim Bascha Renegat</i>
<i>Grec, rend de grands serui-</i>
<i>ces à l'Empire du Turc.</i></p> <p>II. <i>Le mesme fait Ariaden</i>
<i>Barberouffe.</i></p> <p>III. <i>Trois autres fameux Re-</i>
<i>negats.</i></p> <p>IV. <i>La Ville d'Alger deffen-</i>
<i>duë par Aga Renegat.</i></p> <p>V. <i>Autre signalé Capitaine</i></p> | <p><i>Renegat.</i></p> <p>VI. <i>Malte assiegée par le con-</i>
<i>seil des Renegats.</i></p> <p>VII. <i>Plusieurs Renegats con-</i>
<i>tribuent fort pour le siege de</i>
<i>Rhodes.</i></p> <p>VIII. <i>Haute fortune du Re-</i>
<i>negat & grand Capitaine</i>
<i>Nassuf.</i></p> |
|---|--|



Lest tout assureé que depuis deux cens ans, ou environ, l'Empire des Otthomans n'a presque esté soustenu, & accru, que par les armes, & les Victoires, de plusieurs Chefs & Capitaines Renegats, qui ont esté en si grand nombre, que qui en voudroit rapporter icy vn juste compte, & descrire par le menu tous leurs exploits, au grand prejudice de la Chrestienté, plusieurs volumes ne suffiroient pas, ie me contenteray de traiter icy de quelques-vns des plus signalez.

I.
Hibraim Bascha
Renegat Grec,
rend de grands
seruices à l'Em-
pire du Turc.

Hibraim Bascha tiendra le premier rang: il estoit enfant de Tribut, natif de Parga, qui est vn Village de Grece, entre la Ville de sainte-Maure & de Corphou, & comme il estoit encore jeune garçon de bonne grace, & de gentil esprit, il fut mis au seruice de Soliman second, lors que du viuant & du regne de Selim pere de Soliman, ce jeune Prin-

ce demeuroid à Andrinopoly (selon la coustume des Empereurs Turcs qui font éleuer leurs enfans hors de leur Serrail & de leur Porte, & que l'on n'en retire qu'après la mort de leur pere) Hibrain croissant en aage, creut aussi de sorte en la faueur de Soliman, que ce Prince éleué au thrône de l'Empire, après la mort de Selim son pere, sembloit ne respirer que par la bien-veillance qu'il témoignoit à ce sien fauory, lequel il combla de biens, d'honneur & de charges, jusques à le porter à la qualité de grand Visir, & de Lieutenant general de l'Empire. Aussi ce Renegat fut grand homme de Guerre, & d'Estat, & comme vn digne fauory il ne recherchoit rien tât que la gloire de son Maistre, l'ayât toujourns poussé aux actions heroïques; telles que furent plusieurs voyages & entreprises qu'il fit sur la Hongrie, & en la conqueste de l'Isle de Rhodes, & en d'autres genereux desseins.

L'on en peut dire autât d'Aruch ou d'Ariaden Barberouffe, qui a tât fait la guerre à Charles le Quint, & à qui les Estats du Turc doiuent les Villes & les Royaumes d'Alger & de Tunis. Ce Renegat & grand Capitaine estoit aussi Grec de naissance, & natif de l'Isle de Methelin, ditte jadis Lesbos.

II.

Le mesme a fait Ariaden Barberouffe.

Dragud, Occhialy, & Amurath Rays, tous grands Capitaines Renegats, desquels il a esté parlé cy-dessus, n'ot ils pas rendu pareillemēt de grands seruices, & de signalez aduantages à cēt Empire du Turc.

III.

Trois autres fameux Renegats.

Qui deffendit, si genereusement la Ville d'Alger en l'an mille cinq cens quarante-vn, quand l'Empereur Charles le Quint l'assiegea & par mer & par terre avec vne puiffate armée, ne fut-ce pas le Renegat Assan Aga, natif de l'Isle de Sardaigne, lequel commandoit dans cette Ville, & eut tant de bon-heur qu'après plusieurs iours de ce siege, il le vid en fin leué, & cette armée malheureusement ruinée & dissipée?

IV.

La Ville d'Alger deffendue par Assan Aga Renegat.

Scipion Cigale fameux Capitaine fils du Vicomte Cigale, ne s'est-il pas encore signalé en faueur de cēt Empire des Otthomans, après que par vn malheureux accident, il fut tombé entre les mains des Turcs, cōme il trajettoit de Sicile en Espagne, & mené à Constantinople, où il fut si miserable que de faire banqueroutte à la Religion Chrestienne, en suite de quoy le Sultan le prit en telle affection qu'il l'éleua à la dignité de Bascha, & fut en telle reputation parmy ces infidelles, qu'il fut des plus renommez Capitaines de son temps, ayant esté General de plusieurs armées.

V.

Autre signalé Capitaine Renegat.

Il faut mettre encore au nombre des Renegats ce determiné Pialy, sans le conseil duquel Sultan Soliman n'eut iamais entrepris d'assieger Malte, ny mis sur pied tant de gens de guerre.

VI.

Malte assiegée par le conseil des Renegats.

En ce siege Lucialy Renegat Calabrois, homme de commandement & d'execution rendit de grandes preuues, & de sa valeur pour son party, & de sa rage & inimitié contre les Chrestiens qu'il persecuta jusques à sa mort.

Difons encore que Sultan Mahomet second ne mit le siege deuant

la Ville de Rhodes (qu'il fut contraint de leuer honteusement) que par le seul moyé des Renegats, & particulieremēt d'un certain Anthoine Meligabi, natif de cette mesme Ville dont il dōna le plan à ce Sultā.

VII.
Plusieurs Renegats contribuēt fort pour le siege de Rhodes.

I'obmets qu'un autre Renegat natif de Negrepoint, qu'on appelloit Demetrius Sophonie; qui pour auoir long-temps demeuré à Rhodes, en sçauoit le foible & le fort, en donna aussi cognoissance à Mahomer.

A quoy ne seruit que trop encore vn Renegat appellé George, Alemand de nation, & grand Cannonier; car ce perfide s'estant jetté dans Rhodes quelque temps auant le siege, sous pretexte de vouloir abjurer les impietez de l'Alcoran, & retourner au giron de l'Eglise Chrestienne, donnoit secretement aduis de tout ce qui se passoit dedans, par le moyen des fléches où il attachoit des Lettres qu'il tiroit adroitement dans le camp des Turcs: De quoy toutesfois il ne demeura pas impuny; car ayant esté decouuert, il expia son crime en vn gibet.

Après tous ceux-cy, ie finiray par le recit des hauts faits & de la fortune du Renegat Nassuf; puisque c'est vn exēple de nostre temps, qui fait voir l'assistance & le progres qu'ont donné jusques à present telles sortes de gens qui ont malheureusement fait banqueroute à la Religion Chrestienne. Ce maudit homme estoit enfant de Tribut fils d'un Prestre Grec des environs de Salonique, lequel ayant esté mené tout jeune à Constantinople, menagea si bien sa fortune, qu'ayant esté employé à l'âge de vingt cinq ans à la conduite d'une Mosquée que la Sultane faisoit bastir, il y fit paroistre de sorte l'excellence de son esprit, qu'elle ne mit guere après à luy donner l'Intendance de son Serrail, & de toutes ses affaires domestiques.

VIII.
Haute fortune du Renegat & grand Capitaine Nassuf.

Il n'en demeura pas là; car sa fortune le destinant à des emplois, & à des honneurs bien plus releuez, le mit en si grande consideration aupres du Sultan (qui estoit Acmet premier) qu'il luy donna charge en son Serrail, sous la qualité de Capigi Balchi (qui est le Chef des Huissiers & portiers du Serrail & de la Porte du grand Seigneur.) Cēt honneur luy releuant le courage, il s'en acquitta avec tant de satisfaction du Sultan, qu'il l'honora en suite de la charge de Bascha d'Alep & du gouuernement de la Mesopotamie: & comme c'estoit vn esprit entreprenant & ambitieux, le Sultan qui le reconnoissoit tel desirant de le gagner entierement par ses bienfaits, d'autant qu'il le sçauoit homme de seruice, & qu'il luy estoit fort vtile, après la mort de Serdar Bascha, il luy donna tous ses biens & la charge de grand Visir, la premiere de l'Empire, & le fit General de son armée contre les Persans, lesquels il rangea si bien à la raison, qu'il les contraignit à demander la paix, avec des conditions qui estoient autant aduantageuses aux Turcs, qu'ils leur estoient dommageables. Cela ainsi conclu & arresté, il reprit le chemin de Constantinople, où il fut receu avec vn si grand ap-

plaudissement, non seulement des Grands de la Porte, mais encore du Sultan, que pour reconnoissance de ses seruices, il luy donna en mariage vne de ses filles. Mais enfin cét homme méconnoissant de tant de faueurs signalées qu'il auoit receu du Sultan Acmet, s'estant laissé gaigner à son ambition, qui luy fit attenter à se rendre Souuerain de la Mesopotamie, le Sultan n'en eut pas plustost aduis, que pour preuenir ce malheur qui menaçoit son Estat de peril, au mesme temps il enuoya en son Serrail, & le fit étrangler. Iuste punition de cét ambitieux ingrat de tant & de telles faueurs de son Maistre, & en l'exemple duquel éclate hautement la vengeance de Dieu contre ceux qui ont quitté le culte de ses autels, pour suivre les erreurs & impietez du faux Prophete Mahomet. Ce qui arriua l'an mille six cens quatorze, & quoy que la fin de ce Renegat ait esté tragique & malheureuse, cela n'empesche pas qu'il ne soit vray de dire qu'il a rendu de grands seruices à l'Empire du Turc.

En vn mot, il est tres-assuré que les Renegats ont toujours donné vn grand accroissement à cét Estat des Orthomans, & qu'ils l'ont fait subsister, pour auoir appris à ces infideles l'vsage du canon, des mousquets, & des autres machines de guerre, dont ils n'auoient point connoissance; ce qui les rend aujourd'huy puissans & redoutables par tout le monde.

I'oublois à dire que Stra Morat, cy-deuant General des galeres de Tunis, & maintenant Day, & comme Roy dudit Royaume apres la mort d'Issouf Day, est encore Renegat Genois, homme de grande execution & fort bon Capitaine, comme il a esté remarqué plus amplement, cy-dessus.





S V I T T E D E S M A T I E R E S
C O N T E N V E S A V X C H A P I T R E S
p r e c e d e n s .

C H A P I T R E I X .

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. L'armée de saint Louys deffaitte en Egypte, par le moyen des Renegats.</i></p> <p><i>II. Origine des Renegats appellez Mammelus.</i></p> <p><i>III. Que signifie le mot de Mammelus, ou Mammeluchs.</i></p> | <p><i>IV. Renegats iadis, & encore à present, la force principale de Marroc & de Féz.</i></p> <p><i>V. Le mesme estoit du Royaume de Tunis.</i></p> <p><i>VI. Les Corsaires de Barbarie ne subsistent que par les Renegats.</i></p> |
|--|---|



E ne sont pas seulement les Empereurs Otthomans, qui ont trouué de grands aduantages en l'élection qu'ils ont faite de tels Renegats; mais encore les Sultans d'Egypte, Princes qui faisoient profession aussi bien que les Turcs de la superstition de Mahomet.

Mais celuy de tous qui s'en seruit plus aduantageusement, fut le Sultan Melechsala, qui lors du Regne de saint Louys, commandoit souuerainement en Egypte: car ce fut par la force, & la dextérité des Renegats, qu'il déffit l'armée de ce saint Roy, & qu'il le fit prisonnier de guerre; ce qui arriua de cette sorte.

Ce Melechsala ayant perdu ses meilleurs hommes, & se voyant continuellement assailly par les armées des Princes Chrestiens, voulut preuenir les grands dangers qui menaçoient son Estat, & s'asseurer contre la perfidie de ses Sujets, qu'il sçauoit estre volages & traistres.

Il s'aduifa donc pour cette fin, de faire achepter tout ce qu'on trouua d'esclaves dans les marchers de la Natolie, ou de la petite Asie. Ainsi les ayant dressé aux armes, & pris le soin de leur don-

ner

I.
L'armée de S.
Louys deffaitte
en Egypte, par
le moyen des
Renegats.

ner vne paye aduantageufe, il en fit de fi bons foldats, qu'il vint à bout par leur feul moyen, de la pluspart de fes entreprifes; mais enfin ceux qu'il auoit faits si aguerris, le defirent luy-mefme, attenterent à fa perfonne; & luy osterent la vie.

II.
Origine des Renegats appelez Mammelus.

Après la mort de ce Prince, ces foldats rebelles prirent vn des leurs appellé TVRQVEMIN, & le creerēt Sultan d'Egypte, qu'ils tuerēt encore, & auquel succeda Melecmes. Cette élection continua pres de trois cens ans, jusques à la conqueste d'Egypte, qu'en fit l'Empereur des Turcs Selim, par la mort de Caufane dernier Sultan.

Où il est à remarquer que telle domination n'estoit point hereditaire; mais qu'après la mort du Sultan, ces Renegats ainsi aguerris en éliſoient vn autre d'entre-eux; Si bien que pour s'entretenir en cette puissance ſouueraine, ils n'admettoient en leur Milice que des Chrestiens qu'ils acheptoient, ou qu'ils prenoient jeunes, & les faisoient Renegats. En ſuite de quoy ils estoient conduits au Caire, & dressez aux armes; puis on les enroolloit en cette Milice, & on les faisoit des gardes du Sultan, dont ils tiroient de bons appointemens & de grands honneurs; n'y ayant qu'eux qui fussent éleuez aux dignitez & aux charges de la Souueraineté d'Egypte, jusques là meſme, qu'eux seuls pouuoient paruenir à la qualité de Sultan, ſelon qu'ils en estoient trouuez capables.

On les appelloit Mammelus, à cause, comme veulent quelques vns, qu'ils estoient enleuez des mamelles de leurs meres.

Que signifie le mot de Mammelus, ou Mammeluchs.

D'autres les nomment Mammeluchs, c'est à dire ſujets au Prince. Et ſont encore appelez Circassi, qui signifie vaillans, ou venus de Circassie.

Tous ceux-cy au reſte estoient gens-d'armes, & ſçauoient si bien manier leurs Cheuaux, que de la façon qu'ils les dresseoient, ils leur faisoient releuer de terre avec les dents, leurs dards & leurs lances; Si bien que peu s'en falloir qu'ils ne fiſſent autant d'execution que leurs maîtres meſmes; car à vn certain ſignal, ils prenoient à belles dents les ennemis qui en approchoient, & les déchiroient en pieces.

Les Roys de Marroc, & de Féz, reconnoiffans auſſi l'vtilité des Renegats, s'en ſont ſeruis, & en faisoient vne des deffenses principales de leur Eſtat, lors que ces deux Royaumes estoient plus puissans qu'ils ne ſont à preſent, que les guerres Ciuiles les ont fort ruiinez, & rauy vne bonne partie de leur ſplendeur.

IV.
Renegats jadis, & encoro de preſent, la force principale de Marroc, & de Féz.

Celuy de Marroc en la Milice ordinaire qu'il entretenoit autrefois, auoit deux mille hommes de pied tous Renegats, auſquels il mettoit ſa principale force. Et meſme encoro aujourd'huy le Cherif ou Roy de ce meſme Royaume, s'en ſert tres-volontiers en toutes ſes guerres & entreprifes, ayant reconnu l'vtilité qu'ils luy apportent; ce qui fait qu'il employe tous les moyens poſſibles pour faire renier tous les Chrestiens qu'il peut, jusques à vſer de tres-grandes

cruautez en leur endroit pour les forcer, ainsi qu'il se peut voir cy-apres au liure cinquième, Chapitre seizième, nombre quatrième.

Pour ce qui regarde le Roy de Féz, lors que ce Royaume estoit en sa splendeur, entre autres compagnies entretenues, il auoit toujours cinq mille Cheuaux-legers, & deux mille hommes d'armes tous Chrestiens Renegats.

V.
Le mesme estoit
au Royaume de
Tunis.

Les Roys de Tunis entretenoient aussi vne compagnie de Cheuaux legers tous Renegats qui les accompagnoient, toutes & quantesfois qu'ils sortoient dehors.

VI.
Les Corsaires
de Barbarie ne
subsistent que
par les Renegats.

Quant aux Corsaires de Barbarie, c'est chose assuree que les Renegats ont mis leur puissance au poinct où elle se void encore aujourd'huy; & peut-on bien dire que sans leur ayde, les infames & malheureuses Republicques d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoly, ne pourroient ny subsister en leur domination contre les Maures, & les peuples du pays, ny se maintenir en leurs Pyrateries, puisque leurs meilleurs hommes de guerre & de marine, voire mesme la pluspart de ces Corsaires, sont Renegats & partisans du Mahometisme.





HISTOIRE
DE
BARBARIE,
ET DE SES
CORSAIRES.
LIVRE CINQUIESME.

*Où sont descrites les peines & les miseres que les Turcs,
& les Barbares font endurer aux Chrestiens qu'ils
tiennent esclaves.*



PREs auoir montré dans les liures precedens, combien sont horribles les mœurs, les brigandages & les sortileges des Corsaires de Barbarie, ensemble la tyrannie avec laquelle ils regnent, & qui a seruy d'établissement à leur Empire, nous étalerons icy comme en vn theatre, les cruauitez que ces tygres ont accoustumé d'exercer contre les pauvres esclaves Chrestiens, dont les miseres & les trauaux vont si auant dans l'excez, qu'elles ne peuuent pas si bien estre écrites qu'imaginées. Aussi faut-il que j'adoüie, qu'auparauant qu'auoir veu des objets si déplorables & si funestes, comme ie n'en scauois rien que par ouyr dire, ie ne pouuois croire

qu'en ces courages, bien que Barbares, il n'y eût encore quelque petit trait d'humanité; & que par consequent ils ne fussent susceptibles des mouuemens de pitié, qui sont ordinaires aux autres hommes: Par où ie me persuadois, que possible n'estoient-ils pas tout à fait inexorables à ceux qu'ils tenoient esclaves. Mais à vray dire, depuis que j'ay cogneu le contraire, & que mes yeux en ont esté les témoins, j'ay trouvé qu'en leurs cruantez ordinaires ils estoient moins qu'hommes, & plus que ne sont les bestes les plus farouches.

Déplorable condition des esclaves Chrestiens.

Les Corsaires d'aujourd'huy sont beaucoup pires que les anciens tyrans.
OISS. 2.

Certainement ces pauvres esclaves, qu'ils ont miserablement assujettis à leur tyrannie, peuvent passer pour vn spectacle le plus digne de compassion qu'on ait jamais imaginé. Car si la faim, la soif, le chaud, le fer, le feu, le gibet, les roües, & tels autres supplices ont esté les jeux des plus cruels & des plus dénaturez Bourreaux de la vie, il est certain que les Corsaires de Barbarie encherissent aujourd'huy par dessus, & qu'en ce métier dont ils font coutume, ils ne cedent point à tous les tyrans, dont on ne peut lire qu'avec horreur dans l'ancienne histoire, les inhumanitez, & les actions tragiques. Qu'on ne m'allegue donc plus les cruelles inuentions du Tyran Phalaris; & que les Poëtes ne representent plus desormais, ny les tourmens d'un Syzipe, qu'Homere entre les autres a si bien décrits, ny les supplices d'un Ixion forcé au mouuement perpetuel de sa roüe, ny celui des Danaïdes, des Tantaïes & de Prométhée, veu que ces miserables, si leurs supplices sont vrais, n'ont jamais souffert tant de maux, que les pauvres esclaves Chrestiens en souffrent aujourd'huy en Barbarie, parmy les Turcs & les Infidelles: De maniere que si tels tourmens sont comparables à quelque chose, ils le sont sans doute à l'étable d'Augie, où ce Tyran impiroyable croyoit obliger ses hostes, quand il les immoloit tous à la rage de ses chevaux, auxquels il les faisoit deuorer.

L'aduouie que les Nerons, les Maxences, les Diocletians, & semblables persecuteurs des Chrestiens, ont passé pour les plus inhumains de tous les Tyrans qui ayent jamais exercé leur rage contre eux: mais cela n'empesche pas qu'il ne soit vray, que les Turcs & les Pyrates de Barbarie l'emportent encore par dessus eux, en matiere d'inuenter de nouveaux tourmens & des cruantez inouïes, pour en persecuter les pauvres Chrestiens qu'ils ont faits esclaves, comme il sera montré au long dans les Chapitres suiuaus.



DV TRAITTEMENT QVE

LES CORSAIRES FONT AVX CHRESTIENS,

aussi - tost qu'ils les ont pris sur mer.

CHAPITRE I.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Divers artifices des Turcs,
& des Corsaires de Barba-
rie.</i></p> <p><i>II. Déguisements des esclaves
pour les fléchir à pitié.</i></p> | <p><i>III. Exemples sur ce sujet.</i></p> <p><i>IV. Ruses des Pyrates, pour
sçavoir qui sont ceux qu'ils
ont pris.</i></p> |
|---|--|



EL VY quin'a veu iamais vn Ianus à deux visages ; ny le portrait de l'hypocrisie & de la dissimulation, n'a seulement qu'à considerer la mine des Turcs & des Corsaires de Barbarie, comme ils ont pris quelque vaisseau de Chrestiens : Car alors ils se déguisent diuersement ; pour apprendre quels sont les moyens, & quelle la condition de ceux qu'ils ont faits esclaves, afin de mieux trouuer leur compte, soit en leur vente, soit en leur rachapt, dont ils jugent à peu près, par la connoissance qu'ils peuuent auoir de leurs commoditez. Ils sçauent par experience que tels esclaves pour en estre moins vendus, & pour ne faire monter leur rançon à trop haut prix, se font d'ordinaire les plus pauvres qu'ils peuuent, & rauallent touïjours leur qualité. Ce qui est cause que ces Barbares ont recours aux ruses, pour apprendre d'eux ce qu'ils ne sçauent pas : Estant veritable qu'au lieu que ces infortunez Captifs tiendroient à des-honneur, & qu'ils se donneroient bien garde de parler de leurs infirmités & de leurs deffauts chez eux, ou en quelque autre país de liberté ; là ils le publient tres-volontiers, & tâchent de s'en seruir comme d'un moyen pour s'échaper au moins à meilleur compte de l'esclavage où ils sont réduits.

C'est là qu'avec des persuasions violentes, & capables de tirer des larmes des rochers, ils font à l'enuy à qui racontera le mieux ses ma-

I.
Artifices des
Turcs & des
Corsaires de
Barbarie.

II.
Déguisemens
des esclaves,
pour essayer de
fléchir à pitié
leurs Patrons.

ladies & ses miseres. L'un dit qu'il est sujet à vne goutte enragée, l'autre qu'il tombe quelquesfois du haut-mal, celui-cy qu'il est tra-uailié d'une colique qui luy fait perdre toute patience, & celui-là qu'il est l'objet de tous les maux & de toutes les infirmités imagi-nables. L'un s'efforcera de faire accroire que la nature l'a fait naistre le plus pauvre de tous les hommes; l'autre que la fortune le perse-cute si fort, que son ombre mesme rend malheureux tous ceux qui l'approchent, & qui se seruent de luy.

Les miserables
ne se disent mal-
heureux qu'afin
de se tirer du
malheur.

En vn mot, c'est à qui jouëra le mieux son personnage, tant ils ont tous enuie de se déliurer des mains de ces Barbares; Et n'y a point de doute que s'ils les vouloient croire, ils seroient plus capables d'être mis en vn Hospital, ou renuoyez en liberté, que d'estre exposez en vente dans les BAZARS, comme les Turcs les appellent, ou dans les Marchez publics. Enfin ces pauvres infortunéz sont, à les ouyr dire, tous estropiez, tous gueux, tous malades dans les terres de ces Corsaires; Au lieu que s'ils estoient en leur pais, ils s'y diroient pos-sible des Césars, des Alexandres, des Cresus & des Catons; Ce qui ne doit pourtant s'entendre que de quelques vns seulement; car il est vray qu'il y en a parmy eux quantité d'infirmes; & pour l'or-dinaire plus de pauvres que de riches.

Pirates inexora-
bles.

Voyla donc comme vne juste apprehension de l'esclavage les fait éloquens, afin d'émouuoir, s'il est possible; ces Infidelles à prendre pitié d'eux. Mais il ne leur est pas possible de fléchir ces courages inhumains, qui semblent mettre le plus haut poinct de leur gloire à traiter mal les pauvres Captifs.

Exemples des
defauts que les
esclaves feignent
auoir.

Tellement que ce n'est pas merueille s'ils se contrefont, & s'ils feignent d'auoir en effet des deffauts qu'ils n'ont qu'en apparence, afin que leurs peines en soient moderées. Témoin cét esclave natif de Toulon, nommé pierre Tasil, que nous racheptâmes à Tunis.

Ruse d'un esclave
de Toulon,

Celui-cy durant deux ans qu'il fut en Barbarie, contrefit si bien le boiteux, allant avec vn baston en main, & à demy courbé, que son Patron le croyoit tel veritablement: à cause dequoy il l'espargnoit vn peu plus que les autres dans le traual, joint qu'il nous le vendit à meilleur prix qu'il n'eust fait, à cause de ce deffaut pretendu: mais l'esclave n'eut pas plustost gagné le port de Marseille, qu'il nous fit voir avec combien de souplesse il auoit deceu son Patron, marchant aussi droit & aussi ferme qu'aucun de ses compagnons que nous auions racheptez.

Adresse d'un au-
tre esclave à con-
trefaire le fu-
rieux.

Vn autre de cette mesme troupe se montra si habile à contre-faire durant quelque temps le furieux, & l'estropié de ceruelle, mal-gré les coups de baston qui luy estoient déchargez, que le Bascha qui l'auoit détenu & destiné pour l'enuoyer à Constantinople, où sans doute il couroit fortune d'estre forcé à se faire Renegar, à cau-se qu'il estoit jeune, robuste, & de bonne mine, fut contraint fina-

lement de s'en deffaire. Et d'autant qu'il arriua de bonne fortune pour ce pauvre Captif, que nous nous trouuâmes alors à Tunis pour y faire nostre Redemption, nous le racheptâmes à vn assez juste prix, pource que son Patron le croyoit fol en effet. Mais pour vn ou deux à qui telles feintes succedent heureusement, il y en a mille de surpris, & qui en sont payez bien cherement à coups de baston & d'estrope, quand ces Barbares s'en apperçoient.

Or comme ces Corsaires rusez & subtils n'ignorent pas tous ces artifices de leurs esclaves, aussi toutes les fois qu'ils en prennent dans quelque vaisseau, ils vsent enuers eux de deux visages, l'vn doux & amiable en apparence, l'autre cruel & furieux? Ce qu'ils font sans doute, pour apprendre d'eux quels ils sont; quelle est leur condition, & quelles commoditez ils peuuent auoir; Dequoy se voulant éclaircir, ils y procedent de cette sorte.

Se presentans à eux avec vn visage amiable, ils leur demandent d'abord d'où ils sont, d'où ils viennent, & s'il n'y a rien de nouveau: Car dans ces vaisseaux Corsaires se trouuent touiours des Renegats de toutes sortes de langues. Apres cela ils s'informent s'ils n'ont point veu & rencontré des galeres Chrestiennes qu'ils apprehendent extrêmement; Puis changeant tout à coup de discours, ils leur demandent s'ils n'ont point d'argent, & en quel lieu du vaisseau ils l'ont caché; quelle est leur vacation, quelle leur qualité, & combien ils peuuent payer de rachapt. A ces enquestes ils adjoûtent plusieurs particularitez, leur promettant toute sorte de bon traitement, en cas qu'ils ne leur cachent point la verité. Surquoy ils les exhortent à ne se point fâcher, en vsant de plusieurs belles paroles, comme celles-cy que les Turcs leur disent en langage franc, *No pillar fantasia; Dios grande, mundo costi, costi, si venira ventura ira à casa tua*: Voila comme ils leur montrent vn visage d'aigneau, pour tâcher de sçauoir d'eux par les voyes de la douceur, ce qu'ils desirent d'apprendre.

Mais soit que par les réponses qui leur sont faites ils croient que ces esclaves leur ayent caché la verité, ou soit qu'ils se persuadent que par la force ils en sçauront d'auantage, joint qu'ils ne s'estimeroient pas bons Turcs, ny vrais Mussulmans, s'ils n'vsoient de cruauté contre les Chrestiens, ils changent à l'instant de batterie & de visage; car ils en prennent vn de fureur, tels qu'ils l'ont de leur nature, & au lieu de ces paroles toutes detrempées dans l'huile & dans la douceur, pour me seruir des termes du Royal Prophete, *Molliti sunt sermones super oleum, & ipsi sunt iacula. Psal. 54.* ils ne leur tiennent plus que des langages de furieux: De maniere qu'en ces Prothées changeants, se remarquent tout à coup d'étranges Metamorphoses: car ils ne flattent plus comme auparauant, la disgrâce de ces pauvres Captifs nouvellement pris, & ne leur promettent plus vn bon

Les Corsaires ont le visage double, & l'ame aussi.

IV.
Ruses & demandes des Pyrates à leurs Captifs.

Insigne perfidie

traitement. Bien au contraire, ils les épouvaient à force d'injures & de menaces, les appellans chiens, traistres, & hommes qui n'ont ny Dieu, ny Foy.

Cruauté plus
que barbare.

Mais ce qu'il y a de pire, c'est que les faisant coucher tout de leur long sur le tillac du nauire, ils les frappent à grands coups de baston sur le dos, & sur le ventre, en leur disant; quoy, *Cane, perro, Iudæo, traditor*, tu nous as donc celé la verité? tu as icy de l'argent caché, tu es plus riche que tu ne dis, & de meilleure condition que tu ne te fais; parle hardiment, combien peux-tu payer de rachapt? confesse-nous le vray, autrement s'est fait de toy, nous t'allons estropier, & iamais tu n'eschaperas vif de nos mains. Ce que ces Barbares prononcent avec tant de violence, que ces pauvres affligez se voyans ainsi forcez par les menaces, & par le gehennes, promettent quelquesfois plus qu'ils n'ont vaillant, afin de s'en exempter.

Violence tyran-
nique.

Ce n'est pas le tout encore; Car tandis qu'ils sont en ce piteux estat, ces Barbares ne les laschent point qu'ils n'ayent appris des vns & des autres, qui est le Pilote, qui le Nocher, qui le Chirurgien, qui le Calfat, & qui le Charpentier, ou le Maistre de hache du vaisseau; d'autant que tous ceux-cy sont hommes de prix pour l'ordinaire, à cause de leur condition, & de l'art qu'ils exercent. Ils sçauent par mesme moyen quels sont les riches d'entr'eux, & quels les pauvres, afin qu'aux Bazars & aux marchez, ils soient plus vendus, selon ce qu'ils se trouuent estre jeunes, vieux, forts, foibles, & qualifiez, ou de basse naissance.

Costume des
Corsaires, quand
ils ont fait quel-
ques prises.

Comme ils sont donc arriuez aux Villes des Corsaires d'Alger, de Tunis, de Salé, de Tripoly, & ainsi des autres, ils donnent aduis de toutes ces choses aux Baschas, & aux Officiers, ausquels ils portent les noms de ces esclaves, afin qu'estans vendus avec les autres marchandises, ils tirent les droicts qu'ils ont là dessus, qui sont d'ordinaire de dix pour cent; Et voila quelle est la Trage-comedie, ou plûtoft la Tragedie; puis qu'elle n'est iamais sàs quelque Catastrophe sanglante, qu'ont accouûtumé de jouier ces cruels Pyrates, aux despens de ceux qui se trouuent dans quelques vaisseaux Chrestiens aussi-tost qu'ils s'en font maistres.



DE LA VENTE QVI SE FAIT
PVBLIQUVEMENT DES ESCLAVÈS CHRESTIENS
dans les Villes de Barbarie, & du mauuais trait-
tement que les Corfaires leur font.

CHAPITRE II.

- | | |
|---|--|
| <p>I. Les Barbares ont perdu ensemble la lumiere de la Foy, & celle de la Raison.</p> <p>II. Du Batistan, place d'Alger, où l'on vend les esclaves.</p> | <p>III. Maniere de les exposer en vente dans les Bazars.</p> <p>IV. Du procedé tyrannique dont usent ceux qui les marchandent.</p> |
|---|--|



Es Saints Docteurs, & les Peres de l'Eglise, vrays & dignes truchemens des Oracles diuins, après auoir plusieurs fois consideré pourquoy en la création du monde, Dieu mit l'homme le dernier en liste de ses ouurages; tant s'en faut qu'ils inferent de là quelque rabais, & quelque desauantage, que bien au contraire, ils en tirent vn argument de faueur, de prerogatiue, & d'amour particuliere.

D. Ambros. epist. 33. Et D. Greg. Nissen. lib. de opificio hominis.

Cette verité posée pour fondement, ne faut-il pas aduoüer que c'est bien fermer les yeux à la raison, & faire banqueroute à Dieu, comme si on vouloit s'opposer à sa sainte volonté, que de ranger les hommes à la Categorie des bestes; les battre, les outrager, & les vendre comme l'on fait les animaux irraisonnables?

C'est le juste reproche qu'on peut faire aux Turcs & aux Barbares, lesquels ayant perdu la lumiere de la Foy du Sauueur des hommes, par les erreurs de leur faux Prophete, se sont priuez aussi de celle de la Raison: Ce qui fait que par vne espece d'inhumanité

I.
Les Barbares & les Turcs n'ont ny la lumiere de la Foy, ny celle de la raison.

plus que brutale, ils exposent en vente publiquement avec d'estrange ignominies, les pauvres Chrestiens captifs, dont ils ne font non plus de compte que des bestes, lors que le baston à la main, dont ils les frappent à tout moment, ils les conduisent en leurs BAZARS, où apres leur auoir fait toute sorte de maux & d'injures, ils les lient enfin au plus offrant & dernier encherisseur.

II.

Du BATISTAN, place d'Alger, où l'on vend les esclaves.

Le lieu où se fait ordinairement dans Alger cét infame & maudit commerce, est au beau milieu de la Ville, & nommé le BATISTAN, ou le Soc, place quarrée en forme de quatre galeries, mais qui sont toutes découuertes, où l'on a de coûtume de s'assembler, comme en vne place de change, & de marché, à Tunis, à Salé, à Tripoly, & autres Villes de Barbarie; comme aussi en toute la Turquie c'est aux Bazars & aux places publiques où l'on vend les Captifs, avec que les bestes; & voicy comment on y procede.

BACHI du BAGNE, ou de la prison.

Quand ce sont des esclaves pris depuis peu, le Geolier BACHI du BAGNE, ou de la prison, dans laquelle on les a mis en garde, les ameine aux BAZARS, en la presencé des Rays, ou des Capitaines des vaisseaux qui les ont pris, & de quelques autres Officiers députez exprés, afin de voir combien ils seront vendus. Il y a pour cét effet des Courtiers, pour ne point vser du terme de Maquignons, lesquels bien versez en ce mestier, les promenant enchainez le long du marché, criant le plus haut qu'ils peuuent à qui les veut acheter. Chose que j'ay veüe plusieurs fois en Barbarie, avec tant de déplaisir, qu'il faut que j'auoüe que j'en auois les larmes aux yeux, & le cœur transi.

III.

Maniere d'exposer en vente les esclaves.

Pour mieux vendre ces esclaves, les Courtiers les publient plus robustes & de meilleure condition qu'ils ne sont, afin que les marchands les acheptent plus volontiers. Car il faut remarquer qu'en ces Villes de Corsaires, au lieu que parmy les Chrestiens on met son argent au change, à interest, & à constitution de rente, les Barbares employent le leur en l'achapt des Chrestiens captifs; soit pour s'en seruir à labourer leurs terres, à cultiuier leurs jardins, à garder leur bestail aux champs en leurs Masseries, ou en leurs fermes, soit pour les enuoyer en mer, ou les employer à quelque autre sorte de trauail qui leur raporte du profit. Cè qu'ils font encore pour l'esperance qu'ils ont de gagner sur cét achapt de tels esclaves, en les vendant plus cherement qu'ils ne les ont acheptez, pource qu'ils se promettent qu'avec le temps ils se racheptent eux-mesmes six fois plus qu'ils ne leur ont coûté: Car il est en la puissance de leurs Patrons, ou de leurs Maistres, de les garder, ou de les vendre à tel prix qu'il leur plaist, comme ils font de leurs cheuaux.

Coustrume des Barbares.

IV.

Des indignitez que font aux esclaves ceux qui les marchadent.

Cela fait, les achepteurs regardent soigneusement ces pauvres Chrestiens, qu'ils font mettre tous nuds, comme bon leur semble, sans aucune honte. A quoy cependant il faut qu'ils obeissent à l'heu-

re mesme, sur peine d'estre chargez à coups de baston, dont ces Inhumains ne leur sont jamais auares. Alors ils considerent de près s'ils sont forts ou foibles, sains ou malades, & s'ils n'ont point quelque playe, ou quelque maladie honteuse qui les puisse empescher de trauailler.

Auec cela, il les font marcher, sauter, & caprioler à coups de baston, afin de reconnoistre par là s'ils n'ont point les gouttes. Par mesme moyen, ils leur regardent les dents, non pas pour sçauoir leur âge, mais pour apprendre s'ils ne sont point sujets aux catherres, & aux défluxions qui les pourroient incommoder, & les rendre de moindre seruice. De plus, ils leur visitent les yeux, & mesme ils estudent leur physionomie, & leur mine, pour en tirer quelque conjecture de leur naturel, bon ou mauuais.

Mais sur toutes choses, ils leur regardent soigneusement les mains; & le font pour deux raisons. La premiere, pour voir à la delicatesse ou au callus, s'ils sont hommes de trauail; Et la seconde, qui est la principale, afin que par la Chiromantie, à laquelle ils s'adonnent fort, quoy que l'estude en soit vaine & ridicule, ils puissent reconnoistre aux lignes & aux signes qu'ils y remarquent, si tels esclaves viuront long-temps, s'ils n'ont point de signe de maladie, de danger, de peril, de mal-encontre; ou si mesme dans leur main leur fuitte n'est point marquée. Or ce qu'ils ont accoûtumé d'vser de ces précautions, c'est afin que sur cette connoissance, ils hazardent ou non leur argent, en l'achapt de ces infortunez, tant l'auarice a d'empire sur l'ame de tels tyrans, qu'elle possede sans doute, plus que tous les autres hommes du monde.

Effets cruels
dont l'Auarice
est la source.

Superstition ris-
dicule.





DV TRAITTEMENT QVE
FONT LES TVRCS AVX CHRESTIENS
Captifs, qu'ils prennent par terre dans les armées.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Maxime tyrannique des Turcs.</i></p> <p><i>II. De l'insolence qui suit leurs victoires & leurs conquestes.</i></p> <p><i>III. De la vente qu'ils font de leurs prisonniers de guer-</i></p> | <p><i>re.</i></p> <p><i>IV. Leurs violences en la personne des filles & des femmes faites captives.</i></p> <p><i>V. Esclaves de diverses nations en Turquie.</i></p> |
|--|---|



A PRES auoir veu les horribles violences que les Turcs & les Barbares exercent sur mer contre les pauvres Captifs, il reste à considerer de quelle façon ils ont accoustumé de les traiter, quand ils les prennent par terre dans les armées. Mais il faut premierement remarquer, qu'encore que le droit des gens permette aux vainqueurs d'vser de quelque rigueur enuers les ennemis vaincus; cela ne se doit faire neantmoins qu'avec quelque sorte d'equité, fondée sur vne juste guerre. Or c'est icy la pierre d'achopement où s'aheurten contre les Chrestiens tous les principaux d'entre les Turcs; Car ils croyent generalement que tout ce qui leur plaist, est juste; & que Dieu s'estât réservé le Ciel pour sa demeure, a laissé la terre en abandon aux hommes, afin de s'en faire maistres. Voyla ceste belle raison qui leur fait prendre si volontiers les armes, sans crainte d'offencer la diuine Majesté, en rauissant méchamment le bien & les terres d'autruy. C'est, dis-je, ce qui les porte à tant de sanglantes guerres contre les Chrestiens, & ce qu'ils ont pratiqué depuis plusieurs siecles. C'est en vn mot l'origine & la source des cruauitez & des injustices qu'en nosiours ils ont commises en diuers pays de

Rigueur des vainqueurs enuers les vaincus.

I.
Maxime tyrannique des Turcs.

la Chrestienté, principalement en Hongrie, en Silesie, en Sclauonie, en Moldauie, en Ruffie, en Polongne, & en quelques autres extremitez de l'Alemagne, qui ont esté comme vn eschafaut, où ils n'ont cessé de jouer quantité d'actes tragiques.

Et d'autant que le sort des armes, ou plûtoft Dieu mesme pour chastier nos pechez a quelquesfois donné des victoires à ces Infideles, qui les ont mis en possession de plusieurs pays, & d'une infinité de peuples Chrestiens; le feray voir icy à quel poinct d'insolence telles conquestes ont accoustumé de les porter contre ceux que le malheur fait tomber entre leurs mains.

Il faut donc sçauoir que les Baschas & les Generaux d'armée, apres s'estre rendus maistres des places, prennent les hommes les plus considerables, qu'ils enuoyent au grand Seigneur à Constantinople. Ils choisissent par mesme moyen toutes les femmes & les filles de qualité, principalement les plus belles, dont ils luy font present. Elles sont aussi tost renfermées en vn Serrail, sous la garde de quelques Eunuques, où le Sultan les va voir, pour assouir avec elles ses impudiques & sales amours. Quelquesfois mesme il en deuiet si passionné, qu'il se laisse captiuier aux charmes que la nature a mis en elles: De maniere qu'il s'est trouué des Empereurs Turcs qui en ont épousé quelques vnes, les faisant couronner en qualité de Sultanes & d'Imperatrices.

Quant à tous les autres qui dans la deroute des armées tombent entre les mains de ces Infidelles, ils sont à la discretion des Chefs, qui les prennent Captifs, & les vendent comme il leur plaist, principalement les prisonniers de guerre. A cause dequoy, dans toutes les armées des Turcs contre les Chrestiens, il y a pour l'ordinaire plusieurs marchands Mahometans, qui sous l'esperance qu'ils ont des victoires & des conquestes de ceux de leur party, les suiuent avec de grandes chaines, & acheptent d'eux les Chrestiens que ces Barbares ont fait esclaves. Ce qu'ils n'ont pas plûtoft executé, qu'ils leur mettent des entraves & des fers aux pieds & aux mains: puis comme ils voyent qu'ils en ont vn assez bon nombre, ils les attachent tous, deux à deux à vne longue chaine, comme on fait en France les forçats que l'on mene en galere. Ils les laissent iour & nuict en ce piteux estat, ne leur donnant le long du chemin qu'un peu de pain & d'eau seulement, avec quantité de coups de baston.

Ces pauvres esclaves estans arriuez ainsi à Constantinople, & aux autres Villes de Turquie, sont aussi tost exposez en vente dans les BAZARS ou dans les marchez; Et c'est là qu'on leur fait le mesme traitement que font les Corsaires en Barbarie, exerçant contr'eux les cruautez & les outrages dont nous auons parlé au Chapitre qui precede celuy-cy. Que s'ils voyent que les femmes & les filles qu'ils emmenent, ne puissent marcher à cause de la foiblesse de leur sexe,

Nos pechez sont quelquesfois cause des victoires que les Infidelles gaignent sur nous.

II.

De l'insolence qui suit les victoires & les conquestes des Turcs.

Captives enuoyées à Constantinople.

Prisonniers de guerre à la discretion des chefs.

III.

De la vente que font les Turcs de leurs prisonniers de guerre.

ils les mettent quelquesfois sur des chevaux, plus pour ne les point laisser en chemin, que pour aucune pitié qu'ils ayent de leur miserable fortune; Et c'est où ie vous laisse à penser combien sales & abominables sont les approches qu'elles sont contraintes de souffrir, & pareillement les jeunes garçons que ces cruels & detestables marchands emmenent captifs.

I V.

Estranges violences en la personne des femmes captives.

Le marché à Constantinople, où l'on fait ce trafic de Chrestiens Captifs, est en vne des extremitez de la Ville, auprès de l'Armeidan ou place aux Chevaux: là les hommes sont à part d'un costé, & les femmes & filles de l'autre, lesquelles toutes ont le visage caché, & l'on n'en peut que considerer la taille. Certaines femmes qui sont celles qui les vendent en disent l'âge, les merites, & perfections, & parce que ceux qui les acheptent, pourroient estre trompez s'ils ne les voyoient, ils en font le prix à condition que si elles ne leur plaisent, ils ne les prendront pas, & là mesme il y a vn lieu retiré où ils les vont voir à decouvert.

De ces violences donc que font les Turcs à la guerre viennent la plupart des Chrestiens, qui sont esclaves à Constantinople & aux autres lieux de la Turquie, sans y comprendre ceux que les galeres de Rhodes & les autres vaisseaux du grand Seigneur prennent quelquesfois, ny ceux non plus que les Corsaires de Barbarie enuoyent par maniere de present aux principaux Baschas & aux Grands de la Porte: D'où vient que le plus grand nombre des Captifs qui vont en Turquie, & par tout le Leuant, est composé de Hongrois, de Sclavons, de Polonnois, de Moldaues, de Grecs, de Russiens, & de ceux des autres nations qui auoisinent ces contrées: car il y a là fort peu de François, d'Espagnols, d'Italiens, & d'Anglois; comme au contraire il ne s'en trouue que trop de ceux-cy en Barbarie, & beaucoup moins des nations & des contrées susdites.

V.

Esclaves de diverses nations en Turquie.

Et non seulement ces esclaves hommes & femmes qui sont à Constantinople, & en toute la Turquie, y sont emmenez des guerres que font les Turcs contre les Chrestiens; mais aussi ils viennent des petits Tartares, qui sont sous la protection du grand Seigneur, lesquels font de continuelles courses sur les Polonnois, estans en continuel differend avec eux, sur ce que les Polonnois ayans coustume de leur donner par an quatre mille dalles pour la Russie Meridionale, ceux là les pretendans comme vn Tribut, ceux-cy ne le veulent donner que comme vn present, ce qui cause ainsi leur debat, què ces Tartares sont bien aises de ne point terminer, pour de là prendre sujet de courir sur les Polonnois & piller tout ce qu'ils peuvent sur eux, métier auquel ils se plaisent fort, ce qui fait qu'ils prennent quantité de Captifs Polonnois, hommes, & femmes, que des Marchands Turcs acheptent d'eux, & puis vont vendre à Constantinople, & en d'autres endroits de la Turquie.



DES SUPPLICES QUE LES
TURCS FONT ENDVRER AUX ESCLA-
ues, afin qu'ils se rachètent plûtost, & à plus
grand prix.

CHAPITRE IV.

- | | |
|---|--|
| <p>I. <i>Auarice naturelle aux Turcs.</i></p> <p>II. <i>Des artifices dont ils vsent pour sonder leurs Esclaves.</i></p> <p>III. <i>De diuerses sortes de supplices qu'ils leur font sen-</i></p> | <p><i>tir.</i></p> <p>IV. <i>Ils sont ennemis mortels des courages altiers.</i></p> <p>V. <i>Ils ostent à leurs esclaves toute sorte de consolation.</i></p> |
|---|--|



L' APOSTRE a eu grande raison de dire, que la conuoitise des richesses est la racine de tous maux, puis qu'il n'y a rien qui trouble si fort le jugement des hommes, que l'insatiable desir des biens du monde; ny rien qui les precipite si auant dans toute sorte de cruau-
tez & de vices abominables. Aussi n'est-ce pas sans sujet que tels monstres de conuoitise sont appelez dans les saintes lettres *des hommes de guerre*, * c'est à dire, des hommes qui ne s'abreuuent que de sang; & lesquels sous vne apparence humaine cachent des cœurs de Tygres, & de Bourreaux sans pitié.

Or s'il y a des hommes au monde à qui ce que ie vien de dire se puisse à bon droit attribuer, c'est assurément aux Turcs & aux Barbares, en qui l'auarice regne souuerainemēt, parmy vn million de vices & d'ordures qui les infectent. Pour preuue de cette verité, l'on ne peut produire vn témoignage plus fort que la continuelle pratique de leurs cruau-
tez, & de leurs actes impitoyables. Car il n'est point de supplice, dont ils n'vsent enuers les Chrestiens qu'ils tiennent esclaves, pour les reduire, s'ils peuuent, à leur donner de grandes

Radix omnium malorum est cupiditas.
I. Timoth. 6. c.

I.
Auarice naturelle aux Turcs.

* Où la version commune lit, au Pseaume 59. *Les hommes des richesses*, c'est à dire les auares, & conuoiteux des biens du monde, qui en dormant ont songé auoir amassé des richesses, & estant esueillez ont trouué leurs songes vains & men-

teurs.

*Dormierunt somnum suum viri diuitiarum, &c.*Vne autre version lit *Viri belliosi*, des hommes de guerre.

sommes d'argent, afin de se rachepster: Et il est à croire que s'ils épuisoient toutes les richesses des Indes & du Perou, pour les mettre en leurs maisons, encore n'auroient ils pas assouuy la faim qu'ils ont de l'or, ny leur conuoitise insatiable. A raison de quoy, ces inhumains ne les tourmentent point si cruellement pour vn autre sujet, que pour leur faire entreprendre par dessus leurs forces, pour trouuer de quoy se retirer dans les languieurs où ils passent leur vie, qui se doit plus proprement appeller vne mort.

II.

Des artifices des Turcs, pour sonder les Esclaves.

Après donc que ces Barbares les ont acheptez, ils les mènent en leurs maisons, où ils leur font accroire d'abord qu'ils leur ont coûté bien cher. Là dessus ils leur demandent ce qu'ils peuuent donner pour se rachepster, & à quoy ils se veulent tailler, (c'est à dire taxer, car c'est ainsi qu'ils appellent la composition de leur rachapt). Or comme ils sçauent bien qu'ils n'ont garde de dire le mot qu'ils desirent tirer d'eux, ils ne cessent de les persecuter à coups de baston, iusques à ce qu'ils se soient taillez ou taxes eux-mesmes, principalement quand ils sçauent qu'ils sont riches & de bon lieu. Mais il y en a qui ayment beaucoup mieux endurer tous ces tourmens que de franchir le mot; pour estre bien assurez qu'avec le temps ils pourroient se rachepster à meilleur compte; & que s'ils auoient vne fois composé avec leurs Patrons, ils pourroient difficilement sortir de leurs mains, qu'au prix dont ils seroient demeurez d'accord.

Diuers supplices exercez sur les pauvres Esclaves.

Or les cruantez que ces Barbares pratiquent à ceste fin, sont telles pour l'ordinaire. Ils vsent de toutes les inuentions imaginables pour les toutmenter par toute sorte de violences. Aux vns ils donnent des chaines qui pesent plus de cent liures, & les contraignent de les porter par les ruës, & par tout ailleurs où ils traissent leur miserable vie; ce qu'ils ne pratiquent le plus souuent qu'à l'endroit de ceux qu'ils estiment riches, ou capables d'vne bonne rançon; car pour les pauvres, il en va tout autrement; & il est bien force à leurs Patrons de se contenter ordinairement du gain qu'ils retirent du trauail à quoy il les employent.

Pierre Infantine Prestre Seculier, Esclave.

J'ay veu en Alger vn Prestre seculier, nommé Pierre Infantine, Sicilien de nation, auquel pour ceste mesme raison son Patron faisoit traîner vne chaine si pesante, qu'elle eut pû lasser vn Athlas; Ce qui l'obligeoit allant par la Ville d'auoir toujourns avec luy quelque Esclave Chrestien de sa connoissance, qui par charité en portoit vne partie, tandis que le Prestre trainoit l'autre, ne pouuant celebrer la sainte Messe qu'en ce deplorable estat; ce qui touchoit de pitié tous ceux qui le confideroient; pource qu'il luy estoit impossible, sans vne peine incroyable, de se tourner vers le peuple, en l'exercice de cét adorable Mystere.

J'ay cogneu là mesme vn autre captif, nommé le Patron Gaspar Douçaigue, natif de Marseille, qui auoit en vn pied deux de ces chaines,

chaines si massives & si pesantes, qu'il estoit contraint d'en porter l'une sur l'épaule dans vn panier de jong, & de trainer l'autre pour le soulager quand il alloit à la Ville.

Il y en a d'autres qu'ils ne chargent pas de chaines si longues ny si pesantes; mais qui ne laissent pas toutesfois d'incommoder au dernier point ceux qui les ont: car elles consistent en quatre anneaux du poids chacun de douze ou quinze liures, lesquels ils supportent sur l'épaule avec vne sangle.

Quelques-vns pareillement sont contraints de marcher à pas mesurez, & avec vne extrême difficulté; pource qu'ils ont les deux pieds entrauez d'une grosse chaine qui n'a pas plus d'un pied d'étendue, & qui leur donne à peine moyen de pouvoit hauffer la jambe. I'obnets vne infinité d'autres tourmens qui sont les joüets de ces Barbares, dont ils lassent la patience & les corps des pauvres Esclaves.

Mais par dessus tous, ceux de la Chrestienté qui ont ie ne sçay quoy d'altier & de fastueux en leur humeur, ne manquent point de pareil exercice, principalement quand ils sont captifs depuis peu de temps. Car pour n'auoir pû si-tost oublier ce que la nature leur a donné; comme dans leur esclavage mesme, & en vne terre barbare, ils veulent tenir leur grauité tout de mesme que s'ils estoient libres & dans leur propre pays, ils ne manquent pas aussi d'en estre payez, & de receuoir pour cela de rudes mortifications de leurs Patrons; car ils les rangent enfin à coups de baston, à force desquels ils font éuaporer cét orgueil & ceste vanité, dont ils paroissent toujourns enflés, & qui sont des qualitez essentielles à leur naissance. Par où ils apprennent à leurs dépens, qu'une humeur dédaigneuse & superbe est la chose du monde que les Turcs abhorrent le plus, principalement en leurs esclaves: aussi ne manquent-ils guere de traiter-mal ceux qu'elle maitrise; & de leur payer comptant cent ou deux cens coups de baston. *Tener fantasia tu*, leur disent-ils en langage franc, *Abacho, cane, traditor*, & en mesme temps il faut que tels esclaves se couchent par terre avec vne grande humilité, pour juger de la pesanteur de leur bras armé d'un gros baston. Aussi à vray dire, en ce pays-là l'on apprend plus d'obeissance & d'humilité par force en vn seul iour, qu'on n'en apprend en dix ans en tout autre lieu.

Ce que ie vien de dire est étrange, & ne fait pas toutesfois le tomble des tyrannies & des inhumanitez de ces Barbares: car pour satisfaire à leur maudite auarice par des effects encore plus impitoyables, & tâcher d'auoir vn grand rachapt de leurs Esclaves, sans qu'ils y aportent aucun delay, ils les enferment dans de petites caues appellées *MATAMOVRES*, faites exprés dans leurs logis, où ils les chargent de chaines au col, aux pieds & aux mains; ne leur

Ecc

Chaines différentes.

IV.
Les Turcs ne peuuent souffrir aucuns Esclaves altiers.

Mortification étrange.

Caues appellées *Matamoures*, prisons des Esclaves.

Déplorable estat
des pauvres cap-
tifs.

donnant pour toute nourriture qu'un peu de pain moisy, & de l'eau croupie. Ils les laissent tremper en cette misere quatre ou cinq mois; & bien souvent jusques à ce qu'ils ayent nouvelles qu'on leur enuoyera bien tost leur rachapt. Cependant il n'est pas à croire combien souffrent de maux tels esclaves dans ces basses-fosses, ou dans ces lieux de desolation: Aussi est-il veritable que lors qu'ils en sortent, on les prendroit plutôt pour des Squelettes, que pour des corps animez, tant ils ont les yeux enfoncez dans la teste, la peau collée sur les os, le teint d'un trespasé qui auroit esté trois iours en la fosse; les cheueux en confusion, dont ils ont tout le visage couvert; des habits pourris & tous groüillans de vermine, & des ordures insupportables qui les infectent & les engloutissent de puanteur: De maniere que dans les extrémitez où ils sont reduits, il ne faut seulement que les considerer, pour voir en eux le tableau des afflictions & des miseres humaines.

V.
Les Barbares
priuent leurs Es-
claves de toutes
sortes de consola-
tion.

Pour rendre plus sensibles tous ces tourmens à ces esclaves, & les priuer de toute consolation, un excez d'avarice & de rage pousse leurs Patrons & maistres à ce point d'inhumanité contr'eux, que de ne leur permettre pas seulement de lire dans quelque liure à la faueur d'un peu de clarté qui peut percer leur prison; Ce qui me fait croire que si cela se pouvoit, ils forceroient volontiers leurs esprits à ne se former point d'autres imaginations, ny d'autres pensées que celles qui seroient les plus capables de les tourmenter. Que s'il arriue qu'ils mettent ensemble plusieurs esclaves dans vne mesme prison, ils leur deffendét expressément des'entretenir ensemble, afin que leurs peines ne soient allegées par le moindre diuertissement. Ce qui est cause qu'ils prestent quelquesfois l'oreille à la porte pour écouter s'ils parlent entr'eux. Que si cela leur arriue, ils entrent alors de furie, & joüant sur eux des pieds & du baston; Quoy? chiens & traistres, leur disent-ils, est-ce donc ainsi que vous obeïssez, apres vous auoir deffendu de parler ensemble? Dequoy n'estans pas contrans, ils leur mettent au moindre caprice certains baillons à la bouche, qu'ils sont obligez de garder autant de temps que ces Barbares le leur commandent. Mais il faut que j'aduouë qu'en décriuant ces miseres, la plume me tombe de là main; & que les ayant veüs, il n'est pas possible, si ie ne m'impose silence, que leur souuenir ne renouelle en moy les larmes que de si sensibles disgraces m'ont autresfois fait répandre, quand ie les ay bien considerées.

Inhumanité plus
qu'enragée.

QUE LES ALARMES ET LES
FAUX BRVITS FONT SOVVENT COVRIR
fortune aux Esclaves d'estre battus, & mesmes
tuez par les ruës.

CHAPITRE V.

- I. *Les Infideles tiennent pour
vne œuvre meritoire le mal
qu'ils font aux Esclaves
Chrestiens.*
- II. *Diuerses sortes d'outrages*
- III. *Des faux bruits qu'ils
font courir pour les perdre.*
- IV. *Deux exemples la des-
sus.*

CE que l'eternelle Verité a dit de tous les Fideles qui combattent vaillamment sous l'estendart de sa Croix; à sçauoir que pour le respect de son nom ils feroient le but de tous les traits de la hayne des ennemis de sa gloire; se peut dire encore plus particulièrement des pauvres captifs qui trempent dans les miseres de l'esclavage, où les Infideles les ont reduits. Ces Barbares mettent le plus haut poinct de leur merite en la persecution des Chrestiens, que les extrêmes rigueurs qu'ils leur font sentir, tiennent touïours en alarme, sans leur donner le moindre relâche. Car ce n'est pas seulement dans les maisons de leurs persecuteurs où ils éprouuent vn cruel traitement, mais par les ruës mesmes, où ils sont contraints d'essuyer vne infinité d'injures & d'affrons, que leur font ces hommes dénaturez, dont l'inimitié mortelle passe jusques à leurs petits enfans; qui ne se contentans pas des injures qu'ils leur disent, leur crachent au visage, & les poursuient à grands coups de pierres. Eux cependant souffrent patiemment ces ignominies, & n'osent point se mettre en deffence, imitans cet Ancien* qui en pareille rencontre, comme vn de ses ennemis luy eut craché au visage, n'vsa point d'autre reuence, sinon qu'avec vn esprit calme & serain; Assure-toy, luy dit-il, que ie publieray par tout à qui ne le croit pas, qu'on ne doit point mettre en doute que tu n'ayes vne bouche.

Toutes les fois qu'ils vont par les ruës, il faut bien qu'ils prennent

E e ij

Eritis odio hominibus propter nomen meum, Luc. 22. ch. I

I.
Les Infideles appellent œuvre meritoire de faire du mal aux Chrestiens.

Belle repartie de Caton à Lentulus, qui luy auoit craché au visage remarquée par Seneque au liu. 3 de la Colere.

II.
Tyrannie des
Barbares contre
leurs esclaves.

garde de ne heurter ces Barbares, ny de les joindre de trop près; Car quand cela leur arriue, bien que ce soit par mégarde, ils les soufflettent à l'instant; & bien souuent ils les traittent encore plus mal, quand la fougue les emporte; ce qui est cause que les esclaves ne passent iamais par les ruës qu'avec vne grande retenü. Qu'es'ils s'ot chargez de quelque fardeau, ils s'en vont criant sans cesse avec respect ces paroles en langage du pais *Balec Sidy*, c'est à dire, *Gardez le corps, Monsieur*. Mais le soir sur tout est la mauuaise heure pour les Chrestiens, à cause de la rencontre des Turcs & des Renegats qui sortent alors des Cabarets tous yures & furieux, & qui s'en allant par les ruës exercent contr'eux toutes sortes d'indignitez & d'outrages; Car ils les frappét pour l'ordinaire à coups de pieds & de poings; & tirent mesme sur eux de grands cousteaux, qu'ils portent à leur costé en façon de poignards, dont ils les blessent & les tuënt mesme quelquesfois.

III.
Des faux bruits
que font courir
les Mahometans
pour la ruïne des
Chrestiens.

Tacitus Annal.
lib. 15.

Ce ne sont pas neantmoins les seules injures ny les seuls dangers où se voyent continuellement exposez les pauures captifs; Car s'il arriue d'as la Ville quelque desordre, dont on ne cognoisse point la source ny les auteurs, ces barbares ne manquét point aussi tost d'en accuser les Chrestiens; Et peut-on bien dire, qu'en cela ils imitent la ruse & la méchanceté du cruel Neron, qui pour auoir le plaisir de voir vn grand feu, fit de la Ville de Rome vn bûcher ardent, & chargea malicieusement de cét incendie l'innocence des Chrestiens; pour auoir par ce moyen plus de pretexte de les persecuter, en se seruant d'eux comme d'vne couuerture à ses cruantez abominables.

IV.
Exemples de
fourberie.

Je diray à ce propos, qu'estant en Alger en l'an mille six cens trent e quatre, ie pris garde qu'il ne s'en fallut guere que le 15. d'Aouust, iour de l'Assomption de la Vierge, enuiron les trois ou quatre heures du soir, il ne se jouât vne sanglante tragedie contre les Chrestiens: Ce qui arriua par vn faux bruit qu'on fit courir par la Ville, qu'ils auoient mis le feu aux vaisseaux de course qui estoient au port: dequoy ces Barbares prirent l'alarme d'vne étrange sorte. Nous eûmes tout moyen de l'appercevoir, lors qu'estans montez sur la terrasse de nostre logis, pour en decouurir quelque chose, nous vismes les femmes toutes émeuës sur le haut de leurs maisons, & ouysmes en mesme temps vn bruit confus de gens, qui crioient peste-messe, qu'asseurément les Chrestiens auoient jouié ceste partie, & qu'il les falloit tous assommer: Ce qui obligea plusieurs esclaves à se cacher promptement, pour éuiter l'insolence & la furie de ces Barbares.

Mais on decouurit enfin que c'estoit vne fausse alarme, qui procedoit de ce qu'vn vent Grec tramontane, trauerfier de ce port, s'estât leué soudainement, & avec vne extrême violence, auoit détaché & rompu les cables de quelques vaisseaux qui tenoient à l'ancre; & lesquels à force de se heurter l'vn l'autre, estoient en danger de se briser tous, si ce vent eût duré long-temps, & si l'on ny eût mis prompte-

ment remede. Ce fut à vray dire, vn tres-grand bon-heur pour nous que ceste alarme cessa; & encore plus grand, en ce que la fin n'en fut point tragique, comme elle auoit esté plusieurs fois, dont ie me contenteray de rapporter icy vn exemple, pour confirmer ceste verité.

L'an mil six cens vingt neuf, le huietième de Iuillet, qui estoit vn Vendredy, iour dont les Turcs font leur Dimanche, enuiron midy & demy, qui est l'heure qu'ils font d'ordinaire leur grande Sala, ou leurs prieres dans leurs Mosquées, il courut vn faux bruit en Alger, que les Chrestiens estoient en armes dans la Ville, & qu'ils se vouloient reuolter. Voyla donc que ceste alarme se donne par toutes les Mosquées, d'où les Turcs épouuentez, & interrompans leurs prieres, sortent soudainement dans les ruës, avec leurs grands cousteaux en main. Alors les plus seditieux d'entr'eux courent promptement à leurs logis pour y prendre leurs escarcines, & leurs cimenterres, tandis que les autres encore pires, sans considerer si ce bruit estoit vray ou faux, frappent tous les Chrestiens qu'ils rencontrent, & en blessent & tuënt plusieurs, qui n'auoient pour toutes armes que leur innocence. En ce desordre, c'est à qui se cachera le mieux, & à qui garantira sa vie par la fuïtte; ce qui ne sert qu'à semer plus fort la défiance entre les vns & les autres.

Les Chrestiens bien étonnez, ne pouuoient s'imaginer d'où procedoit ceste dangereuse émotion, & les Turcs de leur costé les en estimoient coupables eux seuls: d'où il s'ensuiuit qu'auât que la verité fut recognuë, & qu'on eût sçeu au vray que les esclaves accusez estoient innocens, il y en eut quarante de tuez dans les ruës, & quâtité de blesez. L'ó fit diuerses recherches pour trouuer l'autheur de ce faux bruit: mais quelque peine qu'on y apportast, il ne fut pas possible d'en rien apprendre au vray. Les vns asseuroient que cela venoit des Iuifs, & les autres l'attribuoient à quelques Turcs, qu'ils disoient auoir donné naissance & accroissement à ce tumulte, pour butiner cependant dans les meilleures maisons.

Quoy qu'il en fût, les Barbares & les Turcs furent encore plus facilement portez à la creance de ce faux bruit, par vne Prophetie qu'ils disent auoir, qui menace à pareil iour leur Ville d'vne reuolte generale de leurs esclaves Chrestiens; lesquels, à ce qu'elle leur asseure, se doiuent rendre maîtres d'Alger: Ce qui est cause qu'ils sont touïjours en défiance d'eux; & qu'à tout moment ils veillent sur leurs actions; leur estant expressément enjoint, à peine de cinq cens coups de bastó, d'auoir aucunes armes ny offésives ny deffésives. D'ailleurs, depuis cete alarme qui leur cousta si cher, le Diuan fit vne ordónance, portant deffées à tous Chrestiés, esclaves ou libres, d'aller par les ruës à tel iour & heures de leur grandes prieres; sçauoir depuis enuiró midy iusques à deux heures, qu'ils sortent de leurs Mosquées; Avec commádement au Mesuar, ou au Bourreau, de tenir la main avecque ses gés à l'execution de ceste ordonnance, qui est en effet ponctuellement obseruée.



DES DIVERS EMPLOIS QUE
LES BARBARES ONT ACCOVTUME'
de donner à leurs esclaves.

CHAPITRE VI.

- I. Les esclaves sont toujours
avantageux aux Turcs, &
aux Barbares, lesquels y
mettent differemment le
prix.
- II. Les plus considerables sont
ceux qu'ils tourmentent le
plus, & pourquoy.
- III. De l'argent qu'ils en re-
çoivent, & de la compo-
sition qu'ils font avec eux.

I.
Les esclaves sont
toujours avanta-
geux aux Turcs
& aux Barbares.



Differentes con-
ditions d'escla-
ves.

A condition des esclaves en Barbarie, & en toute la Turquie, est aussi déplaisante aux pauvres Chrestiens, qu'elle est agréable & avantageuse aux Turcs; puisque les vns y languissent parmy les peines & les fatigues, au lieu que les autres y trouvent du plaisir & du soulagement ensemble. Là pour apporter du gain, & rendre du service à ces Barbares l'on void contrains de faire essay de leurs forces, & d'estre dans vn travail continuel beaucoup de Chrestiens qui ne sont point de condition à cela, & qui ont toujours tenu rang dans leur pays; soit pour leur naissance, soit pour leur haute fortune: De maniere que ce changement soudain leur doit sembler d'autant plus étrange, qu'ils se voyent entierement éloignez des douceurs dans lesquelles il souloient viure. Ce n'est pas toutes-fois qu'il en soit de mesme de tous les esclaves: Car en cette maudite contrée de Barbarie il s'en trouue de toutes sortes de conditions; Prestres, & Religieux, Gentil-hommes, Marchands, Soldats & gens de marine; les vns forts, les autres foibles; ceux-cy jeunes & sains,

ceux-là vieux, maladifs, & plus capables d'estre seruis que de seruir.

Les Turcs neantmoins ne detiennent tels captifs qu'afin d'en tirer du gain & du service; sans que ces conditions de Prestres, de Gentils-hômes, ny de Marchands, soient des motifs qui puissent obliger leurs Patrons à vn plus doux traitement, s'ils n'y sont portez d'ailleurs par l'esperance de quelque plus grand rachapt. Je diray bien d'auantage; c'est que ce sont ceux là qu'ils surchargent ordinairement de peines & de miseres; si, comme nous auons dit ailleurs, vne auantageuse composition n'en allége le fardeau, ou n'en adoucit l'amertume. C'est par ce moyen que les Prestres ou les Religieux sont garantis aucunement de ces grands traux, en donnant à châque lunc quelques Sultanins à leurs Patrons, pour pouoir vaquer à celebrer tous les jours la saincte Messe, & assister spirituellement les Chrestiens captifs, comme il sera montré plus amplement cy-apres.

Or cét argent qu'ils leur donnent prouient bien souuent des aumosnes & des charitez que les esclaves leur font à ceste consideration, selon leur peu de moyen; joint qu'ils vont parmy les maisons de quelques marchands Chrestiens qui viennent là traffiquer; & leur portant vne petite Croix pour la baiser & pour l'adorer, ils en reçoient quelques aumosnes. Ainsi, selon que les Turcs ont composé avec leurs esclaves, ou qu'ils les jugent propres à seruir, ils leur donnent de l'employ. Mais ils les portent toujourns plûtoft à l'excez du traual qu'à vne juste moderation, qui mette quelque proportion entre les forces & la fatigue. Que s'ils ne craignoient qu'en perdant leurs esclaves, ils ne perdissent aussi l'argent qu'ils y ont mis, il est tres certain qu'ils les laisseroient plûtoft mourir à force de traual, qu'ils ne leur aporeroient le moindre soulagement; tant il est vray que leur auarice est insatiable & sans bornes.

I. Ceux à qui la vieillesse a osté les forces, sont employez par leurs Patrons à vendre de l'eau par la Ville, avec des asnes chargez de grandes peaux qui en sont pleines, pour seruir aux bains & aux ateliers de massonnerie, & aux autres lieux où il n'y a point de puits. Ils en vendent encore par les ruës avec vne grande cruche qu'ils portent sur l'espaule, & s'évot ainsi criât *abbelma* c'est à dire *qui vent de l'eau*; Sur ceste vente, il faut que ces pauures gens prennent de quoy se nourrir, & qu'avec cela, ils rapportent châque iour à leurs Patrons les aspres dont ils sont conuenus, cinq desquels valent enuiron vn sol de nostre monnoye. Que s'il aduient qu'ils y manquent, pour n'auoir pû trouuer à vendre autant d'eau que leurs Patrons ont commandé qu'ils en vendissent, ils les traittent à leur retour à coups de baston, sans vouloir considerer qu'il n'y a point de leur faute. Ce qui est cause que ces pauures captifs composent d'ordinaire avec eux de leur rendre tant par mois, se reseruant ce qui reste, qui n'est pas grande chose. Le mesme se doit entendre de tous les autres emplois que leur donnent leurs Patrons; ou soit qu'ils les loient à d'autres, ou qu'ils les fassent traualer

I I.
Les plus considerables d'entre les captifs, sont les plus mal traittez.

III.
De la composition que font les Turcs avec leurs esclaves.

en quelque sorte que ce puisse estre, le gain & le profit leur en reuient toujours.

II. Il faut qu'ils ayent soin soir & matin d'auoir de l'eau preste pour nettoyer les lieux communs de la maison, qu'en langage franc on nôme la bande; ce qu'ils pratiquent particulièrement en Alger, où en châque logis il y a vn canal qui se va rendre dans la mer, pour ce que la Ville est en pente.

III. Ils sont obligez de deux iours l'un de porter le pain aux fours communs de la Ville; & de l'aller querir quand il en est temps. Car les Turcs & les Maures aymēt extremémēt le pain chaud; jusques là mesme, qu'un pain de quatre aspres vaut moins d'un aspre d'autât de iours qu'il est cuit. Que si dans le logis il n'y a point de seruantes, qui sont ordinairement des esclaves noires, ce sont eux-mesmes qui ont la charge de pestrir & de faire le pain.

IV. Il faut qu'ils prennent garde à lauer de huit en huit iours les quareaux de tout le logis; à sçauoir de la basse cour, des chambres & des galeries, qui sont pour l'ordinaire pauées de beaux quareaux de terre cuite, marquez de diuerses couleurs: Car c'est la coûtume des Turcs de tenir fort nettement leurs maisons, où l'on ne marche point qu'on n'ait posé les souliers.

V. Ce sôt les mesmes esclaves qui blanchiffēt le linge de la maison, quand il n'y a point de seruantes, & qui le vont lauer aux fontaines hors de la Ville; vsans pour cēt effet de saumon, & non de lessiué faite de cendres, la coûtume n'estant pas telle en ce pays-là.

VI. C'est pareillement leur deuoir de blanchir de quinze en quinze iours toutes les murailles de la maison, vsans en cela d'une maniere de chaux détrempée de lait; Ce qui fait que les logis paroissent fort blancs dedans & dehors; ayant accoustumé de le pratiquer ainsi, non seulement par bien-seance, mais pour empescher qu'en leurs logis il n'y ait des araignées, & d'autre petite vermine à quoy le país est sujet.

VII. Quand ils n'ont point d'occupation d'ailleurs, il faut qu'ils se donnent le soin de faire jouer les petits enfans; de les porter, & de les pourmener par les ruës.

VIII. Quelques-uns d'entr'eux sont employez à vendre des fruiets & des herbes par la Ville.

IX. Il y en a d'autres que leur Patron loüe, pour trāsporter hors de la Ville les immondices, & les fumiers des ruës & des maisons.

X. On les enuoye à la campagne garder les vaches, les brebis & les chevres, sans leur donner pour toute nourriture qu'un peu de pain, du fruit & de l'eau; Ce qui leur est vne chose extremémēt penible, à cause des violentes chaleurs de ce país-là. Or tous ces seruices & ces emplois d'otie viē de parler, sont doux & faciles à cōparaison de ceux qui suiuent.

XI. Ce sont eux à qui l'on fait labourer la terre, & quel'on attache quelquesfois au joug, avec vn asne ou vn cheual, selon le plaisir ou le caprice de leurs Patrons & Maistres.

XII.

XII. Eux-mesmes ont le soin de cultiuer les jardins; & alors ils peuuent bien dire à leur grand regret, qu'il y croist pour eux plus d'épines que de roses, & plus de soucis que d'autres fleurs.

XIII. Il est de leur charge de faire la moisson durant les plus ardues chaleurs de l'esté.

XIV. Quand il est question de faire des quarreaux & de la brique, dont toutes les maisons sont basties, il n'y a qu'eux qu'on y employe, à l'imitation des Israélites detenus captifs en Babylone.

XV. Ils seruent pareillement de manœuures & d'aydes aux Massons, soit qu'il faille bâtir à la Ville ou à la Campagne.

XVI. Quand on a besoin de grosses pierres en Alger, principalement pour l'entretien & pour la fabrique du Mole, on leur fait traîner des charrettes, ou plûtoſt des chariots tous chargez, où ils les lient avec des cordes; & où j'en ay veu d'attachez jusques à quarante: car ceux de la Ville ne se seruent point de cheuaux pour cét effet, à cause que les ruës en sont étroittes, & que tels chariots y sont mieux cõduits par ces pauures captifs. Que si par malheur ils ne tirent point à leur gré, ils les traittent alors à coups de bastons, & leur font vne infinité d'autres outrages.

XVII. On les fait trauailler par dessus leurs forces, lors qu'il faut armer les vaisseaux de courſe, charger les canós; transporter les munitions de guerre, & les prouisiós de bouche; spalmer les nauires, y mettre le suif, & faire toutes les autres choses qui sont necessaires à quelque armement, ou à quelque voyage sur mer.

XVIII. Faut-il vn Pilote, vn Nocher, vn Chirurgien, vn Calfat & des Matelots pour la cõduite de ces vaisseaux; c'est d'entre les esclaves que l'on tire les plus experimentez, & les plus habiles en cét art.

XIX. Leurs galeres vont-elles en courſe sur mer, pour y exercer leurs ordinaires Pyrateries, c'est helas vne pitié nõt pareille d'y voir les pauures Chrestiens captifs, cõtrains à grands coups d'estrope & de baston, à faire jouier les rames; de quoy ie me reſerue à parler plus amplement au chapitre ſuiuant.

XX. Pour conclusion, le plus honteux & le plus funeste mestier à quoy les Turcs & les Barbares employent leurs esclaves, comme il a esté remarqué cy-deuant, c'est à seruir de ſanglans ministres & executeurs de Iustice, quand quelque Turc est condamné à la mort. Il y a de plus quantité d'autres offices sales & infames, à quoy on les fait seruir à la bade, que ie passe sous silence, pour ne tirer ce discours en lógueur. Où il est à remarquer, qu'il n'y a personne pour chetiue qu'elle paroisse, qui ne soit capable de quelqu'vn de ces emplois, & qui se puisse excuser, ou sur son indisposition, ou sur la foiblesse de son aage.

Pource qui est des femmes esclaves, elles sõt employées au ménage & au seruire de la maifó, où ces Barbares les forcēt à leurs infames lubricitez; & les enfãs qui en naissent, sõt circoncis, & declarez Mahometás.



DES GRANDS MAUX QV'EN-
DURENT LES CHREISTIENS CAPTIFS
dans les Galeres des Turcs.

CHAPITRE VII.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Ceux que les Barbares tien-
nent esclaves, n'ont point de
sens qui ne souffre.</i></p> <p><i>II. Des violences qui leur sont
faites pour les forcer à ra-</i></p> | <p><i>mer.</i></p> <p><i>III. De l'extrême soif qu'ils
sont contraints d'endurer.</i></p> <p><i>IV. Quelques exemples à ce
propos.</i></p> |
|--|--|

I.
Les esclaves sont
affligés en tous
leurs sens.

DE tous les maux que les pauvres captifs sont contraints d'endurer, le pire sans doute est celuy qu'ils souffrent dans les galeres des Turcs & des Barbares. Car n'est-ce pas vne chose pitoyable, de dire que leur liberté est iour & nuict retenuë par les pieds, sous le faix insupportable d'une grosse chaine de fer; que depuis le leuer du Soleil jusqu'à son coucher, leurs bras éprouvent sans cesse le penible trauail d'une rame, que leurs corps presque tout nud est à tout moment chargé de coups de baston; que leurs oreilles n'entendent que des injures qui leur sont adressées, & que des blasphemes & des impietez qui les percent jusques au cœur; que leur bouche n'a pour ses mets les plus exquis qu'un peu de biscuit moisy, & de l'eau qu'à demy; ou pour surcroist & rarement, un peu de vinaigre; Et qu'enfin leurs yeux n'ont pour objets que des cruantez sans nombre, & que des actions les plus infames que l'on puisse imaginer, qui sont l'entretien & le diuertissement ordinaire de ces Barbares.

Je vous laisse à juger maintenant, s'il y a dans le monde quelque misere que l'on puisse comparer à cele-cy; Et toutefois elle sembleroit encore supportable à ceux qui la souffrent, si la rage ne poussoit souuent ces bourreaux de Corsaires à les estropier & les massacrer,

pour des sujets autant injustes, que les éuenemens en sont cruels; & voicy comment.

S'il arriue quelquesfois que ces Barbares se voyent poursuiuis par les Galeres Chrestiennes, qui leur donnent la chasse, & que se recognoisans foibles ils cherchent leur salut en leur fuite; c'est alors qu'à grands coups de bastons, ils contraignent les pauvres esclaves de ramasser toute la force de leur corps, pour esquiuer de voile & de rame ceste funeste rencontre. Alors, dis-je, le Comite & les autres Officiers courent le long de la galere en hommes épouventez; & le cimenterre en main, s'en vont menaçant de mort tous ceux de ceste Chiourme, qui ne leur semblent point faire d'effort. En effet, des menaces ils en viennent souuent à l'execution, en coupant la tette aux vns, & les bras aux autres, pour donner exemple de pareil chastiment à quiconque ne fera pas son deuoir.

C'est pour vn moindre sujet qu'ils en viennent encore à ce mesme point de cruauté; Car comme ils sont toujourns sur la défiance, s'il aduient par fois que quelques esclaves se fassent le moindre signe sans y penser; ces Barbares prenans cela pour vne marque de reuolte, & d'vn dessein de secoüer leur joug, portent à l'instant la main aux cimenterres qu'ils trempent impitoyablement dans le sang de ces Innocens, qui passent dans leur créance pour criminels.

Ce ne sont pas là neantmoins toutes les peines qu'endurent les pauvres esclaves dans ces galeres; car ils meurent encore de soif quelquesfois, apres auoir laguy plusieurs iours en ce deplorable estat: Et bien que cela n'arriue pas à dessein, mais par des accidens inopinéz, il ne laisse pas neantmoins de leur en coûter la vie. L'histoire qui suit, en fera voir clairement la cause.

Comme pour sages & preuoyans que soient les hommes, ils ne peuuent pas toujourns parer aux coups ny aux disgraces qui leur arriuent; soit que la diuine Prouidence le permette ainsi pour des raisons qui leur sont cachées; soit pource que les affaires ont assez souuent vn succez bien éloigné de l'apparence des choses; de là vient que les mieux aduisez sont quelquesfois trompez en leur preuoyance; & se voyent contraints de flechir sous les loix de la necessité, qui les assujetit au malheur, lors qu'ils y songent le moins; comme il se démontre par ce recit.

Enuiron la fin du mois de Iuillet, en l'an mille six cens trente, les quatre galeres d'Alger en estant parties pour faire leurs brigandages accoustumez, coururent pour cét effet toutes les costes d'Espagne. Mais il suruint cependant vne si grande tempeste, qu'elle les contraignit bien à la haste, pour preuenir le naufrage, de se mettre à l'abry de l'orage, en vn lieu que l'on appelle *les trois Isles*, se persuadans que ceste bourrasque se tourneroit bien-tost en bonnasse. Ils furent bien trompez neantmoins, quand par la continuation du

II.

Des violences que les Barbares font aux Captifs; pour les forcer à ramer.

Estrange inhumanité.

III.

Les Esclaves meurent quelques fois de soif.

IV.

Exemples notables.

mauvais temps, ils se virent reduits à demeurer là treize iours entiers. Vn éuenement si fâcheux en fit naistre vn autre encore pire, qui fut que quarante cinq esclaves de ces galeres moururent de soif en ce lieu funeste; & avec eux quatorze Turcs, outre qu'il y en eut plusieurs autres qui tomberent malades à l'extrémité: Car les eaux douces & tous autres breuuages leur manquerent deux iours apres qu'ils eurent gagné ce bord, n'y ayant ny ruisseau ny fontaine en ce lieu sterile & inhabité.

Les Chefs neantmoins, & les principaux de ces galeres se garantirent d'un si fâcheux accident; mais ce fut au grand prejudice des esclaves, pource qu'ils firent prendre aussi tost ce peu d'eau douce qui estoit restée dans les outres & dans les barils de ces pauvres gens; d'où il s'ensuiuit que les vns furent contrains de boire de l'eau salée de la mer; & que les autres ayant quelque peu de vinaigre, le mélerent avec cette eau; ce qui les soulagea vn peu dans vne extrémité si pressante, & comme inévitable: Car d'aller querir de l'eau douce en quelqu'autre lieu, ce fut dequoy la violence de la tourmente qui continua tout ce temps-là sans relache, ne leur donna iamais le moyen; si bien que ceste derniere necessité fut fatale à la pluspart des esclaves, qui moururent ainsi de soif.

D'accuser maintenant d'un deffaut de preuoyance les Turcs & les chefs de ces galeres, c'est à quoy ie ne voy point d'apparence; estant bien certain qu'ils ne pouuoient estre guarants des changemens ny de l'inconstance de la mer: Que si on m'allegue qu'ils deuoient auoir fait vne meilleure prouision d'eau, j'aduouë que cela est vray; mais il est certain aussi qu'ils s'en estoient fournis à l'ordinaire, n'ayans pas accoustumé de charger leurs galeres que d'une certaine quantité d'eau pour quelque nombre de iours, afin qu'elles en soient plus legeres. D'ailleurs, c'est leur ordinaire de prendre port presque tous les soirs aux lieux où ils sçauent à peu près qu'ils peuuent faire leur prouision d'eau-douce; ce qui les rend excusables en ce poinct-là, & qui n'empesche pas toutesfois que les pauvres Chrestiens n'en ayent porté la peine; En quoy ce que ie trouue de pire, c'est que tel accident est arriué plus d'une fois, aussi bien dans les autres vaisseaux de ces Barbares, que dans leurs galeres, dont ie rapporterois icy plusieurs autres exemples, n'estoit que celuy-cy suffit.



DES BAGNES, OV DES PRISONS OV L'ON ENFERME LES ESCLAVES.

CHAPITRE VIII.

- | | |
|--|---|
| <p>I. <i>La Turquie & la Barbarie sont comme vn Enfer aux pauvres Captifs.</i></p> <p>II. <i>Description des Bagnes, ou des Prisons, où les Barbares les mettent.</i></p> <p>III. <i>Des grandes miseres que</i></p> | <p><i>les Esclaves y souffrent.</i></p> <p>IV. <i>Qu'il y a dans Alger plusieurs Bagnes diuersément appellez.</i></p> <p>V. <i>Des Bagnes de Tunis, de Tripoly, de Salé, & de Constantinople.</i></p> |
|--|---|



IL y a quelque lieu dans le monde qui puisse avecque raison estre appellé l'Enfer des Chrestiens, c'est assurément la malheureuse contrée des Turcs, & de ceux de Barbarie. C'est où la cruauté se fait voir ordinairement, comme sur vn sanglant échaffaut, où elle represente des actes tragiques en la personne des pauvres esclaves. Tout cet ouvrage en est vne description generale: Et ce chapitre fera voir particulièrement l'horreur des lieux qu'on appelle BAGNES, ou prisons, qui sont destinez pour y enfermer ces miserables captifs.

Ces BAGNES sont d'assez grandes maisons, où il y a plusieurs petites chambres fort basses & sombres, toutes voûtées. En chacune sont renfermez quinze ou seize esclaves, couchez sur la dure, si ce n'est qu'ils ayent moyen d'achepter quelques nattes de palmier. Ils n'ont pour toutes couuertes que leurs pauvres haillons, où toute sorte de vermine les persecute, sans parler des scorpions, des serpens, & de tels autres reptiles, qui les tourmentent le plus souuent.

Celuy qui a la charge de ces BAGNES, s'appelle le Gardien BACCHI, Du Gardien qui a quantité d'Officiers & de valets commis à veiller à la garde de ces pauvres gens. Que s'ils échappent fortuitement, c'est luy qui en doit répondre en son propre & priué nom. Aussi pour empescher que cela n'arriue, il tient le long de la nuit plusieurs sentinelles en ces

I.
Le pays des Turcs & des Barbares est comme vn Enfer aux pauvres Captifs.

BAGNES, qui sont posées dedans & dehors.

III.
Des grandes mi-
seres que les ca-
ptifs endurent
dans les prisons.

De vous dire au reste cōbien sont grandes les miseres que les esclaves endurent en ces prisons, c'est vne chose impossible, ny mesme de l'imaginer. Là quelques captifs tiennent ordinairement des tauernes, où ceux qui en ont le moyen acheptent les prouisions & les viures qui leur sont necessaires. Mais à vray dire, tels cabarets seruent plus aux Renegats, qui s'y en vont faire leurs desbauches, qu'à toutes autres personnes.

Il y a dans Alger plusieurs de ces prisons, ou de ces BAGNES dont les principaux sont six.

Bagnes d'Alger.

1. Le Bagne du Roy, qui est le plus grand, & le plus spacieux de tous.
2. Le Bagne d'ALY MAMY, Capitaine & General des galeres.
3. Le Bagne des COVLOLIS.
4. Le Bagne de SIDY ASSAN.
5. Le Bagne qu'on appelle de RAPAGY.
6. Le Bagne de sainte Catherine, comme on le nomme vulgairement, pour estre dedié à cette sainte Martyre.

En la Ville de Tunis on compte à present 9. Bagnes, dont les deux premiers sont ceux d'ISSOVF DEY; ensemble le Bagne de MORAT BEY; Le Bagne de la Patrone; Celuy de SOLIMAN; Celuy de SYDI MAMET; Le Bagne du Bascha; Le Bagne de MAMY; & vn autre fait de nouveau qui est celuy de CIGALE, lors qu'il s'enfuit de Constantinople à Tunis avec ses deux galeres, sur l'apprehension qu'il eut du grand Seigneur.

Bagnes de Tunis.

Bagnes de Tripoly.

A Tripoly de Barbarie, comme le nombre des esclaves y est petit, aussi n'y a-t'il qu'un grand Bagne.

Bagnes de Salé.

En la Ville de Salé, les lieux où l'on met les Captifs ne s'appellent point BAGNES, mais MATAMOVRES, qui sont de grandes caues bien voûtées, & basses de douze ou quinze pieds. Là on les renferme tous ensemble; & ils n'ont de l'air que par les soupiraux de ces caues, où il y a plusieurs Maures qui les veillent, & qui tant que la nuit dure, font garde en toutes les portes.

A Constantinople, il y a pareillement des BAGNES pour les esclaves des galeres & autres, lesquels iour & nuit sont enchainez par les pieds, & deux à deux.

Bagnes de Constantinople.

Outre ces BAGNES, & ces Prisons communes, les Patrons qui veulent auoir leurs esclaves chez eux, ont en leurs logis de petites caues & MATAMOVRES, où ils les enferment de nuit, s'ils s'en défont, sinon ils les font coucher à vn coin de leur Galerie, ou en quelque magazin, & dans les escuries.



DE DIVERSES SORTES DE
SVPPLICES DONT LES TVRCS ET CEVX
de Barbarie font mourir cruellement les esclaves
Chrestiens.

CHAPITRE IX.

- | | |
|---|--|
| <p><i>I. Damnables effects de l'In-
iustice.</i></p> <p><i>II. Elle est inséparable d'avec
la cruauté parmi les Ma-
hometans.</i></p> | <p><i>III. Preuves de l'un & de
l'autre, par les diuers sup-
plices dont ils persecutent les
Chrestiens captifs.</i></p> |
|---|--|



B IEN que les peines ayent esté aussi justement establies que les recompenses, pour retenir les méchans dans les bornes du deuoir, & encourager les gens de bien à l'exercice de la vertu; si est-ce qu'en quelque pais que ce soit, c'est vn malheur bien estrange, quand la malice & la cruautés'y donnent vn empire absolu; & que par vn auuglement de haine ou d'enuie, l'on ordonne des suplices contre ceux qui ne les ont pas meritez: Car d'en venir à ce poinct, c'est à proprement parler éfacer le plus beau lustre de la Iustice, qui doit estre exempt de passion; & luy oster le bandeau qu'elle a sur les yeux pour vn témoignage de son integrité, & de ce qu'il ne faut pas qu'aucun respect humain luy donne jamais dans la veüe, pour l'obliger à sortir hors des bornes de la raison, qui doit mesurer la peine à l'égal du crime.

Ors'il y a des hommes dans le monde qui contreuient à ce deuoir, & qui se monstrent plus passionnez partisans de la cruauté que de la Iustice; il ne faut pas douter que ce ne soient les Turcs & les Corsaires de Barbarie. Ces courages inhumains ont tant d'animosité contre les Chrestiens qu'ils tiennent esclaves, que pour la moindre faute que ce soit, causée quelquesfois, plus par infirmité que par malice, ils

les perfecutent par des tourmens si cruels & si sensibles, qu'ils vont au delà de toute imagination. En voicy vne liste, que j'ay dressée exprés pour confirmer cette verité, dont on peut voir quelques exemples par cy par-là, dans le gros de cette Histoire. Mais pource qu'il n'y en a pas generalement de tous les tourmens qui sont vsitez parmy ces Infidelles, j'ay jugé à propos de les décrire particulièrement en ce Chapitre. Ce que j'ay fait à dessein, afin que le Lecteur en recognoisse mieux les peines insupportables, que ces Barbares font endurer aux pauvres Chrestiens captifs; bien qu'ils ne laissent pas de s'en seruir quelques-fois contre ceux qui suiuent leur Religion, ou pour mieux dire, leur fausse Secte: Il est vray qu'ils ne le font que rarement, & en matiere de crimes de notable consequence.

I. Ils ont de grands crocs de fer à langue de serpent, qu'ils appellent des GANCHES en langage franc, qui sont attachez dans les murailles, & aux portes des Villes, où ils accrochèt ceux qu'ils y veulent faire mourir, les éleuans tous nuds, les mains liées derriere le dos, & les faisant tomber dessus, où ils s'enferrent, tantost par le ventre, tantost par l'épaule, ou par vne autre partie du corps, & les laissent ainsi mourir en langueur: Surquoy voy cy-dessus le liu. 2. Chap. 5. & le liu. 4. Chap. 5. nombre 1.

II. Ils attachent vn Esclaue par les pieds & par les bras à quatre nauires, prenant leur route en quatre differents endroits: & ainsi ils escartellent, & mettent en pieces les pauvres Chrestiens captifs.

III. Quelquesfois aussi les ayant attachez aux Antennes du Nauire, ils les percent & les tuent à coups de fleches.

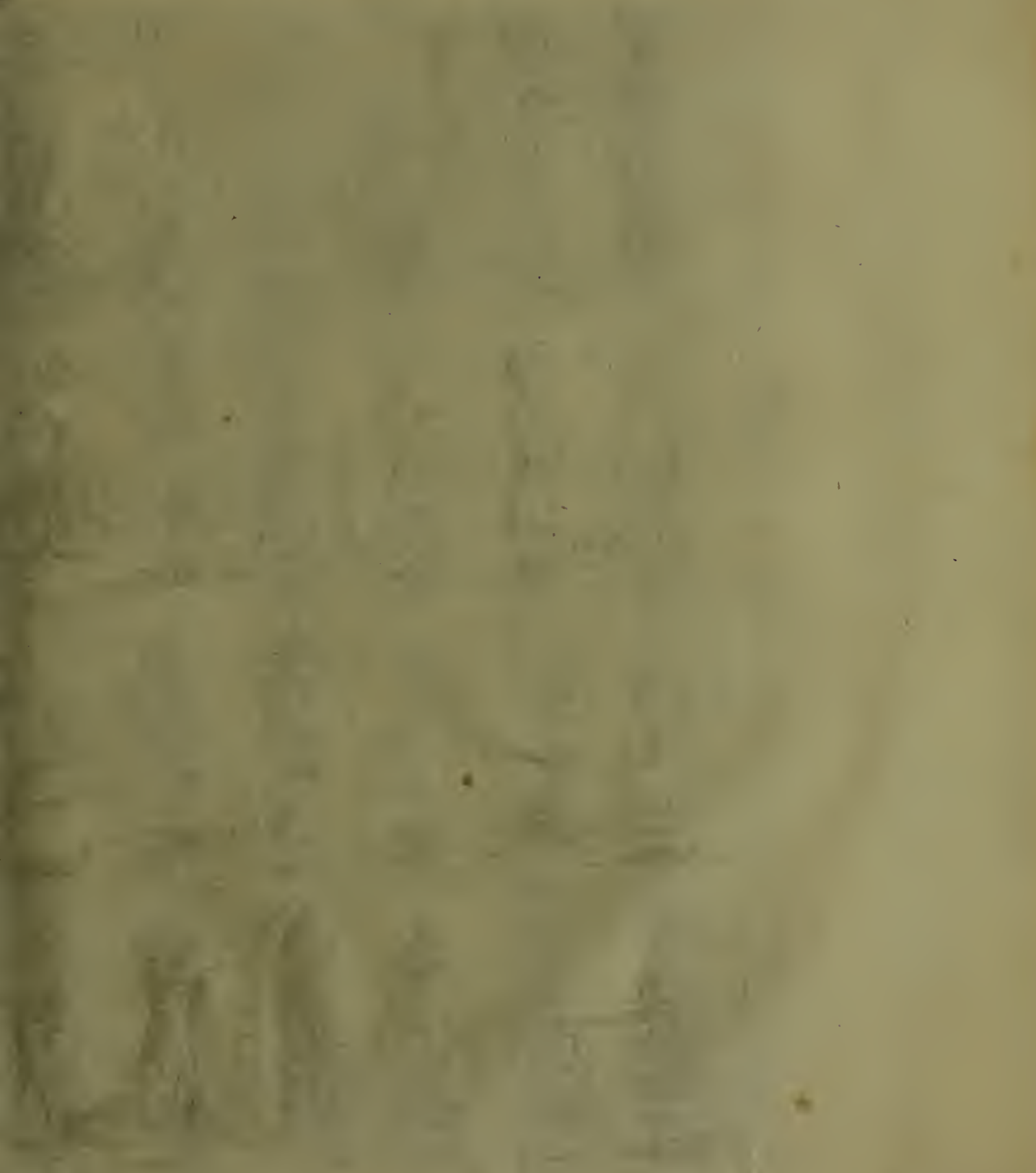
IV. Enfermant ceux qu'ils ont destinez à la mort dans de grands sacs bien coufus, ils les font jeter dans la mer, où ils voguent quelques-fois au gré des ondes, & en fin se noyent.

V. Ils vsent du suplice du feu, brûlant tout vif le patient, qu'ils attachent nud à vn poteau, avec vne chaine de fer: & ce feu qui n'est que de petit & menu bois de deux pieds de hauteur, rangé en rond, peut auoir vingt-cinq, ou trente pieds de diametre. Or ce qu'ils mettent le patient au milieu, est afin de le faire languir d'auantage; dequoy nous auons icy quelques Histoires au liu. 4. Chap. 5. nombre 2. & en ce liu. 5. au Chap. suiuant.

VI. Ils se seruent du suplice de la Croix en deux façons; l'vne mettant le patient sur vne Eschele, où ils le cloüent pieds & mains sur les deux branches de l'Eschele, & le laissent ainsi languir. Ils s'en est veu qui ont vescu en cét estat trois ou quatre jours, sans qu'il fût permis à aucun de les assister. L'autre maniere est, qu'ils font coucher le patient sur vne Croix en forme de celle de S. André; puis l'exposent ainsi à l'entrée des portes de la Ville, afin qu'il soit en veüe, & en spectacle à tout le monde: & de ce genre de suplice il y en a icy quelques Histoires au second liure.

FIGURE

On the right side of the figure
is a drawing of a building
with a dome and a tower.



FIGVRE N

Où sont representez diuers supplic
persecutent, & font mourir cru
comme il se voit aux page



NECESSAIRE,

dont les Turcs, & ceux de Barbarie;
surtout les Esclaves Chrestiens;
suivantes page 414. 415. 416.



NECESSAIRE

à donner à tous les Turcs, et ceux de l'Empire

de la part des Chrétiens;

pour leur usage et leur profit.



VII. Ils pratiquent vne autre sorte de supplice, qui est qu'ils ouurent avec vn rasoir les épaules du patient, droit à la jointure, puis y mettent de gros flambeaux de cire tous ardents, qu'ils laissent là brûler & consommer, apres auoir bien lié le patient, qui meurt miserablement, & de douleur, & de faim.

VIII. Ils l'enferment entre quatre petites murailles, jusques aux épaules, ou dans vne fosse, qu'ils remplissent de terre, & le laissent ainsi languir plusieurs iours, jusques à ce que tous ses membres se pourrissent.

IX. Quelquesfois ils vsent d'vn grand tonneau plein de cloux, & mettans dedans ceux qu'ils y ont destinez, ils prennent plaisir à les faire rouler, jusques à ce que les douleurs & la faim les facent mourir.

X. L'Empalement est le genre de supplice qui leur est le plus ordinaire, faisant asseoir le patient sur vn pieu pointu, qui entre par le fondement, & qu'ils font sortir de force, tantost par le gosier, & tantost par les épaules.

XI. Leur cruauté va jusqu'à ce poinct que d'en faire écorcher plusieurs tous vifs, comme il se voit au liure second.

XII. Leur inhumanité leur fait pratiquer encore vn autre tourment, qui est d'attacher le patient à la queuë d'vn cheual, la face tournée vers la terre, qu'ils touchent alors à coups de foïet, le traînant en cét estat par tout la Ville, & par les lieux les plus raboteux, iusques à ce qu'il en meure, tout rompu & brisé.

XIII. Ils ordonnent quelquesfois vne punition de cinq ou six cens coups de baston, & souuent aussi ne specifient point le nombre, continuant ce tourment jusques à ce que la mort s'en ensuiue, jusqu'à y employer les bras de plusieurs valets du Mesüar. Où il faut remarquer que ce supplice de bastonnades n'est point infame parmy les Turcs, & notamment en Alger, où assez souuent le Diuan ordonne qu'vn des Officiers de ce Conseil d'Etat, aura tant de coups de baston, pour quelque faute commise, sans que toutesfois celuy qui aura receu ceste liberalité de coups, laisse de demeurer pour cela dans les mesmes grades & honneurs qu'il auoit auparauant cette disgrâce. I'ay conneu en Alger vn BOVLÖVCBASCHI, Officier de ce Diuan, qui auoit ainsi esté traité.

XIV. L'vsage d'étrangler est pareillement en pratique parmy eux, mais ce n'est qu'enuers les Turcs seulement, qui menent pour cét effect le criminel en quelque BAGNE: & là sans autre ceremonie luy mettans la corde au col, ils le font estrangler par vn esclau, avec vn baston qu'il tourne, ayant vne corde attachée au col du patient.

XV. Ils en condamnent quelques-vns à estre rompus tous vifs: Ce qu'ils pratiquent ainsi. Le Mesüar, ou le Bourreau, les ayant couchez par terre, leur rompt les bras & les jambes, avec vne masse de fer, ou vn leuier, & les laisse mourir en ce piteux estat.

XVI. Le menu peuple irrité a souuét recours aux pierres & aux cail-

lous, dont il se fert pour décharger sa rage sur les pauvres esclaves.

XVII. Il s'en voit encore quelques-vns parmy ces Barbares, qui transportez de fureur, pendent leurs esclaves par les pieds, avec des cordes attachées au plancher, puis leur arrachent les ongles, & leur versent de la cire toute ardente sur la plante des pieds. De cecy se peut voir vn exemple au liu. 4. Chap. 1.

XVIII. Ce leur est vne chose assez commune, quand ils sont yvres, & en mauuaise humeur, de décharger leur colere sur les esclaves, & de les frapper à coups de cousteau.

XIX. Il y en a d'autres qu'ils font mourir sur vn canon chargé, auquel ils mettent le feu; ou bien ils les exposent à la bouche du canon mesme.

XX. Pour rendre méconnoissables ceux qui releuent de leur barbarie, ils se portent assez souuent aux extrémitez de leur couper cruellement le nez & les oreilles, comme il se peut voir au liu. 4. Chap. 5. nombre 1.

XXI. L'inimitié qu'ils ont naturellement contre les pauvres Captifs, les rend si fort insensibles à la pitié, qu'ils les laissent languir quelquesfois, & mourir de faim.

XXII. Enfin pour ne mettre en ligne de compte vne infinité d'autres Barbaries, ie concluray par celle-cy, qui est d'obliger tous les autres Captifs à donner chacun vn coup de hache sur le corps d'vn de leurs compagnons, & de le faire mourir ainsi; comme il arriua il y a quelque temps en Alger, en la personne d'vn esclave Espagnol, accusé faussement d'auoir escrit en Espagne plusieurs aduis touchant l'Etat des affaires de la mesme Ville.

XXIII. I'oublois vne autre sorte de supplice que l'on appelle vne estrapade mouillée, lequel quoy qu'il soit le moindre de tous, est neantmoins considerable, en ce qu'il est fort en vsage parmy ces Corsaires Barbares, quand ils sont sur mer.

Voicy côme ils le pratiquent, ils attachent l'Esclave par deffous les aiselles à vne longue corde qui tient à vne poulie à l'antenne du vaisseau, puis laschent la corde & l'Esclave dans la mer, & le releuent ainsi autant de fois qu'ils ont enuie de le mouiller, qui est leur jeu & passe-temps ordinaire.



QUE LES ESCLAVES SE SAV-
VENT QUELQUESFOIS, MAIS CE N'EST
pas sans s'exposer à d'extrêmes dangers.

CHAPITRE X.

- | | |
|--|--|
| <p>I. Des charmes des Turcs, pour faire revenir leurs Esclaves fugitifs.</p> <p>II. D'un homme de Majorque, brûlé en Alger, pour avoir voulu enlever quelques Esclaves.</p> <p>III. D'un Esclave de Bretagne, qui eut les oreilles coupées pour s'en estre enfuy de Salé.</p> <p>IV. De quelle façon plusieurs</p> | <p>se sauvent par mer.</p> <p>V. D'un esclave sauvé miraculeusement de la Ville de Tunis.</p> <p>VI. De quatre Matelots de Morbian, qui se défirent de dix-sept Turcs.</p> <p>VII. Stratageme d'un Esclave Flamand, pour se rendre maistre d'un vaisseau Corsaire.</p> |
|--|--|



EST vne chose si douce & si charmante que la liberté, que tout le monde court apres, & qu'il n'est point de hazards ny de perils, quelques grands qu'ils soient, où l'on ne s'expose pour s'en acquerir la possession; tant il est vray que par vn instinct de nature, les hommes en cher-

Omnes homines natura libertati student, & conditionem servitutis oderunt. Cæf. lib. 3. de bell. Gall.

chent autant la jouissance, qu'ils fuyent passionnément la rencontre de tout ce qu'ils peut prier d'un bien si précieux & si aimable.

Or il n'y a point de doute que ceux qui doivent le plus souhaiter de secouer le joug de servitude, sont les Chrestiens, de tenus captifs en Turquie & en Barbarie, puis qu'à comparaison de ces maudites contrées, on ne voit en tous les autres lieux de la terre, que l'ôbre tant seu-

Le païs des Mahometans est l'element de la seruitude.

La Captiuité dans la sainte Escriture est dénotée par un Deluge d'eau, chez le Prophete Esa. cap. 8. v. 7.

lement, & le fantôme de la seruitude. Cela ne se verifie que trop, au grand dommage de ceux qui l'épreuent: & voila pourquoy ce n'est pas merueille si ces pauvres malheureux se hazardent si souuent à toutes sortes de dangers, pour se déliurer de l'esclavage où ils sont, comme du plus grand mal de la vie. Ce qui nous est tres-bien representé dans les saintes Lettres par vn deluge d'eau, pour monstrier que comme ce débordement rauage & emporte tout ce qui luy vient à l'encontre, la Captiuité de mesme, comme vn furieux torrent, entraine viste apres soy toutes les plus douces consolations, & tous les contentemens d'une ame.

Que s'il est question maintenant de monstrier combien sont grands les obstacles & les perils qui se presentent aux esclaves, lors qu'ils essayent de se sauuer de la tyrannie de leurs patrons impitoyables; cela me sera facile, en vous faisant remarquer que le succez en est difficile, que d'un à qui cela reüssit heureusement, mille s'y voyent faire naufrage. Car comme ils ne se peuuent sauuer que par mer ou par terre; s'ils l'entreprennent par mer, estans en Alger, ou aux autres Villes de Barbarie, ils le peuuent difficilement, pour ce qu'à l'instant que les vaisseaux arriuent là, & y prennent port, on a de coutume d'en oster le gouuernail & toutes les voiles, que le Gardien du port serre dans son magasin, apres auoir cherché soigneusement s'il n'y en a point d'autres dans le nauire. Ce qui s'entend des Vaisseaux des Chrestiens, qui viennent là pour y traffiquer. Or ny les voiles susdites, ny le gouuernail, ne leur sont iamais rendus, qu'ils ne soient en mesme temps obligez de leuer l'anchre, & de faire voile; encore n'est-ce qu'apres que les officiers du Diuan ont fouillé de toutes parts dans le Nauire, de peur qu'ils ont qu'on n'y ait caché quelques Esclaves qui se veulent sauuer; Ce qu'ils ne peuuent sans la licence du Bascha, sur peine aux susdits Officiers d'en répondre eux mesmes.

D'ailleurs de s'échapper avec les petites Barques & les Fregates qui sont au port, c'est vne chose qui leur est impossible aussi, pource qu'on a de coutume de les retirer en terre; joint qu'il y a des Gardes qui veillent pour cet effet de iour & de nuict.

Les esclaves ne se peuuent sauuer qu'avec d'extrêmes difficultez.

Que s'ils essayent de se sauuer par terre, ils n'y trouuent pas de moindres difficultez; ny des obstacles moins difficiles à vaincre, pour estre éloignez comme ils sont de terre Chrestienne, hormis toutesfois ceux de Salé. A quoy j'adjoûte, que dans les chemins par où il faut qu'ils passent, ils courent fortune d'estre rencontrez des Maures & des Arabes. Que si telle chose arriue, ces Barbares ne manquent point aussi-tost de les ramener à leurs patrons, lesquels en tel cas sont obligez de leur donner pour reconnoissance dix pieces de huit Reales chacune, dont ces pauvres fugitifs ne payent que trop l'interest à leurs cruels Patrons, qui les chargent à leur arriuee de deux ou trois cens coups de baston.

A ce danger où s'exposent ces pauures fugitifs, en est joint vn autre aussi grand; à sçauoir la rencontre qu'ils peuuent faire des Tygres & des Lyons qui sont à la campagne, comme nous auons déjà remarqué parlant de la fuite des Renegats. Auec tout cela, comme ces Infideles ont déjamaqué de foy à Dieu, aussi n'en manquent-ils point au Diable. Ce qui les fait recourir aux Sorciers & aux Deuins, dés qu'ils sçauent quelqu'vn de leurs Esclaues s'est sauué, pour le forcer par leurs charmes à retourner. Ce qui se pourroit confirmer par plusieurs Histoires que j'ay apprises sur ce sujet: mais ie me contenteray de rapporter la suiuate, pour estre nouvellement arriué le huitième iour d'Octobre 1633.

Les Barbares
ont recours aux
sorciers.



I.

Des charmes & des sortileges dont vsent les Turcs, pour faire reuenir leurs Esclaues fugitifs; avec vn exemple sur ce sujet.

Estant veritable, comme il est, que la volonté de l'homme s'obstine aussi fort en la fuite du mal, qu'elle se porte passionnément à la curieuse recherche du bien, ce n'est pas merueille si on void tant de personnes s'exposer si hardiment à toutes sortes de perils, pour se deliurer des maux dont la mauuaise fortune les persecute. L'exemple qui suit, en est vn témoignage évident.

Vn certain homme d'auprés de la Rochelle, qu'on appelloit le Capitaine Matan, ne pouuant plus supporter les chaines qu'il auoit vn assez long-temps trainées dans la Ville de Salé, se resolut enfin de les rompre, & de se deliurer de l'esclauage, par vn moyen qui s'en presenta.

Histoire du Capitaine Matan.

Il prit pour cet effet le chemin de la MAMOVRE, Ville & forteresse du Roy d'Espagne, à quelques cinq lieuës de Salé, en la coste de Barbarie.

Le Patron de cét Esclaue n'est pas plustost aduertý de sa fuite, qu'il cherche tous les moyens imaginables pour le rauoir; Car ne se contentant pas d'enuoyer des hommes apres, il va consulter les Demons chez vn homme de la Ville, estimé grand Magicien; Ce qui ne passe pas pour vn crime parmy ces Barbares; mais pour vn témoignage de bonté d'esprit, & de science extraordinaire. Cet Enchanteur ouure en mesme temps tous les secrets de son sçauoir diabolique, où comme dans la bouëtte de Pandore, il tient en reserue toutes sortes de maux; & avec certains caracteres qu'il trace sur vn papier, en lassez du nom de l'esclaue fugitif, & de celuy de son Patron, il en fait vn charme qu'il attache à la porte de son logis.

Efforts diaboliques d'un Patron Barbare.

Estranges effets
d'un charme.

Le Capitaine
Matan est pris &
ramené à Salé.

Diuers sortileges
des Barbares
pour appeller les
esclaves fugitifs.

Voila cependant que ce pauvre fugitif, qui n'estoit plus qu'à vne lieuë de la Mamoure, & que l'esperance d'y arriuer bien-tost, flattoit déjà d'une secrette joye, se sent saisi tout à coup d'une douleur violente, qui luy perce la plante des pieds de mille aiguillons, & l'empesche de passer outre: neantmoins la crainte qu'il a que l'on ne coure apres, luy fait reprendre courage, & faire vn effort de marcher, malgré la rigueur du mal qui le presse: mais en fin ce charme se trouue plus fort que luy; & le contraint de ceder à la necessité. Il s'arreste donc, & la douleur s'arreste aussi; mais comme il veut aller plus auant, son mal recommence & le trauaille plus que iamais. Alors voulant éprouuer si rebroussant chemin vers Salé, il sentira les mesmes douleurs, chose étrange; voila qu'elles cessent aussi-tost; Tellement qu'il s'en retourne sans peine, & ne semble pas marcher, mais voler. Par où ayant recogneu que son Patron auoit eu recours aux charmes, & se trouuant bien en peine s'il deuoit ou demeurer ou s'en retourner, il apperceut en mesme temps certains hommes de cheual qu'on enuoyoit apres luy, pour le prendre; comme en effet ils le prirent, & le ramenerent à Salé, où il fut quitte de cette fuite pour deux cens coups de baston.

Ce charme dont ie vien de parler n'est pas le seul enchantement que leur malice leur fait éprouuer; car ils en ont quantité d'autres qu'ils pratiquent à tous propos enuers leurs malheureux fugitifs. Tantost par ie ne sçay quelles illusions ils leur troublent & leur ofusquent le sens, de telle sorte qu'ils s'imaginent d'estre sur le panchant d'un precipice; où des Tygres & des Lyons les poursuiuent pour les deuorer; & tantost aussi il leur semble voir des hommes armez qui leur portent de grands coups, ausquels sont joints des hurlemens éfroyables qui les contraignent de s'en retourner. Mais comme Dieu permet quelquesfois pour des raisons qui nous sont cachées, que ces charmes ayent leur effet, en forçant ces pauvres Captifs à reprendre la route du logis de leur Patron; aussi leur inspire-t'il souuent des moyens de s'échapper d'entre les mains de ces perfides; Comme par exemple ceux qu'ils detiennent captifs en Alger, se sauuent à Oran, qui n'en est qu'à cinquante lieuës: Ceux de Salé, à la Mamoure; & ainsi des autres. Ce qui arriue ordinairement, lors que les Corsaires les meinent en leurs vaisseaux, & qu'ils prennent terre dans quelque Isle où ils se cachent, comme nous auons remarqué au traitté des Renegats. Et voyla pour ce qui est de la Barbarie.

Esclaves de Tur-
quie & de Con-
stantinople.

Ceux qui sont esclaves dans le Leuant, sur tout en Turquie, & à Constantinople, trouuent ordinairement les mesmes difficultez à se sauuer par mer & par terre.

Il est vray qu'à Constantinople il s'en échappe toûjours quelques-uns, par la faueur de l'Ambassadeur de France, & des autres resi-

dens qui sont à la Porte du grand-Seigneur; Car les voulant obliger, ils les retirent secrettement chez eux; où apres les auoir tenus quelque temps, ils les déguisent enfin, & les cachent dans les vaisseaux Chrestiens qui viennent là, pour y trafiquer.

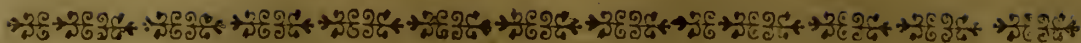
Les esclaves de Barbarie ont encores d'autres moyens pour se sauuer; à sçauoir ceux d'Alger aux Isles de Majorque & de Minorque, qui n'en sont qu'à cent lieuës de trajet. Ceux de Tunis en Sardaigne; & ceux de Tripoly à Malte & en Sicile: Voicy comment cela se fait pour l'ordinaire. En toutes ces Isles & terres de Chrestiens, qui sont sur la mer Mediterranée, il y a plusieurs fregates de huit à dix rames. Quand quelqu'un desire donc de sauuer de ces esclaves, il traite secrettement avec ceux à qui appartiennent ces petits vaisseaux de rame, lesquels pour auoir esté en Barbarie, ont connoissance du pays, & en sçauent les Villes & les abords. Ainsi estans demeurez d'accord d'une somme assez notable; en cas que les Captifs pour lesquels on est conuenu de prix soient déliurez de leur esclavage, & ramenez en terre Chrestienne; les maistres de ces fregates prennent pour cet effet le Turban, & se déguisent entiere-ment à la Turquie. En cet équipage ils abordent de nuit en Alger, à Tunis, ou en autre lieu de la Barbarie, à vne demie lieuë ou environ de ces Villes: Là descend à terre celuy d'entr'eux qui sçait le mieux la langue & l'adresse du pays, tandis que ces fregataires se retirent en plaine-mer, afin qu'on ne les découure: Alors il s'en va trouuer secrettement ceux qu'il est question de sauuer, ausquels il donne le rendez-vous & le temps, qui est ordinairement vers le soir, pource que la nuit approchant, les esclaves vont & viennent assez librement hors de la Ville.

Cependant ny les fregataires ne manquent point à l'heure de l'assignation, ny les esclaves encore moins, qu'ils enleuent en diligence; si tant est que leur espion les ait trouuez en estat de se pouoir sauuer. Cela fait, ils les rendent entre les mains de celuy avec lequel ils ont conuenu, qui leur paye à l'instant la somme promise. Et certainement on peut bien dire, qu'il n'est point d'argent mieux gagné que celuy-là, veu les grands perils qu'ils courent, non seulement sur la mer; mais encore sur la terre; Car s'il arriue par malheur que ces Barbares les découurent & les prennent, ils les mettent en mesme temps entre les mains du Mesüar, qui les brûle tous vifs & à petit feu, comme il se verra par l'histoire suiuaute.

Esclaves de Barbarie,

& comment ils se sauuent.

Déguisement pour sauuer des esclaves.



II.

D'un fregataire de Maiorque brûlé en Alger, pour auoir voulu enleuer des Esclaves.

CE n'est pas mon dessein de blâmer la memoire de celuy dont ie descriis icy l'histoire; mais plûtoft de luy donner des louanges, puisque l'illustre fin qui luy fit trouuer vne mort glorieuse au milieu des flammes, tendoit plûtoft à la deliurance & au salut des pauvres captifs, qu'à son gain particulier, ny qu'à ses interests propres. C'estoit vn fregataire de Majorque, nommé Didaque. Pour venir à bout plus aisément de l'entreprise qu'il auoit faite en faueur de quelques-vns, d'enleuer certains esclaves qui estoient en Alger, il s'aduisa finement de se déguiser en Maure, prenant pour cét effet vn méchant Turban sur la teste, & vn Bernus, ou vne cape sur ses épaules.

Didaque fregataire de Majorque.

Son inuention pour enleuer quelques esclaves.

Voila donc qu'il entre ainsi en Alger, où ayant esté long-temps esclave, il auoit fort bien appris la langue Mauresque. A son arriué il donne aduis de son entreprise à ceux qu'il deuoit enleuer, leur marquant ponctuellement le temps & le lieu de cette execution; mais il arriua par malheur que quelque Turc, qui l'auoit autresfois veu & frequenté, le reconneut aussi-tost; De maniere que le voyant ainsi déguisé, il jugea par les apparences qu'il brassoit sans doute quelque secrette entreprise. Il en fut donc aduertir le Bascha, qui le fit saisir incontinent, & trouua que c'estoit vn espion.

Didaque est pris en Alger.

& brûlé tout vif.

Cependant ceux de son entreprise qui estoient restez dans la fregate, reuinrent au temps & au lieu de l'assignation, où ne trouuant personne, ils jugerent bien que leur affaire estoit éuentée; ce qui les obligea de reprendre promptement la route de Majorque, tandis que leur compagnon conduit à Babaloy, place au deuant d'une porte de la Ville qui regarde le Nort, destinée à l'execution des Chrestiens, y fut brûlé tout vif le treizième de Iuillet 1634. ce qui aduint deux iours seulement auant nostre arriué en Alger.

Six iours apres comme ie passois par là, l'on m'en montra encore les os, & quelques membres qui estoient restez du feu, sous vn monceau de pierres: Car les Turcs & les Maures, qui assistent volontiers à telles executions, ont accoustumé d'en jeter quantité contre les pauvres Chrestiens qu'on y fait mourir, pour vn témoignage de la hayne qu'ils leur portent. Or ce qui fait que ces os & ces membres ne se consomment pas entierement, c'est que le feu dont ils vsent, n'est que de menu bois, encore y en a-t'il fort peu, si bien que les chiens en viennent souuent faire curée.



III.

*D'un Esclave de Bretaigne, à qui l'on coupa les oreilles
pour s'en estre fuy de Salé.*

QViconque sçaura bien considérer les cruantez que les anciens Tyrans ont exercées contre les Chrestiens en la naissance de l'Eglise, trouuera sans doute que les Turcs & les Barbares ont de beaucoup enchery par dessus. Car si le zele des fausses diuinitez de ceux-là, estoit le motif qui les pouffoit à estropier les vns, & s'estudier à faire perdre aux autres la forme humaine: cruauté qui fut particulièrement remarquable lors du S. Concile de Nicée, que l'Eglise celebra le premier à la faueur de l'Empereur Constantin, où parmy les Peres & les Saints Docteurs de ceste sacrée Assemblée, c'estoit vne chose déplorable d'en voir plusieurs, à qui les Payens au fort de leurs persecutions, sous Diocletian & Maximien, auoient ou arraché vn œil, ou coupé le nez ou les oreilles, & mesme les mains ou les bras. Si leur impieté, dis-je, les animoit à de si cruelles persecutions, n'est-ce pas vne chose incomparablement plus étrange de dire, que l'auarice des Turcs & des Barbares les incite à de pareilles inhumanitez, contre les Chrestiens qui ont tâché de se tirer de leur seruitude; Car alors ne se contentans pas de punir leur fuite de deux ou trois cens coups de baston, & de les marquer au visage de certains caracteres qu'ils leur font, en leuant la peau, & en mettant dans la playe d'vne certaine poudre noire, qui leur fait porter cette marque toute leur vie; Ils vont encore bien plus auant & par vn excez de cruauté coupent le nez à ceux-cy, & à ceux-là les oreilles; comme ils firent dans la Ville de Salé, en l'an 1634. à vn pauvre captif de Bretagne.

Cét esclave se nommoit Guillaume de Pornic, lequel ayant fait partie de se sauuer avec quatre de ses compagnons, se mit pour cet effet en chemin, & tira droit à la Mamoure; comme en effet les autres trois y arriuerent heureusement; mais soit que celuy-cy n'eust pas les jambes si bonnes qu'eux, ou que le courage luy manquaist, tant ya qu'il fut repris en chemin, & ramené à son Patron, qui apres l'auoir chargé de coups de baston, pour mieux assouir sa rage, luy fit couper les oreilles, & par mesme moyen il l'obligea de les porter quelque temps attachées & cousuës deuant luy pour vne marque d'ignominie; & le contraignit finalement de les manger par vn surcroist d'inhumanité.

Voyla vne partie des persecutions que les pauvres esclaves Chrestiens endurent de ces Barbares, qui cependant font gloire de les

traitter ainsi, & prennent quelquesfois plaisir d'attacher aux fugitifs des cornes de bœuf sur la teste, ou autres telles enseignes honteuses, qu'ils portent plusieurs jours par les ruës, pour vn témoignage de leur fuite, à ceux qui les voyent.



I V.

De la maniere dont plusieurs se sauuent par mer.

La necessité fait
hazardeux le
tout pour le tout.

Les bons courages ont cela de propre, que plus ils treuent d'obstacles & de difficultez en leurs entreprises, & plus ils se roidissent contr'elle, pour essayer d'en venir à bout à force de stratagèmes & de subtiles inuentions. C'est ce que sçauent quelquesfois fort bien pratiquer les pauvres esclaves, dans les plus grandes extrémités où la captiuité les réduit. Car il s'en est trouué quelques-vns, qui se voyans proches de la terre des Chrestiens, se sont jettez dans la mer; & gaignant le bord, se sont sauuez à la nage.

Diuerses manieres
de se sauuer,
cratiquées.
par les esclaves.

L'expérience fait voir encôre aujourd'huy, qu'il y en a qui enleuent des vaisseaux; Et d'autres pareillement qui avec des peaux & des bâtons qui leur tiennent lieu de petits bateaux, s'exposent aux dangers de la mer; où tantost ils perissent, tantost ils se sauuent. Il s'en est trouué encore, qui avec plusieurs pieces de bois liées ensemble en forme de radeaux, & deux grands bastons où ils attachent vn peu de toile, se sont mis au hazard du naufrage pour se tirer de captiuité; comme en effet cela leur a reüssi; & d'autres finalement qui se sont sauuez par miracle, de quoy l'histoire suiuant est vn témoignage irreprochable.



V.

D'un Esclau de Tunis, sauué miraculeusement.

O beatissima Ma-
ria, sicut à te auer-
sus, & à te despe-
ctus necesse est ut
intereat; ita &
omnis ad te con-
uersus & à te res-
pectus impossibile
est ut pereat.
D. Ansel. in orat.
ad D. Mariam.

L'Infaillible secours que les fideles Chrestiens ont accoustumé de recevoir de la Mere de Dieu, en leurs plus grandes necessitez, est confirmé par tant de miracles, que ce seroit vouloir douter en plain midy de la lumiere du jour, que de contredire ceste verité: Ce qui a fait dire à vn saint personnage, que la sainte Vierge est le canal par où Dieu verse en abondance sur les hommes la rosée de ses graces & de ses benedictions; & qu'il est comme impossible qu'une personne qui s'adresse à elle, d'un cœur humble & deuot, puisse jamais faire nau-

frage parmy les écueils & les tempestes de ceste vie.

Il n'en faut point de meilleure preuue que ceste histoire arriuée l'an 1616. au mois de May, en la personne d'un pauvre esclau de Tunis. Celuy-cy ayant long-temps supporté dans cette mesme Ville les cruelles disgraces & les miseres de l'esclauage, sans qu'elles eussent jamais alteré tant soit peu l'amour qu'il deuoit à Dieu, ny la deuotion qu'il auoit vouée à sa sainte Mere, dès ses plus tendres années, & qu'il renoueloit tous les iours par ses ardentés prieres, en receut enfin la recompense par vn miracle visible: Car la bien-heureuse Vierge favorable aux vœux de cét esclau, le voulant sauuer de captiuité, luy inspira pour cét effet, qu'à la veuë d'un chacun il prit vn petit esquif, & qu'ils y embarquât; ce qu'ayant fait aussi-tost, sans que personne luy donnât empeschement, il se mit tout seul en plaine mer, où contre toute apparence humaine, malgré les orages & la longue distance des lieux, il gagna heureusement le port de Trapan, Ville de Sicile, éloignée de Tunis de plus de cent cinquante milles.

Effet miraculeux.

Pour memoire de ce miraculeux éuenement, & d'un si grand bienfait qu'il auoit receu, la premiere chose qu'il fit, fut de s'en aller accomplir ses vœux, & remercier Dieu & la Vierge en l'Eglise de l'Annonciade, lieu de grande deuotion, dedié à nostre Dame, & fort signalé pour les grands miracles qui s'y font journellement. De sorte que pour memoire de celuy-cy, on y porta ce mesme esquif, qui se void encore à present dans le cloistre de ceste Eglise.

En suite de ce miracle, on peut icy rapporter cét autre, dont fait mention Gabriel de Talauera, * qui dit; Qu'un certain Religieux de l'Ordre de la sainte Trinité ayant esté fait esclau par les Maures à Tetuan en Afrique; comme il estoit fort deuot à la Vierge, eut recours à elle en ceste affliction; & la pria souuent de le vouloir déliurer d'une si dure captiuité: En effet ses prieres furent enfin exaucées; car il arriua vn iour apres le soleil couché, que ce bon Religieux acheuant de dire son Office de la Vierge, comme il en estoit à ces paroles de la derniere Oraison, *Eius pia intercessione ab instantibus malis, & à morte perpetua liberemur*; Il entendit vne voix qui luy dit par trois fois *suu-moy*; & se trouua vn peu apres au mesme lieu où les Turcs l'auoient fait captif; si bien qu'il fut ainsi miraculeusement déliuré de leur tyrannie.

* In Hist. de beat. Mar. Guadalupe. Monast. lib. 5. Cent. 1. sub. fin.

A cét éuenement est presque semblable ce qui se dit encore en l'histoire de Nostre-Dame de Mont-ferrat, d'un autre Religieux du mesme Ordre de la sainte Trinité, qui par les prieres de la Vierge fut tiré pareillement de l'esclauage où les Mahometans le detenoient.

Bernardin. de S. Ant. in Epit. gener. Red. lib. 1. c. 10. fol. 49.

Plusieurs vœux semblables accompagnez de pareils miracles, faiçts en faueur des Chrestiens, que les Infideles auoient fait esclaves, se voyent encore aujourd'huy à nostre-Dame de Lorette & de Monferrat; comme aussi à Marseille, dans les Eglises de nostre-Dame de la Garde & du Mont. Mais entre les autres celuy de nostre-Da-

Hist. de Malte. me de Liesse en Picardie, est tres-remarquable, qui fait foy que trois Cheualiers François, que les Turcs tenoient esclaves, s'estans voiez à ceste saincte Mere de Dieu, furent transportez miraculeusement de Turquie en ce mesme lieu de Liesse, avec vne Image de nostre-Dame qui s'y void encore à present: Et c'est là qu'à la priere de ceste sacrée Vierge, Dieu fait quantité de miracles pour le commun bien & le soulagement des Fideles.



V I.

De quatre Matelots de Morbian, qui se défirent de dix-sept Turcs, & enleuerent leur vaisseau.

Plut. in Apoph.

Cette Histoire est comme vn tableau qui nous represente ce que peut vn braue courage, quand il est mesnagé avec vne sage conduite, en nous faisant voir par mesme moyen combien est veritable ce que disoit autresfois Cabrias, Capitaine des plus signalez de l'Antiquité, à sçauoir qu'il valoit mieux vne armée de Cerfs menée par vn Lyon, qu'une de Lyons commandée par vn Cerf.

Prise d'un vaisseau François par des Corsaires d'Alger.

Enuiron la fin de Ianvier 1633. quelques Corsaires d'Alger ayant fait rencontre d'un vaisseau François, luy donnerent rudement la chasse, & l'emporterent en fin, apres vn assez long & assez hazardeux combat. S'en estans faits maistres, ils ne laisserent dedans que quatre de ses Matelots, & retirerent en leurs vaisseaux tous les autres, à la place desquels ils mirent 17. Turcs, pour conduire tous ensemble cette Galime, ou cette prise, en Alger, tandis que de leur costé ils s'en iroient en queste apres quelqu'autre nauire.

Cependant vn de ces quatre François qu'on auoit mis dans ce vaisseau, homme adroit & courageux au possible, voyant l'extrême disgrâce où luy & ses compagnons estoient reduits, & apprehendant les miseres de l'esclauage où ils s'en alloient sous la conduite de ces Corsaires, s'arme d'une forte resolution, & fait dessein de les attaquer, bien qu'il s'en fallut beaucoup que la partie ne fut égale. Ce qu'ayant communiqué & resolu avec ses trois autres compagnons, comme ces Turcs ne se défioient aucunement que des Chrestiens en si petit nombre, eussent ny la volonté ny la force de leur jouer quelque mauuais tour, ils ne se mettent pas autrement en peine de se tenir sur leurs gardes.

Nos Mariniers profitent donc de cette occasion, & trouuent moyé de se saisir subtilement des escarcines & des cimenterres de ces Turcs, qui les auoient laissez dans vne chambre sans rien apprehender; & alors tous quatre d'une mesme intelligence se ruent si à propos sur ces

Corfaires, qu'ils abattent la teste à quatre d'entr'eux, coupent les jarrets & les bras à quelques autres, & ainsi se rendent maistres facilement de ce qui restoit, pour ce qu'ils n'auoient aucunes armes. Cela fait, ils les lierent tous-pieds & mains; & changeans la route d'Alger, où ces Barbares les vouloient mener, ils furent prendre port à Malaca, Ville maritime en la coste d'Espagne; & n'est icy la seule Histoires qui est arriuée de cette sorte.

VII.

Du stratageme d'un esclaue Flamand, pour se rendre maistre d'un vaisseau Corsaire.

LEs Anciens grandement ingenieux en la peinture de leurs fausses Diuinitez, nous figuroiēt celle de la nécessité de telle sorte, qu'ils la faisoient mere des stratagèmes, & des plus subtiles inuentions. En quoy certes ils ne rencontroient pas mal; puis qu'il n'y a point de ruse ny d'artifice qu'on ne pratique pour obeir à ses loix; qui font qu'à des maux extrêmes on oppose pareillement d'extrêmes remedes, dont le succez n'est pas moins glorieux quelquesfois, que plein de bonne fortune. Ce fut de cette mesme nécessité qu'un esclaue Flamand nommé Nicolas Ianché, tira l'inuention qu'il eust pour se rendre maistre d'un vaisseau Corsaire d'Alger, de la façon qui s'ensuit.

Necessité mere des inuentions.

Nicolas Ianché, esclaue Flamand,

Comme les Corsaires Turcs ont touiours accoustumé de mener avec eux plusieurs esclaues pour la conduite de leurs vaisseaux, Ianché homme fort habile en la marine, choisi pour Pilote dans l'un de leurs nauires de course, sorty d'Alger passa le détroit avec ces Barbares, qui entrerent dans l'Ocean; & laissez de voguer çà & là, sans faire aucune prise, s'approcherent de la coste de Portugal, sçachant qu'il y auoit là d'ordinaire plusieurs nauires marchands.

Durant tout cecy nostre Pilote à qui l'esclavage aussi bien qu'à ses autres compagnons, estoit vne mort continuelle, auoit tenté plusieurs fois toutes sortes de moyens pour s'échapper secrettement; si bien qu'apres auoir touiours esté retenu par l'apprehension que luy caufoient ces Barbares, il se resolut enfin de rompre tous les obstacles imaginables pour se sauuer en terre Chrestienne. En effet, vne nuit fort sombre, & vn vent frais tres-fauorable luy en firent naistre l'occasion. Car voyant que ces Corsaires estoient endormis au bas du vaisseau, il prit ce temps-là pour decouurer son dessein au timonnier, qui estoit vn autre esclaue Chrestien. Voila donc qu'eux deux, sans en rien dire à leurs autres camarades, de peur que l'affaire ne fut éuentée, tour-

Hardie entrepre-
se de Ianché.

nent le vaisseau si adroitement, qu'ils luy font prendre la route de Lisbonne, Ville maritime & capitale de Portugal, dont ils n'estoient pas beaucoup éloignez. Ainsi à la faueur de la nuit, le nauire s'y en alla prendre port, auant que ces Corsaires qui dormoient encore, s'en peussent appercevoir.

Alors Ianché voyant que le iour s'approchoit insensiblement, s'en va éveiller huit autres esclaves qui dormoient sur le tillac, auxquels il communique l'affaire. Eux bien aises de cét éuenement, enferment les Turcs en bas, & se mettent à crier LIBERTE', en appellent à leur secours les gardes du port. A ce bruit les Corsaires bien étonnez, se veulent mettre en deffence; mais se voyans pris, ils sont contrains de ceder à la force: Tellement que nostre Pilote & ses compagnons, avec les gens de secours se rendent maistres, & du vaisseau, & de ces Barbaires, qu'ils assujettissent aux mesmes loix de la seruitude, que de si cruels Pyrates leur auoient si long-temps imposée.

Ianché se rend
maistre du vais-
seau Corsaire.

Cependant tous ceux de la Ville accourent à la foule pour voir ceste heureuse prise. Chacun en rend graces à Dieu; & chacun louë l'inuention du Pilote Ianché. Pour conclusion, apres auoir déliuré de seruitude tous ces esclaves Chrestiens, ils mettent les Turcs à leur place, en les vendant avec leur vaisseau, & chacun d'eux se retire en son pais; ce qui arriua enuiron la fin de l'an 1629.

Or ce que ie fais mention de cecy, n'a esté que pour faire voir par cét échantillon, les diuerses inuentions, dont les esclaves qui sont en Turquie & en Barbarie, ont accoustumé de se seruir pour secoüer le joug des Infideles. Que si ie voulois raporter à ce propos quantité de pareilles histoires, le nombre s'en trouueroit si grand, que plusieurs volumes ne suffiroient pas à les décrire toutes au long.





DES CHAPELLES QV'IL Y A DANS LES VILLES DES CORSAIRES DE BAR- barie, & comment on y celebre le diuin Service.

CHAPITRE IX.

*I. Raisons pour lesquelles les
Mahometans souffrent aux
Chrestiens d'auoir des Cha-
pelles.*

II. De la permission qu'ont

*quelques Esclaves, d'aller à
la Messe*

*III. Des Chapelles d'Alger,
de Tunis, de Tripoly & de
Salé.*



L'INIMITIE des Mahometans contre les Chrestiens estant si grande qu'elle est, quelqu'un pourra s'estonner de ce que ces Infideles permettent qu'il y ait dans leurs Villes des Chapelles & de petites Eglises, où les Chrestiens celebrent le Service diuin; ce que tant s'en faut qu'il faille imputer à quelque échantillon de pieté qui se trouue en eux, qu'au contraire c'est vne tache qui les noircit, puis qu'ils ne le font que par auarice, & pour leurs interets propres, non pour aucune tendresse qu'ils ayent pour leurs esclaves.

La principale raison de cecy est, que ces Corsaires ayant fait des prises, elles leur seroient comme inutiles s'ils n'inuitoient les Marchands Chrestiens à les venir achepter, en leur donnant le commerce libre dans leurs Villes. Car ils ne pourroient autrement en auoir le debit en leur pays, où il n'y a que des Maures & des Arabes extremement pauvres, à demy sauuages, & qui ne tiennent compte de ces marchandises. Neantmoins pource que tels Pyrates ont accoustumé de les donner à vil prix pour les auoir dérobbées, à raison dequoy on les appelle marchandises de contrebande; cela inuite plusieurs marchands de Genes, de Ligorne, de Corse, & d'autres endroits à les aller achepter; ce que le Duc de Florence & la Republique de Genes permettēt à leurs sujets; & que nostre Roy Tres-Chrestien deffend tres-justement à tous

I.
Raisons pour
lesquelles les
Mahometans
souffrent aux
Chrestiens d'a-
uoir des Chapel-
les dans les Vil-
les de Barbarie.

les François, sur peine de confiscation de telles marchandises, & de punition pecuniaire; Ce commerce n'estant pas moins honteux qu'il est de grande importance à toute la Chrestienté. De sorte que sa Majesté ne permet seulement à ses sujets que de trafiquer avec ceux de Barbarie, des denrées & marchandises du pays, comme cuirs, cire, bleds, & cheuaux que l'on fait venir de pardeça.

Or d'autant que ces marchands Chrestiens ont remontré à ceux de Barbarie, que s'ils ne leur donnoient libre exercice de leur Religion, ils ne vouloient point trafiquer avec eux; c'est à raison de cela que ces Corsaires leur ont permis de dresser des Chapelles, & de petits Oratoires en leurs Villes, pour y pouuoir faire celebrer le saint Sacrifice de la Messe, & y receuoir les Sacremens; Si bien qu'ils ont peu à peu gagné cela pour tous les Chrestiens captifs, à qui leurs Patrons le veulent permettre. A quoy certes a grandement seruy l'établissement des Consuls François en ces lieux-là, depuis l'alliance de France avec le grand-Seigneur: Car ces mesmes Consuls ont permission d'y tenir vn Chapelain, pour y celebrer la Messe. Tellement que la seule consolation qui reste aux pauvres captifs, est de pouuoir participer quelques fois à ce saint sacrifice. Tous n'ont pas ce bon-heur neantmoins, pource que parmy ces Infideles il n'y en a que trop qui traittent leurs esclaves avec tant d'inhumanité, qu'ils ne leur veulent point permettre, ny le Dimanche, ny à quelque iour que ce soit, d'assister à ce sacré mystere: Que si de hazard ils en obtiennent la permission, c'est à la faueur de quelque peu d'argent qu'ils leur donnent; ce qui n'empesche pas toutesfois qu'il n'y en ait qui ne le veulent souffrir en façon quelconque, soit qu'ils le fassent en hayne de la Religion Chrestienne, ou pour mieux tyranniser ces pauvres gens.

Establissement
des Consuls
François.

II.

De la permission
qu'ont quelques
esclaves d'aller à
la Messe.

Les Barbares
n'ont pour but
que l'Auarice.

Pour ce qui est des esclaves francs achetez, ou enfermez dans les BARNES, où sont les Chapelles, il leur est libre d'aller à la Messe quand ils veulent. Mais combien y en a-t'il à la campagne, dans les jardins & les Masseries; à quinze ou vingt lieues hors de la Ville, qui sont priuez d'une si grande consolation? D'où il faut conclure, comme j'ay dit cy-deuant, que ces Barbares ne permettent aux Chrestiens d'aller en ces lieux de deuotion, que pour le seul gain qui leur en reuiet.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable & de plus étrange; c'est qu'en Alger chacune de ces Chapelles paye pour tribut au Mesuar ou au bourreau, à chèque lune, vne certaine somme d'argent, que ceux qui ont le soin de ces lieux saints, recueillent des aumosnes des Marchands Chrestiens, & de ce peu que les pauvres captifs y peuuent contribuer.

III.

Chapelles d'Alger.

Celle de la Sainte
Trinité,

En Alger, comme il y a quantité d'esclaves & de marchands Chrestiens, que le trafic y attire, il y a pareillement trois Chapelles assez grandes.

La premiere est au BARN du Roy, qui est erigée sous le titre de la Sainte Trinité, au bas de laquelle est vn petit Hospital, avec huit lits,
pour

Pour les esclaves malades; le tout institué par les soins & les diligences de trois Peres Redempteurs & Religieux de nostre Ordre, en l'an mille six cens douze. Pour memoire de quoy, le seau de ceste Chapelle est vne Croix du mesme Ordre, dont on scelle ordinairement les certificats, & les actes de Religion qui s'y passent, de laquelle Chapelle nous traiterons plus amplement cy-apres, Liure sixième, Chapitre sept & huitième.

La seconde Chapelle qui est aussi en Alger, erigée sous le titre & inuocation de S. Roch, est dans le Bagne, que l'on appelle D'ALY Celle de saint Roch.
PICHINY.

Quant à la troisième, c'est celle de sainte Catherine en vn Bagne Celle de sainte Catherine. qui porte le mesme nom; & toutes ces Chapelles sont parées d'assez beaux ornemens. Là celebrent tous les iours la sainte Messe des Prestres captifs, lesquels y administrent aussi les Sacremens. Avec cela, ils ne manquent point tous les Dimanches d'y faire le seruice diuin, où assistent tous les esclaves qui sont si heureux que d'en auoir la commodité. On y fait le Prône comme en vne Parroisse; on y chante Vespres, & mesme on y preche, quand c'est vne feste solempnelle. Lors que j'y estois il y auoit sept Prestres, cinq desquels estoient Religieux, & les deux autres Seculiers. Pour mon particulier, Dieu m'a touiours fait ceste grace, que pendant trois mois que j'y ay esté, ie n'ay point manqué d'y celebrer la sainte Messe tous les Dimanches, & toutes les Festes; ayant pour cet effet dressé vn Autel dans vne chambre du logis où je demourois, & où se trouuoient touiours plusieurs captifs pour y faire leurs deuotions.

A Tunis il y a pareillemēt diuerses Chapelles dans les Bagnes; mais il s'en void sur tout vn peu hors de la Ville, vne fort belle & fort grande Chapelles de Tunis. appelée S. Antoine, où tous les Chrestiens esclaves & libres peuuent aller sans empéchement entendre la Messe: Le Consul des François y tient d'ordinaire vn Prestre & vn Chapelain; où il est à remarquer, qu'à Tunis les Religieux & les Prestres y sont plus libres qu'en aucun lieu de toute la Barbarie; & que l'exercice de la Religio Chrestienne y est soufferte avec moins d'incommodité.

A Tripoly de Barbarie il n'y a qu'vne petite Chapelle, qui est dans le Bagne où l'on dit la Messe, quand il s'y trouue quelque Prestre esclave: mais comme il n'y en pas touiours, de là vient qu'on y celebre rarement ce Diuin mystere. Chapelle à Tripoly.

En la Ville de Saléne se void aucune Chapelle particuliere, comme nous auons déjà remarqué ailleurs: mais seulement dans les deux caues ou MATAMOVRES, où l'on enferme les esclaves il y a deux tables dressées en forme d'Autels, ornées de quelques Images de papier, où soir & matin les esclaves font leurs deuotions publiques, & y chantent les Litanies de la Vierge. Tables en forme d'Autels.



DES AVANIES ET DES DESORDRES QUE FONT QUELQUESFOIS LES Turcs en Barbarie, dans les Chapelles des Chrestiens.

CHAPITRE XII.

- | | |
|---|---|
| <p>I. Sacrilege fait par le Mesüar, dans la Chapelle de la sainte Trinité.</p> <p>II. Autre impieté commise</p> | <p>par le mesme Bourreau.</p> <p>III. Faux pretexte pour autoriser ces desordres.</p> |
|---|---|

SI la suite de cette Histoire generale ne m'obligeoit à faire voir les grandes cruautéz, & les actes abominables que cõmettent impunément contre le Ciel, les Turcs & les Corsaires de Barbarie, ie defendrois volontiers à ma plume d'escrire celuy-cy, que j'ay veu arriuer en Alger, & qui est à vray dire, le plus execrable, que la malice des Tyrans & des Bourreaux les plus inhumains ait iamais commis, & que les Demons ayent suscitè du plus profond des Enfers.

Le deuoir de seruir Dieu, particulièrement le iour du Dimanche, en assistant au sainct sacrifice de la Messe, ayant fait assembler en la Chapelle de la Trinité, qui est dans le Bagne du Roy, vn grand nombre de captifs, l'onzième de Septembre, mille six cens trente quatre. Comme Pere Infantine disoit la Messe, & estoit apres la Consecration; voila suruenir le Mesüar, ou le Bourreau de la Ville accompagné d'autres Turcs, avec lesquels entrant dans cette Chapelle, il donna l'alarme aussi tost à cette compagnie de Fideles. Chacun le regarde tout effrayé, jugeant bien que comme les Cometes, & tels autres Meteores, ne paroissent gueres qu'ils ne soient vn augure de quelque accident sinistre; ce Bourreau de mesme ne pouuoit estre qu'un presage malencontreux par son arriuee en ce lieu sacré, qu'il n'auoit pas accoustumé de venir souïller de sa presence.

Il fend cependant la presse, & s'approche de l'Autel, où ce bon Pere Infantine épouuanté de le voir, & d'ouyr en mesme temps le murmure que l'on faisoit sourdement, & avec raison dans cette Chapelle, jugea

bièn incontinent que ce barbare ne venoit là que pour executer sur l'Autel quelque acte d'impieté; ce qui fut cause qu'il consumma à l'instant la sainte Hostie, avecque dessein d'vser aussi-tost le sang consacré dans le Calice, pour ne le laisser à la rage de cét Infidele. Mais, ô spectacle éfroyable & digne de larmes de sang! Cet inhumain auançant le pas, luy rauist d'vne main sacrilegue le sacré Calice, & versa par terre tout ce qu'il y auoit dedans; puis il se saisist du Crucifix qui estoit sur l'Autel: En suite dequoy il renuersa indignement tous les sacrez ornemens; & apres ce lamentable desordre, il sortit de ce saint lieu plus viste que la foudre, en menaçant de tout perdre.

La sùitte fit voir quelques iours apres, que c'estoit vne auarice Turquesque; & vne partie que ce Bourreau auoit faite exprés, pour auoir de l'argent, & se faire hausser le tribut qu'on luy paye à chaque Lune; car il rédit depuis le Calice & le Crucifix, pour quelque somme qu'on luy donna; Surquoy il prit pretexte, pour couvrir cét acte abominable, qu'il n'auoit rien receu de l'og temps des droicts qui luy appartenoient pour la permission de celebrer la Messe. Mais bien que cela fut faux, il fallut neantmoins que les Chrestiens n'en fissent aucun semblant, & qu'ils souffrissent ce desordre, sans en rien dire, à cause que ce Bourreau estoit en quelque façon considerable dans le Diuan.

Vn autre accident, mais non pas du tout si horrible que celui-cy, estoit déjà arriué le 3. iour de Iuin de la mesme année. Car le Diuan l'ayant ainsi ordonné, ce Bourreau entra de force dans cetté mesme Chapelle de la Trinité, où il prit vne belle & grâde Image de la Vierge, ensemble les ornemens qui seruoient à l'Autel; puis au milieu de la cour du Bagne du Roy, il brûla les moindres de ces paremens, se reseruant les plus beaux: si bien qu'il luy fallut donner beaucoup d'argent pour les rauoir de ses mains. Apres ce desordre, il s'en alla aux deux autres Chapelles de saint Roch & de sainte Catherine, pour y commettre vne pareille impieté: mais ce fut en vain, pource que ceux qui auoient la garde des ornemens, les cachèrent, & luy osterent par consequent le moyen de les enleuer.

L'on apprit depuis que le Diuan auoit fait faire ce desordre à dessein; sur vn faux bruit qui courut en Alger, qu'à Malte on auoit mal traité quelques Turcs esclaués, lors qu'ils faisoient leur SALA; Ce que tous les Infideles en general, souffrent difficilement; Car il ne se void que trop par épreuue, que pour le moindre déplaisir que lon fait à ceux des leurs qui s'ot detenus captifs à Malte, en Espagne, à Ligourne, à Genes, & aux autres lieux de la Chrestienté, ils en rendent cent fois autant aux Chrestiens qui sont parmy eux. Surquoy ie diray pour conclusion; Que dans les Eglises & les Chapelles des Chrestiens, il s'est commis, & se commet tous les iours quantité de semblables auanies & tours de malice, que l'on est contraint de souffrir avec patience, à cause de la necessité des lieux où l'on se trouue.

I.
Auarice déguil-
sée d'un faux
pretexte.

II.
Autre impieté
commise par le
Bourreau.

III.
Desordres fon-
dez sur vn faux
bruit.



DE LA MANIÈRE D'ENSEVELIR LES CHRESTIENS CAPTIFS.

CHAPITRE XIII.

I. *Loüable coûtume de l'Eglise en la sepulture des defuncts.*

les Mahometans aux Chrestiens captifs que l'on porte en terre.

II. *Des ignominies que font*



Donner en proye à la flamme les corps des defuncts, à l'imitation des anciens Romains, qui les faisoient consommer sur des bûchers tous ardans, cela tient par trop du criminel: En faire curée auy chiës & aux autres animaux, à l'exemple des Massageres & des peuples d'Hyrcanie; c'est auoir moins d'humanité que les bestes mêmes les plus farouches. Suiure la coûtume des Lotophages qui les jettoient dans la mer, pour estre engloutis des poissons; c'est estre brutal au dernier poinct: & ce n'est pas moins témoigner de bestise que de folie, que d'imiter le Scythes, qui pour vne marque d'honneur, & de bien-veillâce apprestoïent vn banquet solemnel, où ils ne croyoient pas faire bonne chere, s'ils ne mangeoient les corps de leurs amis defuncts.

Mais remettre l'enfant dans le sein de sa mere, c'est à dire rendre les corps à la terre dont ils sont sortis, comme le pratique l'Eglise Chrestienne & Catholique, c'est assurément obeir à l'Oracle diuin, avec autant de raison que de Iustice. Et d'autant que les corps des Fideles trespassez, ont cét honneur, d'estre le Temple mystique du saint Esprit, & qu'ils reposent en l'attente de la Resurrection, ou sur l'esperance de renaistre glorieux dans le Ciel, pour y joüyr de l'eternelle felicité que Dieu a promise à ses Esleus; C'est a raison de cela que l'Eglise, qui est conduite par les inspirations du S. Esprit, ordonne des ceremonies & des prieres qui ne sont pas moins saintes que loüables, en la sepulture des corps des deffuncts; C'est pour cela, dis-je, qu'elle trouue bon

I.
Loüable coûtume de l'Eglise, en la sepulture des defuncts.

qu'on les accompagne avec des flambeaux, & qu'on psalmodie; coutume qu'on a de long-temps fort religieusement obseruée. Ce que remarque fort bien le grand S. Ierosme, quand il décrit la pompe funebre de la vertueuse Paula, où il dit qu'on accompagnoit avec des flambeaux le corps de cette Dame Romaine, tandis que les Prestres chantoient des Pseaumes & des Prieres.

Or tant s'en faut que ces justes & saintes ceremonies se pratiquent en Barbarie en la sepulture des esclaves Chrestiens, que tout au contraire, c'est parmy vne infinité d'injures, & d'étranges difficultez qu'on les porte en terre; Ce que l'on fait de cette sorte.

Deux esclaves vont prendre le corps au logis de son Patron, ou bien au Bagne, s'il y est mort; & tout couuert qu'il est de ses méchans hailons, sans drap, ny suaire, ils le mettent dans vne biere commune, destinée à cet acte de pieté; puis le portent au Cimetiere des Chrestiens, qui en Alger est tout au bord de la mer, hors de la porte de BABALOY, auprès de celui des Iuifs. Où il est bon de sçauoir que celui de Tunis est pareillement hors de la Ville, tout contre l'Eglise & la Chapelle de S. Antoine, & celui de Salé hors la porte par où on va droit à la Mamoure. Pour ce qui est de Tripoly, il n'y a du tout point de Cimetiere, ny de lieu particulier pour y enterrer les esclaves, que l'on met à l'écart à la campagne, en quelque lieu que ce soit.

Or de la façon qu'on les enseuelit, cela se pratique sans aucune ceremonie, mais non pas sans recevoir des affronts par les ruës, & quantité d'injures des Renegats. Il n'est pas mesme jusques aux petits enfans qui ne s'en mêlent: Car les vns les voyant passer, crachent dessus, & les appellét *Chupeque*, c'est à dire, *Vilain chien*; Les autres leur jettent de la bouë, & de la poussiere; & quelques-vns des pierres. En vn mot, tous ensemble ne cessent de vomir contr'eux les paroles les plus injurieuses & les plus sales qu'ils leur peuuent dire; ce qui est cause qu'on les enseuelit le plus matin que l'on peut. De les accompagner au reste avec la Croix & l'eau beniste, c'est ce qu'il est impossible de faire en public: Tellement qu'il y a seulement quelques esclaves des amis du defunct, qui suiuent le corps de loing. Quelquesfois aussi ils se trouue vn Prestre au Cimetiere, lequel y fait les prieres & les ceremonies, qu'en tel cas l'Eglise a de coutume de faire. En quoy veritablement ce que ie trouue de plus déplorable est; Que côme il n'y a pas des Prestres par tout, joint que leurs Patrons ne le permettent pas toujourns, les pauvres esclaves meurent sans assistance, & sans la consolation spirituelle des Sacremens.

II.

Des ignominies
que les Barbares
font aux esclaves
defuncts.



D'VNE DEFFENCE FAITE EN

ALGER, L'AN MILLE SIX CENS TRENTE-
 quatre, d'enseuelir aucuns Esclaues, dependans
 de la Couronne d'Espagne.

CHAPITRE IX.

- I. *Les Turcs & les Corsaires de Barbarie sont naturellement enclins à la vengeance.*
- II. *Deux exemples pour confirmer ceste verité.*

I.
 Les Mahométans sont enclins à la vengeance.



Evx qu'vnelouüable curiosité inuite à rechercher les secrets de la nature, disent qu'il se trouue vne certaine montagne si admirable, que pour peu qu'on y touche, elle lance incontinent des foudres & des tonnerres contre ceux qui l'ont attaquée. Ceste masse de rocher est à vray dire, le symbole du naturel farouche des Turcs & des Corsaires de Barbarie, principalement de ceux d'Alger: Car le Demon de la vengeance les possède de telle sorte, que pour le moindre déplaisir qu'ils ayent receu des Chrestiens, quand mesme ce ne seroit qu'en apparence, ils font gloire de s'en vanger par toute sorte de moyens imaginables.

II.
 Exemples de l'inclination qu'ont les Barbares à se vanger.

Cela se confirme par les exemples suiuans arriuez en Alger l'an mille six cens trente quatre, sur vne ordonnance passée au Diuan le vingt-deuxième d'Aoust, portant expresse deffences d'enseuelir aucuns esclaves morts, dépendans de la Couronne d'Espagne; avec commandement à leurs Patrons d'auertir de la mort desdits esclaves le Mesüar, ou le Bourreau, afin d'en brûler les vns, & de jetter à la voyrie les autres; Dequoy fut la principale cause vn bruit qui suruint alors, qui fut; Que l'on auoit brûlé en Espagne vn Turc conuaincu d'vn peché abominable.

Et dautant que trois iours apres ceste ordonnance, à sçauoir le vingt-troisiéme du mois, il mourut vn esclaué Espagnol, nommé Baptiste Rodriguez; le Bourreau l'alla prendre au logis de son Patron, & l'ayant attaché à la queuë d'un cheual, le traîna tout le long de la Ville, la face contre terre; ce que voyans ces Barbares, les vns luy donnoient vn coup de pied en passant, les autres crachotent dessus; & tous ensemble luy disoient vne infinité d'injures, en le comblant de maledictions: A la fin, comme on l'eut traîné à la porte de BABALOY, il fut brûlé en la place ordinaire, destinée au supplice des Chrestiens.

Inhumanité contre Baptiste Rodriguez.

Après qu'on eut ainsi traité cet Espagnol, le vingt-fixiéme du mesme mois il en mourut encore vn de Majorque, appellé Estienne Carnero, à qui le Bourreau ne fut pas moins inhumain qu'à l'autre. Car l'ayant traîné de mesme par les ruës d'Alger, il l'alla jeter à la voyrie, hors la porte de BABASON, en vn lieu où l'on jette ordinairement les cheuaux, & les autres bestes mortes: ce que ie remarquay avec horreur deux iours apres, lors que passant par là fortuitement, ie le vis tout déchiré, & à moitié mangé par les chiens.

Estienne Carnero, jetté à la voyrie.





DV PRIX DES ESCLAVES ET
DV DROIT QV'ILS PAYENT AVX VILLES
des Corfaires de Barbarie, quand ils en sortent libres.

CHAPITRE XV.

- | | |
|--|--|
| <p><i>I. Les Esclaves sont plus ou moins estimez, selon leurs qualitez, bonnes ou mauvaises.</i></p> <p><i>II. Ils ne peuvent se dire libres, qu'au paravant ils ne fassent apparoystre de leur rachapt.</i></p> | <p><i>III. Lettre d'affranchissement ou Carte de franchise.</i></p> <p><i>IV. Les droits qu'on fait payer aux Captifs sont differens, selon les lieux de leur Esclavage.</i></p> |
|--|--|

I.
Esclaves plus ou
moins estimez,
& pourquoy.



Le est tres-certain qu'en Turquie & en Barbarie, plusieurs considerations haussent ou rauallent le prix ou le rachapt des esclaves Chrestiens. Car comme la jeunesse, la force, la beauté, l'art & l'industrie, en releuent l'estime; aussi est-elle amoindrie par les deffauts de ces qualitez; estant veritable que les vieillards, les malades, & semblables personnes debiles, ou qui ne scauent aucun mestier, ne sont pas si fort considerées que les autres. La raison est, pource qu'en la vente qui s'en fait, ces Barbares n'ont égard qu'au gain qui leur en reuient. Pour ce qui est du prix, il n'y en a point de limité, veu que cela dépend absolument de la volonté des Patrons à qui les esclaves appartiennent. C'est chose assuree neantmoins, qu'il y en a qui sont vendus à telle fois mille ou douze ces escus, voire d'avantage: Car ils font monter à vn prix excessif ceux qu'ils scauent estre riches & de bon lieu: Ainsi selon la qualité des captifs, il s'entrouue de deux cens, trois cens & quatre cens escus. Mais pour l'ordinaire le plus chetif est de deux ou trois cens liures, monnoye de France.

Or pource qu'ils n'en souffrent point qui se disent libres dans leur pays, qu'au paravant ils ne fassent apparoystre de leur rachapt par vne
lettre

lettre expresse qu'on n'ome *La Carte de frãchise*; Voyla pourquoy leurs Patrons sont obligez de leur en donner vn acte, qui se passe deuant le Cady, ou le Iuge des lieux; qui n'oublie point d'y designer particuliere-ment l'esclauẽ tant par son âge, que par toutes les marques qu'il peut auoir; Ce que l'on fait à dessein, pour empescher qu'il n'y en ait qui se seruent de telles lettres, & que l'on ne suppose les vns pour les autres. Je rapporteray à ce propos vne coppie des formalitez de ces lettres de franchise, suiuant celles de quelques esclauẽs que j'ay racheptez en Alger; à quoy toutes les autres se trouuent conformes, en y changeant seulement les noms & les marques.



III.

Lettre d'Affranchissement que les Turcs donnent aux Captifs racheptez.

Honorable personne *Chaban d'Hagy Assan*, fils d'*Hagy Sabbar*, seruiteur de Dieu, & de son cher Prophete des *Mussulmans*, de qui vient tout confort & assistance, a donné pleine liberté & entiere à son Captif Chrestien, nommé *N. François* de nation, raoyennant la somme de *N.* qu'il a receuẽ de luy en grands reaux de poids & de valeur; Lequel esclauẽ entre autres marques est de couleur blanche, âgé de 27. ou 28. ans, & de stature mediocre, ayant le poil chasteigné, & les yeux noirs. Ce faisant, il l'a affranchy de son esclauage, de sorte qu'il n'est plus desormais assuietty qu'aux Princes & Gouverneurs que Dieu protege, & ausquels est deuẽ de tous recognoissance & obeissance. Fait en Alger pardeuant moy Cady *Mustapha*, qui rend iustice à tous par la vertu de celuy qui ordonne tout au Ciel, & qui a donné son pouuoir en terre à Sultan *N.* Empereur des Princes, & touiours victorieux; le second iour de la Lune *Rabye*, l'an mille quatre cens quarante quatre du Prophete des Fideles.

Sceau de la Car-
te de franchise.

Dans le cachet, ou dans le sceau de ceste lettre de franchise, en lieu de deuisse ou d'armes, se voyent escrites ces paroles, *La bonté de mon Dieu est mon attente*, ΜΥΣΤΑΡΗΑ. Ce qui s'imprime avec de l'acre sur le mesme papier: car ils n'vsent point de sceau de cire, ny de plomb.

Des droits qu'on
fait payer aux
esclaves affran-
chis.

Après que cét acte est ainsi passé, il faut que l'esclave affranchy paye pour sa sortie les droits qui se doiuent, qui sont plus grands en quelques lieux, & moindres en quelques autres.

En Alger, il faut payer au Bascha à raison de dix pour cent; c'est à dire, que si l'on s'est racheté de cent cinquante pieces de huit reales, qui valent chacune environ quarante huit sols, monnoye de France, il luy est deu quinze pieces de huit.

Aux Escriuains du Diuan quatre pieces & demy de huit reales.

Aux Chaoux, vne piece & demy.

Pour la marque & le seing du Bascha, outre ce que dessus, vne piece & demy.

Pour le Truchement du mesme Bascha, vne demy piece de vingt quatre sols.

Au Chaia, ou Lieutenant du Bascha, quatre pieces & demy de huit reales.

A celui qui fait mettre la marque, demy piece.

Tout ce que dessus, se paye auant que l'esclave affranchy mette le pied dans le vaisseau: & lors qu'il s'est embarqué pour partir, quand on fait la visite du nauire, il paye encore les droits qui suiuent.

A l'Armin, qui est le fermier de la Douane & port.

A l'Ajabaschi, député du Diuan pour visiter le nauire.

Au gardien du port.

Au Truchement de la nation.

Au gardien du BAGNE, où estoit l'esclave.

Pour l'Alcassaue & forteresse, dix-sept pieces de huit reales.

A maistre Moussa, à raison d'un pour cent qui luy est deu.

Pour l'entretien du Mole du port, vne piece & demy.

A son Escriuain, trois demy pieces.

Droits des af-
franchis.

Pour l'entretien des Marabouts & des Mosquées, trois pieces de huit; & voyla ce qui se paye en Alger.

A Tunis, les esclaves affranchis payent pour les droits de leur sortie, environ soixante cinq liures de nostre monnoye. Il est vray que les François, par vn priuilege particulier, ne payent qu'un escu au Chaoux de la Goulette.

A Salé.

A Salé, l'on paye pour tous droits cinq medicaux, qui valent environ quatre liures la piece.

A Tripoly.

A Tripoly, dix pieces de huit.

Et en toute la Turquie generalement, on paye dix pour cent de sortie.



DV MARTYRE DE QUELQUES
ESCLAVES CHRESTIENS POVR LA
deffense de leur Foy.

CHAPITRE XVI.

I. *D'un ieune homme de Marseille rompu tout vif, & brûlé à Tunis, pour son zele à deffendre la vraye Religion.*

II. *Du martyre de Dom Pedro de Caruaial, esclave en Alger.*

III. *De la grande cruauté*

d'un Corsaire d'Alger, exercée sur trente six François, pris dans un vaisseau de Marseille.

IV. *Des inhumanitez commises contre plusieurs Chrestiens captifs, pour la tyrannie de Muley Abdelmech, Roy de Marroq.*



'EST dans les dangers des armes & des combats les plus effroyables, que le courage d'un vray soldat se fait paroistre: C'est parmy la violence des vents & des vagues, non pas dans le calme, où les moindres apprentifs sont maistres, que l'on reconnoist l'adresse du bon Pilote; & c'est pareillement dans les plus fortes persecutions, où l'on juge de la valeur de ceux qui combattent pour leur souverain Chef, qui est Iesus-Christ; puis qu'à proprement parler, le martyre est la vraye pierre-de-touche, où il épreue ses fideles, de quoy ie m'asseure ce Chapitre seruira de témoignage, par le moyen de quelques exemples que j'ay tirez de plusieurs autres semblables, lesquels ie rapporte dautant plus volontiers, que ie les ay appris de personnes dignes de foy, qui en ont esté témoins oculaires.



I.

D'un ieune horame de Marseille, que son ardent Zele à defendre la Religion Chrestienne, fit rompre tout vif, & brûler à Tunis.

SI c'est vn vray témoignage d'amitié, & vne action tres-loüable à vne personne, que de defendre le droict & l'honneur de son amy; c'est sans doute vne chose incomparablement plus estimable de combattre pour la cause & pour la gloire de son Dieu; puis qu'on ne scauroit nier que l'homme n'y soit obligé par toutes sortes de deuoirs. Et d'autant qu'il n'y a personne qui puisse choquer cette verité, ie la mets en auant, pour publier la constance & le merite de ce ieune homme de Marseille, dont ie décris icy l'histoire, qui est telle.

Iean Fontet esclaué à Tunis.

Ce valeureux soldat de Iesus-Christ, nommé Iean Fontet, se trouuant dans la Ville de Tunis en Barbarie, où il auoit esté esclaué quelques années, & l'estoit encore, ouyt vn iour quelques Turcs & quelques Barbares, qui vomissoient quantité d'impietez & de blasphemes contre l'honneur du Sauueur des humains, & de ses Saints; ce qui fut cause que poussé de courage & de zele pour la gloire de son Dieu, il estima plus juste de repartir hardiment à ces Infideles, que de souffrir telles injures, dont voicy le principal motif.

Courfes des galeres de Tunis.

Enuiron le commencement du mois de Iuillet, en l'an 1625. les Pyrates de Tunis s'estas mis à courrir les costes d'Italie avec six galeres, pour faire leurs brigandages ordinaires, firent rencontre en Sicile de deux galeres de Malte, qu'ils attaquerent d'autant plus volontiers, qu'ils jugerent le pouuoir faire à leur aduantage. Le combat fut long de part & d'autre; & si fauorable à ces Barbares, qu'estans les plus forts, ils l'emporterent sur les Maltois, dont la pluspart furent tuez ou blesez. Ainsi ceux qui resterent en vie, furent contrains à leur grand regret, de ceder à la force de leurs ennemis, qui les emmenerent & leurs galeres, droit au port de la Goulette, & de la Goulette à Tunis.

Victoire des Barbares.

Or pour faire éclatter dauantage cette victoire qu'ils auoient gagnée, ils voulurent que les Forçats Turcs par eux deliurez, entraissent deux à deux dans la Ville, trainans par mépris les estendars & les Images qui se trouuerent dans les galeres de Malte.

Auecque cela, ils firent marcher en suite leurs nouveaux Captifs, attachez avec de grosses chaines, pour vne marque de leur esclauage.

Durant que cela se passoit ainsi; & qu'au bruit que faisoient les tam-

bours, tout le peuple accouroit à la foule pour voir ce triomphe, & s'en réjouir, il arriua fortuitement que quelques-vns de ces Barbares, que cette victoire rendoit insolents, lâcherent impudemment plusieurs blasphêmes contre la pieté de la Religion Chrestienne; & particulièrement contre la memoire & la veneration de saint Iean, Patron de la Religion de Malte. Ce que nostre esclaue ne pouuant souffrir, ny laisser sans repartie telles injures que vomissoient ces impies; il leur répondit courageusement, que s'ils auoient connoissance des mysteres de l'Eglise Chrestienne, ou s'ils n'estoient aueuglez des erreurs de leur Mahomet, ils ne parleroient point de cette sorte. En suite dequoy, animé d'un saint zele à maintenir la gloire de Iesus-Christ, il se mit à dire hardiment, que la Religion Turque estoit aussi fausse, & aussi remplie d'impietez & de superstitions, que celle des Chrestiens estoit veritable & pleine de saincteté; si bien qu'il n'y auoit point de salut à esperer que par elle.

& leurs insolences en leur triomphe.

Blasphemes & impietez des Mahometans.

Generouse réponse de l'esclaue.

Or comme c'estoit trop dire parmy ces Infideles & ces Barbares, pour ne les point irriter, aussi s'emporterent-ils si violemment contre luy, qu'ils s'en faisirent en mesme temps, & le menerent deuant le Bascha. Là il aduoia d'abord tout ce qu'il auoit dit n'agueres, publiant hautement qu'il ne demandoit pas mieux que de mourir pour la defense de la Religion Chrestienne. Alors le Bascha, soit qu'il eut pitié de ce jeune homme, qui n'auoit pas plus de vingt ans, soit qu'il crût, comme il estoit vray, que l'insolence de ses accusateurs l'auoit reduit à ce poinct ne fit pas autrement conte de leurs accusations, comme s'il eût voulu tacitement faire voir par là qu'il falloit pardonner à sa jeunesse, & à la condition d'esclaue.

L'esclaue Chrestien mené deuant le Bascha.

Cependant ces supposts de Satan qui les inspiroit, voyant la froideur du Bascha, furent trouuer le Moufti, ou le Chef de leur Loy, & par les plaintes qu'ils luy firent, ils l'obligerent de s'en aller au Bascha; qui vaincu par ses persuasions, condamna ce valeureux soldat de Iesus-Christ, d'auoir la lague coupée, les jambes & les bras rompus, à coups de baston, & en suite à esté brûlé. En effet, cela fut executé tout aussitost en plusieurs endroits de la Ville, où ces impies bourrelerent ce pauvre innocent, afin qu'il souffrit plus long-temps la violence de leurs suplices. Aussi les endura-t'il avec vne constance incroyable. Car apres qu'on luy eut coupé la langue, on le traina attaché à la queue d'un cheual jusques au milieu de la Ville, où il fut rompu à coups de baston.

& souffre constamment le suplice.

Mais quelques cruels que fussent ces tourmens, ce vaillant martyr de Iesus-Christ témoigna touiours vn courage inuincible à les endurer: & il est à croire, qu'une si merueilleuse constance eût pû fléchir à pitié ces cœurs dénaturez & barbares, s'ils n'eussent esté plus cruels que les tygres, & plus insensibles que les rochers. Apres de si étranges inhumanitez exercées sur ce Martyr, ils le trainerent en fin demy mort deuant le Chasteau, où ils le jetterent dedans vn feu, qu'on y

auoit preparé exprés; Et voila comme son ame deliurée des miseres de la terre, alla receuoir au Ciel l'eternelle recompense, que Dieu a promise à tous ceux qui exposent leur vie, pour la deffence de son Nom.



II.

Du martyre de Dom Pedro de Caruajal, esclau en Alger.

Dom Pedro de Caruajal est fait esclau.

DOM Pedro de Caruajal, Gentil-homme Espagnol des plus qualifiez, passant à Oran, petite Ville & forteresse en la coste de Barbarie, appartenant au Roy d'Espagne, eut tant de mauuaise fortune, qu'il fit rencontre de quatre vaisseaux Corsaires d'Alger, qui le prirent & l'emmenèrent esclau; Dequoy ses parens ne furent pas plûtost aduertis, qu'ils firent tout leur possible, pour le rachepter de ceste misere, & n'en peurent iamais venir à bout pour le sujet qui s'ensuit.

Calafat Assan, esclau à Naples.

Calafat Assan, Renegat Grec, des plus riches & plus signalez Corsaires d'Alger, ayant esté pris par les galeres de Naples, les nouvelles en vindrent à l'heure mesme en Alger; où sa femme toute desolée s'en alla incontinent au Diuan, pour le prier de ne point permettre, que pour chose du monde, on eût à donner la liberté à Dom Pedro de Caruajal, que ceux de Naples ne l'eussent auparauant renduë à son mari. Comme ceste femme estoit des plus considerables de la Ville, le Diuan luy accorda facilement sa requeste; croyant, comme il y en auoit grande apparence, que la haute condition de Dom Pedro, luy seroit vn grand moyen de retirer sans difficulté son mari de Naples. Quatre ans se passerent ainsi, durant lesquels Dom Pedro trempa touûjours dans les miseres de l'esclauage.

Fausses nouvelles.

Cependant des nouvelles, mais qui estoient fausses, vindrent en Alger, que le Vice-Roy de Naples auoit fait brûler Calafat Assan, parce qu'il estoit Renegat. Ce bruit épandu par toute la Ville, transporta de colere & de rage la femme de Calafat & ses parens; qui en mesme temps s'en allerent au Diuan, & y remonterent; Que puis qu'un Espagnol auoit fait faire ceste execution à Naples, il estoit bien raisonnable d'en tirer raison, & que pour cet effet il plût au Diuan de leur donner Dom Pedro, & vn autre Gentil-homme Espagnol, nommé Dom Iean, qui auoit esté pris avec luy, pour estre tous deux brûlez.

Cela leur fut tres-volontiers accordé par le Diuan; qui sans autre forme de procez, ny sans s'informer d'auantage de la verité, fit commandemēt au Bourreau, qui est touûjours là present, de se saisir de Dom

Pedro & de Dom Iean. Le Bourreau à l'heure mesme s'en alla droit au Bagne du Roy, où estoient ces Gentils-hommes, qui furent fort estonnez se reconnoissans innocens, de se voir liez par les mains du Mesüar, ou du Bourreau.

Le Bourreau se faisit de Dom Pedro, & de Dom Iean son compaignon.

Durant tout cecy, les parens de la femme de Calafat Assan, qui sçachant que Dom Pedro estoit homme de condition & d'esprit, se persuaderent que si leur parente le pouuoit épouser, ils en auroient de l'honneur pour sa qualité, & du merite pareillement en le faisant Renegat; joint qu'elle mesme, comme m'ont asseuré quelques-vns, desiroit fort ce mariage, bien qu'elle ne le témoignast pas ouuertement, s'en allerent pour cét effet trouuer Dom Pedro auquel ils remontrent; Que sa vie & sa mort estoient entre leurs mains; & partant qu'il choisist l'vn des deux, à sçauoir d'épouser ceste veufue, & se faire Renegat, ou de mourir par le feu qui luy estoit préparé. Mais Dom Pedro les ayant bien écoutez, se mocqua d'abord de leurs propositions; & comme il estoit constant & inébranlable en la foy Chrestienne; il leur répondit premierement, qu'il s'estonnoit fort de l'éfronterie qu'ils auoient de luy proposer de faire banqueroute à Dieu & à sa Religion; puis il leur declara, qu'il n'apprehendoit aucunemét la mort pour vne si iuste cause, pour la deffence de laquelle il estoit prest d'endurer tres-volontiers toutes sortes de supplices.

Artifices de la femme de Calafat.

Generouse réponse de Dom Pedro.

Ceste femme & ses parens, voyans Dom Pedro ainsi resolu, luy dirent premierement vne infinité d'injures, puis se retirerent pleins de dépit & de honte; & alors le Bourreau le prenát & Dom Iean avec luy, les mena tous deux au supplice. Voila cependant qu'au lieu où se deuoit faire l'execution, le peuple estoit accouru de toutes parts à la foule, afin de la voir, les plus cruels d'entre ces Barbares ne pouuans s'empêcher d'admirer la grande constance de Dom Pedro, comme il passoit à trauers la Ville. Alors la premiere chose que fit le Mesüar, fut de l'attacher à vn pôteau; où auant que de mettre le feu au bûcher qui l'environnoit, il fut derechef sollicité de se faire Renegat, & d'épouser cette veufue; à quoy il resista touÿjours courageusement, ne cessant de recommander son ame à Dieu, ny de detester tout haut la fausse Religion & les impietez de Mahomet, jusques à ce que la violence du feu luy étouffa la parole; & que son ame libre des afflictions du monde, s'en alla jouïr de la gloire celeste.

Indignation de la femme de Calafat & de ses parens, contre D. Pedro.

Il est mené au supplice avec Dom Iean.

Grand courage de D. Pedro,

& sa mort glorieuse.

Or tandis que les Bourreaux ne se lassent point de tourmenter le constant Dom Pedro, son compaignon Dom Iean qui estoit là present, au lieu d'estre animé par l'exemple d'vn si valeur eux soldat du Fils de Dieu, voyant que c'estoit son tour d'estre brûlé, fut si viuement touché de l'apprehension de ce supplice, qu'il en perdit cœur. Laisant donc faire naufrage à sa Foy, quoy que ce ne fût que par force, il se declare Renegat; & pour le témoigner, il leue à l'instant le doigt vers le Ciel. Ce que voyant le Mesüar, il le délie aussi-tost en la presence de

tous ces Barbares, qui par leurs exclamations, en donnent vne grande demonstration de joye, & le conduisent en triomphe par toute la Ville. Le Bascha, au logis duquel il est mené, le reçoit avec vn merueilleux applaudissement, luy donne des vestes à la Mahometane, selon l'usage du pays, & l'enroule parmy les Janissaires, pour tirer paye comme eux. Iel'ay veu depuis plusieurs fois, comme j'estois en Alger; où j'appris qu'il auoit toujourns l'ame gehennée de la faute qu'il auoit faite; & vn extrême desir de se sauuer en terre de Chrestien, à la premiere commodité qui s'en presenteroit.

Faux-bruit semé
par vn Rays,
touchant la mort
de Calafat.

Or pour reuenir à l'histoire de Dom Pedro, quelques iours apres sa mort, l'on sçeut au vray que Calafat Assan n'auoit point esté brûlé à Naples; & que c'estoit vn faux-bruit que l'on croyoit estre venu d'vn certain Rays & Capitaine d'Alger, qui ayant la femme de Calafat, se persuada que ceste fausse nouvelle estant creuë en Alger, & par cette mesme femme, luy faciliteroit vn moyen à l'épouser. Par cet euene-ment tragique, arriué l'an 1630. il est facile de voir à combien de dangers sont exposez les pauures esclaves; & comme ces Corsaires plus que Barbares, se laissent brutalement emporter aux premiers faux-bruits qu'on fait courrir contre les Chrestiens, sans se vouloir donner la peine de les peser, ny de les examiner.



III.

De l'extrême cruauté d'un Corsaire d'Alger, exercée sur trente-six François pris dans vn vaisseau de Marseille.

Ceux d'Alger
enuoyent à la
Cour vn des
leurs.

CEUX de la Ville d'Alger recognoissans combien il leur importoit de se maintenir en paix avec la France, sur l'apprehension qu'ils auoient de ses galeres, pour en auoir ressenty les effets quelque temps auparauant; & ayant appris l'armemēt de quelques vaisseaux de guerre, que la Ville de Marseille preparoit exprés, avec la permission de sa Majesté, pour châtier & reprimer les courses de ces Pyrates, resolurent en leur Diuan d'enuoyer à la Cour vn des principaux d'entr'eux, pour témoigner au Roy le grand desir qu'ils auoient de jurer la paix avec tous ses sujets; Et apres plusieurs deliberations, l'enuoyerent enfin à Marseille, pour en donner des otages. Or pource qu'il y demeurera quelque temps, cela fit que les vaisseaux François furent mis sur mer plus librement, à cause qu'on les y croyoit en quelque assurance, pour y faire leur ordinaire commerce; Mais l'euene-ment qui s'en ensuiuit, fit voir le contraire, & le peu d'apparence qu'il y a de se fier sur la foy de ceux qui n'en ont point; & qui faisant mestier de voller, en peuuent difficilement perdre la coûtume.

Ceste

Ceste verité ne parut que trop, par les grandes violences que fit depuis Ragep Rays, vn des plus fameux de ces Corsaires. Car ayant armé en course vn grand nauire, il se mit à courrir la mer Mediterranée, & toute la coste de Prouence; quoy qu'il sceut tres-bien les deffences que le Diuan en auoit faites. Ayant donc decouuert fortuitement vn vaisseau de Marseille qui reuenoit de Leuant, chargé de foye & d'autres riches marchandises; & le trouuant à son aduantage, pource qu'il estoit à l'anchre, & que ceux de dedans trauailloient à rhabiller les voiles qu'vn mauuaistéps leur auoit rompuës, ils ne marchanderent point à s'en approcher; ce que voyans ceux de ce vaisseau, comme ils scauoient fort bien le traitté de paix, & que mesme il y en auoit des ôtages à Marseille, ils ne s'estonnerent point de voir venir à eux ce Corsaire, qu'ils recogneurent estre d'Alger. Pauures gens qu'vne trop grande confiance perdit, & qui ne se doutoient point de la sanglante tragedie qui se preparoit, dont ils deuoient estre les principaux personages, & les hosties que ces Barbares deuoient immoler à leur cruauté.

*Pyrateries de
Ragep Rays.*

Ragep & les siens entrent alors en grand nombre dans ce vaisseau, & s'en font maistrés à plaine force. En suite de cela, ils l'amenent plus auant en la mer: De maniere qu'il y auoit déjà vn iour & vne nuit, que Ragep ayant fait voile vers la Barbarie, sans scauoir à quoy se resoudre, sur la crainte qu'il auoit d'estre cruellement puny dans Alger, si l'on scauoit qu'il eût fait ceste prise contre le traitté de paix, eut recours enfin à la perfidie la plus cruelle qui fut iamais. Car luy & les siens se voyans en plaine mer, prirent toute la meilleure marchandise qui étoit dans le vaisseau de Marseille, & la déchargerent dans le leur, sans oublier les voiles ny les cordages, non plus que tout le reste de l'équipage. Et afin que les François qui estoient dedans au nombre de trente-six, dont il y en auoit sept ou huit des meilleures familles de Marseille, n'en pûssent faire leurs plaintes, & que ceste trahison demeurât cachée, ils couperent la teste à tout ce qu'il y auoit de gens, qu'ils jetterent dans la mer. Mais auparauant ces pauures Innocens se voyans ainsi surpris, pour témoigner leur ardante foy, & qu'ils mouroient bôs Chrestiens, ils firent chacun vne petite Croix de deux brins de bois, qu'ils se mirent à la bouche; Voulant dire par là, que jusques au dernier moment de leur vie, ils vouloient publier les merites, & confesser la Foy de celuy qui estoit mort en Croix volontairement, pour le salut de tous les humains.

*Ragep surprend
vn nauire de
Marseille.*

*Estrangé inhu-
manité.*

*Constance &
piété Chrestien-
ne.*

Après cét acte sanglant; ces Barbares firent vn trou à la sentine de ce vaisseau, afin qu'il coulât à fonds. Mais, ô merueilleux effet de la prouidence diuine; pour rendre ceste cruauté manifeste à tout le monde. Deux Mariniers de cette fidelle troupe voyant l'insigne perfidie que ces Infidelles exerçoient sur leurs compagnons, il y en eut vn qui se jetta dans la mer, où il trouua moyen de se cacher sous le vaisseau, se tenant le mieux qu'il pût à vne corde attachée au bas du gouuernail,

*Deux Mariniers
sauuez comme
par miracle.*

& haussant par fois vn peu la teste hors del'eau, afin de pouuoir respirer. A quoy ces Barbares ne prirent pas garde, tant ils estoient acharnez à ceste sanglante execution; outre qu'ils creurent apparemment, que c'estoit là vne teste de quelqu'un de ceux qu'ils auoient jettez en mer, qui flotloit encore autour du vaisseau; où bien à propos vn de ces corps-morts se trouua près de ce pauvre miserable, qui s'estant mis dessus, en fut vn peu soulagé.

Euene-
ment ino-
piné.

Quant à l'autre marinier, il fit si bien qu'il se cacha au fonds du nauire dans la forre, & parmy vn tas de méchantes hardes que ces Corsaires y auoient laissées. Cela fait, ces Pyrates se mettent à la voile, & prennent la route de Barbarie. Cependant le pauvre Marinier qui s'estoit jetté en mer, les voyant éloignez, remonte dans le vaisseau; & son compagnon qui estoit caché au fonds s'estant leué tout à coup, pour se garantir de l'eau qu'il gaignoit, fut bien étonné d'ouïr l'autre se plaindre au haut du nauire. Il creut d'abord que ces Barbares y estoient encore, ce qui l'obligea de se cacher derechef; mais vn peu après ayant presté l'oreille attentiuement, il ouït que c'estoit la voix de son compagnon qui se lamentoit. Cela luy donna sujet de monter en haut; où reconnoissant qu'il n'y auoit plus de ces Corsaires, & se voyant avec son camarade, il se mit à l'embrasser. Ainsi tous deux furent quelque temps à faire suppléer les sanglots & les soupirs au défaut de la parole. Mais comme ils virent ce vaisseau tout plain de sang, & les corps de leurs amis qui flottoient sur l'eau, il n'est pas à croire combien leur fut sensible vn si funeste & si déplorable objet; neantmoins tout ce qu'ils purent faire pour le mieux, fut de prier Dieu pour eux, & de recourir à l'assistance diuine.

Les deux Mari-
niers abordent
en Sardaigne.

A la fin reconnoissant que ce nauire faisoit eau, & qu'il se remplissoit peu à peu, ils s'aduiserent d'étouper le mieux qu'ils pûrēt l'endroit par où elle entroit. Ce qui n'empescha pas toutesfois qu'ils ne fussent dans toutes les peines imaginables, pource qu'ils estoient sans voiles, & en pleine mer; Mais par vn bonheur inopiné, il arriua lors qu'ils se croyoient perdus, qu'un vent fauorable, & le courant de la mer, jetterent ce vaisseau jusques en Sardaigne. Alors ils trajecterent à la nage jusques au bord de ceste Isle, qui n'estoit pas loing; où trouuant vn nauire marchand, ils s'y embarquerent, & s'en reuindrent à Marseille. A leur arriuée ils firent le lamentable recit de cét accident tragique, qui toucha si viuement tous ceux de la Ville, qu'une juste colere leur ostāt l'usage de la raison; tous transportez hors d'eux mesmes, & sans consideration de ce qu'ils alloient faire, ils coururent au logis de l'Ambassadeur d'Alger, qui estoit logé au port, à la riue neuue; & se jettans sur luy & sur les siens, bien qu'innocens de ce crime, ils les immolerent à leur fureur, & abatirent le logis où ils estoient, sans que la Iustice ny les Consuls qui accoururent pour l'empescher, y peussent iamais donner ordre, ny arrester cette violence.

Massacre fait à
Marseille de
l'Ambassadeur
d'Alger, & de
ses gens.



IV.

*Des cruantez de Muley Abdelmech, Roy de Marroc,
exercées sur plusieurs Chrestiens captifs.*

LEs habitans & les Corsaires de la Ville de Salé, dont j'ay amplement parlé cy-dessus, ayant fait present de plusieurs esclaves Chrestiens à Muley Abdelmech, Roy de Marrocq, outre qu'il en auoit déjà vn assez bon nombre; ce Prince par ie ne sçay quelle inclination les aymoît si fort, quoy que d'ailleurs il eust grandement en haïne leur Religion, que se fiañt plus à eux qu'aux Maures mesmes, ses propres sujets, il essayoit de tout son possible à les faire Renegats. Or comme ce Roy fort courageux au reste, mais dont la cruauté ternissoit autant sa gloire, que sa vaillance la releuoit, estoit extrêmement adonné au vin; quand il en auoit pris par excés, il estoit de si mauuaise humeur, qu'il ne faisoit pas bon l'approcher. Aussi estoit-ce pour lors, qu'allant dans vn parc, où il tenoit quantité de Lyons, il prenoit plaisir à les faire combattre contre ceux de ses esclaves qui n'estoient pas à son gré, que ces animaux farouches mettoient en pieces pour l'ordinaire. Bien souuent encore, quand il auoit la teste échauffée de cette liqueur, il faisoit venir ses Chrestiens captifs, & tâchoit de les faire Renegats à force de menaces & de coups.

Abdelmech
grand ennemy
de la Religion
Chrestienne.

Ses cruantez.

Vne fois entre les autres, qui fut au commencement de Ianvier mille six cens vingt-neuf, les ayant tous assemblez dans vne grande Escurie, dont il fit fermer les portes, il empoigna son ciméterre, jurant par la teste de Mahomet & de son Pere, qu'il s'en alloit tremper son glaiue dans le sang de ces esclaves, s'ils n'executoient promptement ce qu'il leur commanderoit. Alors les vns apres les autres passans deuant luy, en baisant la terre à ses pieds, il faisoit mettre à part tous ceux qui luy plaisoient, pour les contraindre à prendre le turban. Les premiers qui passerent furent trois Religieux, dont l'vn qui estoit de l'Ordre de saint Dominique, & que l'on nommoit le Pere Cyprian, enquis par luy du lieu de sa naissance: & luy ayant répondu qu'il estoit de Portugal, il n'en tint conte, & luy dist que les Portugais n'estoient que des Poules de mer.

Inhumanité de
Muley, exercée
sur trois Reli-
gieux.

Le Pere Cypriã
Portugais.

Le second qui se presenta, se nommoit le Pere Iean Coural, Espagnol, de l'Ordre de saint Augustin, homme que son aage rendoit venerable, lequel il interrogea, tenant toujourns le ciméterre en main, s'il ne vouloit point estre Maure & Renegat: à quoy ce bon

Le Pere Iean
Coural Espa-
gnol.

Pere ayant répondu que non, le Barbare se mit à le menacer, disant qu'il vouloit absolument qu'il le fût; sinon qu'il s'en alloit luy faire perdre la vie: Mais ce Religieux ferme en sa foy, luy repartit courageusement, qu'il aymoit beaucoup mieux mourir, que de commettre vne si grande faute: Ce que le tyran ne pouuant souffrir, il luy porta en mesme temps vn grand coup de cimenterre; & de plusieurs autres coups qu'il redoubla, il l'étendit mort à ses pieds.

Le F. P. Morel,
Religieux Fran-
çois.

Le troisiéme qui vint à passer, fut vn autre Religieux François de nation, nommé Frere Pierre Morel, de l'Ordre de saint Dominique. Abdelmech luy ayant demandé ainsi qu'aux autres, s'il ne vouloit pas estre Renegat; comme il luy eut répondu que nenny, il luy déchargea plusieurs coups de cimenterre, dont toutesfois il ne mourut pas. Alors cét inhumain, plus furieux que jamais, se mit à courrir apres ces pauvres Chrestiens captifs, & ne cessa de frapper dessus, jusques à ce que son cimenterre se rompit, & qu'il fut contraint de se reposer, abattu de lassitude.

Mort tragique
de Muley Ab-
delmech.

Voila comme s'acheua cette tragedie, dont les actes furent si cruels & si sanglans, que j'aurois bien de la peine à le croire, si ie ne l'auois appris par quatre esclaves qui furét de ce nombre, tous hommes d'honneur & de creance, que sa Majesté Tres-Chrestienne retira de ces miserables, & d'vn si rude esclavage, l'an 1631. à quoy fut employé Monsieur le Commandeur de Rasilly, avec ordre exprés de retirer tous les François detenus captifs en cecy-là. Et dautant qu'on ne voit guere de tels Barbares qui ne perissent miserablement, enuiron la fin de Decembre 1630. celuy-cy mourut de la main d'vn de ses esclaves, qui estoit Renegat, & qui conspira contre sa vie, desesperé de ce qu'il le vouloit faire tailler, pour le rendre Eunuque.

FIN DV CINQVIESME LIVRE.





HISTOIRE
DE
BARBARIE,
ET DE SES
CORSAIRES.
LIVRE SIXIESME.

Où il est parlé de l'Ordre de la Sainte Trinité, du nombre des Redemptions, ou des esclaves racheptez par ses Religieux; & de plusieurs autres choses memorables aduenuës touchant ce suiet, depuis quatre cens ans & plus, de la Fondation & Institution de ce mesme Ordre.



'Ay long-temps douté si ie deuois donner place en cette histoire à ce fixième liure: & apres y auoir sainement pensé, il m'a semblé qu'il ne seroit point hors de propos si ie l'y adjoûtois; non pas pour y faire vn ample recit del'Institution & fondation de l'Ordre de la Sainte Trinité; mais seulement pour ne laisser en arriere, sur le sujet des esclaves, quantité de choses memorables, qui peuuent apporter beaucoup d'embellissement à tout le corps de cette Histoire, comme celiure le fera voir.



DE L'INSTITUTION ET FON-
DATION DE L'ORDRE DE LA SAINTE
Trinité, & Redemption des Captifs.

CHAPITRE I.

- | | |
|---|---|
| <p>I. <i>Diuers Ordres de seruiteurs de Dieu en l'Eglise.</i></p> <p>II. <i>Celuy de la Sainte Trinité est un effet tres-particulier de la providence Diuine.</i></p> <p>III. <i>Les bien-heureux Jean de Matha & Felix, ont esté les Fondateurs de cét Ordre.</i></p> <p>IV. <i>La cause & les éuenemens</i></p> | <p><i>de son Institution ont esté miraculeux.</i></p> <p>V. <i>Des diuers Couents de ce mesme Ordre, & de son estat fleurissant pour toute la Chrestienté.</i></p> <p>VI. <i>Nombre de ses Prouinces, & de ses Religieux.</i></p> |
|---|---|

* D. Bernard. in
apo. ad Guill.

*Astire Regina à
dextris tuis in ve-
stien de aurato cir-
cumdata varieta-
te Psal. 44.*



Emerueilleux ornement, & les riches aduan-
tages qu'apporte à l'Eglise l'estat Religieux,
sont des choses si considerables qu'un des
Saints Docteurs * voulant montrer qu'elle
estoit cette Reyne, dont parle le Royal Pro-
phete, si éclatante de Majesté, & qui est assise
à la dextre de Dieu, n'a point fait difficulté de
dire; Que la precieuse broderie qui se void sur
sa robe, represente les diuers Ordres Regu-
liers qui s'estudient également à luy estre vtiles, & à luy seruir d'em-
bellissement.

A vray dire aussi, comme dans les Cours des Rois de la terre, la di-
uersité des Officiers, & des Seigneurs qui y voyent, contribuë entie-
rement à leur pompe, & à leur éclat; Ainsi faut-il croire, qu'en la Cour
de Dieu, qui est son Eglise, pour donner d'autant plus de lustre à sa

Majesté, qu'en merite sa grandeur infinie, il estoit conuenable qu'elle eût diuers Ordres de seruiteurs; lesquels, & par leur institution, & par leurs habits, fussent comme diuisez en plusieurs classes; afin que l'honneur qui en reuiendroit à l'Espoux eternal, se communiquast pareillement à l'Eglise; ce qui luy arriue en effet, puis que par ce moyen elle ressemble en quelque façon à la celeste Ierusalem, où l'on void bien plus d'un Ordre d'Anges; veu qu'il y en a plusieurs Hierarchies: Or il est certain que ces bien-heureux esprits, quoy que semblables en nature, sont toutesfois differens d'offices & de degrez. Eux-mesmes seruent sans cesse deuant le trône de Dieu, comme parmy ces diuers Ordres de Religieux, les vns seruent vilement à son Eglise par leurs exercices spirituels, & les autres, par l'alliance qu'ils font pour le bien du prochain, des bonnes œuures de la vie actiue, avec la contem-
platiue.

Ce fut sans doute pour cette consideration qu'il plût à Dieu, que l'Ordre de la Sainte Trinité & Redemption des Captifs fut institué. Car voyant languir tant de pauures Chrestiens sous les persecutions des Turcs, des Barbares, & des autres Infideles; & qu'il n'y auoit eu jusques alors aucun Ordre en son Eglise, qui par les obligations & les vœux de son institut, fit vne profession particuliere de racheter les esclaves Chrestiens d'entre les mains des Mahometans; Il fut luy-mesme le fondateur de cette pieuse & charitable Religion; voulant à dessein, & non sans mystere, qu'elle portât le titre tres-auguste de la Sainte Trinité; soit pour faire voir son excellence, soit pour declarer encore, que la fin de cette œuvre estant si considerable, le Pere, le Fils & le S. Esprit en estoient les Auteurs; & par consequent, que le Pere protegeroit cet Ordre par sa puissance; que le Fils le conduiroit par sa sagesse, & que le S. Esprit embraseroit les cœurs de ceux qui en feroient profession, pour s'exposer volontairement à toutes sortes de perils, & mesme au Martyre, pour le secours & la deliurance des Chrestiens captifs; comme il se verra particulièrement dans les Chapitres suiuan.

Or pource qu'aux œuures qui se font hors de sa diuine essence, Dieu se sert des causes secondes, comme de ses fideles seruiteurs, pour l'exécution de ses volontezez eternelles; ce fut pour ceste fin que parmy tant de saints personnages qui éclattoient alors en pieté, il en choisist deux pour estre comme Patriarches & premiers Religieux de ce miraculeux Ordre, qu'ils ont fait fleurir par la sainteté de leur vie; & l'ôt même fait connoistre à toutes les contrées de la terre; ce qui est arriué de la façon qui s'ensuit.

L'Histoire fait foy, * que l'an de nostre Seigneur Iesus-Christ 1192. vn jeune Gentil-homme des plus illustres familles de Prouence, appellé Jean de Matha, natif de Faucon, petit Bourg, dont son Pere Eufeme de Matha estoit Seigneur, prenant vn dégoust des choses de la terre, pour vacquer à celles du Ciel, resolut de s'appliquer à l'estude de

I.

Diuers Ordres
de seruiteurs de
Dieu en l'Eglise.

II.

L'Ordre de la
Sainte Trinité
est vn effet tres-
particulier de la
providence Di-
uine.

* Duquel font
mention plu-
sieurs auteurs
anciens & mo-
dernes, entr'au-
tres.

*Iac. Card. de Vi-
triano, hist. Oc-
cid. cap. 25. An-
tonin. Arch. Flor.
in sum. & in Hist.
2. parte. Chassan.
in Catal. glor.
mundi p. 4; con-
sid. 63. Gaguin.
in Chronic. Sabel-
lic. Ennead. 9.
lib. 5.
Robert. Coral.
lib. de Calibat.
Polyd. Virg. de
rer. inuent. l. 7.
c. 4.*

III.

Des deux fonda-
teurs de l'Ordre
de la Redemp-
tion des Captifs.

Iean de Matha
Gentil-homme
Prouençal, son
éducation & ses
études.

Il estude en
Theologie à Pa-
ris.

Il est receu Do-
cteur de la Fa-
culté.

Miracle fort
remarquable.

Le B. Iean de
Matha enseigne
la Theologie.

la Theologie; apres auoir esté dès son bas âge, tres-bien instruit aux lettres humaines & en tous les exercices où l'on éleue ordinairement la jeune Noblesse. Or pource que les bons maistres font la plus part du temps les bons disciples, & qu'il n'est que de puiser l'eau dans sa source; L'Vniuersité de Paris ayant touïjours esté signalée pour les sciences qui s'y enseignent, & particulièrement pour les Professeurs en Theologie; Nostre Saint en ayant communiqué à son Pere, s'y transporta, pour y joindre, comme il fit, la Pieté à la Doctrine. Ce qui donna sujet à ses Régents de l'inuiter plusieurs fois à prendre place en leur faculté; jugeant bien qu'il en accroistroit de beaucoup le lustre, & par son sçauoir & par son exemple. Mais son humilité, qui le mettoit dans l'aneantissement de soy-mesme, fit qu'avec d'honestes excuses, il refusa durant quelque temps d'accepter ces honneurs; disant qu'il s'en reputoit indigne: A la fin neantmoins il fallut qu'il y consentist, apres diuerses sermons qui luy en furent faites.

S'estant donc disposé aux actes & aux réponces qu'on a de coûtume de faire en semblables grades; & ayant satisfait à l'attente qu'on auoit de sa doctrine, le voila receu Docteur avec applaudissement. Mais auparauant qu'estre honoré de ce titre, il voulut s'attacher entierement au seruice de Dieu par le saint Ordre de Prestrie; & celebra sa premiere Messe en la presence de l'Euesque de Paris, des Abbez de S. Victor, & de Sainte Geneuiefue, & du Recteur de l'Vniuersité. En ce saint Sacrifice, comme il estoit à l'eleuation de la Sainte Hostie, parut au dessus de sa teste vn Ange tout éclatant de lumiere, & qui estoit reuestu d'vne robe blanche. Il auoit sur sa poitrine vne Croix rouge & bleuë, & à ses costez deux esclaves, dont l'vn à son habillement representoit vn Chrestien, & l'autre vn Turc avec son turban; Si bien que cét Ange tenant, comme il faisoit, ses bras croisez, sembloit échanger ces deux Captifs.

Le bien-heureux Iean de Matha consolé & étonné tout ensemble de ceste vision, en communiqua avec ces deuots Prelats, qui luy dirent; que cela signifioit que Dieu se vouloit seruir de luy en quelque glorieux dessein, & qu'il falloit se resigner entierement à sa volonté.

Cependant, comme il eut pris le bonnet de Docteur, il fut quelque temps à enseigner la Theologie dans cette celebre Eschole de Paris. Mais son humeur toute religieuse & solitaire, ne s'accomodant pas avec le monde, luy fit naistre le desir de s'éloigner de la conuersation des hommes, pour jouïr de celle des Anges, en quelque desert, où déuélépé des soins de la terre, il pût s'adonner entierement à la vie contemplatiue, & à la meditation des choses celestes.

Comme il estoit en cette sainte resolution, il eut aduis qu'en vn bois proche d'vn bourg appellé Gandelu, à six lieuës de Meaux en Brie, il y auoit vn Hermite appellé Felix de Valois, homme de grande reputation, & recommandable pour sa merueilleuse sainteté de vie. Il s'en alla donc

la donc le trouuer, & luy ayant communiqué son deſſein, le pria de l'afſocier avecque luy, pour contribuer enſemble leurs ſoins & leurs deuotions à la plus grande gloire de Dieu. Alors le bien-heureux Felix, voyant vn homme ſi bien né, & qui portoit empreintes ſur le viſage toutes les marques d'une pieté ſignalée, luy témoigna qu'il eſtoit extrêmement aiſé de ſa venuë, & par le bon accueil qu'il luy fit, luy en donna des preuues tres-veritables. De maniere qu'après auoir appris ſa condition, il le receut en ſa compagnie: & ainſi ils s'appliquerent tous deux aux exercices de la vie contemplatiue.

Il s'afſocie avecque l'Hermite Felix.

Cependant, comme ils n'auoient point d'autre meditation que des choſes ſaintes, Dieu leur enuoyoit ſouuent des ſecrettes conſolations, en leur faiſant voir tout contre leur petite Cellule vn Cerf extraordinaire, qui ſe venoit rafraiſchir dans vne fontaine; & qui portoit ſur la teſte vne Croix rouge & bleuë. Ce que le bien-heureux Iean de Matha ayant attentiuement conſideré, & pris garde que cette Croix reſſembloit entierement à celle que l'Ange luy auoit fait voir en celebrant ſa premiere Meſſe, il reſolut avec le bien-heureux Felix, d'en aller communiquer avec l'Eueſque de Paris, & les Abbez de ſaint Victor, & de Sainte Geneuiefue. Or d'autant que cette affaire ſembloit grandement conſiderable à ces deuots Prelats, ils furent d'avis qu'ils s'en allaſſent tous deux à Rome, prendre l'aduiſ de ſa Sainteté, à ſçauoir du Pape Innocent troiſième, qui tenoit alors le ſiege, en l'an 1198.

Cerf miraculeux

Le B. Iean de Matha & Felix s'en vont à Rome.

Le Pape ayant donc appris le ſujet de leur venuë, & voulant conſulter l'Oracle de Dieu ſur vne choſe de ſi grand poids, ſe diſpoſa quelques iours après pour celebrer à ce deſſein le ſaint ſacrifice de la Meſſe; d'où il ſ'enſuiuit, qu'eſtant à l'elevation du Corps du Fils de Dieu, il eut la meſme viſion que noſtre bien-heureux Iean de Matha auoit auparauant eue; à ſçauoir, d'un Ange & de deux Captifs. D'où il jugea par l'inspiration du Saint-Eſprit, que l'intention de Dieu eſtoit qu'il inſtituât vn Ordre Religieux pour le rachapt des Chreſtiens detenus eſclaues parmy les Infideles.

* Gaguin. en ſa Croniq. de France, liu. 6. de la vie de Philippe Auguſte. Sabel. Ennead. 9. l. 5. & quelques autres parlent de cette viſion.

Ayant pour cét effet reueſtu luy-meſme d'un habit blanc, orné par-deuant d'une Croix rouge & bleuë ces deux nouveaux Religieux, de la meſme façon qu'il auoit veu l'Ange en eſtre habillé; il appella cette nouvelle Religion, l'Ordre de la ſainte Trinité & Redemption des Captifs.

IV.
Causes de l'Inſtitution de l'Ordre de la Sainte Trinité, miraculeuſes.

Ce qu'il ne fit pas aſſeurément ſans vn grand myſtere; d'autant que les trois couleurs de cét habit, qui ſont le blanc, le rouge, & le bleu, representent les trois diuines perſonnes de la Sainte Trinité. En effet, le Pere eſt fort proprement figuré par la blancheur; parce qu'eſtant, comme elle eſt, la premiere, & comme la ſource de toutes les autres couleurs, luy pareillement en ce Myſtere eternel, eſt le principe du Fils, & du Saint-Eſprit. Le Fils nous represente en ſuite par le bleu, ſa tres-ſainte humanité; comme ayant eſté renduë toute bleuë, par la

Couleurs myſterieuſes.

* Icy le Lecteur remarquera que les Religieux de l'Ordre de la ſainte Trinité, ſont en quelques endroits de la France appellez les

Mathurins, à cause de leur Conuent de Paris, ainsi nommé où estoit vne Chapelle dediée à S. Mathurin, qui fut donnée aux Religieux dudit Ordre, dès le commencement de son Institution.

La Redemption des Chrestiens Captifs est le but des Religieux de la sainte Trinité.

V. Des diuers Conuents de ce mesme Ordre, & de son estat fleurissant par toute la Chrestienté.

VI. Nombre de ses Prouinces, & de ses Religieux.

meurtrisseure des coups receus en sa passion; Et le Sainct Esprit s'ébatement est tres-bien exprimé par le rouge, qui est vne couleur de feu; puis' que ce fut sous ce mesme symbole qu'il parut sur la teste de ses Apostres, & que c'est vn feu celeste & diuin, qui étraint le Pere & le Fils d'un lien d'amour eternal & indissoluble. Et parce que l'Ange qui apparut en cette vision, tenoit à ses costez deux esclaves, dont il s'ébloit faire échange; de là sa Saincteté declara, que Dieu vouloit que cet Ordre eût pour fin principale la Redemption des Chrestiens Captifs, comme il se void par plusieurs Bulles, & espitres decretales du mesme Pape Innocent troisiéme, données l'an premier & second de son Pontificat 1198. qui fut l'année de la fondation dudit Ordre. Ces choses ainsi établies, le Pape enuoya en France ces deux saints Religieux, pour y fonder des Conuents de ce nouuel Ordre, tandis que de son costé il en fit bâtir vn tres-beau à Rome dessus le Mont Celien.

Comme ils furent donc arriuez au lieu de leur Hermitage, ils y bâtirent pareillement ce Conuent celebre, qu'on appelle encore aujourd'huy Cerfroy, à cause du Cerf qu'ils y auoient veu si souuent, & qui est à present la principale maison de l'Ordre.

Il a plû à Dieu le rendre si fleurissant depuis son institution, qu'il s'est estendu en toutes les contrées de la Chrestienté, à sçauoir en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Escosse, en Flandres; & mesme jusques aux Indes; Où il est à remarquer, que ses tres Reuerends Peres Generaux ont toujourns esté François; & qu'ils ont toujourns demeuré en France jusqu'à maintenant, en consideration de ce que ce mesme Ordre a esté fondé en ce Royaume tres-Chrestien, & que son fondateur en estoit natif.

Cet Ordre est diuisé en treize Prouinces qui toutes ont toujourns reconnu iusques à present vn seul & mesme General.

Le Royaume de France contient six prouinces à sçauoir.

La premiere celle qui porte le nom de France, laquelle s'estend en ces contrées qui composent l'Isle de France & la Brie.

La Seconde est celle de Champagne & de Lorraine.

La Troisiéme de Picardie, sous laquelle est comprise la Flandre, & la basse Alemagne.

La Quatriéme est la Normandie, la Bretagne, & le Poitou.

La Cinquiéme le Languedoc, & la Guyenne.

Et la Sixiéme est la Prouence, & le Dauphiné.

Toutes lesquelles Prouinces de France sont composées de quatre maisons ou Conuents.

L'Italie, & les deux Siciles, ne font que deux Prouinces.

L'Espagne y comprenant le Royaume de Portugal, contient quatre Prouinces.

La Premiere, Celle de Castille.

La Seconde, d'Andalouzie, ou Berique.

La Troisième, d'Aragon, & de Catalogne.

Et la Quatrième, de Portugal.

L'Angleterre, l'Escoffe, & l'Hibernie compofoient encore autrefois deux autres Prouinces. En toutes lesquelles se comptent deux cens quinze maisons ou Conuents, en y comprenant quelques vns qui font en Afrique, à Oran, & à Sioute ou Septe, & dix Conuents de Religieufes de cét Ordre. Sans parler dès Indes Orientale, & Occidentale, où de present il y a trois Euesques Religieux de ce mefme Ordre, Le Reuerend Pere Ferdinand Nunnes, Euesque de Nicoragua, Le Reuerend Pere Ferdinand Remires Euesque de Panama, Le Reuerend Pere Damien Lopes de Haro, Euesque de port riche. Outre quelques autres morts depuis peu, à ſçauoir, le Reuerend Pere Emanuel Rinefo, Euesque de Segouie. Danstoutes lesquelles Prouinces, & Conuents, s'est veu jusques à prés de quatre mille Religieux, comme remarque Azorius, du nombre desquels plusieurs se font ſignalez, non ſeulement par leur doctrine; mais encore, & plus particulièrement, par leur pieté, & par le zele qu'ils ont témoigné au rachapt d'un nombre extrêmement notable de Chrestiens Captifs, s'exposans volontiers à toute riſque & fortune ſans épargner leur vie parmy les Turcs, Barbares, & autres Infidelles pour cét œuvre ſi recommandable de Charité, ſelon l'Inſtitution de cet Ordre, ainſi qu'il ſe verra aux Chapitres ſuiuans.

Sans comprendre icy enuiron trente Conuents de Religieux de ce mefme Ordre lesquels marchent déchauffez.

V.
186. esclaves
racheptez.





DE LA PREMIERE REDEMPTION
DES CAPTIFS, FAITE A MARROQ,
l'an 1199. par les Religieux de l'Ordre de la
Sainte Trinité.

CHAPITRE II.

- | | |
|--|---|
| <p>I. Aumosnes faites au B. Iean de Matha, pour la Redemption des Chrestiens Captifs.</p> <p>II. Il fait un second voyage à Rome.</p> <p>III. Deux Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité de-</p> | <p>putez Commissaires à Marroq.</p> <p>IV. Lettre du Pape Innocent III. à Miramomolin, Roy de Marroq.</p> <p>V. Cent huitante-six esclaves racheptez.</p> |
|--|---|

*Qui dat esse, dat
consequens ad esse.*



I.
Aumosnes faites
au B. Iean de
Matha, pour la
Redemption des
Chrestiens cap-
tifs.

'EST vne maxime vniuersellement receuë; Que celuy qui donne l'estre à quelque chose, est aussi obligé de luy donner accroissement, & de la maintenir par mesme moyen. Par où ie veux dire, que Dieu s'estant fait voir particulièrement autheur de l'Ordre sacré de la Sainte Trinité, qu'il a voulu instituer en son Eglise, pour le commun secours & le rachapt des Chrestiens Captifs; Voyla pourquoy apres y auoir establi pour Patriarche le bien-heureux Iean de Matha, assisté du bien-heureux Felix de Valois, il n'en demeura pas là; mais il luy fournit de moyens pour s'acquitter au plûtoft d'une si louable & si sainte Institution. Il luy fit donner pour cét effet quantité d'aumosnes & de biens, afin de faire également paroistre la gloire & l'vtilité de ce nouuel Ordre, en la premiere Redemption des Chrestiens Captifs: A quoy contribua grandement Philippe Auguste, Prince tres-Chrestien, qui pour lors regnoit heureusement en France; où par ses armes toujourn victorieuses contre les Turcs & les Infideles, il faisoit éclatter par tout le

monde les merueilles de sa Pieté, qu'il ne cessoit de joindre à la grandeur de son courage.

Le bien-heureux Jean de Matha ayant donc estably en Frâce le premier Conuent appellé CERF-FROID, tout auprès de son ancien hermitage, reprit le chemin de Rome, menant avec luy quelques Religieux, auxquels il auoit donné l'habit à Cerf-froid. A son arriué, ayant rendu compte à sa Sainteté des aumosnes qu'on luy auoit faites en France pour le rachapt des captifs, le Pape y contribua d'une bonne somme.

Ce grand seruiteur de Iesus-Christ, de l'aduis & consentement de sa Sainteté, deputa pour Peres Redempteurs & Commissaires d'une œuvre de ceste importance, deux de ses Religieux, à sçauoir F. Jean Anglic, & F. Jean Escot. Avec ceste commission, ils partirent de Rome le 31. de May, l'an 1199. & arriuerent à Marroq en Afrique le 22. du mois d'Aoust ensuiuant. Ils s'aduiferent de prendre ceste route, pource qu'il y auoit alors en ce pays-là quantité d'esclaves, à cause des grandes guerres que Miramomolin, Roy de Marroq, auoit eues contre les Chrestiens; ce qui se verifie par vne Lettre de recommandation que sa Sainteté donna à ces Peres Redempteurs, adressée au mesme Roy; & que j'ay tirée du second liure de ses Epistres Decretales, pour la rapporter icy.

II.
Du second voyage que fit à Rome le B. Jean de Matha.

III
Deux Religieux deputez Commissaires à Marroq.

Gaguin. in Chron. Ordin. Gonzales d' Auila en son Hist. de l'Ordre chap. 10.



IV.

Lettre du Pape Innocent troisiéme, à Miramomolin Roy de Marroq, en faueur des Peres Redempteurs Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

*ILLVSTRI MIRAMOMOLIN, REGY
Marochetanorum, & subditis eius, ad veritatis notitiam
peruenire, & in ea salubriter permanere.*

INter opera misericordie quæ Iesus-Christus Dominus noster fidelibus suis in Euangelio commendauit, non minorem locum obtinet Redemptio captiuorum; unde personis illis quæ circa talia opera occupantur, fauorem debemus Apostolicum impartiri. Scilicet viri quidam, de quorum existunt numero presentium portitores, nuper diuinitus inflammati, Regulam & ordinem inueniunt, per cuius statuta tertiam partem prouentuum omnium

quos vel nunc habent, vel in futurum poterunt obtinere, in Redemptionem debent impendere Captiuorum: Et ut valeant suum propositum adimplere, cum sapè facilius per commutationem, quam per Redemptionem de captiuitatis ergastulo valeant liberari, ut captiuos Paganos à Christianis redimant concessum est, quos pro liberandis captiuis Christianis debeant commutare. Ceterum, quoniam bona quæ pramissimus, Et Christianis expediunt Et Paganis, huiuscemodi vobis duximus per Apostolicas literas intimanda. Inspiret autem vobis ille qui Via, Veritas est, Et Vita, ut agnita veritate, quæ Christus est, ad eam venire quantocius festinetis. Datum Laterani, octo Idus Martij, Pontificatus nostri anno secundo.



Traduction de la mesme Lettre en François.

Le Pape Innocent III. A L'ILLVSTRE MIRAMOLIN Roy de Marroq; Et à ses suiets, desirant qu'ils viennent à la connoissance de la verité, Et qu'ils y demeurent.

ENTRE les œuures de misericorde que nostre Seigneur Iesus-Christ recommande à ses Fideles dans l'Euangile, la Redemption des Captifs n'y tient pas le moindre lieu; D'où vient qu'il est de nostre deuoir de départir les faueurs Apostoliques à telles personnes qui s'employent à des œuures si saintes. Or certains Religieux, du nombre desquels sont les porteurs des presentes, inspirez n'aguere, & enflammez d'une Diuine reuelation, ont trouué vne Regle & vn Ordre, dont les Instituts portent; Qu'ils doiuent employer au rachapt & à la déliurance des Chrestiens captifs la troisiéme partie de tout le reuenue qu'ils ont à present, ou qu'à l'aduenir ils pourront auoir; Et afin qu'ils puissent mieux accomplir leur saint vœu, pource qu'il est souuent bien plus facile de les déliurer de l'esclauage par change que par rachapt; Pour cét effet il leur a esté octroyé

de pouuoir achepter des Payens captifs , détenus entre les mains des Chrestiens, afin de les échanger par après pour la déliurance des Chrestiens mesmes. C'est pourquoy, puis que les œuures susdites sont profitables, tant aux Chrestiens qu'aux Payens ; Nous auons bien voulu vous en donner aduis par nos Lettres Apostoliques. Or vous inspire celuy qui est le chemin, la Verité, & la Vie, afin qu'ayant reconneu la Verité, qui est Iesus-Christ, vous vous hastiez d'y arriuer au plùtost. Donné à Rome en nostre Palais de Latran, le huitième des Ides de Mars, l'an second de nostre Pontificat.

Miramomolin ayant appris & par ceste lettre, & par les deux Peres Redempteurs, le sujet de leur venuë on sa Cour, jugea bien que la fin de leur voyage & de leur dessein, ne luy estoit pas moins aduantageuse & aux siens, qu'elle le deuoit estre aux Chrestiens ; Ce qui fut cause qu'il les receut fort courtoisement ; & qu'il fit de tres-expresses deffences à qui que ce fût de ses sujets, de les troubler en façon quelconque. Ce qui n'empescha pas toutesfois que l'inimitié qu'ils portoient aux Chrestiens, ne tournât secrettement au prejudice de ces bons Religieux, ausquels ces Barbares firent quantité d'injures ; mais ils les souffrirent avec vne patience d'autant plus grande, qu'ils s'estoient resolu au Martyre, si l'occasion s'en fût présentée. De maniere qu'après auoir esté enuiron vn mois à Marroq, où ils racheptèrent cent quatre-vingt six esclaves, ils les amenèrent à Marseille, d'où ils les renuoyerent chacun chez soy ; Puis s'en retournerent à Rome, pour y rendre compte à sa Sainteté, & au bien-heureux Iean de Mathia, du voyage qu'ils venoient de faire, & des esclaves qu'ils auoient racheptez.

186. esclaves racheptez.





DE LA SECONDE REDEMPTION FAITE A TUNIS, OV SE VOID LE nombre des Chrestiens captifs, racheptez par les Religieux du mesme Ordre.

CHAPITRE III.

- | | |
|--|---|
| <p><i>J. De plusieurs esclaves racheptez à Tunis, par le Bienheureux fondateur de l'Ordre de la sainte Trinité.</i></p> <p><i>II. Il passe la mer miraculeusement, estant poursuiuy par des Corsaires.</i></p> | <p><i>III. Du grand nombre de Redemptions faites autresfois par ce saint Ordre.</i></p> <p><i>IV. Raisons pour lesquelles il ne s'en fait pas tant aujourd'huy.</i></p> |
|--|---|



LE Fondateur du miraculeux Ordre dont nous parlons, enflammé de l'ardent zele qu'il auoit pour le salut des ames, & d'un saint desir de s'aquitter dignement de son Institut, n'épargnant pour ceste fin aucune sorte de soin ny de diligence, n'eut pas plütoſt acheué ceste premiere Redemption, que peu de temps apres, qui fut l'an mille deux cens-vn, ayant amassé vne bonne somme d'argent, il resolut d'aller en personne en faire vne seconde à Tunis. Car il n'auoit pü luy mesme s'employer à la premiere, pource que son Ordre ne faisant encore que naistre, sa presence estoit requise à l'establir entierement.

Comme il eut donc vestu plusieurs Religieux, capables de gouuerner ce nouuel Ordre en son absence, il partit de Rome ceste mesme année, le 22. de Iuillet, & fit voile à Tunis en Barbarie, d'oü il tira de captiuité cent dix Chrestiens. Les ayant tous amenez à Rome, ils y firent vne procession solempnelle: Et parce qu'il considera depuis, que l'accroissement de cét Ordre soulageroit fort à l'aduenir les pauüres esclaves, il s'en alla droit à Marseille, où il fonda vn Conuent, l'an mille deux

deux cens trois. En suite dequoy, il passa en Espagne, où il bâtit pareillement plusieurs autres Conuents; & y laissa quantité de bons Religieux, afin qu'ils prissent le soin de racheter les Chrestiens captifs, qui estoient en grand nombre en ces quartiers-là, sous la puissance des Roys Maures & Mahometans, qui possedoient alors la plus grande partie de l'Espagne, & particulièrement le Royaume de Grenade & d'Andalouzie.

Au sortir d'Espagne, estant repassé à Rome, comme il se sentit pourueu d'une somme notable de deniers, ramassée, tant de ce qu'on luy auoit enuoyé des nouveaux Conuents de France, que de ceux d'Italie, & d'autres aumosnes qu'il auoit procurées; il entreprit vne autre Redemption à Tunis, d'où il ramena vn grand nombre d'esclaves.

En ce voyage il se fit par ses prieres vn miracle signalé, qui fut; Que certains Maures, & quelques Barbares fâchez de voir le zele de ce grand homme de Dieu, & comme il encourageoit les Chrestiens captifs à souffrir toutes sortes de suplices, & la mort mesme la plus cruelle, ils se mirent sur mer avec quelques vaisseaux, en intention de couler à fonds celuy où ce grand seruiteur de Dieu & les esclaves s'en retournoient.

Avec ce dessein, ils aborderent à trente ou quarante lieuës de Tunis; mais comme ils estoient en resolution d'executer leur damnable entreprise, leur volonté se changea; & ils se contenterent de rompre les voiles de ce vaisseau; afin de le laisser ainsi à la mercy des vents & des vagues. Ce qu'ils n'eurent pas plûtoſt executé, qu'ils s'en retournerent à Tunis. Cependant le Pilote & tous les Mariniers de ce nauire tous tristes & desolez de se voir reduits en vne si grande extrêmité, se mirent à reclamer le Ciel par leurs prieres. Surquoy le bien-heureux Iean de Matha, qui n'auoit sa confiance qu'en Dieu, dont la misericorde ne manque iamais à ceux qui esperent en luy, sentit qu'il luy inspira dans l'ame vn infailible moyen de se déliurer de ce danger, qui fut de prendre sa Chape, & de l'attacher au vaisseau en forme de voile; Ce qu'il n'eut pas plûtoſt fait, que prenât vn Crucifix en main, il adressa ses prieres à la sainte Trinité. Et certainement ce ne fut pas en vain, puis qu'en mesme temps vn vent fauorable donnant dans ceste sorte de voile, le mit à port si heureusement, que luy & les siens aborderent en peu de temps au port d'Ostie, qui est à six lieuës de Rome, & à plus de trois cens de Tunis.

Gonz. ibid. c. 16.

II,

Le B. Iean de Matha passe la mer miraculeusement.

Ce miracle fut grand à vray dire, mais non pas difficile à croire; puis que nous lisons presque le mesme de saint Remond de Rochefort, lequel estant en Isle de Majorque, comme il ne trouua personne qui le voulut embarquer pour aller à Barcelonne, il s'aduisa pareillement de prendre sa Chape; & en ayant attaché vn bout au haut d'vn baston en guise de voile, se mit à genoux sur l'autre, éleuant ses yeux au Ciel, avec de tres-instantes prieres: ce qui luy reüssist si bien, qu'à la faueur

du bon vent qui se leua tout à coup, il trajettra jusques à Barcelonne, éloignée de Majorque d'environ cinquante & trois lieuës. Le mesme se remarque encore de saint François de Paule, qui depuis Calabre jusqu'en Sicile, passa la mer avec son compagnon, son manteau leur ayât seruy de barque à tous deux, au grand étonnement des Mariniers qui leur auoient refusé le passage, pour n'auoir eu de quoy le payer; d'où il faut conclurre pour reprendre le fil de nostre Histoire, que par vn si grand miracle, Dieu voulut recompenser la foy de nostre bien-heureux de Matha, & ne perdre point tant de pauures ames, qu'il auoit tirées de l'esclauage des Infideles.

III.
Du grand nombre de Redemptions faites par les Religieux de l'Ordre de la S. Trinité.

Depuis ce temps-là, cét Ordre Sacré continüant vne œuvre si charitable, a fait jusques aujourd'huy quantité de Redemptions, par tous les Royaumes de la Chrestienté où il y a plusieurs Conuents; principalement en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Escosse, & en Portugal. Bien que j'en aye fait vne curieuse recherche qui se monte à vn nombre remarquable, il me suffira neantmoins de m'arrester à ce qu'en écrit Gonzales d'Auila, en l'abregé Historique de nostre Ordre, où il compte jusques à trois cens soixante-trois Redemptions; par qui, dit le mesme Autheur, ont esté racheppez ou échangez, trente mille sept cens & vingt Captifs de toutes les nations Chrestiennes, sans y comprendre la derniere Redemption que nous fismes à Tunis, l'an mille six cés trente-cinq, dont j'ay parlé assez amplement au premier liure de ceste Histoire, & quatre autres depuis.

IV.
Raisons pour lesquelles il se fait aujourd'huy si peu de Redemptions.

Que s'il ne se fait maintenant tant de Redemptions en France, qu'il y en a eu en la naissance de cét Ordre; c'est que n'y ayant point à presēt de guerre contre les Infideles, comme il y en auoit alors, le zele des charitez & des aumosnes, est de beaucoup refroidy; au lieu qu'en ce temps-là toute la France contribuoit volontiers à ceste œuvre sainte.

Mais il s'en faut beaucoup qu'il n'en soit de mesme aujourd'huy; ce qui est cause qu'il faut attendre quelques années pour trouuer vne somme qui soit capable de faire vne Redemption, encore n'estoit les taxes & les contributiós de tous les Conuets de nostre Ordre qui contribüēt tous les ans de ce peu qu'ils ont de reuenu à peine il s'en feroit vne qui fût tant soit peu remarquable. Et dautant que la Redéption faite par nos Religieux, des Prouinces de France, en l'an mille six cens deux, est fort notable, & que ie n'ay point trouué lieu plus à propos pour en traiter, que celuy-cy, c'est pourquoy i'en diray icy quelque chose.

Les traittez de Paix faits entre l'Empereur Rodolphe, & Amurat troisiéme du nom Empereur des Turcs, en l'an mille cinq cens quatre vingt treize, pour raison du Royaume de Hongrie, duquel vn & l'autre estoient Conseigneurs, estans rompus par les supercheries ordinaires, & mauuaise foy du Turc, qui y auoit surpris quelques Places, la guerre s'enflamma qui fut fort furieuse, & grandement préjudiciable pour les Chrestiens: car ils y perdirent vne bataille signalée, en laquel-

le, outre le grand nombre des morts, y furent faits quantité d'esclaves par ces Infideles. Ce qui arriua l'an mille cinq cens quatre-vingt seize.

Cette mesme furie de la guerre qui defiguroit toute la Hongrie, cōtinuant de produire ses maux accoustumez sous Sultan Mahomet troisieme fils d'Amurat, & ces malheurs menaçants & faisans apprehender la Chrestienté du costé de l'Allemagne, & quelques Princes, Seigneurs, & noblesse François, tous poussez du zele, de la defense, & du progrès de la Religion Chrestienne y coururent alors promptement, & y signalerent leurs armes, par plusieurs genereux exploits au grand étonnement, & au grand dommage de ces Infideles.

Et comme durant ces desordres de la guerre plusieurs François, outre vne infinité de Chrestiens Hongrois, Flamands, Allemands, & autres étrangers y auoient esté faits Captifs, cela inuita nos Peres & Religieux en l'an mille six cens vn, de passer en Hongrie avec vne somme notable d'argent qu'ils auoient recueillis, des taxes & contributiōs de nos Conuents de France & des Pays-bas, avec quelques charitez & aumosnes qu'ils auoient receus.

Voicy les noms desdits Religieux Commissaires & Deputez pour cette Redemption, le Pere Frere Pierre de Brie natif de Paris, & Ministre & Superieur du Conuent de la Marche en Barrois, le Pere Frere Iean Thiery Ministre & Superieur du Conuent de Douïay en pays-bas, & le Pere Frere Iean Bertoul.

Après plusieurs mois, & beaucoup de difficultez, ces bons Peres ayans trauerfé beaucoup de contrées d'Allemagne arriuerent enfin à Strigoine, Ville & principale forteresse des Chrestiens en Hongrie. Delà ils traiterent avec le Bascha de Bude, & autres Gouverneurs des Villes frontieres teuües par les Turcs desquels ils retirerent des fers & de la Captiuité soixante & seize Chrestiens qu'ils amenerent en nostre Conuent des Mathurins dudit Ordre à Paris.

Là arriuez le quinzieme de Decembre mille six cens deux, ils furent receus avec de grandes ceremonies à la Porte de saint Denis, & de là conduits en procession audit Conuent des Mathurins.

Or parce que ces Peres Redempteurs auoiēt amené avec eux quatre jeunes Turcs, qui leur auoient esté donnez par le Gouverneur de Strigoine, après qu'ils les eurent bien instruits en la Religion Chrestienne, ils les baptiserent, l'un desquels nommé Mustapha, ayant demandé d'estre receu Religieux en nostre Ordre, on luy donna l'habit. Voicy leurs noms Mustapha Aga, aagé de douze ans. Hibraim Boch, aagé de dix-sept ans. Houssain de Bude aagé de dix-sept ans, & Mehemet d'Alba aagé de quatorze ans. Je laisse les noms des autres Captifs racheptez.



DES SERVICES QVE LES RE-
LIGIEUX DE L'ORDRE DE LA SAINTE TRINI-
té ont rendus aux armées Chrestiennes contre les Infideles,
sous Philippe Auguste, S. Louys & autres Princes.

CHAPITRE IV.

- | | |
|---|--|
| <p>I. Glorieuse entreprise de Phi-
lippe Auguste, & de saint
Louys.</p> <p>II. Efforts incroyables des Re-
ligieux de la sainte Trinité</p> | <p>dans les contrées des Infide-
les.</p> <p>III. Preuves des Auteurs
de ce temps-là, pour confir-
mer cette verité.</p> |
|---|--|



I.
Glorieuse entre-
prise de Philip-
pe Auguste, &
de S. Louys.

Gaguin in Chr.
Ordinis.

OMME le titre de Tres-Chrestien est la plus belle marque qui puisse releuer la gloire d'un Prince souuerain; aussi est-il vray qu'une si haute qualité que nos Roys ont meritée, les a toujours portez au progrès & à l'auancement de la Religion Chrestienne. Cela s'est remarqué sur tout en cette fameuse entreprise, où Philippe Auguste, dit Dieu-donné, & S. Louys, se sont signalez, & ont acquis vne gloire qui ne mourra iamais; puis que l'un & l'autre par un zele incomparable, ont souuent porté leurs armes outre-mer, en la Palestine, tenuë par les Infideles, pour y rétablir le nom & la pieté des anciens Chrestiens.

Ce fut là mesme que les Religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité, poussez d'un ardent desir de seconder les pieux desseins de ces Princes firent d'incroyables efforts, & des actions qu'on ne peut assez louer. Car Gaguin Auteur celebre, remarque que le bien-heureux Jean de Matha, qui viuoit sous Philippe Auguste, prit alors un si grand soin d'enuoyer des Religieux pour assister son armée, & celle des autres

Princes Chrestiens qui s'étoient croisez avec luy, que ce fut vn de ses principaux exercices. Ce qui paroissoit en ce que ne se contentant pas qu'ils s'employassent à precher la parole de Dieu aux soldats Chrestiens, & à leur administrer les Sacremens: il auoit soin encore de les faire secourir corporellement. Pour cét effet, les vns dressoient des hospitaux, où ils pensoient & sollicitoient les Blessez & les malades, tandis que les autres traualloient à la déliurance de ceux que les infideles auoient fait esclaves.

II.
Efforts incroyables des Religieux de la sainte Trinité.

Or ce n'a pas esté seulement sous Philippe Auguste, qu'ils ont vacqué à ces deuots exercices; mais encore sous le regne de S. Louys. Car il est certain que le tres-Reuerend Pere Nicole, sixième Ministre general de tout cét Ordre, accompagné de plusieurs de ses Religieux suivit ce grand Roy en la terre-Sainte, où il fut fait prisonnier avec luy, ayant l'honneur d'estre toujourns près de sa personne, & d'en estre toujourns traité fauorablement, comme celuy dont la sainte vie & la doctrine, le rendoient digne de l'estime d'un si bon Prince.

Ce que ie vien de dire, nous est confirmé par le sieur de Ioinville, qui en pouuoit parler veritablement pour l'auoir veu; d'où vient qu'en l'histoire qu'il a faite du premier voyage de S. Louys contre les Infideles, en cét endroit où il raconte la prise de ce grand Roy, y fait vne expresse mention du susdit tres-Reuerend Pere Nicole; & vse de ces mesmes paroles. *Les Geneuois jetterent vne planche à terre, & recueillirent le Roy, le Comte d'Anjou son frere, qui depuis a esté Roy de Sicile, Monseigneur Geffroy de Sergines, & Messire Philippe de Nemours, & le Mareschal de France, & le Ministre de la Trinité, & moy, & demoura prisonnier, que les Sarrazins garderent, &c.*

Nicole VI. Ministre general de l'Ordre de la S. Trinité.

Le mesme Autheur quelques lignes apres, parlant de la déliurace du Roy, & du payement de sa rançon, rend encore ce témoignage dudit Pere General de cét Ordre, qui montre assez qu'il estoit fort bien dans l'esprit du Roy S. Louys. *Quand vint le Dimanche au soir, les gens du Roy qui faisoient le payement, c'estoit pour sa rançon, luy manderent qu'il leur falloit bien encore trente mille liures: & avec le Roy n'y auoit que son frere, le Comte d'Anjou, le Mareschal de France, & le Ministre de la Trinité, & moy, dit Ioinville: Que s'il ne nomme point ledit Ministre general par son nom propre, cela n'empesche pas qu'il ne les faille entendre de luy; puis que Gaguin, General de ce mesme Ordre, & toutes nos Chroniques font mention du mesme Pere, sous le regne de saint Louys.*

De l'edition de Paris 1617. Ioinville fol. 160.

III.
Preuue de quelques Autheurs.

Pour vne preuue plus ample de ce que ie vien de dire, je m'asseure que le Lecteur ne trouuera pas hors de propos que ie luy fasse part icy d'un titre de nostre maison de l'honneur-Dieu, ditte autrement Chelles, qui remarque, comme les susdits; Que le tres-Reuerend Pere Nicole estoit alors en l'armée d'outre-mer; en voicy les propres termes en vieux langage François. *Le Gautier de Chastillon, Sire de S. Aignan*

en Berry, faits à sçauoir à tous ceux qui ces lettres verront; Que j'ay donné en pure aumosne & perdurable pour le salut de mon ame, de mon Pere & de ma Mere, & de mes Anceffeurs, à la maison de L'honneur-Dieu, de l'Ordre de la Trinité, qui siet dessous Montgay, vingt liures tournois de rente, à prendre chacun an en ma Preuosté de Montgay, aux huitaines de Noël; pour vn Frere que li Freres de la deuant-dite maison, doiuent tenir avec eux, qui fera en icelle maison le seruice de Nostre Seigneur à tousiours, & perdurablement, pour l'ame de moy, de mon Pere, de ma Mere, & de mes Anceffeurs. Et pource que cett e chose soit ferme, & stable perdurablement; j'ay en ay donné mes lettres seelées à mon seel, à Frere Nicole general, Ministre de la Trinité, & aux Freres. Ce fait en Egypte, au siege deuant la Massore, l'an de l'Incarnation mille deux cens quarante-neuf, au mois de Mars. Voila le titre & la Chartre toute entiere.

Ioinuille fueil.
129. de l'Edi-
tion de Paris,
1617.

Ioinuille parle souuent de ce Seigneur Gautier de Chastillon, qui estoit vn des principaux Chefs de l'armée de saint Louys, dont il conduisoit l'arriere-garde, quand ce saint Roy fut fait prisonnier; Ce qui arriua près de Casel, où ce vaillant Cheualier se voyant abandonné de tous les siens, apres la bataille perduë, tint longuement seul contre le gros des Sarrazins, où il ayma-mieux mourir les armes à la main, que de se rendre à la mercy de ces Infideles. Ce qui se passa l'an mille deux cens cinquante.

Ioinuille fueil.
150. de l'Edi-
tion de Paris
1617.

Pour rendre encore plus manifestes les soings que prenoient en cette armée les Religieux dudit Ordre, ie rapporteray icy vn autre endroit de Ioinuille, où apres auoir raconté la défaite de l'armée Chrestienne, & le mauuais traitement que les Sarrazins faisoient aux François, qui se voyoient à tous moments dans les apprehensions de la mort: Il adjoûte en suite. *Il en entra bien en nostre galée* (il parle des Sarrazins) *avec leurs épées toutes nuës es mains, & au col leurs haches d'armes, & ie demanday à Monseigneur Baudouin de Belin, qui entendoit bien le Sarrasinois, que c'estoit que telles gens disoient & il me répondit qu'ils disoient qu'ils nous venoient couper les testes; & tantost ie vis vn grand troupeau de nos gens, qui là estoient, qui se confessoient à vn Religieux de la Trinité, qui estoit avec Guillaume Comte de Flandres.*

Au second voyage d'outre-mer que fit S. Louys à Tunis, il y auoit pareillement plusieurs Religieux de cet Ordre, qui s'employoient à ces mesmes exercices de charité, dont nous auons parlé cy-dessus: car non seulement ils administroient les Sacremens, & sollicitoient les Soldats malades; mais encore ils les racheptoient; comme il est aduenü à plusieurs personnes de consideration, dont nous parlerons dans le Chapitre suiuant.



DE PLUSIEURS HOMMES DE
CONDITION, RACHEPTEZ PAR LES RELI-
gieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, & des Fondations
qu'ils ont faites de diuers Conuents.

CHAPITRE V.

- | | |
|--|---|
| <p><i>I. Coustume des Infideles en la vente des Captifs Chrestiens.</i></p> <p><i>II. Histoire memcrable, de Geffroy Baron de Chasteau-Briant.</i></p> <p><i>III. Zele & reconnoissance de plusieurs personnes de hau-</i></p> | <p><i>te condition, enuers l'Ordre de la Sainte Trinité.</i></p> <p><i>IV. Histoire admirable, de Gilbert des Essars.</i></p> <p><i>V. Du Mareschal de Boussicaut.</i></p> <p><i>VI. Conuents de la Fondation de Saint Louys.</i></p> |
|--|---|



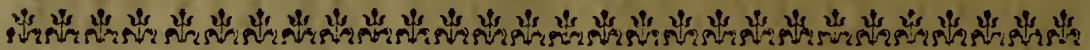
EN suite de la deffaitte de l'armée Chrestienne par les Sarrafins, il y eut quantité de Seigneurs, & d'autres personnes de condition que ces Infideles firent prisonniers, dót les vns furent menez esclaves en diuers endroits de la Syrie, & les autres en Egypte. Et dautant que le nombre en estoit si grand, qu'alors le Roy ne les peust tous rachepster; cela obligea nos Religieux à rechercher tous les moyens imaginables pour les tirer de ceste misere. Et à vray dire, jamais chose du monde n'eût pû les en garantir, si l'auarice des Turcs, dont ils sont vilainement entachez, parmy vne infinité d'autres vices, ne leur eût donné la vie pour vne grande grande somme d'argent: Car il n'y a point de doute que sans cela, ils les eussent tous fait mourir cruellement.

Or comme la coustume de ces Infideles est de vendre les Chrestiens, selon qu'ils en scauent les moyens, & la condition; c'est à raison de cela que les esclaves tiennent secret l'un & l'autre, afin de se déliurer à moindre prix.

I.

Coustume des Infideles en la vente des Chrestiens captifs.

De ce nombre d'hommes considerables, & pour la naissance, & pour le bien de fortune, nos Religieux en retirerent plusieurs; lesquels en reconnoissance de ce bien-fait, fonderent quelques Conuents de nostre Ordre, comme ils furent de retour en leur maison. Mais sans les déduire tous par le menu, il me suffira de rapporter icy les principaux, selon que ie l'ay appris tant de la fondation desdits Conuents, que de quelques Autheurs dignes de foy qui en ont escrit.



I I.

Histoire memorable de Geffroy Baron de Chasteau-Briant.

ENtre les biens-facteurs dudit Ordre, Geffroy quatrième du nom, & vnième Baron de Chasteau-Briant, merite icy le premier lieu, ce me semble. Ce Seigneur, des plus qualifiez de Bretagne, & dont l'Histoire a des particularitez assez remarquables, estoit âgé de trente & trois ans, lors qu'en l'an mille deux cens quarate-neuf, il fit le voyage de la terre-Sainte avec S. Louys, & Pierre de Brenne, jadis Duc de Bretagne. En ce voyage il fut fait prisonnier par les Sarrafins en la bataille de la Massore, le huitième de Fevrier, l'an mille deux cens cinquante. Et dautant qu'il fut deux ans tous entiers à tremper dans les miseres de l'esclavage, sans auoir iamais pû donner aux siens aucune connoissance, ny de sa disgrace, ny du lieu où il estoit, à la fin le bonheur voulut pour luy, qu'il se donna secrettement à connoistre à nos Religieux, comme ils estoient apres à rachepter quelques esclaves. Ce qui fut cause qu'ils ménagerent si bien sa rançon, qu'ils le retirerent enfin, avec vn bon nombre d'autres, & le ramenerent en sa maison de Château-Briant. Mais auparauant qu'y arriuer, il fit sçauoir son retour à sa femme, qui s'en alla promptement au deuant de luy; & fut si joyeuse de le voir, qu'elle mourut en le salüant, tant cét excez d'alle-gresse luy saisist le cœur. Ce que l'on pourroit tenir pour fabuleux, si cét éuenement, pour estre extraordinaire, n'estoit confirmé par plusieurs Autheurs, & entr'autres par Ægidius Masserius, * dont voicy les propres termes; *Ne antiqua putemus fabulosa, referendum est quod in Britania Armorica, superioribus annis gestum est. Ibi quidam Dominus Castri-Briandi, tempore Regis Gallorum diui Ludouici, in terram sanctam cum aliis multis profectus est. At cum ob longam absentiam viri jam non pro viuo haberetur, infinitis est ab uxore desideratus lacrymis. Tandem & familie inexpectatus adesse nuntiatur, qui dudum mortuus deplorabatur. Cum id uxor audisset, nec certo credens nuntio, procedit obuiam; ubi tantus stupor primum, tantum deinde gaudium, uxoris viscera, & inopinatum viri aduentum subintrat, ut inter optati viri amplexus*

Miraculeux effets en la déli-
urance de plu-
sieurs esclaves il-
lustres.

Augustin de Pas
en son Histoire
général. de Bre-
tagne.

* In Comment.
lat. sup. Aul.
Gell. lib. 2. c. 10.

amplexus animam efflar et. Depuis pour reconnoissance de ce bien-fait de nostre Ordre, ce genereux Cheualier fonda vn Conuent à Chasteau-Briant, où se voyent encore certaines peintures fort anciennes, qui representent vn si notable rachapt.

Pour recompenser vne si haute vertu, & témoigner le merite d'vn si grand homme, le Roy S. Louys luy donna pour blazon de ses armes, des Fleurs de Lys d'or, au lieu de pommes de pin d'or sans nombre en champ de gueule, qui estoient les anciennes armes de sa maison.

Ie diray en suite de cecy, que le Comte de Flandres, comme nous auons veu cy-dessus, s'estant croisé avec S. Louys, pour ce voyage de la terre Sainte; & luy & plusieurs autres Seigneurs Flamands, coururent la mesme disgrâce que ce grand Roy, par la perte de la bataille; d'où il s'ensuiuit que par le soin de nos Religieux, quelques-vns de ces mesmes Seigneurs furent tirez de captiuité.

Le Comte de Flandres se croise avec Saint Louys.

Mais entre les autres Miræus fait mention du Mareschal Baudouin, Seigneur d'Eter en Flandres, dit autrement Couuort, lequel en reconnoissance de son rachapt, bâtit audit lieu d'Eter vn beau Conuent de cét Ordre.

Miræus lib. 1. cap. 19. Orig. Monast.

Ce que firent aussi à son exemple, & pour la mesme raison, les Seigneurs de Lerines & de Hus, la pieté desquels paroist encore aujourd'huy dans les Conuents dont ils ont voulu estre fondateurs.

Le Duc de Brabant se fit remarquer encore, pour estre des principaux de ce nombre; Car ce fut luy qui fonda nostre Conuent d'Orival, près de la Ville de Niuelle en Brabant, pour memoire du soin que nos Religieux auoient eu de rachepter son fils; qui estoit captif & inconneu parmy les Infideles; voulant pour cét effet que ledit Conuent portât les armes de sa maison.

A tout cecy ie puis adjoûter, que plusieurs Seigneurs & Gentilshommes François, ont esté touchez de mesme reconnoissance, & de mesme zele enuers cét Ordre. Témoin Gilbert des Effars, Seigneur de la Pautiere, près de Verneüil au Perche; l'Histoire duquel pour estre fort memorable merite bien icy quelques lignes.



IV.

Histoire admirable de Gilbert des Effars.

CE Gentil-homme ayant esté fait captif avec Saint Louys; comme les autres dont nous auons parlé cy-dessus, il n'en receut pas meilleur traitement; au contraire il languist plusieurs années dans les miseres de l'esclavage: & fut enfin déliuré par nos Religieux d'entre les mains des Sarrasins. Mais comme ces Peres

V I.
Histoire admira-
ble de Gilbert
des Effars.

Mort de Cha-
ban, fauory du
Sultan.

charitables le pensoient ramener avec les autres captifs qu'ils auoient racheptez, ils furent tous étonnez que sur le poinct de leur embarquement, plusieurs de ces Infideles s'en vindrent à main armée, avec dessein de reprendre ce Seigneur; comme ils le reprirent en effet, & le jetterent dans vne horrible prison. Tout le pretexte qu'ils prirent, fut d'alleguer qu'ils ne l'auoient pas conneu iusques alors; & qu'il leur auoit celé son nom & sa qualité: mais qu'ils venoient d'apprendre que c'estoit luy, qui d'un coup de flèche empoisonnée auoit tué en guerre l'un des plus grands Capitaines qu'ils eussent, qu'on appelloit Chaban, fauory de leur Sultan, (comme en effet il l'auoit tué, mais non pas d'un trait enuenimé,) & partant qu'ils le vouloient faire mourir cruellement, afin de titer vengeance de cette injure. A ces paroles nos gens ne sceurent d'abord que répondre, & firent toutes sortes d'efforts pour essayer de le rauoir, & par prieres, & par argent; Mais toutes leurs raisons ne purent rien sur la rage de ces Barbares, qui estoit si grande, qu'il n'y eut pas moyen de les fléchir.

Cependant, de crainte qu'eurent nos Religieux, que ces ennemis inexorables ne retinssent encore les autres qu'ils auoient racheptez, ils se mirent à la voile & s'en retournerent en France, extrêmement affligez de n'auoir pû déliurer cet illustre esclau. Neantmoins parce qu'ils s'aduiferent en mesme temps qu'il n'y auoit que Dieu seul qui le peust tirer de ce danger, ils se mirent tous en priere avec leurs captifs, implorant la misericorde diuine pour la déliurance de ce pauvre Seigneur. Luy de son costé n'en fit pas moins; & accompagna ses ardentés prieres d'un vœu solemnel, de faire bâtir un Conuent au nom de la Sainte-Trinité, pour y establir des Religieux de cet Ordre, s'il plaisoit à la bonté Diuine, le guarentir de ce peril imminent. Surquoy s'estant endormy, sa priere eut un si bon succez, que par un miracle évident, il se trouua transporté de la Syrie à la porte de sa maison de la Pautiere; où apres auoir esté reconneu des siens, il accomplist ponctuellement son vœu, & fit bâtir un Conuent à ces mesmes Religieux de la Sainte-Trinité.

Effet miracu-
leux.

Bien que cet éuenement soit memorable, il n'est pas toutesfois sans exemple, puis que le semblable se lit de la fondation que trois Cheualiers de S. Iean de Ierusalem ont faite en Picardie, de la deuote & celebre Eglise de nostre-Dame de Liesse, comme nous l'auons remarqué ailleurs, apres le témoignage authentique qu'en rend l'Histoire de Malte.

Liure 1. c. 2.

Ce que i'ay dit cy-dessus, touchant la fondation des Conuents de l'Ordre de la Sainte-Trinité, ne s'est pas seulement pratiqué en France & aux lieux alleguez; mais encore en Espagne, & en Portugal: voire en Angleterre & en Escosse. Car en ces deux derniers Royaumes, il y auoit un assez bon nombre de tels Conuens, quand par un malheur bien deplorable la Religion Catholique en fut chassée.

Je finirois volontiers ce Chapitre, n'estoit qu'il est bien raisonnable d'y faire mention de l'extrême zele qu'eut pour ce mesme Ordre de la Sainte Trinité, le valeureux Geoffroy de Meingre, dit Boufficaud, Mareschal de France, sous le regne de Charles sixième. Cét excellent homme ayant esté luy-mesme témoin des grands soins & des signalez seruices que les Religieux de la Sainte Trinité rendirent en l'armée de Sigismond Roy de Hongrie, contre Bajazet premier du nom, Empereur des Turcs, où plusieurs Princes & Seigneurs François furent enuoyez par Charles pour secourir Sigismond; leur témoigna tant de bonne volonté, qu'en l'an mille quatre cens-huict, estant Gouverneur pour le Roy en Daupiné, il donna plusieurs bonnes rentes au Conuent d'Arles de ce mesme Ordre; & l'honora de plus, de beaucoup de Saintes Reliques, entr'autres d'une bonne partie des Ossemés de S: Roch, qui s'y reuerent encore aujourd'huy avec vne grande deuotion.

V.
Du Mareschal de Boufficaud.
Geoffroy de Meingre, dit Boufficaud, bien-faicteur de l'Ordre de la Sainte Trinité d'Arles.

Or le principal motif de l'affection de Boufficaud enuers cet Ordre, procedoit de ce qu'il scauoit bien que sa profession est de s'employer à la déliurance des Chrestiens captifs, dont il auoit appris les miseres par épreuue, pour l'auoir esté en la compagnie de Jean Comte de Neuers, fils du Duc de Bourgongne; de Philippe d'Artois Comte d'Oeu, & Conestable de France, du Comte de la Marche, du sieur de Couffy, de Henry de Bar, de Guy de la Trimouille, & d'autres Seigneurs & Gentils-hommes François qui furent pris avec luy, quand leur armée fut défaite par Bajazet. Car alors ce Tyran impitoyable, ayant appris qu'il y auoit trente Turcs de morts pour vn Chrestien, se vit saisi d'une telle rage, qu'il commanda que les captifs fussent amenez deuant luy, qu'il fit massacrer en mesme temps & tailler en pieces; à la reserue des Seigneurs François sus nommez: & possible en eust-il fait autant d'eux-mesmes, si par vn excez d'auarice inseparable d'avec sa cruauté, il ne se fût persuadé qu'il en pouuoit tirer vne grande rançon, comme des principaux de ceste armée.

Froissard. chap. 69. & 79.

Mais parmy tant de bien-faicteurs de cet Ordre, il n'y en a point de plus illustre ny de plus remarquable que le grand saint Louys: car avec ce que sa deuotion luy faisoit affectionner generalement tous les Ordres Religieux, le motif de la Redemption des captifs, où il auoit veu que les Religieux de la Sainte-Trinité s'employoient de tout leur possible, comme nous auons remarqué cy-dessus, le portoit à les fauoriser particulièrement. Il n'en faut point d'autres preuues que les Conuents de Mortagne au Perche, de Verberie, près de Compiègne, & celuy de Paris, dit les Mathurins, qui sont tous de cet Ordre. Outre qu'il leur donna de bonnes rentes, pour y augmenter le diuin seruice, il honora ce dernier d'une sienne Couronne d'argent-doré, enrichie de beaucoup de saintes Reliques; & particulièrement d'une espine de la Couronne de nostre Seigneur, & des Cheueux de la Vierge. De plus, il luy fit don d'un sien man-

Le Roy Saint Louys, principal bien faicteur de l'Ordre de la Sainte Trinité.

VI.
Conuents de l'Ordre de la Sainte Trinité, fondez par S. Louys.

teau Royal, d'une petite cassette ou écritoire, & d'une paire de ses gans de soye, dont le tout se void encore en son entier audit Conuent des Mathurins, & y est gardé soigneusement.

Conuent de la
Sainte Trinité
à Fontaine-
Bleau.

Pour vne marque plus particuliere encore de sa bonne volonté enuers ce mesme Ordre, il en voulut auoir vn Conuent en son château de Fontaine-Bleau. Car il procura que ses Chapelains seculiers qui seruoient dans sa Chapelle, prissent l'habit, & se fissent Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité; comme il se verifie par la Chartre & donation, où la fondation dudit Conuent se void dattée du mois de Iuillet mille deux cens cinquante-neuf.

Grande pieté de
S. Louys.

Or dautant que ce Saint Roy estoit vn exemplaire parfait, & vn miracle de sainteté; à chèque fois qu'il alloit en son Château de Fontaine-Bleau, qu'il aimoit par dessus toutes ses autres maisons de plaissance, & qu'il appelloit son desert, n'oubliant pas ses deuotions ordinaires, il faisoit ses exercices de pieté au mesme Conuent, où il prenoit plaisir d'assister au Chœur, & se plaçoit parmy les Religieux, vsant alors d'un grand manteau de soye en forme de Chape, & d'un Chaperon derriere, que nous gardons & reuerons encore aujourd'huy.

Voicy les propres termes Latins de ce Testament de Saint Louys.

Legamus Domui Sancti Mathurini, Parisiensis Ordinis Sancta Trinitatis & capitiuorum, sexaginta libras. Item Fratibus noue domus Fontis-Bliandi, Ordinis eiusdem, quadraginta libras, & alijs domibus, eiusdem Ordinis, in Regno Francia constitutis, magis indigentibus, & plus oneratis, centum libras.

Dauantage, par son testament qu'il fit à Paris l'an mille deux cens soixante-neuf, vn peu auant qu'il partit pour aller à Tunis, il legua au Conuent de Paris soixante liures; à celuy de Fontaine-Bleau quarante; & cent à tous les Conuents de France de ce mesme Ordre, qui estoient les plus chargez & les plus pauvres; ce qu'on pouuoit appeller en ce temps-là des sommes considerables, & d'assez bonnes aumosnes.

Nos Roys tres-Chrestiens nous ont touiours conserué depuis, honorant ledit Conuent & ses Religieux, de plusieurs témoignages de faueur & de bien-veillance, en qualité de leurs tres-humbles & deuots Chapelains ordinaires dudit château: Aussi ne se passe-t'il point de iout que nous n'y celebrions le seruice Canonial, faisans des prieres particulieres pour nostre Roy tres-Chrestien LOVYS DIEU-DONNE, aujourd'huy heureusement regnant, & dont il plaise à Dieu augmenter les iours & la gloire par le comble de ses saintes benedictions; Encore sommes-nous obligez d'auoüer, que tous nos seruices sont trop petits, pour pouuoir iamais nous rendre dignes de tant de faueurs que nous confessons auoir receuës de nos Rois, & dont il leur plaist encôre nous honorer tous les iours.



DES DIFFICVLTEZ QVI SE
RENCONTRENT DANS LE RACHAPT DES
Captifs, & des grands dangers où s'exposent
les Religieux de cét Ordre.

CHAPITRE VI.

I. Il y a toûiours des difficul-
tez dans les hautes entrepri-
ses.

II Raisons de la peine qu'il y
a d'ordinaire à rachapter les
esclaves.

III. Grand miracle en faueur
de quelques Peres Redem-
pteurs.

IV. Action charitable de Lau-
rens Figuera, Euesque de
Sagontine.



HA CVN sçait, & l'experience fait bien voir qu'il se rencontre pour l'ordinaire vne infinité d'obstacles dans les saintes entreprises. L'œuure de la Redemption des Captifs en estant vne des plus considerables; c'est aussi en elle, autant qu'en chose du monde, que cette verité se remarque. Car comme il est question de faire vn long voyage, & de tra- uerser les mers, il est impossible que nos Re- ligieux n'y fassent rencontre de beaucoup d'obstacles & de hazards, qui ruinent quelquesfois leurs pieux desseins. Car c'est sur cét Ele- ment impitoyable, que les Corsaires s'aydans de l'aduantage du lieu, & de celuy de leurs forces, leur font courrir fortune de per- dre la vie; & par consequent l'argent & les marchandises qu'il por- tent pour le rachapt des esclaves, comme il est arriué par fois à quelques-vns de nos Peres.

I:
Les grandes en-
treprises ne sont
iamais sans ob-
stacles.

Que si on m'allegue, que c'estoit possible à faute de Passe-port, ou de sauf-conduit; & que s'ils en eussent esté bien munis, ils n'au-

II.
Raisons de la
peine qu'il y a
tôjours à ra-
chepter les es-
claues.

roient point couru tels hazards; A cela ie réponderay, que telle objection ne peut auoir lieu; n'estant pas icy question d'une seule Ville de Corsaires, mais de plusieurs. De sorte, que quand mesme nos Religieux ayant à faire voile en Alger, en auroient obtenu vn Passeport, il y a fort peu d'apparence que cela les deust garantir des violences des autres Pyrates, tels que sont ceux des Villes de Tunis, de Salé, & de Tripoly de Barbarie, qui ne donnent point de sauf-conduits que pour aller faire tels rachapts en leurs Villes: Si bien que si l'on est en quelque façon assuré d'un costé, l'on ne l'est iamais de tous. D'ailleurs la perfidie de ces Barbares va bien souvent jusqu'à ce poinct; Que faisant rencontre de quelques vaisseaus qui ont des Passe-ports & des sauf-conduits, ils les coulent à fonds; & noyent tout ce qu'il y a de gens, apres en auoir pris ce qu'ils y trouuent de plus beau & de meilleur à leur gré, tant ils ont de peur que leur malice ne se découure.

III.
Grand miracle
en faueur de
quelques Re-
dempteurs.
*Bernardin. de
Sancto Antonio,
lib. 2. cap. 8.
Epi. Redempt.
general.*

Le ne puis à ce propos passer sous silence vn grand miracle que Dieu fit il y a quelque temps, en faueur de nos Peres Redempteurs, comme le remarque Bernardin de saint Antoine, qui dit; Que quelques-vns de nos Religieux ayans fait vne Redemption en Alger de beaucoup d'esclaues; comme ils estoient sur le point de s'embarquer pour s'en retourner en leur pays avec cette troupe Chrestienne, trois galeres de cette mesme Ville d'Alger, partirent vn peu auparauant pour les aller guetter, & les surprendre, feignans estre d'une autre Ville de Corsaires.

Vn matin doncques enuiron le poinct du iour, comme nos gens pensoient cingler en assurance, ils furent étonnez de se voir proches de ces galeres Turquesques, qu'ils ne prirent pas d'abord pour des galeres d'Alger; ce qui leur fit croire qu'ils estoient perdus. Mais il furent bien encore plus en peine, quand ils leur virent mettre les voiles au vent, & s'en venir droit à eux pour leur donner la chasse. En ce commun danger ils eurent recours incontinent à leurs prieres & à leurs vœux: aussi furent-ils exaucez en mesme temps; & le vent se tournant, ils l'eurent tres-fauorable, & tel qu'ils le souhaittoient, pour s'échaper heureusement.

Cependant ces Pyrates avec leurs galeres, se mirent promptement à la voile & à la rame pour les poursuiure. Mais, ô miraculeux effet! combien que le vent fust violent, si est-ce que leurs voiles n'en furent iamais enflées, & demeurèrent aussi immobiles, qu'elles le sont d'ordinaire dans vne grande bonnasse. De maniere que bien étonnez de cette merueille, ils recoururent aussi-tost à leurs armes, & firent faire d'étranges efforts à leur Chourme: mais pour tout cela ils ne peurent iamais auancer non plus qu' auparauant; & l'on eust dit à voir leurs galeres, qu'elles estoient comme attachées, & ne pouuoient bouger d'un lieu, où Dieu permit qu'elles demeu-

rassent autant de temps qu'il en falloit aux nostres pour se sauuer; comme en effet à la faueur du vent qu'ils eurent en poupe, ils aborderent vn peu apres en toute assurance au port de Malaca en Espagne; Dieu n'ayant fait ce miracle que pour garantir nos Peres Redempteurs, & cette fidele troupe de Captifs, de la rage de ces Corsaires impitoyables.

Mais ce n'est pas là le seul hazard où s'exposent ceux qui s'employent à cette sainte œuvre de la Redemption: Car ces Infideles les voyant arriuer chez eux, leur font tant de tricheries, & d'Auanies (comme ils les appellent) que bien difficilement peuuent-ils parer les coups qu'ils leur portent; & se déuelopper des pieges qui leur sont dressez. Cela se void la pluspart du temps, en ce qu'ils font accroire qu'on est conuenu d'un prix beaucoup plus haut que l'on n'auoit accordé. Que si là dessus on n'a pas des témoignages assez forts pour le verifiser, ces Barbares sont creus alors à leur simple serment: A quoy le Cady, ou le Iuge ne feint point de s'arrester: Ce qui est cause que la Redemption se montant quelquesfois à plus haut prix que l'argent qu'on a pour y employer, il faut qu'un des Peres Redempteurs demeure captif, jusques à ce qu'on ait receu la somme que ces Infideles prétendent auoir.

Autres dangers
où s'exposent
ceux qui rachep-
tent les Captifs.

D'ailleurs il y a non seulement des difficultez de la part des Mahometans; mais encore des Chrestiens captifs; Car il ne s'en trouue que trop, qui touchez du desespoir de languir dans les miseres de l'esclavage, & de n'estre pas du nombre des racheptez, menacent & jurent de se faire Renegats, si l'on ne les tire de cette peine: Ce que voyant ces bons Peres, ils se mettent volontiers en leur place, ou quelqu'un d'eux se donne en ôtage, s'ils n'ont pas de quoy les rachepster. Ce qu'ils font Chrestienement, pour ne permettre que Dieu soit ainsi offensé; & pour garantir d'un si grand malheur ces pauvres desespererez. Suiuuant quoy, nous lisons du Pere Pierre de la Victoire, qu'il fut vn assez long-temps en Afrique parmy ces Infideles, jusques à ce qu'on luy eut enuoyé la somme pour laquelle il estoit demeuré en ôtage.

Bernard. ubi sup.
lib. 1. cap. 1. & 9.

Il se remarque le mesme encore de plusieurs autres de nos Religieux, comme des Reuerends Peres Ignace Tauares, Antoine de la Conception, François de Frocifal, Antoine de Aluito, Louys de Gera, & Emanuel d'Euora, Portugais, qui s'estans donnez en ôtage, moururent tous, horsmis le dernier, les vns à Marrocq, & les autres au Royaume & en la Ville de Fez, apres y auoir souffert vne infinité de peines & de trauaux.

Pour le mesme sujet, le Reuerend Pere Antoine de la Croix demeura deux ans en ôtage en Alger, apres qu'en l'an mille six cens dix-huict, il eut renuoyé en Espagne le Pere André d'Albuquerque son compagnon, querir l'argent qui estoit necessaire pour la Re-

demption qu'ils auoient faite ; aussi luy fut-il enuoyé à quelques mois de là ; mais il ne voulut point reuenir que deux ans apres, & employa tout ce temps à consoler les pauvres captifs, qui estoient alors en grande necessité de Prestres qui leur administrassent les Sacremens.

IV.
Acte charitable
de l'Euesque de
Segontine.

*Idem lib. 2. cap.
3.*

Pour ceste fin, l'an mille cinq cens nonante-trois. Laurens Figuera, Euesque de Segontine, ordonna volontairement vn fonds, pour entretenir dans Alger deux Religieux de nostre Ordre, qui prissent le soin d'administrer aux captifs les saints Sacremens ; & de les assister autant qu'il leur seroit possible dans les necessitez du corps & de l'ame. En effet, cela se pratiqua vn assez long-temps, jusques à ce que ces Barbares ne pouuant souffrir le merueilleux progrès de nos Peres, touchant les esclaves qu'ils confirmoient en la foy, outre que par leur exemple, & par leurs saintes exhortations ils empeschoient que plusieurs d'entr'eux, ou par lâcheté de cœur, ou par desespoir ne prissent le turban, les chasserent tous de leur Ville, avec deffences d'y retourner iamais pour ce sujet, mais seulement pour faire la Redemption.





DE QUELQUES RELIGIEUX
DE CET ORDRE, QUI SONT MORTS PARMY
les Infideles, en la fonction de rachepter les Captifs.

CHAPITRE VII.

I. De la captivité déplorable
de trois Religieux de l'Ordre
de la S. Trinité.

porta aux esclaves Chrestiens
la prise d'un navire d'Al-
ger, par ceux de la Republi-
que de Genes.

II. Des grands maux qu'ap.

Nous auons déjà fait voir au Chapitre precedent, qu'il s'est trouué dans cet Ordre des Religieux, qui suiuant leur vœu & leur profession, ont volontiers exposé leur vie & leur liberté parmy les Infideles, pour la procurer à vne infinité de pauvres Chrestiens esclaves. Il reste qu'en ce-
luy-cy nous en produisons encore plus particulièrement quelques-
vns; afin qu'en imitant l'Eglise, qui nous propose plusieurs personna-
ges recommandables en vertu & en Sainteté, nous suiuiions les traces
de leurs merites, à la plus grande gloire de Dieu, qui leur a donné le
zele de se Sacrifier pour son saint Nom.

Entre les plus dignes de consideration, paroist le premier le Reue-
rend Pere Michel Hispan, François de nation, & cinquième General
de cet Ordre. Celuy-cy en l'an mille deux cens vingt-neuf, ayant esté
appellé à ceste dignité, appliqua son plus grand soin à la Redemption
des Captifs: De sorte qu'au mesme temps presque de sa promotion à
cette charge, s'estant transporté au Royaume de Grenade en Espa-
gne, qui estoit alors possédé par les Maures, afin de déliurer quantité
de pauvres Chrestiens que ces Barbares tenoient esclaves; souffrit tât
de maux en ce saint employ de la Redemption, qu'il en mourut à la
fin; au grand regret de tous les siens, & avec la gloire d'une charité
incomparable.

*Gaguin. in Chron.
Ord.*

*Le R. P. Hispan
François.*

A son exemple le Pere Augustin de Casar, procura le rachapt de

Gonzal. d'Avila in compend. Hist. Ord. cap. 24. quantité de captifs, & ayant conuertý à la Foy Chrestienne plusieurs Maures & Infideles, que sa charité & ses autres vertus auoient viuemét touchez, il fut enfin si mal traitté de ces perfides, qu'animez de rage & de fureur contre luy, ils le tuerent à coups de fléches.

Les R. P. Jean de Palmino, Didaque de Pamoës, & Jean Andruguer, martyriséz pour la Foy. Vn semblable zele ayant conduit en la Ville de Hieriphé en Afrique, pour y faire la Redemption de quelques captifs, les Peres Jean de Palmino, Didaque de Pamoës, & Jean Andruguer, ils y furent assez bié receus quelques iours durant. Mais le Gouverneur de ceste mesme Ville ayant sçeu depuis, que plusieurs Africains ses sujets, instruits par ces trois Religieux, auoient abjuré les erreurs de l'Alcoran, pour embrasser la foy Chrestienne, se saisist en mesme temps de ces bons Peres: Et apres les auoir chargez de fers, & mis dans des cachots éfroyables, les fit tous mourir cruellement. Car le premier fut scié par le milieu du corps; le second exposé à la rage des bourreaux, qui l'ayant déchiré avec de grands crocs de fer tous ardents, luy arracherét le cœur encore tout & le troisiéme pendu à vn pôteau, avec des inhumanitez & des violences étranges.

Bernard de Saint Ant. Epit. lib. 2. cap 12. L'an 1605. le Pere Thomas Conçairo, ayát esté enuoyé à la Redemption en Guynée en Ethiopie, parmy vne infinité de peines & de traux qu'il souffrit en ces contrées, il reüssist si heureusement, qu'il deliura de captiuité plusieurs Chrestiens, joint que Dieu luy fit encore la grace de conuertir pres de trois mille de ces Ethiopiens qu'il baptiza.

Le P. Thomas Conçairo. En l'année mille six cens quarante-six, le Pere Lucien Heraut, comme nous auons déjà remarqué cy-dessus, ayát rachepté vn grand nombre de Captifs en deux voyages qu'il auoit fait en Alger, apres y auoir demeuré enuiron vn an en ôtage parmy les Infideles, y est mort des trauerfes & persecutions qu'il y a souffert de ces barbares.

Idem lib. 1. cap. 12. Or bien que mon dessein ne soit autre que de parler icy seulement de ceux qui ont beaucoup souffert, & qui sont morts dans l'employ de la Redemption, il me semble neantmoins qu'il ne sera pas hors de propos que ie die vn mot en passant du Reuerend Pere Pierre de Cabillonnes, Portugais, & Confesseur de Vasco de Gama, premier Vice-Roy des Indes Orientales. Ce bon Religieux ayant esté pris par les Indiens, fut par eux cruellement mis à mort à coups de lance, comme il leur prêchoit la Foy Chrestienne. Quelques autres remarquent que ce fut le premier qui celebra le saint Sacrifice de la Messe en ce pays-là; où lon tient que l'Apostre saint Thomas a prêché l'Euangile, & qu'il y est mort martyr en la confession de la Foy Chrestienne.

Mort du R. P. Pierre de Cabillonnes.

Mais pour ne faire vne plus longue liste de ces grands hommes, il me suffira de rapporter icy l'Histoire memorable des trois derniers Religieux de cét Ordre de la sainte Trinité, qui ont souffert de cruels tourmens, & sont morts depuis peu d'années en la Ville d'Alger, où ie l'ay appris de quelques-vns des plus vieux esclaves de ce temps-là, qui en ont esté témoins.

I.

De la Captiuité déplorable de trois Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité.

L'An mille six cens neuf, Chapitre Prouincial de la Prouince de Castille ayant deputé pour faire la Redemption en Alger, les Reuerends Peres Frere Bernard de Monroy, Frere Iean de l'Aigle, & Frere Iean des Palais; ils s'y transporterent avec vn zele incroyable. Comme ils y furent heureusement arriuez avec vne bonne somme d'argent, ils y ménagerent si bien ceste sainte œuure de charité, que dans quelques mois ils retirerent cent trente six Chrestiens de l'esclauage où ils estoient. Il ne leur restoit donc plus qu'à penser à leur retour, qu'ils souhaittoient avec impatience, tant il leur tarδοit de voir l'heureux iour auquel ils deuoient faire voile en leur chere patrie, comme gens qui apprehendoient moins la perfidie de la mer, que celle des Pyrates d'Alger; lors que par vn coup inopiné, & ces bons Peres, & les esclaves par eux racheptez, virent en vn momēt leur peine perduë, leur esperance aneantie, & leur commune allegresse changée en deüil; ce qui arriua de ceste sorte.

Les Seigneurs de la Republique de Genes, trauaillez par les Corsaires de Barbarie, & particulièrement par ceux d'Alger, s'aduiferent d'armer quelques galeres qu'ils enuoyerent à la rencontre de ces Pyrates. Comme ceux qui estoient dedans, voguoient le long de la cōste, ils apperceurent vn vaisseau d'Alger, dans lequel il y auoit entr'autres personnes, quantité de jeunes gens, filles & garçons qui accompagnoient la fille de l'Aga de Bonne que l'on y conduisoit. Alors les galeres de Genes, donnant viuement la chasse à ce vaisseau, le prirent facilement, & tout le butin qui estoit dedans, qu'ils amenerent en l'Isle de Caluit.

Le bruit de cette prise estant arriué en Alger, les parents de ces jeunes gens bien affligez de cēt accident, mettent ordre promptement de retirer leurs enfans, enuoyant pour cēt effet des hommes exprés pour en payer la rançon. Le prix conuenu, & le rachapt fait, comme ils s'embarquoient pour s'en retourner, il s'y trouua faute d'vne jeune fille, âgée d'environ dix ans, des plus riches & des meilleures maisons d'Alger. On la cherche de toutes parts; mais quelque diligence qu'on y apporte, elle ne se trouue point; soit que par vne secrette inspiration Dieu l'eût inuitée à se faire Chrestienne, soit que sa grande beauté l'eût fait rauir par quelqu'un.

Ces jeunes gens estans de retour en Alger, les parents de cette

II.

Prise d'un nauire d'Alger par ceux de Genes, grandement dommageable aux esclaves Chrestiens.

Bruit en Alger.

Emotion populaire.

Inhumanité plus que barbare.

filles bien fâchez de ne la plus reuoir, portent aussi-tost le menu peuple au tumulte, afin de l'émouuoir contre les Chrestiens, principalement contre ces trois Peres Redempteurs, & leurs captifs rachetez. Voila donc suruenir en mesme temps vn commandement de la part du Diuan, & plusieurs Ianissaires qui arrestent cette troupe Chrestienne déjà preste à faire voile pour s'en retourner. Ces hommes impitoyables prennent alors ces trois Religieux, qu'ils traînent insolemment dans vne horrible prison. Cela fait, ils remettent ces pauvres esclaves aux fers, & leur donnent plus de traual qu'ils n'en auoient auant leur rachapt. A ces peines ils adjoûtent des menaces de les faire mourir cruellement, si les Chrestiens qui auoient retenu ceste fille ne la rendoient. Or bien que ces bons Peres leur remontrassent leur innocence, & que ces Infideles la sçeussent assez, ils ne laissoient pas neantmoins de les mal-traitter, pource qu'ils se persuadoient que par ce moyen on leur rendroit ceste fille.

Deux ou trois ans se passerent ainsi, durant lesquels ces Religieux, sans estre coupables, furent toujours en prison, où ils souffrirent toutes les miseres & tous les trauals imaginables.

Constance d'une fille Turque conuertie à la Foy.

Là dessus les nouvelles vinrent en Alger que ceste fille estoit en Sicile: Tellement qu'en mesme temps ses parents obtindrent vn sauf-conduit, pour y enuoyer quelqu'un de leur part, afin de sçauoir si elle ne vouloit point reuenir. Mais elle fit réponce, & declara franchement: Que Dieu luy ayant fait la grace de renoncer aux impietez de l'Alcoran, elle desiroit viure & mourir Chrestienne: Et partant qu'elle ne pouuoit retourner auprès d'eux, si à son exemple ils n'embrassoient la Religion Chrétienne; Qu'au reste ces bons Peres Religieux qu'on retenoit à son occasion, estans innocens, elle prioit qu'on les déliurast des peines où ils se voyoient reduits à cause d'elle.

Mais cette réponce estant rapportée aux parents de ceste fille, ils n'en deuindrent point plus doux enuers ces bons Religieux, & ne se porteroient non plus qu' auparauant à leur faire donner élargissement, s'obstinant toujours à demander leur fille. Ainsi, quoy que l'on offrit pour leur rachapt vne bonne somme de deniers, cela neantmoins ne seruit de rien; Et toute la grace qu'on pût obtenir quelques mois apres fut de faire ordonner qu'ils seroient tirez des cachots où ils estoient, pour estre mis dans le Bagne du Roy, où il leur seroit permis de se seruir d'une sale pour Chapelle, & d'y dresser vn Autel pour y celebrer la sainte Messe: Ce qui leur fut sans doute vne tres-grande consolation. Aussi aduint-il quelque temps apres, que Dieu exauçant leurs prieres, fit en leur faueur vn grand miracle en Alger, qui arriua de la façon qui s'ensuit.



SVITTE DE L'HISTOIRE PRE.
CEDENTE, OV IL EST FAIT MENTION
d'une pluye miraculeuse.

CHAPITRE VIII.

- | | |
|--|--|
| <p>I. Lettre adressée au Pere
Prouvincial de Castille, par
les R. P. de l'Ordre de la
saincte Trinité, detenus
captifs en Alger, dans le</p> | <p>Bagne du Roy.
I I. Des exercices spirituels,
faits par eux-mesmes dans
la prison, & par les autres
esclaves Chrestiens.</p> |
|--|--|

DIEU comme bon & misericordieux, prenant pitié de ces trois bons Peres Redempteurs, dont il est icy question, permit vne secheresse extraordinaire en Alger, afin que leurs merites éclataissent dauantage par vne pluye miraculeuse, qui y arriua par leurs instantes prieres. Dequoy pour estre bien éclaircy, il suffira que ie raporte vne Lettre fort ample qu'ils en écrivent, faisant foy de toute ceste Histoire, qui est icy telle qu'ils l'adresserent au Reuerend Pere Prouvincial de Castille.



Lettre adressée au R. P. Prouvincial de Castille.

CES trois derniers Carefmes passez, nous vous auons rendu compte, comme vrayes enfans d'obedience, des exercices spirituels que nous pratiquons dans cette penible & miserable prison: Je pensois m'en exempter à ceste fois, comme en effet ie l'auois obtenu. Mais reconnoissant les grandes graces que nostre Steigneur fait incessamment à ceux qui s'étudient à le seruir: & comme il augmente leur force de iour en iour, pour les faire auancer dans le chemin de la perfectiõ, il

m'a semblé à propos d'ajouter ceste Relation aux autres que ie vous ay enuoyées. Ce que ie me suis auisé de faire encore, afin d'encourager dauantage nos Peres & nos Confreres à prier Dieu qu'il luy plaïse nous déliurer de ces miseres, & les Chrestiens par nous racheppez, qui nous accompagnent; en guidant nos bons desirs dans la voye de luy obeir, & de le mieux seruir deormais.

Le Mercredy des Cendres, nous en donnâmes à tous les Chrestiens d'Alger. Je leur fis moy-mesme vne exhortation, m'offrant à continuer, comme i'ay fait par la grace de Dieu, toute la quarantaine. Je priay les Chrestiens libres, & ceux qui en ont la permission de leurs Patrons, de se trouuer tous les Vendredis à la deuotion de nostre Discipline, que nous n'auons point du tout intermise depuis que nous sommes enfermez, & qu'on nous a donné des gardes, qui ne nous abandonnent, ny iour, ny nuit.

Nous faisons nostre assemblée en vne sale, qui nous sert de Chapelle, sous le titre de la Sainte Trinité. C'est là qu'un de nous exhorte les Chrestiens, dont les vns mettent leurs chaines par terre; les autres pour estre enferrez pieds & mains, ont bien de la peine à fléchir les genoux; & tous ensemble les larmes aux yeux, & les souûpirs à la bouche, nous disons le Pseaume, *Miserere mei Deus*; Ce qui se fait au grand étonnement de nos gardes, & des autres Turcs, qui de la muraille entendent nos coups & nos regrets pitoyables.

Tous les Samedys à Soleil leuant, nous disons la Messe de la sainte Vierge; puis quand le soir est venu, & que nostre prison est fermée, nous chantons le Salut & les Litanies de la mesme Mere de Dieu: deuotions que nous commençâmes le premier Samedy que nous fûmes emprisonnez, qui fut le sixième de May mille six cens neuf. Auec cela les Reuerends Peres mes Compagnons & moy, recitons tous les iours l'Office Canonial, avec les mesmes ponctuations qui s'obseruent dans les Couents de nostre Prouince.

II.
Exercices spirituels faits dans la prison d'Alger, par les Esclaves Chrestiens.

Nous mettons peine que tous les Chrestiens, principalement ceux qui sont libres, comme moins empéchez, soient ponctuellement instruits au seruice de Dieu; & dressez à l'exercice des bonnes œures par la frequentation des saints Sacremens. En quoy veritablement leur deuotion est si loüable, qu'ils ne laissent presque point écouler de iour de la sepmaine, sans pratiquer tels saints exercices: Car les vns se confessent & communient les Vendredys, les autres les Samedys, & les autres le premier Dimanche du mois; durant lequel iour nous sollemnisons la feste du saint Rosaire, avec vne Messe haute, vn Sermon, & vne procession; & les autres és iours que nous auons Iubilé, qui sont douze, qu'il plût à nostre saint Pere le Pape nous octroyer à ma requête, lors que nous nous acheminâmes icy pour faire la Redemption.

Presque tous les Chrestiens qui sont icy, ont appris à dire l'Office de Nostre-Dame, qu'ils ont commencé de reciter fort deuotement dès

l'entrée de ce Carême. Je les exhorte en tous mes Sermons, à continuer. A quoy ie les encourage le mieux que ie puis, & à garder les commandemens de Dieu: & tâche de faire en sorte, que tous generalement, hommes & femmes, se confessent & communient souuent.

Le iour de l'Annonciation nous eûmes le Iubilé, si bien que pour le gagner par l'infinie bonté de nostre Seigneur, plus de cinq cens Chrestiens receurent la sainte Eucharistie. Et dautant que ce iour-là écheut au Dimanche, nous remîmes au lendemain la solemnité du saint Rosaire avec l'Office. Ce iour-là, en memoire des trente & trois ans que nostre Seigneur Iesus-Christ a vescu en ce monde, nous donnâmes à disner à trente & trois pauvres vieux esclaves, dans l'Hospital de la sainte Trinité; que durant le Carême nous establîmes dans vne chambre, proche de celle qui nous sert à present d'Eglise: l'ayant pour cét effet preparée avec la permission du Bascha, & du gardien Baschi de ce Bagne ou prison où nous sommes.

En ce petit Hospital nous auons huit lits, à sçauoir quatre de chaque costé, tous scellez dans la muraille, à la hauteur d'un pied & demy. Les paroyz y sont nattées de jong; les matelas de feuillage & de jong encore; les couuertes & les mantes de pareille étoffe: & le reste de la garniture est fait de pauvres haillons qu'apportent avec eux les malades; à sçauoir de vieilles jupes de drap & de serge toutes rapieciées, & de quelques calçons.

Au milieu de cét Hospital nous auons dressé vn Autel, avec des Images & des Croix de nostre Ordre, rouges & bleuës. Quand il y vient quelque malade, la premiere chose dont l'on a soin, c'est du salut de son ame, en le faisant confesser & communier. Apres cela, l'on traueille à la santé de son corps, à quoy l'on employe en lieu de Medecin vn Chirurgien rachepté, natif de Laruaxos, lequel a pour cét effet sur des tablettes qui sont au cheuet de son liët, toutes les drogues & tous les vtanciles necessaires. Pour Hospitalier, nous auons vn autre Chrestien rachepté, natif de Madrid, & fils de Dame Catherine de Miranda, qui seruent tous deux les pauvres esclaves malades, avec beaucoup de zele & de charité.

Quant à nous, souuent nous les allons visiter & les consoler, donnant ordre de tout nostre possible, & selon que le lieu où nous sommes le peut permettre, qu'ils n'ayent aucune necessité.

Là sont venus & viennent souuent des Turcs & des Maures, quelques-vns desquels, bien que Barbares & Infideles, ne laissent pas de donner l'aumosne, & s'en retournent bien étonnez. Car ce leur est vne merueille bien étrange de voir que les esclaves Chrestiens ayent vn tel établissement dans leur Ville d'Alger; & qu'entr'eux il n'y ait rien de pareil pour leurs malades.

Depuis cette œuure d'Hospitalité si charitable & si sainte, que nous auons commencée la seconde sepmaine de Carême, Dieu nous

a fait ceste grâce qu'aucun des pauvres malades n'est mort; & que nous n'auons faite ny de medicamens, ny de viures pour les traiter.

Il y a mesme de vieux captifs, qui pour ne pouuoir plus traual-
ler, se voyant abandonnez de leurs maistres, & destituez d'aliments,
s'en viennent à nostre Hospital, & y sont passablement secourus.

Le iour des Rameaux nous assistâmes tous les captifs, fimes la
Procession & l'Office entier, avec toute la solemnité qui nous fut
possible.

Le Mercredy Saint nous chantâmes Tenebres, où se trouuerent
plusieurs Chrestiens, les vns marchands, les autres esclaves, dont
les plus deuots demeurèrent à nostre Discipline, & coucherent chez
nous, pource que le Bagne, qui est le lieu de nostre retraite, se fer-
me ordinairement à Soleil couchant.

Le Ieudy nous fimes l'Office, ie préchay, les Chrestiens com-
munierent, & nous portâmes le Saint Sacrement dans vn Oratoire
curieusement embelly; quelques Turcs & Renegats nous ayant pré-
té des tapisseries, & tels autres ornemens. Nous le gardâmes avec
toute sorte de soin & de reuerence; y ayant tout à l'entour & sur les
marches plus de cent cinquante lampes ou flâbeaux de cire; disposez
de telle sorte, que leur clarté ayant ie ne sçay quoy qui donnoit de
l'admiration, ils attirerent là quantité de Turcs, de Iuifs, & de
Maures. Quelques-vns mesme y demeurèrent au Sermon, sans qu'ils
osassent rien dire, ny troubler aucunement le Diuin seruice: ce qui
deuoit suffire pour les faire sortir d'erreur & d'aveuglement, si leur
malice n'auoit déjà pris de trop profondes racines.

La nuit nous dûmes Tenebres; & il n'y eut point d'autre Disci-
pline que celle qui s'estoit faite à la Procession du matin, avec ef-
fusion de beaucoup de sang. Par mesme moyen il fut mis ordre que
pendant la nuit quelqu'un des Chrestiens eut à lire tout haut la
Passion de nostre Seigneur, assisté à diuerses heures de l'un de nous,
pour maintenir la deuotion.

Le Vendredy nous fimes l'Office, & sur le tard nous chantâmes
Tenebres à la fin desquelles commença la Discipline des deuots de
la solitude, & de plusieurs autres qui le soir precedent n'en auoient
pas eu la commodité.

Le Samedy fut faite la benediction du Cierge, & l'on dît tout
l'Office comme aux autres iours.

Le Dimanche, iour de Pasques, nous dûmes matines de grand
matin, comme aussi la Messe & le Sermon, fondé sur les joyes de la
tres-sainte Vierge. Là ie rendis graces aux Chrestiens de leur assi-
stance, & de la grande deuotion qu'ils témoignoiert à ces bonnes
Pasques; Puis nous portâmes en procession le saint Sacrement, qui
fut

fut découuert & en évidence, selon la coûtume de nostre pays.

Tous les esclaves Chrestiens qui estoient à la campagne pour y trauailler à l'ordinaire, y sont venus à la foule: Aussi auons-nous tâché de les consoler de tout nostre possible; les entendans de confession, & donnant la sainte Communion à ceux qui s'y trouuoient disposez. Voyla comme nous auons célébré la Pasque, en ceste horrible prison d'Alger; dans laquelle fauorisés de l'assistance diuine; nous prendrons en patience toute sorte de trauaux, jusques à perdre la vie pour la gloire de nostre Dieu: Tâchais au reste de conseruer en autruy & d'augmenter en nous la sainte foy, comme fils tres humbles & tres-fideles de l'Ordre de la sainte Trinité.

Vous sçaurez au reste, qu'un peu auant que ie me fusse resolu de vous enuoyer ceste Relation, nostre Seigneur permit vne secheresse tres-grande, & vn manquement vniuersel de pluye en ceste terre d'Alger. De maniere que la campagne se trouuant toute beante de soif, & l'air embrasé d'une ardeur continüelle, les biens de la terre en estoient perdus, sans qu'il fût possible d'auoir du pain qu'avec vne extrême peine; à raison dequoy les pauures gens mouroient afaimez; les riches se cachoit tous éfrayez; les enfans crioient par les places publiques; les Iuifs comme tels alloient se lamentant par les ruës; & pour le dire en vn mot, toute la ville d'Alger n'estoit qu'un desordre confus, & vn horrible mélange de pauvreté, de langueur, & de toute sorte de miseres.

Grande secheresse en Alger.

Comme cela se passoit ainsi, le Diuan fut d'avis que pour appaiser l'ire de Dieu, & impetrer de l'eau, on opprimast les Chrestiens plus qu' auparauant: Tellement que pour executer ce méchant dessein le 28. d' Auil, il se fit vn cry public par tous les carrefours, portant mandement qu' apres auoir rasé à tous les esclaves, & les cheueux & la barbe, on eust à les charger piéds & mains de chaines plus fortes & plus grosses: Ce qui fut incontinent executé. Mais côme cette satisfaction ne fut point agréable à Dieu, aussi n' amena-t'elle point la pluye.

Ordonnance tyrannique contre les Chrestiens.

Le Lundy 30. du mesme mois, il fut de rechef publié; Que tous les Maurisques nouvellement venus d'Espagne, eussent à vider le pays dans trois iours, ce qui fut pareillement executé avec beaucoup de rigueur. Car tous ceux qui se rencontrerent par les ruës, furent taillez en pieces, sans aucune pitié: Tellement que le nombre des massacrez se trouua fort grand; & cestè cruelle boucherie ne plaisant non plus à Dieu, n'attira point vne goutte d'eau.

Le Mardy & Mercredy premier & second de May, les Turcs & les Maures avec leurs Marabouts, sortirent pelle-messe, & sans turban par les ruës, demandant de l'eau avec des cris effroyables, & s'arroufant de celle qu'ils auoient prise en leurs maisons; Et cela pour neant, puis qu'il n'en tomba du tout point du Ciel.

Superstition des Turcs & des Maures.

Le leudy troisiéme dudit mois, les Iuifs chargez des liures de leur

Procession, &
Prieres des Iuifs
inutiles.

Loy, & accompagnez de leurs Rabins, sortirent en procession; Et par leur bruit confus, importunerent en vain le Ciel de s'ouuir; car il ne plût point; au contraire, la secheresse sembla en estre plus grande.

Nouvelle cōspi-
ration contre les
Chrestiens.

A la fin, toutes ces choses jointes ensemble furent causes que ces Barbares, sans considerer les abominations qu'ils ont accoûtumé de commettre contre la diuine Majesté, émeurent vne sedition contre nous, disant qu'il falloit oster aux PAPAS (c'est ainsi qu'ils nous appellent) leur Eglise & leurs Ornemens, pource qu'ils empêchoient qu'il ne pleust. Ce monopole dura deux iours, pendant lesquels ils demanderent avec instance, que le Diuan ordonnât qu'on eut à nous oster nôtre Chapelle. Mais le Samedi suiuant nous y mismes ordre, en ostant de nostre Eglise tout ce qu'il y auoit d'Ornemens & d'Images, n'y laissant que les autels & les Paremens ordinaires des Croix de nostre Ordre.

Le Vendredy precedent, enuiron le soir, j'auois enuoyé chez Monsieur Viatz Consul de France, & vers le Truchement, pour les prier que quand le Diuan parleroit de faire mettre en execution ce mauuais dessein, ils répondissent, que nous & nos Chrestiens ferions des prieres à Dieu, afin qu'il pleust à sa diuine bonté enuoyer de l'eau, & que pour cét effet il nous fût permis de sortir processionnellement avec les Chrestiens esclaves & libres, comme auoiét fait les Iuifs & les Maures: Ce qui ayant esté ainsi proposé au Diuan par Monsieur Viatz, il fut répondu, que nous n'eussions point de peur, & que nous pouuions en toute seureté faire nostre Procession & nos prieres à nostre mode.

Prieres & Pro-
cession des Chre-
stiens durant la
secheresse d'Al-
ger.

Le Samedi doncques à cinq heures du matin nous dûmes la Messe de la Vierge, à laquelle nous vouiâmes neuf Messes hautes, pour obtenir remede à vne si grande necessité.

Le lendemain nous commençâmes nos Processions, & adressâmes nos prieres à Dieu, afin qu'il luy pleût d'exaucer nos vœux. Le Pere Ieâ de l'Aigle dit la premiere Messe de la tres-pure Conception de la Vierge, où se trouuerent plusieurs esclaves: Nous fimes en suite la Procession, & chantâmes les Litanies. Le Pere Pierre des Palais dît la seconde, & ainsi nous continuâmes.

Pluye miracu-
leuse.

Le troisiéme iour de nos Prieres, qui fut le Mardy huietiéme dudit mois, sur les huit heures du matin, nostre Seigneur commençant à montrer les effets de son infinie misericorde, enuoya de la pluye en abondance, la terre estant si abreuuée d'eau que les Infideles croyoiét qu'ils en auoient de reste. Nous ne laissâmes pas pourtant d'acheuer nos deuotions: Si bien que le quatorziéme iour du mois, & le dernier iour de nostre vœu, la Messe dite & la Procession faite, Dieu par le merite & l'intercession de sa sainte Mere, fit tomber encore du Ciel vne si grande abondance d'eau, durant tout le iour & toute la nuit, que ces Barbares commençoient déjà de se plaindre de l'excez. Le saint Nom de Dieu soit benît, & vous conserue avec la santé que ie vous desire en

qualité d'un de vos plus humbles Religieux. D'Alger ce 20. Iuin 1612.
depuis trois ans & d'avantage que nous sommes en ceste prison.

FRERE BERNARD DE MONROY.

Après ceste merueille que Dieu fit en faueur de ces bons Peres Redempteurs, quelques-vns leur firent esperer que le Diuan leur donneroit liberté, mais cela seruit plûtoſt à aigrir contr'eux la rage de ces Infideles, ſollicitez par le Pere de la fille Turque conuertie, dont nous auons parlé cy-deſſus; laquelle par vn ſecret mouuement de deuotion, demanda d'eſtre Religieuſe: Ce quiluy eſtant accordé, elle fut miſe dans vn Conuent en Sicile.

Cependant après treize ans de miſeres continüelles, ces trois Religieux ſont morts en ceste captiuité, le dernier deſquels a eſté le Pere Bernard de Monroy, qui finit ſes iours l'an 1622. lors qu'on l'eut tiré de ſa premiere priſon, ou du Bagne du Roy, après la mort de ſes deux compagnons; & qu'on l'eut mis dans vne tour du château de l'Empereur, qui eſt vn peu hors de la Ville d'Alger. Son corps que ces Infideles jetterent à la voyrie, fut enſeuely à quelques iours de là par des eſclaves Chreſtiens; & ſes os furent depuis ſoigneuſement recueillis & enuoyez en Eſpagne, par le ſieur Pratz, Chancelier pour la nation Françoisiſe en ladite Ville, où il m'a raconté toutes les particularitez de ceste Hiſtoire, comme témoin oculaire.

F I N.



1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880

1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891

1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902

1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913

1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924

1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935

1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946

1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957

1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968


1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979



TABLE DES MATIERES

CONTENUES EN CETTE HISTOIRE DE
Barbarie & de ses Corsaires.

A

 BDALA Roy de Bugie pourquoy prit les armes contre le Roy de Tremecen. pag. 77.

Espagnols comment vendus par Abdala neveu du Roy de Couque, & tuez par ses gents. pag. 115.

Combien mal recompensé de sa trahison. pag. 116.

Abdala pere de Mahomet, & Emina sa mere, quels. pa. 275.

Abdala Arabe, comment trompa le sieur Napolleon, qui pésoit l'auoir conuertir. p. 291.

Abdelmelech

Combien grandes furent les cruautez d'Abdelmelech Roy de Marroc cōtre les Chrestiens. pa. 449. 450.

Sa mort tragique. 451.

Abdelrezzac

Empereur de Marroc, quel. pa. 205.

Abdul

Mumin Roy de Marroc, comment conquesta le Royaume de Fez. pa. 246.

Abduf Numen

De quelle façõ deuint Roy de Tunis. p. 157.

Abel

Comment tué par son frere. p. 26.

Abelchit

Quel fut le sujet de la reuolte de cét Africain contre les Sarrazins. pa. 162.

Abenchapella

En quels quartiers premierement mit en credit la Pyraterie. pa. 18.

Affrica.

Ville assiegée par les François, & deffenduë par les Barbares & Corsaires de Barbarie avec quel succez. pa. 19. 165.

Ablutions.

Folies des Corsaires en leurs Ablutions, & ceremonies ridicules des Turcs. p. 327.

Abraham

Comment ce Patriarche sceut vaincre les sentiments les plus tendres de l'amour paternel. pa. 35.

Abu

Terisien ou Abin Texfin Chec, comment donna commencement au Royaume de Marroc. pa. 228.

Abuferiz

Puissant Roy de Tunis comment erigea la Prouince de Bugie en Royaume. p. 77.

Abu Zacharias

Comment se fait Roy de Tunis. pa. 157.

Accouchement

Pact secret pour l'accouchement des femmes. pa. 286.

Acmet

Quelle fut l'inhumanité d'Acmet Bou-loucbaschi. pa. 117.

Adaraman

Sydi en quelle estime tenu par les femmes Turques. pa. 30.

Adrien I.

Par qui maintenu contre Didier Roy de Lombardie. pa. 173.

Aduersité.

Quelle leçon nous fait l'Aduersité. p. 36.

Afflictions

Pourquoy Dieu enuoye des Afflictions aux Ames iustes. pa. 34.

Raisons pour prouuer que Dieu ayme ceux qu'il afflige. pa. 36.

Afrique

Par qui diuisée en plusieurs Royaumes, & ses qualitez. pa. 6. 7. 8. pa. 77.

- De quelle façon l'Affrique tomba fous la domination des Sarrazins. pa. 155. 156.
Agá.
- Quelle dignité en la milice d'Alger. p. 98. 101.
- Dans le Diuan de Tunis. pa. 163.
Agariens.
- Quels peuples, & comment autrement appellez. pa. 155.
Aiabachis.
- Quelle dignité est celle de ceux qui portent ce nom au Royaume d'Alger. pa. 45. 98. 101.
Aigues-mortes
- Quel port, & où situé. pa. 175.
Air.
- Que le changement d'air, ne change point les lieux. pa. 291.
Alcaïde
- Quelle sorte d'office en Turquie. pa. 50. Et de quelle puissance, en la Ville de Salé. pag. 209.
Alcamon
- Pirate & ses gens comment traité par Cesar, durant & apres sa prise par ce pirate. p. 14.
Alcassauc.
- Quelle maison en la Ville d'Alger porte ce nom. pa. 90. 91.
Alcoran.
- Commét faut parler des choses diuines. p. 4.
- Quelles sont les abominations de ce liure, les fables & discours combien ridicules. pa. 265. 266. & fuiu.
- Comment reformé & diuifé, *Là mesme.* Ses impertinences. 277.
- Alep*
- Ville où située, & quelles Marchandises on en apporte. pa. 253.
- Alexandre.*
- La repartie que luy fait vn Corsaire. 15.
Alexandrie
- Commét autrement nommée par les Turcs, & comment aussi Alexandrette. pa. 314.
Alfaquis
- Docteurs de l'Alcoran, quels. 339.
Alfredus
- Roy d'Angleterre quel ordre mit aux courses que les Danois faisoient en son Royaume. pag. 9.
Alfurquan
- Ce que c'est chez les Turcs, & de quoy composé. pa. 267.
Alger
- Royaume en quelle region est situé. pa. 6.
- Pourquoy il se trouue aujourd'huy plus grand nombre de Corsaires en Alger, qu'en tous les autres lieux de la Barbarie. pag. 23. 24.
- En quel temps ceste Ville a esté veüe la principale de la Mauritanie, & où s'est trouuée par apres ceste Principauté. p. 77.
- Où située & combien éloignée de Bugie. *là mesme.*
- Quel accord les habitans de la Ville d'Alger feirent avec Abdala Haziz Roy de Bugie. pag. 78.
- A quel dessein ils choisirent pour souuerain Selim Eutemi. *là mesme.*
- Comment ceste Ville tomba fous l'Empire des Turcs. *là mesme.*
- Progrez du Comte Pierre de Nauarre dans cet Estat. *là mesme.*
- Comment Barberouffe se fait Roy d'Alger. pag. 79. 80.
- Quels accroissemens & quelles conquestes il y fait. pag. 81.
- Quelles sont les bornes de ce Royaume. *là mesme.*
- Description de l'etat où il est à presēt. p. 82.
- Prouision de bouche à quel prix en Alger. *là mesme.*
- Quel peut estre le reuenu du Royaume d'Alger. pag. 83.
- Quelles tailles se leuent toutes les années dans ce Royaume. pag. 84.
- Antiquité de la Ville d'Alger & sa description. pag. 86.
- Pourquoy elle fut ainsi appelée. p. 87.
- Qu'elle est la beauté & le nombre de ses iardins. *là mesme. & 88.*
- Bastiments, Ruës, & maisons de ceste Ville. *là mesme.*
- Logement du Bascha d'Alger. *là mesme.*
- Prisons d'Alger. pag. 89.
- Quel est le circuit de ceste Ville. *là mesme.*
- Des Cabarets d'Alger. *là mesme.*
- De ses Portes. pag. 90.
- Description du Mole, & du port d'Alger. *là mesme.*
- De la Garde ordinaire d'Alger. pa. 92.
- Des trois langues des Corsaires. *là m. & 93.*
- Par quelles maximes ceux d'Alger se gouuernent, & leur police. pa. 94. 95. 99.
- Comment ils se sont rendus souuerains, & se maintiennent. *là mesme & fuiu. 110.*
- Quel est aujourd'huy l'estat de leur Milice, leurs degrez & leurs armes. pag. 96. 97. 98. 99.
- Comment cet Estat est opposé à la Doctrine de Platō touchât les Republicques. p. 110.
- Siege mis deuant Alger, par l'Empereur Charles-quint. pa. 105.
- Imposture de ceux d'Alger. pa. 106.
- Traité de paix fait en l'an mil six cens vingt-

TABLE DES MATIERES.

- huiët; touchant le commerce des François, avec les Corsaires & la Milice d'Alger. pa. 117. 118. & suiv.
- Defaïcte de seize galeres, & de deux brigantins des Corsaires d'Alger, de Tunis, & autres lieux de la Barbarie, par les Vénitiens. pa. 130. 131.
- Defaïcte de deux camps d'Alger par les Maures, à raison de la Lisme. pag. 132.
- Quelques Redemptions d'un grand nombre de François Captifs, faite en Alger, par les Religieux de la Sainte-Trinité, és années 1643. & 1645. avec plusieurs belles particularitez sur ce sujet. p. 136. 137. & s.
- Traicté entre le Bascha & le Diuan d'Alger, d'une part, & le Pere Lucien Heraut & F. Boniface du Bois, Religieux de l'Ordre de la Sainte-Trinité, & Redemption des Captifs, d'autre part, fait le premier iour de Mars, mille six cens quarante trois. pa. 137. 138. 139.
- Copie de la Lettre du General des Galeres de la Ville d'Alger, enuoyée au Pere Lucien & Heraut, à Marseille. pa. 145.
- Que les Corsaires d'Alger sont pires que les serpents. pag. 154.
- Superstition des Corsaires d'Alger. p. 312.
- Vaisseaux & flotte d'Alger. pa. 315.
- Prises incroyables de ceux d'Alger. pa. 317.
- Alcaide*
- Ceron quel & sa remōstrance aux principaux de Salé. p. 213.
- Algezair.*
- Que signifie ce terme, en Arabe. p. 87.
- Alliance*
- Entre François I. & le grand Seigneur. 317.
- Almohades,*
- Peuples à quels autres peuples ils succederent en la possession de la Barbarie. pa. 7.
- Alonse*
- De Peralte a la teste trāchée, pourquoy. 81.
- Aly*
- Pichiny Corsaire d'Alger où mettoit ses esclaves. pag. 23.
- Aly Mamy aussi Corsaire d'Alger. pag. 23. 24.
- Amatonis*
- Cydi en quelle estime chez les femmes Turques. pag. 30.
- Amazoglans.*
- Quelles gens on appelle ainsi en Turquie, & d'où ils viennent, & à quoy ils seruent. pag. 376.
- Raisons de leur fortune. pag. 377.
- Ambassadeur.*
- A quelles personnes les Turcs donnent particulièrement ceste qualité. pag. 42.
- Presens qu'ils font à leur arriuée. p. 44 45.
- Ambassadeur de Venise en Turquie. 108. son équipage pris par les Corsaires d'Alger. 109.
- Ambassadeur d'Alger massacré à Marseille. 448.
- Ambition.*
- Exemples de ses pernicieux effets. pa. 177.
- Ambition des Turcs. 359.
- Amides.*
- Son ambitieuse cruauté pour vsurper le Royaume de Tunis. pa. 177.
- Son ingratitude. *là mesme & suiv.*
- ses incestes, sa cruauté enuers son pere & ses freres. 179. & contre d'autres, sa fin 180.
- Amphion*
- Comment charma l'enfer avec sa lyre. 371. 772.
- Bâtit la Ville de Thebes. 114.
- Amurat Rays*
- Corsaire de quel temps estoit en grand credit. 23. 24.
- Andaloux*
- Quelles sortes de peuples, d'où ils viennent & par qui ainsi appelez. pa. 82.
- Comment chassiez d'Espagne. pag. 203.
- Etablissement des Andaloux en la ville de Salé. pa. 209.
- André*
- Doria General des Galeres Espagnoles, quel, pag. 18. 19.
- Anglois.*
- Traicté des Anglois avec le Santon Layasse, & les habitans de la vicille ville de Salé. pag. 220.
- Animaux.*
- Quelle ceremonie pratiquent les Turcs en tiant les animaux. pag. 281. 282.
- S. Anthoine*
- Chapelle S. Anthoine, à Tunis, où l'on dit la Messe en toute liberté. pa. 198. 169.
- Anthoine Meligati Renegat de Rhodes, quel personnage. pa. 362.
- Antiochus.*
- Tour qu'il feit à vn Pyrate, combien plaisant & adroit. pa. 14.
- Apotiquaires*
- Pourquoy il se rencontre peu d'Apotiquaires parmy les Turcs. pa. 286.
- Ara*
- Histoire memorable d'un Cady d'Alger, nommé Ara. pa. 284. 285.
- Pourquoy chassé d'Alger, & sa mort tragique. 286.
- Arabes.*
- De quelle Religion ces peuples font profes-

TABLE DES MATIERES.

<p>tion, & quel pays ils habitent. pa. 3.</p> <p>Comment se gouvernent avec leurs familles. pa. 54 55. 82.</p> <p>Pourquoy ils n'ont peu estre chasses de Barbarie. pag. 289.</p> <p>Comment ils ont ruyné la Religion. 290.</p> <p>Pouquoy ils ont esté ainsi appellez en Barbarie. <i>là mesme.</i></p> <p>Combien leur façon de viure differe de celle des Turcs. pag. 290.</p> <p>De leur extrême faineantise, de leur ambition, & de leurs autres vices. <i>là mesme.</i></p> <p>Leur libertinage prouvé par l'exemple d'Abdala. pag. 291.</p> <p>De la maniere dont ils s'habillent, principalement les femmes. pa. 292.</p> <p>Quelle est leur nourriture, & leur boisson. <i>là mesme.</i></p> <p>Leur façon de faire de la farine & du pain, & de manger la viande & le pain. <i>là m. &</i> 273.</p> <p>Quel est leur plus grand festin. pa. 293.</p> <p>Quels sont leurs Capitaines, quelle leur adresse à Cheual. pa. 293.</p> <p>Combien leurs compliments sont ridicules. <i>là mesme.</i></p> <p>Quels sont leurs Mariages. pa. 294.</p> <p>De leur détail en la sepulture de leurs morts. pag. 294. 295.</p> <p>Combien ils sont addonnez au larcin. p. 295.</p> <p style="text-align: center;"><i>Araxat</i></p> <p>Frere de Muley Afssez pourquoy a recours au Turc. pag. 160.</p> <p style="text-align: center;"><i>Archimede</i></p> <p>Quel personnage, & combien admirable. pag. 303.</p> <p style="text-align: center;"><i>Areopage.</i></p> <p>Pourquoy les Senateurs de l'Arcopage étoient representez sans mains. pa. 71. 72.</p> <p style="text-align: center;"><i>Argonantes</i></p> <p>A quel dessein entreprirent de courrir les mers, & ce qui nous est signifié par la Toyson d'or. pag. 11.</p> <p style="text-align: center;"><i>Ariaden</i></p> <p>Barberouffe Renegat Grec d'où natif. pag. 361. 379.</p> <p style="text-align: center;"><i>Aripagi</i></p> <p>Corsaire d'Alger, quel. pag. 23.</p> <p style="text-align: center;"><i>Arriens.</i></p> <p>Obstinatiõ de ces Heresiarsques, quelle. p. 25.</p> <p style="text-align: center;"><i>Arficides</i></p> <p>Avec quelle hardiesse alloient assassiner les principaux Chefs des Chrestiens pa. 28.</p> <p style="text-align: center;"><i>Articles,</i></p> <p>Et Capitulations de Paix entre le Roy de Tunis & les François. 175. 176. 177.</p> <p>Autres Articles passez avec eux. 188 189.</p> <p>Articles & Capitulations avec ceux de Salé.</p>	<p>pag. 214. 215. 216.</p> <p>Publiez en ladite ville. 217. 218.</p> <p style="text-align: center;"><i>Artifices</i> 218.</p> <p>Des Turcs pour sonder les Esclaves. pa. 397. 398.</p> <p style="text-align: center;"><i>Arub</i></p> <p>Surnommé Barberouffe en quel temps mourut Roy d'Alger. pag. 80.</p> <p style="text-align: center;"><i>Affan</i></p> <p>Portugais Corsaire, quel. p. 23. 24 379.</p> <p style="text-align: center;"><i>Assasin.</i></p> <p>D'où est venu ce terme, pour signifier vn meurtrier de propos deliberé. pa. 28.</p> <p style="text-align: center;"><i>Astralogues</i></p> <p>Iudiciaires à quoy attachent la bonne ou mauuaise fortune. pa 65 66.</p> <p>Pourquoy dignes d'estre condâmez. p. 70.</p> <p style="text-align: center;"><i>Asserius.</i></p> <p>Euesque Anglois en quel temps viuoit. p. 9.</p> <p style="text-align: center;"><i>Atheniens.</i></p> <p>A quelle diuinité ces peuples adiugerent la tutele de leur Ville. pag. 94. 95.</p> <p style="text-align: center;"><i>Athlas.</i></p> <p>En quel Royaume ce nom estoit donné à tous les Rois. pag. 7.</p> <p>Quel fut le premier qui porta ce nom; Comment & pourquoy Metamorphosé en montagne. pag. 7.</p> <p>Où ceste montagne est située. <i>là mesme.</i></p> <p>D'où vient que les poëtes ont feint que premier Athlas portoit le Ciel sur ses épaules. pag. 7.</p> <p style="text-align: center;"><i>Auanies.</i></p> <p>Parmy les Turcs quelles, & de combien de sortes. pag. 260.</p> <p>De differentes Auanies ou fourberies, que les Corsaires praëtiquent contre leurs esclaves, pour les faire Renegats. pa. 337.</p> <p style="text-align: center;"><i>Auarice</i></p> <p>Des Corsaires de Barbarie, combien insatiable. pag. 298.</p> <p>Effets de ceste passió combien cruels & combien elle est naturelle aux Turcs. 393. 397.</p> <p style="text-align: center;"><i>Aueuglement</i></p> <p>Merueilleux en la personne d'un esclave qui ne le fut que cinq iours. pag. 59.</p> <p style="text-align: center;"><i>S. Augustin</i></p> <p>Docteur de l'Eglise en quelle ville mourut, & quelle Eglise il y feist bâtir. pag. 51.</p> <p>Fontaine que les Barbares appellent encore aujourd'huy de S. Augustin. pag 52.</p> <p>Quel pays a esté honoré de la naissance de ce grand Docteur de l'Eglise. pa. 164.</p> <p>Augustin de Casar pere de l'Ordre de la Trinité, par qui tué à coups de flèches. 580.</p> <p style="text-align: center;"><i>Aumosne.</i></p> <p>En quelle recommandation est l'Aumosne parmy</p>
---	--

TABLE DES MATIERES.

- parmy les Turcs. pag. 287.
- Autheur*
- Quel fut le parterment de l'Autheur & de 40. de ses Compagnons. 42. son arriuee en Barbarie. 42. part d'Alger pour le Bastion de France. 50. y arriue. 54. de là à la Cale. 57. demeure avec ses Compagnons à Tunis. 58. y rachepte quarante & deux François. 59. son retour à Marseille. 60. arriue à Paris. 61. passe-port du Roy en sa faueur, & de ses associez, 64.
- Autraches*
- Combien frequentes aux deserts du midy. 84. 85.
- Azgar*
- Prouince de quel Royaume. pa. 247.
- Azoare.*
- Ce que c'est qu'Azoares chez les Turcs. pa. 267.
- B
- B**ACHOVLDALE quelle sorte d'Officiers au Diuan d'Alger. pag. 102.
- Bagnes.*
- Ce que signifie ce terme chez les Turcs. p. 28. pag. 89. 168. 411. 412.
- Bains*
- Et Estuues combien ordinaires parmy les Turcs. pag. 283.
- Bairam.*
- Quelle Feste chez les Mahometans, & comment celebrée. pa. 26.
- Bairam où Pasque comment celebré par les Turcs. pag. 270.
- Baleares*
- Isles comment autresfois appellées, & combien ces peuples se picquoient du nom & mestier de Corsaires. pa. 11.
- D'où ainsi nommées. pag. 41.
- Quelle coustume ont pour instruire leurs enfans, les peuples qui habitent ces Isles, principalement à tirer de la fonde en quoy ils excellent. pag. 41.
- Barbare.*
- Ce que c'est que nous appellons proprement Barbare, & combien diuersement est pris ce terme. pa. 3. & 4.
- Barbares peuples d'Affrique, ainsi nommez par les Arabes. 3. sont les fleaux de la nature, les pestes du genre humain, &c. 5. ont recours aux Sorciers. 416. n'ont pour but que l'auarice. pa. 439. 440.
- Barbarie, selon quelques autheurs, est le pais de Cham. secōd fils de Noé. 2. est le theatre de l'Herésie. là mesme.
- Pourquoy & comment maudite. pa. 2.
- Que c'est vn Theatre à diuerses tragedies. là mesme.
- Quelle est l'etymologie de ce nom. pa. 3.
- En quelle partie du monde elle est située, & quelles sont ses bornes. pag. 5.
- Que c'est vne des principales parties de l'Affrique. là mesme.
- Quelles contrées, & quels Royaumes elle contient. là mesme. & 6.
- Quel en est le terroir. pag. 6.
- Par quels moyens on pourroit arrester les courses des Corsaires de Barbarie. pa. 13. 14.
- En quel temps ils commencerent à couvrir. pag. 18.
- Peuples de la Barbarie de quelle humeur, & en quoy consiste leur plus grand gain. pa. 72. 73.
- Coste de Barbarie, combien dangereuse, & en quels temps. pag. 83.
- Que ses habitans n'ont ny foy ny parole. pag. 121.
- De quelle façon elle tomba sous la domination des Sarrasins. pa. 155. 156.
- Quelles sont les maisons de Barbarie, & quels leurs meubles & leurs vestemens. pag. 279.
- Coustume ridicule de ces gents là, & leur estrange superstition. là mesme.
- Barberouffe*
- Corsaire de quelle naissance, & combien mortel ennemy des Chrestiens. p. 19. 20.
- Combien malheureuse fut sa fin. là mesme.
- Barcha*
- Pays où situé. pag. 6.
- Barraque.*
- Que signifie ce terme parmy les Arabes. pa. 55. 82. 291.
- Barre.*
- Ce que c'est que l'on appelle la Barre de Salé. pag. 209.
- Bascha.*
- Entrée d'un nouveau Bascha dans la Ville d'Alger, & description de la ceremonie. pag. 43. 44.
- Bastion*
- De France où situé. pag. 50.
- Description de ce Bastion, & quand commencé. pag. 54.
- Et par qui restably. pag. 57.
- Batinor.*
- Degasts faits à Batinor en Irlande par Morat Rays Renegat Flamand. pag. 313.
- Batistan.*
- Quelle place en Alger, & quel commerce on y fait. pag. 392.
- Batteries*
- Combien rares entre les Turcs. pa. 287.

TABLE DES MATIERES.

- Baudouin*
- Maréchal Seigneur d'Etercomment racheté par les Religieux de la Sainte-Trinité, & en quel lieu il feist baftir vn Couuent de cét Ordre. pag. 481.
- Baume.*
- Ce que signifie proprement ce terme en Prouençal. pag. 54.
- Histoire d'un Renegat nommé la Baume. pag. 374.
- Bazars.*
- Que signifie ce terme en langage Turquesque. pa. 282. 285. 286. 392. 395.
- Beaulieu.*
- Gentil-homme Poiteuin où s'embarqua pour aller combattre les Corsaires de Barbarie. pa. 189. 190.
- Ses actions memorables. pa. 191.
- Quel nombre de vaisseaux il brûla. *la mesme.*
- Bederna.*
- Ville où située, & comment autrement appelée. pa. 51.
- Beduins.*
- Quel estoit celuy qu'on appelloit le Prince des Beduins, & combien il se faisoit redouter. pag. 28.
- Belinus*
- Preteur Romain comment fut pris par les Corsaires de la Caramanie. pag. 12.
- Belette*
- Pourquoy est si grande ennemie du serpent. pa. 31.
- Berault*
- Comte de Clermont quel. pa. 17.
- Bernus*
- Quelle maniere de vestemét chez les Turcs. pag. 280.
- Biledulgerid*
- Où située, & quel nom portoit autresfois ce pays. pag. 5.
- Biquelars.*
- Quels Officiers en Alger. pa. 97.
- Biserte.*
- Si les ruines de Biserte sont celles de l'ancienne Vtique. pa. 58.
- Où située, & quel est son port. pa. 195.
- Blaspheme.*
- Que nous est significé par les noms de blaspheme & de malediction, dont la beste rouge de l'Apocalypse estoit toute parsemée. pag. 73.
- Bone*
- Royaume en quelle region. pa. 5.
- Bone.*
- Ville comment autresfois appelée, & comment aujourd'huy par ceux du pays, & où située. pa. 51. 77.
- Bonel*
- Corsaire Anglois comment pris, & par qui, & où executé. pa. 191. 192.
- Bouloucbachis.*
- Quels officiers en la Milice souueraine d'Alger. pa. 97. 98. 101.
- Bouquet*
- Entre les mains du souuerain Createur, quel. pag. 33.
- Bourbon.*
- Duc de Bourbon General de l'armée Genoise contre les Barbares avec quel succez. pag. 17. 18.
- Bourgongne.*
- Institution de l'Ordre des Cheualiers de la Croix de Bourgongne. pag. 158.
- Bourreau.*
- Qui fut le premier Bourreau au monde, & par qui il fut armé. pag. 26.
- Brabant.*
- Fils du Duc de Brabant racheté par les Religieux de la Trinité. pa. 481.
- Braues*
- Au siege de Malte, quels. pag. 74.
- Bretagne.*
- Armement de quelques vaisseaux du Roy de la Grand'Bretagne, pour retirer les Anglois Captifs de la ville de Salé; & quel en fut le succez. pag. 218. 219.
- Breues.*
- Relation du voyage de Monsieur de Breues à Tunis. pag. 186. 187. 188. & suiui.
- Briaille.*
- Quel estoit le personnage ainsi appelé & quel son courage. pa. 191. 192.
- Brigand*
- Deriué du mot Brigantin. 310. 311.
- Bugie*
- Royaume, de quelle Prouince. pag. 5.
- Quelle autresfois, & quelle maintenant. pag. 50.
- En quel temps fut la capitale de la Mauritanie. pag. 77.
- Prise par le Comte Pierre de Nauarre. pa. 78.
- Buragrah.*
- Fleue quel, & comment autrement appelé. pag. 209. 210.
- C
- C A B Y L O N E S. Mort d'un Religieux de ce nom. pag. 480.
- Caban*
- Ce que c'est parmy les Turcs. pa. 268.
- Cabarets.*
- Description des Cabarets d'Alger. pag.

TABLE DES MATIERES.

77. 78.
- Cady.*
 Quelle sorte d'office parmy les peuples de Barbarie. pag. 283.
 Histoire memorable de l'intégrité d'un Cady d'Alger, nommé Ara. 284. 285.
- Caïas*
 Quelle puissance ont les Caïas ou Gouverneurs en la ville de Salé. pa. 209.
- Caïcs*
 Quelles especes de vaisseaux. pag. 10.
- Caironan*
 Ville, où bastie. pag. 156.
- Calafat*
 Assan Esclaue à Naples. 445. artifices de sa femme. 446. 447.
- Cale*
 Fort où situé, & d'où il depend. pa. 57.
 Comment autrement appelé. *là mesme.*
 Ce que ce fut autresfois. pag. 58.
- Calicut.*
 Estrange superstition de ceux du Royaume de Calicut. pag. 153.
- Caligula*
 Comment tesmoignoit sa pretendue valeur à des ennemis imaginaires. pag. 211.
- Calis*
 Destroit, aujourd'huy Gibraltar. pa. 13.
- Calyphes*
 Souds quels tiltres ont esté possesseurs de diverses contrées de la Barbarie. pag. 7.
 Quel fut le commencement de ces Princes, & quand ils prirent ce nom. pa. 156.
- Canancens*
 Pourquoi reduits en seruitude, & sous quels maistres. pag. 2. & 3.
- Cannes.*
 Quelles sortes de peuples on appelle Cannes de mer, & pourquoy on les appelle ainsi. pag. 72.
- Cap*
 Cap de Gigery, conneu par le grand nombre de singes qu'on y prend. 51.
 Negre, & Cap de la Rose, où situez. p. 57.
 Cap de Matifou en la coste de Barbarie. 107.
- Capitaines*
 Plus grands parmy les Turcs sont Renegats. 302.
- Captifs.*
 Noms des Captifs racheptez l'an mille six cents quarante trois. pa. 141. 142.
 Noms d'autres Captifs racheptez l'an mille six cents quarante-cinq. pa. 151. 152.
 Noms d'autres Captifs racheptez au Royaume de Tunis, au nombre de 36. pag. 194. 195. 196. 200. 201.
- Noms d'autres Captifs racheptez à Salé par les mesmes Religieux. pa. 225. 226.
 Autre Redemption de cent seize Captifs retirez de l'esclavage de Tetuan, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte-Trinité. pag. 261. 262.
 Lettre d'Affranchissement que les Turcs donnent aux Captifs racheptez. pa. 439.
 Quels ont esté les Fondateurs de l'Ordre de la Redemption des Captifs. p. 453. 454.
 Causes miraculeuses de ceste institution pag. 455.
 Quelle est la coûtume des infideles en la vente des Captifs Chrestiens. pag. 469.
- Captives*
 Enuoyées à Constantinople. 316. 395.
 Estranges violences des Turcs en la personne des femmes Captives. pag. 396.
 De combien de diuerses nations il s'en rend contre en Turquie. pa. 396.
- Captiuité.*
 Pourquoi Dieu permit la Captiuité des Israélites en Egypte. pag. 35. 36.
 Captiuité déplorable de trois Religieux de la tres-sainte Trinité. 479. 480. adressent vne lettre au Prouincial de Castille. 482. 483. l'exercice spirituel qu'ils font faire aux Esclaues. 486. 487. impetrent la pluye du Ciel par leurs prieres. pag. 488. 489.
- Cara-Osman*
 Corsaire quel, & combien il a fait parler de luy. pag. 23.
 Comment déclaré Chef des Ianissaires de Tunis. pag. 163.
- Carte*
 Où lettre d'affranchissement. 44.
- Caramanie.*
 Comment autresfois nommée, & combien les Corsaires de ce pays ont esté plus pernicieux que tous les autres de l'antiquité. pag. 11. 12.
- Carraques*
 Quelle sorte de vaisseaux, & où on s'en sert le plus. pag. 209.
- Carauane.*
 Ce que c'est parmy les Arabes & les Maures, qu'aller en Carauane. pa. 27.
- Carthage.*
 En quel pays estoit située. pa. 3. & 5.
 Quelle autre ville s'est eleuée aujourd'huy sur ses ruynes. pag. 164.
- Caruaial.*
 Du martyre de Dom Pedro de Caruaial esclaue en Alger. pa. 444.
 Sa genereuse réponse, son grand courage, & sa mort glorieuse. pag. 445. 446.

TABLE DES MATIERES.

- Casseries*
 Quelles sortes de maisons en la ville d'Alger, & à Tunis. 88. 97.
- Caué*
 Quelle sorte de Boisson en Barbarie, & de quelles proprietéz. pag. 282. 283.
- Causaques*
 Peuples où habitent, & pourquoy l'on ne doit pas leur imputer à blasme les courses qu'ils font sur la mer noire. pag. 10.
- Ceremonies*
 Barbares. 272.
 Ceremonie mysterieuse des Arabes. 294.
 Ceremonie des Corsaires en leurs oblations. 323. 324.
 Ceremonie quand vn Iuif se fait Renegat. 352.
- Cerf.*
 Description d'vn Cerf miraculeux. 457.
- Cerfroy*
 En Brie, capitale maison de l'Ordre de la tres-sainte Trinité. 39.
- Ceron*
 Alcaïde de Salé, quelle remonstrance fait au principaux de ceste mesme ville. p. 213. 214.
- Caia*
 Quelle dignité, dans le Diuan de Tunis. pag. 163.
- Chala*
 Quelle sorte d'office en Alger. pa. 98.
- Chalard.*
 Embarquement du sieur du Chalard, & son arrivée à la rade de Salé en Barbarie. pa. 212.
- Cham.*
 Pourquoy il fut maudict par son pere Noë. pag. 2.
 Comment les Corsaires de Barbarie ont esté heritiers de ceste malediction. *là mesme.*
- Chaoux,*
 Quel Office dans le Diuan d'Alger. p. 101.
 En quel nombre dans le Diuan de Tunis. pag. 163. 164.
- Chapelet.*
 De combien de grains est composé le Chapelet des Turcs. pag. 269.
- Chapeles.*
 Quelles sont les raisons pour lesquelles les Mahometans souffrent aux Chrestiens, d'auoir des Chapelles dans les villes de Barbarie. pag. 417. 418.
 Des auanies & des desordres que font les Turcs dans les Chapelles des Chrestiens. pag. 432. 433.
- Charala.*
 Que signifie ce terme en langage Turquesque. pag. 46. pa. 103.
- Charitez*
 Combien recommandables parmy les Mahometans. pa. 287.
- Charlemagne.*
 Quelle fut la generosité de ce Prince. p. 173.
- Charles-Martel*
 Quelle fut la generosité de cét autre. p. 173.
- Charles*
 Quint comment contrainct de leuer le siege de deuant Alger. pag. 106.
- Charmes*
 Combien communs parmy les Turcs, & quel remede ils y apportent. pag. 71.
 Combien les Mahometans sont addonnez aux charmes & aux superstitions. p. 286.
 D'vn charme que font les Corsaires avec vn clou, & pourquoy. pag. 327.
 Avec deux fléches. pag. 328.
 De quels charmes se seruent les Turcs, pour faire reuenir leurs esclaués fugitifs. pa. 417. 420.
- Chasse.*
 D'où est venu ce mot de donner la Chasse, & ce qu'il signifie proprement. pa. 71.
- Chats.*
 Pourquoy ils sont tant estimez en Barbarie. pag. 294.
- Chccs*
 En Barbarie, quels & de quelle dignité. p. 7.
 Entre les Arabes. pag. 132.
- Cheridin*
 Barberouffe frere d'Hariaden Barberouffe combien semblable à son frere dans le mestier de Corsaire. pag. 20.
 En quel temps declaré Roy d'Alger. pa. 80.
 Ses Conquestes. pag. 81.
- Cherifs*
 Peuples à quels autres peuples succederent en la possession de la Barbarie. pa. 7.
 Origine des Cherifs ou Xerifs Rois de Maroc. pag. 229. 230.
- Cheualiers.*
 Effets glorieux des Cheualiers de Malte. pag. 254.
- Cheueux*
 Pourquoy les Turcs laissent vn petit floccon de Cheueux sur leur front. pag. 280.
- Chipandas*
 Corsaire d'où natif, & en quel temps il uiuoit. pag. 15.
- Chrestiens*
 Iusqu'à quel poinct hays par les Mahometans. pag. 27.
 Pourquoy les Mahometans attendent si volontiers à la vie des Chrestiens. *là mesme.*
 Comment appelez, & combien hays par les Raphdis certaine secte de Mahometans.

TABLE DES MATIERES.

pag. 29.
 Inhumanité des infideles habitans de Tunis,
 contre les Chrestiens. pag. 174.
 Pour quelles raisons le Roy de Tunis deman-
 da la Paix aux Chrestiens, & quels en fu-
 rent les articles. pag. 176.
 Quelques familles de Chrestiens conseruées
 à Tunis, & à Marroc. pa. 180. p. 181.
 Merueilleuse constance d'un ieune Esclau
 Chrestien. pag. 362. 263.
 De la maniere d'enseuelir les Chrestiens cap-
 tifs en Barbarie. pag. 434.
 Des ignominies que les barbares font aux es-
 claues defuncts. pag. 435.
Chupeque.
 Que signifie ce terme en langue Turque.
 pag. 31.
Cidy
 Vtica Marabou d'Alger en quelle reputation
 parmy le peuple. pag. 106.
Cilicie
 Comment nommée aujourd'huy, & com-
 bien les Corsaires de ce pays ont esté plus
 pernicious que tous les autres de l'anti-
 quité. pag. 11. 12.
Cimetieres.
 Où sont ordinairement les Cimetieres des
 Turcs, & des Maures. 57. 58. pag. 169.
Cioute
 Ville où située, & par qui conquise aux Por-
 tugais. pag. 260.
Circassi.
 Que signifie proprement ce terme, & quelle
 en est l'origine. pag. 383.
Circoncision.
 Difference de la Circoncision des Iuifs, d'a-
 uec celle des Turcs. pag. 349.
 Diuerses ceremonies en la Circoncision d'un
 Renegat. *là mesme & suu.*
Cirta-Iulia
 De Ptolomée, quelle & où située. pa. 51.
Cleonides
 L'un des plus cruels Corsaires dont il soit fait
 mention en l'antiquité. pag. 16.
 Comment puny par Ptolomée. *là mesme.*
Clou.
 D'un charme que font les Corsaires avec un
 clou, & pourquoy. pag. 327.
Commerce
 De France par qui restably avec les habitans
 de Tunis & d'Alger. pag. 185.
 Articles des Sultans pour ce suiet. 189. 190.
 Traicté entre les Rois de France & de Mar-
 roc, pour la liberté du commerce. pa.
 234. 235. 236. & suiu.
Commodus
 Quelles estoient les pommes, dont c'est Em-

pereur auoit accoustumé de iouir avec ses
 fauoris. pag. 37.
Conçairo.
 Combien ce Pere souffrit en l'employ de la
 Redemption. pag. 480.
Constance.
 Quel rang parmy les vertus doit tenir la
 Constance dans les disgraces de la fortune.
 pag. 35.
 Pourquoi representée par la Salamandre,
 & combien persecutée par les Turcs. pag.
 333. 334.
 Constance inébranlable. pa. 335. 362.
 Constance d'une ieune fille Turque conuer-
 tie à la Foy. 482.
Constantin.
 Tiltre d'honneur de cet Empereur. p. 2. 20.
Constantine
 Royaume en quelle region. pag. 5.
 Et en quoy remarquable. pag. 51. 71.
Consuls
 De diuerses nations à la porte du grand Sei-
 gneur, à quel dessein. pag. 93.
 Consul de la compagnie du Bastion de Fran-
 ce dans la ville d'Alger. pag. 43.
 Depuis quand estably. *là mesme. & 430.*
Corail.
 De quelle façon se pesche le Corail. pa. 54
Corfures.
 À qui ils doiuent leur extraction, & de qui ils
 ont herité la malediction. pag. 2.
 Combié est pernicious leur façon de viure &
 pourquoy appelez barbares. 4. *là mesme*
 Quelle est l'origine des Corsaires, & en quel
 temps on a commencé de courrir les mers.
 pag. 11.
 Par quels moyens on pourroit arrester les
 courses des Corsaires de Barbarie. pag.
 13. 14.
 Histoires de quelques Corsaires aussi fameux
 en ce mestier que ceux de l'Antiquité.
 pag. 13. 14. 15.
 Quel a esté le premier Corsaire d'entre les
 Barbares. pag. 18.
 Combien est admirable l'union qui se ren-
 contre entre ces sortes de gents. pa. 31.
 En quelle estime sont ces gens parmy les Bar-
 bares. pag. 72.
 Traicté de Paix fait en l'an mil six cens vingt-
 huit; touchât le commerce des François,
 avec les Corsaires & la Milice d'Alger.
 pag. 117. 118. 119. 120.
 Que ces sortes de gents n'ont ny foy ny pa-
 role. pag. 121.
 Autre traicté de Paix des Hollandois avec
 les mesmes Corsaires. pa. 122. 123.
 Quelle est leur infidelité & leur peu de Foy.

TABLE DES MATIERES.

- pag. 187. pag. 189. 190.
Combien extrême est l'avarice des Corsaires de Barbarie. pag. 298.
Des provisions, & de l'equipage des Corsaires. *là mesme.*
Pourquoy ils ostent leurs bannieres, aussitost qu'ils sont hors la veuë d'Alger. pa. 299.
Que leur rencontre est tousiours dangereuse. *là mesme.*
Quelle est la cause du grand auantage que les Corsaires ont sur les Chrestiens. pag. 301. 302.
Quel inuentaire ils font de leurs prises. 303. 304.
Combien extrême est la violence des Corsaires de Barbarie. pa. 316. 317.
Exemple de leur inhumanité. pag. 335.
Que les Corsaires d'aujourd'huy sont beaucoup pires que les Tyrans. pag. 386.
Diueres artifices des Turcs & des Corsaires de Barbarie. pag. 387.
Combien inexorables. pag. 388.
Coustume des Corsaires, quand ils ont fait quelque prise. pag. 390.
Diuers supplices exercez par eux sur les Esclaues. pag. 398.
De l'extrême cruauté d'un Corsaire d'Alger exercée sur trente six François. pag. 446. 447.
- Corseque*
Isle où située, & de quel naturel estoient les Corse peuples qui l'habitoient, pa. 9.
Si les Corsaires tirent leur appellation de ces peuples, ou d'ailleurs. *là mesme.*
- Coulrelabi*
General des Galeres d'Alger comment tué par ses esclaues, & quel il estoit. pag. 357. 358.
- Couleurs*
Mysterieuses de l'habit des Peres Mathurins, & de la Croix qui est dessus. pag. 455.
- Coucque*
Royaume en quelle region est situé. pa. 6.
En quelle consideration en est le Roy. pa. 114. 115.
Entreprise sur la ville d'Alger, par son intelligence, avec quel succes. *là mesme.*
- Coulolis*
Quelles sortes de gens à Alger. pag. 96.
Comment chassez d'Alger & du malheureux suceez de leur entreprise pag. 111. 112. & 113.
- Coural.*
Comment le Pere I. Coural Espagnol fut traité par Muley Abdelmelech Roy de Marroc. pag. 450.
- Course.*
Qu'est-ce que les Corsaires de Barbarie appellent Armer en Course. pag. 295. 296.
Coûtume ridicule des Barbares. pa. 279.
Coûtume des Turcs. 284.
Coûtume remarquable des Arabes. 294.
Coûtume des Corsaires lors qu'ils ont fait quelque prise. 391.
Autre coustume de Barbarie. 392.
Coûtume mauuaise des Payens pour la sepulture des morts. 433.
Coûtume loüable de l'Eglise en la sepulture des deffunts. pag. 434.
- Criminel*
Comments'execute en Turquie. pag. 28.
- Croix*
Comment ce signe sacré est traité par les femmes Turques. pag. 30.
Croissant deuise des Othomans. 70.
Cruauté des corsaires sur les esclaues Chrestiens. 334. 335.
Cruauté des anciens tyrans. 421. 422.
- Cuer.*
Barthelemy de Cuer Renegat Marseillois & Medecin de Sultan Mahomet enuoyé en Ambassade au feu Roy Henry IV.
- Cure-Morat*
Hardiesse de cét homme, & quel il estoit. p. 313.
- Curtogly*
Corsaire combien impitoyable, & combien animé contre les Cheualiers de Rhodes. pag. 22. 23.
- Cydi*
Amatonis & Cydi Adaraman Marabouts, consultez comme Oracles par les femmes des Turcs, leur hypocrisie, leurs prieres, leurs blasphemés contre la Croix. 31.
- S. Cyprien*
Quel pays a esté honoré de la naissance de ce grand saint. pag. 164.
Le Pere Cyprian Portugais de l'ordre de S. Dominique comment traité par Muley Abdelmelech Roy de Marroc. pag. 449. 450.
- D**
- D** A G O N quel estoit cest Idole, & en quel lieu. pa. 326.
- Damiette*
Ville, comment changée apres sa prise par le Roy S. Louys. pag. 174.
- Dangers*
Que courent les Peres de la Redemption des Captifs, quels 486. 488.

TABLE DES MATIERES.

<i>Danser.</i> Pyrateries de Simon Danser & sa fuite à Marseille. 311. 312.	<i>Doüar.</i> Ce que signifie ce terme parmy les Arabes. pag. 55. 82. 291.
<i>Day</i> Quelle qualité à Tunis. 163. 198.	<i>Dragud.</i> Prodigieuse fortune & meschanceté de cõ Corfaire. pag. 21.
<i>Declarations</i> Et Edits de la Milice d'Alger. 96.	Comment il fut tué, en quel temps, & en quel lieu. pag. 22.
<i>Deguisements</i> Des esclaves pour fléchir à pitié leurs Pa- trons. 387.	<i>Dremessen</i> Guebir quelle espece de monnoye, & en quel pays on s'en sert. pag. 233.
<i>Demetrius</i> Sophonie Renegat, facilite la prise de Rho- des. 379.	Et Dremen Zegner. <i>là mesme.</i>
<i>Denombrement</i> Des vaisseaux ronds des Corsaires de Barba- rie. 209.	<i>Droguistes.</i> Pourquoy il se rencontre peu de ces gents parmy les Turcs. pag. 286.
Autre Dénombrement des galeres d'Alger. 308.	<i>Droits</i> Quels sont les droits que payent les Affran- chis des Turcs. 439. 440.
<i>Desespoir.</i> Quels sont les ordinaires effets de ceste pas- sion. pag. 111.	<i>Ducil.</i> Quel est Dueil des Arabes, en la sepulture de leurs morts. 295.
<i>Deuise</i> De François I. 326.	<i>Duquelle</i> Ou Ducale, Prouince de quel Royaume. pag. 228.
<i>Didaque</i> Fregataire de Majorque, pourquoy brûlé en Alger. pag. 422.	E
<i>Diocletian.</i> Qui arma la main de ce tyran cõtre les Chre- stiens. pag. 26.	E B V S E Isle où située. pag. 42.
<i>Dionides</i> Corsaire rencontré par Alexandre; & de ce qui se passa entre eux deux. pag. 14.	<i>Escumeurs</i> De mers d'où ainsi appelez. pag. 9.
<i>Diuan</i> Ou grand Conseil des Barbares, veut faire oster la banniere du haut du vaisseau qui y demeure, ce qui s'en ensuit. 42.	<i>Edoüart</i> Pirate Anglois, ce qu'il aprit aux Corsaires de Tunis. pag. 312.
Ses deffences, & du Bascha de méfaire aux Arnassadeurs Chrestiens. 43.	<i>Elbabar</i> Prouince de quel Royaume. pag. 247.
Ce que c'est quel'on appelle Diuan en la vil- le, & par tout le Royaume d'Alger, & l'or- dre de ses Officiers. pag. 101.	<i>Elchaüs.</i> En quel Royaume se trouue ceste Prouince. pag. 247.
Maniere d'y opiner & deliberer. pa. 102.	<i>Emirs</i> Quelles sortes de gents parmy les Mahome- rans. pag. 280.
Quand il se tient. <i>là mesme.</i>	<i>Empereur</i> Des Turcs depuis quel temps s'est rendu sou- uerain de la pluspart de la Barbarie.
Pourquoy le Bascha n'y peut assister, s'il n'y est appellé. <i>là mesme.</i>	<i>Enacer</i> Roy de Marroc comment & où vaincu par les François. pag. 7.
Quels sont les Officiers du Diuan de Tunis. pag. 163. 164.	<i>Entrée</i> D'un nouveau Bascha en la ville d'Alger, & quelle en fut la ceremonie. pa. 43. 44.
<i>Diuertissements</i> Quels sont les plus ordinaires diuertissemẽts des Turcs. pag. 282.	<i>Entreprises.</i> Que les grandes entreprises ne sont iamais sans grands obstacles. pag. 475.
<i>Dohor</i> Que signifie ce terme parmy les Turcs. pa. 268.	<i>Enuie</i> Comment se forme, & entre quelles sortes de gents elle se rencontre pour l'ordinaire, pag. 31.
<i>Domitian</i> Par qui ce tyran fut armé contre les Chre- stiens. pag. 26.	

TABLE DES MATIERES.

- Epreuve*
 Comment Dieu fait l'épreuve des Ames justes, & pourquoy. pag. 34.
- Errif.*
 De quel Royaume ceste Prouince fait partie. pag. 247.
- Esclaves.*
 Instruction pour les Esclaves que les Infidelles oppriment. pag. 37.
 Déliurance de plusieurs esclaves de la ville de Marroc. 244.
 Chrestiens en Barbarie, en quel nombre, & de quels endroits du môde. p. 316. 317. 318.
 Cruautez diuerfes exercées sur les esclaves Chrestiens. pag. 334.
 Que les esclaves Chrestiens difficilement se peuuent sauuer. pag. 355.
 Fuite par mer presque impossible aux esclaves. *là mesme* & *suiu.*
 Combien la precaution des Turcs leur est nuisible, & les moyens de se sauuer dangereux. pag. 356.
 Deplorable condition des Esclaves Chrestiens. pag. 386.
 Déguisements des esclaves, pour essayer de fléchir à pitié leurs Patrons. pag. 388.
 Exemples des défauts que les Esclaves feignent d'auoir. pag. 389.
 Rufes d'un esclave de Toulon. *là mesme.*
 Adresse d'un autre esclave à contre-faire le furieux. *là mesme.* & *suiu.*
 De la vente des Esclaves. p. 391. 392. & s.
 D'un esclave de Tunis sauué miraculeusement. pag. 420.
 Autre miracle sur le mesme sujet. *là mesme.*
 Du stratageme, dont vfa vn Esclave Flamand, pour se rendre maistre d'un vaisseau Corsaire. pag. 427.
 Miraculeux effects en la déliurance de plusieurs Esclaves illustres. pa. 480. 481.
- Escriuains*
 Quelle sorte d'Officiers dans le Diuan de Tunis. pag. 163.
- Estat*
 Quel est le vray témoignage d'un Estat bien gouverné. pag. 122.
- Estore*
 Village pourquoy si renommé, & où situé. pag. 51.
- Etoliens*
 Pour quelle raison odieux à tout le reste de la Grece. pag. 11.
- Exarchat*
 Par qui Astolphe fut contrainct de rendre au S. siege l'Exarchat de Rauenne. pa. 173.
- Exercices*
 Spirituels faits dans la prison d'Alger par les
- Esclaves Chrestiens. pa. 484. 485.
- Expiations*
 Que font les Corsaires dans vn trop grand calme. pag. 324.
- Extrauagance.*
 Extrauagance des Turcs & des Pyrates de Barbarie. pag. 324.
- F
- F**AINEANTISE quel est la Faïneantise des Barbares. 72.
- Familles.*
 Diuerfes familles illustres en Barbarie. p. 7.
- Fard.*
 Quelle sorte de fard est en vsage, parmy les Femmes Turques. pag. 281.
- Faret-Bey*
 Corsaire combien preiudiciable à la Chrestienté. pag. 23.
- Farfanés*
 Famille de Chrestiens comment conseruée en la ville de Marroc. pag. 181.
- Felix*
 Hermite compagnon du bien-heureux Iean de Matha fondateur de l'Ordre de la Redemption des Captifs. pag. 455.
- Feluz*
 Quelle espece de monnoye, & en quel pays elle a cours. pag. 233.
- Femmes.*
 Pourquoi les femmes n'entrent point dans les Mosquées, parmy les Turcs. pa. 268.
 Quelle est la parure des femmes Turques. pag. 280. 281.
- Ferdinand.*
 Quelle reuolution apporta en Barbarie la mort de Ferdinand Roy d'Espagne. p. 79.
- Festins.*
 Quels sont les Festins faits aux morts en maniere d'offrandes. pag. 276.
- Fez.*
 Royaume en quelle region est situé. pa. 6.
 Antiquité de ce Royaume, entre tous ceux de Barbarie. pag. 245.
 De quelle façon le Royaume de Fez retourna sous la puissance des Rois de Marroc. pag. 247.
 Quelles sont les Prouinces, & quelle la fertilité du Royaume de Fez. pag. 247.
 Origine du nom de Fez. pag. 248.
 En quoy la ville de Fez est particulièrement considerable. pag. 249.
 Quelles sont les Mosquées de Fez. *là mesme.*
 Nôbre de Chrestiens Captifs à Fez. *là mesme.*
- Fideles*
 Pourquoi Dieu permet que les fideles soient Esclaves. pag. 33. 34.
 Pourquoi

TABLE DES MATIERES.

- Pourquoy Dieu permet que les fideles soient faits esclaves des Pyrates & Corsaires de Barbarie. pag. 33. 34. 35. 36. 37.
Flambeaux.
- Quelle est la ceremonie des flambeaux allumez parmy les Corsaires. pag. 325.
Figure
- La plus noble & la plus accomplie de toutes, quelle. pag. 77.
Fols
- Pourquoy reuerrez parmy les Tutes. p. 271.
Fondation.
- Quelle a esté l'occasion de la Fondation de l'Ordre de la sainte Trinité. 455. 456. 457.
Fontaine
- Appellée par les Maures du nom de saint Augustin. 51. 52.
Fontet
- Esclave à Tunis pourquoy rompu tout vif & brûlé. 442.
- Sa genereuse réponse. 443.
- Fontaines d'Alger par qui faites. 91. 100.
Forbans
- Quelles sortes de gens s'ont ainsi appellées p. 9.
Formalitez
- Quelles sont les plus ordinaires formalitez de la Iustice des Mahometans. 284.
Fort.
- Ce qu'il y a de plus remarquable au fort de la Goulette. 167.
- Par qui ont esté faits les forts d'Alger. 93. 94.
- Et rebastis. 114.
Fourberies
- Des Barbares contre les Chrestiens. 402.
France
- Pieté des Roys de France, combien merueilleuse. pag. 173.
- Commerce de France par qui restably avec les habitans de Tunis & d'Alger. pa. 185.
- Plainte de l'Ambassadeur de France à Mahomet III. là mesme.
- Articles des Ordres des Sultans sur ce sujet. pag. 189. 190.
- Tiltres & Eloges que l'Empereur de Marroc donne au Roy de France, & à son Royaume. pag. 241.
Franchise.
- Lettre de franchise, & des droicts qu'on fait payer aux Esclaves affranchis. pag. 440.
François.
- Traicté de paix fait en l'an mil six cents vingt huit, touchant le commerce des François, avec les Corsaires & la Milice d'Alger. pag. 117. 118. 119.
François I.
- En quel lieu il feit alliance avec le Grand Seigneur, & sa devise. pag. 317. 333.
- D'où vient que les François ont esté traictéz par les Corsaires d'Alger, comme les autres Chrestiens depuis ceste alliâce. p. 318.
Froment.
- Martyr qui se disoit vn froment bien trié, selon S. Hierosime, quel. pag. 26.
Fune
- Des esclaves presque impossible. 355.
S. Fulgence.
- Quel pays a esté honoré de la naissance de ce grand Saint. pag. 164.
Funduques.
- Quelles sortes de maisons en la ville d'Alger, & à Tunis. pag. 88. 168.
- G
- G**ALATIAN de Sesse Gouverneur du Chasteau du Goze, quel. pa. 116.
Gain
- Quels sont les effets du gain; & combien merueilleux. pag. 298.
Galeres
- Pourquoy nommées les Aigles & les Reines de la mer. pag. 306.
- Combien ancien est l'usage de ces vaisseaux parmy les pyrates. pag. 307.
- Difference entre celles des Chrestiens & celles des Barbares. 308.
Galima.
- Ce que signifie ce terme en langue Turquesque, & comment se fait. pa. 30. & 303.
Gapat
- Quelle espece d'Animal, de quelle forme, & où il se rencontre. pag. 82.
Garet
- Prouince de quel Royaume. 247.
Gazua.
- Ce que c'est que la Gazua parmy les Barbares habitans de Marroc. pag. 230.
Gelase I.
- Quel pays a esté honoré de la naissance de ce grand Pape. pag. 164.
Genie
- Ce que les Turcs appellent genie, & ce qu'ils en pensent. pag. 324.
Geoffroy
- Baron de Château-briat, rachepté des mains des Turcs par les Religieux de la Sainte Trinité. 480. sa femme meurt de joye à son arriuée. 481. fonde vn Couuent de l'Ordre de la Sainte Trinité audit Chasteau-briant, & ses armes. là mesme.
- Geoffroy de Meingre, dit Boufficauc, bienfacteur de l'Ordre de la Sainte Trinité. 483.
George
- l'Allemãd, cause la prise de Rhodes, sa puni-

TABLE DES MATIERES.

tion.	377.	Pourquoy surnommé Barberouffe. <i>là mesme.</i>
<i>Gerby</i>		<i>Hascore.</i>
Quel lieu, & d'où il releue.	pag. 165.	De quel Royaume la Prouince ainsi appelée fait partie.
En quoy recommandable.	<i>là mesme.</i>	pag. 228.
<i>Geryon</i>		<i>Hault-mal.</i>
Roy des Isles Majorque & Minorque & d'Ebuse: ce qu'ont feint de luy les Poëtes.		Pourquoy les Turcs reuerent ceux qui tombent du haut-mal.
43. 44.		pag. 271.
Pourquoy les Poëtes ont feint qu'il auoit trois corps.	pag. 41.	<i>Hazegaies</i>
<i>Gezule</i>		Où principalement en vsage.
Prouince, de quel Royaume.	pag. 228.	pag. 132.
<i>Gibaltar</i>		<i>Hebreux</i>
Ce que c'est, & pourquoy il est ainsi appellé.	pag. 312.	Pourquoy abandonnez de Dieu, à la mercy des Caldeens, en la captiuité de Babylone.
<i>Gigery</i>		pag. 36.
Cap, par quelles choses principalement cognu, & où situé.	pag. 51. 79.	<i>Heë</i>
<i>Goulette.</i>		Prouince, de quel Royaume.
Par qui fut bastie fort de la Goulette & en quel temps.	pag. 167.	pag. 228.
Brulement de vingt-deux vaisseaux au port de la Goulette.	pag. 192.	<i>Hegirah,</i>
<i>Goze</i>		Où Hegire chez les Mahometans, que signifie.
Chasteau, comment rendu à Sinam Bascha.	pag. 116.	pag. 269.
<i>Grand-Seigneur</i>		<i>Henry.</i>
Où Empereur des Turcs depuis quel temps s'est rendu souuerain de la pluspart de la Barbarie.	pag. 8.	Soins de Henry le Grand pour ses peuples.
Comment recognu par les Corsaires d'Alger.	pag. 108.	pag. 185.
<i>Grecs.</i>		Voyage fait à Tunis par son ordre, pour la seureté du commerce, & pour la déliurance des esclaves François.
Combien de temps les Grecs ont possédé la Barbarie.	pag. 2.	<i>là mesme.</i>
<i>Gregoire III.</i>		<i>Hercule.</i>
Par qui deffendu contre Luitprand Roy des Lombards.	pag. 173.	Colomnes d'Hercule comment maintenant appellées.
<i>Grenadins</i>		pag. 312.
Comment chassés d'Espagne, & quels étoiēt ces peuples.	pag. 203.	<i>Hermites</i>
<i>Gueua.</i>		Quels sōt les Hermites Mahometans.
Quelle sorte de couleur parmy les Turcs.	pag. 281.	pag. 271.
H		<i>Hibraim</i>
H AIDAM de Smyrne comment surnommé, & quel.	pag. 22.	Bascha Renegat Grec combien grands seruices il rend au Turc.
<i>Halicot</i>		pag. 378. 379.
Corsaire de Barbarie, combien fameux & par qui chassé.	pag. 20.	<i>Hippone</i>
<i>Halliart</i>		Ville, en quel temps fut la capitale de la Mauritanie
Corsaire, combien puissant.	pag. 22.	pag. 77.
<i>Hariaden</i>		<i>Hispan.</i>
Corsaire de quelle naissance, & combien mortel ennemy des Chrestiens.	p. 19. 20.	Combien le R.P. Hispan a enduré pour l'employ de la Redemption.
		pag. 479.
		<i>Hollandois.</i>
		Traicté des Hollandois avec les Corsaires de Barbarie.
		pag. 121.
		Quelles pertes ils ont fait sur la mer.
		p. 320.
		<i>Homme.</i>
		Combien l'homme est naturellement soigneux de sa conseruation.
		pag. 364.
		<i>Hospitaux</i>
		Pourquoy si frequentes dans les pays des Turcs.
		pag. 287.
		<i>Huile</i>
		Pourquoy versé dans la mer.
		pag. 324.
		<i>Hypocrisie</i>
		Combien dangereuse, quand elle est meslée d'Ambition, & couuerte d'un pretexte de Religion.
		pag. 107.
		<i>Hippone</i>
		Ville où située, & comment maintenant

TABLE DES MATIERES.

appelléc. pag. 51. 77.
En quoy particulièrement considerable. *la m.*

I

I AFFARIN ville où située pag. 247.
Iaffart Rays

Corsaire combien habile en méchancetez & en stratagèmes. pag. 23.

Ialousie

Des Mahometans. pag. 281.

Ianiffaires

Leur Milice. 95. leur pouuoir. 96. leur logement 97. qu'ils peuuent aspirer aux plus hautes charges de la Milice. 98.

Quelle est la disposition de la Milice des Ianiffaires de Tunis. pag. 164.

Pourquoy leur establissement fut changé par Amurat second. pag. 376.

Iafon

A quel dessein entreprit de courrir les mers, & ce qui nous est signifié par la toison d'or. pag. 11.

Idiots.

Pourquoy les Turcs ont les fols & Idiots en veneration. pag. 271.

Idris.

Quel estoit ce personnage, & comment il donna commencement au Royaume de Fez. pag. 245.

Ieres

Illes où situées, & comment autresfois appellées. pag. 58.

Ieûne.

Façon de Ieûner des Turcs, combien étrange. pag. 270.

S. Ignace

Martyr pourquoy se disoit vn froment bien trié. pag. 26.

Ignominies

Que les Barbares font aux esclaves deffiants. pag. 434.

Illyriens

Pour quelle raison odieux à toute la Grece. pag. 11.

Images

Pourquoy defenduës aux Turcs, & quelle figure leur est seule en veneration. p. 71.
Turcs combien ennemis des images p. 267.

Iman

Quelle dignité chez les Turcs. pag. 268.

Infideles.

Quelle est la malice des Infideles, principalement des habitans de Tunis. p. 187. 188.

Iniure

Reueü combien souuent eleue l'homme à vne haute fortune. pag. 370.

Iniuſtice

Que l'iniuſtice est inseparable de la cruauté. pag. 413. 414.

Innocent.

Lettre du Pape Innocent troisiéme, à Miramolin Roy de Marroc, en faueur des Peres Redempteurs Religieux de l'Ordre de la tres-Sainte Trinité en Latin & en François. 459. 460.

Iſraëlites.

Pourquoy Dieu permit que les Israëlités, qui estoient les enfans, trempassent si long temps, dans la captiuité d'Egypte. pag. 35. 36.

Iſſouf Day

Corsaire quel, & combien il a fait parler de luy. pag. 23.

De quelle autorité parmy les Ianiffaires de Tunis. pag. 163.

Combien aymé & regretté du peuple en sa mort. pag. 169. 170.

Iol

Ou *Iulia Caſaria* quelle ville, & comment à present appellée. pag. 87.

Iuge.

Bel exemple d'un Iuge incorruptible. p. 285.

Iuiſ.

Difference de la Circoncision des Iuifs d'avec celle des Turcs. pag. 350.

Pourquoy les Turcs les font declarer Chrestiens, auant que de prendre leur Loy. pa. 352. 353.

Iules

Cesar comment traite Alcamon Corsaire & les siens durant & apres sa prise. pa. 14.

Iulian.

Par qui ce tyran fut armé contre les Chrestiens. pag. 26.

Iurements

Combien rares entre les Mahometans. pa. 287.

Iuſtes

Pourquoy Dieu épreuue les iustes. p. 33. 34.

Iuſtice.

Quelles sont les formalitez de la Iustice que l'on garde en Barbarie. pag. 283.

L

LANGVES qui se parlent dans les villes des Corsaires en quel nombre. pag. 92. 93.

Larache

Ville où située. pag. 260.

Larrons

Pourquoy soufferts en quelques Republiques. pag. 72.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- Latumar.*
Ce que signifie ce terme parmy les Turcs.
pag. 268.
- Lazar.*
Que denote ce terme en langue Turquesque.
pag. 268.
- Lettre*
Du Roy à ceux d'Alger. 118.
Lettre du grand Turc à ceux d'Alger. *là*
mesme.
Lettre du Pape Innocent III. enuoyée au
Roy de Marroc. 459.
- Lezard.*
Ce que c'est que l'on appelle le Lezard en
Cornouaille. pag. 218.
- Lismes.*
Que signifie ce terme en Barbarie. pa. 83.
- Lotophages*
Où estoit le pays de ces peuples qu'Homere
appelle Lotophages. pa. 255.
- Louys.*
Quelle fut la generosité de Louys le Debon-
naire. pag. 173.
Voyage de S. Louys à Tunis. pa. 173.
Son zele pour le recourement de la Terre
Sainte. 174.
Belle réponse de S. Louys. pag. 174.
Rançon de sa personne, & des autres prison-
niers. pag. 175.
Autre voyage de S. Louys. *là mesme.*
Comme il tombe malade. *là mesme.*
Paroles remarquables de ce Saint Roy & sa
mort. pag. 176.
Comment Louys onzième secourt la ville de
Rhodes. pag. 184.
Eloge de Louys XIII. pag. 212.
Armée de S. Louys defaite en Egypte par
le moyen des Renegats. pag. 382.
Glorieuse entreprise de S. Louys, en la Pa-
lestine. pag. 466.
Conuents de la Sainte Trinité fondez par
luy, & sa pieté. pag. 473. pag. 474.
- Loy.*
Comparaison des Loys de Moyse, & de Je-
sus-Christ. pag. 353.
- Lucialy*
Renegat Calabrois combien grand ennemy
des Chrestiens. pag. 379.
- Lybie*
Exterieur Cyrenaïque & Marmarique où
situées. pag. 6.
- Lyons*
Quelle est la generosité des Lyons de Barba-
rie. pag. 293. 294.
- Lyre.*
Quels charmes ont esté attribuez par les
Poëtes à la lyre d'Orphée, & ce qu'elle si-
gnifie. pag. 36.
- M
- M**A C E R I E S. Que signifie ce terme
en langage franc. p. 88. 168. p. 318.
- Magarepé.*
Que marque ce terme en langue Turques-
que. pag. 268.
- Magie*
Combien ordinaire aux Turcs. pag. 328.
- Mahomet*
Par qui aydé en la composition de son Al-
coran. pag. 26.
Qui fut le principal motif par lequel ce mau-
dit hôme porta les siens à prendre les armes
pour sa defense. pag. 70.
Rapport de Mahomet à l'Antechrist, & par
quels moyens il a estably le Mahometisme.
264.
Temps & lieu de sa naissance. *là mesme.* 265.
Ses mauuaises qualitez, son inclination au
faict du Commerce, & ses impostures ap-
puyées de l'Apostasie de Sergius. *là mesme.*
Establissement de la Secte des Mahometans.
pag. 267.
Naissance de Mahomet, comment solemn-
isée par ceux de sa Secte. pa. 272. 273.
Ruses de l'imposteur Mahomet, pour mieux
establir sa fausse Secte. pag. 348.
- Mahometans*
De toute Secte combien mortels ennemis
des Chrestiens. pag. 29.
Comment ils persecutent la constance des
Chrestiens. pag. 333.
Leurs artifices pour attirer leurs esclaves à se
faire Renegats. pag. 334.
Combien les Mahometans sont enclins à la
vangeance. pag. 436.
- Mahometisme.*
Secte en quel credit parmy les Barbares. p. 6.
Par qui plâtée en la Mauritanie Tingitane.
pag. 18.
- Mahomette*
Ville maritime, quelle & où située. pa. 165.
- Main.*
Ce que c'est proprement qu'estre en la main
de Dieu, comme il est rapporté en la sa-
gesse, Chap. 4. pag. 33. 34.
Pourquoy la figure de la main est en veneration
aux Turcs; & à quoy ils s'en seruent.
pag. 71.
Pourquoy les Senateurs de l'Areopage étoient
representez sans mains. *là mesme* & 72.
- Majorque*
Et Minorque Isles comment autrement ap-
pellées. pag. 11. pag. 41.

TABLE DES MATIERES.

- Malades.*
De quelle superstition se seruent les malades pour recouurer leur sâté parmy les Turcs. pag. 286.
- Malediction.*
Que nous est representé par les noms de malediction & de blaspheme dont la beste rouge de l'Apocalypse estoit toute parsemée. pag. 73.
- Malte*
En quel temps assiegée par le Sultan Solyman. pag. 18.
Effets glorieux des Cheualiers de Malte. pag. 254.
- Mammeluz.*
Origine des Renegats appellez Mammeluz, quelle. pag. 383.
Que signifie le mot de Mammeluz, ou Mammeluchs. *là mesme* & 384.
- Mamet*
Bey de quelle façon se rendit souuerain dans Tripoly. pag. 252.
- Mamoure*
Ville où située. pag. 221. 260.
- Mamy*
Lipparoto Corsaire comment puny par les Maltois. pag. 20.
- Mamy*
Rays combien fameux pyrate. pag. 256.
- Mansulaga.*
Quelle dignité en la Milice d'Alger. p. 98.
- Marabouts*
Quels & en quelle estime chez les Turcs. pag. 29. pag. 30.
Marabou Sorcier comment puny pour auoir emeu vne sedition en Alger, avec ses complices. pag. 108.
Quelle est l'hypocrisie & superstition de ces sortes de gents. pag. 270. 271.
En quelle veneration sont leurs tombeaux. 272.
- Mariage.*
Quel ordre gardent les Turcs en leurs mariages. pag. 274.
- Marie.*
De quelle deuotion la Princesse Marie de Mantoüe estoit portée enuers l'Ordre de la Sainte Trinité. pag. 60.
- Marroc*
Royaume en quelle region est situé. p. 6.
Situation du Royaume de Marroc, quelle, & quelles sont ses Prouinces. pag. 227. & suiu.
Sa principale ville Marroc, d'où tire son nom tout le Royaume, où située. pag. 228.
Quel est son gouvernement. *là mesme.*
Quand a commencé le Royaume de Marroc. pag. 229.
- Fondation & antiquité de la ville de Marroc. pag. 231. 232.
Anciens Palais & bastimens de la mesme ville. *là mesme.*
Trois pommes d'or enchantées à Marroc de poids excessif. *là mesme.*
Quelles furent autresfois les portes de ceste ville, & en quel nombre. *là mesme.*
Nombre d'esclaves Chrestiens à Marroc. *là mesme* & pag. 233.
Quelle est la monnoye dont on se sert en la ville de Marroc. pag. 233.
Traictez entre les Rois de France & de Marroc pour la liberté du commerce. pag. 234. 335. & suiu.
Tiltres & Eloges que l'Empereur de Marroc donne au Roy de France, & à son Royaume. pag. 241. 242.
Autres Articles accordez entre les Rois de France & de Marroc. pag. 224. 243.
- Martyre.*
Du martyre de quelques esclaves Chrestiens pour la defense de leur foy. pag. 441. 442. & suiu.
- Malcarez*
Fort où situé, & comment autrement appellé. pag. 57.
- Massacre*
Fait à Marseille de l'Ambassadeur d'Alger & de ses gents. pag. 448.
- Matamours.*
Quels lieux sont ainsi appellez en la ville de Marroc. pag. 232. 233.
- Matan*
Capitaine comment pris & ramené à Salé. pag. 420.
- Matha.*
Quelle a esté l'education & les mœurs du B. I. de Matha Gentil-homme Prouençal fondateur de l'Ordre des Mathurins. pag. 454. 455.
Des Aumosnes faictes au B. I. de Matha, pour la Redemption des Captifs. pag. 458. 459.
De plusieurs Esclaves racheptez à Tunis par ce B. Fondateur. pag. 462.
Il passe miraculeusement la mer. pag. 463.
Pourquoy ces Religieux sont ainsi appellez en quelques endroits de la France. pag. 455. 456.
Des diuers Conuents de ce mesme Ordre & de son estat florissant par toute la Chrestienté. *là mesme.*
Nôbre de ses Prouinces & de ses Religieux. *là mesme.* & 457.

TABLE DES MATIERES.

- | | |
|--|---|
| <p><i>Matifou</i>
Cap où situé. pag. 105.</p> <p><i>Sainte-Maure</i>
Ville où située, & de ses Fortifications. pag. 256.</p> <p>Prise de ceste ville par les Cheualiers de Malte pag. 257.</p> <p>Delivrance de plusieurs esclaves Chrestiens. faite en ceste ville. <i>là mesme.</i></p> <p>Nouvelles fortifications de ceste mesme ville, par les Turcs. <i>là mesme.</i></p> <p>Iuste procedé des Venitiens contre les habitans de ceste ville. pag. 258.</p> <p style="text-align: center;"><i>Maures</i></p> <p>De quelle Religion & quel pays ils habitent. pag. 3.</p> <p>De quelle inuention ils se seruent pour defaire le Camp d'Alger. pag. 133. 134.</p> <p>Traicté de Paix entre les Maures & ceux d'Alger, & quels en furent les articles. pag. 134.</p> <p>De combien de sortes de Maures il y a en Barbarie. pag. 279.</p> <p style="text-align: center;"><i>Maurisques</i></p> <p>Comment ont peuplé le Royaume de Tunis. pag. 169.</p> <p>Maurisques grands Corsaires commēt chafsez d'Espagne. pag. 203. 204.</p> <p>Combien ils furent en Espagne, comment ils passerent en France, & furent depuis reccus à Salé. 204. 205.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mauritanie</i></p> <p>Cesarienne & Tingintane comment nommée autresfois par les Arabes. pag. 3. & 5.</p> <p>Par qui elle fut diuisée en Cesarienne & Tingitane. pag. 77.</p> <p style="text-align: center;"><i>Maxime</i></p> <p>Tyrannique des Turcs. 394.</p> <p style="text-align: center;"><i>Medecins.</i></p> <p>Pourquoy il n'y a point de Medecins parmy les Turcs. pag. 286.</p> <p style="text-align: center;"><i>Medina</i></p> <p>Ville où située. pag. 273.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mehemet</i></p> <p>Bey, General des galeres de Tunis, quel pag. 187.</p> <p style="text-align: center;"><i>Melechfada</i></p> <p>Sultan d'Egypte, comment prend S. Louys prisonnier. 379. sa mort. pag. 380.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mercur</i></p> <p>Pourquoy est dict presider à la natiuité des voleurs. pag. 70. 74.</p> <p style="text-align: center;"><i>Meque.</i></p> <p>En quelle veneration les Turcs ont tous ceux qui font le voyage de la Meque. pag. 273.</p> | <p style="text-align: center;"><i>Merins</i></p> <p>Peuples à quels autres peuples succederent en la Barbarie. pag. 7.</p> <p>De quels Royaumes particulierement ils se rendirent maistres en la Barbarie. <i>là mesme.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Merin</i></p> <p>Comment ce personnage enuahist le Royaume de Fez. pag. 246.</p> <p style="text-align: center;"><i>Meschans.</i></p> <p>Combien il est dangereux, pour les gens de bien de faire amitié avec les meschans qui oublient Dieu pour les interetz temporels. pag. 340. 344.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mesgrana.</i></p> <p>Quelle ville on croid auoir esté appellée de ce nom. pag. 87.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mesquites</i></p> <p>Quels lieux s'ont ainsi appellez chez les Turcs. pag. 267.</p> <p style="text-align: center;"><i>Messe.</i></p> <p>De la permission, qu'ont quelques Esclaves d'aller à la Messe. pag. 330.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mesuar</i></p> <p>Quel office parmy les Turcs. pag. 28.</p> <p style="text-align: center;"><i>Metical</i></p> <p>Quelle sorte de monnoye; & en quel pays elle a cours. pag. 233.</p> <p style="text-align: center;"><i>Milice</i></p> <p>d'Alger comment à vsurpé la souueraineté, quelle elle est, & sa police. pa. 95. 96.</p> <p>Son auctorité. 99. 111.</p> <p>Ianissaires combien absolus en l'estat d'Alger. pag. 95.</p> <p style="text-align: center;"><i>Miltas</i></p> <p>Corsaire en quel temps donnoit l'épouuante & la crainte sur les mers de Leuant à tout le monde. pag. 15.</p> <p>Ses cruauitez. <i>là mesme.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Minareler.</i></p> <p>Que signifie ce terme en langue Turquesque. pag. 268.</p> <p style="text-align: center;"><i>Minerue.</i></p> <p>Pourquoy les Atheniens adiugerent à ceste Deesse la garde de leur ville. pa. 94. 95.</p> <p style="text-align: center;"><i>Miracle</i></p> <p>Quel est l'un des plus grands miracles, qui ayent signalé la vie de Nostre Seigneur. pag. 38.</p> <p>Miracle fort remarquable. 456.</p> <p>Miracle arriué en faueur de quelques Peres de la Redemption. 486.</p> <p style="text-align: center;"><i>Miramomolins</i></p> <p>Combien ceste famille des Miramomolins se rendit autresfois illustre en Barbarie. pag. 6. & 7.</p> <p>Que signifie proprement ce terme. <i>là mesme.</i></p> <p>Quelle a esté l'origine de ce nom. pag. 229.</p> |
|--|---|

TABLE DES MATIERES.

- Mobile*
 Quel est le rapport du premier mobile, avec la volonté des Superieurs. pag. 39.
- Mole.*
 Ce que c'est quel'on appelle Mole en la ville d'Alger. pag. 90.
- Monde.*
 Pourquoi Dieu a fait le monde tout rond. pag. 77.
- Montagne.*
 Pourquoi le Prince des Assassins estoit appellé le Prince de la Montagne. pag. 28.
 Quelle estoit sa tyrannie. *là mesme.*
- Momisclairs*
 Quels, & où situez. pag. 181.
- Morat.*
 Prise de Morat fameux Corsaire Flamand. pag. 254.
- Morat-Rays*
 Corsaire combien habile en méchancetez & en stratagèmes. pag. 23.
 Quel estoit cet homme, & quels degasts il fait à Batinor en Irlande. pag. 313.
- Morauides*
 Quels peuples, & comment ils ont succédé aux Miramomolins. pag. 7.
- Morbian.*
 Histoire de quatre matelots de Morbian, qui se desirerent de dix-sept Turcs, & enleuerent vn vaisseau. pag. 426.
- Morel.*
 Comment le F. P. Morel Religieux François fut traité par Muley Abdelmelach Roy de Marroc. pag. 450.
- Moufii*
 Combien qualifié entre les Marabouts & Moines de la Secte Mahometane. pag. 270. 271.
 Quelle dignité parmy les Turcs. pa. 338.
- Mouleys*
 Peuples à quels autres peuples succederent en la Barbarie. pag. 7.
- Moutons*
 Pourquoi sacrifiez par les Corsaires ayants à faire voyage. pag. 223.
- Muley-Assez*
 Roy de Tunis par qui chassé de son estat, & par qui restably en iceluy, & à quelles conditions. pag. 157. 158.
 Raisons pourquoy il fait alliance avec Charles quint. pag. 159.
 Chassé de l'Estat de Tunis, & depossédé de son thrône par son fils Amides. pag. 177. 178.
 Comment il fut recognu en pensant fuir les cruautez de son fils. *là mesme.*
 Pourquoi amené à Naples, avec ses fils. pag. 179.
- Mussulman.*
 D'où est venu ce terme, & ce qu'il signifie proprement. pag. 264. 338.
- Mutiiar.*
 Quelles campagnes sont marquées par ce terme, & où situées. pag. 78.
- N**
- Nævius* Poète Latin pourquoy appellé Barbare, & par qui. pag. 3.
- Nape.*
 De quelle sorte de Nape on se sert en Barbarie. pag. 282.
- Nassuf.*
 Combien fut sa fortune haute, & ses actions memorables. pag. 380.
- Nauarre.*
 Quel progrez fait le Comte Pierre de Navarre dans l'Estat d'Alger par ses Armes. pag. 78.
- Naues*
 Lieu de la bataille que les François gagnerent contre Mahomet Enacer Roy de Marroc. pag. 7.
- Nauires.*
 Denombrement des nauires ronds, qu'ont les Corsaires de Barbarie. pag. 315.
- Negre*
 Cap où situé, & d'où il depend. pag. 57.
- Necessité.*
 Effects de la necessité combien dangereux, & son estrange Loy. pag. 62. 365.
- Neron*
 Par qui armé contre les Chrestiens. pa. 26.
- Nicée*
 Concile pourquoy tenu, & ce qu'il y auoit de plus remarquable & deplorable. pag. 423.
- Nicole*
 Comment le Reuerend Pere Nicole general de l'Ordre de la Sainte Trinité fut fait prisonnier avec Sainct Louys. pag. 467.
- Noirs*
 d'Afrique & de Barbarie pour quelle raison sont de ceste couleur. pag. 3.
- Noms*
 Propres dont vsent les Turcs, les Maures, & les Arabes. pag. 350. 351.
- Numidie*
 Interieure où estoit située. pag. 5.

TABLE DES MATIERES.

O

OBLATION de deux cruches d'huile
faicte par les Corsaires allans en
course, commét & pourquoy. p 323. 324.

Occhiali

Corsaire Renegat par qui faicte Roy d'Alger.
pag. 22.

Combien genereux & adroict. *là mesme.*
Pourquoy furnommé Fertas, & quelle estoit
sa naissance. *là mesme.*

Odabachis

Quels Officiers en Alger. pa. 97. 98. 101.
En quel nombre dans le Diuan de Tunis.
pag. 163.

Oldachis

Quelles sortes d'Officiers en Alger. pa. 97.

Opium

Dont vsent les Turcs, quel, & en quelles oc-
casions ils s'en seruent. pag. 282.

Oran

Ville prise par le Comte Pierre de Nauarre.
pag. 78.

Ordres.

Des seruiteurs de Dieu en l'Eglise combien
diuers pag. 452. 453.

Orphée

Quels charmes ont esté attribuez par les
Poëtes à la lyre d'Orphée. pag. 36.
Ce qu'ils ont voulu signifier par ceste fable.
pag. 36.

Orthogut.

Corsaire comment se rendit fameux. p. 13.

Othoman.

Quels commencemens eut l'Empire Ot-
thoman. pag. 70.
Pourquoy il prit le Croissant pour sa deuisse.
là mesme. & 71.

P

PACTE secret pour l'accouchement des
Femmes comment se fait en Turquie.
pag. 286.

Paillardie

Comparaison des pernicious Corsaires de
Barbarie avec la paillardie de l'Apocalypse.
pag. 73.

Pourquoy le Grand Turc les souffre. *là*
mesme. & 74.

Paix

Entre les François & les Corsaires de la Mi-
lice d'Alger. pag. 117. 118.

Palmeiro.

Martyre du Reuerend Pere Jean Palmeiro
pour la Foy. pag. 480.

Palot

Embarquement du sieur Palot, & son arriuée
à la rade de Salé en Barbarie. pag. 212.

Palus

Meotides où se voyent. pag. 10.

Pamoes

Combien le Pere ainsi nommé souffrit pour
la Foy. pag. 480.

Paroles

Du Marabou pour appeller le peuple à la
Priere. 268.

Paroles remarquables d'un Cady. 285.

Partage

Des prises des Corsaires d'Alger. 265. 304.
305.

Parure

Des femmes des Mahometans. 230. elles se
peignent les doigts. 234. se seruent de
fard. *là mesme.*

Passion.

Combien est mal conseillé celuy qui suit sa
passion. pag. 342. 343.

Patience

Dans les Afflictions combien agreable à
Dieu. pag. 35.

Exemple de la patience d'un saint personna-
ge, & combien elle est admirable. pag.
37. 38.

Pedro

De Caruajal, fait esclau. 444. sa mort glo-
rieuse. 446.

Pepin.

Quelle fut la generosité de ce Prince. p. 173.

Philippe

Quel zele témoignerent Philippe premier
& Philippe second furnommé Auguste,
pour la deliurance des Chrestiens. pag.
173. 174.

En quel lieu Philippe III. furnommé le
Hardi, fut déclaré & reconnu heritier de
saint Louys. pag. 176.

Retour de Philippe en France. *là m. &* 177.

Glorieuse entreprise de Philippe Auguste &
de saint Louys. pag. 466.

Pialy

Renegat combien pernicious à la ville de
Malte. pag. 379.

Pierre

Nauarre, se rend maistre des ville d'Oran &
de Bugie pour le Roy d'Espagne. 78. &
d'Alger, où il faicte faire vn Fort. 78.

Pinques.

Quelle sorte de vaiffceaux, & où c'est que
l'on s'en sert le plus. pag. 209.

Plumes

Pourquoy deffenduës parmy les Turcs, &
de quoy ils se seruent en leur lieu. p. 286.

Pluye

TABLE DES MATIERES.

- Plnye*
Miraculeuse dans le Baigne d'Alger. p. 480.
- Podolic.*
A quel dessein les peuples de ceste Prouince
courrent les mers, & pourquoy on ne doit
pas les appeller Corsaires. pag. 10.
- Polacres*
Quelle sorte de vaisseaux, & où c'est que l'on
s'en sert le plus. pag. 209.
- Pologne.*
Par quel moyen, & avec quelles gens le Roy
de Pologne trauaille fort le Turc. pa. 10.
- Polonois*
Pourquoy en continuels differents contre les
Tartares. pag. 396.
- Pommes*
D'or, dont l'Empereur Commodus auoit ac-
coustumé de se ioüer avec ses fauoris,
quelles. pag. 37.
- Pompée.*
Comment le grand Pompée défit les Corsai-
res de Cilicie. pag. 13.
- Portfarine*
Si les ruïnes de ceste ville sont les mesmes
que celles de l'ancienne Vtique. pa. 58.
Où située, & ce que c'estoit anciennement,
selon quelques-vns. pag. 175.
- Pourceau.*
Combien les Turcs ont en horreur la chair
de pourceau. pag. 269.
- Prises*
Des Corsaires d'Alger & autres, combien
incroyables. pag. 317. 318. 320. 321.
- Processions*
Diuerfes des Peres Mathurins avec les Cap-
tifs racheptez. pag. 59. 60. 61. 62.
Autre Procession d'autres Captifs racheptez
au Royaume de Marroc, en la ville de Sa-
lé; pag. 224. 225.
Autre Procession à l'arriüée d'autres Captifs
deliurez & racheptez à Tunis. pag.
199. 200.
- Prouidence.*
Effet miraculeux de la prouidence diuine.
pag. 365. 372.
- Pubes*
Quelles sortes de soldats en Alger. pa. 97.
- Pucelle.*
Pourquoy le cœur de Ieanne d'Arc, diste la
Pucelle d'Orleans fut trouué tout entier,
au milieu des flammes. pag. 35.
- Pyrases.*
Pour quelles raisons ont esté particulière-
ment appelez Barbares. pag. 4.
Quelles sont ces sortes de gentz, & leurs ve-
ritables appellations d'où tirées. *là mesme.*
Chez quels peuples ce terme a esté en honneur
là mesme & pag. 9.
- Comment il se peut faire que les pyrates de
Barbarie viuent sans aucune diuision. pa.
31. 32.
En quelle estime ils sont parmy les Barbares.
pag. 72.
Combien grande est l'auarice des pyrates de
Barbarie. pag. 297.
Quels sont leurs preparatifs pour aller en
course. pag. 298.
Pourquoy ils ostent leur banniere, aussi-tost
qu'ils se voyent hors de la veüe d'Alger.
pag. 299.
Que leur rencontre est tousiours dangereu-
se. *là mesme & suiü.*
Quelle est la cause du grand auantage que
les pyrates ont sur les Chrestiens. pa. 301.
Quel est l'auuglement des pyrates en ma-
riere de Religion. pag. 326.
- ## R
- R** ABAT ville quelle, & ou située. p. 210.
Rabatins
Famille de Chrestiens quelle, & où est le lieu
de sa demeure. pag. 180.
Depuis quel temps ils viuoient en ce pays là;
en liberté, & d'où elle leur prouenoit.
pag. 181.
- Rachapt.*
De 36. François Captifs, fait au Royaume
de Tunis par les Religieux de l'Ordre de
la Sainte Trinité, dits vulgairémēt les Ma-
thurins. pag. 193.
194. 195. 198. & suiü.
- Razep-Rays*
Quel estoit ce Corsaire & son inhumanité.
pag. 447.
- Ramadan*
Ou Carefme des Turcs combien dure de
temps. pag. 270.
- Raphdis*
Quelle nation parmy les Turcs, & en quelle
Prouince ils habitent. pag. 29.
- Rasilly*
Embarquement du sieur de Rasilly, & son
arriüée à la rade de Salé. pag. 212.
- Rebara*
Fleuue quel, & comment autrement appel-
lé. pag. 209. 210.
- Redemptions*
D'un grand nombre de François Captifs fai-
tes en Alger, par les Religieux de la Sainte
Trinité, es années mille six cens quarante-
trois & 1645. avec plusieurs belles particu-
laritez sur ce suiet. pag. 136. 137.
138. 149. 150.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- Autres Proceffions des Peres Mathurins avec les esclaves rachetez par eux. pag. 139. 140. 149. 150.
- Redemption de quarante-vn esclaves François, faicte par les Peres Mathurins au Royaume de Marroc, en la ville de Salé. pag. 223. 224.
- Autre Redemption de cent seize Captifs retirez del'esclavage de Tetuan, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité. pag. 261. 262.
- Quels ont esté les Fondateurs de l'Ordre de la Redemption des Captifs. p. 453. 454.
- Causes miraculeuses de ceste institutiō. 455.
- Du grand nombre de Redemptions faictes par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité. pag. 464. 465.
- Reionysfance*
- Du mal d'autruy combien condamnable. pag. 312.
- Religieux.*
- Quels sont les Religieux de la Secte Mahometane. pag. 271.
- Quel ornement l'Estat Religieux apporte à l'Eglise. pag. 452. 453.
- Religion*
- Combien indifferente parmy les Corsaires. pag. 325.
- Melange abominable de Religion & d'impie-té. pag. 326. 327.
- Renegats.*
- Pourquoy il s'en rend vn si grand nombre d'it party des Turcs. pag. 332. 333. & suiu.
- Que la pluspart des Renegats ne sont Turcs qu'en apparence. pag. 336.
- Que les Renegats volōtaires sont plus cruels que les Turcs. *là mesme.*
- Des ruses & Auanies dont se seruēt les Turcs & les Barbares pour forcer quelqu'vn à se faire Renegat. pag. 337.
- Conuersation des Renegats combien dom-mageable aux esclaves Chrestiens. pag. 338.
- Histoire d'vn jeune homme d'Olonne, que la violence contraignit de se faire Renegat. pag. 340.
- De ce qu'il peut auoir de Renegats en Bar-barie, tant hommes que femmes, en Al-ger, à Tunis, à Salé, & à Tripoly. pa. 341.
- Diuers autres motifs qui portent quelques-fois les esclaves à se declarer Renegats, & en quel nombre. pag. 342. 343. & suiu.
- Histoire d'vn Renegat qui se presenta à S. Louys estant en Egypte. pag. 344.
- Diuers exéples de l'estat damnable où meu-rent les Renegats. pag. 345. 346.
- Des ceremonies dont vsent les Mahome-tans, quand quelqu'vn se faict Renegat, & quand il est circoncis pag. 348.
- De quelle maniere on faict renier la Foy aux femmes. pag. 350.
- Magnificence publique quād quelque hom-me de qualité se faict Renegat. pa. 352.
- Des cruels supplices que les Turcs & les Bar-bares font souffrir aux Renegats, quand ils ont tâché de se sauuer en terre de Chre-stiens, avec plusieurs histoires sur ce suiet. pag. 354. 355 & suiu.
- De vingt Renegats & de plusieurs esclaves taillez en pieces & exeeutez à mort, ayans esté pris, comme il se sauoient. pag. 356 357.
- D'vn jeune Renegat Breton brûlé en Alger, pour s'estre voulu sauuer. pa. 359. 360.
- De l'inuention dont se seruit vn Renegat de Boulongne en Picardie, pour se sauuer de Tunis. pag. 361.
- D'vn Renegat du Havre de Grace lapidé à Salé. pag. 364.
- Hardie entreprise de trois ieunes Renegats Bretons, pour se sauuer d'vn vaisseau Cor-saire. pag. 368.
- Histoire d'vn Corsaire Renegat natif de la Rochelle. pag. 370.
- Que les Corsaires de Barbarie ne gardent leurs Renegats, que pour le profit qu'ils en tirent. pag. 373.
- Que les Renegats qui tomboient entre les mains des Chrestiens, estoient autresfois punis de mort. *là mesme & suiu.*
- Que la pluspart des Renegats ne laissent pas d'estre esclaves. *là mesme.*
- Quelques exemples sur ce suiet. 374.
- De l'accroissemēt que les Renegats ont tou-siours donné, & qu'ils donnent encore à present à la puissance du Turc, & à celle des Corsaires de Barbarie. pa. 375. 376.
- Raisons pour lesquelles ils se seruent des Re-negats. *là mesme & suiu.*
- Que leurs plus grands Capitaines ont esté Renegats. 378. & suiu.
- L'Armée de Saint Louys defaictē en Egypte par le moyen des Renegats. pag. 382.
- Origine des Renegats appelez Mammelus. pag. 383.
- Renegats iadis & encore de present la force principale de Marroc & de Fez *là mesme.* & suiu.
- Que le mesme estoit au Royaume de Tunis, & que generalement tous les Corsaires de Barbarie ne subsistent que par les Re-negats. pag. 384.
- Republiques*
- Quand heureuses, selon Platon. pa. 100.

TABLE DES MATIERES.

- Rhodes.*
- Traité de Tréves pour 31. an, entre les grands Maistres & Cheualiers de Rhodes, & le Roy de Tunis. pag. 182 183.
- Plusieurs sieges mis deuant la ville de Rhodes. *là mesme.*
- Perte de la ville de Rhodes. pag. 184.
- Par le conseil de qui assiégée. pag. 380.
- Rois*
- De quels tiltres principalement aduantagez dans les saintes Lettres. pag. 185.
- Comment ils se doiuent seruir de leur puissance. *là mesme.*
- Romains,*
- Peuple combien ciuilité. 5.
- Roze*
- Cap de la Rose où situé, & d'où il depend. pag. 57.
- Russiens*
- Peuples à quel dessein courent les mers, & pourquoy ils ne doiuent point estre appelez pyrates ny Corsaires. pag. 10.
- S**
- S**ABBAT des Turcs en quel iour. pa. 299.
- Pourquoy ils chomment ce iour là plutôt que les autres. *là mesme.*
- Sacrifice.*
- Du Sacrifice de plusieurs moutons, que font les Corsaires, ayans à faire voyage; & de celui d'un coq. pag. 323 329.
- Sacrilege*
- Horrible du Mesûar d'Alger. pa. 433. 434.
- Sala.*
- Quelle sorte de priere chez les Turcs est ainsi appellée. pag. 268.
- Salé.*
- Diuers changements dans l'Estat de Salé. pag. 202. 203. & suiui.
- Prise de Salé par les Maurisques. pag. 206.
- Articles auantageux à ceux de Salé. *là mesme*
- Estenduë de l'Estat de Salé. pag. 207.
- Antiquité de la ville de Salé, & la fertilité du pays. pag. 208.
- Port & vaisseaux de Salé. pag. 209.
- Quel estoit son gouuernement, & sa Iustice. pag. 209.
- Estat de ceste ville, tel qu'il est à present. pag. 210.
- Son reuenu, ses Mosquées, & ses Cimetieres. *là mesme.*
- Traité avec les habitans de Salé, touchant la Paix & la liberté du commerce pour les François, & pour les Anglois. pag. 211. 212.
- Vaine esperance des Corsaires de Salé. pag. 212.
- Iudicieuse remonstrance de l'Alcaïde Ceron aux principaux de Salé. pa. 213. 214.
- Nouuelle perte aduenüe à ceux de Salé. pag. 214.
- Articles & capitulations du sieur de Rassilly, avec ceux de Salé. pa. 214 215. & sui.
- Publication faicte à Salé, en suite de ce traité. pag. 217.
- Armement de quelque vaisseaux du Roy de la Grande Bretagne, pour retirer les Anglois Captifs de la ville de Salé. pag. 218. 219.
- Traité de ceux de la vieille ville, avec les Anglois. pag. 220. 221.
- Guerre ciuile entre ceux de la vieille ville de Salé, & les habitans de la nouvelle. *là mesme.* & suiui.
- Comment ils ont repris leur premier estat de rebellion. pag. 222.
- Redemption de quarante-vn esclaués François faicte par les Peres Mathurins en la ville de Salé. pa. 223. 224. 225.
- Denombrement des vaisseaux de Salé. pa. 315.
- Salifica*
- Corsaire d'Alger, quel. 359.
- Sanfon*
- Le Page, premier Heraud d'armes de France enuoyé en Alger & pourquoy. 40. 41. son audience du Bascha. 44. les presens qu'il fit au Bascha. 45. demande les esclaués. 45. ses plaintes au Diuan. 46. 47. accorde de l'argent au Bascha. 48. s'en va au bastion de France sans auoir rien fait. 51. y arriue. 55 en prend possession au nom du Roy. 59. va à la Calle. *là mesme.* retourne en France. *là mesme.*
- Comment le sieur Sanfon Napollon fut député par sa Majesté tres-Chrestienne pour l'exercice du Commerce avec ceux d'Alger. pag. 117. 118.
- Santon*
- Layasse combien mortel ennemy de l'Empereur de Marrôc, & pour quelles raisons; & quand il vsurpa la ville de Salé. pag. 206. pag. 219.
- Santons & Marabous quelles sortes de gents en Barbarie. pag. 271.
- Sarrasins.*
- En quels temps ils osterent la Barbarie aux Grecs. pag. 2.
- Sarrasins*
- D'où ainsi nommez, & par qui. pa. 155.
- Comment appelez auparauant. *là mesme.*
- Sathan*
- Pourquoy est appelé dâs l'Escripiture l'homme.

TABLE DES MATIERES.

<p>me ennemy. pag. 26.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sauignac.</i></p> <p>Belle action du Cheualier Sauignac. p. 105.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sauueir.</i></p> <p>Exemple de l'inhumanité des Corsaires Barbares en la personne d'un ieune Captif Prouençal ainsi nommé. pag. 335.</p> <p style="text-align: center;"><i>Scandarie.</i></p> <p>Quel pays les Turcs appellent de ce nom, & de celui de Scanderone. 314.</p> <p style="text-align: center;"><i>Schaleam</i></p> <p>Que signifie ce terme en Hebreu, & en François. pag. 264.</p> <p style="text-align: center;"><i>Scidi</i></p> <p>Butica principal Marabou d'Alger, quel. 301.</p> <p style="text-align: center;"><i>Scipion</i></p> <p>Cigale combien fameux Capitaine, & comment il tomba entre les mains des Turcs. pag. 379.</p> <p style="text-align: center;"><i>Secheresse</i></p> <p>Extraordinaire dans Alger comment finie. 492.</p> <p style="text-align: center;"><i>Seditieux</i></p> <p>Comment punis en Alger. pag. 104.</p> <p style="text-align: center;"><i>Selim</i></p> <p>Eutemi à quel dessein eleu pour souuerain par ceux d'Alger. pag. 77.</p> <p>Mort tragique de Selim Eutemy Xequed d'Alger. pag. 79. 80.</p> <p style="text-align: center;"><i>Senateurs</i></p> <p>De l'Arcopage pourquoy representez sans mains. pag. 71, 72.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sepulture.</i></p> <p>Loüable coustume de l'Eglise, en la sepulture des defuncts. pag. 434.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sergius</i></p> <p>Moine de Constantinople pourquoy s'échappa du Cloistre, où il estoit. pag. 26.</p> <p>Combien d'erreurs, d'impietez & de blasphêmes il fournist à Mahomet, pour en composer son Alcoran. <i>là mesme.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Seriphes.</i></p> <p>Quelles sortes de gents sont ainsi appellez parmi les Mahometans. pag. 280.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sermens</i></p> <p>De Princes Mahometans. 162. 163.</p> <p style="text-align: center;"><i>Serpens</i></p> <p>Semblables à des Crocodiles comment & pourquoy reuerrez par ceux de Calicut. pag. 122.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sextilius</i></p> <p>Preteur Romain comment fut pris par les Corsaires de la Caramanie. pag. 12.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sidon.</i></p> <p>Ville remarquée dans l'escripture Sainte, en quel quartier du monde est située. pag.</p>	<p>253. pag. 314.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sielon</i></p> <p>Quelle sorte de Metecore, & de quelle force. pag. 52. 53.</p> <p>Dequoy l'on se sert pour le diuertir & le rompre. <i>là mesme.</i></p> <p>En quelle faison il se forme ordinairement. <i>là mesme.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Sinam</i></p> <p>Corsaire combien puissant. pag. 22.</p> <p style="text-align: center;"><i>Siourte</i></p> <p>Ville, comment autrement appelée. pag. 253.</p> <p style="text-align: center;"><i>Soldats</i></p> <p>En quelle estime parmy les Barbares d'Alger. pag. 98.</p> <p style="text-align: center;"><i>Solyman.</i></p> <p>Histoire d'un Corsaire Renegat qui se faisoit appeller Solyman Rays. pag. 370. 371.</p> <p>Son heureuse conuersion, & par qui il est fait Cheualier de grace. pag. 372.</p> <p>Comment tué. <i>là mesme.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Sorbet</i></p> <p>Quelle composition, & en quels endroits l'on en vse. pag. 282.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sortilege</i></p> <p>Combien ordinaire aux Mahometans. pag. 287.</p> <p>Sortilege qui se fait avec deux flèches, par les femmes des Corsaires. pag. 328.</p> <p style="text-align: center;"><i>Soulfre.</i></p> <p>Ce que c'est parmy les Turcs de Barbarie qu'ils appellent faire soulfre. pag. 283.</p> <p style="text-align: center;"><i>Souliers</i></p> <p>De quelle façon parmy les Turcs. pa. 280.</p> <p style="text-align: center;"><i>Souffe</i></p> <p>Ou Suza ville où située, quelle elle fut autrefois, & quelle elle est aujourd'huy. pag. 165.</p> <p style="text-align: center;"><i>Spalmer</i></p> <p>Terme de marine, ce qu'il signifie. pa. 319.</p> <p style="text-align: center;"><i>Spheres.</i></p> <p>Quelle est l'economie des Spheres celestes. pag. 39.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sta-Morat</i></p> <p>Corsaire quel, & combien il a fait parler de luy. pag. 23.</p> <p>Comment déclaré Day de Tunis apres la mort d'Issouf. pag. 170. 171.</p> <p>En quelle estime, en ce Royaume. pag. 381.</p> <p style="text-align: center;"><i>Stilico</i></p> <p>Corsaire, en quel temps exerçoit ce mestier, & combien cherement il vendit sa vie à Demetrius. pag. 15.</p> <p style="text-align: center;"><i>Stecades</i></p> <p>Isles où situées, & comment autresfois appelées. pag. 58.</p>
--	--

TABLE DES MATIERES.

<p style="text-align: center;"><i>Superstition.</i></p> <p>Exemples de la superstition Turquesque. pag. 267. 286.</p> <p>Superstition des Corsaires de Barbarie combien odieuse au Ciel. pag. 322.</p> <p>De la creance qu'ont les Corsaires en leurs superstitions. pag. 329.</p> <p style="text-align: center;"><i>Surnom.</i></p> <p>De quelles sortes de surnom, vsent les Turcs. pag. 351.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sus.</i></p> <p>Prouince, de quel Royaume. pag. 228.</p> <p style="text-align: center;">T</p> <p>TADELIS ville ou située. pa. 42. 50.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tagarins</i></p> <p>Quelles sortes de peuples, & d'où ils viennent. pag. 82.</p> <p>Comment chassez d'Espagne, & quels étoient ces peuples. pag. 203.</p> <p>Corsaires de Salé en quelle estime parmy tous ceux de Barbarie. pag. 203.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tangere</i></p> <p>Forteresse d'Espagne où située. pag. 260.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tarif</i></p> <p>Petite ville où située. pag. 260.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tarrares</i></p> <p>Pourquoy en continuel differéts contre les Polonois. pag. 396.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tedlete</i></p> <p>Prouince, de quel Royaume. pag. 228.</p> <p style="text-align: center;"><i>Teleusin.</i></p> <p>Comment ceste ville a esté autrement nommée, & en quel temps elle fut la capitale de la Mautranie. pag. 77.</p> <p style="text-align: center;"><i>Temefne</i></p> <p>Prouince de quel Royaume. pag. 247.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tenez</i></p> <p>Royaume où situé, & par qui conquis. pag. 81.</p> <p style="text-align: center;"><i>Terence.</i></p> <p>Quel est le lieu de la naissance de cest ingenieux Poëte comique. pag. 174.</p> <p style="text-align: center;"><i>Terre.</i></p> <p>Pourquoy Dieu a donné à la terre, la figure ronde. pag. 76.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tertullien.</i></p> <p>De quel pays estoit ce docte personnage. pag. 164.</p> <p style="text-align: center;"><i>Teste.</i></p> <p>Plaisante inuention pour guerir du mal de teste. pag. 287.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tetuan.</i></p> <p>Anciennes pyrateries des habitans de la ville de Tetuan. pag. 259.</p> <p>Redemption de cent seize Captifs retirez de</p>	<p>l'esclavage de Tetuan, par les Religieux de l'Ordre de la S. Trinité. pa. 261 262.</p> <p style="text-align: center;"><i>Texfin</i></p> <p>Roy de Marroc, comment augmenta ce Royaume. pag. 229.</p> <p style="text-align: center;"><i>Thouloufe.</i></p> <p>Quelle Victoire les François remporterent contre Mahomet Enacer Roy de Marroc, aux plaines de Thouloufe. pag. 7.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tobie</i></p> <p>De quelle sorte Dieu voulut éprouuer le bon Tobie. pag. 34.</p> <p style="text-align: center;"><i>Toison-d'or</i></p> <p>Conquise par Iason que nous signifioit. pa. 11.</p> <p style="text-align: center;"><i>Traicté</i></p> <p>Entre le Bascha & Diuan d'Alger, d'une part & le Pere Lucien Heraut, & Frere Boniface du Bois Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité & Redemption des Captifs, d'autre part, fait le premier iour de Mars, mille six cens quarante-trois. pa. 137. 138. 139.</p> <p style="text-align: center;"><i>Traistres</i></p> <p>Combien mal recompensez pour l'ordinaire. pag. 116.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tremecen</i></p> <p>Ville en quel temps fut la capitale de la Mautranie. pag. 5. pag. 77. 81.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tres-Chrestien.</i></p> <p>Pour quelle raison ce glorieux Epithete a esté donné aux Rois de France & par qui. pag. 173.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tribut.</i></p> <p>Des enfans de Tribut, & comment on les eleue en Turquie. pag. 376.</p> <p>Des plus qualifiez d'entre les enfans de Tribut. pag. 377.</p> <p>Raisons de leur fortune. <i>là mesme.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Trinité.</i></p> <p>Quel l'Ordre de la sainte Trinité est vn effect tres particulier de la prouidence diuine. pag. 453.</p> <p style="text-align: center;"><i>Triomphe</i></p> <p>Description d'un triomphe des plus sanglants. pag. 116.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tripoly</i></p> <p>Royaume où situé. pag. 6.</p> <p>Raisons de la souueraincté de ce Royaume. pag. 260.</p> <p>En quel temps il a esté en la possession des Chrestiens. pag. 251.</p> <p>Ville de Tripoly comment assiegée & prise par Sinam Bascha. <i>là mesme.</i></p> <p>Quel est le reuenu de l'Estat de Tripoly, & son estenduë. pag. 252.</p> <p>En quoy la ville est remarquable, entre cel-</p>
--	--

TABLE DES MATIERES.

- les de Barbarie. pag. 253.
 Estat present de la ville de Tripoly. pa. 254.
 Ses forteresses, ses Bagnes ou prisons, & sa situation. pag. 255.
 Denombrement des vaisseaux de Tripoly. pag. 315.
- Tunis.*
- Fondemens du nouveau Royaume de Tunis. pag. 156.
 Anciens Rois de Tunis. *là mesme* & 157.
 Sinam-Bascha se rend maistre de tout le pays de Tunis, au nom du Grand Seigneur. pag. 161.
 Officiers de la Cour des anciens Rois de Tunis. pag. 162. 163.
 Si les Baschasy ont autant d'autorité, qu'aillieurs. *là mesme.*
 De quelle façon Cara Osma se fait declarer chef des Janissaires de Tunis. pa. 163.
 Quelle est la disposition des Janissaires de la Milice de Tunis. pag. 164.
 Ancienne grandeur du Royaume de Tunis. pag. 164.
 Quelles sont maintenant ses bornes. *là mesme.*
 Excellens hommes sortis de Tunis. *là mesme.*
 A quel point de gloire ce Royaume s'est veu autresfois eleué pag. 164. 165.
 Quelles sont les anciennes villes restées de l'ancien Royaume de Tunis, & son reuenu. pag. 165.
 Fondation de la ville de Tunis combien incertaine. pag. 166. 167.
 Sa situation & ses bornes. *là mesme.*
 Qualitez du terroir de Tunis. *là mesme.*
 Siege mis deuant la ville de Tunis par le Roy Saint Louys. *là mesme* & 167.
 Circuit de Tunis. pag. 167.
 Ses Fauxbourgs, ses portes, & leurs noms. pag. 168.
 Ses rués, ses principaux bastiments, ses Bagnes ou ses prisons. *là mesme.*
 Comment les Maurisques chassez d'Espagne, ont peuplé le pays de Tunis. p. 169.
 Mort d'Issouf Day de Tunis. *là mesme.* & suivantes.
 Inhumanité des Infideles habitans de Tunis, contre les Chrestiens. pag. 174.
 Pourquoi le Roy de Tunis demanda la Paix aux Chrestiens. pag. 176.
 Quelles en furent les conditions. *là mesme.*
 Ambitieuse cruauté d'Amides, pour vsurper le Royaume de Tunis. pag. 177.
 Comment Sultam Selim se rend maistre de l'Estat de Tunis. pag. 179. 180.
 Traicté de Tréves pour 31. an entre les grâds Maistres & Cheualiers de Rhodes & le Roy de Tunis. pag. 182.
 Voyage fait à Tunis par l'Ordre du Feu Roy Henry le Grand, pour la seureté du commerce, & pour la deliurance des Esclaues François. pag. 185. 186.
 Relation du voyage de Monsieur de Breues à Tunis. pag. 186. 187.
 Compromis du sieur de Breues Ambassadeur de France, avec ceux de Tunis. pa. 188. pag. 189.
 Hardie entreprise sur 22. vaisseaux de Tunis, brûlez au port de la Goulette. pag. 191. 192.
 Rachapt de 36. François Captifs, fait au Royaume de Tunis, par les Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, dits vulgairement les Mathurins. pa. 193. 194.
 Six vaisseaux des Corsaires de Tunis, attaquez & pris au port de la Goulette, par les galeres de Malte. pag. 195. 196.
 Autre rachapt de 40. Esclaues au mesme lieu. pag. 197.
 Denombrement des vaisseaux de Tunis. pag. 315.
- Turban*
- De quoy composé, & de quelle sorte. pag. 280.
- Turc*
- Quelle coustume s'observe en l'exécution d'un Turc criminel. pag. 28.
 Pourquoi ne mangent d'aucuns animaux tuez par les Chrestiens. pag. 31.
 Combien ennemis des images pag. 267.
 Maxime tyrannique des Turcs. pag. 394.
 De l'insolence qui suit les victoires & les conquestes des Turcs. pag. 395.
 De la vente que font les Turcs de leurs prisonniers de guerre. pag. 395.
 Comment ils fondent leurs esclaves. pag. 398.
 Combien les Turcs sont enclins à la vengeance. pag. 436.
- Tyrans*
- Par qui armez contre les Chrestiens. pa. 26.
- V
- V**AISSELLE. De quelle sorte de vaisselle on se sert en Barbarie. pa. 282.
- Vallier*
- Cheualier François, deffend vaillamment Tripoly. 251.
- Vengeance.*
- Combien les Mahometans sont enclins à la vengeance. pag. 436.
 Exemples de l'inclination qu'ont les Barbares à se vanger. *là mesme.*

TABLE DES MATIERES.

<p><i>Velasquez.</i> Le Pere Iean Velasquez Religieux Carme Espagnol brûlé tout vif par les Corsaires d'Alger. pag. 374.</p> <p><i>Vendredy</i> Iour du Sabbat des Turcs. 269.</p> <p><i>Virtu,</i> En quels temps la vertu se faiçt paroistre plus forte. pag. 33. 34. Où les anciens ont mis son thrône, & pour- quoy. pag. 331.</p> <p><i>Vice</i> Combien horrible à toute sorte de person- nes. pag. 375.</p> <p><i>Vin.</i> Si l'vsage du vin est deffendu aux Turcs. pag. 89.</p> <p><i>Visir</i> Ou Lieutenant de l'Empire. 381.</p> <p><i>Volinie.</i> A quel dessein les peuples de ceste Prouince font des courses sur la mer-noire; & pour- quoy on ne les doit pas appeller Corsai- res. pag. 10.</p> <p><i>Vtique</i> Ancienne renommée par la mort de Caton, où située, pag. 58.</p> <p><i>Vver</i> Pyrate Anglois où se retiroit ordinairement. pag. 312.</p>	<p>Eutemy. pag. 79. 80.</p> <p><i>Xerifs.</i> Origine des Xerifs ou Cherifs Rois de Mar- roc. pag. 229. 230.</p> <p><i>Ximenes</i> Cardinal, en quel employ dans l'estat d'Espa- gne apres la mort de Ferdinand, & l'ab- sence de Charles quint. pag. 80. En quel temps estoit Ministre d'Estat en Espagne. pag. 317. Sa Remonstrance au Roy Ferdinand, pour le porter à la conqveste de la ville d'Alger, sur quelle raison principalement fondée. <i>là mesme.</i></p>
Y	
<p>YHAIA de quelle façon s'empara du Royaume de Tunis, & par qui il en fut depossédé, & tué. pag. 157.</p>	
<i>Yvon</i>	
<p>Jeune homme de Bretagne, comment con- trainct de se faire Renegar. pag. 359. Meurt, en vray Chrestien. pa. 360. 361.</p>	
Z	
<p>ZAFFARAN ville où située. pa. 247.</p>	
<i>Zele</i>	
<p>Des femmes Turques contre les Chrestiens. pag. 30. Faux zele des Mahometans contre les Chre- stiens d'où prend son origine. pa. 70.</p>	
<i>Zune</i>	
<p>Quelle sorte de liure chez les Turcs. pa. 266.</p>	

Fin de la Table des Matieres.

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

[Small handwritten mark or signature at the bottom left corner.]

